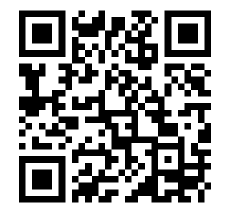




Bulletin de la Société historique de Compiègne

Société historique de Compiègne


Fr 29.1
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI ARROND
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME DOUZIÈME



COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, RUE PIERRE-SAUVAGE, 17

1907





SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME DOUZIÈME



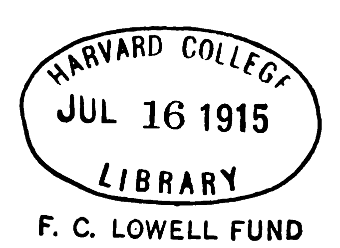
COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, RUE PIERRE-SAUVAGE, 17

—

1907


HARVARD COLLEGE
JUL 16 1915
LIBRARY


HARVARD COLLEGE
LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

de reconnaissance d'utilité publique

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société historique de Compiègne, à l'effet d'être reconnue établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société,

Vu la notice rédigée sur ladite Société,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 1893, par l'Assemblée générale de la Société historique de Compiègne,

Vu l'état de la situation financière ;

Ensemble les autres pièces à l'appui,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

La Société historique de Compiègne, fondée en 1868, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 mars 1895.

Signé, FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé, R. POINCARÉ.

Pour ampliation,

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
Le Chef de Bureau,

Signé, SAINT-ARROMAN.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

STATUTS

I. — **But et composition de la Société.**

ARTICLE PREMIER.

L'Association dite : *Société Historique de Compiègne*, fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

ARTICLE 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;

2° Les conférences et excursions scientifiques ;

3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;

4° Les concours et prix ;

5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

ARTICLE 3.

La Société se compose :

1° De membres titulaires en nombre illimité :

2° De membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum;

3° De membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

a. Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance où a lieu la présentation. Toutefois, sur la demande de deux membres au moins, la nomination pourra être renvoyée à la séance suivante.

b. Payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 francs.

Si le membre n'a été admis comme titulaire qu'après la séance de juillet, il ne devra de cotisation que pour l'année suivante, mais il aura à acquitter le droit de diplôme ci-après.

Il ne pourra réclamer les publications parues avant son admission.

c. Payer un droit de diplôme fixé à 5 francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

Le Préfet du département et l'Évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni diplôme, mais n'ont droit à aucune des publications de la Société.

Article 4.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'administration; le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et Fonctionnement.

Article 5.

La Société est administrée par un conseil composé de douze membres, élus pour deux ans, par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et deux commissions de publications et de finances, composées chacune de trois membres.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelés de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

Article 6.

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale des membres titulaires et honoraires de la Société se réunit une fois par an, au mois de décembre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département, et au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

ARTICLE 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

ARTICLE 10.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives *à l'acceptation des dons et legs*, les délibérations de l'Assem-

blée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — Ressources annuelles et fonds de réserve.

Article 12.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions des membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 13.

Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation ;

2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Les produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

Article 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

IV. — Modifications des Statuts et dissolution.

Article 15.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

Article 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Article 17.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

V. — Règlement intérieur et surveillance.

Article 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Article 19.

Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Article 20.

Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

	Présidents :	**Vice-Présidents :**
1868	Du Lac (Jules).	* Woillez (Emmanuel), Ψ, ✠.
1869	—	—
1870-71	* Woillez (Emmanuel), Ψ, ✠.	* De Roucy (Alb.), ❋, Ψ, I. ✠.
1872	* De Roucy (Albert), ❋, Ψ, I. ✠.	Du Lac (Jules).
1873	* De Bicquilley (Baron).	* Leveaux (Alphonse), Ψ.
1874	* Sorel (Alexandre), ❋, Ψ, I. ✠.	* Meresse (Charles).
1875	* Meresse (Charles).	* Peyrecave.
1876	* Aubrelique, ❋.	* Bottier (Hippolyte).
1877	* Bottier (Hippolyte).	L'Abbé Lecot, ❋, Ψ, I.
1878	L'Abbé Lecot, ❋, Ψ, I.	* De Roucy (Alb.), ❋, Ψ, I. ✠.
1879	* De Roucy (Albert), ❋, Ψ, I. ✠.	* L'abbé Gordière.
1880	Du Lac (Jules).	* Boitel de Dienval, ❋.
1881	* Sorel (Alexandre), ❋, Ψ. I. ✠.	* Lesguillons (Dr).
1882	* Lesguillons (Dr).	L'Abbé Morel, Ψ, ✠.
1883	* Meresse (Charles). M. Meresse n'ayant pas accepté, remplacé par M. Rendu (Zacharie)	* Rendu (Zacharie). * L'Abbé Gordière.
1884	L'Abbé Lecot, ❋, Ψ, I.	Du Lac (Jules).
1885	Du Lac (Jules).	Souhart (Roger), ❋.
1886	Souhart (Roger), ❋.	* De Roucy (Alb.), ❋, Ψ, I. ✠.
1887	* De Roucy (Albert), ❋, Ψ, I. ✠.	* L'Abbé Gordière.
1888	* L'Abbé Gordière.	Coudret.
1889	* Sorel (Alexandre), ❋, Ψ, I. ✠.	* Boitel de Dienval, ❋.
1890	De Lambertye (Comte).	Plessier (Léon).
1891	De Bonnault d'Houet (Baron), ✠.	Chevallier (Raymond).
1892	* De Roucy (Albert), ❋, Ψ, I. ✠.	Du Lac (Jules).

*** Les noms précédés d'un astérique sont ceux des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire décédés.**

	Présidents :	**Vice-Présidents :**
1893	* Sorel (Alexandre), ✻, ⚜, I. ✠.	De Seroux (Baron Henry).
1894-95	— Période de transition, à raison de la modification des Statuts et de l'instance introduite à l'effet d'obtenir pour la Société le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique.	
1896-97	* Sorel (Alexandre), ✻, ⚜, I. ✠.	L'Abbé Morel, ⚜, ✠.
1898-99	De Bonnault d'Houet (Baron), ✠.	* L'Abbé Vattier.
1900-01	* Sorel (Alexandre), ✻, ⚜, I, ✠.	Cauchemé (Victor), ⚜.
1902-03	* L'Abbé Vattier.	Plessier (Léon).
1904-05	Plessier (Léon).	Chanoine Morel, ⚜, ✠.
1906-07	Plessier (Léon).	Chanoine Morel, ⚜, ✠.

Secrétaires :

1868-1900 * De Marsy (Comte Arthur), ⚜, I. ✠

1900-1907 De Bonnault d'Houet (Baron), ✠.

ÉTAT

ACTUEL

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bureau de la Société pour les années 1906 et 1907 :

Président..........	MM. PLESSIER (Léon).
Vice-Président.....	Chanoine MOREL, Ψ, ✠.
Secrétaire.........	BONNAULT D'HOUËT (baron de), ✠
Secrétaire-Adjoint..	DERVILLÉ (J.-B.), Ψ.
Trésorier..........	FLAMANT (Victorien).
Trésorier honoraire..	DEHESDIN (Octave).
Archiviste.........	BENAUT (L.-A.), Ψ.
Archiviste-Adjoint..	CAUCHEMÉ (Victor), Ψ.

Commission de Publication :

MM. CAUCHEMÉ, Ψ, F. de ROUCY, MOREAU.

Commission des Finances :

MM. BAZIN, Ψ, MOREAU, X...

Commission des Excursions :

MM. Docteur CHEVALLIER, Raymond CHEVALLIER, F. de ROUCY.

Conseil d'administration :

MM. BAZIN, Ψ.
BENAUT, Ψ.
Baron de BONNAULT D'HOUËT, ✠.
CAUCHEMÉ, Ψ.
DERVILLÉ, Ψ.
FLAMANT.
J. du LAC.
Chanoine MOREL, Ψ, ✠.
MOREAU.
PLESSIER.
De ROUCY.
X...

Membres honoraires.

MM.

Le Préfet de l'Oise.

Sa Grandeur l'Evêque de Beauvais.

Lasteyrie (comte Robert de), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, ancien député, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris (1893).

Lecot (S. E. Mgr), ✻, I. ✿, cardinal-archevêque de Bordeaux, ancien président de la Société (1886).

Membres perpétuels [1].

MM.

Bonnault d'Houët (baron Xavier de), ✠, archiviste-paléographe, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Palais, 4 (1878).

Chevallier (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1868).

Morel (abbé Émile), ✿, ✠, chanoine honoraire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, curé de Chevrières (Oise) (1875).

Plessier (Léon), président de la Société, rue de Lancry, 9 (1889).

Roucy (Francis de), rue des Domeliers, 11 (1872).

Sonnier (Pierre), 33, rue Saint-Lazare (1906).

Membres titulaires [2].

MM.

Aigle (comte Louis de l'), avenue Marigny (1890).

Aigle (marquis de l'), ancien député, conseiller général de l'Oise, au Francport, par Choisy-au-Bac (1893).

1. Les membres perpétuels sont ceux qui ont amorti leur cotisation moyennant le versement règlementaire de 150 francs.

2. Le millésime qui termine la mention concernant chaque membre correspond à l'année de son admission dans la Société.

Archiac (comte d'), ✵, à Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1887).

Argentré (comte d'), avenue de la Madeleine, 4 (1890).

Arrentières (d'), rue d'Amiens, 25 (1899).

Balny d'Avricourt (comte Fernand), C. ✵, I. ✿, ministre plénipotentiaire, au château d'Avricourt (Oise), et à Paris, 27, rue de la Faisanderie (1881).

Bazin (Arthur), ✿, ancien percepteur, rue Lamark, 125, à Paris (1891).

Béjot (Paul), lieutenant d'infanterie au 72e d'infanterie, à Amiens (1887).

Bellin, imprimeur à Montdidier (1904).

Benault (L.-A.), ✿, archiviste de la Société, rue Hurtebise, 12 (1885).

Bénard (Emile), ✵, architecte du Palais, à Compiègne, rue de l'Arquebuse, 1, et à Paris, boulevard Péreire, 29 (1899).

Benoit, photographe, rue Mounier 1 (1903).

Bernard (Henri), I. ✿, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux des Monuments historiques, rue des Cordeliers, 23 (1885).

Bertier de Sauvigny (comte A. de), rue de l'Aigle (*villa Saint-Sébastien*), et à Cœuvres (Aisne) (1890).

Béthune (comte Max de), à Paris, 49, rue Saint-Dominique, et à Rimberlieu, par Coudun (1898).

Bias, libraire, rue Solferino, 45 (1902).

Blu (Jules), I. ✿, professeur de dessin au Collège et à l'Ecole municipale, conservateur du Musée Vivenel, place de l'Hôtel-de-Ville, 14 (1884).

Boudousquié (Lucien), ✿, ancien secrétaire général de préfecture, rue du Château, 7 (1890).

Bourson (G.), ✿, imprimeur, directeur de la *Gazette de l'Oise*, rue Eugène-Floquet, 15 (1893).

Boyer, ✵, lieutenant-colonel, rue de Grammont (1904).

Bréda (comte Jacques de), ✵, rue d'Alger, 7 (1873).

Bréda (comte Jean de), ✵, au Plessis-Brion (1907).

Bréda (comte Robert de), rue de l'Aigle, 10, et rue François Ier, 19, à Paris (1881).

BREUIL (Madame du), rue des Fossés, 3 (1895).
BRULÉ (Georges), rue des Minimes, 1 (1889).
CAPLAIN (Albert), docteur en droit, avoué, rue des Minimes, 14 (1897).
CAUCHEMÉ (Victor), ✪, inspecteur des bâtiments du Palais, rue de l'Arquebuse, 1 (1889).
CAZIN (Madame), rue de la Sous-Préfecture, 5 (1907).
CHAMPLIEUX (H. de), rue Hurtebise, 44, et à Paris, 3, rue de l'Université (1893).
CHEVALLIER (Paul), médecin légiste, rue de la Sous-Préfecture, 7 (1868).
COLIN (Auguste), rue du Petit-Château, 8 (1895).
CORNAILLE-PASSET, 8, rue de l'Arquebuse, à Saint-Quentin
COUDRET (Albert), ancien notaire, à Paris, avenue Victor-Hugo, 72 (1877).
COUTTOLENC, inspecteur-adjoint des Forêts, rue des Réservoirs (1901).
CREST (du), ✱, capitaine au 54e de ligne, 13, rue du Petit-Canal (1906).
CRÉTIN (l'abbé), curé du Fayel (Oise) (1907).
CREUZÉ DE LESSER (baron), 4, rue de l'Aigle, et 12, rue Volnay, à Paris (1893).
CREUZÉ DE LESSER (baronne), née de LABORDE, 4, rue de l'Aigle, et 12, rue Volney, à Paris (1894).
DAGINCOURT (docteur), 12, place Victor-Hugo, à Paris (1902).
DAUSSY, entrepreneur de plomberie, rue des Boucheries, 7 (1893).
DEBLANGY (Madame), 38, rue Carnot.
DECELLE E., libraire-éditeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 17 (1899).
DECIRY, ancien notaire, place de l'Hôpital, 5, et à Trosly-Breuil (Oise) (1901).
DEHESDIN (Octave), juge suppléant au Tribunal civil, rue Mounier, 4 (1872).
DELAIDDE, ancien notaire, rue Carnot, 23 (1904).
DEMOUY (l'abbé), curé de Boran (Oise) (1889).
DENIS (Madame), à Giraumont (Oise), et à Paris, 69, rue de Bretagne (1894).

Dervillé (J.-B.), ✪, économe du Collège, rue Hippolyte-Bottier, 33 (1886).

Desmarest (Ernest), 38, place du Change (1906).

Deverson (Mademoiselle), 11, rue Carnot (1904).

Devise (Albert de), à Salency (1881).

Donau, O. ✻, colonel en retraite, 44, rue Vaneau, à Paris (1901).

Doria (comte), à Orrouy (1877).

Dubloc (Edouard), docteur en droit, rue de Pierrefonds, 18 (1882).

Dubois (Henri), entrepreneur de maçonnerie, rue de Pierrefonds, 25 (1875).

Dutilleul (E.), G. O. ✻, ancien ministre des Finances, ancien député de l'Oise, à Elincourt-Sainte-Marguerite (1874).

Evilliot (Alfred), avocat, rue de Paris, 10 (1904).

Failly (comte Maurice de), rue des Domeliers, 30 (1885).

Fayolle (comte de), place du Palais, 4 (1907).

Féron d'Eterpigny (Madame le), à Margny-lès-Compiègne (1895).

Fessart (Paul), ✻, ancien sous-inspecteur des Forêts, rue de la Sous-Préfecture, 25 (1873).

Firino (Roger), ancien député, conseiller général de l'Aisne, maire de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne (1890).

Flamant (Victorien), notaire, rue d'Alger, 11 et 13 (1892).

Fleuret, directeur des eaux de la Ville, rue Gournay (1898).

Foubert-Cazé (D.), ancien juge au Tribunal de Commerce, administrateur de la succursale de la Banque de France, rue de Pierrefonds, 23 (1893).

Fournier Sarlovèze, C. ✠, conseiller général de l'Oise et maire de Compiègne, rue d'Alger 5 (1901).

Foy (comte Fernand), membre de la Société des Bibliophiles français, boulevard Gambetta, 90 (1880).

France (Louis de) ✻, capitaine d'état-major, 6, rue de l'Eglise-Saint-Germain (1905).

Fromageot, 25, rue d'Alger, et 1, rue Villersexel, à Paris (1906).

Gaillard (Ernest), 6, rue des Domeliers (1905).

Guesnet (Louis), à Carlepont (1890).
Guynemer, 100, rue Saint-Lazare (1905).
Harlé d'Ophove, capitaine commandant au 14e dragons, à Sedan, et à Chevrières (1907).
Hennet de Bernoville (Paul), à Venette (1890).
Hugues (Louis), rue de Vesoul, 8, à Saint-Quentin (1904).
Jourdain (Emile), notaire, rue Pierre-Sauvage, 47 (1894).
Lac (Jules du), ancien magistrat. rue des Minimes, 10 (1868).
Lac (René du), à Versailles, impasse Montbauron (1875).
Lamarre (l'abbé), curé de Grandfresnoy (1907).
Lambin (Paul), rue Saint-Corneille, 45 (1901).
Langlois (Anatole), ancien auditeur au Conseil d'Etat, conseiller général de l'Oise, au Quesnoy-Chevrières (Oise), et à Paris, 55, rue de Vaugirard (1884).
Lara, ✱, capitaine de cavalerie en retraite, à Paris, rue de la Planche, 2, et à Compiègne, rue des Fossés, 9 (1893).
Laze (L.), I. ✿, ingénieur-chimiste, rue d'Humières, 4 (1893).
Leduc, rue de l'Aigle *(Villa des Sorbiers)* (1896).
Lefebvre (Henry), I. ✿, directeur de l'imprimerie de la *Dépêche de l'Oise*, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Solferino, 31 (1876).
Lemaire, docteur en médecine, rue de Pierrefonds, 6 (1901).
Lequeux-Reuchin, pharmacien, rue Saint-Corneille, 42 (1901).
Levéziel, imprimeur, rue des Pâtissiers, 9 (1902).
Lheureux, percepteur des contributions directes, rue des Fossés, 25 (1895).
Loin, docteur en médecine, 33, rue Saint-Corneille (1906).
Luppé (marquis de), au château de Beaurepaire, par Pont-Sainte-Maxence (1900).
Magnienville (Roger de), rue des Cordeliers, 5 (1874).
Maindreville (Léon Doé de), à Aramont-Verberie (1895).
Mareuse (Edgar), I. ✿, secrétraire de la Commission des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (1893).
Martel (Victor), avenue Thiers, 10 (1907).
Martin (l'abbé), curé de Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1893).
Mazéas (l'abbé), curé de Coudun (1905).

Mazeran (l'abbé), ✻, I. ✿, O. ✠, chanoine honoraire, curé de Saint-Antoine, rue Hersan, 2 (1899).

Meister (abbé), curé d'Halloy, par Grandvilliers (Oise) (1901).

Meuraine (Louis), rue Saint-Lazare, 30 *bis* (1895).

Meyer (Henri), ingénieur des Arts et Manufactures, 23, rue Le Verrier, à Paris, et à Compiègne, rue Biscuit, 7 (1879).

Moral (Félix), à Chiry-Ourscamp (1890).

Moreau, ✻, inspecteur-adjoint des Forêts, en retraite, rue des Veneurs, 13 (1901).

Moritz, directeur de la filature, à Ourscamp (1905).

Mothe-Houdancourt (duchesse de la), au Fayel, par Canly, et 18, avenue de Tourville, Paris (1899).

Motte (baron de la), O. ✻, inspecteur général honoraire des Haras, rue des Domeliers, 17 (1895).

Moussac (de), boulevard Victor-Hugo, 6 (1907).

Mure (Henri), ✻, ancien secrétaire d'ambassade, rue des Domeliers, 13 (1891).

Palat, ✻, colonel du 109e de ligne, à Chaumont (1894).

Paringaux, notaire honoraire, rue de la Sous-Préfecture, 19 (1887).

Pasquier, avoué, rue Vivenel, 26 *bis* (1904).

Peiffer (Albert), ✻, ✿, inspecteur des Eaux et Forêts, rue Vivenel, 30 (1900).

Pelletier de Glatigny (baron Le), rue de Grammont *(Castel Michel)* (1904).

Pépin Lehalleur, rue Nitot, 7, Paris (1903).

Perche (Madame Paul la), 14, avenue Thiers, et 37, rue Jean-Goujon, Paris (1907).

Philippet (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé de Saint-Jacques, rue Mounier, 14 (1889).

Pihan (l'abbé), chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (1898).

Pillon (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz, et 10, boulevard Raspail, Paris (1881).

Pillon (Marcel), à Roye-sur-Matz, et 42, boulevard Raspail, Paris (1904).

Pion (Maurice), directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Sous-Préfecture, 6 (1901).

POILANE, avoué, rue d'Alger, 4 (1901).
POISSONNIER (Charles), notaire, rue Saint-Antoine, 7 (1879).
PUGET (comte Raymond du), avenue Thiers, 22 (1868).
RESTOUX (Daniel), commissaire-priseur, rue Le Féron, 18 (1903).
ROBIDA (A.), ✻, ✿, artiste peintre, 15, route de la Plaine, au Vésinet (Seine-et-Oise) (1907).
ROUCY (Raoul de), château de l'Abbaye, à Monchy-Humières (1903).
ROY (l'abbé), curé de Tricot (1895).
ROYER (Louis de), chalet de Vaudrampont, par Morienval (1902).
ROYER (Paul de), à la Brévière (1907)
SABATIER (Gabriel), ✻, officier supérieur en retraite, place du Palais, 2 (1901).
SALVERTE (de), avenue de la Madeleine, 20 *bis* (1904).
SERÉ (Madame Florimond), rue Le Féron, 16 (1896).
SERON, rue de l'Etoile, 3 (1901).
SEROUX (baron Henri de), ancien capitaine d'infanterie, rue Hurtebise, 13 (1881).
SEROUX (L. de) O. ✻, colonel en retraite, rue Hurtebise, 19 (1907).
SEROUX (Gérard de), à Béthisy-Saint-Martin (1876).
SIBIEN (Armand), architecte, à Clairoix, et 14, rue du Quatre-Septembre, à Paris (1905).
SONGEONS (comte de), place d'Austerlitz, 1 (1881).
SOREL (Madame), rue des Boucheries, 21 (1902).
SOUHART (Roger), ✻, ancien capitaine d'état-major, à Remy (1876).
TABARAUD, ✻, conservateur du Palais (1903).
THÉRET, notaire, boulevard Saint-Denis, 24, à Paris (1901).
THÉRY (docteur), rue Joseph-Leprince, 16 (1895).
THÉTARD (abbé), 1er vicaire de Saint-Jacques, rue Hurtebise, 2 (1904).
THUISY (marquis de), ✻, ✿, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de l'Oise, à Baugy (1868).
TOUBON, directeur de l'imprimerie du *Progrès de l'Oise,* rue Pierre-Sauvage, 17 (1907).

TRÉMISOT (Maurice de), place du Palais, 10 (1875).
VAESEN, bibliothécaire-archiviste de la Ville de Compiègne, 7, rue Solferino (1907).
VIMONT (Amédée), rue du Château, 3 (1869).
VORGES (DOMET de), avenue Thiers, 4 (1904).
WILHÉLEM (Georges), notaire, rue des Minimes, 24 (1896).

Membres correspondants.

MM.

BASSEVILLE (A.), ancien président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).
BEAUDRY (abbé), curé de Breuil-le-Sec (1904).
BEHAULT DE DORNON (Armand de), à Bruxelles (1893).
BENARD (Pierre), architecte à Saint-Quentin (1894).
BERNHARDT (Frédéric de), ancien chef de bureau au *Foreign Office*, 23, Blenheim Crescent W., à Londres (1878).
BLOMME (A.), ✿, président du tribunal civil, à Termonde (Belgique) (1878).
BRY, Président du Comité archéologique, à Noyon (1905).
BROUSSILLON (comte Bertrand de), ✿, au Mans (1894).
CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, 112, boulevard de Courcelles, à Paris (1881).
CALONNE (baron Albéric de), à Amiens (1888).
CAPELLINI (commandeur), O. ✻, professeur à l'Université de Bologne (Italie) (1875).
CHANTRE (Ernest), ✻, ✿ I, sous-directeur du Muséum de Lyon (1878).
CHARANCEY (comte H. de), membre de la Société asiatique, à Paris (1875).
CHEVALLIER (chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme) (1880).
CONSTANS (Louis), ✿ I, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (1876).
CORNEAUX (abbé), ✿, curé de Longpont (Aisne) (1884).
COUARD, ✿ I., archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles (1881).

Delignières (E.), ✻, ✿ I., ancien président de la Société d'Émulation d'Abbeville (1878).

Demorlaine, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Abbeville (1902).

Depoin (Joseph), ✿, secrétaire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (1897).

Devillers (Léopold), ✿, ancien archiviste de l'État, à Mons (1896).

Dognée (Eugène), ✻, à Liège (1869).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers (1898).

Dufour (Auguste), ✿ I., bibliothécaire de la ville, à Corbeil (1888).

Dupont (E.), O. ✻, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (1875).

Dupuis (Ernest), ✻, conseiller général de l'Oise, président du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé (Oise) (1895).

Francart (Adolphe), avocat, à Mons (Belgique) (1880).

Gaillard (l'abbé), vicaire de Saint-Antoine, à Compiègne (1907).

Gallois (l'abbé), curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite (1907).

Germain de Maidy (Léon), ✿ I., secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy (1880).

Ghellinck-Vaernewyck (vicomte Amaury de), membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, château d'Elseghem, par Peteghem (Belgique) (1905).

Gillet (Auguste), à Arras (1880).

Guimet (Émile), O, ✻, directeur du Musée Guimet, à Paris (1878).

Hamard (l'abbé I.-B.), curé de Hermes (Oise) (1882).

Humbert (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Compiègne (1907).

Hymans (Henry), membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut, à Bruxelles (1892).

Kanzler (baron), directeur du Musée profane de la Bibliothèque vaticane, Rome (1901),

Laffolye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet, à Paris (1898).

Lair (comte Charles), ✿, au château de Blou (Maine-et-Loire) (1873).

Langhorne (révérend W. H.), M. A. Camb., recteur de Worton, près Oxfort (Angleterre) (1888).

Latteux (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) (1873).

Laugardière (vicomte de), président des Antiquaires du Centre, à Bourges (1878).

Laurain (Ernest), archiviste, à Laval (1903).

Leblond (docteur), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais (1905).

Le Cornu (colonel Ph.-C.), *C. M. A.*, président de la Société jersiaise d'histoire, à Jersey (1883).

Ledouble (chanoine), secrétaire de l'Évêché, à Soissons (1884).

Lefèvre-Pontalis (Eugène), I. ❦, directeur de la Société française d'Archéologie, à Paris, 13, rue de Phalsbourg (1888).

Lefranc (Abel), I. ❦, secrétaire du Collège de France, à Paris (1875).

Macqueron (Henri), membre de la Société d'Émulation d'Abbeville (1888).

Monclar (marquis de), ✱, ancien ministre plénipotentiaire, à Paris, 18, rue de l'Arcade, et à Allemagne (Basses-Alpes) (1868).

Müller (l'abbé Eug.), ❦, chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (1892).

Paisant (Alfred), ✱, président du Tribunal civil de Versailles (1874).

Pécoul (Auguste), archiviste-paléographe, à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas (1874).

Petit (Ernest), ✱, président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Paris, 8, rue du Bellay (1897).

Planté (Adrien), ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) (1894).

Pottier (chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1900).

Prarond (Ernest), ✱, président d'honneur de la Société d'émulation d'Abbeville (1869).

Richard (J.-M.), ❦, archiviste-paléographe, à Cossé-le-Vidieu (Mayenne) (1874).

Romiszowski (de), à Chambois (Saône-et-Loire) (1904).

Roussel (Ernest), ✠, archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).

Ruppert (docteur), O. ✱, conseiller, secrétaire général du gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg (1878).

Saintenoy (Paul), ✠, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, 116, rue de l'Arbre-Bénit (1893).

Saint-Paul (Anthyme), ✠, à Paris, 6, rue des Chartreux. (1884).

Salambier (l'abbé), docteur en théologie à Lille (1888).

Schmidt (professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (1872).

Senneville (G. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris (1869).

Soil (J.-Eugène), I. ✠, président du Tribunal, conservateur du Musée, à Tournai (1896).

Tranchant (Charles), O. ✱, ancien conseiller d'Etat, à Paris (1872).

Travers (Emile), vice-président de la Société française d'Archéologie, à Caen (1868).

Van den Gyen (le chanoine G.), directeur de l'Institut Saint-Liévin, à Gand (1896).

Vatin (Eugène), juge de paix, membre du Comité archéologique, à Senlis (1874).

Vayson (Janin), ✱, à Abbeville (1888).

Vinck de Winnezéele (le baron de), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1892).

Viollet (Paul), ✱, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de Droit, à Paris (1872).

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AUXQUELS SONT ADRESSÉES LES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

1° Sociétés et Établissements français.

ABBEVILLE (Somme). — Société d'Émulation.

AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société des Antiquaires de Picardie. — Rosati-Picards.

ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

AUXERRE (Yonne). — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne.

BEAUVAIS (Oise). — Archives de l'Oise. — Bibliothèque communale. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BESANÇON (Doubs). — Société d'Émulation du Doubs.

BOURGES (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.

CAEN (Calvados). — Société française d'Archéologie.

CHERBOURG (Manche). — Société académique.

CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Société historique et archéologique.

CLERMONT (Oise). — Société archéologique et historique.

COMPIÈGNE (Oise). — Bibliothèque communale.

DIJON (Côte-d'Or). — Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

DOUAI (Nord). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

EPINAL (Vosges). — Société d'Émulation des Vosges.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Société historique et archéologique du Gâtinais.

Gap (Hautes-Alpes). — Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble (Isère). — Académie delphinale.
Laon (Aisne). — Société académique.
Lille (Nord). — Société d'études de la province de Cambrai.
Lyon (Rhône). — Société littéraire, historique et archéologique.
Mans (Le) (Sarthe). — Revue du Maine.
Montauban (Tarn-et-Garonne). — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbrison (Loire). — La Diana.
Nancy (Meurthe-et-Moselle).— Société d'Archéologie lorraine.
Nice (Alpes-Maritimes). — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Noyon (Oise). — Comité archéologique et historique.
Orléans (Loiret). — Société historique et archéologique de l'Orléanais.
Paris (Seine). — Musée Carnavalet. — Musée Guimet. — Société des Antiquaires de France. — Société de l'Histoire de France. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Société française des Fouilles archéologiques.
Poitiers (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Pontoise (Seine-et-Oise). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
Rambouillet (Seine-et-Oise). — Société archéologique.
Reims (Marne). — Académie de Reims.
Rennes (Ille-et-Vilaine). — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rouen (Seine-Inférieure). — Commission des Antiquités et des Arts de la Seine-Inférieure.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). — Musée des Antiquités nationales.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine. — Société historique et archéologique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne). — Société académique des Sciences, Arts, etc.

Senlis (Oise). — Comité archéologique.
Sens (Yonne). — Société archéologique.
Soissons (Aisne). — Société archéologique et scientifique.
Toulouse (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.
Versailles (Seine-et-Oise). — Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. — Société des Sciences morales, Lettres, etc., de Seine-et-Oise.
Vervins (Aisne). — Société archéologique.
Villers-Cotterets (Aisne). — Société historique régionale.

2° Sociétés et Établissements étrangers.

Aix-la-Chapelle (Allemagne). — Société historique.
Anvers (Belgique). — Académie royale d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles (Belgique). — Société d'Archéologie de Bruxelles.
Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique). — Revue Mabillon.
Luxembourg (Grand-Duché). — Institut Grand-Ducal (Section historique).
Mons (Belgique). — Cercle archéologique. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
Namur (Belgique). — Société archéologique.
Stockholm (Suède). — Sociétés des Antiquités du Nord.
Tournai (Belgique). — Société historique et littéraire.

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bulletins de la Société

Tome I, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.
Tome II, 1875, 415 pages et 11 planches.
Tome III, 1876, 325 pages et 4 planches.
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches.
Tome V, 1882, 326 pages et 6 planches.
Tome VI, 1884, 320 pages et 12 planches.
Tome VII, 1888, 328 pages et 21 planches.
Tome VIII, 1895, XXXII-326 pages et 13 planches.
Tome IX, 1899, XXIX-253 pages, 3 planches et 2 fac-similé.
Tome X, 1901, LVI-213 pages, 3 planches et 2 portraits.
Tome XI, 1905, XXXVI-307 pages, 4 planches et 1 fac-similé.
Tome XII, 1907, XXXVI-402 pages et 3 planches.

Procès-Verbaux, Rapports et Communications diverses.

Procès-verbaux de 1888 à 1891, in-8°, 188 pages.
Tome I, 1892, in-8°, 120 pages.
Tome II, 1893, 196 pages.
Tome III, 1894, 124 pages.
Tome IV, 1895, 144 pages.
Tome V, 1896, 170 pages.
Tome VI, 1897, 121 pages.
Tome VII, 1898, 193 pages.
Tome VIII, 1899, 107 pages.
Tome IX, 1900, 121 pages.
Tome X, 1901, 199 pages.
Tome XI, 1902, 129 pages.
Tome XII, 1903, 147 pages.
Tome XIII, 1904, 175 pages.
Tome XIV, 1905, 144 pages.
Tome XV, 1906, 116 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, première série, 1869-1874, grand in- 8°, 1875, 87 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, seconde série 1875-1900, grand in-8°. 1900, 297 pages.

Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne :

I. *Le Séjour royal de Compiègne*, par A. Charpentier (1647), grand in-8°, 1890, 62 pages.

II. *Almanach historique de Compiègne en 1789*, 1891, 96 pages.

III. *Le Camp de Compiègne en 1739*, par Scellier, 1897, 69 pages.

Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne, par M. Roger de Magnienville, grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.

Le Château du Fayel et ses Seigneurs, par M. le Chanoine E. Morel, grand in-8°, 1895, 128 pages et 4 planches.

Vue et Plan de Compiègne en 1611, par Joachim Duwiert, une feuille double in-folio.

Plan de la Ville de Compiègne, gravé par Jollain, vers 1657, reproduction fac-similé, une feuille double in-folio.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, levé par M. Chandellier, reproduction fac-similé en chromo-lithographie exécutée par Monrocq, une feuille grand-aigle.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, planches complémentaires lithographiées, faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, deux planches grand-aigle.

Compiègne pendant l'Invasion espagnole, par M. A Bazin, Compiègne, grand in-8°, 1896, 88 pages.

L'Alimentation à Compiègne : *Les Pâtissiers, les Bouchers*, par MM. A. Bazin et E. Mauprivez, grand in-8°, 1896, 118 pages.

Les Francs-Archers de Compiègne (1448-1524), par le Baron de Bonnault d'Houet, ancien élève de l'École des Chartes, grand in-8°, 1898, 250 pages.

Description des Fouilles Archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne, sous la direction de M Albert de Roucy, par M. V. Cauchemé, inspecteur du Palais de Compiègne. — Première partie : *Fouilles du Mont-Berny*, 1900, in-4°, 57 pages et 15 planches gravées.

Deuxième partie. — *Fouilles de la Carrière du Roi et les Caves Gallo-Romaines*, 1902, in-4°, 18 pages et 26 planches gravées.

Troisième partie. — *Cimetières Gallo-Romains*, 1906, in-4°, 28 pages et 10 planches gravées.

L'Instruction publique à Compiègne en 1789, par A. Dervillé, économe du Collège, in-8°, 1896, 44 pages.

Compiègne en 1814, par M. le Lt-Colonel Palat, 1901, in-8°, 150 pages.

Cartulaire de Saint-Corneille, par le chanoine Morel, in-4°, 1904, XII-448 pages.



LOUIS XI

D'après Moncornet.

COMPIÈGNE SOUS LOUIS XI

CHAPITRE PREMIER

(de 1460 à 1463. - Arch. municip. C. C. 22).

Fuite du dauphin en Flandre. — Logement de gens de guerre. — Approvisionnement d'engins de défense. — Cadeaux offerts aux généraux des finances. — Subventions aux compagnons du jeu de l'arc et de l'arbalète. — Dons à plusieurs infortunés. — Mort de Charles VII. — Le duc de Bourgogne passe par Compiègne. — Louis XI y fait sa première entrée en novembre 1461. — Grande diminution de la ferme des vins. — Nombreux procès intentés à la ville — Confirmation des privilèges. — Gratification aux habitants de Gilocourt. — Processions générales. — Offrandes de vins. — Achat d'une sablonnière. — Location des halles, marchés et tournelles. — Droits d'issues et de ventes.

Il a reçu chez lui un renard qui mangera ses poules, dit Charles VII en apprenant la fuite du dauphin en Flandre et l'accueil empressé qu'il avait trouvé chez le vieux duc de Bourgogne. Les luttes continuelles entretenues plus tard entre Louis XI et Charles le Téméraire attestèrent la véracité de ces paroles. Du 7 au 15 septembre 1456, de nombreuses circulaires furent adressées par le roi à ses bonnes villes pour les informer de cet évènement et des circonstances qui l'avaient accompagné[1]. En conséquence, nos francs archers Mahieu Lombart, Geffrin le Conte, Jaquot Duvivier, Jehan Guilly, Guillaume Beauquesne et Enguerran Lescole gardèrent les trois portes de la ville pendant deux jours et deux nuits pour veiller à sa sûreté, « veu qu'il estoit venu

1. *Les Francs Archers de Compiègne* par le baron de Bonnault.

certaines nouvelles », et reçurent chacun quatre sous par jour.

Les grands honneurs rendus au dauphin par Philippe le Bon, son ennemi, aigrirent le roi et le rendirent encore plus défiant à l'égard d'un vassal qui se permettait d'encourager la révolte contre son autorité paternelle. Ces mauvaises dispositions éclatèrent lorsqu'en novembre 1460, on apprit que le maréchal de Bourgogne,[1] Adolphe, comte de Neufchâtel, devait passer par Compiègne, « à tout grosse compaignie ». Les gouverneurs furent avertis de se tenir sur leurs gardes, et dans la crainte d'une surprise, les nommés Guillaume Beauquesne, Jehan Dumont, Perrotin Roy. et Jehan Lebel se postèrent durant plusieurs jours aux portes de la ville.

Celle-ci n'était guère en état de résister à une attaque : indépendamment de ses six francs archers, elle ne possédait qu'une garnison de dix lances fournies[2] arrivée en septembre dernier, et logée chez l'habitant par les soins du prévôt Tassart Tricotel avec ses sergents. Cependant, en prévision de l'arrivée d'autres gens de guerre, Jehan Trèlon, plâtrier, et Jehan Raquet, charpentier, travaillaient de concert à établir ou à réparer des râteliers, des mangeoires et des portes dans les étables de la maison Gillot Atart, de l'hôtel

1. Thibaut IX, seigneur de Neufchâtel-sur-Moselle et de Blamont, maréchal de Bourgogne, était fils de Thibaut VIII et d'Agnès de Montbéliard. Il mourut vers 1469. Le 21 mai 1465, le maréchal de Bourgogne était encore à Châtel-sur-Moselle, d'où il faisait sommer les gens d'Epinal.

2. Charles VII créa quinze compagnies d'ordonnance de cent lances chacune; on comptait par lance : un homme d'armes, trois archers, un écuyer, un coûtelier armé d'une dague tranchante, et un varlet, tous à cheval. La solde d'un homme d'armes était de 10 livres (66 francs) par mois, et celle de l'écuyer, de 5; l'archer recevait 4 livres, le coûtelier et le varlet, 3. Il y avait encore les francs archers à pied, espèce de garde nationale qu'on exemptait de la taille ; ils portaient le casque, le haubert de cuivre, la dague, l'épée, l'arc avec dix-sept flèches, et s'exerçaient tous les jours de fêtes. Ils étaient commandés par quatre colonels et vingt-huit capitaines. La milice bourgeoise fut supprimée en 1480, par Louis XI qui prit à sa solde

Saint-Julien [1] et de celui de la Bouteille où fut construit un escalier. A ces hôtes incommodes et turbulents il fallait non seulement fournir l'ustensile, mais encore enlever les immondices qu'ils laissaient eux et leurs chevaux. Les voituriers Jehan Soupplet [2] et Jehan Lenormant aidés par Pierre de Matigny, furent employés à ce travail en la rue dessous Saint-Clément; leur confrère Guillaume Herse avec Guillaume Garnot, et le tonnelier Tassin Freppot débarrassèrent, l'un l'hôtel des Barbeaux et l'autre sa maison des fiens que les gens de guerre y avaient accumulés.

Après la charge du logement des compagnies d'ordonnance, la plus grande préoccupation de la ville était d'augmenter ses engins de défense. Son artillier, Jehan de la Fontaine [3] qu'elle entretenait aux gages de cent onze sous quatre deniers par an, reçoit vingt sous pour faire un vérin servant à tendre les arbalètes que le cordonnier Henry le Paintre [4] avait recouvertes de fourreaux en basane blanche. Ne possédant en tout que dix-neuf arbalètes, elle en achète à Jacob Duvivier deux garnies d'une songnole (moufle) seulement, moyennant soixante et un sous ; deux grosses en bois d'if de Romanie à Jehan de la Morlière, le jeune, pour cent dix sous; une sans songnole à Jehan Wariquier, au prix de vingt-quatre sous, et une autre garnie de songnoles à Mengin, teinturier, qui la cède pour quarante-

6.000 Suisses auxquels il adjoignit 10.000 fantassins français et 25.000 sapeurs. Il soumit cette armée à une discipline rigoureuse, et la taille fut portée de 1,800 mille livres à 4,700, sans compter la dépense de l'artillerie.

1. Situé au marché aux toiles.

2. Demeurant au n° 17 actuel de la rue d'Alger, à l'encoignure des rues de Soissons et Vide-Bourse, devant l'hôtel du Paon.

3. En 1453, Jehan Duval de Saint-Quentin est appelé par nos gouverneurs pour être artillier aux gages de quatre livres tournois par an. Mais il refuse. La ville trouve enfin un artillier, et Bertran Grignon, puis Jehan de la Fontaine se succèdent dans cet emploi.

4. A été payé 4 livres 15 sous pour dix-neuf fourreaux d'arbalète.

quatre sous. Tassart Feutirenne lui vend ensuite deux couleuvrines, l'une de cuivre et l'autre de fer, avec un falot; Jehan de la Fontaine[1] une arbalète d'if avec une certaine quantité de traits; Guyot Poussepain, salpètrier, cent vingt livres de salpètre, et Henry le Paintre[2] deux fourreaux de basane.

Pour faire face à ces dépenses, et songeant qu'il lui fallait faire renouveler l'octroi des aides sur le vin, puis obtenir la fermeture des passages sur l'Oise qui nuisaient au produit de ce droit, elle envoyait à Paris plusieurs cadeaux destinés à divers personnages qui devaient « remonstrer au Roy ses povretés et ses affaires ». Le poissonnier Jacob Advisette et Lancelot Dubos fournissent l'un, le poisson, et l'autre les six chapons gras qui sont offerts, au mois de novembre 1460, au général Pierre du Reffuge et à son fils, maître Raoul. Jehan Lebel leur porte encore douze mille noisettes à partager avec Robert de Molins, receveur général, Jehan Fromont et autres. L'élément féminin n'est pas négligé, et les femmes de Pierre et Raoul du Reffuge ainsi que celle de Robert de Molins reçoivent des mains de Picart le Haire chacune huit bottes de lin achetées à Simon Dollé de Tracy.

Compiègne ayant réussi à obtenir satisfaction et ses revenus ayant doublé, pouvait se permettre bien des largesses. Elle subvient aux frais faits par le roi et les compagnons du jeu de l'arc, le connétable et les compagnons du jeu de l'arbalète. Elle accorde une gratification « aux jeunes compaignons à marier des paroisses Saint-Jacques et Saint-Anthoine pour supporter la despense des ménestrelz ». En 1460, plusieurs jeunes compagnons et jeunes filles ayant dansé pendant plusieurs fêtes en la halle de la ville, elle leur distribue la somme de onze sous huit deniers, pour les aider à payer les chapeaux, les bourses et le vin qu'ils avaient achetés en vue de ces réjouissances. Elle baille un

1. L'arbalète coûta 24 sous, et les traits 18 sous.

2. Les deux fourreaux de basane furent payés 8 sous.

muid de blé à Firmin Armel[1], organiste, par considération du service qu'il rend aux habitants, en desservant les paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, et aussi à cause de l'instruction qu'il donne à plusieurs enfants pour leur apprendre le jeu des orgues.

Elle ne refusait pas non plus son obole aux infortunés qui venaient implorer son secours. « A Tassart Feutimé donné quarante solz pour avoir sa rédempcion et rémission de certains délicts pour lesquelz il a été mis prisonnier et condampné à estre exposé à la justice du Roy ».

« A Georges Théophil de Constantinoble, pour don à lui fait en faveur du contenu en la supplication par lui baillée aux dits gouverneurs, et pour révérance de Dieu et de la foi, 27 solz parisis ».

« A Ysaachins et Alixis, son fils, cousin germain de l'empereur de Constantinoble, ainsi qu'il est apparu par bulles de N. S. P. le Pappe, et par mandement royal, lequel a esté prins par les ennemis de la foy et détenu prisonnier audit lieu de Constantinoble, dont il est élargy aux cautions de deux de ses filles, ainsy que portent les dites bulles ; en don pour sa rédampcion,, 22 solz parisis ».

« A trois contes de la ville de Constantinoble, l'un nommé Démétrius Paléologus[2], prins et mis à rançon, et eslargis aux cautions de leurs femmes et filles, en don 22 solz ».

Encore le don fait à « ung nommé François, natif du paĩs de Grenade qui disoit de nouvel soy estre fait baptisier et réduict à la foy chrétienne ».

« A Jehan du Matz, lépreux, pour aidier à faire une petite maison à Saint-Germain, sur le chemin de Paris, où autrefois en a eu une, pour ce que à la Maladrerie de Margny a foison de malades et peu de logis, et que à Saint-Ladre il ne seroit point reçeu, pour ce qu'il n'est pas natif de la ville ni demouré en icelle par dix ans continuels ; en don 40 solz ».

1. Maître Firmin Armel touchait de la ville 60 sous par an, comme organiste et conducteur de l'horloge.

2. Surnom des huit derniers empereurs d'Orient qui régnèrent de 1260 à 1453.



Si ses finances étaient prospères, la ville en était redevable à la paix glorieuse d'un règne réparateur ; mais ce règne malheureusement allait bientôt finir. Charles VII tombé dangereusement malade au château de Mehun-sur-Yèvre, craignant d'être empoisonné par son fils, se laissa mourir de faim. Le jour de sainte Madeleine de l'année 1461, maître Regnault de Malepart, docteur en théologie, prononça un notable sermon à la suite d'une procession faite à l'église Saint-Corneille « pour la santé et la prospérité du Roy duquel il estoit venu nouvelles qu'il estoit en grant infirmité, et que à Paris et ailleurs l'on faisoit processions exprès pour luy ». Quelques jours après, on apprenait que le roi était allé de vie à trépas, le 22 juillet, en la ville de Bourges[1].

« Aussitôt Raoul de Vaux, gouverneur, Simon Filleul Jehan Dargenton[2] et Pierre de Ruissel, partirent à cheval au pays de Hainault, en la ville de Mons et de Ruz, vers Monseigneur le Dauphin à présent Roy de France, pour

1. Les comtes du Maine, de Foix, de Dunois, de la Marche, le sire d'Albret, le chancelier Guillaume Juvénal des Ursins, Dammartin, d'Estouteville, Tannegui du Châtel, Jean Bureau, Guillaume Cousinot et six autres des serviteurs plus obscurs de Charles VII, écrivirent, le 17 juillet, de Mehun-sur-Yèvre, où était le roi, à quatre lieues de Bourges, au dauphin. pour lui rendre compte de l'état de son père. Deux jours après, ceux-ci ne pouvant persuader au roi de prendre aucune nourriture, imaginèrent enfin de lui faire prendre de force des aliments liquides ; mais son gosier ne leur laissait plus de passage, et le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après-midi, en suite de sept jours d'abstinence. Charles VII mourut, dans la cinquante-huitième année de son âge (*Histoire des Français*, par SISMONDI. T. XIV. f° 65).

L'abbé de Saint-Corneille était alors Monseigneur Gilles de Longueval.

2. Maître de l'hôtel de la *Grosse-Tête* ou du *Mouton-d'Or*, sur le Change. — Les gouverneurs se nommaient : Raoul de Vaux, Walleram le Féron et Colart le Haire. — Jehan de Kerromp et Andrieu de Hénault étaient tabellions royaux ; Adrien Murlot et Jehan de Cany étaient clercs du bailliage de Senlis, au siège et auditoire de Compiègne ; les sergents royaux se nommaient Pierre Boutery et Jehan Guilly ; le receveur de la ville, Jehan Bourgois.

porter lectres de recommandacion et obéissance, et pour requérir qu'il lui pleust avoir la ville en sa grace et tenir en ses franchises et libertez, comme elle l'a esté par feu son père ». Les envoyés s'étant acquittés de leur mission et ayant présenté leurs lettres, le roi leur fit répondre « qu'ils fussent les bienvenus, disant qu'il avoit la ville en sa grace, qu'ils estoient les premiers de son royaulme venus en obéissance devers luy, que aussy il les avoit les premiers recommandez et expédiez, disant aussy qu'ils s'en retournassent garder la ville et luy feussent bons et loyaulx ». Comme il était pressé de s'en aller, il les adressa au maréchal Rouault de Gamaches qui leur fit prêter serment de fidélité pour toute la ville, leur promit très aimablement tout ce qu'ils demandaient, et les renvoya à maître Jehan Bouvier, secrétaire, en le chargeant de les expédier. « Et incontinent monta le Roy à cheval, et alla à Maubeuge ».

Les délégués de la ville voyant la grande multitude de peuple[1] qui affluait vers le nouveau souverain, et le concours empressé de ceux qui craignaient ou espéraient quelque chose de lui, s'en retournèrent à Compiègne après six jours d'absence. Seul, Jehan Dargenton suivit le roi jusqu'à Avesnes-le-Comte pour poursuivre les « besongnes » de la ville, mais on lui fit répondre qu'il était inutile d'insister et qu'on ne « besongneroit » qu'à Reims, après le sacre du roi. Regnault de Montdidier était aussi du voyage et avait suivi le roi en compagnie de Jehan Dargenton, ainsi que ce dernier l'a relaté.

Le 31 août, Louis XI[2] fit son entrée solennelle à Paris ;

1. Une armée de harangueurs, de complimenteurs et de solliciteurs accouraient au-devant de lui et barraient le passage. Le roi avait assez de mal à s'en défendre. Aux uns, il faisait dire de ne pas approcher ; aux autres, il tournait le dos. Tel qui avait sué à préparer une docte harangue, n'en tirait qu'un mot : « Soyez bref ».

2. Louis arrivé à Avesnes-le-Comte, y avait fait célébrer le 2 août, un service solennel pour l'âme du roi Charles ; il y assista en grand deuil avec le duc de Bourgogne, le comte de Charolais, le comte d'Etampes, Jacques, frère du duc de Bourbon, Adolphe de Clèves, les sires de Montauban, de Croy, de Contay, et beaucoup d'autres grands

il était vêtu d'une robe de satin blanc et d'un pardessus violet sans manches, coiffé « d'un petit chaperon loqueté, » et monté sur un cheval blanc richement harnaché. Le duc de Bourgogne qui avait assisté au couronnement, suivait le roi, ayant à ses côtés le duc de Bourbon [1] à droite, et le comte de Charolais à gauche. Dès que les cérémonies furent terminées, le roi alla loger à l'hôtel des Tournelles où il vécut comme en exil, seul et chichement, recouvert cette fois de l'habit de pèlerin, de la cape de gros drap gris, avec les housseaux de voyage, vêtements qu'il n'ôta qu'à la mort.

Ce fut dans ce triste hôtel qu'au mois de septembre, se présentèrent Raoul de Vaux et Colard le Haire, gouver-

seigneurs. Pendant ce temps, le corps de Charles VII avait été conduit de Melun à Paris par le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême, son frère, le marquis de Saluces, les seigneurs de Chateaubrun et de Rochefort, le prévôt de l'hôtel et les domestiques de sa maison. Il était arrivé à Paris le 5 août; le service funèbre commença le 6 dès quatre heures du matin. Les comtes d'Eu et de Dunois s'étaient réunis au cortège avec le sire de Torcy, le maréchal de France, le maréchal de Lohéac. Le lendemain, le corps fut porté à Saint-Denis; un héraut d'armes, en abaissant sa masse sur la fosse, cria : « Priez pour l'âme du très excellent, très puissant et très victorieux prince le roi Charles, septième de ce nom. » Puis il la releva après l'espace de temps suffisant pour dire un *Pater noster*, en criant : « Vive le roi Louis ! » A la demande de Louis, le duc de Bourgogne avait convoqué tous ses gentilshommes et ses hommes d'armes, leur ordonnant de se trouver le 8 août à Saint-Quentin, pour accompagner le nouveau roi lorsqu'il irait prendre possession de son trône. Sa suite se composa d'environ quatre mille combattants. Avec cette petite armée, Louis fit son entrée à Reims le 14 août, et la cérémonie du sacre fut célébrée le 18. Après le sacre, Louis se rendit à Meaux, puis à Saint-Denis, où il s'arrêta pour prier au tombeau de son père, et, à ce qu'on assure, pour « pleurer moult tendrement. » Le duc de Bourgogne le quitta à Meaux pour se rendre à Paris, où il fit son entrée le 30 août. Le lendemain il vint avec deux cent quarante seigneurs de sa suite, en dehors de la porte Saint-Honoré, pour y recevoir Louis XI. (*Histoire des Français*, par de SISMONDI. T. XIV. f° 80.)

1. Duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Forez, seigneur de Dombes, de Beaujolais, etc. ; il était de plus gouverneur de Guyenne. Un de ses frères était archevêque de Lyon, un autre évêque de Liège.

neurs, Pierre le Caron, Pierre de Ruissel, et Pierre Boutery. Ils venaient solliciter la confirmation et l'expédition de l'octroi des privilèges de la ville, « tel qu'il avoit esté faict au pays de Hainault, avant le sacre. » Car on n'avait pu besogner à Reims, comme il avait été promis. Louis qui était un charmeur, les reçut d'une façon fort affable, et, après qu'ils lui eurent présenté les lettres envoyées par la ville, il fit répondre que le chancelier de France et le général de Bangy étaient chargés de ce soin et que c'était à eux qu'il fallait s'adresser. Après des allées et venues sans nombre, après « grande poursuite et dilligence, » les infortunés délégués finirent enfin par obtenir une audience de ces inabordables personnages qui daignèrent leur apprendre que le roi n'octroierait point les privilèges en question, si on ne donnait une grande somme de deniers, comme de huit à neuf cents livres. D'où stupéfaction des gouverneurs et de leurs compagnons qui remontrèrent que cet octroi avait été déjà fait sans conditions par leur maître; rien n'y fit. En désespoir de cause, ils cherchèrent à apitoyer, servirent le cliché habituel de la « povreté et affaires de la ville, » mais cela ne prit point, et ils ne reçurent même pas de réponse.

Pendant qu'ils étaient à Paris, nos voyageurs en profitèrent pour se renseigner sur la véracité d'un bruit qui courait et qui, s'il était confirmé, pouvait porter préjudice aux finances communales, à savoir « si ceulx de Noyon avoient requis de rompre le privilège du port aux vins de ceste ville et de l'établir au Pont l'Evesque. » Ils apprirent que ce bruit était heureusement faux.

Le roi[1] ayant annoncé qu'il voulait aller à Amboise

1. A peine le roi fut-il arrivé à Paris qu'il s'occupa à remplacer les serviteurs de son père par des serviteurs à lui. Il destitua le 3 septembre, Jean Juvénal des Ursins, de son office de chancelier, pour le remplacer par Pierre de Morvilliers. Il changea de même le procureur général; il nomma pour prévôt de Paris, Jacques de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, au lieu d'Eloi d'Estouteville. Il ota au sire de Lohéac l'office de maréchal de France et le donna au bâtard d'Armagnac, qu'il

embrasser sa mère, la reine Marie d'Anjou à laquelle il manifesta sa tendresse par le don d'un douaire de cinquante mille livres de rente en Languedoc, le duc de Bourgogne qui avait ébloui les Parisiens par son luxe et sa magnificence, se décida à regagner Bruxelles dont il avait fait la capitale de ses Etats. Il passa peu de jours après par Saint-Denis, Senlis, et arriva à Compiègne, le 4 octobre. Les gouverneurs allèrent à sa rencontre à la porte de Paris, et l'accompagnèrent avec une escorte de douze porteurs de torches allumées jusqu'à l'hôtel du Gros Tournois où il devait loger. Il avait avec lui Louis et Charles de Bourbon, l'un évêque de Liège et l'autre archevêque de Lyon, légat d'Avignon, ainsi que son fou inséparable qui avait eu la fantaisie de voir Paris. Après les paroles de bienvenue, les présents entrèrent en scène : au fou, Raoul de Vaux, gouverneur, donna douze sous, ce qui ne dût pas le flatter énormément ; les trois seigneurs reçurent quarante-six lots de vin clairet achetés chez Lancelot du Bos et répartis dans six buires d'étain. Pour bien marquer qu'il était d'un rang supérieur aux autres, il fut offert en outre à Philippe le Bon une demi queue de vin de Saint-Jangon avec un pot d'étain[1]. La ville ne voulant pas être au-dessous de sa voi-

nomma en même temps comte de Comminges, en récompense de ce qu'il l'avait toujours suivi dans son exil; pour le même motif il décora le sire de Montauban du titre d'amiral, encore qu'il eût la réputation d'un homme faux, vénal et cupide. Il rappela à la cour le comte d'Armagnac, qui était exilé du royaume, il le reçut gracieusement lorsque ce seigneur rentra à Paris, le 28 septembre, et il lui rendit tous ses biens. Il accorda aussi au duc d'Alençon une abolition entière de la sentence capitale prononcée contre lui, il le remit en liberté et lui rendit son duché par son ordonnance du 11 octobre. Il dépouilla de toutes ses charges Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, qui fut obligé de se cacher, tandis qu'on informait contre lui. Le parlement commença aussi des poursuites contre le comte de Dammartin; Pierre Cousinot, secrétaire du roi, fut emprisonné, et Tannegui du Châtel, neveu de celui qui s'était rendu fameux au pont de Montereau, fut obligé de se retirer en Bretagne. (*Histoire des Français*, par de Sismondi, T. XIV. f° 82.)

1. Acheté à Jehan du Val, tonnelier, et facteur de plusieurs mar-

sine, avait envoyé auparavant Perrotin Duvivier, messager à cheval, « vers ceulx de Senlis pour sçavoir comment ils s'étoient comportés à l'entrée du duc[1] qui estoit venu au giste chez eux et quel présent ils lui avoient fait. »

En même temps, un autre messager, Jehan Clerfueille partait pour la même ville, mais à pied seulement, les renseignements à demander n'étant pas aussi hâtifs que les précédents. Il s'agissait d'apprendre du grénetier de Senlis sa manière d'agir avec les habitants au sujet de l'aide qu'ils prenaient sur le sel, et si depuis le trépas du roi ils avaient continué de le percevoir sans avoir confirmation. On répondit qu'ils « avoient et lèveroient toujours ledit aide, mais que le grénetier ne vuidera point ses mains de deniers jusqu'à ce qu'ils aient confirmation, ce que lesdits de Senlis ont envoyé quérir. »

Afin d'obtenir pour eux cette faveur qui leur avait déjà été accordée par Charles VII, les gouverneurs chargent, au mois de novembre, Jehan Clercfueille de porter à Reims des lettres au bailli de Vermandois pour le prier d'écrire au roi à ce sujet, et dépêchent vers ce dernier Jehan Morlière, en lui recommandant bien de se hâter dans sa négociation. Comme il tardait à revenir et qu'on n'avait aucunes nouvelles de lui, Picart le Haire se rend à Paris pour savoir ce qu'il devient, et ne l'y trouvant pas, pousse jusqu'à Rouen[2] où se trouvait le roi avec le comte de

chands de vin, 11 livres 6 sous 8 deniers. — A Jehan Poulletier, tonnelier, a été payé 4 sous pour avoir tiré du cellier ledit vin et l'avoir fait mener au logis dudit seigneur.

1. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait épousé en troisièmes noces Isabelle de Portugal : de cette union était né, le 10 novembre 1433, Charles, comte de Charolais.

2. Pour engager Charolais à partir de la Cour, Louis ne crut pas devoir prendre d'autre moyen que de le combler de bienfaits. Il lui accorda une pension de trente-six mille francs par an, et il le nomma son lieutenant en Normandie, donnant en même temps des ordres pour qu'on lui préparât la réception la plus splendide dans les villes de son gouvernement, dont il l'envoya prendre possession. (*Histoire des Français*, par de SISMONDI, T. XIV. f° 87.)

Charolais. Pendant qu'on recherchait cet envoyé, on reçoit enfin des lettres de lui annonçant « qu'il avoit hepingue pour la ville. »

Pour le vin la situation était la même que pour le sel, il fallait une nouvelle approbation du privilège. Les attournés profitèrent de la première venue du roi à Compiègne pour « avoir et obtenir lettres de confirmacion à Pierre Regnault de l'octroy faict par le Roy Charles que Dieu pardonne, de pouvoir lever l'aide sur le vin vendu au détail en la ville, c'est assavoir : quatre solz parisis sur chacune queue de vin vendue à quatre deniers le lot, et au-dessus à l'équivalent jusques à dix ans, dont estoient échues trois années au jour du trépas dudit feu Roy, et avoit ledit octroy à durer sept années qui ont été confirmées par ledit Roy. » Pour le bien disposer, quatre muids de vin de Beaune lui furent auparavant présentés dans quatre petits pots d'étain ou *tierçains* achetés chez le potier Pierre de Girauline.

Nous ne sommes pas fixés sur la date exacte de la première entrée de Louis XI dans notre ville : elle eut lieu dans la première quinzaine de novembre, et il descendit très probablement à l'hôtel de la Grande-Croix-d'Or, tenu par Jehan de la Morlière, dont il venait de faire la connaissance à Rouen, chez son compère, comme il se plaisait à l'appeler. C'est à ce voyage où le roi vint faire un pèlerinage à Saint-Corneille pour adorer le Saint-Suaire, que s'applique cette mention de Charpentier dans son *Séjour royal :* « On tient par tradition que le mesme Roy fit couvrir d'ardoise l'église de Sainct-Jacques, une pieuse dame luy ayant remonstré que son chasteau estant couvert d'ardoise, il estoit messéant que l'église de cette grande parroisse ne le fust que de tuille et de chaume. »

Aussitôt que le roi eut donné son consentement, Pierre de Ruissel, clerc de la ville, partit à Paris prendre possession des lettres royaux pour le sceau desquels il paya douze livres, plus vingt-six sous donnés à Jehan le Moine,

procureur en parlement, et à son clerc pour l'écriture d'icelles[1].

Rien ne s'opposait plus maintenant à la perception de l'impôt, mais les pertes étaient grandes. « La ferme de douze deniers sur chacune queue de vin issant hors de la ville avoit esté vendue et délivrée, pour une année commençant à la sainct Jehan-Baptiste 1461, à Etienne le Flament, dit Crinon, moyennant deux cents livres et cent solz au vin payés d'avance, laquelle il exerça et recueillit seullement jusqu'à la fin du mois de septembre ensuivant, et de là en avant ne l'a recueillie parce qu'il lui fut défendu par les gouverneurs qui ne l'osèrent faire cueillir, obstant le trépas du Roy, et que le pouvoir et autorité qu'il avoit donné de ce lever estoit expiré, et que grant dommage eut esté de lever ledit aide sans avoir nouvelle confirmacion du Roy à présent régnant. Laquelle cueillette que ledit Crinon a faite de ladite ferme par ledit temps, a monté à la somme de dix-sept livres, seize sous, sur quoy a esté rabattu audit, tant pour son exercice que pour le vin qu'il avoit payé, la somme de cent solz. » En sorte que la ferme des vins pour

1. Le roi, pour avoir de l'argent, mit à cette époque un impôt sur les vins pour être perçu aux portes des villes, au moment où les bonnes gens pleins d'espérance dans sa promesse, disaient qu'on ne paierait plus rien. A Reims, les vignerons, le petit peuple et les enfants pillèrent les receveurs, brûlèrent les registres et les bancs des élus. Un tailleur attacha un écrit à la porte du receveur, disant que si la justice de Reims ne cessait, on brûlerait les maisons que les bourgeois ont à la campagne. Il semble, d'après les autres dépositions, que les enfants ont tout fait, brûlé le siège et les papiers des élus, dévasté l'hôtel du receveur. (*Histoire de France*, par MICHELET). Louis, à cette nouvelle, dissimula ; il fit filer des gens de guerre vers Reims, mais déguisés en habits de marchands ou de laboureurs ; ils entrèrent dans la ville sans être remarqués, et, seulement, lorsqu'ils y furent en force, le sire de Moy y arriva avec un nouveau corps de troupes ; Joachim Rouault, maréchal, et Jean Bureau, trésorier de France, le suivirent. Alors, les exécutions commencèrent ; le premier jour, un homme fut écartelé et six eurent la tête tranchée ; les exécutions continuèrent les jours suivants, jusqu'à ce qu'il y eut deux cents personnes de punies. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 90).



cette année n'a valu que douze livres, alors que celle de l'année précédente, délivrée à Tassart Tricotel, avait rapporté deux cent soixante-quatre livres.

« L'aide sur le vin vendu en détail a esté recueilli pour l'année finissant le 11 octobre 1461, par Walleram le Féron, sans estre baillé à ferme, affin de garder doulceur aux marchans, et a valu la somme de cent dix-neuf livres seize sous dix deniers ; lequel aide n'a esté recueilli, comme l'a affirmé ledit Féron, que neuf mois, et l'a délaissé à recueillir à la mort du feu Roy Charles VII qui trépassa au mois de juillet 1461. »

« Ledit aide fut mis à prix et délivré à Pierre le Caron, pour ung an finissant le 11 octobre 1462, parmy soixante-dix-huit livres, mais ce dernier le remit en la main de la ville, parce que les marchans et aultres vendant vins ne vouloient rien payer dudit aide. » Pour remédier à cette situation, le receveur Jehan Bourgois fut obligé de le recueillir lui-même, sans qu'il lui ait été vendu ni baillé à ferme. De plus, les « taverniers se plaindoient des fermiers qui leur faisoient des rigueurs, et au regard des années 1462 et 1463, malgré la permission du Roy[1] de lever cet aide, et au consentement des habitans, néanmoins lesdits taverniers ont empesché et tant débattu, qu'il n'a point esté levé au grand préjudice et retardement des affaires de la ville. »

A ces pertes venait encore s'ajouter la réclamation de Jehan du Puis, fermier de la chaussée pour un an finissant à la saint Jean-Baptiste 1462. « Il fut tenu quitte de la somme de quarante-huit solz sur le prix de son fermage,

1. Le 5 février 1462, le roi était à Saint-Jean-d'Angély ; à la fin de mai, il quittait Bordeaux, séjournant à Chinon et à Amboise pendant le mois de juin, faisant au mois de juillet une courte visite à Paris, d'où il revenait à Chartres, passant le mois d'août en Normandie, et se trouvant à Tours au mois d'octobre Mais, quoiqu'il eût une affection particulière pour cette ville, il la quittait tour à tour pour Amboise, pour Villers, près de Montrésor, et pour Saumur ; enfin, au mois de février 1463, il retournait en Guyenne. (*Histoire des Français*, par de Sismondi, T. XIX, f° 109).

en considéracion de plusieurs chariots appartenant à monseigneur le duc de Bourgogne, les aultres au comte de Nevers et aultres qui durant l'an de ladite ferme sont venus charger vins en ceste ville sans payer le droit de la chaussée. »

Après toutes ces contestations s'ouvrait la série des procès : les chanoines de Saint-Clément[1] avaient fait renvoyer au Châtelet de Paris la cause qu'ils avaient intentée contre les gouverneurs pour raison de plusieurs arrérages qu'ils demandaient et disaient avoir par suite d'un traité d'une durée de dix ans fait avec la ville, au quart de la rente qu'ils prenaient sur elle. Celle-ci avait chargé de sa défense Jehan le Sueur, procureur au Châtelet, car le débat en valait la peine : il s'agissait d'une somme de cent quarante livres.

La seconde affaire était bien plus importante : les maire et échevins d'Amiens avaient fait un procès pour restitution de deux cents livres que sans cause, prétendaient-ils, nos fermiers percevaient sur leurs marchands concernant l'issue des vins passant par Compiègne. On était assez inquiet sur le résultat final ; aussi Pierre de Ruissel fut envoyé à Paris, au mois de mai 1462, afin d'avoir à ce sujet l'opinion d'Etienne le Feuve, d'Aignen Violle, avocats, de Jehan le Moine et Michel Caud, procureurs en la cour de Parlement. Ceux-ci écrivirent un mémoire signé par eux, disant « qu'en effet les maire et eschevins d'Amiens ne sont pas recepvables dans leur poursuite qui doit estre exercée contre les marchans qui ont payé ou contre leurs héritiers ». On donna aux avocats un écu chacun, aux procureurs un demi écu, à maître Gérard le Coq, avocat chargé de défendre la ville contre ceux d'Amiens, onze sous, et à son clerc, cinq sous.

La troisième cause concernait le tavernier Colard Darel[2]

1. La maison de la veuve Jehan le Sel était contigue à celle située devant l'église Saint-Clément, « que l'on dit estre la maison des prestres de Sainct-Clément et qu'ils possessent ou Jehan Baron, tonnelier, pour eux ».

2. Le 31 janvier 1465, Colard Darel et ses compagnons francs

qui refusait de payer l'aide parce qu'il se disait franc archer. La ville n'avait pas hésité à remettre à Adam Murlot, clerc du bailli de Senlis, onze sous parisis « pour les épices à faire visiter le procès » qu'elle intentait contre ce récalcitrant. La prétention de ce dernier était en effet inadmissible : de par les ordonnances, il était exempt de la taille, du guet, de monter la garde, et du logement des gens de guerre, mais non de la gabelle et des aides. Il faisait véritablement partie des francs archers dont il était un des plus fidèles, depuis la fondation, c'est-à-dire depuis 1448 ; il était même qualifié vis-à-vis de ses camarades de lieutenant du capitaine et de chef de chambre.

Ensuite c'était Jehan de Jouvengnes[1] qui entamait un

archers, par ordre de leur capitaine et du bailli de Senlis, allèrent passer leur montre à Beauvais et reçurent l'énorme indemnité de quatre livres parisis. En 1478, Colard Darel, ce vétéran qui figurait depuis trente ans en tête de nos listes de francs archers et était devenu leur chef de chambre et leur lieutenant, se retirait. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault).

Le roi exigeait que les collecteurs de la taille, dans chaque paroisse, fissent un rôle du nombre des feux de leur paroisse, et le transmissent aux élus, qui en donneraient copie aux généraux des finances, afin que ceux-ci connussent l'augmentation ou la diminution de la population taillable dans chaque élection. Il leur recommandait de répartir également la taille, sans haine ni faveur, et il les menaçait de les punir comme faussaires s'ils dissimulaient l'existence de quelque taillable. Mais le privilège de ceux qui se disaient exempts de taille donnait lieu à de continuelles discussions, et chaque exemption rejetait sur le reste de la paroisse le fardeau auquel un seul avait tracé le moyen de se soustraire. Les nobles ni les clercs ne devaient point de tailles ; les francs archers en étaient exemptés en récompense de leurs services ; les arbalétriers des villes prétendaient l'être aussi, puis tous ceux gui tenaient quelque office du roi, puis ceux qui étaient attachés à la maison des grands seigneurs : c'étaient toujours des gens jouissant de quelque crédit qui demandaient l'exemption ; c'était sur les pauvres, les gens faibles et méprisés que le fardeau était rejeté. La répartition des aides ne donnait pas lieu à moins d'abus, et comme elles étaient levées sur la consommation, l'exemption que réclamaient les classes privilégiées introduisait beaucoup de désordres dans la perception (*Histoire des Français*, T. xiv, f° 31).

1. Maître Jehan de Jouvengnes devait, en 1456, 3 sous parisis de

procès au sujet des droits « de foraige réclamez sur les vins vendus ès celliers de ses maisons tenues de la ville, esquelles demeuroit Pierre Fortier. »

Si chacun cherchait à s'exonérer de l'impôt, les gouverneurs de leur côté demandaient l'exemption de celui du grain et du pain. Déjà, en novembre dernier, Pierre de Ruissel était allé à Paris présenter cette requête qui n'avait pas obtenu de résultat. Il y retourna au mois d'avril 1462, avant Pâques, pour solliciter des seigneurs des comptes un suspens de la ferme de cette imposition, jusqu'à la Saint-Remy ensuivant, en attendant le pourvoi de la ville devers Louis XI, qui n'avait pu avoir lieu jusqu'ici, « obstant que le Roy est loing[1]. » Celui-ci se trouvait alors dans le Midi, près des frontières d'Espagne, suivi à distance par ses canons et coulevrines, paisiblement, sans bruit, sous la direction de Jean Bureau, le bon maître des comptes. En septembre, Jehan Morlière, le négociateur heureux, qui avait l'oreille du roi, fut chargé de cette mission. Comme on ne le voyait pas revenir assez vite, le boulanger Jehan de la Hache, fermier du susdit impôt, s'en fut à sa rencontre, afin de savoir « s'il avoit rien obtenu pour la ville par spécial et exception de ceste imposition. »

On n'avait pas encore reçu les lettres confirmatives de la parole du roi touchant les privilèges de Compiègne, mais, en attendant leur délivrance, Aignen Violle, lieutenant-général de monseigneur de Montauban, amiral de France, maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, avait donné « ses lectres de souffrance, certain temps, de mener pasturer les bestes en la forêt de Cuise et y prendre du bois, ainsi qu'on a accoustumé comme usagers, lequel usage le procureur du Roy avoit fait saisir et défendre de n'en plus user. » Ce fut encore Jehan Morlière, le jeune,

surcens pour sa maison de la rue de Pierrefonds située auprès de l'hôtel du Faucon qui était chargé d'une rente envers lui.

1. Le 11 janvier 1462, le roi étant à la Rochelle, confia la garde de Paris à Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, président des comptes, et à Charles de Melun, bailli de Sens.

qui se rendit auprès de Louis XI. A son retour, il rapporta « comment il avoit obtenu de luy les lectres de chartes confirmantes de celles que le feu Roy Charles avait octroyées à la ville, en l'an 1430, des privilèges et usaiges que la ville avoit ; que lesdictes lectres il avoit présentées aux seigneurs des comptes, pour icelles vérifier. Lesquels seigneurs n'avoient icelles voulu vérifier, sinon en aucuns points, et y vouloient faire plusieurs restrictions, pourquoy il estoit départy d'icelle vérification jusques à dire qu'il l'eut fait sçavoir et dénoncer auxdits gouverneurs. » Ceux-ci furent désappointés, car ils avaient réuni avec beaucoup de peine la somme de huit cents livres réclamée pour la confirmation de tous leurs privilèges ; ils avaient même dû emprunter cinquante-cinq livres à Pierre Crin, Robert Alexandre[1], Simon Rose et Jehan de Verberie. C'est alors que maître Jehan le Gastelet, avocat et conseiller, Walleram le Féron, gouverneur, et Pierre de Ruissel s'en allèrent à Paris, au mois d'octobre, « lesquels, après plusieurs remonstrances par eulx faites et fait faire aux seigneurs des comptes, procureurs et gens de finance, et grandes poursuites par eulx faites, eurent réponse qu'ils avoient vérification seullement des points concernant la matière qui s'ensuit : c'est assavoir que la ville soit franche de toutes manières de prinses, ainsy que lesdites lectres de chartes le contiennent ; item, que les habitans de la ville jouiroient des fiefs nobles par eulx acquis auparavant le trépas du feu Roy Charles VII ; et au regard de ceulx qu'ils avoient depuis acquis et qu'ils acquerroient, ils en composeroient ou mectroient hors de leurs mains ; item, que les habitans d'Abbeville, Amiens, Arras, Cambrai, qui venoient quérir vin à Compiègne, paieroient douze deniers par queue de vin issant hors de la ville ; item, que les habitans puissent prendre par la main du garde, en la forêt de Cuise, le bois qui leur sera nécessaire pour la réparacion de la ville et la fortification d'icelle, du bois mort et mort bois pour leur

1. Maître de l'hôtel des Faucilles, sur la place du Change, actuellement n° 34.

chauffage, le sec en ôtant et le vert gisant, et que semblablement ils en aient pour réédifier leurs maisons jusqu'à quatre ans seullement ; item, que chacun habitant puisse mectre en la forêt, en toute saison de l'an convenable, deux pourceaux jusqu'à six ans seullement. »

Partout Louis XI étendait les franchises des communes qui en possédaient déjà, il accordait des privilèges à celles qui n'en avaient pas encore, il recherchait le contact des petits et rehaussait le peuple dans sa propre estime par les égards, en même temps qu'il le séduisait par sa familiarité.

Au mois de mars 1463[1], deux commissaires royaux, Me Guillaume Thoreau, notaire et secrétaire du roi, Me Denis Fromont, clerc du roi en sa chambre des comptes, vinrent à Compiègne, « envoyés par M. le Président des comptes en plusieurs villes du royaulme, et mesmes en ceste ville, pour avoir l'advis des habitans quel voye et moyen le Roy peut tenir pour le soulagement de son peuple, pourveu que la revenue de ses deniers tant en demaine que en aides n'en diminuent, et se bon seroit de faire taille des gens de guerre avec les imposicions en une mesme taille, par lequel Président estoit escript à la ville de deffraier lesdits commissaires ; sur lesquelles choses a eu plusieurs oppinions qui ont esté baillées par escript auxdits commissaires ». Ces derniers étaient descendus chez l'hôtelier Regnaul Luce où leur dépense s'éleva à six livres qui furent payées par la caisse municipale.

1. A Jehan Dauderon, hostelain, a été payé la somme de 115 sous pour dépenses faites en sa maison, au mois de février 1463, par les gouverneurs qui lors envoyaient Pierre le Caron, Jehan de Kerromp et Jehan Guilly, sergent, devers le roi à Lille et Tournai pour les affaires de la ville. — Pour deux lots de vin de Beaune qui furent bus en son hôtel du Barillet quand on acheta une demi queue de vin de Beaune qui fut donnée à Monseigneur de Guyenne, frère du roi, audit an 1463, qnand il vint à Compiègne. — Pour avoir donné 24 sous qui, au commandement de Jehan Bucquet, furent par lui baillés à un des hérauts du roi qui apporta lettres à la ville. — Il lui a encore été payé 19 sous 4 deniers pour dépense faite en son hôtel, en donnant à dîner au maréchal et fourrier des logis du roi qui est arrivé en cette ville, audit an 1463.

Voulant mettre à profit les bons sentiments du roi à son égard, la ville envoya, au mois de septembre[1], maître Jehan le Gastelet et Pierre de Ruissel trouver Louis XI à Poissy, « pour avoir et obtenir lectres de confirmation des privilèges adressées aux seigneurs des comptes à Paris, à dire qu'ils vérifiassent lesdites lectres en plusieurs points qu'ils avoient refusez, mesme touchant l'imposition du grain et du pain ».

C'est à Poissy que se rendit en ambassade Jean de Croy, sire de Chimay, envoyé par Philippe, duc de Bourgogne. Il eut beaucoup de peine à obtenir une audience; enfin, comme le roi sortait de sa chambre, il l'arrêta pour lui exposer les plaintes de son maître. « Votre duc de Bourgogne, lui dit le roi, prétend-il donc être d'une autre nature, et d'un autre métal, que les autres princes du royaume ? Sans doute, lui répondit Chimay ; car il vous a soutenu contre la volonté du roi votre père, ce que nul autre n'aurait osé faire. » Au lieu de se fâcher contre le sire de Croy, Louis ne songea qu'à l'attacher à ses intérêts par des présents qu'il distribua à lui-même et à sa famille. Il nomma Antoine de Croy, grand-maître de France, et attacha à son service le comte d'Etampes. Se trouvant alors assuré des principaux conseillers du duc, il lui demanda une entrevue, et vers le milieu de septembre, il vint le trouver à Hesdin. Les courtisans de Philippe lui avaient conseillé de consentir au rachat des villes de la Somme, telles qu'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin[2], que Charles VII,

1. Dammartin ayant été banni pour toujours du royaume et envoyé par le roi en Allemagne, refusa de partir. Il vint de lui-même se remettre au bailli de Mâcon, qui le fit conduire dans les prisons de Paris. La sentence rendue par contumace fut annulée par un nouvel arrêt du Parlement, du 20 août 1463; la confiscation des biens fut cependant maintenue et Dammartin fut relégué dans l'île de Rhodes à perpétuité ; mais comme il ne put trouver de caution pour garantir qu'il n'en sortirait pas, il fut enfermé à la Bastille.

2. Philippe, qui l'avait reçu avec une grande courtoisie, lui demanda de ne point destituer les gouverneurs qu'il avait donnés aux villes de la Somme, tant qu'ils se conduiraient bien : le roi s'empressa de le

par le traité d'Arras, avait laissées en gage au duc de Bourgogne pour la somme de 400.000 écus. Dès le 12 septembre, Louis XI lui avait fait passer un premier paiement de deux cent mille écus ; il lui remit les deux cent mille autres le 8 octobre.

A cette époque, il reçut à Paris la visite de Pierre le Caron, Raoul Thibault, Jehan le Gastelet et Walleram le Féron qui venaient lui parler au sujet « de l'octroy qu'il avoit fait au sieur de Croy de pouvoir faire mener par eaue vins jusqu'à Châtel-en-Porcien, qui est contre le privilège ancien de la ville. » Ce seigneur avait aidé le roi à obtenir du vieux duc de Bourgogne le rachat des villes de la Somme, et on trouvait commode de le récompenser de ce service au détriment de Compiègne. Celle-ci réussit-elle dans sa remontrance, ou reçut-elle une autre faveur en échange ? Il n'en est pas moins vrai qu'elle se montrait intransigeante sur la perception de l'impôt concernant le vin. Déjà, au mois d'août dernier, Henry Poulain était allé à Paris « porter lectres à maistre Jehan le Moine, procureur en Parlement, ensemble le double des lectres royaux et poursuites faictes en vertu d'icelles par Machitot, huissier de parlement, tant à la requeste du prévost des marchands et eschevins et de Arnault de Cambrai, qu'à celle de Jacques Charmolue, fermier de l'issue des vins, et de Jehan Guilly, sergent, pour raison de l'arrest que ledit fermier avoit fait faire sur certain vin appartenant audit Arnault, pour avoir paiement de douze deniers par queue de l'issue des vins que ledit Cambrai refusoit payer. »

Cette question de vins nous amène à constater que les vignobles d'alentour furent très éprouvés par les rigueurs

promettre, mais il n'avait garde d'exécuter sa promesse ; il lui aurait semblé n'être point maître des villes qu'il venait de recouvrer. Dès qu'il eut pris congé du duc de Bourgogne à Hesdin, le 19 octobre, il se hâta de changer tous les gouverneurs des villes et de demander de nouveaux serments aux habitants, comme s'il avait la plus grande défiance de la maison de Bourgogne. (*Histoire des Français,* par de Sismondi, T. XIV, f° 134).

de la température. Pour faire cesser cet état de choses, les gouverneurs donnèrent seize sous « à plusieurs jeunes compaignons vignerons, lesquels en la saison de mai et juin 1463, sonnèrent par plusieurs nuits les cloches des églises de la ville, pour la froidure et gelée[1] qu'il faisoit, affin de prier Dieu pour la tranquillité et salvacion des biens. »

Ils accordèrent aussi une gratification de trente-deux sous aux habitants de Gilocourt « en laquelle ville, au mois de mai de la mesme année, chut telle foudre et orage de temps et grésil que leurs ableds, vingnes et labours furent gastés, et les chemins par spécial es cavées et montagnes tant démolis et gastés qu'on n'y pouvoit aller sans grant réparacion, ainsy qu'ils ont remonstré, à quoy ils ne savoient fournir sans l'aide des bonnes villes circonvoisines et que c'est intérêt à elles ».

Pour prévenir ces ravages, il se faisait tous les ans des processions solennelles : « A Colin Roussel et aultres compaignons qui préparèrent de branches de mai l'ostel du lieu de la Croix du Sainct-Signe, au mois d'avril et festes de Pasques 1461, à dire qu'on y put célébrer messe à la procession générale qui s'y est faicte. »

« A Jehan Diec,[2] mercier, pour deux torches pesant quatre livres de cire, livrées au mois d'avril 1462, et consumées à convier et conduire le Sainct Suaire de Nostre Seigneur qui a esté porté es procession à la Croix du Sainct-Signe[3]. «

1. A Jehan Advisette, Jehan Cosiner et autres compagnons mariniers, qui au mois de décembre 1460, ont arrêté et attaché sur terre deux grands pieux de la Palée qui, par la force et la violence des glaces, avaient été arrachés et s'en allaient aval l'eau.

2. Jehan Diec payait à la ville 12 deniers de cens pour sa maison assise en la rue de Soissons, et qui avait appartenu auparavant à Jehan Lévesque.

3. Lieu situé en la forêt de Cuise, sur le bord de la route de Soissons, où il existait une chapelle desservie par des ermites.

« A Pierre de Matigny[1], manouvrier, pour une loge faicte au mesme endroit, au mois de juin suivant, pour chanter et célébrer une notable procession qui y a esté faicte pour les biens de terre. »

« A Jehan Diec et Jacob Charmolue, merciers, pour six torches de cire pesant douze livres et qui ont esté brulées en convoyant les corps Sainct Cornille et Sainct Cyprien et aultres reliquaires et sanctuaires qui, au mois de mai 1462, furent à processions à Venecte, Clairoix et ailleurs pour la disposition du temps. »

« A Thévenin Pindart, marinier, pour avoir mené son grant basteau à Jaux affin de passer le peuple de Compiègne qui, à la mesme époque, alla à procession audit Jaux. »

A Jehan Diec[2] pour trois torches pesant six livres de cire livrées à la Feste-Dieu ; pour quatre aultres torches pesant huit livres pour la Feste-Dieu de l'année suivante, et pour quatre *estinchoirs* (ostensoirs) armoyés des armes de la ville. »

Celle-ci, à propos des armoiries, ne marchandait pas ses deniers et faisait grandement les choses : Nicolas Laurens, marchand et bourgeois de Paris, fournit, en 1463 « les couleurs d'or et d'adzur dont ont esté faicts les escus et armes du Roy qui sont aux portes de la rue Parisis, de Pierrefons et de l'ostel de la ville ; le peintre Henry le Feuve peignit les angles et armes qui sont aux susdites portes, pour l'onneur et décorement de ceste ville ».

Ensuite Robin le Caudrelier « livra trois bennes pour mectre sur les trois chappiteaulx de plomb qui ont esté faicts, l'un à la porte Parisis, l'autre à celle de Pierrefons, et le troisième sur l'huisserie et armes de l'ostel de la ville,

1. Pierre de Matigny demeurait rue de Pierrefonds, en une maison située au tenant de l'Echiquier, pour laquelle il payait 16 sous de cens. Il fut remplacé, en 1477, par le cordier Boniface.

2. Et pour deux torches de cire vermeille destinées à la chambre du conseil de l'hôtel de la ville.

esquelles bennes ont esté peintes et dorées d'or les armes du Roy à trois fleurs de lys d'or[1] ».

Henry le Feuve peignit encore, et dora « de fin or et de fin adzur ung escu couronné à trois fleurs de lys d'or qui est au dessubs du pont[2], sur la rivière, pour l'onneur de la ville ».

Les gouverneurs ne lésinaient pas non plus sur les vins et présents offerts aux seigneurs qui passaient par Compiègne et dont ils voulaient se ménager les bonnes grâces auprès du roi. C'était généralement le vin de Beaune qui avait les honneurs de la dégustation, le crû de Saint-Jangon d'un prix beaucoup plus élevé n'était donné qu'exceptionnellement aux personnages de grande envergure. L'attribution, selon la qualité des hôtes reçus, des deux grands ou des deux petits pots de la ville[3] remplis de ces vins n'était pas un des côtés les moins réjouissants de la vie de nos aïeux.

Le 7 novembre 1461, il ne fut offert au bailli de Senlis que deux petits pots de vin, tandis que le 28 suivant, deux grands étaient donnés à maître Aignen Violle. Le lendemain arriva le comte d'Etampes qui, par marque de distinction suprême, fut gratifié de quatre grands pots ; déjà, au mois de janvier dernier, deux gros poissons achetés quarante-quatre sous chez Pierre de la Rue, poissonnier[4], lui avaient été présentés « pour le bien de la ville ». Il faut se hâter d'ajouter qu'il était l'oncle de Philippe le Bon, duc

1. Henry le Feuve, peintre, avait, en 1460, peint d'or et d'azur les trois bennes dessus dites, et fait les armes du roi et de monseigneur le Dauphin, et livré les couleurs d'or et d'azur, moyennant 76 sous parisis.

2. Jacob Advisette, poissonnier, et autres compagnons ôtèrent, au mois de juillet 1460, plusieurs branches et ordures qui étaient contre le pieu du pont de la ville, sur la rivière, et empêchaient le cours de l'eau.

3. Les deux grands pots contenaient cinq lots, et les deux petits, trois lots.

4. Guiot Wandvinque avait, en 1460, la ferme du tonlieu du poisson de mer, moyennant 50 sous.

de Bourgogne. Le même jour, eut lieu l'entrée de messire Baudot de Noyelles, ancien maréchal de l'armée Anglo-Bourguignonne, « ce chevalier bien hardy et vaillant » qui combattit dans la *prée* de Margny la troupe de Jeanne d'Arc ; il reçut deux petits pots de vin de Beaune, et deux autres de vin français.

En janvier 1462, ce fut le tour du bailli de Senlis pendant qu'il assistait à un dîner servi en l'hôtel de Raoul Morel, à l'enseigne de l'Ours ; puis vinrent successivement en février, maître Guillaume Thoreau, l'abbé de Royaumont, et monseigneur de Nantouillet, bailli de Sens, à qui furent donnés quatre grands pots de vin, et deux seulement, le 18 mars suivant. Au mois d'avril, Guillaume Bische[1], capitaine de Soissons, et l'ami intime du roi, reçut deux petits pots de vin de Touraine ; le 9 juin, monseigneur de Nantouillet, deux grands pots de vin de Beaune ; le même jour, Guillaume de Vavies, général, conseiller du roi, deux grands pots de pareil vin, et maître Aignen Violle « qui estoit venu tenir ses jours », plein deux grands pots de vin de Saint-Jangon. En juillet, Guillaume de Vavies passant par Compiègne, et allant en ambassade pour Louis XI, la ville lui offrit six chapons payés vingt-quatre sous. Au mois d'août, Jacques Trousseau, maître d'hôtel du roi, et le général Mathieu Beauvarlet eurent aussi leur part du vin d'honneur. Le 10 octobre, à l'arrivée de madame la duchesse de Bourbon qui allait devers monseigneur le duc de Bourgogne, son frère, en compagnie de ses deux fils et de ses deux filles, les gouverneurs leur présentèrent quatre grands pots de vin de Beaune et de Saint-Jangon,

1. Guillaume de Biche ou Bische était né à Moulins-Engilbert, vers 1426. Favori du comte de Charolais, fort apprécié du roi, il fut, quoique bourguignon, nommé par Louis XI bailli de Saint-Pierre-le-Moutier. Il était seigneur de Clairy, près Péronne. Le roi était escorté par Guillaume Bische, le favori du comte de Charolais, et « un des singuliers du monde », il s'en allait « bras à bras par nuyt parmy la ville de Paris visiter dames et damoiselles. »

et deux grands pots de vin étranger à l'archevêque de Lyon[1], fils de ladite dame, ainsi qu'à monseigneur de Moy. Quatre grands pots du même vin étaient donnés, le 18 suivant, à celui que le roi venait d'établir comme gouverneur des villes de la Somme, l'ennemi capital de la maison de Bourgogne, cet homme noir, cet envoûteur : c'étaient les noms que le comte de Charolais donnait à son cousin, Jean de Nevers, dit le comte d'Etampes et mieux dit Jean sans Terre[2].

Les habitants de Saint-Germain-les-Compiègne devaient pour leur chaussée et tonlieu[3] cinquante sous par an à la ville, mais celle-ci, toujours généreuse, les tint quittes de la somme de sept livres dix sous, montant de la redevance de trois années, de 1460 à 1463, à condition « qu'ils l'emploieront à réparer leur église despéciée, démolie et abattue par le moyen des sièges qui ont esté tenus devant la ville. »

En même temps, elle faisait une dépense indispensable de quatre livres huit sous payés à « Jehanne Moutarde[4], veuve de Jehan Langelé[5], boucher, et à Christophe Langelée,

1. Charles, fils du duc de Bourbon Charles Ier et frère du duc Jean II, naquit à Moulins, vers 1434, fut élu archevêque de Lyon à l'âge de dix ans, mais ne fut consacré qu'en 1466. Prieur commendataire de Souvigny (1457), légat à Avignon (1465), ce prélat guerrier et diplomate, grand protecteur des arts et des lettres, sut, malgré la part qu'il prit au Bien Public, gagner la faveur de Louis XI et la conserver longtemps. Ses mœurs peu austères ne l'empêchèrent pas d'être nommé cardinal au titre de Saint Silvestre et de Saint-Martin-des-Monts (18 décembre 1476). Il mourut à Lyon le 13 septembre 1488.

2. En 1463, pendant le Carême, le comte de Saint-Pol reçut plusieurs lots de vin achetés chez l'hôtelier Pierre de Prunay.

3. C'est à savoir : pour la chaussée, seize sous huit deniers, et pour leur tonlieu trente-trois sous quatre deniers.

4. Une des huit bourgeoises de qualité, qui, le dimanche 19 mars 1423, partirent de Compiègne et se rendirent à Creil devant le farouche régent Bedford pour implorer de lui la grâce de la ville.

5. Reçu de Jean Langelé pour les peaux et suint de deux cents bêtes blanches dont la chair a été baillée aux gens d'armes qui, pendant le siège, étaient dedans la ville de Compiègne pour la garde d'icelle,

sœur et héritière dudit défunct, pour la vendition par elles faite d'une pièce de terre contenant trois mancaults ou environ, assise assez près et joingnant de la terre et sablonnière de la ville[1], qui est à l'endroit de la Maladrerie, entre la prairie de la ville et Margny; icelle terre acheptée pour y pouvoir prendre sablon pour ladicte ville, parce qu'on ne povoit plus trouver ni prendre sablon sur la terre de la ville, et qu'elle est toute fossoyée jusqu'au fond et à l'eaue en plusieurs endroits ; et commençoient les communiers de la ville à entreprendre sur la terre desdictes femmes, dont aucuns estoient travaillés et traictiés en amendes par le prévost de Margny, à la plainte desdictes femmes. »

La situation prospère des finances communales pourvoyait maintenant à ces multiples dépenses, et si l'aide sur le vin faisait défaut, du moins les locations des halles, marchés et tournelles donnaient un bon rendement. Jehan Mauger, marchand de Paris, avait pris à bail le bas de la halle aux fripiers[2] occupée ensuite entièrement par un riche marchand également de Paris, Laurens Herbelot qui y avait établi un grenier à sel. Henryot le Paintre tenait à louage pendant la fête de la Mi-Carême, les places du Change et de la Cour le Roi où durant toute l'année les chandeliers

depuis le 17e jour d'août 1430, jusqu'au 27e jour de septembre ensuivant, vendus et délivrés audit Langelé, moyennant 23 livres 16 sous.

Les hoirs de maître Jehan Champion, chirurgien, et de Jehan Langelé, houcher, possédaient deux pièces de terre sises à la bouche d'Oise, s'entretenant ensemble, contenant six mines, tenant d'une part à la rivière et d'autre part à Nicolas de Francières.

Walleram le Féron était propriétaire de six mines de terre assises devant la Grange-l'Abbé, tenant d'une part à Jehan Vimont, d'autre part aux terres qui furent Langelé, aboutant aux terres de Saint-Corneille.

1. Une bastille établie en avant de Compiègne, vers la Maladrerie, et située près de la sablonnière de la ville, fut, en 1430, emportée d'assaut par les Bourguignons qui jetèrent un pont sur la rivière, précisément de ce côté, au-dessus de la tour des Osiers.

2. Le 16 août 1454, le Conseil du roi accorda de prélever 4 deniers par lot de vin pour les travaux de fortification. La ville avait en effet

exerçaient leur négoce. Par suite du décès du boucher Jehan Langelé survenu vers la Saint-Jean-Baptiste 1460, l'étal qu'il tenait en la halle de la boucherie et qui appartenait à la ville, ne fut pas reloué, « et depuis a esté inutile. »

Bailly[1] le gantier ainsi que la veuve Pierre Semelin payaient vingt-quatre sous par an pour le jardinet du Donjon, et Jehan Robert, huit sous pour l'autre partie du jardin située près de Saint-Nicolas-au-Pont. Le jardin au tenant du Donjon occupé par Toussaint du Sablon[2], et auparavant par Jehan Patinot, l'aîné, rapportait dix sous, de même que la place située entre les murs de cette ancienne forteresse louée en 1460, par Jehan de Matigny, futaillier. Au mois d'août de l'année suivante, ces murs se désagrégeant furent abattus, et depuis « la place a esté inutile. » Le vieux Donjon, ou ce qui en restait, c'est-à-dire de hautes murailles menaçant ruine, fut renversé et ses voûtes rompues, afin d'en tirer des pierres destinées à la construction du boulevard de la porte de Pierrefonds. Ces pierres ne suffirent probablement pas, car on fut obligé d'en extraire d'autres d'une carrière qui avait été récemment ouverte tout près de cette porte et à côté de la tour Walleram le Féron. En 1463, lorsque la place du Donjon fut complètement désencombrée, Colin Calouin, tourneur, la prit en location.

L'hôtelier, Jehan Bucquet tenait depuis la Saint-Jean-

bien besoin de toutes ces ressources : les halles des drapiers, chaussetiers, etc., démolies pendant la guerre ne produisaient rien et on était obliégé d'étayer celle « emprez là où on plaide. » Les échoppes du Change brûlées et abattues n'étaient d'aucun rapport. Il fallait réparer ces ruines ; une halle neuve servait au grenier à sel, le beffroi de la porte de Pierrefonds était reconstruit, et toute l'enceinte des murailles mise en état. On démolissait aussi les saillies faites pendant la guerre autour de l'Hôtel-Dieu.

1. Pierre le Bailly payait 8 sous de cens pour sa maison assise en la rue de Soissons.

2. Exerçant la profession de poissonnier.

Baptiste 1459, la prairie[1] de la ville, par suite d'un bail de neuf ans, à la redevance annuelle de vingt-quatre livres parisis.

Pierre de Matigny, cordier, avait loué le bas d'une tournelle située derrière l'hôtel de feu Herbert Lescripvain ; Jehan de la Hache, boulanger, la tour du Béguinage ; Jehan de Hénault, une tournelle près de la porte de la Chapelle ; Jacotin Petit, dit Russelet, cordier, la tournelle et porte des Papillons, et Pierre le Bailly, l'une des tournelles de la porte de Soissons.

La ville tirait aussi parti de l'hôtel des Gourneaux dont les chambres étaient habitées par Jehanne Hocharde, moyennant une redevance annuelle de seize sous ; par la nommée Guillemotte pour un loyer de vingt-quatre sous qui ne fut ensuite repris que pour dix-huit seulement par une femme de Beauvais ; par messire Anthoine, chapelain de Canly, qui ne resta qu'un mois et paya deux sous ; par Jehanne Fusselevier, pour le prix de seize ; par une femme nommée Marion Mitte ou Elayne, « qui s'en est allée sans dire adieu », et dont il n'a été reçu que trois sous six deniers ; par Adam Warlin qui payait quatre sous, et par Jehan Henry qui devait la même somme. Une masure faisant partie des dépendances de l'hôtel était occupée par Marie Chavenne qui n'y demeura que l'espace de six mois, parce que des gens d'armes y avaient élu domicile.

Le droit d'issue produisait peu à cause du prix minime réclamé au très petit nombre d'habitants qui « se partissoient » de cette ville pour aller se fixer ailleurs. Parmi ces quelques personnes nous trouvons : Mahieu de Thouy, maréchal ; Etienne le Moine, berger ; Jehan le Barbier, ouvrier en laine ; Pierre Hèbe ; la veuve de Regnault le Boucher ; la mère Beaubecq ; Jehan de Jaux ; Tassin le Clerc, cordier, et Robert Molaye.

1. Une charte de Philippe-Auguste de juin 1312, confirmait une donation à cens, moyennant 20 livres parisis faite à la ville par André de Couleurs, maître du Temple, d'un pré devant le pont de Compiègne (Archives F. F., 6, nº 21).



Par contre le droit de vente était très élevé et ne fut appliqué que dans deux transactions : la première, à Jehan le Goibe qui paya sept livres pour la vente de trente verges de vigne assises près de la Justice, tenant à Jehan Bucquet, à Jehan Charmoluc et aux hoirs Guillaume Poitrine, achetées à Jehan le Clerc[1] de Jaux ; la seconde, à Jehan Vinet, maçon, qui versa la somme de huit livres pour l'acquisition par lui faite de Mengin Cugnet, tavernier, d'une pièce de vigne sise aux Sablons, lieudit le pâtis Murlot.

1. Franc archer en 1472.

CHAPITRE II

(de 1464 à 1466. — Arch. municip. C. C. 23).

Logement de gens de guerre. — Louis XI reçoit à Orléans les délégués de la ville de Compiègne. — Ligue du Bien-Public. — Incendie à l'hôtel de la ville. — Réparations des tours de l'enceinte. — Préparatifs de défense contre l'armée Bourguignonne. — Bataille de Montlhéry. — Reprise de Pont-Sainte-Maxence. — Entrée à Compiègne du comte de Charolais. — Offrandes de vins. — Revenus de la ville. — Représentations de mystères.

Les gouverneurs Adam Murlot, Raoul de Vaux et Pierre le Caron eurent à s'occuper avec Hue des Vignes[1], commissaire du roi, du logement de trente lances fournies, tant dans la ville que dans les villages de la prévôté foraine. Pour aider à supporter cette garnison, il fut décidé qu'on donnerait seize sous par mois pour chaque lance, outre l'ordonnance du roi. Pierre Olivier logea quatre hommes et quatre chevaux pendant deux mois, et reçut vingt et un sous quatre deniers. Dampnat le Pot en toucha quarante-huit « pour le logis d'un homme d'armes, à cinq hommes et cinq chevaux qui est lance fournie », et pour un séjour de quatre mois. Le franc archer Jehan de Roussoy, bien qu'exempté de cette charge, demanda à recevoir dans sa maison pendant le même laps de temps, deux archers avec quatre chevaux, et se fit payer quarante-deux sous huit deniers. Le receveur de la ville, Jehan Bourgois[2], était

1. A Hue des Vignes, commissaire du roi, à loger trente lances fournies, tant en cette ville que es villages de la prévôté, a été présenté à plusieurs repas où il a été en cette ville à vaquer à faire et prendre les logis desdites lances, plusieurs lots de vin qui coûtèrent 27 sous. — A Jehan de le Morlière, le jeune, en l'hôtel duquel était logé ledit Hue des Vignes, a été payé pour la dépense faite par ledit Hue audit hôtel, que la ville a défrayé, 26 sous.

2. Audit receveur a été payé 24 sous pour restitution de pareille

astreint lui aussi à l'obligation commune, et l'hébergement d'un homme d'armes, qui fit chez lui un séjour très prolongé, lui valut la somme de trente et un sous huit deniers. Il en fut de même pour Tassin Frespot, Raoul Morel, Laurens de Frisquam, Mahieu Vinesse, tonnelier, et Simon de la Barre qui eurent à loger chacun leur contingent de gens de guerre. Le prieur de Saint-Pierre-en-Chastres[1] en eut également sa part, et pour y installer des chevaux, fit faire dans une étable une mangeoire par le charpentier Jehan Raquet ainsi qu'un râtelier par le tourneur Jehan de de la Rivière.

Il fallait en outre songer à la réparation des fortifications qui tombaient en ruine ; on ne savait ce qui pouvait survenir bien que la paix régnât. Mais comme on était toujours à court d'argent, les gouverneurs envoyèrent, au mois de mars 1464, Pierre de Ruissel et Mahieu le Jeune vers le roi[2] à Saumur, afin de demander une part sur les aides royales. Cette démarche ne fut pas heureuse ; Louis XI qui venait de conclure avec Édouard IV, roi d'Angleterre, une trève d'une année commune aux opérations sur terre et sur mer, ne voulut rien accorder.

somme par lui versée à un nommé Jean le Conte, sergent royal, pour certaine contrainte par lui faite à la requête de Jehan Morlière sur ledit receveur, comme collecteur d'une taille pour l'an fini au mois de décembre 1464. — Jehan Dauderon, maître de l'hôtel du Barillet, avait été collecteur d'une taille assise en la ville pour le paiment des gens de guerre en l'an 1459.

1. Pierre Masse, maçon, et son frère vaquèrent pendant trois jours à remplir et estouper une crevasse ainsi qu'un trou se trouvant sur la chaussée et voirie, à l'endroit de l'hôtel de Chastres. Cet hôtel était situé sur la place du Marché aux foins, en face l'église Saint-Clément.

2. Le roi vint à Arras, le 24 janvier 1464 ; il en repartit précipitamment le 30 janvier de grand matin, après avoir annoncé qu'il y passerait encore plusieurs jours : c'était son usage, afin d'éviter les embûches qu'on pouvait lui tendre sur sa route. Il séjourna à Tournai du 6 au 18 février, jour où il vint à Lille. Le duc de Bourgogne l'y rejoignit avec sa sœur la duchesse de Bourbon. Après avoir pris congé du duc de Bourgogne le 24 février, Louis revint à Arras, puis de là à Paris et enfin à Saint-Cloud, où le duc de Savoie, son beau-père, l'attendait.

Une autre affaire qui portait un grave préjudice dans le rendement de l'impôt des vins occasionnait beaucoup de tracas. Pour y remédier, Adam Murlot partit en avril, à Paris, porter « au conseil de la ville les exploits de relief d'appel exercé par elle et les religieux de Saint-Cornille, concernant les octrois faicts par le Roy au seigneur de Croy, et les exploits faicts par vertu d'iceulx touchant l'étape et port aux vins que ledit seigneur veult faire au Chastel en Porcien[1], et faire monter les vins oultre ceste ville contremont la rivière, contre le privilège et ancien usaige de Compiengne. »

Au mois d'octobre, Jehan le Gastelet s'en va de nouveau trouver le roi à Montreuil-sur-Mer pour poursuivre la demande de partage sur les aides, qui n'obtint pas plus de résultat que la première fois. C'était décourageant. Néanmoins, Walleram le Féron et Pierre de Ruissel n'hésitent pas à se rendre quelque temps après à Paris, « cuidant y trouver le Roy » ; mais bien qu'ils aient exprès retardé leur voyage de deux jours pour être sûrs de le rencontrer, Louis XI était parti à Orléans. En apprenant cette nouvelle, le Féron décide de s'en retourner, et de Ruissel de poursuivre son voyage jusqu'à cette dernière ville. A son arrivée, « il présente au Roy la requeste de la ville concernant les affaires d'icelle ; en même temps il requiert qu'il luy pleust mectre le quatrième denier au vin, donner une somme d'argent sur ses aides jusqu'à dix ans, affranchir la Mi-Karesme, aussy qu'il n'y eut nuls gens d'armes en garnison dans la ville. Laquelle requeste le Roy remit à son grant général, lequel renvoya icelle aux gens des finances, et leur enjoignit de dresser leurs estats et faire leur rapport sur ce que l'on povoit faire à ladicte ville ; lesquelz gens de finances, à grant poursuite et difficulté, firent leur rapport au conseil, tel que bon leur sembla. » Après quoi, Pierre de Ruissel est mandé en plein conseil où étaient réunis le roi, le duc

1. Château-Portien, chef-lieu de canton, arrondissement de Rethel, Ardennes.

de Bourbon, l'archevêque de Bordeaux [1], l'évêque de Narbonne, François Hallé, celui d'Evreux, Jehan la Balue, monseigneur le grand maître, le seigneur de Châtillon, messire Etienne Thiébault, le comte de Warwick [2], capitaine de Calais, et le chancelier Guillaume Juvénal des Ursins [3]. Le roi, dit ce dernier, « cognoit bien la loyaulté et le bon vouloir des habitans de Compiengne » ; il a eu, je sais, de nombreuses difficultés à vaincre, et beaucoup lui restent encore à surmonter ; aussi, c'est pour lui un véritable crève-cœur de ne pouvoir faire quelque chose en votre faveur pour cette année, « veu ses affaires ». Et quelque remontrance que fit Pierre de Ruissel, il fut répondu qu'on ne pouvait rien lui accorder « sur nuls des points de la requeste pour ladicte année, qu'il prit en gré, que tout avoit esté bien débattu entre eulx, et aultre chose ne put faire [4]. »

Le moment était mal choisi pour venir relancer le roi, la ligue du Bien public commençait. Le prétexte fut l'arrestation du bâtard du Rubempré, accusé d'avoir voulu s'emparer, au mois de septembre, de la personne du comte de Charolais pour la remettre entre les mains de Louis XI. Celui-ci envoya, le 5 novembre, en ambassade solennelle, le comte de Longueville, le comte d'Eu, l'archevêque de

1. Artus de Montauban, archevêque de Bordeaux de 1468 à 1478, était fils du breton Guillaume, sire de Montauban, et de Bonne Visconti.

2. Richard Warwick, comte de Nevill, surnommé le Faiseur de rois, était fils de Richard, comte de Westmoreland et de Salisbury. Il épousa Anne Beauchamp, fille du comte de Warwick, Richard, et fut tué à Barnet le 14 avril 1471.

3. Le chancelier de France, en 1461, se nommait Guillaume Jouvenel des Ursins, seigneur de Trainel, et était le frère de Jean, archevêque de Reims. Tous deux étaient fils de Jean Jouvenel, mort en 1461, président du Parlement de Poitiers. Guillaume Jouvenel, né le 14 mars 1400, mort le 23 juin 1472, exerçait les fonctions de chancelier depuis le 16 juin 1445. On verra plus loin qu'il fut destitué par Louis XI, à son avènement, puis rétabli en 1465.

4. Walleram le Féron vaqua par six jours dans ce voyage, et Pierre de Ruissel, par vingt-quatre jours ; en outre, ce dernier donna 22 sous à maître Anthoine Regnault, secrétaire du roi, pour lui aider à solliciter ladite requête.

Narbonne[1], et Pierre de Morvilliers à Lille, vers le duc de Bourgogne, pour réclamer liberté pour l'agent du roi, et satisfaction pour l'offense à l'honneur du souverain. L'ambassade n'obtint aucune satisfaction, et les seigneurs qui la composaient reçurent à l'aller ainsi qu'au retour dans notre ville du vin pris en l'hôtel d'Etienne le Flament, dit Crinon. Le duc de Bourbon, les comtes d'Armagnac, de Saint-Pol, de Dammartin, de Dunois, le duc d'Anjou, le duc de Bretagne, et le comte de Charolais qui avait usurpé l'autorité de son père, s'étaient coalisés contre le pouvoir royal. Dammartin s'échappa de la Bastille où il était retenu prisonnier, et le jeune Charles, qui se croyait le chef des conjurés, s'enfuit de la cour du roi, son frère, pour gagner la Bretagne. C'est pour ce motif que le chancelier de France, Morvilliers[2], fut envoyé à Compiègne, au mois de mars 1465, « visiter la ville ainsi que ses bons et loyaulx habitans, et dénoncer que monseigneur de Berry[3] estoit parti hors de l'Ostel du Roy, et à sa déplaisance, et qu'on ne luy obéit point. » Le délégué reçut en présent un poisson du prix de vingt-six sous.

Par une coïncidence bizarre, en même temps qu'on appre-

1. Nommé Antoine du Bec-Crespin.

2. Un homme d'esprit et de talent, un légiste habile, Morvilliers, avait une fâcheuse affaire au Parlement; ses confrères croyaient le perdre en l'accusant de n'avoir pas les mains nettes. Louis XI se fait remettre le sac du procès; il fait venir l'homme : « Voulez-vous justice ou grâce ? — Justice. » Sur cette réponse, le roi jette le sac au feu, et dit : « Faites justice aux autres, je vous fais chancelier de France. » (*Histoire de France*, par MICHELET, 7e vol. fo 250.)

3. Le duc de Berri, âgé seulement de dix-neuf ans, et dépourvu de talent et de caractère, savait à peine de quoi il était mécontent. Son frère, il est vrai, ne le mettait pas plus dans sa confidence qu'il n'y mettait des conseillers plus graves ; il ne lui permettait pas de faire plus de dépenses qu'il n'en faisait lui-même ; mais de tels griefs pouvaient à peine être énoncés. Ce jeune homme n'était qu'un mannequin que les autres princes faisaient mouvoir. Accoutumés dans les dernières années du feu roi à l'opposer à son frère, à le nommer l'espoir de la France, ils croyaient encore pouvoir se couvrir de son nom. (*Histoire des Français*, par de SISMONDI, T. XIV, fo 163.)

nait cette nouvelle, le feu « estoit bouté par méchef en l'ostel de la ville » qui fut détruit en partie malgré les secours apportés par plusieurs ouvriers. Ceux-ci réussirent enfin à l'éteindre et furent récompensés par un don de huit sous. La petite maison de la ville[1] donnant sur le Marché au blé, habitée par Jehanne Bigot fut entièrement brûlée, et Pierre de Ruissel qui occupait la grande maison ne paya que deux livres au lieu de quatre, pour sa location, à cause du préjudice qu'il avait subi du fait de cet incendie.

Pour rompre la coalition, le roi se hâta de conclure une trève avec l'Angleterre, chercha à s'attacher les Parisiens, et convoqua à Tours une grande assemblée de la haute noblesse et des membres de la famille royale qui n'avaient pas encore ouvertement embrassé la révolte. Il ordonna des prières, des expositions de reliques, des processions pour la paix du royaume. En vertu de ces ordres, Compiègne acheta chez Raoul Charmolue, mercier, quatre torches de cire de huit livres dont « on convoya les processions où furent portés les sanctuaires pendant les festes de Pasques, pour les biens de la terre et l'union du Roy et des seigneurs de son sang ».

Avec autant de sang-froid que d'activité, Louis XI[2] pourvoit à la politique et aux armes. D'abord il ordonne bonne garde partout, assure la police des places et la restauration de leurs remparts. La ville fait réparer par Jehan Raquet les planchers de la tour Jehan Fère, dit Trop tôt marié, de la tour de Sorel, des tours derrière l'hôtel le Féron, derrière l'hôtel Lancelot, derrière Herbert, de la tour de l'Épée, et

1. Jehan Descosse, couvreur de tuiles, répara la maison au lez devers l'hôtel de la ville, qui avait été déchue au moyen du feu qui avait été audit hôtel. — A Jehan Bucquet, hostelain, pour vin par lui livré à plusieurs compagnons « qui ont faict grant debvoir à esteindre le feu qui estoit à l'ostel de la ville ».

2. Louis donna à Tours, le 16 mars, un manifeste qu'il fit publier dans tout son royaume ; il y reprochait aux conspirateurs « de troubler le bon état de la France, qui était si paisible et tranquille, que marchandise courait franchement partout, que chacun vivait paisiblement en sa maison, fussent gens d'église, nobles, bourgeois, marchands,

dépécer le pont de la porte de Soissons[1]. Régnier de Baillon vend un demi quarteron de planches pour établir des barbacanes à la tour des Osiers ; Pierre le Carvelier, charpentier, restaure les montées des tours de l'enceinte et une partie de leurs planchers qui étaient rompus depuis qu'on avait cessé d'y faire le guet. Colin Mathias, maçon, remet en état la tour située près de l'hôtel du Roy, celle de Raoulet, du Béguinage[2], des Etuves, et de Jehan des Prés, à côté de la tour des Cordiers, qui étaient toutes en danger de choir. Son confrère, Bernard Hecquerel, construit deux jambes à la tour de l'Épée, répare celles de la tour derrière la maison Thiébaut Cossart, et y fait des marches d'escalier. Aux religieux jacobins on donne une certaine somme pour les « aidier à avoir des pierres et aultres matières à réparer et refaire la tour située contre le grant pignon de la salle sainct Loys du couvent, jettant sur la rivière, et faisant clôture et deffense à la ville ; en laquelle tour sont les

laboureurs ; toutes sortes de gens, étrangers ou du royaume, pouvaient entrer et sortir par toutes les parties, avec leurs denrées et marchandises et argent, et toutes autres choses quelconques, sans danger ou empêchement ». Ceux qui signèrent avec lui ce manifeste, étaient les comtes d'Eu, du Maine, de Comminges, maréchal de France, et Maulévrier, grand sénéchal, et les sires du Lau, Daumont, de Montreuil. (*Histoire des Français*, par DE SISMONDI. T. XIV, f° 166.)

1. A Lancelot Billouart, voiturier, pour avoir par ses chevaux et barot servi la ville pendant dix jours, à nettoyer et ôter les marchandises qui étaient devant l'égout de la rue des Boucheries, de la rue des Cordeliers, et à la porte de Soissons.

2. Doux et féminin mysticisme. Aussi y eut-il plus de béguines que de bèghards. Quelques-unes, de leur vivant, furent tenues pour saintes : témoin celle de Nivelle, que le roi de France, Philippe le Hardi, envoya consulter. Généralement elles vivaient ensemble dans les béguinages où se trouvaient unis des ateliers et des écoles, et à côté il y avait l'hôpital où elles soignaient les pauvres. Ces béguinages étaient d'aimables cloîtres non cloîtrés. Point de vœux ou très courts ; la béguine pouvait se marier ; elle passait, sans changer de vie, dans la maison d'un pieux ouvrier. Elle la sanctifiait ; l'obscur atelier s'illuminait d'un doux rayon de la grâce. (*Histoire de France*, par MICHELET.)

aisances dudict couvent qui sont fort dommaigées par le pied et fondement, au moyen des caves et de la rivière ». Pierre Turquam, « soyeur d'ais », scie une grande quantité de planches pour finir les allées au long de l'enceinte, derrière les Jacobins, et pour achever la galerie qui existait entre le dortoir des religieux et les fortifications. Denis Gavanier vend une pelle, deux manches et douze hottes auxquelles le cordier Jehan de Brely attacha des bretelles, le tout destiné à nettoyer les fossés des boulevards des portes.

Pierre le Carvelier avec dix compagnons s'en va dans la forêt de Cuise descendre la cloche du prieuré de Saint-Corneille-au-Bois pour la mettre à la guette de la tour Saint-Michel où Jehan Souldet « souloit » faire le guet de jour, à trente-sous par mois. Deux pavillons à signaux sont livrés par le receveur Jehan Bourgois, sous la forme d'un banart de drap vermeil et d'une croix blanche. Comme il manque d'autres cloches pour les portes d'entrée de la ville, Pierre le Carvelier, Jehan Descosse, Jehan Motier, Névelet Bourgois et autres s'emparent de celles qui se trouvent dans les clochers des églises de Saint-Germain, de Margny et du couvent de Saint-Jean-des-Vignes.

Les trois portes étaient gardées : celle du Pont par Jehan Masse, celle de Paris par Jehan le Moine, et celle de Pierrefonds par Henry le Gras. Celui-ci qui avait été longtemps garde de cette porte, aux gages d'une mine de blé par mois, donna sa démission, en 1466, « à cause de son ancienneté et de sa débilitation ». Ses bons et loyaux services furent récompensés par le don de deux mines de blé, et Huchon Bourdon le remplaça. En plus de ces trois gardiens, Jehan Vincent, laboureur, était chargé de clore et d'ouvrir chaque jour, la porte de Soissons, d'en aller quérir les clefs, le matin, en l'hôtel du capitaine, et de les y reporter tous les soirs.

Cependant il fallait se hâter dans les préparatifs de défense, car le comte de Charolais avait, le 24 avril, donné ordre à toute la noblesse de Bourgogne et des Pays-Bas d'être pré-

sente et sous bannière au 7 mai suivant. Il eut quatorze cents gens d'armes, huit mille archers, sans compter tout un monde de coulevriniers, les coutiliers et les gens du charroi, qui entrèrent en France, le 15 mai[1].

Le comte de Saint-Pol commandait l'avant-garde : les autres divisions de l'armée étaient sous les ordres d'Adolphe de Ravestein, frère du duc de Clèves et du bâtard de Bourgogne. A cette nouvelle, Jacques Motin se rendit à cheval à Noyon pour porter lettres au bailli de Senlis, et prier celui de Vermandois, capitaine de Compiègne, de pourvoir à la garde de la ville contre l'armée du comte de Charolais.

Aussitôt la tour des Poissonniers qui était louée dix sous par an à la veuve Jacob Advisette, est occupée pour la fortification de l'enceinte, ainsi que le jardinet situé entre la porte du Pont et l'Hôtel-Dieu. Maître Jehan le Gastelet reçoit quarante-quatre sous, pour restitution des frais par lui déboursés pour obtenir l'expédition du maître des eaux et forêts d'une certaine quantité de bois qu'il avait en la forêt comme usager, dans le but de faire bâtir une maison ; laquelle quantité contenait cent pièces de merrain qu'il permit à la ville de prendre, à la charge de payer les ouvriers qui en avaient abattu une partie, « pour la hastiveté qu'elle a de réparer par spécial la fortification du boulevard de la porte du Pont ». Le garde Clat, sergent de la forêt de Cuise, et plusieurs charpentiers contribuent à ces travaux en martelant des arbres destinés à être abattus pour la défense des remparts.

Les gouverneurs, le général de la forêt, le sergent

1. L'évêque de Tournai avait demandé aux États de Flandre et de Brabant assemblés à Bruxelles, le 24 avril, un subside pour mettre en état le comte de Charolais de seconder avec une forte armée le frère du roi ; cette armée ne fut pas prête avant le 15 mai. Le roi avait prévu ce retard ; aussi il avait essayé d'empêcher, par sa promptitude, ses ennemis de se réunir, afin de les battre en détail. Dès le 15 mars, il envoya à Paris son lieutenant Charles de Melun, et Jehan Balue, évêque élu d'Evreux, pour mettre la ville en état de défense et gagner l'affection des bourgeois par de bonnes promesses. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 168.)

« d'icelle », Jehan Raquet et autres charpentiers se réunissent à la taverne de la veuve Jehan Bertram, pour « avoir le congié de prendre dans la forest du bois servant à faire les barrières des portes et les appuis sur les murs de l'enceinte. » C'est aussi devant son hôtellerie que se tiennent les assemblées du guet de nuit pendant l'alerte causée par l'approche de l'armée bourguignonne. Les bois et merrains sont déposés dans la grande halle que tenait à louage Lorin de Frisquam, moyennant soixante sous par mois. Le plâtrier Jehan Moustier fournit seize muids et demi de sa marchandise pour maçonner et refaire la brèche du mur qui était fondu sur la rivière, près de la porte Dardoise. Ce plâtre était « prins pour hastiveté et contrainte du cappitaine qui pressoit de promptement réparer ladite brèche, et que à ceste heure il n'y avoit point de chaux dont on put faire mortier, et qu'on se doubtoit pour l'armée des Bourgongnons ».

Cette armée serait probablement retenue assez longtemps par la barrière de la Somme où veillait l'ennemi capital de Charolais, Jean d'Etampes, comte de Nevers et lieutenant-général en Picardie ; néanmoins, les événements pouvaient se précipiter et prendre la ville au dépourvu. Les gouverneurs se hâtent d'envoyer quérir à Berneuil un artillier[1] y demeurant, et Henry Poullain, messager à pied, porte au seigneur du Plessis-Brion[2] des lettres « ad ce qu'il luy pleust venir en ceste ville, affin d'aidier à affuter l'artillerie. » Cet artillier nommé Jehan Bisel[3] accepte, pour

1. Armurier.

2. Du Fay, chevalier, seigneur du Plessis-Brion, de Hyencourt-Grand et de Marché-Allouarde (Somme). Il était fils de du Fay Enguerrand et de Estore du Plessis, sa femme, veuve de Gilles de Clairoix.

3. Jehan Duval de Saint-Quentin est appelé par nos gouverneurs en mars 1453, « pour visiter et rabillier les arbalestes d'icelle ville, et savoir s'il voulroit estre et demourer en ceste dicte ville, parmi aucune pension petite. » L'artillier eut le mauvais goût de ne pas se plaire à Compiègne, jugeant sans doute la pension trop petite. La ville trouva enfin un artillier, et Bertran Grignon, puis Jehan de la Fontaine, se succédèrent dans cet emploi. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault.)

le prix de quatre livres tournois par an, de venir remplacer Jehan de la Fontaine récemment remercié, et auquel on avait donné quatre mines de blé, « en considéracion de sa povreté, aussy pour ce qu'il avoit visité et nettoyé les arbalestes de la ville. »

Pendant les mois d'avril et mai, les canonniers Robert Thiébaut et Pierre le Carvelier, assistés de monseigneur du Plessier, procèdent dans l'hôtel de la ville à la « confiserie » ainsi qu'au battage de la poudre à canon et à coulevrine. Pour cette manipulation, ils achètent un lot et demi de vin aigre au mercier Toussaint Martin, de la cendre à Simon des Vignes, un muid de charbon à Henry de la Sablonnière, et soixante et onze livres de salpètre à Jehan du Flot[1]. Ils ajoutent du soufre à ces matières dont ils retirent cent livres de poudre à veuglaire, et cent livres de poudre à coulevrine. Quant aux balles ou *plommées*, elles sont fabriquées avec cent livres de plomb provenant de Pont-Sainte-Maxence. Les tonneliers Jehan Landigois et François Desmory fournissent les caques, muids et tonnelets, pour renfermer les poudres et plommées qui sont également mises dans quarante-quatre sacs de cuir neuf de mouton confectionnés par Jehan Lestivier, gantier. Jehan de Happres, tourneur, livre neuf cents tampons de bois pour servir aux canons et crapeaudeaux[2], neuf manches à falots ainsi que neuf manches de bois à coulevrines. Dans le cas

1. Exerçant la profession de salpétrier.

2. Au xv[e] siècle, l'artillerie de siège se composaient : 1° de *bombardes*, sortes de bouches à feu, courtes et à gros calibres, assez semblables aux mortiers; elles étaient encastrées dans des affûts grossièrement taillés qui portaient le nom de *charpenteries*. On y mettait le feu à l'aide d'une tringle de fer dont on rougissait l'un des bouts. Ces bombardes lançaient des boulets de grès pesant jusqu'à 150 et même 200 livres ; 2° de *gros canons*, montés sur des affûts fixes, qu'on attachait également sur des plates-formes. Ces pièces s'ouvraient près de la culasse par une porte à charnière, et on introduisait par là dans l'âme de la pièce, qui était à cet effet plus large que le canon, une boîte en fer ou en cuivre, pleine de la charge de poudre et ayant à sa partie supérieure un tuyau de fer blanc servant de lumière et excédant la porte par un trou. Ces portes étaient cerclées et fixées par un

où l'on aurait besoin d'éclairer les fossés et retranchements, Raoul Charmolue, mercier, engraisse à l'aide de vingt-quatre lots d'huile, vingt douzaines de tourteaux à falots dont il avait fabriqué six douzaines avec de la vieille corde. Adam Masse et autres compagnons maçons taillent quarante-deux boulets et « pierres reddes à canon » qu'ils placent auprès des bombardes ; et Colin le Serrurier forge trois chambres de fer pour trois veuglaires qui n'avaient chacun qu'une chambre.

Pierre le Carvelier avec dix compagnons traînent depuis l'hôtel de la ville les canons avec leurs affûts, et les hissent sur les tours et portes des fortifications. Celles-ci étaient presque totalement dépourvues d'engins de guerre : la tour des Jacobins ne possédait alors qu'un seul canon ; la tour près la porte de Paris, qu'une grosse coulevrine ; la tour des Osiers, un canon et une coulevrine ; et la porte de Pierrefonds, le fameux gros canon qui avait tant fait parler de lui en 1429 et 1430[1].

fléau de fer passant dans deux forts crochets fondus avec la pièce. Par dessus cette charge de poudre on enfonçait un tampon de bourre de paille ou d'herbe, puis le boulet et un tampon de bois. Après la *bombarde* et le *gros canon* venaient : 1° le *veuglaire*, bouche à feu, beaucoup plus longue, mais bien moins forte que la bombarde ; elle se chargeait aussi par la culasse et se tirait de plein fouet ; 2° le *crapeaudeau*, pièce plus petite que le veuglaire, se chargeant aussi par la culasse ; 3° les *couleuvres* ou *couleuvrines*, canons de petit calibre et très longs, montés sur des affûts de bois creusés, fixes et à roulettes. Ils se chargeaient par la bouche ; 4° les *ribaudequins* ; originairement, on appelait ainsi de grandes arbalètes de 12 à 15 pieds de long, que l'on plaçait sur un chariot à deux roues. Elles lançaient des javelots ayant jusqu'à deux mètres de longueur, et pouvaient tuer trois ou quatre hommes du même coup. Plus tard on désigna, sous le nom de *ribaudequin*, un chariot sur lequel étaient disposés plusieurs petits canons se chargeant par la culasse et auxquels ce chariot servait d'affût. Quant aux projectiles employés, ils consistaient surtout en boulets de grès, de pierre, de fer, de bronze et balles de plomb qu'on désignait sous le nom de *plommées*. (*La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, par A. Sorel.)

1. Fait une estampe à une chaîne pour attacher et tenir la chambre du *gros canon* de la porte de Pierrefonds. — Au mois de mars 1429,

Sur ces entrefaites, au mois de mai, le pont-levis de la porte du Pont vient à se rompre, interceptant toute communication entre les deux rives de l'Oise. Déjà, en janvier de l'année précédente, on n'avait pas été sans appréhension à son sujet, et pour en éviter la rupture, Henryet Mauclerc, Jehan Advisette et autres compagnons mariniers avaient brisé les glaces qui l'obstruaient et nettoyé la rivière. Durant la réfection de ce pont-levis et du pont dormant contigu, on installe à l'abreuvoir, à l'endroit de la poterne, un bac tiré du fond de l'eau et auquel le cordier Jehan Fallolet accroche une corde longue de soixante-douze toises. Pendant cinq jours consécutifs, ce bac est conduit par Henryet Mauclerc et son valet, tandis que le fils de la veuve Jacob Advisette fait de son côté traverser l'Oise sur des barques qui y étaient enfouies et qu'il avait ramenées à la surface.

Cependant les barrières qui devaient, en arrêtant Charolais, donner au roi le temps de vaincre les autres confédérés,

on dut refaire sa culasse. « A Jehan Puillot, fèvre (forgeron), pour avoir fait du fer à eux baillié par Mons, le cappitaine de Compiengne, un grant cercle au *grant canon* de laditte ville qui est deppécé, lequel cercle accole ledit canon tout autour et six bandes tenant audit cercle, et un autre cercle qui est mis derrière la culée dudit canon qui est rivéz et se tiennent six gros clous soudés audit cercle. »

« A Jehan de Beaufort pour sept quarterons et sept livres de métaille livrez au mois d'avrilg MCCCC vingt-neuf, avant Pasques, pour emploier à refaire la culée du gros canon qui piéça avait été despécié. »

En 1430, le gros canon fut mis à la disposition de son frère Louis, par Guillaume de Flavy, pour le siège de Choisy. « A Oudart Fallolet, cordier, pour ouvrage de chanvre, tant en trais, combleaux comme en aultres ouvrages, emploiez à ateller et habiller le car (char) qui mena le gros canon devant Choisy, durant le temps que le siège estoit devant le chastel dudit Choisy. » (*Archives de Compiègne*, C. C. 13, f° 133.)

Aujourd'hui, le gros canon gît sur le sol de la cour de l'Hôtel de Ville, après avoir servi longtemps de borne au coin de la rue des Pâtissiers. Sa culasse a 1m30c de longueur, 0m55c de diamètre et 0m16c d'ouverture.

La tour située près de la porte de Paris s'appelait la tour Coquelet ou Mahieu des Prés.

tombaient sans résistance ; Nevers n'avait pas osé défendre la Somme ; le passage de l'Oise avait été vendu. Charolais avançait avec sa grosse armée[1], sa formidable artillerie, mais sans trouver sur qui tirer. Les villes ouvraient sans peine, sauf Compiègne qui, s'attendant à être assiégée, se préparait à opposer au fils la même résistance qu'au père. Mais le terrible comte passa outre ; après s'être rendu maître de Nesle, de Roye et de Montdidier, il se dirigeait sur Pont-Sainte-Maxence[2] pour s'en emparer, et de là se répandre dans l'Ile de France. A son approche, Pierre du Vinier se hâte de porter lettres de monseigneur de Genlis à plusieurs hommes d'armes de la compagnie du grand maître d'hôtel de France en garnison à Longueil-Sainte-Marie, Canly et environs pour les faire déloger et quitter l'élection de Compiègne.

1. Il avait 60,000 combattants.

2. « En ce temps, le bastard de Bourgongne et le mareschal de Bourgongne, accompaignez de grant quantité de gens de guerre de la compaignie dudit monseigneur de Charrolois, commencerent à courir sus aux villes et subjetz du roy par port d'armes, et vindrent sur Roye et Montdidier. Et les mesmes gens, le conte de Nevers et Joachim Rouault, mareschal de France, et estans pour le roy dedens la ville de Peronne à tout bien IIII^{m} combatans, se retrahirent à Noiom et Compiengne, et laisserent au dit lieu de Peronne, pour la garde d'icelle, des nobles de France et cinq cens francs archers. »

« Oudit temps, tous Bourguignons, Picars et autres nacions, et soubz la conduite dudit monseigneur de Charrolois marcherent tant en France qu'ilz vindrent et arriverent jusqu'à Pons-Saincte-Maixence, qu'ilz trouverent moien d'avoir, et que ung nommé Madre, qui en estoit capitaine pour maistre Pierre L'Orfevre, seigneur d'Ermenonville, leur bailla par composicion et argent qu'il en print dudit seigneur de Charrolois. Et, à ceste cause, vindrent et passerent parmi l'Isle de France, qui par les dessusditz fut fort dommagée, non obstant qu'ilz disoient partout où ilz passoient qu'ilz venoient pour affranchir le pays de France et pour le bien publique. Et incontinent après ledit passage fait audit Pons-Saincte-Maixence, lesdiz Bourguignons orent la place de Beaulieu, qui longuement avoit tenu contre iceulx Bourguignons par aucuns de la charge et compaignie de Joachim Rouault, qui s'en allerent par composition, eulx et leurs biens saufz. » (*Chronique scandaleuse*, f° 50.)

Puis comme il faut absolument renouveler la provision de soufre indispensable à la confection de la poudre à canon, Colin Clercfueille part à cheval en quérir deux cents livres à Paris en l'hôtel Nicolas Potier. Il rapportait cette matière qui pesait douze livres, en voyageant la nuit pour plus de sûreté, car les chemins étaient infestés par des bandes de pillards, lorsqu'il apprend que l'armée du comte de Charolais était arrivée à Pont-Sainte-Maxence et passait la rivière pour aller à Montlhéry. Dans la crainte d'être rencontré par les Bourguignons qui l'auraient fait prisonnier, il laisse son chargement à Senlis, sur le conseil du bailli de cette ville, et quelques jours après, quand les ennemis se sont éloignés, Guillin Garnot va le chercher [1].

Le 5 juillet, Charolais [2] occupait Saint-Denis où il avait donné rendez-vous aux autres confédérés. En attendant, il engagea quelques escarmouches du côté du faubourg Saint-Denis et de la porte Montmartre, espérant qu'une partie de la population se déclarerait en sa faveur et lui

1. Ledit Nicolas Potier a envoyé pour la fortification de la ville 200 livres de soufre du poids de 12 livres, valant 9 livres 12 sous, icelui soufre envoyé pendant que les Bourguignons passaient la rivière pour aller à Montlhéry.

2. Le comte de Charolais avait employé le mois de juin à traverser la Picardie et arriver jusque devant Paris : personne n'avait osé lui tenir tête, mais personne aussi n'avait osé exciter un mouvement en sa faveur. Il avait avec lui Jean de Rouville, chancelier de Bretagne, qui était porteur de plusieurs blancs-seings de son maître, dont il se servait au hazard pour donner des nouvelles de son armée ; il annonçait, sans en rien savoir, que les ducs de Berry et de Bretagne approchaient, et il s'efforçait de calmer ainsi le mécontentement de Charolais qui se plaignait que tous ses alliés lui manquaient de parole ; car ils s'étaient tous donné rendez-vous devant Paris pour le 25 juin. Enfin, les Bourguignons reçurent des avis plus positifs ; ils apprirent que l'armée de Bretagne approchait en effet ; que le comte du Maine l'avait suivie jusque près de Vendôme ; que de là il s'était dirigé sur Beaugency pour rejoindre Louis XI, tandis que les deux ducs avaient pris le chemin de Chartres ; mais qu'avant d'arriver à Paris, ils trouveraient probablement l'armée du roi sur leur chemin. (*Histoire des Français*, par de SISMONDI, T. XIV, f° 173.)

ouvrirait les barrières. Mais il n'y eut pas le moindre mouvement dans l'intérieur, et il n'arrivait aucune nouvelle de l'approche des autres chefs de la Ligue. Le 10, les ducs de Berry et de Bretagne étaient encore à Vendôme. Le 11, le roi qui revenait en toute hâte, n'avait atteint que Cléry.

« Li comte (de Charolais), dit l'auteur des *Sièges de Paris*, fît ruer sur la chaucie (chaussée) deux ou troys serpentines qui effrayèrent ceulx de la ville, combien qu'ils ne blessciérent personne qu'on sceust. Li comte s'estoit mys devant toute la bataille et alla jusqu'à ung moulin assez près de la ville de Paris, lesquels ceulx de Paris se attendoient qu'on deubt les assaillir. Après ce que li comte de Charollois eust fait sa monstrée devant Paris, lui et son ost se retirèrent au Lendit entre Paris et Sainct Denys, où estoient encore loges et maisons de la feste ».

Profitant de cette retraite momentanée, le breton Yvon Hollet, qui devait plus tard prendre en location la petite maison de la ville, entre dans Paris, après une marche de jour et de nuit, et s'en va trouver le bailli de Vermandois, capitaine de Compiègne, pour le renseigner « sur certaines nouvelles qui estoient survenues ». Ce seigneur reçoit encore de Colin Clercfueille d'autres informations que Jehan de Saint-Pol, foulon, avait été chercher auprès du maire de Noyon.

« Pendant ce temps, li comte de Charollois et toute son ost qui s'estoit parti du pont Saint-Cloud pour tirer vers Etampes, et aller à l'incontre des ducs de Berry et de Bretaigne, lesquels ne pooient passer pour l'armée du roy de Franche, qui les empeschoit, arrivèrent le quinziesme jour de juillet à Montlehéry et environ ; et alla li comte de Saint-Pol, qui menoit l'avant-garde jusques à Montlehéry, et se logea lui et ses gens en la ville, sur le dit mont, sans entrer au château ».

Le lendemain, les deux armées se rencontrèrent, et une bataille fut livrée sans résultat décisif à Montlhéry. Le roi fit un coude vers Corbeil[1], et descendit en suivant les rives

1. Charolais était dans une grande anxiété lorsqu'on vint lui

de la Seine jusqu'à Paris où il soupa dans la maison de Charles de Melun [1], son lieutenant, en compagnie des principales dames de la ville, afin de gagner les cœurs des Parisiens « par le moyen de ce sexe insinuant ». Ensuite il écrivit aux bourgeois de ses bonnes villes, sur un ton qui ne sent nullement le découragement de la défaite : « Et demourasmes ou champ jusques à soleil couchant ; et environ soleil couchant, que le champ nous estoit demouré, nous retraismes et venismes en ceste dicte ville de Corbueil, et toute nostre armée avec nous, excepté aucuns qui cuidoient les choses aultrement estre, et, à ceste cause s'en sont retraiz en plusieurs lieux [2] ».

Plusieurs seigneurs Bourguignons qui s'étaient enfuis de la bataille de Montlhéry avaient cherché un refuge à Pont-Sainte-Maxence, dont les portes avaient été ouvertes au comte de Charolais lors de sa marche sur Paris. Il importait que cette ville qui n'avait pas voulu se défendre et commandait le passage de la rivière d'Oise, ne fut pas laissée plus longtemps aux mains des ennemis [3]. Pour la réduire en l'obéissance du roi, quatre-vingts compagnons mariniers reçoivent l'ordre d'y mener en un bateau deux coulevrines, la grosse

annoncer que le roi, après avoir pris quelque repos à Montlhéry, s'était, sans attendre le jour, mis en marche pour Corbeil, lui abandonnant ainsi le champ de bataille. Il reconnut donc qu'il avait remporté la victoire dans cette première bataille qu'il eut jamais livrée ; dès lors il conçut la plus haute opinion de ses talents militaires ; il ne voulut plus écouter les conseils de personne ; et le meilleur des observateurs, Comines, qui était auprès de lui, attribue à ce premier succès la présomption et la passion qui l'entraînèrent plus tard à sa ruine. La bataille de Montlhéry avait coûté deux mille hommes à chacune des deux armées. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 180.)

1. Quelque temps après cette bataille, le roi ôta à Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, sa charge de grand maître d'hôtel pour la donner au sire de Croy.

2. Les *Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault.

3. Les comptes conservés par Bourré nous montrent les hommes d'armes payés 10 livres par mois pendant la guerre du Bien public. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXXIV, p. 302, n° 323.)



bombarde de la ville, tout son attirail, une cuiller en fer blanc servant à la charger, des tampons, d'autres habillements fournis par Jehan de Happres et quatre tonnelets de poudre. On emporte en même temps un muid de vin ainsi qu'une provision de pain achetée chez le boulanger Jehan Caulier ; il fallait bien nourrir tout ce monde pendant le trajet[1].

La ville de Pont ne résiste pas ; le comte de Nevers, le seigneur de Moy[2] et autres généraux, qui sont à la tête des troupes, en prennent possession au nom du roi, et font prisonniers les seigneurs bourguignons qui s'y trouvent. Dans la crainte que ce point stratégique ne serve encore aux criminelles entreprises des ennemis de la patrie, il est décidé que ses fortifications seront rasées, et que le donjon qui défend le pont sera démoli[3]. Nos gouverneurs, sur la

1. Hotin Pole reçut 10 sous pour ramener ledit bateau de Pont-Sainte-Maxence à Compiègne — Le muid de vin coûta 32 sous et le pain, 5 sous. — A Jehan Langles, mercier, pour cinq feuilles de fer blanc dont l'une a été employée à faire une cuiller à charger la bombarde de la ville, quand elle fut menée à Pont-Sainte-Maxence, et les quatre autres pour faire écussons aux torches de la ville, et pour trois quarterons de cire vermeille pour la provision de l'hôtel de la ville.

2. Ce seigneur de Moy était Louis de Soyecourt, dit le Grand, capitaine de Compiègne, qui mourut le 10 avril 1469. Sur le compte de Mathieu Beauvarlet finissant en septembre 1470, la veuve de Louis de Soyecourt figure pour une somme de 250 livres, pour demi-année sur la fin de laquelle il trépassa, et Guiot Pot, son successeur comme capitaine de Compiègne, touche 250 francs pour le second semestre. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault.)

3. « Et, le mercredi ensuivant, XXIIII[e] jour de juillet an LXV, le roy fist bailler commission au prévost forain de Senlis pour aler abatre les arches de Pons-Saincte-Maixence, pour ce qu'il estoit grant bruit que le seigneur de Saveuzes avec grant nombre de gens de guerre venoient audit lieu pour le prendre sur ceulx qui le tenoient pour le roy. Et, ce même jour, le roy en avoit donné la cappitainerie à Jehan l'Orfevre, chastelain dudit lieu, et lui donna charge d'aler garder la dicte place, et lui défendi bien fort que riens ne feust rompu dudit pont. » *Note.* — Pont-Sainte-Maxence avait été repris par les royalistes. Philippe de Saveuses, seigneur de Flesselles et de Howair, avait alors

contrainte de Maraine, prévôt de Senlis, payent une somme de quatre livres à Jehan Masse, Bernard Hecquerel et dix autres maçons qui s'en vont abattre cette tour. Ils sont de plus obligés de verser six livres audit prévôt qui les avait fait citer par devant le bailli de Senlis, afin de se faire rembourser des deniers qu'il disait avoir avancés pour cette démolition, prétendant qu'on ne lui avait pas fourni un nombre suffisant d'ouvriers et que plusieurs d'entre eux étaient retournés à Compiègne.

Celle-ci, à cause de sa participation à ce démantèlement, songe à en tirer profit, et au mois de juillet, envoie à Paris Regnault Luce et Pierre Dalencourt, afin d'obtenir du roi le don des matériaux indispensables à la réparation de ses murailles et pont-levis. Satisfaction est donnée à sa requête qui aboutit à des lettres d'octroi dont le sceau coûta sept livres quatre sous. Regnault Luce, n'ayant pas sur lui de quoi payer cette somme, est obligé de s'adresser à Nicolas Potier et de lui emprunter vingt-sept sous. Mais la ville n'est pas aussi heureuse dans une autre démarche tentée auprès du bailli de Senlis par les mêmes délégués qui, au moyen du don général fait par le roi, croyaient pouvoir réclamer pour elle la livraison de l'artillerie de Pont. C'était véritablement aller trop loin, aussi le bailli n'y consent-il point. Une demande de deux caques de poudre adressée au prévôt des marchands, Henri de Livres, et aux échevins de Paris[1] est également refusée. Contrarié de cet échec, Regnault Luce profite de son voyage pour faire un nouvel emprunt de vingt-deux livres à la bourse de Nicolas Potier, tellement les finances de la ville étaient dans un état déplorable.

soixante-douze ans ; mais, presque seul en Picardie, il ne se laissa pas décourager par le bruit de la défaite du comte de Charolais, qui fut répandu par les fuyards de l'armée bourguignonne. Il leva des troupes à ses frais, se mit en campagne et, par son énergie, conserva au duc de Bourgogne plusieurs places déjà abandonnées par leurs défenseurs. (*Chronique scandaleuse*, f° 72.)

1. C'est-à-dire J. de Harlay et Denis Gilbert. L'année suivante étaient nommés Nicolas Potier et Gérard de Vauboulon.



Qu'adviendrait-il lorsque la ferme des vins serait diminuée par suite de l'interruption de la navigation sur l'Oise? En effet, le bruit courait que les maçons de Senlis et de Pont s'étaient vantés de faire choir la tour de cette dernière ville dans la rivière, afin d'empêcher les bateaux de monter, d'où protestation des habitants contre cet acte de malveillance si préjudiciable à leurs intérêts. Ceux de Compiègne, de leur côté tout aussi alarmés, se hâtent d'envoyer à Pont le sergent Raoulin Charmolue porter lettres à Jehan Mâraine chargé d'abattre ladite tour, « à dire qu'il tienne la main à ce que les démolitions ne chussent en la rivière et n'empêchassent le cours de l'eaue. »

Parmi les matériaux provenant de ce donjon, Compiègne recueillit deux milliers d'ardoises dont elle vendit sept à huit cents à Pierre le Caron ; le reste déposé d'abord en l'hôtel de la ville et en celui de la Magdeleine fut ensuite transporté à la tour derrière les Jacobins[1]. Elle ramena aussi de Pont soixante livres de plomb dont Colard le Haire fit l'acquisition, plus cent livres de vieux fer qui furent achetées par le serrurier Jacquemart de la Grange[2] avec six cents autres livres tirées des vieilles bandes du pont-levis de la porte de Paris et des anciennes roues à binards ayant autrefois servi à porter les bombardes gagnées au siège de la ville en 1430[3]. Avec le prix de ces ventes,

1. A deux manouvriers qui ont aidé à porter deux milliers d'ardoises de l'hôtel de la Magdeleine à la tour derrière les Jacobins. — — A Jehan Lalemant, manouvrier, pour avoir porté de l'hôtel de la ville à ladite tour grande quantité d'ardoises qui avait été amenée de la démolition de la tour de Pont-Sainte-Maxence. — A Jehan Bucquet, hostelain, pour vin par lui livré à un ardoisier qui a visité le comble de la tour des Jacobins et l'ardoise de la ville.

2. Il fit un huis neuf à une huissière qui se trouvait au jardin de l'hôtel de la ville et jettait sur la ruelle Maulgard.

3. Gros canons appartenant au duc de Bourgoingne et au sire Jehan de Luxembourg qui furent perdus à la levacion du siège de Compiègne :

1° Une grosse bombarde nommée *Remeswalle*, gettant pierres de XXVIII paux (pouces) de tour

Jacotin le Charpentier et Guillaume Prévost[1] réparèrent, dans le courant du mois de septembre, le palis de bois situé au-devant du pont Radigues, entre la rivière et la tour des Jacobins.

Le 10 dudit mois, les princes confédérés songèrent à faire la paix[2], parce que la diversion liégeoise machinée de longue date par le roi venait d'éclater, que Dinant avait aussi déclaré la guerre au duc de Bourgogne, et que le feu menaçait de gagner toute la Flandre. Le traité de Conflans avec Charolais[3] pressé de châtier ses sujets rebelles, fut

2° Une autre bombarde nommée *Rouge-Bombarde*, gettant pierres de XVI paux de tour;

3° Une autre bombarde nommée *Quencequin*, gettant pierres de XXIII paux de tour.

Quant à l'artillerie de Jean de Luxembourg, les pièces prises dont le duc de Bourgogne lui tint compte, furent désignées ainsi :

1° Une bombarde de cuivre nommée *Beaurevoir*, gettant pierres de XXXIII paux de tour;

2° Une autre petite bombarde nommée *Bourgoingne*, gettant pierres de XII paux de tour;

3° Ung gros veuglare nommé *Montagu*, gettant pierres de IX paux de tour;

4° Ung gros coullard, tout garny et estoffé de toutes choses;

5° Ung engien vollant, estoffé de tout ce qui y appartient.

(*La Prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, par Alexandre Sorel).

1. Jacotin le Charpentier et Guillaume Prévost, tous les deux charpentiers, touchèrent pour cette besogne 8 sous 4 deniers. (*Archives de Compiègne*, C. C. 23, f° 144.)

2. Les Liégeois avec lesquels Louis avait contracté alliance, avaient envoyé le 22 août défier le duc de Bourgogne à Bruxelles, et avaient mis le siège devant sa ville de Limbourg. Des conférences furent ouvertes à la Grange-aux-Merciers, près de Bercy. Le comte du Maine, le sire de Précigny, président de la chambre des comptes, et Jean Dauvet, premier président de Toulouse, y traitaient pour le roi; le comte de Saint-Pol, le duc de Calabre, le comte de Dunois, pour les princes. Le 21 septembre, le gouverneur de Pontoise livra cette ville aux Bretons; enfin, le vendredi 27 septembre, Rouen fut livré au duc de Bourbon. La nouvelle de cette perte décida Louis à traiter de la paix.

3. Dans une première entrevue, le roi avait essayé de ramener le comte de Charolais; il lui dit : « Mon frère, je cognois, que, estes



signé le 5 octobre, et celui de Saint-Maur avec les autres ligueurs, le 29 suivant. Louis XI accordait au duc de Berry, son frère, le duché de Normandie ; au Bourguignon, les villes de la Somme, avec faculté de rachat ; au comte de Saint-Pol, l'épée de connétable ; à tous, le rétablissement de leurs privilèges ; au peuple, rien. Ainsi, finit cette ligue si improprement appelée *du Bien public*[1].

Le comte de Charolais, levant, le 3 novembre, son camp de Paris, avait signifié à ses gens qui croyaient retourner chez eux, qu'ils eussent à se trouver le 15 à Mézières, sous peine de la hart. Il passa par Compiègne avec toute son artillerie, et fut reçu avec solennité par les gouverneurs qui, « comme le Roy l'avoit escript et mandé faire », allèrent à sa rencontre lui souhaiter la bienvenue. Pour rehausser l'éclat du cortège, deux torches de cire neuves du poids de deux livres furent allumées, et, malgré sa

genthilhomme, et de la maison de France. — Pourquoy, Monseigneur ? — Pour ce que, quant j'envoyay mes ambassadeurs à l'Isle devers mon oncle, votre père et vous, et que ce fol Morvillier parla si bien à vous, vous me mandastes par l'archevesque de Narbonne (qui est gentilhomme, et il le monstra bien, car chascun se contenta de luy), que je me repentiroye des parolles que vous avoit dict ledict Morvillier, avant qu'il fust le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encores beaucoup plus tost que le bout de l'an..... Avec telz gens veulx-je avoir à besongner, qui tiennent ce qu'ilz promettent. » Et désavoua ledict Morvillier. (COMMINES.)

1. Dès le 4 novembre, Louis rendit la place de prévôt de Paris à Robert d'Estouteville qu'il avait destitué et mis à la Bastille. Le 7, il nomma premier président du parlement de Paris, Jean Dauvet qu'il avait employé dans les négociations du traité de Conflans ; et le 9, il rendit l'office de chancelier à Jean Jouvenel des Ursins ; destituant Morvilliers, qui, par son arrogance, avait si vivement offensé contre lui le comte de Charolais. En décembre, non seulement il pardonna, mais se réconcilia avec Dammartin qu'il regardait comme le plus habile et le moins scrupuleux des hommes d'Etat de son temps. Il lui accorda une compagnie de cent lances et fit avec lui plusieurs échanges de terres à sa convenance. A la bataille de Montlhéry, Saint-Pol lui avait donné plus de souci qu'aucun autre de ses ennemis ; il voulut se l'attacher, le fit connétable, et le maria avec Marie de Savoie, sœur de sa femme.

pauvreté, la ville offrit audit seigneur un muid de vin accompagné d'un petit pot d'étain, le tout acheté six livres dix-sept sous chez Colard le Haïre. Après quoi le marinier Thomas Véret fit traverser l'Oise au comte et à son artillerie, au lieudit Belle-Rive, sur un bac qui avait été ramené au port à vins « pour la seureté du pays à la venue de l'armée des Bourgongnons. »

Il avait fallu les ordres formels du roi pour laisser entrer dans la ville Charolais à qui les portes eussent été impitoyablement fermées. En effet, le roi de Chypre, frère de la reine de France, étant venu à Compiègne quelques jours auparavant, les gouverneurs lui offrirent du vin de présent, ainsi qu'à monseigneur de Borrain, lequel les « advertit de bien se tenir sur leurs gardes, pour ce que aucuns contendoient fort de mettre la ville en la main de monseigneur de Charolois. » Pour les soustraire aux ennemis, les reliques de Saint-Sébastien furent confiées aux religieux de Saint-Mard qui les rapportèrent seulement en 1467, toute crainte d'attaque ayant cessé, et reçurent en récompense pour six sous quatre deniers de vin.

L'usage immémorial d'offrir aux grands personnages, à leur entrée dans la ville, des vins, des poissons, et d'autres gracieusetés ne laissait pas que d'obérer considérablement le budget communal.

Cette cérémonie dispendieuse se renouvelait trop fréquemment. En février 1464, c'était le seigneur du Lau[1], Antoine de Chateauneuf, sénéchal de Guyenne, un ami intime de Louis XI, qui fut emprisonné après la guerre du Bien public, comme coupable d'avoir ourdi avec le duc de Nemours les plus noirs complots contre la personne royale. Peu de temps après, c'était le capitaine des archers de la garde du roi ; on lui offrit quatre lots de vin ; puis le bailli

1. Se doutant bien qu'on le ferait échapper, le roi avait de sa main, dessiné pour lui une cage de fer. Du Lau, averti et fort effrayé, trouva moyen de s'enfuir ; il en coûta la vie à tous ceux qui l'avaient gardé et par contre-coup à Charles de Melun, lieutenant général, dont le roi fit expédier le procès, de peur de pareille aventure.



de Senlis, le comte d'Étampes, qui venait bien souvent. A un huissier des requêtes du Palais chargé de besogner pour la ville d'Arras touchant l'issue des vins, on jugeait convenable de ne donner que deux lots de vin, tandis qu'un sergent logé au Gros Tournois[1] recevait un lot de plus que lui. Il en fut de même pour Nicolas Potier, riche marchand de Paris, fournisseur du grenier à sel de Compiègne, pour le bailli de Vermandois, capitaine de la ville, qui arriva la veille de la Fête-Dieu, et pour le maréchal des logis du roi qui était venu ce jour préparer les logements destinés au souverain. Ensuite arrivait le chancelier Morvilliers qui fut logé en l'hôtel Walleram le Féron[2] ; il allait en ambassade auprès du duc de Bourgogne où il irrita tellement le comte de Charolais que ce dernier dit à l'archevêque de Narbonne, à son départ : « recommandez-moi très humblement à la bonne grâce du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par le chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an, il s'en repentira. » En juillet, eut lieu la réception de M. de la Rézière, du président de Toulouse, de M. le Pidache, conseiller du roi, et de maître Jehan Dauvet chez qui Louis XI envoya, en 1467, la reine avec Madame de Bourbon et Perrette de Châlons, sa maîtresse, souper et se baigner. Des vins furent encore présentés en août, au bailli de Rouen[3], ainsi qu'à celui de Senlis ; le 1er septembre, à l'évêque de Soissons ; le 22 octobre, au bailli de Vermandois ; le 4 décembre, au comte de Saint-Pol, au seigneur de Moy, et au comte de Nevers dont la femme reçut plusieurs poissons achetés à Petit Jehan, poissonnier[4].

1. L'hôtel du Gros Tournois portait pour enseigne une grosse pièce de monnaie qui se fabriquait à Tours et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris. C'est aujourd'hui la maison portant le n° 20 de la rue de l'Étoile, et habitée par Monsieur Pigeaux, boucher.

2. Maison portant aujourd'hui le n° 17 de la rue das Domeliers.

3. Maître Guillame le Picart, seigneur d'Etelan, bailli de Rouen.

4. Au mois d'août 1464, il fut présenté trois lots de vin au procureur du roi à Lagny-sur-Marne, qui avait épousé une des filles Oudart Sante. — Oudart Sante et sa femme, héritiers de Robert Pavent,

Maintenant que nous avons parlé des dépenses de la ville, n'oublions pas de mentionner quelques-unes de ses plus importantes recettes. Le tonlieu du poisson de mer affermé en 1464, à Mahieu Diec[1], dit Thorellot, rapportait quarante sous, tandis que l'année suivante, Simon le Feure n'en donnait plus que vingt-quatre sous. Jehan le Haire, boulanger, était adjudicataire du tonlieu des fournées pour 1464, moyennant quatre livres, et son confrère Pierre Darcy payait cent sous pour l'année 1465. Maître Laurens Herbelot occupait toujours pour six livres par an, le bas de la halle aux fripiers où il mettait son sel et où venait d'être fait un plancher neuf, Jehan Bucquet, tavernier, se contentant seulement du grenier. Malheureusement la halle où vendaient les drapiers, chaussetiers et autres marchands « fut inutile et de nul prouffit par le fait des guerres. » Lorin de Frisquam ne conserva la grande halle que huit mois jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1465, parce qu'à cette époque la ville y remisa les bois et merrains devant servir à la réparation des fortifications contre l'armée du comte de Charolais. Pierre Prévost[2], en même temps que le grenier au dessus du Plaidoir, tenait, sa vie durant, une grange et maison assises en la rue de la Plâtrerie[3], près de la grande halle. La Cour le Roi était louée vingt-deux sous, pendant la Mi-Carême, au cordonnier Henryet le Paintre, alors que Jehan de la Rivière disposait, moyennant soixante-qutre sous, des Chambges

avaient eu la jouissance de la rente de 100 livres due par la ville, après le trépas de demoiselle Jehanne Anod qui fut femme dudit Robert Pavent. Celui-ci demeurait, en la rue des Domeliers, dans une maison habitée après, en 1456, par Jehan Louart.

1. En 1456, il tenait la ferme du dialage du poisson de mer, moyennant 15 livres parisis. Il habitait la rue de Soissons, aujourd'hui rue de la Sous-Préfecture.

2. En 1456, Pierre Prévost tenait, sa vie durant, une grange et maison appartenant à la ville, parmi 28 sous, et le grenier au-dessus du plaidoir du prévôt, parmi 12 sous.

3. Nommée ensuite rue des Neiges, et aujourd'hui rue Désiré-Luisin.



où se trouvaient les échoppes des changeurs au moment de la foire.

Marion de Rot, couturière, payait aussi soixante-quatre sous de surcens pour sa maison d'habitation de la rue du Pont où demeurait auparavant Jehan le Sellier. Le cellier de l'hôtel de la ville[1] était pris à louage par Mesmin Boileau, et la place du Donjon par Regnault le Clerc, courroyeur. Ce dernier, dont le bail d'une durée de six ans comportait une redevance annuelle de douze sous, occupa cet emplacement depuis la Saint-Jean-Baptiste 1463 jusqu'au 17 juillet 1465, jour où il vint déclarer aux gouverneurs qu'il n'éntendait plus continuer sa location, « parce qu'on avoit trop fort démoli les murs du Donjon et mené les pierres à parfaire le boulevard de la porte du Pont. » Guillaume le Vasseur tenait à loyer le bas de la tournelle de la porte de Soissons ; Pierre de Mangin, celui de la tournelle devers l'hôtel Robert Lescripvain[2] ; et Jehan Fanchon, celui de la tournelle derrière l'hôtel de Corbie[3]. L'hôtel des Gourneaux[4] qui, les années précédentes, n'avait presque pas eu de chômage pour ses chambres, ne possédait plus qu'une seule locataire, la femme Marin Corbault qui payait seize sous par an. Quant au cellier de l'hôtel, il était « inutile et de nul prouffit. »

Trois personnes seulement eurent le mauvais goût de quitter Compiègne, et par conséquent furent obligées de payer le droit d'issue ; c'étaient : Pierre Hennocque, Jehan

1. Il fut payé 32 sous à Geffrin Lambert, marchand de bûches, pour achat de bûches et de fagots destinés à la provision de la chambre du conseil de la ville.

2. Les hoirs Jehan Rose, l'aîné, payaient en 1456, un tournois pour surcens qu'ils avaient sur la maison qui avait autrefois appartenu à Robert Lescripvain.

3. Etait situé à l'extrémité de la rue de l'Arquebuse vers la rivière, au numéro 1 actuel.

4. Situé au numéro 18 de la rue de ce nom, il appartenait en 1430 à Guillaume de Flavy, capitaine de la ville. L'enseigne représentait une espèce particulière de poissons qui habite les côtes d'Europe baignées par l'Océan.



le Pointonier, et la veuve de Guybingue qui s'en alla demeurer à Soissons.

Le droit des ventes concernait deux contrats : l'un de Pierre Vinart, cordier, pour la cession d'une petite maison assise devant l'hôtel où pendait pour enseigne *le Chat*[1], et provenant de Girardin de Gouy[2] qui lui-même l'avait acquise de maître Jehan de Jouvengnes[3] ; l'autre de Nicolas de Francières pour la vente d'une masure qu'il avait achetée à Jehan Treslon, sise en la rue des Domeliers[4] devant l'hôtel Walleram le Féron, et d'un jardin contigu dont madame sa mère lui avait fait le transport.

L'aide sur le vin issant hors de la ville, au prix de douze deniers sur chaque queue, fut vendu à Jacques le Musnier pour un an commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1464, et finissant au même jour 1465, moyennant la somme de deux cent cinquante-deux livres, mais on lui remit six livres seize sous, parce que les gouverneurs trouvèrent

1. Probablement l'hôtel du Chat-qui-Tourne, situé au numéro 6 de la rue Eugène-Floquet. Il portait comme enseigne un chat tournant un poulet à la broche.

2. Girardin de Gouy possédait en la rue de Pierrefonds une maison située devant l'égout de la ville.

3. Maître Jehan de Jouvengnes payait en 1456, 3 sous parisis de surcens pour sa maison située rue de Pierrefonds auprès de l'hôtel du Faucon qui était chargé d'une rente envers lui. Il possédait encore dans la rue des Domeliers, une maison qu'il habitait, provenant de défunt Jehan de la Voulte ; une autre grande maison à côté ; une petite maison nommée l'hôtel des Halles, sur le Change, ayant appartenu à un nommé Rivet, achetée à Pierre Cour, et tenant à Pierre Forestier ; ainsi qu'nne hallette contiguë provenant de maître Robert Charmolue.

4. Oudart Thérot payait à la ville 6 deniers de cens pour sa grange qui fut *la Galette*, sise en la rue des Domeliers.

Nicolas de Francières, fils de messire Lancelot, possédait en ladite rue une maison qui fut à Jehan Davesne, devant l'hôtel Pierre-Leblond, dont une partie appartenait à Denis Carondas et l'autre partie à Madame de Francières.

De Pierre de Ruissel pour sa maison qui fut messire Guy Guéroud, séant en la rue des Domeliers, tenant à Nicolas de Francières, a été reçu 2 deniers obole.



que la ferme était à bien grand prix, que, pendant le cours de l'année, le fermier avait constaté qu'il était sorti de la ville cent à cent vingt queues de vin appartenant à plusieurs seigneurs dont il n'avait rien reçu, et que depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1465, aucune quantité de vin n'avait pu sortir de Compiègne à cause de l'armée du comte de Charolais répandue dans les environs.

L'année suivante, la ferme ne monta qu'à cent quatre-vingt-douze livres; cependant, l'adjudicataire, Jacques le Tondeur, obtint modération de six livres seize sous, sous prétexte également que le prix en était exagéré. En outre, le contrat intervenu portait que seuls les seigneurs de sang royal et les marchands d'Arras seraient exemptés de cet impôt ; et nonobstant plusieurs grands personnages comme le seigneur de Pommereux, le vidame d'Amiens, le seigneur de Roye, Louis Darly avec plusieurs autres avaient fait sortir de la ville cent à cent vingt queues de vin sans payer l'aide.

L'aide sur le vin vendu en détail (« c'est assavoir : à quatre deniers le lot, quatre solz sur chaque queue ; à huit deniers le lot, huit solz, et ainsy à l'équivalent ») ne fut point cueilli pendant deux ans, de 1464 à 1466, « bien que l'on eust authorité du Roy de ce faire, et pour la contrainte et desbat qu'y ont mis les taverniers et hostelains, au grant préjudice de la ville. » Il en fut pareillement pour l'aide qui se prenait sur chaque queue du vin vendu en gros et qui était de deux sous par queue ; « il n'a rien esté receu pour la mesme cause, et pour ce que plusieurs vignerons et habitans de la ville, ne l'ont voulu souffrir, malgré le congié octroyé par le Roy. »

Raoul de Hénault, fermier de la chaussée pour l'an 1464, est tenu quitte et paisible de six sous pour le droit de chaussée de trente-six chariots qui, sans payer ledit impôt, vinrent en la ville quérir de l'ardoise pour le comte de Nevers et la mener à Montdidier. On lui remet encore soixante sous par ce que, au mois de mai, il lui avait été défendu de « collecter sa ferme à l'entrée des portes pour

les débatz qui en découloient et pour l'affluence des gens qui arrivoient à reffuge contre l'armée des Bourgongnons et comte de Charolois qui passa devant Compiengne et Pont-Sainte-Maxence, affin d'aller à Montelehèry ; pourquoy il n'avoit point joui de sa ferme. » On lui fait de nouveau grâce de trente-huit sous sur le montant de la ferme de la chaussée de l'année suivante, savoir : trente sous pour soixante-douze chariots « qui audit an, vinrent en la ville quérir et mener vins pour monseigneur de Nevers, sans payer le droit de chaucie, pource que le duc est du sang royal et lieutenant du Roy en ce pays ; et huit sols pour certains chariots chargés de blé que les religieux d'Ourscamps ont fait admener en leurs greniers en ceste ville, lesquelz veulent maintenir estre francs dudict droit, ce qui n'est pas vray. »

Raoul de Hénault[1] et Etienne le Flament, dit Crinon, tous deux fermiers pour l'an 1465, l'un de la chaussée, et l'autre de l'issue des vins, sont tenus quittes de soixante sous, « en considéracion de ce que ledit an, plusieurs biens et vins ont esté à retraite pour la division qui estoit entre le Roy et plusieurs seigneurs de son sang, ainsy que pour les armées qu'ils avoient sur le pays, et pour ce que certains notables hommes ont esté d'oppinion que lesdits biens et vins admenés en seureté sans estre vendus, ne debvoient rien. »

La ville décide que Jehan Vigueureux[2], adjudicataire de la ferme du mesurage, ne paiera que la somme de quatre livres sur celle de trente-sept livres huit sous, montant de sa mise à prix, à cause de sa pauvreté.

Laurens le Tondeur reçoit aussi modération sur la

1. En 1456, Jehan le Hère était adjudicataire de la ferme de la chaussée, moyennant 38 livres parisis, et Etienne le Flament, dit Crinon, tavernier, avait celle de la vente du poisson de mer, pour 40 sous.

2. Jehan Vigueureux, pelletier, payait, en 1456, pour la ferme du mesurage des grains la somme de 40 livres.



clergie[1] de la prévôté de Margny. Au jour de la Saint-Jean-Baptiste 1465, il en avait offert trente-deux sous, et à ce prix elle lui avait été délivrée ; mais depuis, un nommé Hutin de Noyon « tierça cette somme sur luy et Laurens la doubla tellement qu'elle luy est demourée à soixante-quatre sols, ce qui est plus du double de sa valeur. » De plus la présence dans les environs de l'armée du comte de Charolais et la division qui ladite année, régnait entre les seigneurs de France avaient beaucoup diminué le produit de cette charge.

Colard le Haire, comme tuteur de Robin Charmolue, fils de feu Jacob Charmolue et de Suzanne Régnier, sa femme, héritière de défunt Régnier Rambert[2], est tenu quitte d'une rente de quinze mines de blé que la ville avait le droit de prendre chaque année sur le petit moulin du pont appartenant audit Robin, parce qu'il avait fait plusieurs réparations à ce moulin « qui avoit esté oisif un long espace de temps, et que plusieurs autres rentiers ayant des droits sur luy, avoient également fait remise de leurs arrérages. »

Les habitants de Saint-Germain-les-Compiègne devaient tous les ans pour le droit de tonlieu, trente-trois sous quatre deniers, et pour le droit de chaussée, seize sous huit deniers, soit cent sous pour les deux années 1464 et 1465. La ville, en considération de leur pauvreté, les dispense de payer cette somme, à condition qu'ils l'emploieront à réparer leur église ruinée par les Bourguignons lors du siège de 1430.

La pénurie de la caisse communale n'empêcha pas cette

1. Perronet Bultel tenait à ferme en 1456, la clergie de la prévôté de Margny, moyennant 30 sous, et Pierre Lamart celle des exploits de ladite prévôté, pour 20 livres.

2. Au droit de la seconde arche du pont, du côté de la ville, s'élevait un moulin à eau avec maison et étable, le tout bâti en 1431, sur l'emplacement de l'ancien moulin détruit par l'artillerie du duc de Bourgogne, pendant le siège de l'année précédente. Il était alors habité par Régnier Rambert, riche meunier, qui fut imposé à la somme de 100 sous sur la liste établie le 10 novembre 1430, par Guillaume de Flavy pour réparer le pont rompu par les ennemis.

largesse ni de donner une subvention pour les représentations de mystères [1], sortes de pièces de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible ou du Nouveau Testament. Les jeunes gens de la ville qui, au mois de juillet 1464, jouèrent en quatre journées, dans la Cour le Roi, devant la croix du marché aux fromages, la Passion et la vie de saint Christophe, reçurent la somme de quatre livres pour leurs habillements, hourds et autres accessoires. Le poëme avait été composé par Antoine Chevalet, gentilhomme de Dauphiné, et l'on y trouvait une scène que Molière s'est appropriée dans le *Médecin malgré lui;* c'est celle où Martine s'insurge contre son excellent voisin, M. Robert, parce que ce dernier veut empêcher son mari de la battre [2].

1. En 1451, la ville subvenait aux frais de la représentation du mystère de saint Pierre et saint Paul. Le 14 août de la même année, on jouait le mystère de sainte Agnès. Au mois de mai 1455, « les jeunes compaignons de Compiengne jouaient celui de Berthe et du roi Pépin »; trois ans après, un don était fait « aux compaignons qui jouèrent la vie et invention de saint Anthoine, pour supporter leurs despenses et leurs habillements. »

Autorisés et même préconisés par le clergé, ces mystères se représentèrent d'abord dans les cathédrales, puis dans les parvis, et enfin sur les places publiques. La plupart étaient composés par des clercs et joués par eux ou par des confréries et des corporations. C'était une gloire et un honneur de jouer dans les mystères.

2. *Notice sur les mystères représentés à Compiègne au moyen-âge*, par M. Alexandre Sorel.



CHAPITRE III

(de 1466 à 1469. — Arch. municip. C. C. 24).

Location des halles, places, jardins et tournelles. — Embarras causés par les gens d'armes du connétable et ceux de Dammartin. — Célébration des mystères de sainte Jeanne, de saint Laurent, de sainte Philomène, de Notre-Dame et du Faux Riche. — Demande d'une diminution sur un logement de cinquante lances. — Note présentée par le tavernier Pierre Duret. — Assemblée des États de Tours. — Arrestation de Tanneguy du Châtel. — Louis XI loge à Compiègne. — Fondation de la chapelle de la Salvation. — Guet-apens de Péronne. — Attribution du logement de gens de guerre. — Le troupeau des pourceaux de la ville. — Projet d'établissement d'un auditoire. — Vins d'honneur. — Droits de ventes et d'issues.

Des changements s'étaient opérés dans l'administration municipale où siégeaient les nouveaux gouverneurs qui venaient d'être reçus en charge aux appointements de dix livres par an, modestes émoluments perpétués jusqu'au dix-huitième siècle. Ils s'appelaient : Colart le Haire, Jehan Bucquet et Gaucher Louvet. Jehan de Verberie avait été nommé receveur de la ville en remplacement de Jehan Bourgois, qui lui-même avait succédé à Jehan Loinctier. Jehan Bisel et Guillaume Lorry étaient artilliers aux gages annuels de quatre livres.

Les locations avaient aussi donné lieu à quelques variations. Jehan Bucquet occupait le grenier de la halle au sel où étaient resserrés les blés destinés à payer les rentes en nature. Jehan du Val, tonnelier, louait la grande halle, moyennant quatre livres par an. Les maisons et places où étaient les halles, que tenaient auparavant Pierre Prévost décédé en 1465, et Thomas Véret, « ont esté baillées à rien. »

Henry le Paintre tenait à louage la Cour le Roi où l'on vend à la foire de la Mi-Carême les denrées des dinandiers,

taillandiers, futailliers et autres. Jehan de la Rivière la prit à bail en 1469, pour la somme de quarante sous, mais parce qu'il avait nettoyé cette place et enlevé les « fiens » de la suite des gens du roi, on lui rabattit six sous.

Jehanne Bigot habitait la petite maison de la ville, à côté du Marché au blé, et Pierre de Ruissel la grande, excepté la chambre aux assemblées. Henry Poulain et sa femme qui demeuraient depuis plus de dix ans dans l'autre petite maison de la ville, à côté de l'hôtel de la Truie, trépassèrent le jour de la saint Remy 1468, et furent remplacés par Yvon Hollet, dit le Breton. Le cellier situé dessous l'hôtel de la ville, « au lez vers l'ostel de la Truie, » fut occupé par Me Laurens Herbelot pendant quatre mois, et durant cinq semaines par Jacques le Jay, tous deux marchands de Paris. Il fut ensuite repris par un bourgeois de la capitale, Nicolas Vinien et par Mesmin Boileau.

Jehan la Vache[1] prenait de nouveau à rente la place naguère tenue par Pierre Prévost, avec issue dans la rue de la Plâtrerie, touchant d'un côté à la grande halle, d'autre aux appentis des petites halles et aboutissant par derrière à l'ancien auditoire du prévôt de la ville. Jehan le Vasseur, charretier, tenait à bail le bas de la place où était l'auditoire ainsi que le dessus loué par Pierre Prévost, avant sa renonciation. Thomassin Véret, dit Leullier, occupait les appentis des petites halles sis en la rue de la Plâtrerie et aboutissant à la maison Jehan la Vache. Jehan Wariquier avait en location une partie de la place qui s'étendait devant sa demeure, l'hôtel des Balances, et où l'on vendait des souliers. Cet emplacement avait huit pieds de large et était de la longueur de la maison qu'il devait s'y faire bâtir.

Maître Pierre Champion[2], chirurgien, payait vingt sous de rente pour une maison et étables où jadis existait un

1. Il fut franc archer en 1469, et ensuite sergent de la ville.

2. Dont la femme fit partie de la députation féminine envoyée le 19 mars 1424, vers le duc de Bedford, pour implorer la grâce de la ville de Compiègne.



jardin, devant l'hôtel des Chapeaux verts, et faisant partie des dépendances de l'hôtel de la ville.

La couturière Marion de Rot qui avait quitté sa maison de la rue du Pont fut remplacée par Colin de la Fontaine, gorrelier[1].

Jehan Beaubecq cultivait auprès du moulin de la Justice, une pièce de terre de deux mines ayant appartenu à Jehan Robin, à cause de sa femme, héritière de Jacques Thaburel. D'autres particuliers occupaient aussi pour la première fois les petits fossés des fortifications et en avaient fait des jardins que la ville leur donnait à rente, savoir : onze verges entre la porte de Soissons et celle de Pierrefonds, au garde de cette dernière, Huchon Bourdon ; vingt verges contiguës, à Lancelot Billouart ; une partie depuis le boulevard de la porte de Paris jusqu'à la tour Mahieu des Prés, à Jehan de la Rivière, cayelier[2] ; une partie au-dessous de celle-ci en allant à la tour des Jacobins, à Pierre le Haire ; une partie depuis la tour de Sorel jusqu'à la tour Trop tôt marié, au cordonnier Henry le Paintre ; et une autre près de la tour de Sorel, à Estiennette, veuve de Louiset Thérot. Le jardinet qui se trouvait entre la porte de Notre-Dame au Pont et l'Hôtel-Dieu était occupé en la fortification des remparts et du châtel du Roi.

Les rez-de-chaussée des tours rapportaient également à la ville quand le capitaine n'ordonnait pas d'y faire le guet par suite des guerres. Pierre Aubry, cordier, tenait le bas de la tournelle près de la tour des Osiers ; la femme de Jehan Fallolet, le bas de l'une des tours de la porte aux Cordiers, du côté de la porte Dardoise ; Boniface, aussi cordier, l'autre tour de la porte aux Cordiers ; Jacques le Masson, dit de Corbie, la tournelle derrière l'hôtel de Corbie ; Mahieu le Duc, le bas de la tour Pralet ; Guillaume Fallolet, le bas de la tour derrière les étuves Pierre Jamart, auparavant Jehan Vignon ; la veuve Jacob Advisette, le bas

1. Mot picard employé pour bourrelier.

2. Tourneur.



de la tour des Poissonniers ; et Jacquin Lurin, le bas de la tournelle Raoulet. Le 1er mai 1469, le bas de la tour du Béguinage était donné à louage pour un an, moyennant six sous, « dont n'a esté fait nulle recepte à cause de la guette. »

La ville avait grand besoin de ces revenus pour subvenir à la charge du logement des gens de guerre qui étaient pour elle une perpétuelle cause de soucis. Les habitants s'accommodaient mal de ces bandes turbulentes qui commettaient toutes sortes de méfaits. A Coudun notamment, où la compagnie de Robert de Balsac[1], neveu du comte de Dammartin, tenait garnison, ses troupes se livraient à de nombreuses exactions. Robert Coffin, à la suite de plaintes, se rendit dans cette commune, avec Jehan de Neufvy, écuyer de l'hôtel du connétable, pour rédiger par exploit le commandement qu'il devait leur signifier d'avoir à déloger et pour informer sur leur conduite à l'égard de la population.

Un incident qui aurait pu entraîner de graves conséquences venait de se produire. Bien que des gens d'armes sous les ordres du nouveau connétable de Saint-Pol fussent logés à Compiègne, d'autres appartenant au comte de Dammartin voulaient quand même s'y installer. C'est en vain que Colin Clercfueille partit à Clermont pour avoir l'avis du bailli de Vermandois touchant cette situation préjudiciable aux intérêts de la ville, en vain que Pierre de Ruissel réclama une juste indemnité, rien n'y fit ; ces gens de guerre ne persistaient que davantage dans leur résolution, « au contempt du reffus de les recepvoir », se vantant de ne partir que sur l'ordre du roi et de leur général à qui ils adressèrent leurs plaintes. Ceux-ci conçurent une grande indignation contre les gouverneurs qui avaient eu l'audace de résister à leurs volontés. Sans tarder, Me Jehan le Gas-

1. Robert de Balsac, seigneur de Rioumartin, était fils de Jean de Balsac, seigneur d'Entraigues et d'Agnès, fille de Jacques de Chabannes, frère aîné d'Antoine Vuaste de Montepedon, bailli de Rouen en 1463.

telet et Jacques le Tondeur se rendirent en janvier 1466, auprès du connétable à Rouen[1] dont il venait d'être fait capitaine, et de là à Bourges vers le roi, pour disculper la ville contre l'accusation de rébellion et de désobéissance qui sans motif avait été portée contre elle. Cinquante-quatre livres, tel fut le coût de ce voyage qui dura quarante-quatre jours. Compiègne qui portait dans ses fastes la date mémorable de 1430, n'avait vraiment pas besoin de se justifier d'un pareil soupçon, et Louis XI aurait bien dû lui épargner cette trop dispendieuse démarche.

Il faut avouer qu'un surcroît de garnison était très onéreux à la ville. En effet, elle payait trente-deux sous à Simon de la Barre pour l'aider à supporter le logis d'un homme d'armes qui avait séjourné longtemps en sa maison, sans le paiement de la moindre indemnité, parce que, d'après un arrêté, ceux qui hébergeaient des troupes devaient recevoir, outre l'ordonnance du roi, une subvention de la ville de seize sous par mois. Par extraordinaire, elle donnait à Mahieu Vinesse, au lieu de la subvention habituelle, six mines de blé, « pour récompensacion de la charge qu'il a eue du logis des gens de guerre et mesures de loger les chevaux Penot Damd et Jehan Damd. » Il lui fallait encore payer les frais d'installation nécessaires à la cavalerie dans l'hôtel Robert Charmolue où le charron Perrotin Mennessier, de concert avec le plâtrier Jehan Moustier, établit un râtelier et une mangeoire à chevaux.

Le voyage de Jehan le Gastelet et de Jacques le Tondeur n'avait pas été tout à fait inutile. Messire Guy de Reilhac, chevalier, chargé par le roi de loger cent lances fournies du comte de Dammartin en plusieurs villes dont Compiègne

1. Le roi qui avait recouvré la Normandie, avait disgracié le chef de la branche cadette de Bourgogne, le comte de Nevers, qui n'avait montré ni fidélité, ni énergie, et remplaçait Nevers dans les provinces du Nord, par le nouveau connétable, le comte de Saint-Pol, qu'il mariait à une de ses nièces de Savoie et à qui il promettait la survivance de la comté-pairie d'Eu. Il lui avait donné provisoirement Guise en fief et le commandement de Rouen.

faisait partie, avait fixé à vingt le contingent de cette dernière, bien qu'il y eût déjà dix lances des gens du connétable. Comme nous l'avons dit précédemment, les attournés protestèrent contre l'entrée de ces hommes d'armes commandés par Robert de Balsac, et donnèrent six écus [1] au commissaire du roi pour différer le logis jusqu'à ce qu'on eût une réponse du comte de Saint-Pol. Celui-ci envoya son écuyer, Jehan de Neufvy faire déloger les vingt lances incriminées et informer de leurs exactions. Six écus furent encore la récompense du porteur de cette bonne nouvelle. Onze livres neuf sous furent de nouveau dépensés pour les défrayer, lui, ses gens et ceux de Guy de Reilhac qui était entré dans la ville avec les fourriers du neveu du comte de Dammartin pour visiter les logis préparés en l'hôtel de Jehan Bucquet.

Si l'on avait obtenu satisfaction, c'était grâce aux bons offices du bailli de Vermandois ; aussi la reconnaissance des habitants se traduisit par une offrande de vin et de viandes qui lui fut faite durant les jours gras.

Le 26 juin, à son arrivée dans la ville, le bailli de Senlis reçut un don de vin ainsi que le général des finances, Jehan le Flament ; il fallait être bien avec tout le monde.

En juillet, les jeunes gens de Compiègne célébrèrent le mystère de sainte Jeanne, en personnages selon sa légende, et touchèrent une gratification qui fut également accordée à de jeunes enfants pour avoir joué au mois de septembre

1. Sous Charles VII, tandis qu'auparavant la monnaie était comptée dans la ville au prix de 24 sous, par écu d'or, les recettes et les dépenses sont faites à partir de 1456, d'après le taux de la monnaie royale « lors et à présent aiant cours audit Compiengne, c'est assavoir un écu pour XXII sous. »

Le 24 mai 1466 « le seigneur de Montauban qui avait été admiral, grand maistre administrateur et general reformateur des eaues et foretz, mourut à Tours et ne fut point ploureé. Et après sa mort le roy donna ses offices, c'est assavoir l'office d'admiral à Mgr le bastard de Bourbon qui avoit épousé une sienne fille naturelle, Jeanne, et l'office de grand maistre des eaux et foretz fut donnée au seigneur de Chastillon, frère du maréchal de Lohéac. (*Chronique scandaleuse*, f° 165.)

suivant, en la cour de l'abbaye de Saint-Corneille, la vie de sainte Virginie[1].

Le 16 de ce dernier mois, du vin fut offert de rechef au bailli de Vermandois, à maître Aignen Violle, lieutenant du maître des eaux et forêts, de même qu'au lieutenant du prévôt des maréchaux qui était venu visiter les logis des gens de guerre et les réformer.

Quelques jours après, Me Jehan de Jouvengnes, Jehan Thiébault, Jacques de Chambly, monseigneur du Plessier-Brion[2], Mahieu Boscheron et autres furent invités à dîner par la ville, pour les récompenser de s'être occupés à rédiger les articles et réponses aux lettres du roi par lesquelles « il mandoit qu'on advertit les commissaires et gens par lui esleuz des faultes que l'on disoit estre sur gens de justice et aultres de tous estats pour y donner ordre et provision[3]. »

On fit encore un présent de vin au bailli de Vermandois après son retour de Landremont, et à madame sa femme, pendant qu'ils se trouvaient en l'église des Célestins-les-Offémont, ainsi qu'au procureur du roi de Senlis.

Le comte de Saint-Pol qui avait suivi les princes de Bourgogne contre les Liégeois, alliés naturels des Français, et avait assisté au sac de Dinant, fit, au mois d'octobre, sa première entrée dans Compiègne, comme connétable. La

1. La ville donna 40 sous pour les frais du mystère de sainte Jeanne et 16 sous pour celui de sainte Virginie.

2. Du Fay, Pierre, chevalier, seigneur du Plessis-Brion. — Jacques de Chambly était lieutenant du bailli de Senlis, et Jehan de Jouvengnes, chanoine de Saint-Clément.

3. Louis XI avait écrit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon, aux évêques, sénéchaux, baillis et magistrats des villes, pour les inviter à signaler aux commissaires du bien public de nouveau rassemblés à Étampes, les abus qu'ils auraient remarqués dans l'administration de la justice, des finances ou de la tenue des gens de guerre ; lui-même il leur dénonçait tous ceux dont il était mécontent, pour les excepter de l'amnistie, sous prétexte d'accomplir la réforme des abus qu'il avait promise.

bienvenue qu'on lui souhaita, accompagnée d'un don de vin et de poisson, fut digne d'un aussi grand personnage ; elle coûta quatre livres, dix-huit sous, quatre deniers, compris vingt - deux sous remis à son huissier d'armes « qui disoit avoir ce droit à la première venue de son maistre dans chacune bonne ville. »

Cependant la nôtre n'était pas heureuse ; les chaleurs excessives des mois d'août et septembre[1] avaient fait éclore une maladie pestilentielle qui causait une grande mortalité. Pour faire cesser ce fléau, on eut recours aux prières publiques, on ordonna des processions où furent portées les châsses des saints en vénération. Des mariniers, le jour de saint Leu 1467, passèrent en bateaux au-dessus et au-dessous de la ville, les sanctuaires et reliques de l'église Saint-Corneille avec les habitants, « en faisant processions et requestes à Dieu de cesser l'épidémie qui estoit dans toute sa force. »

1. En 1466, « en ladicte année, es mois d'aoust et septembre, fut grande et merveilleuse chaleur, au moien de laquelle s'en ensuivy grande mortalité de pestilence et autres maladies, dont et de quoy il mourut, tant en la ville, villages voisins, prevosté et viconté de Paris, quarante mil creatures et mieulx, entre lesquelz y mourut maistre Arnoul, astrologien du roy, qui estoit fort plaisant homme, plusieurs medecins et officiers du roy en ladicte ville de Paris. Et si grant nombre de creatures furent portées enterrer ou cymitiere des Sains-Innocens, en ladicte ville de Paris, que, tant des mors en ladicte ville que de l'Ostel Dieu, tout y fut remply, et fut ordonné que de là en avant on porteroit les mors ou cymitiere de la Trinité, qui est et appartient à l'ostel de la ville de Paris. Et continua ladicte mort jusques à la fin de novembre, que pour faire cesser et prier Dieu que ainsi il lui pleust de le faire, furent faictes de moult belles processions generales à Paris, par toutes les parroisses et eglises d'icelles, où furent portées toutes les châsses et sainctes reliques, et mesmement les châsses de Nostre Dame, de saincte Geneviefve et saint Marcel ; et lors cessa ung petit ladicte mort. » Cette épidémie n'épargna pas les provinces. Le gonflement des glandes était un des signes de l'infection. (*Chronique scandaleuse*, f° 165.)

« En ce temps furent apportées à Paris les châsses de saint Crespin et saint Crespinien pour trouver remede à ladicte maladie de pestilence, et aussi pour eulx quester afin d'avoir de quoi recouvrir l'église



La peste n'empêcha pas les religieux de Saint-Corneille de faire, comme de coutume, la procession des Rogations à la Croix du Saint-Signe où fut porté le Saint-Suaire, ni le bailli de Vermandois de recevoir des attournés un brochet de seize sous, et Mademoiselle de Rasse plein deux petits pots de vin de Beaune. Les spectacles pour récréer le populaire ne chômaient pas non plus : plusieurs jeunes compagnons représentèrent, au mois d'août, le mystère de saint Laurent, et de jeunes enfants jouèrent la vie de sainte Philomène. Malgré cette calamité publique, les dix-neuf francs archers de la ville reçurent au mois d'octobre, l'ordre du roi d'aller au pays de Liège secourir les habitants révoltés contre le duc de Bourgogne. Les gouverneurs, parmi lesquels se trouvait Pierre le Caron remplaçant Gaucher Louvet qui venait de décéder, firent élargir quelques jacques, donnèrent seize sous à chaque homme pour les aider à vivre et ils partirent[1]. C'était un secours bien dérisoire qui ne pouvait empêcher Charles le Téméraire de vaincre à Bruystein et d'entrer dans Liège, l'épée nue, pour y exercer d'implacables vengeances[2].

desdiz sains audit lieu de Soissons que ladicte fouldre et tempeste avoit ainsi destruicte et abatue, que dit est devant. » Il y avait à Soissons deux églises fondées sous l'invocation des apôtres du Soissonnais. Celle de Saint-Crépin-le-Grand était la plus considérable. (*Chronique scandaleuse*, f° 166.)

« Ladicte année fut fort moiste, et en divers lieux en France y eut de bons blez, et en autres lieux ne valurent gueres et estoient nielez ; et ot de grans tempestes en divers lieux, tant de escler que de tonnoirre, vent, pluies et autres tempestes, qui firent moult de maulx et de dommages en divers lieux dudit royaume, et par especial ou pays de Soissonnois, où elle gasta les blez, les vins et autres fruiz et destruisy plusieurs belles maisons, manoirs, couvertures d'eglises et autres maulx. » (*Chronique scandaleuse*, f° 163.)

1 et 2. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le Baron de BONNAULT. — Gaucher Louvet louait, en 1456, les celliers et écuries de la ville, moyennant 24 sous par an.

En 1467, « le roy ordonna aler au secours et aide desdiz Liegois IIII° lances de son ordonnance dont avoient la charge le conte de

Le 3 du même mois, la ville reçut monseigneur de Longueville, qui s'en allait en ambassade auprès du comte de Charolais, à présent duc de Bourgogne par suite du décès de Philippe le Bon, son père, survenu le 16 juin dernier.

Elle avait encore à se plaindre des gens qui, par leurs rapines, exaspéraient les populations d'alentour. Ils se servaient des bateaux et nacelles se trouvant aux environs de Compiègne, le long de la rivière, pour porter leurs ravages dans les communes situées sur l'autre rive. En conséquence, les officiers du roi ordonnèrent à Simon le Feuve et à Jehan Lalemant, sergents, de noyer et enlever ces moyens de transport tant sur l'Oise que sur l'Aisne, à Palys, Pommiers, Fontenoy, Vic-sur-Aisne, Attichy, la Motte, Rethondes et Choisy.

Un autre sujet de préoccupation était la taille dont le montant ne pouvait équitablement pas rester le même, la répartition se faisant sur un nombre de têtes beaucoup moins élevé qu'auparavant. Une réclamation s'imposait que la ville ne manqua pas d'adresser au roi par l'intermédiaire de Jacques Charmolue qui, au mois de novembre, lui porta des lettres à Chartres[1], « affin d'avoir diminution de la taille, eu esgard à la diminucion du peuple de la ville par la mortalité qui y a esté ».

Quant au logement des gens de guerre, un allègement à

Dampmartin, Salezart, Robert de Conynghan et Stevenot de Vignoles, avecques six mil frans archers prins et esleuz en Champaigne, Soissonnois et autres lieux en l'Isle-de-France. » (*Chronique scandaleuse*, f° 183.)

1. Pendant le mois d'octobre 1467, où Charles triomphait des Liégeois, la Normandie était en feu : le duc d'Alençon avait livré les places de son duché aux troupes de François de Bretagne, qui envahirent brusquement la Normandie au nom du prince Charles de France, et s'emparèrent de Caen, de Bayeux et du Cotentin. Saint-Lô seul repoussa les Bretons; une pauvre femme en tua plusieurs de sa main. Le roi envoya contre les Bretons le maréchal de Lohéac, qui se saisit de la ville et du duché d'Alençon, avec le concours du comte de Perche, le propre fils du duc d'Alençon : le roi lui-même s'avança jusqu'au Mans,



cette charge paraissait tout naturel, et la cause invoquée devait faire obtenir satisfaction. Maître Jehan le Gastelet et Pierre le Caron partirent à Bohain trouver le connétable[1] qui revenait de son entrevue avec le duc de Bourgogne devant Saint-Trond, « pour lui remonstrer la povreté de la ville, la foule que les nobles et francs archers font sur le pays et la pestillence qui y est, affin d'avoir restriction des cinquante lances que le Roy a ordonné estre logées à Compiengne. » En outre, au mois de décembre, Regnault de Montdidier se rendit dans la ville du Mans auprès du roi, pour lui exposer les mêmes doléances et connaître son bon vouloir sur cette diminution. Louis XI répondit laconiquement « que son plaisir estoit que en tout et partout on fist selon l'ordonnance du connétable. »

Celui-ci, peu de temps après, ayant commandé que parmi ces cinquantes lances, trente prendraient garnison à Senlis, huit à Crépy et les douze restantes à Compiègne, Pierre le Caron s'en fut tout joyeux à Noyon avertir de cette décision le commissaire du connétable et le prier de s'y conformer, mais ce dernier ne voulut rien entendre et exigea le logement de trente lances.

En décembre, le tavernier Pierre Duret[2] présenta à la ville la note de ce qui lui était dû pendant les six premiers mois de l'année 1467, et comprenant : sept lots de vin[3] de

1. Le connétable, envoyé par le roi, fut reçu de manière à craindre pour lui-même. Il venait parler de paix à un homme qui déjà avait l'épée tirée, le bras prêt à frapper..... Le duc lui dit durement : « Beau cousin, si vous êtes né connétable, vous l'êtes de par moi. Vous êtes né chez moi, et vous avez chez moi le plus beau de votre vaillant. Si le roi vient à se mêler de mes affaires, ce ne sera pas à votre profit. » Saint-Pol, pour l'apaiser, lui garantit pour douze jours que rien ne remuerait du côté de la France. Sur quoi, il dit en montant à cheval : « J'aurai dans trois jours la bataille ; si je suis battu, le roi fera ce qu'il voudra du côté des Bretons. » (*Histoire de France*, par MICHELET.)

2. Jehan Duret fils de Pierre Duret, était chapelain de la chapelle Saint-Michel fondée en l'église Saint-Antoine.

3. Le lot de vin représentait 1 litre 27. Les sept lots coûtaient 9 sous 4 deniers ; le raisiné en paniers, 2 sous.

Beaune et du raisiné en paniers, le tout porté à Choisy à madame la comtesse de Saint-Pol, sœur de la reine; du vin présenté à monseigneur le commandeur du Temple[1] en certain dîner où étaient le bailli de Vermandois et d'autres notables hommes: dix-huit grandes pièces de merrain[2] dont on a fait le pont dormant entre le boulevard et la barrière de la porte du pont; seize sous pour un messager envoyé à Ham devers le connétable, afin d'avoir diminution des gens de guerre qu'on avait ordonné être logés en cette ville; un lion d'or[3] de vingt-sept sous remis, au commandement des gouverneurs, au clerc du bailli de Vermandois pour solliciter ledit seigneur d'avoir la vérification du général du Reffuge du don fait par le roi à la ville de quatre cents livres par an jusqu'à cinq ans; soixante-six sous donnés au clerc dudit général pour avoir lesdites lettres de vérification; cinq demi queues de vin d'Orléans[4] envoyées au bailli de Vermandois ou à madame sa femme à Mouy, pour et au nom de la ville; quarante-huit sous payés aux voituriers qui ont mené ledit vin à Mouy et quatre sous aux tonneliers et rouliers qui ont tiré et chargé ledit vin.

Mais de graves rumeurs commençaient à circuler : les Liégeois domptés, et les forces entières de la Bourgogne redevenues disponibles, une seconde coalition s'organisait publiquement contre la France à la cour de Flandre où s'étaient réunis les agents de tous les confédérés. En décembre, les gouverneurs, au commandement du roi, envoyaient son fourrier Huguet ainsi que le sergent Jehan la Vache à Alençon et Saint-Quentin, « pour savoir des

1. Le vin présenté au commandeur du Temple était compté 8 sous.

2. Les dix-huit grandes pièces de merrain valaient 4 sous pièce, en tout 72 sous.

3. Monnaie frappée d'abord en Flandre, puis en France, en Angleterre et en Bourgogne. Les lions furent mis en circulation au commencement du XIVe siècle. Le lion d'or vaut 26 francs 13 centimes et le lion d'argent 6 francs 39 centimes.

4. Valant 23 livres 2 sous. La note se montait en tout à la somme de 35 livres 14 sous.



nouvelles, et si les Bourgongnons faisoient aucune armée et monstres dont il estoit grande voix. » Leur duc bâtissait un camp immense, une ville plutôt, près de Saint-Quentin, menaçant notre frontière.

Au mois de février 1468, Colin Clercfueille porta des lettres au seigneur de Moy, l'avertissant que les Bourguignons s'assemblaient par delà la rivière de Somme. Dès qu'ils s'ébranleraient, le premier choc serait pour Compiègne, et la ville tenait à savoir s'il était imminent. Elle envoya les sergents Jehan Guilly et Jehan Charmolue, par deux fois, à Ressons et aux environs, « pour sçavoir la certaineté d'aucunes nouvelles que aucuns dudit Ressons avoient mandé que on fust sur sa garde, et qu'il y avoit entreprinse sur la ville. » Le roi lui-même n'était pas sans appréhension pour elle, et par un chevaucheur de son écurie à qui Pierre Duret donna six sous de pourboire, la fit avertir qu'elle se gardât bien.

Les attournés n'avaient pas attendu cette recommandation pour la mettre en état de défense. Déjà, au mois de décembre dernier, le canonnier Robert Thiébault, aidé de Jehan Landigois, avait été occupé, pendant dix jours, à rebattre, renouveler et éventer les poudres, ainsi qu'à remettre à point les chambres à canons et à coulevrines ; le maçon Henry Masse avait arrondi et assorti un certaine quantité de pierres à canon ; Gillet Petit avait fait une chasse ou layette à plusieurs étuis destinés à mettre les plommées de coulevrines ; Jehan Lestivier, gantier, avait livré vingt-quatre petits sacs de cuir blanc pour contenir les poudres et plommées ; et Philippot des Mares [1] avait fabriqué cent quarante-cinq livres de salpêtre pour la provision de la ville. Celle-ci achetait en outre à Girard Sarrazin, marchand artillier, vingt-huit trousses de flèches garnies de custodes de cuir [2], et à la veuve de Pierre le Caudrelier une petite coulevrine de fer. Jacques Lavisson,

1. Salpétrier qui fut payé à raison de 12 à 13 deniers la livre.

2. Moyennant 9 livres 12 sous.

vannier, fournissait les hottes et mannes pour le transport des pierres sur les murs des fortifications, pendant que le charpentier Jehan Raquet façonnait un gros doubleau avec treize planches qui servirent à refaire les deux planchers de la tour des Osiers, brûlés par le guet. Pour terminer, Huchon Bourdon et Jacques la Chosette enlevèrent les terres de dessous le pont-levis de la porte de Pierrefonds de manière à ce que les eaux arrivant dans les grands fossés puissent s'écouler plus facilement, et nettoyèrent la terrasse de la tour des Jacobins. Le sommet de cette tour était décoré d'une bannière de cuivre sur laquelle le peintre Henry le Feuve [1] « avoit peint d'or et d'azur, et en icelle empreint trois fleurs de lys d'or d'un costé, et en l'aultre l'escu et armes de la ville, en ung lyon rampant. »

Dans l'intervalle de ces préparatifs, la ville recevait, le 20 décembre, la visite du bailli de Senlis, celle de Monseigneur de Moy, lieutenant du connétable, et au mois de janvier 1468, celle du connétable lui-même qui descendit à l'hôtel du Barillet. Une demi-queue de vin clairet français [2] lui fut offerte, « affin qu'il ait la ville pour recommandée et fasse tenir les gens qui y sont logés en bonne police. » On n'oubliait pas non plus ceux qui allaient offrir leurs services pour la défense de la patrie : un nommé Nicaise Bourgois, canonnier, « qui alloit trouver le Roy, comme il disoit en passant son chemin », recevait une gratification de six sous, à sa grande requête et pour subvenir à ses besoins.

Au mois de mars, Colin Cercfueille partit à Clermont notifier au bailli de Vermandois que le roi avait ordonné d'envoyer trois députés de Compiègne en la ville de Tours pour assister aux Trois-Etats qui devaient s'y tenir. Cette assemblée ouverte le 6 avril, eut à prononcer entre le suzerain et les grands vassaux, en leur dénonçant la seconde coalition et le traité du duc de Bretagne avec les Anglais, et entre le roi et son frère, en lui soumettant la question

1. Il reçut pour ce travail la somme de 4 livres 8 sous.
2. Coûtant 56 sous.



des apanages qui détachaient du royaume certaines provinces et constituaient des seigneurs indépendants toujours prêts à le troubler. De plus, les Etats, en excluant les prétentions du duc de Berry à la Normandie, établirent que les fils de France recevraient un domaine d'un revenu de douze mille livres. Chaque ville envoya un homme d'église et deux laïques, sans doute un noble et un roturier, ce qui dut faire donner un nombre égal aux trois ordres. En exécution des lettres royaux de mars et avril, trois personnes de Compiègne, « par collection et ordonnance des habitans, se partirent aux Estatz de Tours où le Roy avoit fait assembler plusieurs seigneurs de son sang, les pairs et prélats de France, plusieurs nobles et gens notables de la plupart des cités et villes de son royaulme. » C'étaient: Jehan Thiébault, Pierre de Ruissel et Regnault de Montdidier[1] qui avaient été choisis parmi les hommes réputés les plus dévoués à Louis XI. Celui-ci voulait « avoir conseil et délibéracion sur plusieurs grans besongnes et afères du royaulme, mesme s'il est licite de desjoindre la duché de Normandie de la couronne de France où elle est pièca jointe, et aultres choses. Et la pluspart des oppinions ont esté que grant dommage seroit et porroit advenir de icelle duché desjoindre, et que le Roy peut en aultres terres faire bon partage et emparages à monseigneur Charles de France, son frère, ainsy qu'il a remonstré et prié au Roy lui rapeller par toutes doulces voies et tenir en sa grâce[2]. »

1. Regnault de Montdidier possédait la maison du Bassin dessous l'église Saint-Clément et tenant à la place où était la grange du Lendit.

« En faisant lequel voyage, les dessusdits ont vaqué, tant en allant, séjournant que retournant, par vingt-neuf jours dont leur a été taxé par chacun jour, trente-deux sous, à savoir : à Thiébault et Ruissel, à chacun douze sous par jour, et à Regnault, huit sous. »

2. Ces Etats répondirent tous ensemble : « que pour nulle rien sous le ciel, ne faveur, ne affection fraternelle, ne obligation de promesse, ne opportunité de donation et provision, ne peur, ne menace de guerre, ne regard à nul temporel danger... le roi ne devoit acquiescer en la séparation de la duché de Normandie, ne en son transport en mains d'homme vivant que la sienne. »

Au mois de mai, l'archevêque de Langres, le comte de Tancarville, monseigneur de Montreuil, maître Jehan Dauvet, premier président, et autres seigneurs passèrent par la ville, allant en ambassade auprès du duc de Bourgogne ; il leur fut offert du vin de Beaune à dix sous, tandis qu'à leur retour au 6 juin, par une anomalie inexplicable, ils ne reçurent plus que du vin de qualité bien inférieure, valant seulement cinq sous le lot.

Le jour du Saint-Sacrement, on arrêta dans la ville un gentilhomme appelé Pierre Tanguy[1] et surnommé messire Tanneguy du Châtel, qui portait de la part du duc de Bretagne, son maître, des lettres de sauf-conduit garnies d'instructions à Charles le Téméraire. Pendant qu'il était gardé à vue en l'hôtel du Barillet, chez Jehan Dauderon, Jacques de Montel, messager à pied, et Jacques Banart s'en allèrent à Clermont avertir le bailli de Vermandois de cette importante capture.

Le 23 juin, maître Jehan Herbert, général des finances, fut gratifié d'un présent composé de vins, viandes, d'une demi-douzaine de fromages de Chauny, et de six bottes de lin pour madame sa femme[2].

Le 20 juillet[3], Louis XI étant venu à Compiègne, la ville

1. Tanneguy, vicomte de la Bellière, neveu de Tanneguy ou mieux Tanguy du Châtel, vaillant capitaine du parti des Armagnacs, maréchal de Guyenne, et prévôt de Paris en 1413, était comme lui favori de Charles VII pour qui il avait d'ailleurs une affection sincère. A la mort de ce roi, il resta seul auprès de son cadavre pendant que tous les courtisans s'empressaient d'aller fatiguer de leurs servilités le nouveau roi Louis XI, et se chargea même des frais de ses funérailles. Plus tard, Louis XI se l'attacha, lui rendit la charge de grand maître des écuries, le nomma gouverneur du Roussillon, et l'employa souvent comme homme de guerre et comme négociateur. Il mourut en 1477, d'une blessure reçue au siège de Bouchain.

La charge de grand écuyer était exercée depuis le 20 mai 1454 par Tanneguy du Châtel. Il avait épousé Jeanne de Raguenel, vicomtesse de la Bellière.

2. Le présent d'une demi-douzaine de fromages de Chauny coûta 16 sous, et les six bottes de lin pesant 21 livres, 33 sous.

3. « Et puis le roy s'en ala dudit lieu de Meaulx à Senlis et à



lui offrit une queue de vin de Beaune achetée onze livres parisis chez le tavernier Jehan Bucquet. Il logeait, sans apparat, chez son compère Jehan de la Morlière qu'il connaissait de longue date, à l'hôtel de la Grande-Croix-d'Or, au coin des rues des Domeliers et de Pierrefonds. Avec son pourpoint de futaine et son bonnet qui suintait la graisse, il apparaissait aux yeux de son hôte, en bon homme, et le rusé monarque pouvait en causant avec lui, se rendre compte de la façon dont on appréciait sa politique. Il était familier avec lui, s'asseyait volontiers à sa table, et s'intéressait en ami à ses affaires privées. Pendant son séjour, les voituriers Guillot Henry, Jehan Hénault, Cyprien Cornille et Pierre Herse nettoyèrent les rues du Pont et de Pierrefonds où les boues furent enlevées par Jehan Landigois, Gilles Lescripvain et Manin Motelette. Ceux-ci en outre firent le guet pendant quatre nuits à la tour Saint-Michel, « pour doubter du feu, » et fournirent une torche destinée à éclairer un chevaucheur de l'écurie du roi qui était entré de nuit, pendant qu'on lui ouvrait les portes.

Le roi avait fait avancer la plus grande partie de ses troupes du côté des Pays-Bas, et visitant lui-même alternativement Compiègne, Senlis, Noyon, Chauny, il n'y paraissait occupé que de ce qui se passait dans les Etats de Bourgogne. Dans le même temps cependant deux autres armées se formaient en silence ; l'une sous les ordres du bâtard de Bourbon, qu'il avait fait amiral et comte de Roussillon, devait attaquer la Basse-Normandie ; l'autre, sous les ordres de Nicolas d'Anjou, marquis de Pont et fils du duc de Calabre, devait entrer en Bretagne par Chantocé

Creil ». — Note : Louis XI se rendit à Senlis et à Creil du 16 au 19 juillet 1468, pour s'opposer à une aggression prévue du duc de Bourgogne, qui avait réuni à Péronne environ 15.000 hommes et un nombreux charroi. — « Et après, le roy se desloga de Creil et s'en ala à Compiengne, où il fut depuis par aucun temps et puis s'en retourna à Senlis. » (*Chronique scandaleuse*, f° 208.)

Note : L'itinéraire signale la présence de Louis XI à Compiègne du 20 juillet au 14 août, puis à Senlis et aux environs jusqu'au 25 août.

et Ancenis. Cette double opération fut exécutée avec rapidité et précision. En moins d'un mois le bâtard de Bourbon reprit toutes les villes que les Bretons occupaient dans la Basse-Normandie ; le marquis de Pont avait pris Chantocé et pressait le siège d'Ancenis[1].

C'est à l'hôtel de la Grande-Croix-d'Or que Louis XI reçut l'avis de la défaite du duc de Bretagne et de la prise de plusieurs villes de Normandie. Voulant laisser un témoignage de la satisfaction qu'il ressentait de ces succès, il ordonna la construction près de la porte de Pierrefonds, d'une chapelle dédiée à la Vierge sous le nom de Chapelle de Notre-Dame de la Salvation, ou des Bonnes-Nouvelles, ou encore du Bon-Confort. Dans la ville, on l'appela communément la Chapelle du Roi. Le soin de veiller à l'édification de cette chapelle et d'en rendre compte fut confié à Jehan de la Morlière qui sut profiter de la faveur royale en se faisant octroyer les charges d'écuyer, de seigneur de Chantraine, de valet de chambre du roi et de garde de la forêt de Cuise. Le roi et sa suite quittèrent Compiègne pour se rendre à Noyon. Ils traversèrent l'Aisne sur des bateaux réquisitionnés à cet effet et qui furent conduits par vingt-quatre mariniers depuis le Port-aux-Vins jusqu'aux passages de Choisy et de Belle-Rive. Après le départ de Louis XI, il fallut nettoyer la place du Change encombrée de « fiens » laissés par les gens de son escorte, cette place ayant servi de magasin aux foins et farines destinés à leur approvisionnement.

Le 31 juillet, arriva une ambassade d'Angleterre composée d'un évêque avec quarante cavaliers. Les gouverneurs allèrent au-devant d'elle, et, comme le roi l'avait ordonné, lui présentèrent à l'hôtel du Barillet où elle était descendue, de l'hypocras, des chapons et des vins de plusieurs crûs. Mais le lendemain, les ambassadeurs quittèrent la ville pour se rendre à Noyon où se trouvait Louis XI. Ce monarque étant revenu à Compiègne, au mois d'août, concéda

1. *Histoire des Français*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi, T. XIV, f° 253.



à la ville le droit d'être marchande de son sel pendant dix ans, et de fournir elle-même son grenier. Il lui accorda en outre de prélever pendant ces dix années, deux sous parisis sur chaque minot de sel vendu, pour employer aux réparations des édifices.

Le traité d'Ancenis conclu avec le duc de Bretagne le 10 septembre[1], courrouça grandement Charles le Téméraire : peu s'en fallut qu'il ne fit pendre, comme menteur et faussaire, *Bretagne,* héraut du duc François, qui lui apportait les lettres de son maître. Il assemblait son armée au Quesnoy; l'on parlait avec étonnement de sa prodigieuse artillerie, de ses deux mille huit cents chars, qui couvraient toutes les campagnes autour de Lille. L'armée française était mieux en point que la sienne, et si le roi, comme le demandaient Dammartin, Lohéac et Rouault, eût pris vivement l'offensive, les choses n'eussent point été favorables au duc Charles. La proximité des armées annonçait une bataille; mais Louis XI s'était promis à Montlhéry de ne plus remettre la monarchie aux chances toujours si incertaines d'une lutte. Avare du sang de ses soldats, il préféra traiter lui-même avec le duc de Bourgogne, et, de Compiègne où il était, lui dépêcha Jean Vobrissel, un de ses valets de chambre favoris, demandant une entrevue précédée d'un sauf-conduit pour aller le trouver à Péronne. Le duc Charles le lui donna le 8 octobre, en ces termes : « Vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et Vous en retourner seurement ès-lieux de Chauny et de Noyon, à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il Vous plaira, sans que aucun empeschement soit donné à Vous, pour quelque cas qu'il soit ou puisse advenir[2]. »

1. Louis XI demeura à Compiègne du 17 septembre à la fin du mois tout au moins. (*Chronique scandaleuse,* f° 212.)

2. En vain Dammartin et les maréchaux Rouault et Lohéac s'efforçaient de le dissuader de ce voyage, il partit le 9 octobre, de Noyon, emmenant seulement le duc de Bourbon et ses deux frères le cardinal archevêque de Lyon et le sire de Beaujeu, le connétable de Saint-Pol, le cardinal Balue et l'évêque d'Avranches, confesseur du roi, avec une escorte de cent cinquante chevaux, hommes d'armes et archers de la garde écossaise. (*Histoire de France,* par MICHELET.)



On sait le guet-apens dont il fut l'objet malgré ce sauf-conduit, et la détention qu'il subit dans le donjon[1] même où était mort Charles le Simple en 929, après avoir été tenu quatre ans enfermé par Héribert, comte de Vermandois.

La paix qu'il fut forcé de conclure le 14 octobre, pour recouvrer sa liberté, le roi la jura sur le morceau de la vraie croix qu'il portait toujours avec lui et que Charlemagne avait possédé. Cette relique, qu'on nommait la croix de Saint-Laud[2], inspirait à Louis XI une sorte de terreur, parce qu'il lui supposait le pouvoir de se venger dans l'année d'un parjure. Elle fut tirée de ses coffres, et placée entre les deux souverains qui posèrent la main dessus pour jurer la paix[3].

Une dernière humiliation lui était encore réservée. Dès le lendemain de la signature du traité, le duc de Bourgogne lui dit : « Ne voulez-vous pas bien venir avec moi à Liège, pour venger la trahison que les Liégeois m'ont faite à cause de vous ? L'évêque est votre parent, étant de la maison de Bourbon. » Pendant que, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, il allait combattre ceux qui combattaient pour lui, il n'était pas tranquille pour la France, redoutant quelque coup de main de la part de ses ennemis ; c'est pourquoi, le 29 octobre, il écrivait de Namur au capitaine de Compiègne pour lui recommander

1. Le roi fut logé d'abord dans la maison du receveur de la ville, parce que le château était vieux, inhabité et mal en ordre. Il demanda ensuite à loger dans le château d'où il voyait, de sa fenêtre, à quelques pas, la grosse tour où Charles le Simple mourut prisonnier d'Héribert de Vermandois.

2. Ainsi appelée parce qu'elle fut gardée longtemps dans l'église Saint-Laud d'Angers. — Jules Corblet dit que Louis XI jura la paix sur le bras de saint Leu que l'on avait fait venir de l'abbaye de Saint-Corneille où il était conservé.

3. Le 19 novembre 1468, le traité de Péronne, qui amenait une nouvelle paix entre le roi et le duc de Bourgogne, fut lu à son de trompe dans tous les carrefours de Paris et des réjouissances publiques furent ordonnées.



« de faire bon guet et de ne recevoir en la ville quelque personne que ce soit qui puisse faire aucune entreprinse contre le royaulme. »

Pourtant, si le roi était sous clef, son armée n'y était pas, ni son vieux chef d'écorcheurs Dammartin qui, depuis septembre dernier ayant son camp à Compiègne et dans les campagnes avoisinantes, fit dire au duc de Bourgogne que s'il ne renvoyait le roi, tout le royaume irait le chercher. En effet, le 13 décembre, Regnault de Montdidier qui avait tenu les exploits de la prévôté de Margny pour un an, remontra « que lesdits exploix ont esté de nulle valeur pendant que le Roy et son armée estoient à Compiengne et à l'environ, pour l'espace de trois mois, durant l'an 1468, et que le prévost des mareschaux prenoit la cognoissance de tous cas. » Ce dernier, nommé Tristan l'Hermite [1], sinistre figure de bourreau, était venu s'assurer de l'approvisionnement des vivres pour les gens de guerre, et les gouverneurs, pour l'amadouer, s'étaient empressés de lui offrir du vin. Les raisons invoquées par le sollicitant ayant été trouvées acceptables, on lui fit remise de quarante sous sur le montant de sa ferme.

Une assemblée tenue à l'hôtel de la ville, le 22 novembre, avait attribué le logement des gens de guerre de la susdite armée aux personnes suivantes : au tavernier Jehan Bucquet, un homme d'armes sans désignation de nom ; à Robert Alexandre, maître de l'hôtel des Faucilles situé à l'encoignure de la ruelle des Croissants, et à Lorin Martin, un nommé François du Castel ; à l'hôtel des Barbeaux, Caillard Dassier; à Jehan Dargenton, tenancier de l'hôtel du Mouton-d'Or, sur le Change, Roger de Gueuvres ; à l'hôtel du Temple, Jehan du Bois, et l'aideront à ventiler [2],

1. C'était le père de Louis XI qui avait nommé grand-prévôt de l'hôtel Louis Tristan l'Hermite, gentilhomme que Dunois avait fait chevalier en 1451, pour s'être distingué à la prise de Fronsac. Cet homme sanguinaire était chargé de veiller à la sûreté du monarque ; il faisait pendre ou jeter dans un sac à la rivière, sans forme de procès, ceux qui excitaient sa défiance.

2. Ventiler pour dire changer, alterner, suppléer.

Pierre Charmolue [1], Guiot le Caron, Geffrin Cacquet et Pierre Louvet ; à l'hôtel de l'Ecu de France, saint Vincent, et l'aideront à ventiler, Jacob Bourin et Fallolet ; à l'hôtel du Barillet, Foucault David, et pour la ventilation, Jehan Poullet et Pierre Guérin, gorrelier (bourrelier) ; à Jehan de Bray, Pierre Larcher ; à l'hôtel du Pot-d'Etain, Anthoine David et l'aideront à ventiler Guillaume Blocquel et Jehan Bauldet ; à Jehan Bourgois, ancien receveur, Morlet de Laisne, et l'aidera à ventiler Pierre de Prinnay ; à l'hôtel du Bassin, Jacques de Guonier, et l'aidera à ventiler Huchon Dagombert, parmentier ; à l'hôtel de la Chausse, deux archers ; à Pierre Crin, Jehan Dartilletz ; à Thiébault Cossart, un archer ; à l'hôtel de l'Ecrevisse, un nommé Audry, et le ventileront Oudart de Bucy, Oudart le Borgne, l'élu Watier Lalemmant et Jehan Broutin ; à Toussaint Martin, mercier, le chevalier Blant ; à l'hôtel du Gros-Tournois, le sieur Barault ; à l'hôtel d'Aiguisy, un archer ; à Jehan de Kerromp, maître Jehan Thiébault, Pierre Poulletier, Adam Courtois et Pierre le Caron, le logement et la ventilation d'un homme d'armes qui sera Jehan Daillemaigne [2].

Les gens de guerre logés aux environs de la rue des Croissants, y avaient accumulé une telle quantité de fumiers et marchandises, qu'il fallut les faire enlever par Jehan du Mont à qui fut payée la somme de dix livres cinq sous. Cette grosse dépense étant tout entière supportée par les voisins de cette rue, la ville, pour les aider, leur fit don de six livres huit sous.

Dans le courant de novembre, les habitants de Venette viennent consulter ceux de Compiègne au sujet d'un mandement donné à Pont-Sainte-Maxence, par lequel Jehan Maraine, prévôt de Senlis, les taxait à trois toises de gros murs et à trois toises de fossés, pour réparer, d'après l'ordre du roi, « le chastel, pont et place dudit Saint-Maixent. »

1. Demeurant rue des Préaux.

2. Archives de Compiègne, B. B. 2.



Vers la fin de l'année, des ouvriers décombrent la porte de Soissons pour permettre à la population d'y passer facilement pendant qu'il sera procédé à la construction de la chapelle du roi, à la porte de Pierrefonds.

En même temps, Jehan Sourdault, Jehan Russeau et quatre autres mariniers s'occupent à rompre les glaces au-devant du pont de la ville et à enlever les détritus amoncelés contre les piles.

En janvier 1469, la ville donne trois lots de vin au prieur de l'Hôtel-Dieu, Jehan Langles, confesseur du roi ; au mois de mars, elle offre au bailli de Vermandois et à sa femme qui vient pour la première fois à Compiègne, un plat de poisson accompagné de douze lots de vin.

Au mois d'avril, avant Pâques, des jeunes gens jouent certains miracles de Notre-Dame et reçoivent une subvention de seize sous pour leurs hourds et habillements.

Le 22 mai, dans une assemblée tenue à l'effet de nommer les gouverneurs de la Table-Dieu, sont élus Adam Murlot et maître Jehan Thiébault qui acceptent cette charge et jurent de faire leur devoir. Thomas Carrière est choisi comme receveur de cet établissement, bien qu'il ne se trouve pas dans l'assistance[1].

Au mois de juin, un nouveau plat de poisson est présenté au bailli de Vermandois, au retour des assises de son ressort. A la même époque, les attournés font transporter en la halle et grenier de la ville vingt-huit muids de sel qui se trouvaient dans l'hôtel du Temple et dans celui de la Cour Marée. Ce sel avait été acheté à Nicolas Laurens, à Nicolas Potier, à la veuve Simon Rose et à son fils Jehan Loinctier.

Au mois de juillet, Pierre le Caudrelier nettoye la rue d'Avrigny qui était fort encombrée de gravois, ce qui nuisait au charroi des vins pour les amener du port de ce nom dans la ville. Le 21 du même mois, messire Laurens Godart, prêtre desservant de l'église Saint-Antoine et cha-

1. *Archives de Compiègne*. B. B. 3.

pelain du roi, Jehan de Kerromp, Jehan Poulletier, Jacquemart de la Grange et autres viennent en l'hôtel de la ville exposer que le porcher assemble chaque matin ses pourceaux devant ladite église où il les fait paître, que de là il les conduit devant Saint-Nicolas-le-Petit, ce qui cause une grande infection dans tout le quartier. C'est pourquoi ils requièrent qu'on remédie à cette situation, et que ces animaux soient menés tant aux champs que le long des murs des fortifications. Les gardiens sont ensuite mandés devant les gouverneurs qui leur ordonnent qu'après avoir réuni leur troupeau, ils en fassent aller une partie par la porte de Paris, et une autre par la porte de Soissons.

Le 9 août, Jehan Mouret obtient la garde des pourceaux de la ville pour un an, commençant au jour de saint Remy prochain, moyennant trois tournois par pourceau et deux tournois d'amorce, mais à la condition que ces animaux seront gardés aux champs bien et suffisamment par lui ou deux aides au plus, sans aller au bois, parce que cette année, la paisson n'y était pas bonne.

A la même époque, on construisait un pont dormant de charpenterie au devant de la porte de Soissons qu'il avait convenu d'ouvrir, parce que la porte de Pierrefonds était occupée pour l'édification de la chapelle du roi dont Jehan Thibeau d'Oissy, natif de Compiègne, avait posé la première pierre. La dédicace fut faite le jeudi 7 février 1470, par Jehan Boucard, évêque d'Avranches, confesseur du roi, et le vendredi, furent scellées les lettres de fondation. Voulant mettre celle-ci à l'abri de toute contestation, Louis XI qui se trouvait alors à Ham, eut soin de demander[1] l'autori-

1. A nos chers et bien amés, les religieux, abbé et couvent de Saint-Corneille de Compiègne. — De par le Roy. — Chers et bien amés, vous scavez l'édifice et chapelle que nous avons puis naguères fait faire et commencer sur le portail de la porte de Pierrefonds en nostre ville de Compiègne, en l'honneur et révérence de Nostre-Dame de Bon Confort et, pource que de tout nostre cœur, désirons la perfection, fondation et augmentation d'icelle chapelle, et aussi que nostre chapellain qui la dessert ait et jouisse entièrement des rentes, revenus et autres choses, par nous données et laissées pour la fondation d'icelle à ce que le



sation de l'abbé de Saint-Corneille, Richard d'Auge[1], cardinal de Constance, dans la juridiction duquel se trouvait la chapelle de la Salvation.

Le 21 septembre, la ville reçoit des lettres du roi lui donnant avis de sa réconciliation avec son frère qui s'était établi en Guyenne le 10 juin[2] précédent. Cette province lui avait été donnée avec toute l'Aquitaine, pour l'opposer aux Anglais, le rendre suspect au duc de Bretagne et l'éloigner de Charles le Téméraire dont il eut dépendu s'il eût accepté la Champagne. Afin de commémorer cet heureux événement, les gouverneurs, le 6 octobre, font une procession solennelle où sont brûlées trois torches[3], « pour les bonnes nouvelles de l'union du Roy et de monseigneur de Guyenne, son frère. »

Le 13, les jeunes gens de la ville donnent sur la place du Marché-au-Blé[4] une représentation théâtrale où ils jouent

Divin service y ordonné estre fait, soit toujours continué et entretenu sans que iceluy chapellain ny ses successeurs chapellains d'icelle y soient aucunement troublez ou empêchez ne pareillement en offrandes, dons et oblations qui y ont été ou pourront dores-en-avant estre faites tant par Nous, nos successeurs que autres. Nous vous prions très à certes et de cœur que pour obvier à tous procez, questions et débats qui sur ce pourroient sourdre et mouvoir entre vous et vos successeurs et nostre chapellain, au temps à venir : vous veilliez avoir, en tant que ce vous touche, l'édification, fondation et dotation de ladicte chapelle pour agréable, en faveur de Nous. Et sur ce, donnés vos lettres de consentement telles qu'il appartiendra. En quoy faisant, vous nous ferez bien singulier et agréable plaisir, ainsy que vous dira plus à plein nostre bien aimé chapellain ordinaire, le commandeur de Saint-Amand que pour ceste cause envoions par devers vous, si le veilliez croire de ce qu'il vous dira de par Nous.

Donné à Ham en Vermandois, le 9 jour de may. — Signé : Tilhart. (*Fondation de la Chapelle de la Salvation*, par M. Fernand le Proux.)

1. Successeur de monseigneur Gilles de Longueval.

2. Le 30 juin, il y eut dans tout le royaume de grandes réjouissances à l'occasion de la naissance du dauphin Charles, qui fut depuis Charles VIII.

3. Torches achetées 24 sous chez Jehan Férie, marchand mercier.

4. A cette époque, Pierre Langles, mercier, répara la chaussée à l'endroit de sa maison qui faisait le coin du Marché au blé.

une pièce moralisatrice intitulée le mystère du « *Faulx Riche.* »

Quelques jours après, par le commandement du roi, les attournés de la ville, ceux de la Table-Dieu et plusieurs autres habitants se réunissent en assemblée pour traiter une question indispensable au fonctionnement de la justice. Il est exposé au bailli de Senlis qu'il n'existait pas d'auditoire à Compiègne, ni de local où le prévôt put tenir ses plaids, « que le lieu qui d'ancienneté estoit à ce ordonné de tout temps, les gouverneurs l'avoient appliqué à élever une maison qu'ils avoient baillée à rente, bien qu'il fist partie des estaiges des halles et de la place publicque ». Pour cette cause, ceux-ci étaient requis de livrer un emplacement pouvant servir d'auditoire. Les officiers du roi « avoient advisé qu'il seroit bon et le prouffit de la ville que au lieu de la halle au pain appartenant à la Table-Dieu, on haulsasse le comble d'un estaige, et que le dessoubs demourast pour halle, et que au-dessus, aux despens du Roy, on fist une auditoire ; ou qu'on eut le dessus de la ville où est le sel pour y faire ladite auditoire, et que l'on paiast chacun an autant comme ledit dessus et grenier peut estre loué, qui se prendroit sur les amendes et exploix. A quoy par lesdits gouverneurs, mesmes de la Table-Dieu, a esté respondu que en tant que touchant la halle au pain, elle a esté donnée à Dieu pour emploier en œuvres charitables, que les donateurs seraient frustrés, et que sans grant délibération, ils n'oseroient consentir que ladite auditoire y fust. »

Une autre contestation concernant l'impôt est soulevée. Simon Trongnon avait été, comme habitant de Compiègne, assis à la taille pour une somme de soixante sous, mais il l'était en même temps à la taille de Baugy où il avait aussi son domicile, ses labours, ses biens et bestiaux, raison pour laquelle les collecteurs de ce village l'avaient fait contraindre à payer sa quote-part. S'étant opposé à cette mise en demeure, il priait les gouverneurs de tenir compte de sa situation. Ceux-ci, pour lui accorder satisfaction, décident qu'on lui « quittera » la moitié de son assiette, à condition qu'il

paiera l'autre moitié à Baugy et qu'on donnera à Robert Coffin décharge de trente sous sur sa collecte.

Cette année, au lieu de Jehan Bucquet, ce fut Guillaume Hersent[1], maître de l'hôtel des Chapeaux-Rouges, au coin des rues d'Austerlitz et de Saint-Antoine, qui fournit les vins d'honneur. De ses caves sortirent les vins offerts : le 20 septembre, à maître Aignen Violle ; au bailli de Senlis ; à maître le Coq, avocat, et conseiller de la ville ; à Denis Hesselin[2], grand panetier de France à qui le roi avait fait l'honneur d'être parrain de son enfant, et chez qui il était allé souper à Paris, le 22 septembre 1466, après avoir pris un bain que son hôte, selon l'usage, lui avait au préalable fait préparer ; en novembre, au bailli de Vermandois ; et au 17 décembre, au frère Laurent Larchebry, commandeur du Temple.

Cet établissement possédait au delà du pont une assez grande étendue de prairie qu'il avait cédée à la ville, moyennant une redevance annuelle de vingt livres parisis. Jehan Bucquet, locataire de cette prairie par un bail de neuf ans expirant à la saint Jean-Baptiste 1468, fut tenu quitte de la somme de vingt-quatre livres, montant de sa dernière année de fermage, parce que les gens d'armes lui avaient pris son foin, et que, lors de la venue du roi, les chevaux de sa suite

1. C'est chez ce tavernier que les gouverneurs Jehan Lemaire, Pierre Bultel et Waleram le Féron invitèrent à dîner et à souper, le dimanche premier jour d'avril 1453, le frère Guilaume Truffault, religieux de l'église de Poissy, et procureur des religieuses, prieuré et couvent dudit Poissy, pour le récompenser d'avoir prêché le Carême dans les paroisses de la ville. Avaient été aussi conviés : Simon Rose, tavernier, Pierre Crin et autres qui firent honneur à ces deux repas évalués à 27 sous parisis.

2. Denis Hesselin, élu de Paris dès 1456, prévôt des marchands de 1470 à 1474, après cela clerc greffier de la ville à la place de Jean Luillier, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'an 1500; ce « grand bourgeois » fut un serviteur très empressé de Louis XI dont il possédait la confiance. Le 21 juin 1474, il avait été élu par les échevins conseillers, bourgeois, quarteniers et marchands de la ville de Paris, clerc et receveur tant du domaine que des aides et payeur des œuvres de la ville. Ce choix fut ratifié par le roi, le 26 du même mois.



avaient pâturé son herbe. Dès le 3 février de la même année, Etienne le Flament, dit Crinon, continua la location pour douze années, mais à la charge de « faire faulcher chaque année la prairie, relever les fossez bien et souffisamment, et livrer l'herbe aux habitans, le jour du fanement. » Au mois de décembre suivant, « ung bon homme charretier fut prins plusieurs foiz, alors qu'il charrioit parmy la prée de la ville, que faire ne debvoit, dont il fut traictié en amende, et pour restitution du dommage, paya deux solz. »

La ville dispensa Raoul de Hénault de s'acquitter du montant de ses fermes du minage, tonlieu et mesurage du grain pour l'année 1467, parce qu'il avait remontré par écrit que les gens de guerre séjournant à Compiègne pendant le cours de cette année, avaient empêché la collecte de ces droits, et que plusieurs personnes ayant vendu une grande quantité de grains, s'étaient dites privilégiées.

Robert Coffin qui avait tenu la ferme du minage[1] pendant l'année suivante, à la redevance de quarante-sept mines de blé, fit les mêmes doléances. On lui accorda une diminution de quatre mines de blé.

Jehan Vigueureux, fermier du mesurage du grain pour l'année 1468, moyennant la somme de quarante-quatre livres, se plaignit « de la mortalité qui avoit esté en la ville pendant ladite année, pourquoy les gens y délaissoient, et que les gens d'armes qui y estoient logez l'empeschoient de percevoir ses droits, et aultres remonstrances. Luy a esté quicté trois livres. »

Tassart Soustremy, maître de l'hôtel du Barillet, fermier de la chaussée pendant l'an 1468, obtint modération de quatre livres, parce qu'il n'avait pu rien lever des fermiers de l'église Saint-Corneille qui amenaient des grains en cette ville.

Tassart Tricotel, fermier du tonlieu des fournées[2] pour la

1. Messire Jehan Moreau, chapelain de la chapelle Saint-Michel fondée en l'église Saint-Antoine, prenait chacun an, sur les revenus du minage, quatre mines d'avoine et dix-huit chapons, au terme de Noël.

2. Jehan Moyenson, boulanger, était, en 1467, fermier du tonlieu



même année, fut tenu quitte de cent dix sous, à cause du logement des gens de guerre.

Quant aux droits de ventes, ils ne furent perçus que dans les deux acquisitions suivantes : achat de la veuve Garnot-Chanriet d'une pièce de vigne sise aux Sablons, par les religieux chartreux ou célestins du mont Saint-Pierre-en-Chastres ; et rachat de Adam Courtois par Jehan Roger, demeurant à Saint-Germain, d'une rente de quarante-huit sous sur une maison située au Grand-Saint-Germain, et ayant appartenu à Regnault de Navarre.

Il faut attribuer à l'épidémie de peste l'exode de beaucoup d'habitants qui, les uns fuirent momentanément la ville, et les autres la quittèrent sans esprit de retour. Tels furent les départs : de Marion de Rot, couturière, au mois de juin 1467 ; de Jehan de la Rivière, cayelier (tourneur), qui, en juillet, alla demeurer à Soissons ; de Colin Mavir, qui fit élection de domicile à Dizocourt ; de Pierre le Carvelier, qui choisit comme résidence Saint-Léger-aux-Bois ; de Jehan le Carpentier, meunier de Compiègne et de Beaumanoir ; de Jacques Charmolue, qui, au mois d'août 1468, s'en fut habiter Paris ; de Henry Langles, bourgeois de Compiègne, et maître de l'hôtel de la Chausse[1], au mois de novembre ; de Gillet Fauvel, au mois de décembre suivant ; de Jehan Diec et de Jehan de Fer, foulon, au mois de mai 1469[2].

des fournées, moyennant 6 livres. Les droits du poids et tonlieu de la laine furent vendus 72 sous, en 1466, à Pierre le Boutellier, dit Georges.

1. Situé au Marché aux fruits.

2. Louis XI, désirant éviter une rupture avec le duc de Bourgogne, lui dépêcha, le 15 juillet 1470, une ambassade à Saint-Omer. Le superbe duc reçut les envoyés, assis sous un dais de drap d'or et entouré de ses chevaliers de la Toison d'Or, de ses prélats et de ses barons; il repoussa toutes les explications et les propositions du roi, et déclara que ce qui avait été fait ne se pouvait réparer. Le chef de l'ambassade, Guiot Pot, bailli de Vermandois, releva ces arrogantes paroles avec énergie : « Monseigneur », s'écria-t-il, « le roi vous offre paix, amitié et réparation ; si vous ne voulez entendre raison et qu'il en advienne autrement, ce ne sera point sa faute. » Le duc s'emporta

et termina l'audience en s'écriant d'une voix furieuse : « Nous autres, Portugais, lorsque nos amis se font amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer ! »

En novembre 1470, une réunion de notables fut convoquée à Tours, sous la présidence du roi René. Il fut exposé devant l'assistance comme quoi le duc Charles, après avoir extorqué à Louis XI, par violence et trahison, le traité de Péronne, n'était pas resté fidèle à ce traité. Les notables répondirent tout d'une voix que, « par les fautes et outrages de Monsieur de Bourgogne », le roi était quitte et déchargé de toutes les promesses du traité de Péronne. En conséquence, les Français entrèrent en Picardie, et le 10 décembre 1470, le connétable se présenta devant Saint-Quentin qui lui ouvrit ses portes, le 6 janvier 1471. Pendant ce temps, Roye était livrée à Dammartin ; il n'y eut que Montdidier qui se défendit ; Dammartin ne s'y arrêta pas et se porta vers Amiens. Un autre capitaine français occupa le Vimeu ; le sire des Querdes, un des principaux barons de la Picardie, accourut à Abbeville avec trois mille soldats du duc, et empêcha cette place de se rendre. Amiens balançait : le duc, qui n'avait encore que quatre ou cinq cents chevaux autour de lui, hésita à se jeter dans Amiens qui se déclara pour Dammartin, et le duc Charles, qui s'était avancé jusqu'à Doullens, fut obligé de se replier sur Arras. Le roi se tenait à Senlis ou à Compiègne, pour faire arriver à l'armée de l'artillerie et des provisions.

Pendant ce temps, les troupes de Bourgogne s'étaient réunies et le duc Charles avait pris l'offensive. Il emporta et brûla Picquigny, passa la Somme, et revint assiéger Amiens par la rive gauche ; mais Amiens était défendue par une armée entière. Dammartin aurait voulu que le roi, s'approchant avec la belle armée qu'il avait à Beauvais, et secondé par le connétable et par lui-même à la tête des bourgeois d'Amiens, attaquât de toutes parts, mais Louis XI ne voulut jamais faire courir à son royaume les chances d'une bataille dans laquelle il aurait à craindre, outre les revers de la fortune, les trahisons de ceux qui se donnaient pour ses amis. Il préféra conclure avec le duc de Bourgogne, le 4 avril 1471, la trêve d'Amiens.

CHAPITRE IV

(de 1472 à 1475. — Arch. municip., C. C. 25 et B. B. 4, 5).

Location des halles, places et tournelles. — Demande d'une diminution sur la taille. — Logement de cent lances du comte de Dammartin et de huit cents chevaux du comte de Saint-Pol. — Enlèvement des fumiers des gens de guerre. — Prise de Nesle et de Roye. — Envoi par les Parisiens aux Compiégnois de serpentines et de poudre. — Siège de Beauvais. — Démolition du château de Choisy. — Réunion d'ambassadeurs pour traiter de la paix. — Nos francs archers vont à Coucy. — Réparations aux fossés des fortifications. — Etat des redevances perçues par les religieux de Royallieu sur la prévôté de Margny. — Garde des pourceaux de la ville.

Dès leur entrée en fonctions, les gouverneurs s'occupent de faire rentrer dans la caisse municipale des reliquats de comptes anciens dont on n'avait pu jusqu'ici obtenir le paiement. Jehan le Hère était redevable sur la collecte des tailles de 1456, 1457 et 1459, d'une somme de quarante livres, mais sur sa requête et par délibération du conseil de la ville, il ne lui est réclamé que vingt-quatre livres, en considération de sa pauvreté et de ce qu'il était chargé de femme avec plusieurs enfants. Pierre Duret, commis de Regnault de Bouesgne, receveur des aides à Compiègne, verse un solde de vingt-huit livres sur les deux cents que Charles VII avait données à la ville en 1460. Le receveur et le commis reçoivent une gratification, l'un de six écus, et l'autre de quatre, afin d'apurer ce compte, « parce que le roy Charles trespassa audit an 1460 » (*sic*).

Rien n'était à négliger pour faire face aux dépenses communales. Il fallait payer une pension annuelle de quatre livres à Robert Coffin, clerc de l'auditoire du bailli de Senlis à Compiègne ; une autre de quarante-huit sous à Jehan Landigois, dit Recteur, valet servant « à visiter les



murs et tours, du soir et matin, affin de sçavoir les malfaçons que le guet y peut commectre, à aidier le guet et portiers à assembler les ouvriers et les maistres pour faire les réparations, porter les vins que la ville fait présenter, et aultres plusieurs services dont lui a esté ordonné. » Il fallait donner une mine de blé par mois à Robin de Brely, garde de la porte du Pont, qui avait remplacé Jehan Masse, décédé au mois d'août 1472. Son service consistait « à clôre et ouvrir ladite porte, aller au matin quérir les clefs à la tour devers le lieutenant du cappitaine qui a la garde d'icelle porte, et ung des bourgois de la ville en chaque rue desdites portes, et rapporter au soir lesdites clefs. » Il fallait aussi verser de mois en mois un salaire de douze deniers par jour à Pierre Marquetel, qui, sans discontinuer durant trois ans, fit le guet de jour sur la tour Saint-Michel.

La hantise de l'armée Bourguignonne[1] n'empêche pas la location des halles, places, celliers et tournelles. Colard le Hère tient à louage la grande halle ; Pierre Bucquet, le dessus de celle aux fripiers ; messire Pierre le Huoteur, prêtre, le grenier au-dessus de la halle au sel qui est repris par maître Laurent Herbelot. En même temps que la place

1. En 1471, « et demoura le roy à Paris jusques au samedi XXVIe jour dudit moys de janvier, qu'il s'en party pour s'en aler à Senlis, à Compiengne et autres lieux voisins, où estoit la pluspart de toute son armée, contre ledit duc de Bourgongne. Et, après lui, fut menée par eaue et par terre grant quantité de son artillerie et menée à Compiengne, Noyon et ailleurs ou pays de Picardie et Flandres. »

« Et, après le partement du roy de sa ville de Paris pour aler à Compiengne et Senlis, se reduisirent pour le roy la ville d'Amiens, de Roye et Montdidier. »

« Oudit temps, furent pris à Paris et contrains tous manouvriers de bras, comme maçons, charpentiers de la grant coignée, et autres plusieurs, de aler esdictes villes ainsi nouvellement reduictes au roy, dont on bailla la charge au regard desdiz pionniers à maistre Henry de la Cloche, procureur du roy au Chastellet de Paris, qui estoit bon françois, qui les mena et conduisy jusques audit lieu de Roye, où ilec fut fait de grans boulevers, fossez, tranchées et autres fortificacions ; et aussi en furent faictes d'autres en autres et divers lieux. » (*Chronique scandaleuse*, f°s 252 et 254.)



du Change[1], Cornille le Paintre loue, pour le temps de la Mi-Carême, la Cour le Roi dont les profits sont recueillis en 1473 et 1474 par le receveur de la ville. Le cellier de cette dernière, situé auprès de l'hôtel de la Truie, est occupé par Pierre Bucquet, puis par un marchand de Reims, ensuite par maître Pierre Hennequin, et par Jehan Mesnart, sommelier du roi.

La location des tournelles demeure la même, à part les quelques modifications ci-après : Jehan de Sarry, peintre, prend à bail le bas de la tournelle[2] venant après celle située derrière les Etuves ; Jehan de Brely, le bas de l'une des tours de la porte aux Cordiers, du côté de la porte Dardoise ; et Jehan Sourdault, la tour des Poissonniers. Mais sur les six sous qu'il doit pour l'année 1472, on lui en déduit trois, parce que cette tour avait été occupée pour la guette.

L'hôtel des Gourneaux est entièrement tenu à louage, moyennant dix livres huit sous, par Berthemet Polle, voiturier par terre, avec le cellier, la cour, les étables et aisances, excepté la place où se trouvait la grange du Lendit[3] qui ne fait pas partie de l'hôtel. Cette grange est livrée séparément au même locataire pour une redevance de soixante-quatre sous. Ces deux immeubles, qui appartiennent aux héritiers de Guillaume de Flavy sont, en 1473, délaissés par le preneur, « pour ce qu'ils estoient despeciés, et pour les grandes réparacions qui y estoient à faire. » La ville renonce à les exécuter ; elle se contente, l'année suivante, de remplacer cinq cents tuiles sur la toiture de la maison des Gourneaux, et de refaire le plancher de l'une des chambres où logeait un archer nommé le Roy.

1. Aux religieux, prieur et couvent de l'église de Royallieu, était due par la ville annuellement la somme de 12 sous 9 deniers, à cause de la place où « soulaient » être les échoppes du Change.

2. Nommée tour Raoulet.

3. Des hoirs Regnault de Montdidier pour la maison du *Bassin*, dessous saint Clément, à la place où « soulait » être la grange du Lendit.

Parmi les débiteurs de rentes et surcens, on remarque : Laurens Bienvenu, coutelier, qui paie une rente de soixante-six sous pour sa demeure faisant le coin devant la Cour le Roi, joignant d'un côté à Thévenot Ruelle, et à Thomas Caron de l'autre ; Colin de la Fontaine, gorrelier (bourrelier) au lieu de Marion de Rot, couturière, qui doit trente-deux sous pour sa maison de la rue du Pont, tenant d'une part à Thomas Caron, et de l'autre à Thévenot Ruelle ; la veuve de Pierre Cauchois qui doit une rente de huit sous pour une petite masure sise au devant de l'hôtel des Gourneaux, avec jardin et maison où pendait pour enseigne *la Hotte* ; Jehan le Clerc, tonnelier, à qui, dès le 4 août 1473, est donnée, à titre de quatre sous de rente perpétuelle, une petite place avec un puits, nommée *le Coq Bazille.* Cette place, de dix-huit pieds de long sur douze de large, située derrière le couvent des Cordeliers, fut enclose par l'acquéreur en même temps que son jardin contigu.

Le tonlieu des fournées de pain cuit par les boulangers de la ville, est vendu soixante-six sous à Laurens le Tondeur en 1472 ; et six livres, l'année suivante, au boulanger Pierre Darcy qui le paya sept livres en 1474.

Le droit des ventes produit seize sous que verse messire Jehan du Molin, prêtre, demeurant à Noyon, parce qu'il était entré en possession, sur la place du Change, d'une maison qui lui avait été donnée par sa tante Oudinette, femme de Collichon le Selle.

Si les ventes sont rares, par contre la recette des issues s'élève à quatre-vingt-quatre sous, ce qui n'est pas un signe de prospérité. Il faut se rendre à l'évidence, la ville se dépeuple, et en dehors de ceux qui ont pu payer les droits d'issues, combien de malheureux s'en vont chercher ailleurs leurs moyens d'existence. La liste des partants comprend : Jehan Picart, tavernier, en janvier 1474 ; Guillaume Lorry, artillier, en avril ; la veuve Jehan Taupin ; Pierre du Vinier, « soyeur d'ais » ; Jehan Edouart, peintre, qui, en septembre, va demeurer à Paris ; Jacob

Bourin, cordonnier, qui part habiter Crépy ; Mahieu Angart, foulon, Colart le Doulx et Jacques de Hangart, en décembre.

Nous avouons aussi que la taille toujours trop élevée ne contribue pas à ramener l'aisance chez l'habitant, et celle levée en janvier 1472, se montant à quatorze cent cinquante-deux livres, est, comme toujours, trouvée exorbitante. Ceux qui en ont fait l'assiette, Raoulin Charmolue, sergent, Robert Charmolue, Jehan Diec, Jehan Broutin[1], Jehan Lallemant, Thomas Carrière, Régnier de Baillon et Jehan Langles n'en touchent pas moins leur quatre sous de rétribution taxés par les élus des aides. La réclamation habituelle ne se fait pas attendre : le sergent Jehan Charmolue porte à Paris[2] des lettres au roi, au bailli de Vermandois, ainsi qu'aux généraux des finances, « pour avoir diminution de la taille, et pour que la ville soit marchande de son sel, nonobstant le privilège accordé à maître Laurens Herbelot. Afin de bien disposer son maître dans cette sollicitation, les attournés n'hésitent pas à glisser deux écus dans la main de Jehannot d'Arzillier, clerc de Guiot Pot. Le 31 janvier, ils envoient de nouveau le messager Jacques Bervinier à Tours, vers le roi, le bailli de Vermandois et le général Herbert[3], avec des lettres insistant spécialement sur la diminution de la taille.

Le 3 février, les Compiégnois, tremblants d'effroi, sont plus préoccupés de leur vie que de leur bourse : « ce jour, il advint sur le point de six heures du soir que le temps

1. Exerçant la profession de barbier, et possédant la maison « qui fut Benoit de la Vielzville, séante place du Change ».

2. Louis XI, qui était absent de Paris depuis le mois de mars 1469, y revint en janvier 1471, avec la reine et sa cour, mais il n'y resta que jusqu'au 26, et il s'en alla en Picardie faire la guerre au duc de Bourgogne.

3. Jehan Hébert ou Herbert, seigneur d'Orsonville, conseiller du roi et général des finances dès 1458, naquit vers 1415. Il était fils de Jacques Hébert et épousa Jeanne Guérin. Envoyé à Rouen par le roi, il passa au parti du Bien-Public, mais réussit plus tard à rentrer en grâce et reprit ses fonctions de général des finances du Languedoc.

estoit fort doulx et chault, qu'il descendit du ciel deux grans clartez comme deux chandelles passant devant les yeux des regardants qui sembloient estre fort épouvantables, et en yssoit moult grande clarté, mais ce ne dura guères ; c'était une comète dont la vue donna de grand effroi aux grands, lesquels n'ignorent point, écrit Belleforest, que ces comètes sont les verges menaçantes de Dieu pour estonner ceux qui ont commandement à bas, afin qu'ils se convertissent. »

Peu de jours après, ils ont l'occasion d'être agréables à Louis XI : « une dame qui se nomme Katherine de France passa et arriva en ceste ville, mercredy derrenier, XXV février, et y a esté deux jours, laquelle disoit qu'elle avoit esté prinse et détenue prisonnière par les Bourgongnons, en allant au pèlerinage de saint Adrien pour le Roy qu'elle dit estre son père. » Elle descendit avec ses gens et ses chevaux à l'hôtel du Chaudron, chez Jehan Bucquet, où elle fit une dépense de cinquante-deux sous quatre deniers que la ville tint à payer pour l'honneur du souverain.

Le 1er mars, lorsque le bailli de Vermandois revient de son entrevue avec le roi, un souper lui est offert auquel assistent Jehan de la Fontaine, son lieutenant, maître Jehan Thibault, Colard le Hère, Jehan Charmolue, le receveur des deniers communaux, les gouverneurs et plusieurs notables habitants. On voulait le remercier d'avoir obtenu de Louis XI que la ville continuât la vente de son sel au grenier[1], malgré les lettres royaux octroyées à maître Laurens Herbelot, à son frère, et à Olivier le Mauvais[2], auxquels il avait été ordonné

1. « A Pierre le Clerc, mesureur juré du grenier à sel, a été payé la somme de 12 livres pour avoir mesuré trente-six muids de sel, au prix de 6 sous 8 deniers le muid, en l'an 1472. — En 1473, a été payé au même 17 livres pour avoir mesuré soixante et un muids ».

2. Olivier, barbier de Louis XI, originaire de Thielt, un village des environs de Gand, de son vrai nom le Mauvais et qu'on appelait aussi Olivier le Diable, obtint du roi la permission de se nommer Olivier le Dain par des lettres données à Chartres, au mois d'octobre 1474, qui lui conféraient en même temps la noblesse. Plutôt avide que cruel, il se fit donner par le roi, le 19 novembre 1477, le comté de Meulan, et en octobre 1482, la forêt de Sénart.

de mener leur marchandise hors de Compiègne. Pour éviter ce transbordement, on décide d'acheter à Herbelot le sel qu'il avait déposé en l'hôtel du Temple, et de payer à Charles Hunin, receveur de la Commanderie, neuf livres huit sous pour le loyer du grenier qui avait servi de magasin. Il ne reste plus qu'à connaître le prix du minot. A cet effet, on se procure chez un bonhomme de Tracy, moyennant soixante-douze sous, douze bottes de lin qui sont expédiées à Paris et données en garde à maître Herbelot, pour être présentées à la femme du général Herbert[1], « à dire qu'elle soit moyen pour la ville et son mary d'avoir prix compétent à la vente du sel qui est en l'ostel du Temple. » Pierre le Caron et Robert Charmolue font exprès le voyage de Paris pour parler à maître Herbelot et faire avec lui l'offrande du cadeau de lin, mais ils ne peuvent remplir leur mission, le général étant allé hors de Paris trouver le roi. Par conséquent, ils remettent de nouveau les bottes de lin à leur dépositaire, et une seconde démarche à une date ultérieure. Ils ont aussi à s'entretenir avec Nicolas Potier, « affin de trouver manière d'avoir accord avec lui touchant le procez qu'il a contre la ville pour le reste qu'il dit lui estre deub de son sel. »

Puis, pour se renseigner sur cette cause, ils s'adressent à maître Michel Cand, procureur au parlement, qui ne leur cache pas que le poursuivant « chassoit fort ledit procez. » Seul, un défaut d'argent cachait mal cette contestation soulevée mal à propos par la ville. Déjà, en janvier 1471, pour payer à ce marchand un achat de sel, elle avait été obligée d'emprunter, par l'intermédiaire de Colard le Hère, soixante-neuf écus et demi aux marguilliers de l'église Saint-Martin du Meux, dont le curé était alors Jehan Becquet.

1. « Le 22 octobre 1473, les gouverneurs écrivirent à Paris à maître Jehan Herbert, général, pour avoir le prix à vendre le sel acheté à Laurens Herbelot ; ils envoyèrent douze bottes de lin de Tracy à sa femme et récrivirent qu'elle tienne la main envers son mari à avoir ledit prix. Aussi a été récrit audit Herbelot qu'il soit présent à présenter ledit lin et faire la diligence à obtenir ledit prix, ainsi qu'il a promis ».



Si les fonds manquent pour l'achat du sel, on ne néglige pas pour cela les réparations du grenier qui le contient. Les maçons Pierre Masse et Jehan Vinnet font « la maçonnerie des huis et fenestres du bas du pignon de la halle où est le grenier à sel, au lez devers la maison de monseigneur de Marigny. » Thibault Offémont, Jehan de Coarny et Girardin Tardieu, « chaussoieurs », pavent dix toises de chaussée devant le grenier à sel[1], en la rue de la Plâtrerie, devant l'hôtel de monseigneur de Marigny. Pierre Limosin et Pierre Aubour bouchent « les deux grandes arches de pierre estant au pan de mur entre les deux halles de la ville, pour la seureté d'icelles et du grenier à sel qui est en l'une. » Ils réparent également « le pan de mur de dessus lesdites arches avec celui de la halle au sel, au lez devers la Cour le Roy, pendant qu'on y maçonnoit et emplissoit de murs les arches qui estoient entre les deux hàlles. »

Les ennuis concernant la vente du sel étaient bien peu de chose auprès des incessants tracas causés par le logement des gens de guerre. Louis XI, qui tenait toujours à son idée de voir Compiègne fortement défendue, se réjouissait de savoir Dammartin dans nos murs, et lui recommandait de faire « bonne garde, car c'est une bonne place[2]. » Au mois de février 1472, « par l'ordonnance du Roy, monseigneur Dampmartin, Anthoine de Chabannes[3], grant maistre d'ostel de France, se vint loger en ceste ville de Compiengne, à tout sa compaignie, qui estoient cent lances fournies qui sont six cents chevaux d'ordinaire sans les extraordinaires, dont il y avoit plus de deux cents chevaux qui ont esté logés en ladite ville près de deux ans, et ont fait moult de peine et de travail à ladite ville et païs d'environ, pource que ils estoient fort pompeux, fort et bien difficilles de logis et d'ustencilles. »

1. Colard Bertram, fermier du minage, fit porter de sa maison au grenier de la ville, sur le grenier à sel, la quantité de douze muids de blé.

2. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault.

3. Antoine de Chabannes était devenu comte de Dammartin en 1439, par son mariage avec Marguerite de Nanteuil.



A la perspective d'une si lourde charge, nos pères étaient loin de partager la joie de Louis XI, mais ils furent encore bien plus désappointés lorsqu'ils virent arriver le fourrier du connétable venant préparer le logis de huit cents nouveaux chevaux. Dans leur détresse, ils eurent encore recours aux bons offices du bailli de Vermandois qui était véritablement leur providence. Celui-ci envoya à Ham, par le messager Jacques Bervinier, des lettres au comte de Saint-Pol qui répondit n'avoir donné l'ordre de loger que deux cents chevaux seulement.

Le fourrier du seigneur de Chabannes qui était descendu en l'hôtellerie de Jehan Moyenson, le prévôt Simon le Feure avec ses sergents, les gouverneurs et Nevelet Bourgois font, en février et mars, de continuelles allées et venues à travers la ville pour « faire les logis des gens d'armes et les ustenciller », besogne qu'il faut recommencer chaque jour, tellement ces derniers sont exigeants. Pendant ces deux mois, les sergents fourriers avaient fait chez Moyenson une dépense de dix livres que la ville dut acquitter. De plus, les gouverneurs leur avaient à deux reprises donné six livres dont ils refusèrent de se contenter « demandant grants salaires et vacations que ceux-ci ne leur vouloient accorder. » La contestation est portée devant les élus qui « finalement, les parties ouies, taxent lesdits salaires à la somme de dix livres. »

Les gouverneurs, les sergents du prévôt, et les fourriers du comte de Dammartin contractent de nouvelles dépenses dans l'hôtellerie de Simon le Feure, en visitant le logis des gens de guerre « qui se plaindoient des ustencilles, et qu'on ne pouvoit contenter ni fournir à leur voulonté. » Le sergent Jehan de Roussoy, qui venait de remplacer Jehan Charmolue décédé, est obligé, de concert avec un des fourriers, d'acheter à Regnault Courtois, mercier, dix-neuf feuilles de papier sur lesquelles il délivre à chaque homme d'armes un billet de logement, et fait un rôle des personnes désignées pour subir cette charge. Il s'occupe aussi d'installer des mangeoires à chevaux dans la maison de la veuve

Pierre Crin, sise rue de Paris, dans l'hôpital Saint-Jehan le Petit, dans l'hôtel Henry Auchier, au coin de la rue de Pierrefonds, et dans la rue des Chevaux.

Le 27 mars, le prévôt des maréchaux, Tristan l'Hermite[1] reçoit de la ville un poisson acheté chez le pêcheur Jehan Sourdault ; il venait pourvoir « au règlement et vivres des gens du grant maistre d'ostel de France. » Ses sergents, Pasquenot Drouet, Richart Robin, Jeannotin et Jehan Langles partent, d'après ses ordres, dans le Valois et le Beauvaisis, pour en faire venir des blés et des avoines destinés à l'approvisionnement des habitants et des hommes d'armes.

Tristan l'Hermite aurait dû surtout recommander à ces derniers d'être plus difficiles sous le rapport de la propreté. Durant le temps de leur long séjour, ils avaient laissé le fumier de leurs chevaux s'accumuler devant les maisons où ils logeaient, à tel point que la ville fut obligée à plusieurs reprises de le faire enlever à ses frais. Au mois de septembre, on procéda à un enlèvement général des fumiers que les gens d'armes de la compagnie de Monseigneur de Crussol avaient déposés devant l'hôtel de la Souche[2] où demeurait Jehan Loinctier; devant le cimetière Saint-Jacques ; dans la rue au long de ce cimetière, et devant l'hôtel de l'Ecu de Bourgogne[3] où était descendu le bailli de Vermandois. Il en fut de même pour ceux laissés devant l'hôtel de la Truie ; sur la place où était le Beffroi ; devant l'Hôtel-Dieu ; dessous la porte Notre-Dame ; dans la rue des Croissants.

En octobre 1473, cette opération eut lieu devant la halle au pain et la place d'en face qui étaient encombrées par les

1. Louis Tristan, né en Flandre au commencement du xv[e] siècle, fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI. Il fut chevalier en 1451. On ignore l'époque de sa mort. Quelques historiens la fixent à l'année 1489.

2. Situé rue de Pierrefonds, près de la Cour le Maieur et derrière l'hôpital de Saint-Nicolas-le-Petit.

3. Situé rue Saint-Antoine, n° 9 actuel.



fumiers des gens du comte de Dammartin logés à l'hôtel des Chapeaux-Rouges [1] ; devant la maison Jehan du Val [2] ; dans la rue des Gourneaux ; dans celle de Pierrefonds ; devant l'église des Cordeliers, et près de la maison Canchiot située au tournant de la Cour le Maieur ; en face l'hôpital Saint-Jacqdes [3].

Au mois de mai de l'année suivante, le nettoyage se fit devant la halle de la boucherie ; dans la rue Saint-Anthoine ; dans celle de Saint-Jehan-le-Petit [4] ; dans la Cour le Maieur ; devant l'hôtel des Chapeaux-Rouges, le jour du Saint-Sacrement ; devant l'hôtel du Chaudron [5] ; dans la rue des. Pastoureaux [6] ; dans celle des Chapeaux-Verts ; devant l'hôtel de la Truie ; dans la rue des Domeliers ; au Change jusqu'à l'église Saint-Anthoine ; devant l'huis de derrière de la maison Jehan Fère [7] ; autour de la croix du Marché aux Fromages ; en la rue du Neuf-Pont, contre la maison Henry Auchier ; au coin de la maison de la veuve Pierre Crin ; devant la maison Jehan de Lymer, au Marché au Blé ; devant l'hôtel de l'Ours, et en la cour des Châteaux [8].

On enleva encore les fumiers qui se trouvaient dans la rue d'Estrées, derrière les hôtels de Jehan Morel et de Jehan Langles, boucher ; dans la rue des Bouchers, contre les murs du couvent et du cimetière des Cordeliers ; dans la ruelle du Griffon ; dans la rue de la porte de Pierrefonds, devant l'huis de la veuve Gouy [9], ce qui gâtait l'égout de la

1. Situé au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue d'Austerlitz, n° 13 actnel.

2. Maître de l'hôtel du Corbillon, au Marché aux fruits.

3. De l'église Saint-Jacques de Compiègue, pour surcens qu'elle prend sur la maison Jehan Bérard, devant la porte de l'Hôtel du Roi.

4. A présent appelée rue de l'Etoile.

5. Situé place du Marché-au-Blé, actuellement n° 18.

6. Actuellement rue Solferino.

7. Située rue des Préaux, aujourd'hui rue Saint-Nicolas.

8. Située rue Vide-Bourse, aujourd'hui rue d'Alger, près de l'hôtel des Châteaux.

9. La veuve Girard de Gouy.

ville ; depuis l'hôtel Canchiot jusqu'à la maison Jehan Ducque, et au-devant de l'hôtel où était logé le bailli de Vermandois. Un puits commun, sis en la rue de la Poterne, près du Donjon, et au-devant de la grange appartenant autrefois à Pierre Bultel, était rempli de gravois jetés par malveillance; on fut obligé de le nettoyer et d'enlever les fumiers qui l'entouraient. Ceux amassés dans l'hôtel des Maillets furent déposés au milieu de la rue, juste en face l'hôtel du capitaine de la ville, Guiot Pot [1].

Toutes ces troupes avaient été assemblées à Compiègne et aux environs, parce que le roi s'attendait à tout instant à être attaqué par le duc de Bourgogne. Celui-ci était devenu furieux d'avoir été trompé dans sa tromperie, lorsqu'il apprit tout à la fois la mort du duc de Guyenne et le refus de Louis XI de signer la paix que lui-même n'avait nullement l'intention d'observer. Malgré la trêve conclue au Crotoy et sanctionnée à Compiègne l'année précédente, il rassembla, le 4 juin 1472, son armée à Arras et se jeta avec rage sur la partie de la Picardie occupée par les hommes du roi. Le 12, il attaqua Nesle, petite place défendue par cinq cents francs archers [2] sous les ordres d'un capitaine appelé : le *Petit Picard* [3]. Ces miliciens, peu habitués aux lois de la guerre, ayant lancé quelques flèches et tué un héraut tandis qu'on parlementait, les Bourguignons assaillirent et forcèrent la ville, pénétrèrent dans l'église où s'étaient réfugiés les archers et les habitants, et massa-

1. Les voituriers qui avaient enlevé ces fumiers étaient : Jehan le Normant, Drouet le Clerc, Guillaume Coffin, Jehan Viel, Pierre de la Vigne, Jehan Fontaine, Massin de Panters, Colin de Ville, Jehan Conin, Jehan de Rully, Guillaume de Caux, Jehan Bobbe, Cyprien Cormelle, Robin Guerlain, Lorin Platel, Hugues de la Morlière, Jehan de Panters, Pierre le Clerc, et Jehan Falloize, demeurant à Bouquy.

2. Les francs archers ne pouvaient avoir ni chevaux, ni bêtes de somme, mais seulement une charrette par groupe de dix à vingt personnes, et à leurs frais, pour transporter leurs bagages et leurs vivres.

3. Pierre de Sonneville, dit le Petit Picard, fit la campagne de Bourbonnais en 1465, en qualité de capitaine des francs archers des élections de Paris, Mantes, Melun et Etampes.

crèrent tout. Le duc entrant à cheval dans la nef inondée de sang et remplie de cadavres, s'écria, dit-on, « qu'il voyoit moult belle chose, et qu'il avoit avec lui moult bons bouchers. » Le lendemain, il fit pendre ou mutiler ceux des francs archers qui avaient échappé à la première fureur des Bourguignons, brûler et raser la ville.

L'affaire de Nesle étonna fort le roi. Il avait ordonné au connétable de la raser d'avance, de détruire les petites places pour défendre les grosses. Au mois de mai précédent, un de ses commissaires descendu chez Laurens de Frisquam, maître de l'hôtel du Cygne, était venu chercher des manouvriers, ainsi que des pionniers « pour les mener abattre et démolir les fortifications de Roye ». Il faut croire que le connétable s'était opposé à cette mesure, puisque le 14 juin, le duc de Bourgogne se présenta devant cette place à laquelle les Compiégnois, dans la prévision d'un siège, s'étaient hâtés d'envoyer un muid de farine. Les hommes d'armes qui la défendaient étaient au nombre de deux cents lances commandées par les sires de Balagny, de Moy et de Rubempré, et de quatorze cents francs archers.

Cependant tous ces braves abandonnant artillerie, chevaux, armes et bagages (16 juin), « s'en revindrent tous nuds et en pourpoint, ung baston en leur poing. » Le 25, les Bourguignons se dirigèrent vers Montdidier qui ouvrit ses portes sans tenter de résister.

Le roi était à Angers surveillant les menées du duc de Bretagne, quand ces tristes nouvelles lui parvinrent, aggravées encore par la distance et le ton découragé du connétable qui le pressait de revenir au plus tôt en Picardie. Sans se laisser abattre, le roi répond qu'il « n'est pas merveilles, si le gaing que le duc de Bourgoigne a fait à Nesle et à Roye l'énorgueillist et espovente noz gens. » Il prescrit d'abandonner les places médiocres, après les avoir démantelées ; d'occuper solidement les bonnes et de tenir la campagne avec le plus de troupes possible, pour harceler l'ennemi. Il s'affaiblira en occupant les petites places, et pourvu que « vous pourvoiez bien Compiègne, la première

place qui luy pourra résister, ce sera assez pour le deffaire[1]. »

Craignant pour sa sûreté, la ville s'empresse d'envoyer un de ses bourgeois, Jacques le Musnier, à Paris, pour « porter lectres au prévost des marchands, eschevins et conseil du Roy, illec dénoncer et faire sçavoir la venue et armée du duc de Bourgongne, la prinse et possession par lui faicte de la ville de Néelle, des gens d'armes et aultres qui estoient en icelle ; et comme Compiengne estoit petitement pourveue de gens et artillerie, qu'il leur pleust envoier quatre ou six serpentines garnies de pouldres et gens qui en sçussent jouer. A quoi lesdits prévost et eschevins ont fait réponse qu'en toute dilligence ils le feroient sçavoir au Roy pour y pourveoir, et qu'ils n'oseroient pas disposer desdites serpentines sans le congié du Roy. » Ils tinrent parole, et quelques jours après, les voituriers par terre, Girard Foucquart et Guillaume Grandvillain de Paris amenaient à Compiègne l'artillerie demandée. On s'empressa ensuite de mettre à point l'affût du canon de la porte des Poissonniers, celui de la porte des Cordiers, de la tour des Osiers, de la porte de la Chapelle, de la tour neuve derrière les Jacobins, d'en fabriquer un nouveau pour la serpentine de monseigneur de Montauban[2], de faire une paire de roues pour celui de la serpentine prêtée par Thibault de Flavy, et de retendre la chaîne de la Palée[3], à l'endroit de la tour des Osiers. On va chercher à Longueau deux moulins à chevaux, ainsi qu'un moulin à blé vendu par Louis le Blond de Longavesnes. On achète à Colard le Hère[4] une couleu-

1. Les *Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.

2. Jean de Montauban, maréchal de Bretagne et amiral de France.

3. A Geffrin Lambert, manouvrier, « a été payé 4 sous pour avoir ôté et décombré plusieurs arbres, rameaux et herbes qui étaient arrêtés contre la Palée de la ville. — A Jehan Ramesson, Robin de la Carmois, charpentiers, a été payé 36 sous pour avoir déblayé et ôté plusieurs arbres, merrains et marchandises qui se sont arrêtés et amassés contre et au dessus de la Palée de la ville, à l'endroit de la tour des Osiers, au moyen desquels ladite Palée se dérompait et gâtait ».

4. Le 26 juillet 1472, « a été payé 28 sous à Colard le Hère pour l'achat



vrine en cuivre ; à Girard de Flamicourt[1], charpentier d'Estrées-Saint-Denis, douze grandes échelles de bois de tilleul, « pour résister aux inconvénients du feu qui peuvent advenir » ; à Regnault Courtois, gouverneur, huit douzaines de seaux de cuir qu'il avait rapportés de Paris, dans le même but, et à Jehan Fallolet, cordier, trente toises de corde, pour sonner la grosse cloche servant au guet de jour sur la tour Saint-Michel, « quand il survient quelque effroy. »

Le charbonnier Pierre Moinin fournit un muid de charbon de « boursaulx », pour conserver et noircir de la poudre à canon que les canonniers Pierre le Caudrelier, Jehan Charles et Jehan Langlois avaient fabriquée avec des soufres et salpètres conservés en l'hôtel de la ville. Après l'avoir bien battue, ils en remplissent deux caques qui, avec plusieurs barils pleins de poudre réparés par le tonnelier Geffrin le Piment, sont menées et scellées dans une des tours de la porte de Soissons. Robert Charmolue vend cent trente livres et demie de plomb qui servent à faire des plommées à coulevrines et à ribaudequins, « pour résister à la dampnable entreprinse et armée du duc de Bourgongne. » Le serrurier Guillaume Tassart fond quatre-vingts à cent livres de plomb pour en faire des plommées, tant grosses que menues.

Pendant ce temps, on répare la tour derrière les étuves Pierre Jamart, la tour Thibault Cossart, et celle derrière les Jacobins où est établie une canonnière, « selon la devise des canonniers de Roy. » On mure aussi la porte de la poterne des Poissonniers, on perce des barbacanes en plusieurs des tournelles, et notamment en celle située sur

à lui fait par les gouverneurs d'une couleuvrine de cuivre pour la provision de la ville ». — Le 17 août suivant, Jehan Henry, charron, fit une paire de roues à l'affût d'une serpentine que messire Thibault de Flavy a prêtée à la ville, et une autre roue à tendre la chaîne de la Palée, à l'endroit de la tour des Osiers.

1. Le 15 mai 1472, « a été payé 72 sous à Girard de Flamicourt, charpentier, demeurant à Estrées-Saint-Denis, pour douze grandes échelles de bois de tilleul par lui vendues et livrées à la ville au prix de 6 sous la pièce, pour servir quand il surviendra quelque feu de méchef ».

la rivière, dehors la poterne de la grosse tour. Les arches de la tour du Donjon sont également consolidées pour concourir à la défense. « Jehan Bourgois, marchand de Paris, ou Jehan Bucquet stipulant pour luy, reçoit cinquante-huit solz pour la quantité de cinquante-huit muids de blé que ledit marchand avoit au port de ceste ville, qu'il vouloit faire mener à Paris, lequel blé, à la requeste des gouverneurs et par le commandement de monseigneur de Crussol, sénéchal de Poitou, est descendu et mis en grenier pour l'advitaillement et service de la ville, pource que il estoit voix publicque que le duc de Bourgongne qui estoit à tout grosse armée, venoit ou avoit voulonté venir mectre le siège devant ceste ville, ce qu'il ne fit pas, mais alla devant la ville de Beauvaiz. »

Le roi supposait que le duc Charles, profitant de la terreur qu'il inspirait, marcherait sur Paris par la vallée de l'Oise, après une tentative sur Compiègne. Mais le plan de campagne de Charles le Téméraire était d'envahir la Normandie et d'y opérer sa jonction avec le duc de Bretagne ; il prit sa route par Beauvais, et le samedi 27 juin, son avant-garde se présenta devant cette place, entre les portes de Bresles et du Limaçon. Les habitants, commandés par leur capitaine, Louis de Balagny[1], se défendirent courageusement. Le soir, soixante hommes d'armes se jetèrent dans la ville, et il en vint deux cents à l'aube. C'était toute la garnison de Noyon qui, après avoir fait quinze lieues sans se reposer, arrivait par la route de Paris que le duc de Bourgogne avait négligé d'intercepter.

Le dimanche 28, Dammartin campe derrière le duc, entre

1. Louis Gomel de Balagny appartenait à une ancienne famille du Beauvaisis et était capitaine de Beauvais au moins depuis 1467. Blessé dans la première sortie, alors que sa conduite à Roye inspirait peu de confiance aux habitants, l'éclat de cette défense héroïque rejaillissait sur lui. Ses gages, comme capitaine de Beauvais, étaient de 400 livres, mais, pendant l'année qui suivit le siège, les gratifications qu'il reçut s'élevèrent à 2.000 livres. Il devint conseiller, chambellan du roi, capitaine général de quatre mille francs archers. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault.)



lui et Paris; il fait passer toute une armée dans Beauvais, les plus vieux et les plus solides capitaines de France : Rouault, Lohéac, Crussol, Vignolle, Sallazar. Toutes les villes et la capitale surtout, soulevées d'horreur par le récit de Nesle, dirigent des soldats, des pionniers, des vivres et des armes sur Beauvais. Sur l'ordre du connétable, dix manouvriers[1] de Compiègne vont travailler à ses remparts; on achète des farines: quatre muids à Jehan de Verberie, quatre muids également à Jehan Bucquet, neuf muids et demi à Walleram le Féron; on en remplit sept queues et demie de futailles, et on charge le tout sur neuf « espoises[2] » qui, au commandement du bailli de Vermandois, sont menées à la ville assiégée pour la ravitailler.

Le 6 juillet, six cents francs archers venant de Saint-Quentin, passent par Compiègne sans y entrer, tellement ils sont pressés d'arriver à Beauvais. Le bailli de Vermandois leur fait conduire au-delà de la porte du Pont un muid de vin qui est défoncé sur place et que son lieutenant, Jehan de la Fontaine, avait vendu soixante-quatre sous. Il leur envoie en même temps cinquante-sept douzaines de pains, fournies par sept boulangers[3] de la ville moyennant cinquante-sept sous.

Le 9, le duc tenta un nouvel assaut contre Beauvais. Ses soldats se portèrent courageusement à une attaque sans espoir, et, pendant trois heures, il les fit massacrer au pied de la brèche; mais, après qu'il eut perdu quinze cents hommes dans le fossé, il dut enfin renoncer à sa tentative insensée.

Le 12, Louis XI envoie à le Baudrin de Hauvelle, écuyer, une lettre lui enjoignant de faire remettre en état les francs

1. C'étaient : Jehan Damd, Pierre du Vinnier, Drouet le Long, Jacob le Doyen, Pierre Bonin, Jehan du Vinnier, Pernet le Boucher, Guillaume Noinvignier, Pierre Gilles, et Jehan Wiet de Rethondes.

2. Mot qui désigne probablement une espèce de chariot.

3. Les boulangers se nommaient : Pierre Chocquet, Jehan Gaultier, Guiot Cirot, Pierre Darcy, Colart Moyenson, Miquelet Equipart et Pierre Equipart.



archers détroussés à Nesle et à Roye. Il devra remplacer ceux qui seraient « mors ou mutillez de leurs membres », donner à tous les habillements nécessaires et les envoyer au plus tôt à Beauvais[1].

Le lundi 18, Baudrin, en vertu de ces lettres, « fist commandement à messire Jehan Chevalier, esleu, Pierre de Ruissel, procureur, et Robert Charmolue que les frans archers de l'eslection et ville de Compiengne soient mis en habillement en dedans le IXe jour d'aoust, et que le VIIe jour dudit mois d'aoust[2], ilz aient heure à partir à l'ostel de Graichier prez le palais, pour sçavoir ad ce où se feront les

1. Nous voulons et vous mandons et expressement enjougnons en commectettant, se mestier est, par ces presentes, que vous faictes incontinent mectre en estat et habillement tous les frans archers qui ont esté destroussez à Roye et à Melle (*sic*). Et s'il y en a aucuns, qui soient mors ou mutillez de leurs membres, faictes en mectre d'autres en leurs lieux, qui soient gens souffisans et puissans pour nous servir ou fait de noz guerres. Et leurs faictes pareillement bailler tous les habillemens qui leur seront necessaires. Et à ce faire, contraignez ou faictes contraindre tous les habitans des leux et paroisses, où lesdis frans archers sont demourans reaulment et de fait, et ainsy qu'il est acoustumé de faire pour noz propres affaires, non obstant oppositions ou appellacions quelxconques. Et ce fait, contraingnez ou faictes contraindre iceulx frans archers, à eulx rendre dilligemment en nostre ville et cité de Beauvaiz, pour nous servir et faire tout ce qu'il leur sera ordonné de par nous. De ce faire, vous donnons plein pouvoir, auctorité, commission et mandement especial. Mandons à tous noz justiciers, officiers et subgetz que à vous, vos commis et depputez, en ce faisant, obeissent et entendent dilligemment, prestent et donnent conseil, confort, aide et prisons, se mestier est et requis en sont. »

Donné à Ancenis, le XIIe jour de juillet, l'an de grace mil CCCCLXXII, et de nostre regne le unziesme. Ainsi signé: Par le Roy, Bourré.

2. En août 1473, « oudit temps se rassemblerent à Compiengne les ambasseurs du roy, qui auparavant avoient esté assemblez à Senlis, cuidant y trouver l'ambaxade de Bourgongne, qui avoit promis y venir ; lesquelz y firent longuement attendre lesdiz ambasseurs du roy, lesquelz s'en retournerent à Paris, pour ce que lesdiz Bourguignons n'y venoient point. Et puis encores y retournerent le moys de janvier, et y estoient le XVe jour dudit mois. » (*Chronique scandaleuse*, f° 303.)



monstres desdis archers et où ilz devrons tirer. » Le Baudrin, après avoir fait connaître les ordres du roi, était parti pour Senlis ; ce fut donc sous la présidence de Jacques de Chambly, écuyer, lieutenant du bailli de cette ville, que les notables se réunirent de nouveau le 29, et votèrent une taille supplémentaire de trois cents livres dont la collecte fut confiée au boulanger Pierre Darcy[1].

Le 22, le duc de Bourgogne abandonna enfin Beauvais, délogea la nuit « sans trompettes », se vengeant sur le pays de Caux qu'il traversa, pillant, brûlant. Il prit Saint-Valery et Eu ; mais il était suivi de près. son armée fondait, on lui enlevait les vivres et tout ce qui s'écartait. Il ne put s'emparer de Dieppe, et le 31 août, revint devant Rouen où il resta quatre jours, afin de pouvoir dire qu'il avait tenu sa parole, que la faute était au Breton qui n'était point venu[2]. Le connétable prévoyant cette attaque, s'était hâté d'envoyer à Rouen sur un grand bateau une certaine quantité d'artillerie, tels que canons, serpentines et autres engins que Louis XI avait fait venir de Tours à Compiègne, « pour la garde d'icelle et pour résister contre l'armée du duc de Bourgogne. » La ville en fut pour huit livres que le capitaine de l'artillerie du roi fit payer aux mariniers[3] chargés du transport.

Elle n'était nullement tenue de subir cette dépense qui incombait plutôt au trésor royal, et surtout au moment où elle était privée d'une de ses plus importantes ressources, c'est-à-dire de l'aide de deux sous parisis sur chaque queue de vin sortant de la ville. Cette aide « ne fut point baillée à ferme au jour saint Jehan-Baptiste 1472, pour ce que la

1. De Pierre Darcy « par la fin du compte par lui rendu d'une taille mise en sus en l'an 1472, pour rhabiller les francs archers qui furent ladite année dépouillés en la ville de Roye par le duc de Bourgogne, est demeuré tenu envers la ville pour plus avoir que reçu, en la somme de 16 livres ».

2. *Histoire de France*, par Michelet.

3. Les mariniers s'appelaient : Jehan Sourdault, Girardin le Feure, Simon Cacquet, Jehan Martel le jeune, et Jehan de Hayes.

marchandise cessa, mesme des vins, par la dampnable armée que le duc de Bourgongne mena devant la ville de Néelle, laquelle il brûla, et mist à mort les gens du Roy qui y estoient, et d'illec il alla par la ville de Roye mectre le siège devant la ville de Beauvaiz. » Ce manque de ressources n'empêche pas les gouverneurs de faire construire un pont-levis neuf au devant de la porte du Pont[1], suivant l'ordonnance du capitaine. Pendant l'exécution de ces travaux, les habitants traversent la rivière dans un bac halé sur une grosse corde qui avait été achetée à Jehan Posière, de Choisy. On répare aussi les palis de bois à l'endroit de la tour des Jacobins avec des arbres provenant des monts de Trosly et chargés au port d'Hérant[2], sur la rivière d'Aisne. Il arriva que les chevaux qui allaient au bois en corvée pour la ville furent pris à l'orée de la forêt de Cuise par des francs archers pillards, et Jehan Landigois dut se rendre à Carlepont pour en exiger la restitution.

Un autre ennui était survenu : afin de mieux hourder sur la rivière, les ouvriers qui travaillaient aux palis de bois s'étaient emparés d'un bac appartenant à dom Jehan Loncle, prieur de Saint-Amand, et, leur besogne terminée, l'avaient laissé aller à la dérive, puis couler au fond de l'eau où « il a eu grant dégast. »

Les frais de repêchage coûtèrent vingt-quatre sous. Quant au bac de la ville, après la construction du pont-levis neuf, « il avoit esté affondé dessoubs une arche par Honoré

1. « A Jehan Charles, candelier et fondeur, a été payé 68 sous 6 deniers, savoir : 25 sous pour 25 livres de métal qu'il a livré, et 44 sous 6 deniers pour avoir fondu six plommées de cuivre pesant 58 livres de métal, pour servir icelles plommées tant au pont-levis qu'on a fait à neuf au devant du boulevard de la porte du Pont, comme à la planchette joignant à côté du grand pont-levis de ladite porte ».

2. « A été payé 9 sous 6 deniers pour vin présenté à plusieurs charretiers qui ont été arrimer le bois des monts de Troly au port d'Airan, sur la rivière d'Aisne, pour faire les palis. — Le 18 septembre 1472, a été payé 6 sous à Jehan Landigois, valet servant la ville, pour avoir été à Carlepont après des francs archers qui avaient pris les chevaux, selon la forêt, qui allaient au bois à corvée pour la ville ».



Mauclerc, affin qu'il ne se gastat. » Comme on n'avait plus besoin de l'utiliser et qu'une occasion de s'en débarrasser se présentait, il fut retiré du fond de l'Oise pour le montrer aux habitants de Verberie qui l'achetèrent soixante écus d'or. Des archers gardèrent celui de Choisy pendant les six à huit jours qu'il fut conduit par des mariniers[1], « pour passer les gens d'armes du Roy à aller et venir tant à Noyon, Ham, que Saint-Quentin, au retour du duc de Bourgongne de devant la ville de Baauvaiz, pour ce qu'il estoit grant voix que ledit duc avoit entreprins d'avoir et prendre la ville de Noyon[2], n'eût esté la grant garde et résistance

1. « A Raoulquin Cacquet, Jehan Sourdault et Simon Cacquet, mariniers, a été payé 20 sous pour aider à supporter les vacations et dépens d'avoir mené le bac à Choisy à passer le roi et ses gens. — A Colard le Hère a été restitué quatre livres pour cent soixante lots de vin, seize sous de pain et huit sous de viande par lui livrés auxdits archers et mariniers ».

2. Beslon, 20 septembre 1472. — Monseigneur du Plesseis, le mareschal Joachin m'a escript que le duc de Bourgongne se vante de venir devant Noyon et Compiengne. Et pour ce que pieça je vouhé à Nostre-Dame de Clery la somme de XII[c] escuz pour emploier en une ville d'argent, et icelle estre presentée en l'église de la dicte dame, je vous prie sur tout le plaisir et service que jamais vous me voulez faire, que quelque part que vous doiez prendre l'argent, vous envoiez incontinent à Orléans à ung bon orfèvre la dicte somme de XII[c] escuz, et qu'il besongne en toute diligence à faire une ville d'argent de la dicte valeur, à ce que la dicte dame me saulve la dicte ville de Noyon et tout le royaume ; car si faulte y avoit, j'auroye grant paour qu'il n'en vensit mal, etc.

Réception d'une lettre du maréchal Joachim Rouault lui annonçant que le duc de Bourgogne se vante de venir à Noyon et à Compiègne ; nécessité pour conjurer ce danger de pourvoir à l'accomplissement du vœu par lequel Louis XI avait promis d'offrir à Notre-Dame de Cléry une ville d'argent de 1200 écus. (*Lettres de Louis XI*, par Joseph Vaesen et Etienne Charavay T. V.)

« Et après que ledit duc de Bourgongne fut retourné dudit pays de Caulx, ... fist courir lors le grand bruit de mettre le siège devant la ville de Noyon. » (Note de M[lle] Dupont)

« Les Bourguignons perseverans tousjours en leur mauvaise intencion, allerent courir devant la ville de Noyon, dont toutesfoiz ilz furent très bien ramenez à leur grant confusion par les cappitaines et gens

qu'ont faite lesdis gens de guerre. » Monseigneur de Crussol, sénéchal de Poitou[1], qui se trouvait alors dans cette place, ayant manifesté le désir d'avoir du fil d'Anvers chez un marchand de Compiègne, les gouverneurs s'empressent de satisfaire cette fantaisie, et lui en font parvenir six livres et demie achetées vingt sous chez le mercier Guillaume Blocquel.

Le 15 septembre, la ville présente au comte de Saint-Pol, connétable de France, neuf lots de vin, et trois lots à monseigneur de Crussol, capitaine des gens de guerre, qui étaient logés chez elle.

Le 30 octobre, elle offre au bailli de Vermandois deux muids de vin vieux d'Orléans avec deux autres muids de vin nouveau du crû de Chevincourt, « pour considération et rétribution des grants services qu'il a faits à la ville, à la réparation des fossez et fortifications d'icelle, des bons moyens et des grandes dilligences qu'il a faits à avoir les deniers du Roy pour lesdites réparations, et à dire qu'il ait toujours la ville et les habitans en sa grâce. » Cette offrande était aussi faite en récompense de ce qu'il avait obtenu « l'argent pour ce faire, dont l'on dit qu'il y a ja

de guerre du roy qui estoient dedans ; et si passerent lesditz Bourguignons la rivière d'Oise et allerent courir en la terre de Coucy, où ilz firent plusieurs maulx, en boutant lez feux partout où ils passoient. (Interpolations et variantes de la *Chronique scandaleuse*, f° 319.)

« Le duc de Bourgogne fist courir lors grant bruit de mettre le siege devant la ville de Noyon et icelle avoir par force. A quoy lui fut bien resisté par le sire de Crussol et autres vaillans cappitaines pour le roy, qui se vindrent loger dedens et qui la fortifierent d'engins, de vivres et autres choses pour repulser sa dampnée fureur. Mais ung grant mal fut fait par son moien, car lesdiz cappitaines, pour estre et demourer plus seurs en ladicte ville, firent brûler et abatre les faulxbourgs d'icelle ville pour garder d'y loger lesdiz Bourguignons qui n'y vindrent point. » (*Chronique scandaleuse*, f° 284.)

1. Louis, seigneur de Crussol et de Baudiner, conseiller et chambellan du roi, grand panetier de France, sénéchal de Poitou, gouverneur de Dauphiné, etc., avait épousé Jeanne de Lévis, dame de Florensac. Il mourut au mois d'août 1473.



trois mille livres tournois employées, et qu'il a dit que le Roy lui a encore octroyé quinze cents livres. »

Le roi, il est vrai, avait ordonné, dès le commencement de l'année, de réparer de ses deniers les fossés des fortifications, et à Guiot Pot, « d'y faire plusieurs moyneaulx ayant allées par dedans la ville, et issues dedans les fossez. » Il voulait aussi que les travaux fussent rapidement exécutés, ce qui était assez difficile, les pierres faisant tout à fait défaut. On résolut d'en prendre au château de Choisy dont le 4 janvier 1473, le bailli de Vermandois marchanda la démolition avec des maçons. Le château de Ressons subit le même sort, toujours d'après les prescriptions de Louis XI, qu'il fallait démanteler les places médiocres et occuper solidement les bonnes. Cette forteresse fut abattue à coups de canon, et les chaînes de fer de son pont-levis servirent à celui du boulevard de la porte de Paris [1].

On n'était jamais tranquille avec le duc de Bourgogne, bien qu'il ait envoyé à Compiègne un héraut d'armes nommé Breham [2], qui fut conduit à Paris vers le roi pour faire proroger une suspension d'armes. Le Téméraire cherchait, d'un autre côté, des dédommagements à l'insuccès de sa campagne de France, et s'apprêtait maintenant à porter vers l'Allemagne le principal effort de sa fiévreuse activité. Louis XI ayant appris du gouverneur de Champagne, Louis de Laval, seigneur de Châtillon, que le duc voulait rompre la trêve et entrer par force en Champagne, envoya Craon sur Reims, le 21 septembre, et donna ordre à l'amiral de venir le joindre à Beauvais avec les francs

1. « A Jehan de Lymers ou autrement nommé, Jehan Senestre, dit de Lymers, ont été achetées cinq pièces de chaînes de fer, deux grandes et trois petites, qui avaient servi au pont-levis du boulevard de la porte de Paris ».

2. « A Colard le Hère a été restitué 16 sous par lui baillés pour mener un héraut de Bourgogne, nommé Brébam, devers le roi à Paris, et 4 sous pour quatre tamis par lui achetés pour les canonniers du roi qui ont refait les poudres quand on alla démolir le château de Ressons ».

archers de Normandie. Les nôtres reçurent, le 29 suivant, l'injonction de Louis de Balagny, leur capitaine, de se trouver, le lundi 5 octobre, à Ville-en-Tardenois, « pour aller ou pays de Champaigne, soubz monseigneur de Craon, affin de résister à aucunes entreprises faictes contre le Roy. » Le bailli de Vermandois fut aussi désigné pour conduire à Reims les nobles du comté de Blois, de manière à s'y trouver avant le 15 du mois d'octobre. Mais ces préparatifs de défense furent inutiles, le duc Charles, retenu à Metz par l'orgueilleux espoir d'obtenir de l'empereur le titre de roi, ne parut pas en Champagne, et quand le capitaine de la ville revint en novembre à Compiègne, on lui offrit cinq lots de vin.

Le 4 décembre, les habitants étaient en liesse. Pierre Posle de Plattes, maréchal des logis du roi, accompagné de deux fourriers, venait préparer les logements des ambassadeurs du roi de France, des ducs de Bourgogne et de Bretagne qui devaient se réunir en la ville pour traiter de la paix entre eux. Les délégués de France furent logés : le chancelier Pierre Doriole chez Jehan Morlière[1], à l'hôtel de la Grande Croix d'Or, situé rue de Pierrefonds ; monseigneur l'évêque d'Aire en la maison de maître Jehan Thibault, même rue ; maître Anthoine Riquier, secrétaire du roi, en l'hôtel de Robert Coffin, même rue également ; maître Jehan le Boulenger, premier président de parlement, en l'hôtel de Walleram le Féron, séant rue des Domeliers ; Nicolas Bataille, Guillaume Compains et Guillaume de Paris, conseillers du roi, en l'hôtel de Nicolas de Francières, lieutenant de la ville, même rue ; le comte de Dammartin, Anthoine de Chabannes, grand maître d'hôtel de France, et lieutenant du roi, chez Jehan Dargenton, à l'hôtel du Mouton d'Or, place du Change, ensuite chez Guillaume Hersent, aux Chapeaux Rouges, à l'angle devant l'église

1. Jehan de la Morlière possédait les deux maisons des Coquelets et de la Brouette sur lesquelles la ville prenait une rente de 36 sous pour la première et de 15 sous pour la seconde qui provenait de Pierre de Warlain.



Saint-Anthoine, « et d'illec s'est délogé et allé à l'ostel de la Porte Rouge » ; monseigneur de Craon en l'hôtel de damoiselle Jehanne Sarrazin, femme de Robert de Saint-Germain ; ses gens à la maison de l'Ecrevisse et chez Pierre le Caron.

Ces délégués arrivèrent le samedi 6 décembre, et le grand maître d'hôtel de France, le lendemain, « en armes à tout les cent lances de ses chevaliers, escuillers, artilleurs en grant triomphe[1]. Et a esté présenté audit chancelier deux poutrez de vin et audit grand maistre autant, et ung poutrez en pot acheté à Jehan Bucquet XX livres tournois. » Puis sans oublier les deux fourriers[2] qui reçurent quelques lots de vin, la ville offrit encore au comte de Dammartin, à Pierre Doriole, à monseigneur Danc, cinq poinçons de vin d'Orléans ; à Jehan Héberge, évêque d'Evreux, une douzaine de chapons, en même temps qu'une autre douzaine à l'évêque d'Aire[3], et aux autres conseillers du roi qui parle-

1. « Le 30 décembre 1473, à Pierre Vincent, tavernier, pour dix-huit lots de vin par lui livrés et qui furent donnés à boire à monseigneur le grand maître d'hôtel de France, comte de Dammartin, qui faisait la montre de cent lances et des archers en la prée, à sa rentrée dedans la ville ».

2. « A Jehan de Roussoy, sergent royal servant la ville, a été restitué 3 sous 4 deniers pour vin par lui présenté de par la ville aux fourriers du roi qui sont venus faire les logis des ambassadeurs de France et de Bretagne et autres, au mois de janvier 1474 ».

« A Jehan Bucquet, hostelain, a été payé 16 livres pour cinq poinçons de vin d'Orléans qu'il a vendus à la ville, lesquels vins étaient baillés en garde audit Bucquet pour le différend qui était entre Etienne Lorzin et Etienne Mauduison, et lesquels vins ont été donnés et présentés tant à monseigneur le comte de Dammartin, grand maître d'hôtel de France, monseigneur le chancelier, monseigneur Danc, et plusieurs autres seigneurs qui tenaient conseil en cette ville pour le bien de la païs, comme on disait, et 5 sous à Jehan du Pont, tonnelier, pour avoir tiré ledit vin au clair et l'avoir fait mener es hôtels desdits seigneurs (décembre 1473 et mars 1474) ».

Jehanne Sarrazin était fille de Guy Sarrazin qui, en 1456, possédait un surcens sur la maison de Thomas le Veneur, située hors la porte de Pierrefonds.

3. « Le 22 février, a été payé 24 sous pour une douzaine de chapons

mentaient « pour le bien de la païs, comme on disoit. »

Les délégués de Bretagne eurent leur logis : monseigneur l'abbé de Bégar, évêque de Léon en Bretagne, dans la maison Jehan Rinquet, au Marché au blé ; le grand maître du sceau de Bretagne, dans la rue du Moulinet; un autre seigneur dans la rue Sel de Lymar, et le procureur de Bretagne à l'hôtel de la Truie.

Les délégués de Bourgogne furent logés : monseigneur l'évêque de Tournai, au Gros Tournois; le protonotaire de Bourbon, au Chevalet ; monseigneur de Chimay, à la Belle Dame, et sa suite, au Cygne.

Les ambassadeurs s'en retournèrent le 2 mars 1474, laissant à la ville les frais de réparation des vitres [1] de la chambre de l'*Escriptoire*, cassées par des pages turbulents qui « s'esbaudissaient » fort, tandis que les plénipotentiaires « conférenciaient » gravement.

Durant ces négociations, nos francs archers avaient été obligés de partir le 9 janvier, pour Coucy dont le capitaine, Louis de Pons, seigneur de Mornac en Saintonge, venait d'être tué à la chasse par un sanglier. Ils s'y rendaient sur l'ordre de Louis XI, parce que l'on disait que ceux qui tenaient le château, refusaient d'y laisser entrer ses gens. Josselin du Bois, chevalier, bailli des Montagnes, maréchal des logis du roi, et lieutenant de l'amiral, avait été chargé de faire mener de Pont-Sainte-Maxence et de Compiègne de l'artillerie à Coucy. C'est pourquoi il ordonna aux gouverneurs et gens de justice de la ville de charger

présentés à monseigneur l'évêque d'Aire et autres conseillers du roi, et ses ambassadeurs. — A aussi été payé 20 sous pour une douzaine de chapons offerts à monseigneur l'évêque d'Evreux, comme aux autres ambassadeurs et conseillers du roi, qui étaient le jour de l'an en cette ville « pour le bien de la païs » avec les autres ambassadeurs de Bourgogne ».

Jehan Héberge, évêque d'Evreux, élu le 17 novembre 1473, était mort à Paris, le 28 août 1479.

1. « A Jehan de Sarcy, verrier, a été payé 6 sous pour avoir réparé et refait la vitre de l'*Escriptoire* de l'hôtel de la ville que les pages avaient cassé, où est entré deux pieds de verre.



sur un binart une bombarde de cuivre avec son affût que suivait un chariot transportant les poudres et les boulets de pierre. Le 11 janvier, Jehan Langles conduisit ce convoi jusqu'au gîte à Choisy, accompagné de dix manouvriers et charretiers, quatre chariots et vingt-cinq chevaux [1]. Le lendemain, Henry Mauclerc, aidé par six mariniers, fit traverser sur un bateau pendant la nuit, la rivière d'Aisne au bailli de Vermandois, à ses gens ainsi qu'à un héraut du roi. Cependant la bombarde ne dépassa point Choisy, le capitaine Guiot Pot, qui devait succéder à Louis de Pons, ayant fait savoir que les hommes d'armes de Coucy avaient obéi, et que lui-même occupait le château.

Toutes ces troupes manquaient de discipline; aussi Pierre de Baujaumont, écuyer, lieutenant de Dammartin, fut le bienvenu quand il entra dans Compiègne le 4 mars, jour où il avait été nommé aux fonctions « de tenir en ordre et police les soldats de son général ». Ses lettres de créance portant qu'on lui obéît et à ses commandements comme à son maître lui-même, l'accréditèrent auprès des attournés qui lui firent une offrande de vin et de poisson [2]. Son intervention ne produisit pas grand effet, puisque le 13 avril suivant, « il a esté délibéré par plusieurs bourgois de la

1. « A Henry Mauclerc, marinier, pour lui et six compagnons qui, le 11 janvier 1474, menèrent un bac à Choisy, au commandement du bailli de Vermandois, pour passer ledit seigneur, et autres gens du roi pour aller à Coucy, parce que l'on disait que les gens de monseigneur de Mont-Regnard (*sic*) naguères allé de vie à trépas, capitaine dudit Coucy, tenaient le château dudit, et avaient refusé en faire ouverture aux gens du roi ».

« Au receveur a été mandé qu'il prenne des deniers de sa recette 60 sous 6 deniers qui par lui, au commandement des gouverneurs, ont été distribués à quatre charretiers, dix manouvriers, qui, avec quatre chariots et vingt-cinq chevaux, ont été, au commandement du roi, pris pour mener et conduire une bombarde de cuivre sur un binart, et l'affût dicelle sur un autre binart, audit Coucy, parceque ceux qui étaient dedans avaient refusé en mettre les gens du roi ».

2. Il a été dépensé 34 sous pour le poisson et 6 sous 8 deniers pour le vin.

ville que les gouverneurs rescripveront au grant maistre d'ostel de France les plaintes que plusieurs des habitans font des oultrages, injures que leur font aucuns de ses gens, et aussy qu'ils n'ont rien paié de logis et ustencilles depuis ung an qu'il y a qu'ils sont en ceste ville, à dire qu'il s'en fasse informer et y donner provision. Laquelle rescription a esté faicte, et a porté les lectres Jacques Banart[1], lequel a reçu response dudit seigneur qu'il s'en informera et fera sur tout telle raison que chacun devra estre content. »

Le 12 mai, le roi était à Compiègne; le lendemain, il passa le bac à Choisy[2] avec ses gens pour se rendre à l'entrevue sollicitée par le comte de Saint-Pol, et dont le lieu avait été fixé dans le voisinage de Ham. Là, le connétable embrassa, sur la demande de Louis XI, Dammartin, son ennemi capital; il suivit même le roi à Noyon pour avoir avec lui une plus longue conférence, et ne revint que le lendemain à Saint-Quentin. Personne ne sut ce qui avait été dit entre eux, Louis n'admettant jamais aucun de ses conseillers dans ses secrets ; mais il est probable qu'il reconnut qu'il n'avait aucun fonds à faire sur le connétable. Ils se séparèrent cependant avec autant d'apparence de cordialité que s'ils étaient pleinement réconciliés ; ce qui n'empêcha pas Saint-Pol de recevoir, deux jours après, un message secret du duc de Bourgogne auquel il fit de nouvelles promesses, tandis que le roi revint à son projet de se défaire d'un sujet qui avait résisté à son adresse et à ses cajoleries[3].

1. Jacques Banart alla trouver Dammartin à Senlis, et de là partit à Beauvais vers le prévôt des maréchaux.

2. Vin donné aux mariniers qui, le 13 mai passé, allèrent mener le bac à Choisy pour passer le roi et ses gens.

« Le 4 juillet suivant, du vin fut baillé à Jehan Sourdault, Raoulquin Sourdault et Simon Cacquet, mariniers, qui ont été passer le roi et sa compagnie plusieurs fois au bac à Choisy, et mener des pavois, charrettes et échelles, à Creil. » — Le roi était à Senlis le 22 mai; à la Croix-Saint-Ouen le 4 juin et à Meaux le 2 juillet.

3. *Histoire des Français*, par de Sismondi, T. XIVe, f° 413.

Profitant de la permission octroyée par Louis XI, la ville avait commencé, dès le 8 avril 1473, la démolition du château de Choisy. Les pierres qui en provenaient étaient transportées sur sept chariots neufs et six vieux remis en état par Jehan de Happres ; on les chargeait ensuite sur des bateaux au port d'Hérant pour les amener à Compiègne au port à vins situé presque en face l'île de ce nom[1] et près de la porte Dardoise.

Une foule de mariniers[2] et d'ouvriers étaient occupés à ces travaux qui, pour être achevés, nécessitèrent une distribution de vingt-et-un lots de vin, mesure de Choisy. Avec ces pierres on construisit des moineaux: l'un à l'endroit de la tour de Corbie; l'autre auprès de la tour Trop tôt marié; le troisième près de la porte de la Chapelle et le quatrième à l'hôtel du Roi. On employa six cents grandes pierres à faire des arches et des canonnières près des portes de Pierrefonds et de Paris[3], pour battre et défendre les fossés de

1. « Le 27 juillet 1470, il a été restitué à Pierre Duret, tavernier, la somme de 12 livres qu'il avait baillée à Brunet Chabot, charpentier, qui faisait lors le boulevard de bois en l'île aux vins, devant la porte Dardoise ».

2. Les mariniers se nommaient: Pierre de Blois, Jehan Quioul, Jehan de Blois, Simon Bochant, Roger Cossart, Simon Cacquet, Jehan Advisette, Jehan de Liège, Jehan Boucher, Guillaume Russelet, Jehan Durant, Raoulquin Cacquet et Fréminot Richard. Les voituriers s'appelaient: François Ruffin, Jehan Potier, Jehan Picart, Jehan le Liégeois, Thomelin Véret, Jehan le Normant, Drouet le Clerc et Colin de Ville. Les ouvriers et maçons étaient: Jehan Warmé, Jehan Jollet, Jehan le Caron, Jehan Gallant, Ancelet Diénart, Laurens Grignon, Jehan Vie, Jehan de la Rivière, Jehan Violette, Pierre Garnot, Jehan Véret, Simon le Clerc, Lancelot Billouart, Malin Elbot, Gilles Dubos, Jehan Allouette, Jehan de la Hérelle, Simon de Lambres, Ancelet Gigault, Gillot Roussel, Gillot Regnard, Pierre Simon, Pierre de la Vigne, Jehan Bignet, Jehan la Vielle, Jehan Giroult, Pierre le Manouvrier, Robinet Beaupuis, Jehan Roussel, Jaquet Burdin, Martinet Hémart, Simon de Landes, Jehan Guiot, Pierre Hobin, Oudart Larvine, Michault Cocaigne et Jehan du Pont.

3. « Le 10 juin 1474, à Jehan Bourgois, receveur, a été restitué 34 sous par lui baillés pour dépenses faites en l'hôtel des Chapeaux-Rouges par Gilles de la Haye, paveur, qui a fait 77 toises de pavement au bou-



leurs boulevards. Cette quantité n'étant pas suffisante, les maçons Pierre Masse et Jehan Binet prirent sept toises de pierres de taille en certains piliers qui étaient contre les murs du clos de Chepoy[1] appartenant à Jehan Feure l'aîné et situé entre la rivière d'Oise et l'église Saint-Germain. Le 8 mars 1474, au cours des travaux, une vache qui pâturait près de la porte de Pierrefonds, sur le bord du fossé, tomba dedans et se tua du coup; comme on ne pouvait la retirer à cause de la trop grande profondeur, le manouvrier Jehan Grisart y creusa une fosse pour l'enfouir.

Deux jours après cet accident, maître Simon de Neufville, receveur du domaine de Paris, arriva dans la ville en qualité de commissaire et d'envoyé du roi, pour examiner les réparations restant à faire aux fossés des fortifications, et pour savoir s'il serait possible de faire couler la rivière tout autour de l'enceinte. Accompagné de Robert Charmolue et de Pierre Guérin, gouverneurs, de Pierre de Ruissel, procureur, de Jehan de Champluisant, lieutenant du capitaine Guiot Pot et d'autres, il visita les fossés ainsi que la rivière jusqu'au dessus de la bouche d'Oise, pour faire au roi un rapport sur ce qu'il jugerait nécessaire d'entreprendre. Il fut d'avis qu'il fallait approfondir les fossés *à pic droit*, et que sans grande peine et sans grande finance, on pourrait parvenir à y faire couler la rivière.

Le 19 avril, Hugues de Bondil, premier fourrier du roi, revenant de Gisors, descendit chez Laurens de Frisquam[2], à l'hôtel du Cygne. Il était chargé de visiter

levard et pont de la porte de Paris, qui a été toisé et mesuré par Pierre Masse, maçon ».

« A religieuse personne frère Pierre Hochart, gardien du couvent des frères mineurs de Compiègne, a été payé 12 sous pour une grande table épaisse, mesurant 24 pieds de long, pour faire deux tables aux logettes des portes de Paris et de Pierrefonds (12 août 1474) ».

1. « A Jehan Feure, l'aîné, a été payé la somme de 100 sous pour sept toises de pierres de taille. — Des hoirs Guillaume de Flavy pour la maison qui fut Germain de Chepoix, séant dessous l'église Saint-Clément, que possessaient les hoirs Regnault de Montdidier ».

2. La dépense chez Laurens de Frisquam se monta à 58 sous que la ville paya.



les réparations des fossés, pour rapporter à Louis XI ce qui avait été fait à cet égard, si le tout était bien exécuté et en bonne sûreté. Les gouverneurs, le lieutenant du capitaine, le procureur du roi Yvon la Barge qui avait payé les ouvriers, lui montrèrent « toutes les réparations, tant par dehors que dedans la ville, tout à l'entour d'icelle, avec les moyneaulx et saillies qui sont es fossez, en obtempérant aux lectres que le Roy en avoit escript. »

Si la place était bien fortifiée, elle ne manquait pas non plus d'habillements de guerre. En mai, on traite avec Robin Notin, de Senlis, qui consent à échanger contre un arc d'if de Romanie[1] une coulevrine de fer lui appartenant et garnie de plommées. A la Saint-Barnabé, Durand Chanvin, capitaine du charroi de l'artillerie, donne l'ordre de mener en bateau à Creil plusieurs canons de la ville, et de remiser dans la grange Raoul Thibault cinq bombardes qui reposaient sur leurs binards en la rue de la Poterne. Il fait conduire à Meaux deux de ces derniers sur lesquels reposaient en la même rue, deux bombardes du roi, et décharger trois autres de dessus leurs chariots pour les abriter dans la grange Pierre Duret[2].

1. D'après une ordonnance du prévôt de Paris de 1443, les arcs doivent être en bois d'if, et celui de Romanie est le plus estimé. (Victor Gay.)

2. « Au receveur de la ville a été mandé qu'il prenne des deniers de sa recette 14 sous 4 deniers pour quarante-trois lots de vin par lui délivrés le jour de Saint-Barnabé 1474, à plusieurs compagnons qui chargèrent en un bateau des canons et artillerie, et à plusieurs compagnons qui icelui bateau menèrent à Creil ».

« A Jehan Bucquet, hostelain, a été payé 22 sous pour dépenses faites en sa maison tant par plusieurs charpentiers qu'autres compagnons qui ont vaqué à décharger cinq bombardes qui étaient sur leurs binards en la rue de la Poterne, et icelles menées en la grange Raoul Thibault, au commandement des commissaires du roi en son artillerie ».

« Le 28 août 1474, à Lorin Platel, Thibault Dangoulaim et Canchiot, voituriers et charretiers, pour avoir mené de cette ville en celle de Meaux deux grands binards sur lesquels étaient deux bombardes du roi, en la rue de la Poterne, en obéissant au commandement fait par Durand Chanvin, capitaine du charroi de l'artillerie du roi ».



Le 22 novembre[1], Jehan de Ville part trouver le roi que l'on disait à Aubervilliers-les-Paris, ainsi que le comte de Dammartin, le bailli de Vermandois, monseigneur de Genlis[2] et l'abbé de la Victoire[3], « pour remonstrer les affaires de la ville et requérir avoir diminution des tailles, attendu sa povreté et ses charges, la mortalité qui y a esté, et aussy qu'il plaise au Roy luy rebailler les deux solz parisis qu'elle prenoit sur chaque minot de sel. » Des lettres avaient aussi été adressées à maître Mathieu Beauvarlet « touchant ceste matière et mémorant bien au long les épreuves et les excessives charges de la ville, affin qu'il ait celle-ci pour recommandée. »

Le 28, les officiers du roi, de concert avec les gouverneurs, ont l'audace d'écrire au terrible Tristan l'Hermite « qu'il est venu à leur cognoissance qu'il a faict faire deffense qu'on n'amène du pays de Valois nuls blés en ceste ville, à dire qu'il mande faire qu'il mette au néant ladicte défense, aultrement on en requérera provision au Roy, ce qu'on n'a pas voulu faire sans le lui faire sçavoir et requérir sa provision. Le prévost des mareschaux a rescript qu'il ne fist oncques faire ladite deffense, mais vouldroit faire pour la ville tout

« Le 4 novembre 1474, à Jehan Bucquet, tavernier, pour dépense faite en sa maison par plusieurs compagnons qui ont déchargé trois bombardes qui étaient sur les binards, et icelles bombardes mises en la grange Pierre Duret, au commandement de l'un des gens de l'artillerie ».

1. Le 22 novembre 1474, les Bonshommes de la Bonne-Maison lez Choisy étant partis, la ville paie la rente qu'elle leur doit aux Bonshommes du bois de Vincennes. En 1480, frère Thierry Deslions était prieur des Bonhommes, près de Choisy.

2. Jehan de Hangest, seigneur de Genlis, bailli d'Evreux, capitaine de Rouen, conseiller et chambellan du roi.

3. L'abbaye de la Victoire, abbaye augustine du diocèse et dans le voisinage de Senlis, fondée par Philippe-Auguste en reconnaissance de la victoire de Bouvines. L'abbé qui la gouvernait alors était Jehan Neveu, confesseur et aumônier de Louis XI. On le trouve abbé de Notre-Dame-de-la-Victoire dès le 11 juin 1474. Il mourut évêque de Senlis, le 3 mars 1479.



le possible, et qu'on s'informe qui a rapporté qu'il a faict lesdictes deffenses pour en faire la raison[1]. » On se garda bien de lui désigner le coupable qui aurait certainement fait connaissance avec le gibet et dont le corps se serait balancé aux piliers de la Justice.

Le 11 décembre, Jehan de Ville, de retour à Compiègne, rapporte que le roi avait fait répondre négativement au sujet des tailles, et qu'il ne pouvait faire ravoir aux habitants l'aide sur le sel, mais il ajoute que le bailli de Vermandois avait promis de parler encore de cette question au souverain.

Trois jours après, en l'assemblée des notables, le même délégué expose qu'il avait remis à monseigneur de Genlis les lettres dont il était chargé, et que ce dernier avait fait auprès du roi toutes les démarches possibles ; que Louis XI avait refusé de prendre les lettres qu'on lui présentait, « pour ce que on se moroit à la ville, et les fist recepvoir par monseigneur de Montaigu[2] et le seigneur de Genlis ».

Le 31, Jehan de Ville rend compte de nouveau qu'il était retourné à Paris, la veille de Noël, « pour bailler à Mathieu Beauvarlet les lettres de la ville avec les mémoires pour avoir rabais de la taille. Il dit qu'il avoit parlé au Roy, et que celui-ci, par l'intermédiaire de monseigneur de Genlis, avoit chargé ledit général de faire modération, ce que maistre Mathieu a promis faire, et qu'on s'en apercevroit pour le taux qui sera renvoié ; et n'a ledit général aultrement voulu respondre. » L'assemblée délibère qu'on renverra encore une fois Jehan de Ville vers Mathieu

1. Ce fut Jacques Banart qui porta les lettres et rapporta la réponse bien au long.

2. Par lettres datées d'Arras, en septembre 1477, Louis XI donna à Louis de Graville, seigneur de Montaigu, les seigneuries de Nemours, Graiz, Pont-sur-Yonne, Flagi, Ferrote-le-Metz, Le Mareschal, Chesay, Brethencourt et Abliz, confisqués sur le duc de Nemours.

Le 14 décembre 1474, il a été fait décharge à Jehan Cotu, oublier, de 3 sous sur sa taille, et le collecteur Jehan Daraine fut informé de cette décision.

Beauvarlet, pour avoir diminution de la taille ; mais on a le grand tort de ne pas faire en même temps l'habituel cadeau de douze bottes de lin de Tracy à madame la générale qui aurait influencé favorablement son mari.

Les fréquentes offrandes de vins aux hôtes de passage avaient fini par détériorer les deux grands pots de la ville, à tel point que Martin Huart, potier d'étain, fut obligé, le 30 janvier 1473, d'employer « des moules neufs et propres pour les refondre et les refaire[1] ». C'est donc dans des pots nouveaux que, le 10 juin suivant, la nièce du bailli de Senlis reçut trois lots de vin. Le 28, ce fut le tour du bâtard de Saint-Pol, et le 14 août, celui de Louis de Balagny, capitaine des francs archers. Au mois de septembre, la ville présenta six lots de vin étranger au maître des eaux et forêts ; le 12 décembre, cinq lots de vin en même temps qu'une demi-douzaine de gâtelets au bailli de Vermandois, et pareille quantité de vin à l'évêque de Soissons.

Au lieu de vin, on donna une gratification en argent au frère Louis Carmigny de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Beauvais, « pource qu'il avoit presché la Passion et Résurrection de Nostre Seigneur. »

Lors des processions du Saint-Sacrement, du Saint-Suaire, et de celles faites pour la prospérité du roi et de son armée, Regnault Courtois, mercier, fournissait « les torches de cire, les bastons et lumignons pour convoier les sanctuaires à Royallieu et à la Croix du Saint-Signe. » Le peintre Guillaume Dantin peignit « les armes de la ville de fin or et de fin adzur sur quatre escussons de fer blanc estamés d'estain, pour mectre aux quatre torches qu'on porte par la ville aux processions pour révérer les corps saincts et le Sainct-Suaire de de Nostre-Seigneur qu'on y porte. »

Il n'était plus permis de lésiner sur tous ces petits détails, alors que la ferme des vins était montée à un taux qu'elle n'avait jamais atteint jusqu'ici. Pierre Bosquet l'avait doublée et mise à prix à quatre cents livres, et après lui,

1. Il reçut 13 sous pour cette besogne.



Etienne le Flament, dit Crinon, l'avait renchérie, à quatre cent vingt livres, somme à laquelle elle lui demeura. Pour fêter ce joyeux évènement, la ville, vers la fin du mois de décembre 1474, donna chez Guillaume Hersent, aux Chapeaux Rouges, un grand dîner qui lui coûta soixante sous et auquel assistèrent les gouverneurs, maître Jehan Thibault, Jehan Ducque, Colard Bertram, Pierre Bosquet, Robert Coffin et plusieurs notables.

Il n'en était pas de même pour les autres rentes qui avaient diminué par suite des guerres ; c'est pourquoi les bénéficiaires avaient consenti à n'en toucher que la « tierce partie ». Parmi ceux-ci, Jehan Moreau, chapelain de la chapelle Saint Michel fondée en l'église Saint Antoine, reçut seize muids d'avoine et six chapons qui lui étaient dus de rente échue au jour de Saint-Remy 1472, et faisant le tiers de quatre mines d'avoine et de dix-huit chapons que ledit chapelain prenait annuellement sur les revenus de la ville.

Les religieux de Royallieu percevaient chaque année sur les produits de la prévôté de Margny, cinquante-deux muids d'avoine et trois cent treize chapons, plus cinq mines de blé, mesure de Paris, qu'ils avaient le droit de prendre au terme de la mi-août, à cause de la chapelle Saint-Louis fondée sur la porte du Pont, joignant l'Hôtel-Dieu, où ils étaient tenus de célébrer deux messes par semaine.

Mais, tenant compte des divisions et ruines survenues au sujet des droits de cette prévôté, ils résolurent de cesser de percevoir eux-mêmes ces droits et de les restituer à la ville qui leur paierait le tiers de leur rente comme aux autres. Pour appuyer leur décision, ils établirent une déclaration des ruines et divisions récentes, avec le montant de chaque redevance, à savoir : sur la maison Jacob de Fer de Margny qui « a esté toute arse et détruite », trente-six sous par an ; pour une masure que Anthoine Prévost tenait à Margny, laquelle est « en riez » (friche), trois mines d'avoine ; sur le jardin cultivé par Jehanne de Machegin, derrière la porte de Paris, dix sous ; sur celui de Raoul de

Vaux, devant ladite porte, six sous; sur celui de Huet Loir, huit sous; sur celui de Gillon Dabencourt, dix sous; et sur le suivant, occupé par Jehan Picart, douze sous. Tous ces jardins étaient recouverts par les terreaux provenant des fossés du boulevard de la porte de Paris. Quant à l'endroit où était le pressoir Michel Vincque, il « a été ars » et devait dix sous; et une pièce de terre située derrière la maison Beaupuits, que tenait Colin de Ville, moyennant quatorze sous, est demeurée « en riez ».

Les habitants de Saint-Germain qui devaient à la ville la somme de sept livres dix sous, montant de trois années pour les tonlieux et la chaussée, « furent tenus quittes et paisibles de la moitié, soit soixante-quinze sous, tant par considéracion de leur povreté, comme pour ce que une petite cloche qu'ils avoient prestée à la ville pour servir au guet de jour sur la tour Saint-Michel, et qui leur a esté rendue, a esté fellée et rompue par ledit guet. »

La garde des pourceaux de la ville fut donnée le 15 mars 1472, à Jehan du Pont, moyennant un salaire mensuel de trois tournois par tête, et de deux deniers d'amorce pour ceux allant aux champs. « Il touchera en plus quatre tournois par mois pour ceulx qui yront au bois, sera tenu de les garder bien et fidèlement, et de rendre ceulx qui seront perdus par sa faulte. »

Le 27 mai 1473, Pierre du Saulsoy et Jehan Guillot « ont mis la garde des pourceaulx au bois à prix, c'est assavoir : à quatre deniers tournois chacun pourceau pour mois, et ung demi denier tournois d'amorce. Jehan Mouret, Colin Guillot et Jacques Burdin ont rabaissé ledit prix et mis à quatre deniers tournois pour mois sans amorce; et ledit Pierre du Saulsoy et Jehan Guillot ont rabaissé et mis à deux doubles parisis pour mois. » La garde leur a été adjugée, sur la caution de Jehan Aillot[1] qui a promis de

1. « De maître Jehan Aillot, au lieu de maître Pierre Champion pour la maison et étables où jadis existait un jardin, devant l'hôtel des Chapeaux Verts, qui est des appartenances de l'hôtel de la ville, laquelle maison doit 20 sous de rente ».



rendre et « restituer le dommage, en cas qu'il y aurait aucun pourceau perdu. »

Lanvin Waleram « a prins la garde des pourceaulx du jourd'huy, mercredy, premier février 1474, jusques à ung an parmy ce qu'il doibt avoir, quatre tournois pour mois de chacun pourceau, et deux deniers d'amorce pour ladite garde, tant aux champs qu'aux bois, pourveu qu'il ait un ver (verrat) bon et souffisant, et si ung pourceau est perdu par sa faulte, il sera tenu de le restituer à celui à qui sera ledit pourceau. »

CHAPITRE V

(de 1475 à 1477. — Arch. munic., C. C. 26 et B. B. 5.)

Remises sur rentes et fermages. — Enlèvement du fumier des gens de guerre. — Octroi d'un affranchissement de tailles. — Convocation du ban et de l'arrière-ban. — Réquisition de chevaux. — Journal de la guerre de Picardie. — Descente des Anglais en France. — Venue du roi à Compiègne. — Représentation du mystère de sainte Barbe et de la vie de saint Alexis. — Réparation des fortifications. — Demande d'un prêt de 500 écus d'or. — Journal de la campagne d'Artois. — Arrivée de Guillaume Bische et du bourgeois de Péronne, Buffardin. — Envoi de canons et de bombardes à Amiens. — Arrestation d'un messager du roi de Portugal. — Un exode de Compiégnois.

Les gouverneurs récemment nommés, Pierre le Caron, Colard le Hère, et Simon le Plat, assistés du receveur Jehan Bourgois, renouvellent les baux de location. La grande halle est prise pour deux ans par Colard le Hère ; le dessus de celle aux fripiers par Pierre Chocquet ; la Cour le Roy par Jehan Henry et le sergent Jehan Langles ; la place du Change par ce dernier, et Pierre le Hère ; le cellier de la ville par des marchands de vin de Paris, Philibert Mace, Jacques Nicolas, Jehan Bauldin. Le voiturier Berthemet Polle réoccupe l'hôtel des Gourneaux et l'ancien emplacement de la grange du Lendit ; il y construit des étables auxquelles il adapte une vieille porte provenant du boulevard de la porte du pont, avant la construction du pont-levis. Une petite place derrière l'hôtel du roi est louée pour vingt ans au laboureur Jehan de Guignecourt[1]. La pièce de terre de deux mines sise près de la Justice et dernièrement tenue par Jehan Beaubecq ne trouvant pas preneur, reste en friche. Les jardins cultivés par la

1. Le 11 juin 1476.

veuve Jehan de Sarry, Jehan de la Rivière, Pierre le Hère et Huchon Bourdon sont employés pour agrandir les fossés de l'enceinte fortifiée.

Des remises sur rentes et fermages[1] sont accordées pour

1. Pierre Bosquet était fermier de l'aide de deux sous parisis sur « chacune queue de vin issant » de la ville en 1475. Il était aussi fermier du droit de minage sur chaque muid de grain vendu au Marché au blé. Jehan Landigois avait, en 1476, la ferme du droit de minage et du tonlieu, moyennant 40 muids de blé ; Laurens le Tondeur, celle du droit de « forages, rouages et vientrages, » pour 36 livres ; Raoul Charmolue, le revenu du grand poids de la ville pour 4 livres, en 1475 ; l'année suivante, il n'a pu être mis à prix et n'a rien valu.

Les droits des tonlieux du poisson de mer ont été vendus, en 1475, 48 sous à Robert Thourouse, et l'année suivante, le même prix à Jehan Langles, sergent.

Le tonlieu des fournées de pain a été vendu, en 1475, 6 livres 5 sous à Jehan Caborgne, boulanger, et l'année d'après, 6 livres 15 sous à Etienne le Flament, dit Crinon.

Le tonlieu des légumes a été vendu, en 1475, 10 livres 6 sous à Simon le Clerc, à la charge de tenir le marché net, et l'année suivante, 4 livres à Jehan Henry, charron.

Le poids à la graisse et tonlieu de la boucherie ont été vendus 4 livres, en 1475, à Jehan Guérin, boucher, et 100 sous, l'année suivante, à Laurens le Tondeur.

Le tonlieu des chevaux a été vendu 10 sous, en 1475, à Jacques le Musnier, et 20 sous, en 1476, à Jehan Henry, charron.

Le tonlieu de la futaille a été vendu pour deux ans, à Jehan Dauderon, moyennant 21 sous la première, et 22 sous la seconde année.

Le tonlieu de la pelleterie et friperie a été vendu pour deux ans à Jehan Langles, toilier, la première année, 12 sous, la deuxième, 14.

Le tonlieu des draps et chausses a été vendu à Jacques le Musnier, en 1475, 4 livres 4 sous, et, en 1476, 100 sous, à Jehan Bourgois, receveur.

Le mesurage du grain a été vendu à Colard Bertram, 42 livres par an, à la charge de fournir le marché bien et suffisamment, de livrer corbeilles et corbillons, les mesurer, et aussi de tenir ledit marché net.

Le « vendage » du poisson de mer a été pris pour 60 sous, en 1475, par Raoulin Charmolue, sergent, et, en 1476, pour 54 sous, par Jehan Langles, toilier.

Le droit de chaussée de la ville a été vendu 20 livres parisis, en

diverses causes : la veuve Jehan de Sarry est tenue quitte et paisible de la somme de trente-deux sous sur les arrérages qu'elle peut devoir, à cause de seize sous de rente que la ville a le droit de prendre chaque année sur l'hôtel des Rats, « pour consideracion des grandes mises qu'il convient de faire à réparer ladite maison qui naguères a esté fort domaigée par feu de méchef, au moyen duquel le comble d'iceluy ostel a esté tout ars et brûlé. » Peut-être fallait-il attribuer cet incendie survenu en janvier 1476, à la négligence d'un homme d'armes qui logeait dans une écurie faisant partie des dépendances de l'hôtel ? La propriétaire n'en eut pas moins tellement de frais à sa charge, que la ville pour l'aider lui fit encore l'année suivante un don de trente-deux sous[1].

Jehan de Brely, cordier, et fermier de la chaussée, moyennant trente livres, obtient modération de dix livres cinq sous, parce que durant l'année 1475, les gens d'armes en garnison à Compiègne avaient apporté plusieurs empêchements à l'exercice de sa ferme. On accorde également à Etienne le Flament, dit Crinon, fermier de la prairie de la ville, une remise de quatorze livres sur sa redevance, « parce que depuis quatre ans en ça, ledit Crinon qui avoit fait restaurer les fossez tout à l'entour d'icelle prairie, a eu plusieurs dommaiges et intérests, par ce que lesdits fossez ont esté rabat-

1475, à François Véron, charron, et 32 livres, en 1476, à Jehan de Brely.

Le droit de dialage du poisson de mer a été vendu, en 1475, à Jehan Diec 9 livres 8 sous et 12 livres, en 1476, à Jehan Langles.

Les exploits de la prévôté de Margny ont été vendus, en 1475, 20 livres à Laurens le Tondeur, et 24 livres, en 1476, à Jehan Henry, charron, à la charge de payer le sergent d'icelle.

1. « A Jehan Landigois, plâtrier, a été payé la somme de 14 sous pour avoir, au commandement des gouverneurs, réparé, tant de couverture que de clôture, une étable à chevaux en l'hôtel des Rats, pour y préparer le logis d'un homme d'armes. (Mandement du 16 août 1475 ».)

« Le 24 janvier 1477, a été donné 32 sous à la veuve de Jehan de Sarry pour avoir fait réparer le comble de son hôtel des Rats qui a été brûlé par cas fortuit, lequel hôtel doit 16 sous de rente à la ville ».



tus par les chartiers qui ont mené et ramené en ceste ville le camp du Roy, passé et rapassé par plusieurs lieux à travers ladite prairie. Lesquelz chartiers de l'artillerie qui ont séjourné à diverses fois en ceste ville, ont fauché herbes pour donner à leurs chevaulx. Aussy les gens d'armes, qui ont esté en garnison en ceste ville l'espace de deux ans, y ont herbé leurs chevaulx et fait paistre leurs bestiaux qu'ils ont amenez de leurs butins[1]. »

Ces dégâts étaient peu de chose en comparaison de l'énorme quantité de fumiers laissés par ces gens de guerre dans les maisons et les rues. Un nettoyage s'imposait qui coûta au budget communal la somme de soixante-neuf livres, sans compter la contribution versée par les habitants des quartiers infectés. Ce travail d'assainissement eut lieu devant l'hôtel de la Bouteille ; en la cour le Maieur ; devant l'hôtel du Moulinet ; dans la rue où logeait le cordonnier Pierre Firmin ; dans celle des Chapeaux-Verts ; près de la maison Pierre Bocquet ; dans la ruelle des Croissants où demeurait Guillaume Coffin ; dans les rues du Marché aux fruits, de l'Ours, des Barbeaux et de l'hôtel de la Clef ; au-devant de la maison de l'ancien franc archer Jehan la Vache ; en la cour de l'Hôtel-Dieu, et en la rue des Boucheries, depuis la maison Jehan Guérin[2], en descendant et

1. Du lundi 10 décembre 1475. — « Jehan Bourgois tienne quitte et paisible Etienne le Flament, dit Crinon, de 14 livres de ce qu'il doit à la ville, à cause de la prairie qu'il tient parmi 24 livres, où il a eu grande perte d'argent, tant parce qu'il avait fait relever les fossés tout autour qui lui avait coûté grand argent, lesquels ont été rabattus à charrier le champ du roi qui a été à Beauvais et ramené en cette ville. *Item*, par les charretiers qui ont mené ledit champ et ceux de l'artillerie du roi qui ont fauché herbes en icelle prairie pour leurs chevaux ; et pareillement les gens de guerre qui au nombre de cent lances qui ont logé deux ans entiers en cette ville, pour herber leurs chevaux, lesquels gens d'armes, cette année, ont fait pâturer leurs bêtes, tant vaches, moutons que autres, où il y a eu grande perte. » (B. B. 5.)

2. De Jehan Guérin, boucher, pour sa maison « qui fut Cornevaloix et depuis Jehan le Grant, boucher, assise en la rue de la Boucherie, a été reçu 6 oboles ».

en allant par devant l'église des Cordeliers. On enleva les fumiers de la rue de la Couronne où demeuraient Jehan Diec[1] et messire Jehan Longavesnes[2], prêtre, en descendant vers la rue des Chevaux; de celle qui mène de Saint-Jacques à Saint-Pierre, derrière la maison Maugard; de la rue du Pont, depuis la croix située devant la maison Pierre Tracy jusqu'au dehors de la porte; de la place du Marché aux fromages; des rues depuis la porte Dardoise, en montant par devant l'église Saint-Pierre et en tournant par derrière la maison Maugard[3] jusqu'à la maison Canchiot[4]; depuis celle de Jehan Moyenson, en allant par devant les églises Saint-Clément et Saint-Antoine jusqu'à la porte de Paris; auprès de la cour du prieuré de Saint-Pierre; depuis l'égout situé devant la maison Girard de Gouy jusqu'au dehors du tape-cul de la porte de Pierrefonds. On transporta encore hors de la ville ceux qui se trouvaient devant la maison Pierre Marsot; depuis le coin de l'hôtel de l'Ours jusqu'à celui des Trois-Piliers, et de là jusqu'au puits du coin de la demeure de Thomas Carrière[5]; depuis l'hôtel de monseigneur de Margny jusqu'à l'huis de Thomas Véret, dit Leuillier[6]; depuis le coin de l'hôtel de la Truie jusqu'au

1. « De Jehan Diec, pour sa maison qui fut Jehan Lévesque, en la rue de Soissons, reçu 12 deniers ».

2. Guillaume Longavesnes était collecteur de la taille de Venette pour l'année 1474.

3. « A Jehan de Pris, maçon du pays de Berry, a été payé 16 sous pour avoir refait une brèche de mur fondu au jardin de l'hôtel de la ville, à l'endroit du jardin Jehan Maugard ». Celui-ci avait épousé Thomasse, nièce de Thomas Quillet, ancien gouverneur attourné, qui décéda en l'an 1478.

4. La maison Canchiot était située près des murs du cimetière Saint-Jacques.

5. Thomas Carrière payait à la ville, chaque année, 32 sous de cens, comme ayant-cause des héritiers Colin de la Fontaine pour la maison assise en la rue du Pont, tenant d'une part à Thomas Caron et d'autre part à Thévenot Ruelle.

6. Thomas Véret, dit Leuillier, tenait « à toujours », à titre de 44 sous de rente, la petite hallette et les appentis des halles, « iceux appentis aboutant à la maison Jehan la Vache ».



coin de celui de Jehan de Lymer, dit Senestre ; devant la maison d'Aiguisy ; près des fortifications entre la porte de Paris et la tour des Etuves ; devant l'hôtel du bailli de Vermandois, et devant les Jacobins où les fumiers « estoient en si grant tas que les murs estoient aussi haults que les allées. »

« Au mois de janvier 1475, il advint que aucuns larrons bourguignons, sans maistre ne adveu, se mirent sur les champs et vindrent courir es pays du roy et jusque près de Compiengne, où ilz prindrent et tuerent gens, et puis voulurent edifier une place pour eulx retraire près de Roye, nommée Arson (Ressons-sur-Matz), où ils amenerent grant quantité de pionniers. Et, quant le roy en ot ouy les nouvelles, il manda aux garnisons d'Amiens, Beauvais et autres lieux, avecques la compaignie du grant maistre et aussi des arbalestriers et archers de Paris et autres de ladicte ville, que messire Robert d'Estouteville, prevost de ladicte ville, conduisoit, qu'ils alassent destruire lesdiz Bourguignons et place. Mais, incontinent qu'ilz en orent les nouvelles, ilz desemparerent tout et s'enfouirent comme paillars qu'ilz sont[1]. »

Les francs archers n'étaient pas non plus à l'abri des plaintes des populations ; ils commettaient toutes sortes d'abus et violaient à tel point les règlements que le roi rendit à Paris, le 12 janvier 1475, une ordonnance qui fut publiée à Compiègne le 6 février, par ordre de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris. En vertu de ces lettres, une charrette neuve à trois chevaux du prix de cent sous est donnée à nos francs archers, et l'ancienne garnie de roues ferrées, qui se trouvait en mauvais état, est vendue soixante-quatre sous au charretier Robin le Goix. La ville payait le harnachement des chevaux ainsi que l'équipement des hommes alors au nombre de vingt dont les gages étaient de neuf francs par an chacun. La charge était lourde, d'autant plus qne, le 26 février, dans une assemblée de notables,

1. *Chronique scandaleuse*, f° 321.

les gouverneurs exposent : « que la ville n'a pas grants revenus, sinon l'issue des vins, le minaige et aultres mesures, fermes qui ne valent guères ; qu'elle n'a plus d'aides sur le sel dont elle souloit avoir deux solz par minot que le Roy a osté, et aussy ne prend rien sur le vin en détail, comme elle souloit faire le temps passé. »

Il est vrai que pour remédier à cet état de choses, Louis XI lui avait accordé l'affranchissement de la taille ; mais les seigneurs des finances, ne tenant aucun compte de cette faveur, enjoignirent aux élus de l'asseoir comme l'année précédente ; ce à quoi s'opposèrent les gouverneurs. En même temps Colard le Hère[1] partit à Paris trouver le général Mathieu Beauvarlet qui dissuada Laurens le Tondeur d'aller parler au roi, parce qu'il se disposait à lui écrire « touchant ceste matière, affin d'en ordonner à son bon plaisir. » Le général fit aussi répondre « qu'on laissât la chose en l'estat qu'elle est, sans faire aucune assiette d'icelle taille. » Il résulta de cette démarche que la ville perdit vingt-quatre sous sur la revente à Guiot Cirot, boulanger, d'un cheval acheté tout exprès à Guillaume la Vache[2] pour la mission non effectuée de Laurens le Tondeur. Désirant avoir une solution, Pierre de Ruissel et Jacques Banart se rendirent, de leur côté, à Mouy, auprès du bailli de Vermandois qui voulut bien faire part au roi ainsi qu'au général de leurs réclamations, et conseilla de ne pas asseoir la taille avant d'avoir reçu la réponse

1. « Auquel voyage ledit Hère tant en allant, stationnant à Paris, que retournant, a affirmé avoir vaqué et demeuré douze jours entiers pour lesquels il lui fut payé la somme de 12 livres ».

2. « A Guillaume la Vache a été payé 8 livres 8 sous pour la vendition qu'il nous a faite d'un cheval, lequel nous avons baillé à Laurens le Tondeur pour aller devers le roi, lequel Laurens ne passa point, par le conseil du général Beauvarlet qui récrivit au roi et ordonna que la taille ne fut point assise tant qu'il eut sa réponse. Pourquoi ledit cheval a été revendu à Guiot 6 livres seulement ; ainsi il y a de mévente 24 sous ».



de Louis XI[1]. Quand celle-ci arriva, venant confirmer l'affranchissement qu'on avait eu si peur de perdre après l'avoir obtenu, la ville s'empressa de témoigner sa reconnaissance à son capitaine, en lui faisant parvenir à Mouy huit demi-queues de vin de Beaune[2] dont la moitié lui était destinée « pour rétribucion », et l'autre moitié « à madame la baillie pour sa gésine. » En outre Jacques Banart fut chargé de porter à Paris douze bottes de lin à la fille du général Mathieu Beauvarlet[3] ; on n'oublia même pas le clerc du bailli de Vermandois, un nommé Audry qui reçut en récompense un don de vingt-six sous trois deniers pour lui acheter un bonnet, à cause de plusieurs services par lui rendus à la ville.

N'ayant plus de taille[4] à payer, Compiègne put consacrer

1. « En faisant lequel voyage, ils ont vaqué pendant deux jours dont on a payé audit Ruissel 24 sous, et audit Banart 32 sous, tant pour ledit voyage que pour un autre fait à Paris avec Colard le Hère, tous deux qui étaient préparés à aller devers le roi, n'eut été la réponse et rescription qu'en a faite le général Beauvarlet ».

2. « A Gaucher Vinien, courtier de vins, a été payé 33 livres 18 sous 6 deniers pour quatre demi-queues de vin de Beaune, et 36 livres 6 sous pour quatre autres demi-queues de pareil vin envoyées à Mouy. — A Jehan Charpentier et Jehan du Glain, voituriers par terre, a été payé 71 sous pour avoir mené et conduit de cette ville à Mouy lesdites demi-queues de vin. »

3. « Au receveur de la ville a été mandé qu'il prenne des deniers de sa recette la somme de 104 sous, assavoir : 72 sous pour douze bottes de lin par lui achetées, et 32 sous par lui baillés à Jacques Banart, tant pour porter ledit lin à Paris à la fille de monseigneur le général Beauvarlet à laquelle ledit lin a été envoyé, comme pour le séjour qu'il a fait à Paris avec Colard le Hère, en attendant ledit général pour avoir la remise des lettres de la ville touchant ce que les élus ont baillé tout ou portion de la taille à ladite ville, nonobstant l'affranchissement fait par le roi et la vérification dudit général ».

4. « Robert Coffin, par les comptes par lui rendus à la ville de la collecte par lui faite des tailles par lui reçues et collectées ès années 1467, 1468 et 1469, lesdits comptes rendus en l'an 1476, est demeuré tenu envers la ville pour plus avoir reçu que payé, en la somme de 38 livres 3 sous 2 deniers. — De Jehan Landigois, dit Recteur, a été



une grande partie de ses ressources à l'approvisionnement de son grenier à sel, et acheta à Nicolas Potier, au prix de vingt-deux livres le muid, soixante-cinq muids et demi de cette denrée qu'il tenait emmagasinée depuis quatre ans dans le cellier de l'hôtel Colard Bertram. La paix aidant, ses finances allaient redevenir prospères. Le duc de Bourgogne, très occupé avec les Allemands et les Suisses, avait, par l'intermédiaire de l'évêque de Léon, conclu à Compiègne une trève jusqu'au 1er avril, trève prorogée jusqu'au 15 juin 1474, puis renouvelée une fois encore jusqu'au 1er mai 1475. Louis XI, obsédé plus que jamais par le souvenir de Nesle, et ne voulant pas se laisser surprendre, n'attend pas cette date pour se préparer à toute éventualité. Le 8 février, il ordonne au canonnier Anthoine Blanchet de faire charger dans le bateau de Jehan de Blois, et mener à Paris une bombarde de fer nommée *Mélusine*, deux canons de fer appelés les *Leuvriers*, un courtaud également de fer désigné sous le nom de *Catelan* [1],

reçu de la collecte de la taille faite par lui en l'an 1470, pour les Anglais, la somme de 7 livres 4 sous. — A Raoul Charmolue, sergent royal, a été payé 63 sous, savoir : 23 sous qui lui étaient dus pour la fin du compte par lui rendu de la collecte d'une taille assise en cette ville pour le paiement des gens d'armes pour l'an 1471, par lui collectée et levée, et 40 sous pour les dépenses faites en rendant le compte de ladite collecte devant monseigneur le bailli ou son lieutenant, en présence des gouverneurs et plusieurs notables personnes de la ville, le 12e jour d'août 1476. — Jehan Landigois, pour le compte par lui rendu de la recette et collecte de ladite taille, au mois de novembre 1476, est demeuré tenu envers la ville en la somme de 28 livres 1 sou 8 deniers. En quoi il est obligé de payer à la ville, à plusieurs dates, c'est à savoir : 100 sous à Pâques ensuivant 1477 ; à la Saint-Remy, 100 sous ; à Pâques 1478, 100 sous ; à la Saint-Remy, 100 sous ; à Pâques 1479, 100 sous, et le reste dû à la Saint-Remy ensuivant ».

1. En 1463, le roi avait à Paris : la grosse bombarde de fer nommée Paris ; la volée de la Plus du monde ; de la Daulphine ; de la Réalle ; de Londres ; de Montreau ; la volée Médée ; la volée Jason, et en fait de canons : Barbazan, la Hyre (de fer d'une pièce) Flavy, Boniface (de fer de deux pièces), etc.



quatre gros binards avec cent vingt boulets de pierre et un gros câble. Les frais de transport furent augmentés d'une indemnité qu'il fallut donner au marinier de Blois[1] « pour l'aidier à refaire son basteau lequel a esté navré, blessé et cassé d'une des chambres à canon qui est chute dedens. » Gilles Bonamour, capitaine du charroi de l'artillerie, enjoint d'envoyer à Creil dix hommes, vingt chevaux et trois chariots pour se tenir à sa disposition, et d'y conduire par terre deux gros binards servant à mener des bombardes[2].

Le 6 mars, en l'hôtel du Barillet tenu par Jehan Dauderon, le bailli de Vermandois, capitaine de Compiègne, est convié à un souper auquel assistent les gouverneurs de la ville qui alors étaient Robert Charmolue, Regnault Courtois et Pierre Guérin[3]. Avec eux se trouvent aussi plusieurs

1. De Blois reçut une indemnité de 20 sous pour son bateau pris par les gens de l'artillerie du roi, « et icelui chargé de canons et artillerie qui ont été menés à Paris, comme il est dit ci-dessus, lequel bateau est tout à refaire, comme il a affirmé ».

2. « A Jehan Beaubecq, Thomelin Véret, Robert Bigot, Lambin Lalouette, Jehan de Lannoy, Drouet Chauvet, le fils, Pierre le Carpentier, le fils Adam Dorigny, Jehan Petit, Jehan du Mage, et autres voituriers par terre, faisant dix hommes, vingt chevaux, et trois chariots, lesquels furent envoyés, au mandement du roi, en la ville de Creil, pour aider à mener son artillerie ».

« A Oudinot Véret, Jehan le Liégeois et son beau-fils, et Robert Bigot, voituriers par terre, il a été payé la somme de 4 livres 16 sous, pour mener de Compiègne jusqu'à Creil deux gros binards servant à mener bombardes, ainsi que écrit et mande le faire aux dépens de la ville, Gilles Bonamour, capitaine du charroi de l'artillerie du roi ».

« A Pierre Guérin pour quatre livres de graisse à engraisser lesdits binards, a été payé 5 sous 4 deniers ».

« A Jehan de Brely, cordier, pour cordes par lui livrées pour lesdits binards, a été payé 8 sous.

« A Jehan de Paris, maréchal, pour deux happles de fer pour lesdits binards, a été payé 4 unzains, lesquels montent à la somme de 112 sous 4 deniers ». (Les grands blancs à la couronne étaient aussi appelés unzains parce qu'ils valaient XI deniers tournois.)

3. Les gouverneurs ci-dessus nommés avaient été élus pour la période

« notables hommes » dont font partie maître Jehan Thibault et Colard le Hère qui fournit les six chapons donnés à Guiot Pot pour fêter le lendemain, le mardi gras.

Le 8[1], cinq à six cents maçons limousins sous la conduite d'Etienne Luillier, maître d'hôtel du roi, passent au gîte à Choisy, et s'en vont à Noyon réparer les fortifications. Monseigneur de Gantot[2] et autres délégués de Louis XI suivent le même chemin pour aller rejoindre dans cette ville l'ambassade du duc de Bourgogne qui, dès le commencement d'avril, venait parlementer au sujet de la prolongation de la trêve. Mais celle-ci qui devait expirer le 1er mai prochain ne fut pas renouvelée par suite du refus de Charles le Téméraire.

Aussitôt le roi écrit aux gouverneurs de sa bonne ville de Compiègne, qui, le 4 avril, en vertu de ses lettres, font crier dans tous les carrefours et publier à son de trompe « l'arrière-ban et que tous nobles fieffés et arrière-fieffés et aultres qui ont accoustumé pour la guerre soient prests et en armes pour servir le Roy, le quinziesme jour de ce présent moys. »

Le 18, nos francs archers prennent les armes par ordre

de 1472 à 1475. Leurs successeurs, Pierre Le Caron, Colard le Hère, et Simon le Plat avaient été élus en octobre 1475 pour une nouvelle période de trois ans.

1. Tandis que l'armée du maréchal de Bourgogne était détruite en bataille par les Suisses, celle de Charles le Téméraire se fondait au siège de Neus. Opposant son caractère inflexible aux souffrances de ses soldats, à la perte de ses équipages, aux rigueurs du climat, il continua le siège pendant tout l'hiver, en présence d'armées au moins égales en nombre à la sienne. Dès le commencement du printemps, les Suisses recommencèrent les hostilités, prirent et pillèrent Pontarlier. De son côté, Louis XI fit assiéger, par ses généraux, Perpignan qui capitula le 10 mars 1475.

2. « A monseigneur de Gantot et autres conseillers du roi passant par cette ville et allant en ambassade pour le roi en la ville de Noyon où était l'ambassade du duc de Bourgogne, au mois d'avril dernier, et à leur retour de ladite ambassade, a été présenté neuf pots de vin provenant du tavernier Jehan Bucquet ».



de leur capitaine, et après avoir reçu chacun trente sous tournois d'avance sur leurs gages, s'en vont dans le Laonnais, point de concentration[1].

« Et, le lundi (le 25 avril 1475 tomba un mardi) XXVe jour dudit moys d'avril, s'en parti (de Paris) le roy pour aler à Pons-Sainte-Maixence pour illec preparer de son armée, et en amena pour le conduire et estre autour de lui, avecques les gentilzhommes, sa garde et officiers de son hostel, VII^c lances fournies. Et y fut menée et conduicte grant quantité d'artillerie grosse et menue, entre lesquelles y avoit cinq bombardes, dont les quatre avoient nom, c'est assavoir, l'une Londres, l'autre Breban, la tierce Bourg en Bresse, et la quarte Saint-Omer[2]. »

Ensuite, Pierre de Ruissel nous raconte tout au long les amusantes péripéties d'une réquisition de chevaux : « Le 27, « Jacques le Tondeur est envoyé à Pons-Saincte-Maixence vers Durand Chanvin, cappitaine du charroi de l'artillerie, porter lectres de la ville pour icelle excuser de ne pas luy envoyer vingt chevaux, trois chariots et neuf hommes, pour aidier à mener l'artillerie du Roy, pour ce que maistre Laurens Herbelot, dès quarante jours, a prins pour le Roy en ceste ville cinquante-quatre chevaux pour mener à Creilg, et dudit Creilg mener des bleds à Amiens. A laquelle excusacion ledit Chanvin n'a voulu ouir ni recepvoir ledit Tondeur, mais l'a constitué et retenu prisonnier audit Pont, et a escript aux gouverneurs qu'il n'en partira ja tant que lesdicts vingt chevaux soient envoyés, qu'il s'en plaindra au Roy, et dira la désobéis-

1. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault. — « Aux vingt francs archers de la ville qui, au mois d'avril 1475, se partirent de cette ville pour aller sur les champs en armes au pays de Laonnais par le mandement du roi et commandement de leur capitaine; a été baillé sur leurs gages ordonnés par le roi à eux être baillés, qui sont de neuf livres tournois par an à chacun archer, par mandement daté du 18e jour d'avril, après Pâques 1475, ci-rendu, la somme de 30 livres tournois ».

2. *Chronique scandaleuse*, f° 329.



sance qu'il dict qu'on lui a faicte et aultres choses, ainsy qu'il luy a pleu rescripre. Et le lendemain vendredy matin, a esté faict toute dilligence et provision de trouver à prester lesdicts vingt chevaux, trois chariots, neuf hommes qui soient prests à partir ; et aussy a esté baillé, assavoir : à Beaubecq, pour tenir les aultres par les mains de Robert Tourvin, 8 livres. Et comme ils vouloient partir, est arrivé le maistre d'ostel de monseigneur le grant maistre et son lieutenant et ses gens qui de fait ont prins lesdicts chevaux, chariots et gens pour servir ledict grant maistre, disant qu'ils en feront décharger la ville. Par quoy incontinent la ville en a escript au Roy et audit monseigneur le grant maistre, c'est assavoir : au Roy, comment lesdicts cinquante-quatre chevaux ont esté baillés audit Herbelot ; comment lesdicts vingt chevaux qui sont prestés ont esté prins, à dire qu'il n'en soit mal content de la ville, et qu'il n'y a plus que quatre ou six chevaux à la ville qui puissent aller aux champs, et qu'il mande audit Chanvin qu'il renvoye Jacques le Tondeur ; et pareillement audit grant maistre. Et sy a esté escript audit Durand l'exploit ; et portent les lectres Jacques Bervinier et Mahieu Daulphin auxquels a esté baillé XVI solz parisis, lesquels, qui sont allés à Pont, n'ont point trouvé monseigneur le grant maistre ; pourquoy ont rapporté les lectres à luy adressées et ont baillé à Durand Chanvin les lectres de la ville dont il n'a tenu compte, disant qu'il détiendra prisonnier et livrera au Roy ledit Tondeur tant que la ville ait fourni lesdicts vingt chevaux. »

« Pourquoy ledit Daulphin est à Creilg et présenta au Roy les lectres de la ville dont il n'a pas esté content, disant que la ville n'a pas fourny à son ordonnance, et qu'il s'en retournast devers ledit Chanvin luy dire qu'il falloit qu'il eut lesdicts vingt chevaux ; ce que ledit Daulphin avoit faict. Et luy arrivé à Pont devers ledit Chanvin, avoit trouvé qu'iceluy Chanvin avoit prins plusieurs des chevaux de la ville qui avoient mené du bled à Amiens ; et sur les aultres trois chariots et vingt chevaux de Jehan Batel, dit Paignon,

il avoit fait taxer à deux cents escus d'or pour estre restituez par la ville audit Paignon, sy les chevaux estoient perdus, ainsy que ledict Chanvin l'a rescript ; et qu'on luy fournisse huit hommes sous ledict Paignon pour la conduite desdicts chevaux qui soyent payés et entretenus par la ville, et pareillement lesdicts chevaux. Lesquels Daulphin, Jacques Bervinier et Jacques le Musnier[1] avec ledict Paignon se seroient retournés en ceste ville. Et avec ledict Paignon avoit esté traictié de servir le Roy à la conduite de sesdicts vingt chevaux et de huit hommes, tant que le Roy sera en son armée sur les champs, et qu'il luy plaira la tenir, parmy ce que la ville luy sera tenu de payer pour la despence seulement desdicts huit hommes et vingt chevaux, vingt quatre escus pour moys et leur salaire, pourveu que sy le Roy leur faict délivrer aucun argent, sera ledict argent rabattu sur leur dict salaire et despence. Et commencera ledict moys, le penultième jour d'avril qui est le jour que lesdicts chevaux ont esté prins et mis à l'artillerie. »

« Auquel Paignon[2] et ses varlets qui luy ont esté baillés pour le servir, a esté faict faire à chacun un hocqueton de drap vermeil avec aiguillettes où est entré quatre aulnes de drap[3]. A esté aussy baillé audit Paignon sur ladite compo-

1. Franc archer de la ville.

2. « A Jehan Batel, dit Paignon, voiturier par terre, a été payé 8 livres sur la somme de 16 livres qui lui avait été ordonnée pour aider à faire la dépense de lui, huit hommes et vingt chevaux, à conduire et mener l'artillerie du roi à son ost et armée qui est sur les champs, environ la ville de Montdidier et le Tronquoy ».

Deux charretiers, Jehan du Moult et Gerardmet seront sous ses ordres aux gages mensuels de 24 sous chacun.

« A Jehan de la Chaussée, voiturier par terre, a été payé 32 sous qui lui ont été ordonnés pour aider à supporter plusieurs petites vacations qu'il a eu à faire en ses chevaux et voitures, à Roye, Corbie, Montdidier, pour mener l'artillerie du roi, où il a été l'espace de quatre mois et plus ».

3. « Qui a coûté à Jehan Bourgois 18 sous l'aune, qui monte à 62 sous ; et à Pierre du Bos, coûturier, pour la façon, 15 sous, valent 4 livres 6 sous. — Pour deux douzaines d'aiguillettes pour les huit hoquetons

sition pour commencer à faire sa despence, seize livres. Audit a encore esté baillé onze aulnes de thoile pour faire des sacqs tant à faire manger ses chevaux comme à mettre son avoine[1]. Il estoit au début avec trois varlets nommés par leurs prénoms seullement : Jehan, Michault, Tristan, et avec quatre compaignons : Colard Darville, Robin de le Ruelle, Jehan Lalouette et Jehan le Tuillier. » En même temps deux verges de fer portant des bannières en fer blanc sur lesquelles Jehan Picart avait peint les armes de la ville et écrit : Compiègne d'un côté, furent placées sur les deux chariots destinés au roi[2].

Au moment où la trève de Bourgogne expirait, c'est-à-dire le 1er mai, Jehan de Champluisant, lieutenant du capitaine de la ville, emprunte trente-deux sous aux gouverneurs pour faire conduire par la rivière d'Aisne jusqu'à Wailly deux grosses bombardes qui sont envoyées au pays de Thiérache en l'armée commandée par le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville. De son côté, le bailli de Vermandois fait décharger de l'artillerie qui vient d'arriver et qui est ensuite mise sur des chariots pour la mener devant le château du Tronquoy. Dans la crainte qu'au passage de

des huit hommes envoyés avec lesdits vingt chevaux, 15 deniers. — A Jehan de Brely, 20 sous pour plusieurs cordes tant de chanvre que de fil pour servir aux deux chariots que la ville avait fait préparer pour envoyer au roi, lesquels monseigneur le grand-maître a fait prendre pour son service ». (Mandement du 28 avril 1475.)

1. Valant 22 sous, et 8 sous pour la façon desdits sacs.

2. « A Jacques Champion, serrurier, a été payé 2 sous 8 deniers pour avoir fait deux verges de fer à deux bannières aux armes de la ville, pour mettre au charroi envoyé au service du roi ».

« A Jehan Picart, peintre, a été payé 15 sous pour avoir peint sur deux bannières de fer blanc les armes de la ville, et écrit : Compiègne d'un côté, et d'avoir livré lesdites bannières pour icelles être mises aux deux chariots de l'artillerie du roi que la ville fait mener par Jehan Paignon, lui et vingt chevaux, aux dépens de la ville, en l'ost et armée du roi qui est sur rivière de Somme ».

« Le 12 septembre suivant, Jehan Paignon garni desdits deux chariots et vingt chevaux, alla avec l'artillerie du roi en Champagne et Lorraine, et lui fut baillé 16 livres ».

cette énorme masse de fer le grand pont de bois ne vienne à se rompre, on juge prudent de le faire étayer[1].

Maintenant la campagne de Picardie est ouverte et un curieux journal qu'on peut attribuer à la plume de Pierre de Ruissel nous tiendra au courant des événements qui vont se produire.

« Ledit premier jour de may, le Roy, son armée et artillerie se partit de la Victoire, Pons Sainte Maixence et pays d'environ, mist le siege devant le chastel du Tronquoy et assis son artillerie. Et après que ledit chastel ot esté le lendemain et bien matin fort batu, se rendirent les Bourguignons qui estoient dedens à la voulenté du Roy ; lesquels pour les grans maulx qu'ilz avoient fait aux pays, le Roy fit pendre et executer, et abatre ledit chastel[2]. »

1. « A Thomas Carrière, tavernier, a été payé 22 sous 8 deniers pour les parties ci-après déclarées : à plusieurs charpentiers de la ville qui ont aidé à décharger l'artillerie du roi, et icelle recharger pour mener devant le château du Tronquoy, étayer le grand pont de bois de la ville pour passer sûrement par dessus ladite artillerie, a été baillé cinq lots et demi de vin de 3 sous — *Item,* 2 livres données pour les chariots d'icelle artillerie. — *Item,* pour cinq lots de vin présentés au bailli de Vermandois, au mois de mai 1475 ».

2. Le 1er mai 1475, Louis XI « eut mieulx aymé ung alongement de trefve. » Il l'avait demandé vainement au duc de Bourgogne, par crainte des Anglais.

« Et le mardi second jour de may, oudit an, le roy, qui avoit envoyé sommer les Bourguignons tenant ledit Tronquoy, fut par lesdiz Bourguignons tuez ceulx qui estoient alez faire ladicte sommacion. Et, pour ceste cause, fist tirer son artillerie contre ledit lieu du Tronquoy, tellement que ledit jour, à cinq heures après midi, y fut livré l'assault fort et aspre, tellement que ladicte place fut emportée d'assault et furent tuez et pendus tous ceulx qui furent trouvez dedens sauf et reservé ung nommé Motin de Canlers que le roy fit saulver, et si le fist esleu de Paris extraordinaire. Mais avant qu'ilz feussent prins, firent grande resistance lesdiz Bourguignons contre les gens du roy, et tuèrent oudit assault le cappitaine de Pontoise, qu'on disoit estre vaillant homme, et autres gens de guerre et frans archers, et puis fut ledit lieu abatu et demoly. » (*Chronique scandaleuse,* f° 331.)

Commynes se borne à dire que le Tronquoy (aujourd'hui dépendance du Frétoy, commune du canton de Maignelay) était « ung meschant petit chasteau » et qui fut « en peu d'heures prins d'assault. »

« *Redition de Mondidier.* — Le lendemain mercredi tiers jour de may, le Roy qui est logé à Tricquot, près du Tronquoy, ne chevay point parce qu'il estoit les Innocens[1] en tel jour. Et le lendemain qui fut le jour de l'Assencion Nostre Seigneur, ne se mut, ne son armée pour la solempnité du jour, mais fist sommer la ville de Mondidier, laquelle se rendist à son obeissance, sauf leurs corps et biens de ceulx qui estoient dedens ; aux regard des gens de la ville, que il demeuroit qui vouloit en la ville, et qui s'en volloit aller ou parti de Bourgongne, s'en alloit avec les gens d'armes, ou aillieurs où bon leur sembloit. Et ladite ville rendue au Roy, a fait abatre les portes et murs et raemplir les fossez et fait ville champestre. Et la ville depuis esté ars et brullés et du tout destruite, aprez que les gens de la ville ont eu IIII jours d'induyr de eulx et leurs biens vuider hors. »

« *Redition de Roye.* — Le vendredi et samedi ensuivant V et VIe jour de may, le Roy et son armée et artillerie se partirent et allerent à l'environ de la ville de Roye, pour icelle assieger. Et icelle sommée, se sont ceulx de la ville rendus pareillement que ceulx de Mondidier, et les gens d'armes qui y estoient et audit Mondidier reffugiez à Peronne. Laquelle reduicte au Roy, a le Roy ordonné que les portes, murs et fossez seroient abatus et raemplis pareillement que ledit Mondidier; laquelle pareillement a esté arse et destruite. »

« Le village de Lyhons et Chaule[2], par l'ordonnance du Roy, furent ars le XIIIe jour dudit mois de may. »

« *Redition de Bray.* — Les villes de Bray[3] et Encre sur

1. Le 3 mai, l'église célèbre la fête de l'Invention de la Sainte Croix, mais pour Louis XI c'était la fête des Innocents. Sa dévotion envers eux était telle que leur fête étant tombée l'année précédente, le mercredi 28 décembre 1474, tous les mercredis de l'année suivante, il en faisait la commémoration. (*Les Francs Archers de Compiègne,* par le baron DE BONNAULT.)

2. Lihons-en-Santerre et Chaulnes, son chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Péronne.

2. Bray-sur-Somme et Ancre, aujourd'hui Albert, chefs-lieux de cantons de l'arrondissement de Péronne.

l'eaue de Somme, où le Roy nostre sire s'est allé loger dudit Roye, se sont reduictes en son obeissance. »

« *Redition de Corbie.* — Le jeudi XIe jour de may[1], le Roy assist le siege devant la ville de Corbie, et après icellui assis, et que ladite ville fut fort batue de canons et bombardes, les habitans de la ville et les gens d'armes se rendirent au Roy. C'est assavoir les gens de guerre, sauf leurs corps et biens et ceulx de la ville à la voulenté du Roy ; lesquelz habitans onl esté pilliez, tant par les gens d'armes, frans archers que les pionniers. La ville abbatue et arse. »

« *Moreul.* — Le lundi XVe jour de may, le chastel de Moreul fut reduit en l'obeissance du Roy, sauf le corps et biens de ceulx dedens, exepté l'artillerie qui est demourée au Roy. »

« Dudit lieu de Corbie, le Roy[2] est allé à Amiens, et d'illec, lui, son armée, retourné à Beauvais, où illec pays devers Senlis, la Victoire, il s'est tenu jusques au mois d'aoust ensuivant. »

Le 8 juin, le bailli de Vermandois passe à Compiègne, s'en allant « au chastel en Porcien avec commissaires du Roy pour iceluy faire reduire en l'obéissanee du Roy et puissance d'armes ou aultrement. » La ville ne le laisse pas passer sans lui faire cadeau d'un poisson ; elle ne manque pas non plus d'offrir un plat de viande au maître de l'artillerie qui arrive aussitôt après. Il était suivi d'une

1. Le lendemain 12 mai, cinq lots de vin achetés chez le tavernier Jehan Bucquet furent offerts à l'abbé de Saint-Corneille et à un notable prêcheur cordelier qui a fait un notable sermon en l'église Saint-Antoine.

2. Au moment où la trêve de Bourgogne expirait, le roi entra en Picardie avec son armée ; rien n'y était préparé pour lui résister. Il attaqua d'abord le Tronquoi, petite place qu'il prit d'assaut, qu'il rasa, et dont il fit pendre tous les habitants ; il se présenta ensuite devant Montdidier, Roye et Corbie, qui capitulèrent successivement ; mais il n'observa aucune de leurs capitulations, il fit piller ces malheureuses villes et les brûla ensuite. (*Histoire des Français,* par DE SISMONDI, T. XIV, f° 431.)

grande quantité de canons et bombardes qui ne dépassa point Compiègne par suite de la réception d'un contre-ordre annonçant la reddition de la place sur le point d'être assiégée. Ce personnage reçut, en deux différentes fois, douze lots de vin de Beaune pendant le séjour qu'il fit dans notre ville, en attendant la composition du Château Portien.

Le 20, le comte de Roussy, Antoine de Luxembourg gouverneur de Bourgogne, est vaincu et pris au combat de Guipy, près de Château-Chinon en Nivernais, et les troupes royales entrent dans les Etats de Charles-le-Téméraire, du côté d'Auxerre et de Mâcon. C'est à la suite de ce fait d'armes que Gilles Bonamour, capitaine du charroi de l'artillerie, envoie dans notre ville Colard Havendas demander qu'on lui conduise à Gien-sur-Loire trente bons chevaux pour le transport de ses bombardes.

Le lendemain, un chevaucheur de l'écurie dn roi, nommé Jehan Petit, échange son cheval contre celui du boulanger Jehan Caborgne, qui, à son tour, au commandement des gouverneurs, le baille cinq jours après, à un autre chevaucheur Jehan Diec, avec promesse écrite de le ramener dans les quinze jours ou de payer à la place cinq écus d'or. N'ayant sans doute pas grande confiance dans cet engagement, le propriétaire de la monture [1] jugea plus

1. « A Jehan Dauderon, hostelain, a été fait mandement de la somme de 10 sous pour la dépense d'un cheval de valet chevauveur de l'écurie du roi, lequel cheval a été baillé à Jehan Petit, chevaucheur, parce que ledit valet a amené le cheval Caborgne et a ledit pris et fait sa cédule de ramener ledit cheval ou de payer pour icelui 5 écus d'or. (21 juin 1475.) »

« A Jehan Caborgne, boulanger, a été fait mandement de la somme de 4 livres 16 sous pour le cheval d'nn nommé Jehan Petit, valet chevaucheur de l'écurie du roi, qu'il avait laissé es main dudit Caborgne, au lieu d'nn autre que ledit Caborgne lui a baillé, lequel cheval ledit Caborgne, au commandement des gouverneurs, dès le 26e jour de juin, a baillé à Jehan Diec, aussi chevaucheur, et qui icelui a promis de ramener dès quinze jours ensuivant, ou pour icelui rendre 5 écus, et dont il a fait sa cédule. »



prudent de s'en faire payer de suite le prix par la caisse communale.

Le 24, jour de la Saint-Jean-Baptiste, l'horloge de la ville, placée sur le clocher de l'église Saint-Jacques, fut brisée par la foudre qui tomba sur cet édifice. Le serrurier Jacques Champion[1] employa à sa réparation quatre-vingt-dix pieds de gros fil de fer[2] que Simon le Plat avait été acheter à Paris, et, pour faire marcher la sonnerie de la cloche, il remplaça par du fil de laiton l'ancien qui était trop raide. Les dégâts causés en même temps à l'église ainsi qu'au clocher nécessitèreut de grandes dépenses aux marguilliers qui sollicitèrent l'aide de la ville. Celle-ci leur donna dix livres[3] et les gouverneurs de la Table-Dieu,

1. « Jacques Champion, serrurier, touchait 4 livres de gages par an, comme conducteur de l'horloge en question qui fut « rompue et toute déchirée du tonnerre et tempeste qui est chu en icelle église, tant au clocher que en plusieurs parties d'icelle. »

« A Jaquemart de la Grange, serrurier, qui, moyennant 4 livres par an, a conduit l'horloge de la ville en l'église Saint-Jacques jusqu'au jonr Saint-Jean-Baptiste 1475, que ladite horloge fut dérompue du tonnerre qui chut en ladite église, a été payé 8 sous, parce qu'il disait lui être due cette somme snr ses gages audit jour. »

« A Jehan des Granges, aussi serrurier, qui icelle horloge a conduit et mené par demi-an, après ledit Champion, et icelui demi-an échu an jour Saint-Jean-Baptiste 1477, a été payé 2 livres. »

2. « Payé 24 sous pour la quantité de 90 pieds de gros fil de fer. »

« A Jacques Champion a été payé 64 sous pour avoir refait et réparé l'horloge de la ville. »

« A Guillaume Blocquel, marinier, a été payé 20 sous pour cinq livres de fil de laiton qu'il a vendu et livré à la ville, et qui a été mis et employé à l'horloge de la ville pour faire sonner la cloche de ladite horloge, en place de l'autre gros fil de fer qui y était, lequel estoit trop redde. »

3 « A l'église paroissiale de Saint-Jacques a été donné par délibération de plusieurs notables hommes de la ville, la somme de 10 livres pour employer à réparer le clocher d'icelle église que le tonnerre avait fort dommagé, comme appert par mandement adressé à Jehan Bourgois, en son vivant receveur de la ville, daté du 25 janvier 1476. Les gouverneurs donnèrent cette somme aux marguilliers qui ont baillé requête, en remontrant les réparations qu'ils ont fait faire depuis un an en ladite église, même au clocher que le tonnerre avait déchiré et fort dommagé ».

cent sous ; mais elle ne voulut rien accorder à la veuve de Jehan de Sarry pour l'incendie de son hôtel des Rats. Ce même jour, le tonnerre était également tombé sur la tour de Sorel qui fut fort endommagée et réparée par le couvreur de tuiles, Jehan Descosse [1].

Comme l'indique le journal ci-dessus, le roi ne revint pas directement d'Amiens à Beauvais. De faux avis, qui lui furent donnés par le connétable, le déterminèrent alors à conduire son armée en Normandie pour empêcher le débarquement des Anglais, et il y resta deux mois inutilement. Il avait ordonné à Jehan de la Court, Pierre Duret, Jehan Petit et Jehan Advisette d'aller avec leurs bateaux à Creil, où était le dépôt de son artillerie et de lui amener à Rouen où il était, une grande quantité de canons. Pendant que ces mariniers effectuaient le transport, quatre de ces bateaux appelés « *fortes* » perdirent tous leurs avirons, leurs cordages et furent tellement endommagés que la ville dût payer aux propriétaires une indemnité de quatre livres [2].

Le 5 juillet, Edouard IV débarqua à Calais, amenant avec lui quinze cents hommes d'armes bardés de fer, quinze mille archers à cheval, beaucoup de gens à pied et une nombreuse artillerie. De là, par Guines, Saint-Omer, Arras et Doulens, il entra en Picardie et s'avança jusqu'à Péronne. Il fallait, à tout prix, l'empêcher de gagner Paris et mettre les villes situées sur son passage en état de lui résister.

Le 6 août, on charge à l'hôtel du Temple deux canons appelés *les deux frères,* avec trente-six boulets, pour les conduire au port, à l'endroit du cimetière de l'Hôtel-Dieu

1. Les frais de réparation s'élevèrent à 21 sous.

2. « A eux payé la somme de 4 livres pour aider à supporter la perte et intérêt qu'ils disent avoir eue en quatre de leurs bâteaux appelés *fortes*, qui ont été pris de par le roi pour mener à Creil et d'illec jusqu'à Rouen où lesdits bâteaux sont demeurés, les avirons et cordages perdns, et qu'ils les avaient envoyé requérir, où ils ont été fort endommagés, comme ils disent en la requête. (*Mandement du 25 août 1475.)*

où ils sont hissés dans un bateau qui les transporte à Noyon [1]. Maître Anthoine Desomme, secrétaire du roi, ordonne à Simon Bochant de mener en cette ville de l'artillerie qu'il avait été chercher à Creil en son bateau [2]. De Creil arrivent à Compiègne des chariots remplis de sacs de blé qui sont expédiés par eau « en grande hastiveté et dilligence en la ville de Noyon [3] pour la fourniture d'icelle, à l'encontre de la descente des Anglois qui ja estoient à Esclusiers lez Peronne. » En même temps qu'Amiens, Noyon est approvisionnée de blés par la voie de terre sur des chariots que plusieurs cordiers avaient été contraints « d'enharnacher [4] ». Quant aux bateaux, il étaient recouverts de bannes faites avec soixante-trois aunes de toile neuve achetées par le lieutenant du bailli de Senlis, de concert avec maître Anthoine Desomme, chez les merciers Toussaint Martin et Jehan Loinctier [5]. A différentes reprises, le mari-

1. Il a été payé 8 sous à Jean Raguet, Pierre de Friges et Canchiot pour aider à charger en l'hôtel du Temple deux canons. (*Mandement du 6 août 1475.*)

2. « Au receveur a été mandé qu'il prenne des deniers de sa recette la somme de 32 sous pour rétribution de pareille somme qu'il avait payée, savoir : A Simon Bochant, marinier, pour aller, au commandement des commissaires du roi, en la ville de Creil, à tout son bâteau, quérir de l'artillerie pour mener à Noyon, 24 sous ; à Thomelin Vèret pour son salaire de tirer à ses chevaux ledit bâteau et artillerie amont l'eau, 8 sous. »

3. « A Robert Bigot, Jehan Dagincourt, Naudin Carrière, Platel et Guillaume Gehet, voituriers par terre, a été payé 4 livres 16 sous, pour avoir été, au commandement des commissaires du roi, notre sire, de cette ville en celle de Creil, à tous leurs chevaux et voitures, quérir des blés pour amener à Noyon, pour la provision de la ville. » (*Mandement du 8 août 1475.*)

4. « A Jehan de Brely, Boniface, Pierre Aubry et Jehan Raguet, tous cordiers, a été payé 31 sous, pour avoir par contrainte enharnaché tant plusieurs chariots qui ont été mener des blés à Amiens et à Noyon, comme des bâteaux à aller quérir de l'artillerie à Creil, et icelle ramener en cette ville et à Noyon, en ce présent mois d'août 1475 ».

5. « A Toussaint Martin, marchand, a été payé la somme de 36 sous 9 deniers pour vingt-quatre aunes de toile neuve qui, dès le mois

nier Thomelin Véret mène des canons et bombardes de Creil à Pont-l'Evêque, et conduit, pendant un mois entier, des provisions en l'ost et armée du comte de Dammartin. C'est un va et vient continuel où le prévôt de la ville, Jehan Diec, accoompagné de ses sergents, est à tout instant, occupé au déchargement et au chargement, tant en charrois qu'en bateaux, de l'artillerie royale pour l'expédier à Noyon contre la défense des Anglais [1].

Comme on manquait de chevaux pour le transport des engins de guerre, un nommé Michault, secrétaire du maître de l'artillerie, ne s'avise-t-il pas, au moyen d'une cédule signée de ce dernier, de contraindre le voiturier Paignon à lui livrer huit attelées, bien que ledit maître l'ait dispensé de toute réquisition de cette nature, attendu que depuis

d'août dernier, fut prise par le lieutenant du bailli de Senlis et par Me Anthoine Desomme, secrétaire du roi, pour faire bannes à mettre en certains bâteaux que ledit Me Anthoine faisait, de par le roi, charger de blé, à grande diligence et hastiveté, pour mener en la ville de Noyon la fourniture d'icelle ville, à l'encontre du roi d'Angleterre qui à très grande armée était descendu en France et déjà était à l'environ de la ville de Péronne ».

« A Jehan Loinctier, bourgeois, marchand mercier, a été payé la somme de 65 sous pour trente-neuf aunes de toile neuve, qui, au mois d'août dernier, furent prises de fait, de par le roi, par le lieutenant du bailli de Senlis et Me Anthoine Desomme, secrétaire et commissaire du roi, pour faire des bannes à mettre ès-bâteaux pour mener en grande hastiveté et diligence des blés en la ville de Noyon, pour la fourniture d'icelle, à l'encontre de la descente des Anglais qui déjà étaient à Eclusiers-les-Péronne ».

« A Jehan Mauclerc, Jehan Quioul, Jehan des Hayes, Gilles Russeau, Jehan des Aubraulx et Aubry de Choisy, mariniers et voituriers par eau, a été payé la somme de 4 livres 16 sous pour aider à supporter les frais et peines qu'ils ont eus et soufferts en plusieurs voyages et voitures par eau à mener et ramener l'artillerie tant à Creil que au Pont-l'Evêque ».

1. « A Jehan Diec, prévôt de Compiègne, a été payé 4 livres 4 sous pour aider à supporter plusieurs peines, vacations et travaux que lui et ses sergents ont eus, portés et soutenus à avoir fait charger et décharger tant en charroi qu'en bateau l'artillerie du roi, et d'autres fois pour mener à Noyon contre la défense des Anglais ».



longtemps vingt de ses chevaux avaient servi et servaient encore pour la ville, et qu'il en avait dix autres avec des voitures à Amiens. Mais les gouverneurs s'opposent à cette exigence, et tout en éconduisant le porteur de la cédule, lui donnent vingt-huit sous pour ses frais de retour.

Compiègne est mise également en état de défense : le roi lui envoie une certaine quantité de poudre à canon[1], ainsi qu'un assez grand nombre de boulets de fer et de pierre contenus dans cinq muids en bois[2]. La forêt de Cuise est mise à contribution et des bûcherons s'y rendent, au lieudit *le Berne*, pour abattre des chênes avec lesquels on fait des palissades aux fortifications[3].

Sur ces entrefaites, un des gens de monseigneur de Roye vient réquisitionner un cheval appartenant à Pierre des Avenelles pour conduire l'amiral à Breteuil et ailleurs. Sa mission terminée, le guide laisse dans cette ville sa monture à la « *fourre* », et sans plus de gêne, daigne en avertir les gouverneurs qui se voient obligés de la faire ramener par Jacquet Bochant. Quelques jours après, Simon le Plat emprunte à Lorin le Mareschal un cheval dont se sert Jehan Langles[4] pour mener pendant la nuit, vers la mi-août,

1. « A Mahieu Vinesse, tonnelier, a été payé 2 sous pour un tonnelet tenant un quartier à mettre de la poudre à canon que le maître de l'artillerie a donné à la ville ». (*23 août 1475.*)

2. « A Pierre de Matigny, tourneur, a été payé 4 sous 4 deniers pour cinq muids en bois dont on a déchargé partie de lieu en autre les boulets de fer et de pierre que le roi a fait arriver en cette ville. »

3. « A Jehan Giroult et Jehan Blocquel, boquillons, a été payé la somme de 32 sous sur le marché à eux fait d'abattre quatre chênes en la forêt de Cuise, au lieudit de Berne, pour la fortification de la ville ». (*Mandement du 7 août 1475.*)

« Auxdits a été payé la somme de 6 livres pour l'abattage de quatre à cinq arbres qu'ils ont abattus et rompus en la forêt de Cuise, au lieudit de Berne, au prix de 36 sous chacun, pour la fortification de la ville ». (*Mandement du 25 août 1475.*)

4. « A Jehan Langles a été payé 34 sous pour avoir par lui, au mois d'août 1475, au commandement des gouverneurs, été conduire un chevaucheur de l'écurie du roi jusqu'à Davenescourt, et dudit Dave-

lorsque les Anglais étaient sur la rivière de Somme, un chevaucheur envoyé par le roi vers l'amiral à Moyencourt. Jehan Langles, toujours accompagné du chevaucheur, continue ensuite sa route jusqu'à Davenescourt, puis à Moreuil où était l'amiral, qui leur ordonne d'aller à Amiens trouver monseigneur de Saint-Pierre[1] et de là gagner Ailly-sur-Noye où se tenait ledit seigneur.

Nos francs archers qui étaient partis pour Troyes le 11 juin dernier, sont à peine rentrés dans leurs foyers qu'ils quittent de nouveau Compiègne, le 26 août, pour rejoindre le roi à Amiens. C'est à cette date que Pierre de Ruissel reprend son journal.

« *Descente des Englez en France.* — Le premier et second et autres jours du mois d'aoust IIII^{c} LXXV, le roy d'Engleterre en grant armée descendit à Calais ; et le duc de Bourgogne avec lui, comme on disoit, vindrent à Dourlens[2], à Esclusiers et passerent l'eaue de Somme ases prez de Péronne, se logerent et parquerent à (laissé en blanc), à une lieue de Péronne et environ où ils ont esté par XXIIII jours[3]. Et d'illec sont allez à Falvy-sur-Somme et

nescourt être allé à Moreuil où était l'amiral, et au commandement dudit amiral, être allé en la ville d'Amiens devers monseigneur de Saint-Pierre, et d'illec à Ailly-sur-Noye où était ledit seigneur. Et en ce faisant, a vaqué lui et son cheval pendant cinq jours sans en avoir aucune récompense ».

1. Jean Blosset, plus tard chevalier, seigneur de Saint-Pierre et de Carouges, vicomte de Carlat, conseiller et chambellan du roi, grand sénéchal de Normandie, avait été capitaine des archers de la garde française du corps du roi.

2. Doullens. — Eclusier-Vaux, canton de Bray, Somme.

3. Ce fut dans Compiègne que Louis XI « reçut le Hérault d'Angleterre, qu'il gagna par sa prudence, et s'en servit contre l'Anglois, qui l'avoit envoyé luy déclarer la guerre. Et peu après, ne scachant qui envoyer pour Hérault fidèle, vers le Roy Edouard, il jetta les yeux sur un Domestique du sieur de Salles, et chargea Philippe de Commines de l'instruire de son message; mais depuis, l'ayant luy-mesme exhorté, il fit plus d'une parole, que Commines n'avoit fait en cent. Cet homme estant ainsi dépesché en Hérault dans Compiègne, de la



à Parny et environ. Devers lesquelz ont esté en embasade, monseigneur l'Admiral, monseigneur de Saint-Pierre[1] et autres, de par le Roy de France. Et d'illec sont venus lesdis seigneurs, avec autres seigneurs Engloiz, au chasteau de Dive où ilz ont parlementé par aucuns jours et jusques au jeudi XVII[e] jour d'aoust, que lesdis ambasadeurs tant françois que englois vindrent au giste à Compiengne ; et le lendemain allerent à Senlis devers le Roy. Et retournerent le samedi ensuivant lesdis ambazadeurs, c'est assavoir lesdis Angloiz et seigneur de Saint-Pierre à leur part ; et ledit Admiral de France alla, à tout grosse armée, devant le chastel de Davenescourt, où s'estoit retraiz plusieurs pillars bourguignons, qui faisoient plusieurs maulx ; lequel chastel fut prins d'assault et les dis pillars mors et penduz. Et d'illec lesdis gens du Roy de France allerent à Amiens, et l'armée et Roy angloiz vers Amiens à Picquigni, où ils ont fait traictié, composition et treuvez. Et s'en sont retournez en Angleterre, que on dit par Dieppe, et le Roy d'Angleterre par Calais et partie par Dieppe ; auxquelz Angloiz le Roy de France fit grans dons de biens et de deniers, que de IIII[xx] M escus.

Le Roy de France se partit de Beauvais et vint à Compiengne le samedi V[e] jour d'aoust et son armée à l'environ ; et s'est tenu à Compiengne et sa dite armée

main du Roy, et des Seigneurs qui lui firent une Cotte d'Armes d'une Bannière de Trompette, fut bien receu du Roy Anglois, duquel il eut une favorable response à l'advantage de la France, et qui fit conclurre une Trève de neuf ans entre les deux Rois, laquelle fut suivie du Traitté de Péquigny ». (*Le Séjour royal de Compiègne,* par CHARPENTIER).

1. Les ambassadeurs du roi de France étaient : l'amiral, bâtard de Bourbon, gendre du roi ; Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, chambellan du roi et sénéchal de Normandie ; Jean Héberge, évêque d'Evreux de 1474 à 1479. Ceux du roi d'Angleterre : Jehan Howard, qui devint duc de Norfolk et fut tué à Bosworth ; Thomas Seintleger, garde du corps du roi qui fut décapité en 1483 ; John Morton, qui devint chancelier et mourut cardinal en 1506 ; William Dudley, doyen de la chapelle du roi. (*Les Francs Archers de Compiègne,* par le baron de BONNAULT.)

autour, jusques à la veille de la mi aoust, qu'il s'en partit, et alla à Nostre Dame de la Victoire lez Senlis, où il a esté jusques au jeudi XXIIIIe jour dudit mois, qu'il s'en partit, et alla à Amiens, où illec il a fait tirer et aller son artillerie qui estoit à Compiengne. Aussi y sont allez ses cappitaines et chefz de guerre, à tout leurs gens jusques au nombre de (laissé en blanc), et VI^m frans archers. Et le (laissé en blanc) jour dudit mois d'aoust, le Roy de France et son armée allerent à Piquigni d'un costé de l'eaue, et le Roy d'Angleterre et son armée de l'autre costé. Et en certain lieu parlerent lesdis deux Roys ensemble et firent certain traictiez ensemble et trevez marchandes jusques à sept ans[1].

Et d'illec s'en retourna le Roy à la Victoire, et son artillerie et armée et frans archiers à Compiengne et à l'environ, où ilz ont esté jusques au XIIe jour du mois de septembre[2], que le Roy, son artillerie et armée se partirent pour aller en Champaigne et pays de Lorraine pour aidier et secourir

1. Le 29 août, une entrevue eut lieu entre Louis XI et le roi d'Angleterre pour laquelle un pont fut construit sur la Somme, à Picquigny : il fut partagé par une barrière qu'il était impossible de franchir, et qui n'avait point de porte. Les rois arrivèrent par les deux rives, avez douze personnes seulement, jusqu'à la barrière. Louis XI, le premier, salua Édouard avec affection et courtoisie, l'assurant qu'il était l'homme qu'il désirait le plus voir. Les traités avaient été rédigés conformément aux préliminaires ; seulement la trève avait été réduite à une durée de sept ans. Un tréve de neuf années fut également signée, le 13 septembre, au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy, par le duc de Bourgogne et Louis XI. Ce traité, de même que celui avec le roi d'Angleterre, fut désigné par le nom de *trève marchande*, parce qu'il ouvrait toutes les communications de commerce entre les sujets des deux souverains. Enfin, la trève qui subsistait toujours entre le roi et le duc de Bretagne fut changée en un traité de paix qui fut signé à Senlis le 9 octobre.

2. Le 15 septembre 1475, Jehan Happetart, pauvre homme, demeurant au tour de Pantière qui est assis à 10 sous de taille, a été « quitte » de 6 sous dont sera donné décharge à Henry Langles, collecteur. — A la même date, Guillaume Clatot, demeurant tour de la Cloquette, assis à 12 sous de taille, a dit qu'il l'était également à Bray-sur-Seine où il avait ses biens. On le tint « quitte » de 6 sous.

le duc de Lorraine, parce que on disoit le duc de Bourgongne et son armée estre en la duché et pays de Lorraine, où ils faisoient de grans maulx. Le Roy alla à Soissons, et d'illec à Saint-Quantin, à Vrevins en Thiéresse, à Lyesse et environ où il a esté jusques au (laissé en blanc). »

Ainsi se termine ce curieux journal, et nos francs archers rentrent dans leurs foyers, après avoir servi, tout au plus, à grossir le chiffre des soldats que Louis XI traînait à sa suite, à Amiens et à Picquigny[1].

Le traité de ce nom avait été conclu moyennant seize mille écus de pension distribués entre les courtisans d'Edouard[2] à qui soixante-douze mille écus devaient être payés comptant. Le roi qui était alors à court d'argent, fut obligé d'emprunter de toutes mains et de faire lever une taille sur toutes ses bonnes villes pour compléter cette somme. Chez nous la taille en question fut recueillie par Jehan Landigois, dit Recteur[3]. Gorgés de l'or français, les ambassadeurs anglais quittèrent Noyon après avoir pris congé du roi, et rentrèrent aussi dans leur pays en passant par Compiègne qui le lundi, premier octobre, leur offrit huit lots de vin[4].

Le 8, les mariniers Henry Mauclerc, Honoré Cossart, Jehan de Saint-Jehan et autres partent de notre ville et

1. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.

2. Tous les plus grands seigneurs d'Angleterre se montrèrent avides de recevoir ses dons, encore que le roi exigeât qu'ils lui signassent des quittances ; le seul lord Hasting se refusa à cette dernière formalité, parce qu'il recevait en même temps une pension du duc de Bourgogne.

3. « De Jehan Landigois, dit Recteur, lequel doit de reste à la ville d'un compte par lui rendu de la collecte d'une taille par lui collectée pour fournir aux Anglais, qui, au mois d'août 1475, descendirent en France et furent jusqu'à Péronue, 21 livres 8 deniers. » (*Mandement de l'année 1483.*)

4. « A Jehan Landigois, dit Recteur, a été payé 7 sous 6 deniers pour huit lots de vin présentés à l'ambassade d'Angleterre venant de Noyon de devers le roi, qui passa lundi dernier, 1er octobre 1475. »

remontent l'Oise avec cinq grands bateaux chargés d'artillerie à destination de la Champagne et de la Lorraine[1].

Le même jour, le roi qui a l'intention de venir à Compiègne, mais craint fort de gagner la peste, envoie son maître d'hôtel, un nommé Jehan Rapine[2]. « pour sçavoir si on y moroit de l'épidémie, quantes personnes, de quelz aages, et en quellez rues ils estoient mors. » Ce serviteur très malin, sous prétexte d'avoir perdu sa bourse, emprunte au gouverneur Colard le Hère seize unzains valant douze sous qu'il promet de lui restituer, ce qu'il se garde bien de faire.

Le 16, le roi, de retour de Saint-Quentin[3] et de Vervins,

1. Charles le Téméraire était entré en Lorraine au mois de septembre 1475. Sa dureté et sa hauteur lui avaient aliéné successivement les plus grands personnages de sa cour, tels que le comte de Nevers, Jean de Challon, prince d'Orange, le bâtard Baudouin de Bourgogne, qui s'étaient retirés auprès de Louis XI. Dès que le duc René apprit la marche de l'armée de Bourgogne contre lui, il accourut auprès de Louis XI pour invoquer le traité de Soleure, qui le comprenait dans la trêve, et réclamer les secours que le roi lui avait promis s'il était attaqué. Louis répondit à René que sans doute il était mal informé ; que Charles ne pouvait songer à entrer en Lorraine ; mais que s'il l'attaquait, le roi jurait la Pâque-Dieu qu'il irait lui-même l'en chasser. En même temps, il lui donna l'amiral de France avec huit cents lances pour le protéger ; mais celui-ci, qui avait reçu les ordres secrets de son maître, laissa une partie de sa troupe à Bar-le-Duc, s'arrêta avec le reste à Joinville, et refusa de tenir tête nulle part aux Bourguignons. Le 29 novembre, Charles, enfin, se rendit maître de Nancy. (*Histoire des Français*, f° 461. T. XIV.)

« Au receveur a été mandé qu'il prenne des deniers de sa recette la somme de 54 sous 4 deniers, qui, par le commandement des gouverneurs, ont été par lui baillés aux dénommés ci-dessus, qui, dès le 8 octobre, partirent de cette ville pour aider à mener et conduire aval l'eau cinq grands bateaux chargés de l'artillerie du roi, qu'il faisait mener là où il lui plaisait ; et 2 sous 4 deniers à Raoulin Charmolue, sergent, pour avoir le double des exploits par lui faits à la requête de Jehan Loinctier, appelant des élus de Compiengne. »

2. D'abord serviteur du connétable de Saint-Pol, qui, en 1475, se sentant mal vu du roi, et menacé par l'accord que celui-ci venait de conclure avec Édouard IV, l'envoya à Louis XI pour se justifier et lui offrir son concours contre le duc de Bourgogne et contre les Anglais.

3. « Et, oudit moys de septembre, le roi qui estoit audit lieu de la

arrive dans notre ville par la rue de la porte de Pierrefonds dont les boues avaient été enlevées au préalable[1]. Il est à présumer que cette fois encore, il préfère descendre chez son compère Jehan de la Morlière dont il aime à tâter l'opinion sur les affaires du pays. Il est accompagné de l'amiral, bâtard de Bourbon, de Louis de Balagny, capitaine des francs archers, et du bailli de Vermandois[2]. Sa venue attire une affluence considérable de populaire qui nécessite un apport inusité de provisions de bouche ; pendant son séjour, des marchands et bonnes gens viennent en grand nombre vendre leurs denrées sur le Marché aux fruits ainsi « qu'au devant de la Pantière, selon les pas, » et y laissent une telle quantité de coquilles de noix avec des détritus de toutes sortes qu'après son départ on en remplit dix-huit « barotées ».

La présence du roi n'empêche pas la ville de continuer ses travaux de réparation à l'arche du pont de la poterne qui va dessous l'Hôtel-Dieu[3]. Les pierres employées sont

Victoire, s'en ala vers le pays de Soissonnois et à Nostre-Dame de Lience (Liesse), et en ce voyage print et reduisy en ses mains la ville de Saint-Quentin, que monseigneur le connestable avoit prinse et usurpée sur lui, et bouté hors ceulx à qui le roy en avoit baillé la charge ». (*Chronique scandaleuse*.)

1. « A Massin de Panters, voiturier, a été payé 9 sous pour un demi-jour que lui, ses chevaux et barot ont servi la ville à oter les boues de la rue de Pierrefonds, à la venue du roi, à son retour de Saint-Quentin, en Vermandois ». (*Mandement du 16 octobre 1475.*)

2. « A Jehan Landigois, dit Recteur, a été payé 15 sous pour quinze pots de vin qui ont été présentés : à monseigneur l'amiral, 5 lots de 5 sous ; à monseigneur de Balagny, capitaine des francs archers ; à monseigneur le bailli de Vermandois, à chacun 5 lots de 10 sous, lesquels ont passé à Compiègne, au mois d'octobre 1475. »

3. « A Pierre de la Vigne, manouvrier, pour quatre jours qu'il a vaqués à tirer quatre toises et demie de pierres, et démolir d'une cave étant au jardin messire le Lorrain, prêtre, qu'il tient de Jehan, Lyedot, son petit neveu, assise en la rue de la porte Dardoise, pour être menées à la poterne, près l'Hôtel-Dieu, afin d'être employées à la maçonnerie que l'on fait aux deux côtés du pont d'icelle poterne. »

extraites d'une cave se trouvant dans le jardin Jehan Lyedot, que messire Jehan le Lorrain, prêtre, avait fait démolir en sa maison d'habitation située rue de la porte Dardoise et appartenant aux enfants de Jehan de Kerromp. On refait en même temps le palis qui existait sur la rivière au devant des murs des fortifications, avec cent grandes pièces de merrain amenées en bateau du port d'Héran[1].

Le 1er novembre, Jehan du Mont et autres serviteurs du voiturier Jehan Batel, dit Paignon, ramènent de l'armée, maintenant que la paix est signée, les deux chariots et les vingt chevaux, qui, depuis le premier mai, avaient servi à la conduite de l'artillerie. Les gouverneurs leur donnent de quoi nourrir leurs chevaux, en attendant le retour de leur maître qui revient le 4, jour où il touche le solde de ses

« A Jehan Bocquet, procureur de Pierre Pallecte, et sa femme, auparavant femme de Jehan de Kerromp, a été payé 24 sous pour la vente d'un demi cent de pierres qui avaient été vendues à la ville par messire Jehan le Lorrain, prêtre, qu'il avait fait tirer et oter de la démolition d'une cave qu'il a fait démolir en la maison et jardin où il est demeurant, appartenant aux enfants dudit de Kerromp, assise en la rue de la porte Dardoise, qui fut Pierre Cacquet. »

« A Massin de Panters, voiturier, a été payé 12 sous, c'est assavoir : 2 sous pour aider à charrier de la maison messire Jehan le Lorrain, prêtre, un demi cent de pierres à la poterne, pour refaire l'arche », etc.

« A Pierre de la Vigne, a été payé 32 sous pour avoir mis plusieurs terreaux aux côtés de la chaussée neuve, devant la porte du pont, pour la tenue d'icelle ; et 6 sous pour avoir vaqué trois jours pour attirer pierres d'une cave qui était au jardin Jehan Lyedot, en la rue de la porte d'Ardoise, pour réparer l'arche de la poterne qui va dessous l'Hôtel-Dieu, pour maçonner les « *espondes* » de ladite arche. *Item*, pour avoir tiré hors du caveau quatre cents de pierres. »

1. « A Simon Bochant, voiturier par eau, et Jehan Thibault, charpentier, a été payé 42 sous, c'est assavoir : audit Bochant, 32 sous pour avoir amené à son bateau du port d'Airan au port de cette ville cent grandes pièces de merrain, pour parfaire le palis, au-devan des murs de la ville, sur la rivière ; et 10 sous audit charpentier, pour descendre et mettre lesdits merrains hors du bateau, pour lui et ses aides. »

gages se montant à la somme de cent quatorze livres[1]. D'un autre côté, le marinier Geffrin Cacgnet conduit son grand bateau à Pont-l'Évêque pour y embarquer des canons qu'il ramène à Compiègne ; deux voituriers de l'artillerie royale occupés en même temps au charroi de ces engins, se font héberger aux frais de la ville, prétendant ne pas avoir d'argent. A l'aide du chariot des religieux de Saint-Pierre-en-Chastres, six charpentiers[2] transportent de la poterne en la grange Raoul Thibault de trente à quarante pièces de grosse artillerie, des bombardes, avec une grande quantité de boulets de fer et de pierre qu'ils mettent tant en l'Hôtel-Dieu que dans la maison de Henry Mauclerc. Ils remisent également deux autres canons, ainsi que leurs affûts dans l'hôtel du Temple, une grosse bombarde dans l'hôtel du Roi, et une autre de même calibre dans la grange de la ville.

Le 8, Jacques de Rasse[3], écuyer, est commis et institué

1. « A Jehan Batel, dit Paignon, a été payé 36 livres 16 sous, comme appert par deux mandements datés du 4e jour de novembre 1475, le premier montant à la somme de 16 livres, et le second à la somme de 20 livres 16 sous qui était due de reste audit Paignon de celle de 114 livres, à quoi ledit jour, les gouverneurs de la ville convinrent et remirent audit Paignon, pour les services que lui, huit hommes et vingt chevaux avaient fait au roi, pour et au nom de la ville, à la conduite de son artillerie, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de novembre, en suivant l'armée et ost du roi pendant ledit temps. »

2. « A Pierre Prévost, Noël Poitevin, Aubelet Prévost et Régnier Grunian, charpentiers, qui ont vaqué chacun par cinq jours ; Perrotin Wandin et Guillaume de la Carmoye, aussi charpentiers, qui ont vaqué chacun deux jours et demi à aider et amené à charger et décharger à la rivière, etc., a été payé 30 sous. »

« A Simon le Plat, gouverneur, a été payé et restitué 6 blancs pour un muid d'avoine que les chevaux du chariot des religieux de Chastres qui furent retenus pour aider à charrier des bombardes du roi qui étaient à la poterne, dedans la ville. »

3. L'hôtel de Rasse, situé rue Parisis, n° 17 actuel, appartenait à cette époque à Jacques de Rasse, époux de Jacqueline de Kerromp, et, en 1530, à leur fils Jean de Rasse. La maison de Rasse, située en la ruelle près du Donjon, fut vendue, en 1497, par la demoiselle Jacque-



lieutenant du capitaine de Compiègne, Guiot Pot, bailli de Vermandois. Ce dernier lui assigne comme demeure la tour et l'hôtel du roi en remplacement de Jehan de Champluisant qu'il conduit à Coucy dont il lui confie la garde du château, au nom de Louis XI. Pour montrer combien ils étaient heureux du choix de sa personne, les gouverneurs s'empressent de faire porter quatre lots de vin à la tour où Jacques de Rasse paie sa bienvenue comme lieutenant du capitaine, et où il reçoit plusieurs notables hommes qu'il « festoye grandement ».

Le 12, le sergent Jehan de Roussoy mène de nuit à Senlis et à la Victoire vers le roi un des gens du duc de Bourgogne. Cet ambassadeur venait pour traiter de nouveau avec le monarque qui lui laisse le choix entre la dépouille entière de Saint Pol et les places qu'il avait prises ou prendrait en Lorraine. Charles choisit la dépouille du connétable dans laquelle le roi consent à comprendre même Saint-Quentin[1].

Le 16, l'évêque d'Évreux, Jean Héberge, conseiller du roi, passe par Compiègne pour aller en ambassade à Péronne auprès des Bourguignons. Il reçoit une offrande de quatre lots de vin.

line de Kerromp, veuve de Jacques de Rasse, à Catherine, veuve d'Andrieu Lasnier, à la charge d'un surcens de 30 sous à payer à la venderesse, et d'un cens de 2 deniers à la ville.

En 1461, Jacques de Rasse et Jacqueline de Kerromp, sa femme, héritière de feu maître Laurent Conne, prêtre, son oncle, possédaient un clos qui avait appartenu auparavant à Pierre Bultel. Les hoirs Jehan de Kerromp, père de Jacqueline, étaient propriétaires d'un clos sis aux Sablons, ayant appartenu à Jehan le Borgne et après à maître Laurent Conne.

1. Le connétable fut décapité en place de Grève, le 19 décembre 1475, en présence du chancelier de France, du prévôt de Paris, de Denis Hasselin, maître d'hôtel du roi, à qui il avait dicté son testament. Le corps fut immédiatement emporté par les Cordeliers, qui l'inhumèrent dans leur église de Sainte-Claire. La confiscation de ses biens-meubles rapporta au duc 80.000 écus, et il eut en outre le loisir de s'emparer de la Lorraine, qu'il convoitait depuis si longtemps, et qui lui permettait désormais de marcher toujours sur ses terres depuis l'extrémité de la Hollande jusqu'au voisinage de Lyon.

Le 18, le messager Jacques Banart se rend à Mouy, porteur de lettres au bailli de Vermandois[1], le priant d'écrire au roi au sujet de l'affranchissement des tailles.

Le 19, Colard le Hère, gouverneur, et Jehan de la Morlière, élu sur le fait des aides, s'en vont en ambassade vers le roi, et obtiennent de lui, au moyen des bons amis de la ville, ainsi qu'avec l'appui de son capitaine, un affranchissement de tailles, jusqu'à neuf ans, à partir du premier janvier prochain. Mais cette faveur avait coûté la somme de cent quatre livres huit sous, tant pour frais de sceau des lettres au secrétaire que comme dons qu'ils avaient jugé convenable de faire pour aider à la réussite de leur projet et dont le détail suit : treize écus d'or à deux secrétaires du roi pour avoir reçu les commandements de Louis XI au sujet de cet affranchissement, fait les lettres et leur expédition à la chancellerie ; vingt écus à monseigneur le chancelier pour le sceau de ces lettres ; vingt écus également à maître Étienne Luillier, maître d'hôtel du roi, pour avoir tenu la main et sollicité ledit octroi auprès de son souverain ; et trente-deux sous[2]

1. « A Robert Thourouse, tavernier, a été payé la somme de 26 sous 10 deniers pour vingt-et-un lots de vin pris en sa maison, et qui ont été présentés durant la foire de la Mi-Carême 1475, à plusieurs fois, à savoir : au bailli de Vermandois, dix-sept lots ; et au bailli de Senlis, quatre lots. »

« A Colard lè Here, gouverneur, a été restitué 6 sous 8 deniers pour quatre lots de vin de Beaune par lui livrés, qui ont été présentés au bailli de Vermandois pendant la Mi-Carême 1475. En juin suivant, il lui fut offert cinq pots de vin pris chez Jehan Bucquet ; le 2 juillet, cinq pots de vin pris chez Guillaume Blocquel ; le 14 juillet, six pots ; le 20 juillet, cinq lots ; le 3 septembre, cinq pots ; quelques jours après, cinq lots ; le 3 octobre, cinq lots. »

Robert Thourouse présenta au même treize lots de vin durant le mois de novembre ; et vingt-trois lots et demi, les 18, 19, 20, 22 et 23 novembre.

2. « Comme tout ce, lesdits le Hère et Morlière ont certifié, et lesquelles sommes montent à 66 livres 8 sous.

« Pour avoir les écus d'or en or pour payer lesdits secrétaires et don dessus dit, au lieu de monnaie ils ont donné 55 unzains qui valent 40 sous, outre lesdits écus. »

au portier de la chambre de Louis XI pour avoir entrée[1].

« Lesdiz le Hère et Morlière et leurs serviteurs avoient esté devers le Roy à la Victoire obtenir ledit don, d'illec à Paris, cuidant trouver monseigneur le général Beauvarlet pour faire verifier ledit octroy, et pour ce qu'il n'y estoit pas, leur a convenu d'aller dudit Paris à Bray-sur-Marne où il y a vingt-quatre lieues de distance, là où estoit ledit général, lequel ne vouloit verifier lesdictes lectres que jusques à cinq ans, pour ce qu'il disoit et remonstroit que lesdit estoit à la foulle du plat païs et contre coustume. Et néantmoins pour l'amour dudit Morlière duquel il a grant cognaissance, et à sa grande prière, a verifié ledit affranchissement à six ans seullement, disant par ledit général qu'en la fin desdiz six ans, s'il estoit vivant et en l'office, en allant devers luy, il fera pour la ville tant qu'on debvra estre content, sans qu'il soit besoing de retourner devers le Roy. »

En outre, le général leur avait fait la gracieuseté de ne vouloir rien prendre pour son attache et vérification. Tant en allant, séjournant à la Victoire, à Paris, à Bray-sur-Marne, que retournant à Paris pour faire signer l'attache en question à maître Leblant, secrétaire du roi, leur voyage avait duré dix-sept jours, depuis celui des Ames[2], date de leur départ de Compiègne. Ils reçurent la somme de trente-six livres pour les indemniser de leur dépense personnelle, ainsi que de celle de leurs chevaux et valets.

Le 22, la ville remercie le bailli de Vermandois de son précieux concours dans cette circonstance, en lui offrant « trois oyseaulx appelez bécasses et deux douzaines de gasteletz[3]. » Quant à Jehan de la Morlière, l'ami du roi,

1. « A Colard le Hère a été restitué 25 sous 8 deniers qu'il affirme avoir donnés pour la ville à l'huissier de chambre du roi, au voyage par lui fait devers le roi, lui étant à la Victoire, au mois de novembre dernier passé, en requérant et obtenant l'affranchissement des tailles. »

2. Fête des âmes ou jour des âmes, fête que l'église célèbre annuellement le 2 novembre, pour le repos de l'âme des fidèles défunts.

3. « A Colard le Hère a été restitué 8 sous pour ladite offrande. »

qui avait pourtant bien mérité une récompense, il dût se contenter de la trouver dans la satisfaction du devoir accompli.

Par les trèves marchandes de Picquigny et de Soleure, la paix étant faite avec l'Anglais et le Bourguignon, le guet de jour sur la tour Saint-Michel n'avait plus de raison de continuer ; c'est pourquoi le guetteur, Pierre Marquetel[1], cessa son service et toucha ses gages jusqu'au dernier jour de novembre.

Les personnages qui bénéficièrent de présents de vins pendant le cours de l'année 1475, furent : au mois d'avril, le bailli de Senlis ; le commissaire de l'artillerie ; le comte de Dammartin ; l'abbé de Saint-Corneille ; monseigneur de Genlis ; le receveur de Paris, chargé de faire approfondir les fossés de la ville ; et un prêcheur cordelier qui avait fait un notable sermon en l'église Saint-Antoine ; le 2 juillet, l'ambassadeur d'Allemagne ; le 20, monseigneur le bailli de Saint-Pierre-le-Moustier ; le grand maître de France ; au mois d'août, le général Mathieu Beauvarlet ; le comte de Châtillon ; le maréchal de Lohéac ; maître Étienne Luillier, maître d'hôtel du roi ; l'évêque de Soissons ; Gilles Bonamour, capitaine du charroi de l'artillerie, et le gouverneur général de cette arme, Louis, seigneur de Crussol, sénéchal de Poitou ; au mois de novembre, l'évêque d'Évreux, Jean Héberge.

Comme tous les ans, le troupeau des porcs de la ville change de gardiens, et les nouveaux soumissionnaires, Jehan le Feuve, dit Petiot, et Regnault de Vignolles entreprennent le 1er mars 1475, « la garde des pourceaulx à conduire aux champs, parmy ce qu'ilz sont tenus de les garder bien et souffisamment, rendre ceulx qui seront perdus par leur faulte ; et sy seront tenus de livrer le ver

1. « A Pierre Marquetel, guet de jour sur la tour Saint-Michel, aux gages de 12 deniers parisis pour chaque jour, a été payé la somme de 9 livres 5 sous pour six mois qu'il a fait ledit guet, c'est assavoir : les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1475, que ledit guet fut délaissé. »

(verrat) à leurs despens, du jourd'huy jusques à la Sainct Remy, parmy ce qu'ilz auront : 4 deniers par chacun pourceau pour mois, et 2 deniers pour amorce, et autant des chèvres. »

Aux mois de février et mars 1476, Jehan Diec, prévôt, et Raoul Charmolue, sergent royal, sont chargés de rassembler la somme de six cents écus d'or prêtés au roi [1] et levés sur quelques notables de la ville qui baille à ces deux collecteurs leur commission par écrit, sous forme d'emprunt, sans que taille ni assiette en ait été faite, ce dont se plaignent plusieurs qui ont fait ledit prêt. Lorsque tout fut recueilli, le 24 janvier suivant, ils touchèrent six livres pour leurs salaires et vacations.

Quand Louis XI sut que Charles le Téméraire se préparait à entrer en Suisse [2], il quitta, au mois de février 1476, Tours et Amboise où il avait passé l'hiver, et se rendit à Lyon [3] pour être plus près du théâtre de la guerre. C'est

1. « A la veuve Regnier de Baillon a été restitué la somme de 4 livres 9 sous 10 deniers que dès l'an 1476, ladite veuve avait avancée pour le don de 600 écus qui fut fait au roi, comme appert par mandement et cédule de Jehan Diec et Raoul Charmolue, commis à lever et collecter lesdits 600 écus.

2. A peine Charles avait accompli la conquête de la Lorraine, qu'avec cette même armée qu'il avait déjà si cruellement fatiguée, l'hiver précédent, au siège de Neuss, il voulut dès le commencement de l'année 1476, au cœur de l'hiver, commencer une autre campagne plus fatigante encore et dangereuse contre les Suisses. Il est vrai que ceux-ci, harassés par ses vexations continuelles, et par le passage des aventuriers qu'il attirait en grand nombre d'Italie sous ses étendards, venaient, le 14 octobre 1475, de déclarer la guerre au comte de Romont, prince de la maison de Savoie, mais serviteur dévoué du duc de Bourgogne. Ils avaient mis à feu et à sang toute la contrée située entre les lacs de Neufchatel, de Morat et de Genève, et ils avaient forcé les villes du pays de Vaud, et ensuite Genève, à leur payer d'énormes contributions. Le duc de Bourgogne voyait dans cette attaque une insulte, plus encore qu'un dommage, et c'était pour s'en venger sur les Suisses d'une manière éclatante qu'il partit de Nancy, le 11 janvier, pour se mettre à la tête de son armée. (*Histoire des Français*, T. VIV, f° 462.)

3. En s'en retournant de Lyon, Louis XI fit venir après lui deux

dans cette ville que Laurens le Tondeur alla le trouver avec Gilles Bonamour et autres commissaires de l'artillerie et de son charroi qui avaient exigé des Compiégnois la livraison de trente chevaux bien « enharnachés » et garnis de dix hommes. Ce chiffre étant trop élevé, il venait composer avec eux et essayer d'obtenir une diminution au sujet de laquelle le bailli de Vermandois leur avait écrit. Après bien des pourparlers et moyennant le versement au capitaine du charroi d'une somme de quarante-huit livres, il fut convenu que la ville et l'élection demeuraient déchargées des chevaux réclamés pour le voyage de Lyon. Laurens le Tondeur donna encore à Gilles Bonamour de quoi acheter du satin pour se confectionner un pourpoint; deux écus et deux hoquetons à ses deux serviteurs, dont l'un s'appelait Havent, « pour estre moyen dudit appoint » ; deux écus également à Nicolas Havendas qui, ayant reçu l'ordre de mener les trente chevaux, était venu exprès de Lyon pour attendre le Tondeur et aller avec lui. Enfin pour sceller le traité, il jugea à propos de régaler les capitaines et leurs gens en leur faisant faire bonne chère dans plusieurs repas plantureux. Son voyage qui avait duré vingt-sept jours, depuis le 22 mars jusqu'au 17 avril suivant, coûta très cher à la ville qui, pour sa part, d'après l'ordre des élus, lui versa quarante-trois livres treize sous quatre deniers, le reste de la dépense devant être payé par les villages de l'élection.

Cette année, frère Pierre Hochart, gardien du couvent des Cordeliers, prêche le Carême, et reçoit une gratification pour « contemplacion de plusieurs notables sermons qu'il a faicts à l'instruction du peuple. » Ce dernier mettait par trop d'ardeur à fêter le Mardi gras, poussant le sans-gêne

demoiselles dudit lieu jusqu'à Orléans, dont l'une était nommée la Gigonne qui autrefois avait été mariée à un marchand dudit Lyon ; et l'autre était nommée la Passe-Fillon, femme aussi d'un marchand de Lyon. Le roi maria Gigonne à un jeune fils natif de Paris, et donna au mari de Passe-Fillon l'office de conseiller en la Chambre des comptes à Paris.

jusqu'à causer des dégâts dont la caisse communale était obligée de supporter les frais. Les gouverneurs durent payer seize sous à Jehan Treslon, plâtrier et couvreur de tuiles, pour avoir recouvert et réparé le comble de la tour aux Poissonniers qui avait été rompu et troué en différentes places par plusieurs jeunes compagnons de la ville « lesquelz aux Karesmaulx y firent leurs esbattemens et assaultz par le congié et licence qu'ilz avoient du cappitaine. »

Le 13 mai, les « clocquants » de l'église Saint-Corneille reçoivent quatre sous en récompense de ce qu'ils ont longuement sonné les grosses cloches de ladite église, durant une notable procession où furent portés le Saint-Suaire, les corps de saint Corneille et de saint Cyprien, pour « la salvacion » des biens de la terre.

Le 19, la ville offre treize lots de vin au comte de Nevers, qui arrive par eau et par terre, « en grant estat et compaignie, et s'en va en la comté de Rethel mener gésir sa femme, comme on disoit, laquelle est fort grosse et enchainte. »

Le 20, Guiot Cirot, boulanger, reçoit la somme de trente-six sous pour pain par lui livré, au commandement du lieutenant Jacques de Rasse et de Jehan Morlière, à plusieurs maçons et manouvriers qui étaient en la ville de Ressons et en démolissaient le château, d'après les ordres du roi.

« Aux clocquants de Sainct-Cornille a esté donné quatre solz pour recordacion, pour ce qu'ilz ont sonné les grosses cloches de ladicte eglise la nuict et le jour, durant qu'on a faict la procession et service divin qui a esté faict en receptvant des bonnes nouvelles qui ont esté rapportées de la victoire que les Suiches ont eue sur le duc de Bourgogne, le XXIV juing derrenier passé [1]. » C'était la bataille de

1. La bataille de Morat avait eu lieu le 22 juin et non le 24. Louis XI avait pris ses mesures pour avoir les plus promptes nouvelles de Suisse, et il apprit en effet dès le lendemain la défaite du duc à Morat. Aussitôt, il écrivit au comte de Dammartin, qui était alors à Senlis, de se tenir prêt, mais de respecter toujours la trève. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, avait été envoyé en ambassade en

Morat, dans laquelle huit ou dix mille Bourguignons demeurèrent sur le champ de bataille, et où furent tués le duc de Sommerset, commandant des Anglais ; le comte de Marle [1], fils aîné de Saint-Pol ; les sires de Grunberghes, de Rosimbos, de Mailly, de Montagu [2], de Bournonville, et beaucoup d'autres des meilleurs officiers de Charles.

Le 26 juin, des jeunes gens de la ville jouent pendant trois jours entiers la vie et le mystère de sainte-Barbe et reçoivent soixante sous pour leurs frais de costumes et de hourds. Ce mystère dut plaire considérablement à la population de Compiègne, car l'année suivante (juin 1476), on le joua une seconde fois concurremment avec la vie de saint Alexis.

En juillet, on entreprend de grands travaux de pavage pour remédier au mauvais état des rues qui étaient devenues impraticables. Le « chaussoyeur » Guillaume Daubeson fait trente-neuf toises de chaussée au devant de l'hôtel Canchiot [3], situé au coin de la rue qui mène à l'église Saint-

Suisse par le roi après la bataille de Morat ; il avait assisté à la diète de Fribourg, et il avait cherché à engager les Suisses à poursuivre la guerre contre le duc de Bourgogne et à achever sa ruine ; mais ni les éloges qu'il prodiguait à leur bravoure, ni ses promesses d'assistance, ni ses présents, ne pouvaient effacer le souvenir de l'abandon où les avait laissés le roi dans le moment de leur plus grande nécessité. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 485.)

Le duc de Bourgogne avait déjà été vaincu à Granson, le 2 mai précédent. Son fou nommé Laplume qui se trouvait en fuite avec son maître, hazarda dans la déroute de Granson une saillie d'une hardiesse surprenante. Comme Charles citait sans cesse Annibal pour son modèle et prétendait à l'égaler, le fou bravant la violence et le désespoir de son maître, courait après le terrible duc, en lui criant de toutes ses forces, sans doute par représailles : « Nous voilà bien annibalés ! » Tout le mois de mai et les trois premières semaines de juin, Louis XI ne quitta Lyon qu'après avoir reçu la nouvelle de la défaite des Bourguignons à Morat.

1. Jean, comte de Marle et de Soissons, fils du premier mariage du comte de Saint-Pol avec Jeanne de Bar, était chevalier de la Toison d'Or.

2. Claude de Montagu, chevalier, seigneur de Conches, d'Epoisses, etc., chevalier de la Toison d'Or, était époux de Louise de la Tour.

3. Les murs du cimetière Saint-Jacques furent en 1485, l'objet de

Jacques; neuf toises en la Cour le Roi, près de la maison de Jehan Mota, vannier, sise à l'entrée de cette place ; quatre-vingt-douze toises en la rue de Pierrefonds, depuis l'égout se trouvant devant la maison de Girard de Gouy, jusqu'au coin qui tourne à la Cour le Maieur[1], devant la demeure de messire Jean Simon. Il répare aussi trente-quatre toises de chaussée en la rue de la Chaine, depuis le domicile de Guillaume Prévost, en tournant le coin de la rue située en face la maison de Pierre le Caron[2] jusqu'à l'habitation d'Adam Courtois[3]. Mais les pavés venant à manquer, la ville est obligée d'en acheter treize toises à Pierre Duret[4], afin de terminer la chaussée neuve qui s'étend depuis la porte de Paris[5] jusqu'à l'ancienne chaussée située près de la croix de Saint-Germain.

L'exécution de ces travaux ne fait pas perdre de vue les arrérages des rentes dues par la ville à divers particuliers. Le 21 septembre, les chanoines de l'église Saint-Clément[6]

réparations, vers la maison Canchiot. — « A Pierre de la Vigne a été payé 20 sous pour avoir tiré et décombré un millier de grès en la chaussée, au dehors de la porte de Pierrefonds, qui étaient comblés de terreaux, lesquels grès ont été employés à réparer la chaussée au coin du cimetière et jusque devant la maison Canchiot. »

1. « A été payé la somme de 16 livres 17 sous 4 deniers, au prix de 4 sous 8 deniers la toise ».

2. Colart Pierre le Caron était alors l'un des gouverneurs de la ville.

3. Adam Courtois, en 1456, paya 12 sous parisis à la ville par traité fait avec lui pour droits de ventes à cause d'une certaine maison par lui acquise à Saint-Germain-les-Compiègne.

4. Pierre Duret était le père de Jehan Duret, chapelain de la chapelle Saint-Michel fondée en l'église Saint-Antoine.

5. « A Colin Sohier, maçon, a été payé 24 sous pour avoir fait deux toises de mur au tenant du mur appelé « Espondes » qui soutenait les terres au dehors du boulevard de la Porte de Paris et pour avoir abloqué la logette neuve de ladite porte ».

6. Noms des chanoines qui sont présents à cette date à l'église Saint-Clément : messire Jehan du Crotoy, doyen ; messire Laurens Conne, prêtre, curé de Saint-Jacques ; messire Robert la Chaise ; messire Pierre Treslon ; messire Jehan Longavaine ; messire Cabaret et messire Pierre Secourable.

et ceux de l'église Saint-Maurice[1] sont payés du quart de la rente qu'ils prennent sur les revenus du minage. Jehan de Grousolles, écuyer, à qui le roi avait donné les rentes et héritages que Jehan le Mareschal, demeurant à Arras, possédait à Compiègne, touche la somme de vingt sous pour les années 1475 et 1476, représentant « deux tierces parties de trente sous de rente que ledit Jehan le Mareschal a droit de prendre, chacun an, sur les recettes du minage, au jour de Saint-Mathieu, comme appert par quittance de Jehan Poulletier, beau-père dudit Grousolles ».

En plus des rentes à servir, l'entretien des fortifications était une lourde charge pour le budget communal.

En octobre, des maçons réparent les murailles près de la porte de Soissons, avec des pierres tirées des monts Saint-Mard[2]; Jacques de Rasse, accompagné de ses serviteurs Robin de Brely et Guillaume Pensart, assemblent dans les villages d'alentour des gens, des chevaux et des chariots qu'ils contraignent à se rendre dans la forêt de Cuise, pour amener au port d'Hérant, sur la rivière d'Aisne, plusieurs pièces de gros merrain en grume. De là, ces pièces sont conduites par eau jusqu'au port de Compiègne où elles doivent servir à faire les « palis » devant les fossés, le long de l'Oise, entre la porte Dardoise et l'Hôtel-Dieu. Le voiturier Jehan Beaubecq, charrie de la forêt jusqu'à la poterne, une grande quantité de chênes destinés à la réfection du « palis » de bois situé devant la porte aux Poissonniers, et Pierre du Saulsoy avec Pierre Bailly sont occupés à tailler une partie de ces arbres abattus en 1474 pour la fortification de la ville, dans le cas où elle eût été assiégée par l'armée

1. Eglise Saint-Maurice. – Messire Laurens Godart; messire Laurens Thibault; messire Pierre Malin; messire Jehan Rose, demeurant à Saint-Quentin; messire Vincent Hurt, curé de Longueil, et messire Jehan le Vavasseur, auxquels la ville doit 8 livres pour les arrérages de leur chanoinerie.

2. « A Colin Sohier, maçon, a été payé 9 sous pour avoir fait mener et charrier dessous la porte de Soissons certaine grande quantité de pierres neuves des monts Saint-Mard pour réparer les murs aux environs de ladite porte ».

du duc de Bourgogne réunie à celle des Anglais. Pendant ce temps, des charretiers font arriver sur le pont d'autres pièces de bois provenant de la Croix-du-Saint-Signe, afin d'établir des pilotis à l'endroit de la tour des Jacobins [1].

1. « A Jacques de Rasse, écuyer, lieutenant du capitaine de cette ville, Robin de Brely et Guillaume Pensart, ses serviteurs, a été payé la somme de 36 sous, tant pour la dépense dudit lieutenant, comme pour le salaire de ses serviteurs qui ont vaqué à servir la ville, à faire les diligences de faire arrimer à plusieurs chariots, aux dépens de la ville, par cinq ou six journées, une grande quantité de chênes et arbres qui étaient des monts de Trosly, au port d'Airan, sur la rivière d'Aisne, pour amener par la rivière au port de cette ville, pour faire les pallis entre la porte Dardoise et la poterne ».

« A Jehan de Roussoy, sergent, a été payé 40 sous pour plusieurs vacations et diligences qu'il a faites pour la ville par plusieurs journées, à avoir été à diverses fois, en plusieurs villes et villages à l'entour de cette ville de Compiègue, à assembler gens, chevaux et chariots, et iceux contraint à aller en la forêt de Cuise, au lieu dit les Monts-de-Trosly, pour mener et amener à la rivière d'Aisne, au lieudit le Port-d'Airan, une grande quantité d'arbres et de bois pour être amenés par eau en cette ville pour faire les pallis ».

« A huit manouvriers, c'est assavoir : les fils Jaquet, Vimont le Leu, Havart du Carnier, Jehan Loriot, Martin Copillet, Guillaume Lescripvain, Martin Carpentier et Guillaume Sabalan qui ont vaqué une semaine à aider à charger sur un chariot plusieurs pièces de gros merrain es monts de Trosly, en la forêt de Cuise, et icelui arrimer au port d'Airan, sur la rivière d'Aisne, pour amener à Compiègne par eau, pour parfaire les pallis entre la porte Dardoise et l'Hôtel-Dieu, a été payé 48 sous ».

« A Robert Bigot, Etienne le Flament, Naudin Carrière, Pierre le Carponné, Jacques Langles, laboureurs, a été payé la somme de 9 livres qui est à chacun d'eux 36 sous, pour trois jours qu'ils ont vaqué, garnis de leurs chevaux et harnais, pour la ville, au prix de 12 sous par jour chacun chariot, à arrimer et mener des monts de Trosly au port d'Airan, sur la rivière d'Aisne, une grande quantité d'arbres pour faire les pallis et pilotis entre la porte Dardoise et l'Hôtel-Dieu ».

« A Naudin Carrière, Pierre le Carpentier, Robin Bigot, Jehan Fontaine, Jehan de la Canche et Jacques Langles, voituriers, a été payé la somme de 8 livres 8 sous, pour avoir, chacun d'eux, charrié avec leurs chevaux, voitures, du bon gros merrain en grume de la forêt de Cuise jusqu'à la poterne sur la rivière, pour y faire les pallis, au devant des fossés, au long de la rivière, c'est assavoir : audit Naudin

Pendant l'année 1476, les vins d'honneur furent offerts :

Carrière pour quatre jours de son valet et trois chevaux, 24 sous ; — audit Pierre le Carpentier, pour trois jours et demi de son valet et quatre chevaux, 28 sous ; — audit Robert Bigot, pour quatre jours, 24 sous ; — audit Jehan Fontaine, pour deux jours, 16 sous ; — audit de la Canche, pour trois jours de son valet et cinq chevaux, 24 sous ; et audit Jehan Langles, pour quatre jours de son valet, chariot et quatre chevaux, 32 sous. »

« A Pierre du Saulsoy, Pierre Bailly, Jehan Cochemé, Henry le Duc, Georges Elbos, Jehan Hubellot, Jehan le Bègue, manouvriers, a été payé 68 sous, c'est assavoir : audit Pierre du Saulsoy et Pierre Bailly, à chacun 14 sous pour sept jours qu'ils ont servi la ville, tant à recouper des chênes qui pieça avaient été abattus en la forêt pour la ville, comme pour aider à les charger sur chariots, et aux autres cinq dessus, chacun 8 sous pour quatre jours que chacun d'eux ont servi la ville à aider à charger lesdits chariots qui ont amené lesdits chênes à la poterne pour y faire les palis. »

« A Robin de Brely et Jehan Landigois a été payé 16 sous pour les peines et vacations qu'ils ont faites à assembler pendant quatre ou six jours, des chariots en cette ville, les diligences à aller dans la forêt, et aider à les charger des chênes et gros merrains en grume pour faire les palis ».

« A Colard le Hère, gouverneur, a été restitué 9 sous qu'il avait baillés pour la ville aux charpentiers et charretiers qui ont chargé du bois à Trosly pour faire les palis sur la rivière, à l'endroit de la porte aux Poissonniers ».

« A Jehan Giroult et Jehan Blocquel, bocquillons, a été payé la somme de 20 sous qui leur était due de reste de l'abattage de trois à quatre chênes que, l'année passée, ils ont abattus en la forêt de Cuise, pour fortifier la ville, si elle eut été assiégée par l'armée du duc de Bourgogne et des Anglais ; lesquels chênes n'ont point été amenés à la ville, et n'en a la ville rien eu. Au moins sont demeurés au profit du roi ». (*Mandement du 1er avril 1475.*)

« A Martin Copillet, Guillaume Lescripvain, Jehan Couturier, Jehan Bigot, Pierre du Saulsoy, manouvriers, a été payé la somme de 16 sous pour un jour et demi qu'ils ont aidé à charger les chariots qui ont amené des chênes de la forêt de Cuise, du lieu près de la Croix-du-Saint-Signe, sur le pont de cette ville, pour faire le pal à l'endroit de la tour des Jacobins ».

« A Jehan Beaubecq, Canchiot, Adam Courtois, et Oudin Néret, voituriers par terre, a été payé la somme de 44 sous pour un jour et demi que leurs chevaux ont servi la ville à amener du bois de la forêt de Cuise sur le pont de Compiègne pour faire le palis entre la tour des Jacobins et la rivière ».

en juin, à maître Hugues Boileau, lieutenant du bailli de Senlis[1], ainsi qu'à plusieurs officiers du roi pendant qu'ils tenaient leurs assises dans notre ville ; à Nicolas Potier, marchand et bourgeois de Paris, qui, le 26 dudit mois, était venu assister aux noces de Pierre le Féron ; en juillet, au bailli de Senlis ; en août, le jour de saint Dominique, aux religieux du couvent des Jacobins ; en septembre, à l'évêque de Soissons ; au comte de Juigny ; en novembre, à Louis de Balagny, capitaine des francs archers, et au bailli de Vermandois[2],

Le 5 janvier 1477, veille des Rois, Charles le Téméraire était tué à Nancy, et bien que son corps ne fut pas encore reconnu, le soir même de la bataille, Georges de la Tremoille, sire de Craon, en informait le roi. La nouvelle lui parvint au Plessis-les-Tours quatre jours après, et sans perdre un instant, le 9, le roi envoyait Commynes et l'amiral, pour se saisir des domaines du duc, dès que le bruit de sa mort serait suffisamment confirmé.

Le 13, on apprenait à Compiègne « que le duc de Bourgongne qui tenoit le siege devant la ville de Nancy a esté defait, desconfit et tué par le duc de Lorraine, les Suisses et Allemans alliez avec luy, et qu'il y a grant nombre de seigneurs de Picardie et Flandres tuez et priz et de VIII^c à M hommes occiz du party dudit Bourgongnon[3]. »

1. Robert Coffin était, en 1475, greffier de l'auditoire du bailli de Senlis, moyennant 4 livres par an ; Pierre de Hénault l'était à son tour en 1476, pour la même somme.

2. A qui furent envoyées pour le bien de la ville quatre demi-queues de vin de Beaune achetées 33 livres 12 sous à Jehan Bourgois, marchand de vin de Paris.

3. La bataille ne fut ni longue ni meurtrière ; ce fut la poursuite qui fut terrible ; elle se continua deux heures encore après la chute du jour. De retour de cette poursuite, le duc René rentra dans sa capitale, qu'il venait de délivrer ; il demandait à chacun des nouvelles de son cousin le duc de Bourgogne ; personne ne savait ce qu'il était devenu. Le lendemain, on le chercha sur le champ de bataille ; on y trouva les corps du sire de Rubempré, de Contay, de Jacques Galeotto, le fidèle commandant des Italiens ; de Frédéric de Florsheim, de Vaux-

Le 14, plusieurs notables hommes de Clermont en Beauvaisis viennent aux noces de la veuve Walleram le Féron et de Jehan du Bois ; la ville leur présente quatre lots de vin de six sous et aux futurs époux deux lots de qualité bien inférieure[1].

Le 17, nos francs archers reçoivent l'ordre de partir pour Dijon et pays voisins vers lesquels marchaient le sire de Craon, le prince d'Orange et l'évêque de Langres à la tête de sept cents lances. A l'approche de cette force, les Etats du duché de Bourgogne capitulent le 19, et reconnaissent la domination de la France.

Ce même jour, une lettre du roi[2] datée de Selommes

Marcus. On interrogea les prisonniers, le grand bâtard de Bourgogne, son fils aîné, les comtes de Nassau, de Rothelin, de Chimay, Hugues de Château-Guyon, Olivier de la Marche, le fils du sire de Contay, Josse de Lalaing : aucun ne pouvait dire ce qu'était devenu leur maître. Ce ne fut que le mardi 7 janvier qu'on découvrit enfin, le corps de Charles, à moitié enfoncé dans la vase d'un ruisseau, avec plusieurs autres cadavres dépouillés. Sa tête était fendue de l'oreille à la bouche, et il était percé de deux coups de pique, l'un dans les cuisses, l'autre au bas des reins. (*Histoire des Français.* T. XIV. f° 494.)

A l'instant même où se livrait la bataille de Nancy, Angelo Cato, qui devint ensuite archevêque de Vienne, célébrant la messe devant le roi dans Saint-Martin de Tours, lui dit : Sire, Dieu vous donne la paix et le repos ! *Consummatum est* ; votre ennemi est mort.

1. C'est-à-dire deux lots de vin de 3 sous. — A cette époque, les femmes se mariaient en rouge. — Walleram le Féron touchait annuellement 60 sous parisis pour son fief du Triage ; Pierre le Féron son fils aîné, lui succéda dans ce fief.

Walleram le Féron, mort le 14 avril 1477, fut inhumé aux Cordeliers, à côté de demoiselle Perrine de Vrie, sa première femme, décédée le 22 février 1451. Il avait été marié en deuxièmes noces avec Frémine de Gouïn.

2. *Aux habitans de Compiègne.* — Selommes, 19 janvier 1477. — De par le Roy, Chers et bien amez, pour réunir, reduire et remectre à la couronne et seigneurie de France les contez de Flandres, Bourgongne, Ponthieu, Artois et autres terres et seigneuries que nagueres tenoit et occuppoit feu Charles, en son vivant duc de Bourgongne, et que par avant luy ont tenus en appanaige de ladite couronne ses predecesseurs, nous soit besoing faire, porter et soustenir de grans fraiz,

demandait à la ville un prêt de cinq cents écus d'or, pour l'aider à recouvrer les domaines du duc qui relevaient de la couronne. La lettre reçue le 24, est lue dans une assemblée de notables où il est délibéré et conclu que les gouverneurs éliront cent hommes des plus aisés de la ville destinés à faire le prêt réclamé. Il sera ensuite établi une taille sur toute la communauté pour restituer la somme en question avec les autres frais, sans requérir aucun aide sur le vin ni imposition nouvelle.

coustz et despens, tant pour la conduicte et despence de nostre artillerie, soulde et paiement de gens de noz ban et arrière-ban et frans archiers, lesquelz avons commandez venir en nostre service oultre le nombre de noz gens de guerre de l'ordonnance ordinaire, pour le souldoiement et entretenement desquelz, ensemble des fraiz dessusditz, sommes contrains faire des empruntz et requerir noz bonnes villes et cittez de nous subvenir à ce besoing, qui tant est necessaire, et qui pour le temps à venir, à l'aide de Dieu, sera proffitable, utille et supportable à nostre dit royaume et à toute la chose publicque d'icellui, moiennant laquelle grace et aide, nous esperons alleger et soulaiger nostre peuple des grans et gresves tailles et charges qu'il a portées et soustenues par cy devant, à cause des divisions et usurpacions que s'efforçoit faire à l'encontre de nous et de ladite couronne ledit Charles de Bourgongne et aucuns autres ses aliez et complices, et certaines autres villes et citez, avons conclud et deliberé requerir le corps de nostre bonne ville de Compiengne de nous subvenir et aidier pour ceste fois par manière de prest la somme de cinq cenz escus d'or, croyans que pour si petite chose ne nous faudrez.

Si vous prions et requierons instamment sur tant que voulez et desirez nous complaire, et que amez le bien et recouvrement des pais dessusdiz que tant sont villes honnorables et pourfictables à nostre dit royaume, et de ce que chascun de nos loyaulx subjetz se doit libérallement emploier de corps et de biens, nous veuillez prester ladite somme de cinq cens escus d'or et icelle bailler promptement à maistre Pierre de Lailly, receveur general de noz finances, et, en prenant sa cedule de recepisse, vous promettons, en icelle rapportant, vous faire rembourser et restituer de ladicte somme des premiers et plus clers deniers de noz finances de l'année prouchaine à venir. Si vous prions que a cedit besoing ne nous veuillez faillir, et au surplus croyez à nostre amé et feal notaire, maistre Jehan le Clerc de ce qu'il vous dira de par nous.

Donné à Selommes, le XIX janvier, l'an mil IIIILXXVI. — Louis. — Picot.



Le 20, Gilles Bonamour envoie le valet Pierre Duret porter des lettres aux élus de Noyon, les invitant à préparer des chevaux pour le roi et ses gens qui allaient bientôt arriver dans leur ville. En même temps, il exige de Compiègne la livraison de quatre chevaux et deux hommes pour conduire de l'artillerie en Picardie ; mais les gouverneurs préfèrent traiter avec un chevaucheur de l'écurie du roi, Cardin de Warville, qui s'engage à fournir huit chevaux et quatre hommes, moyennant vingt-quatre sous par jour, tant que le roi tiendra son ost et armée aux champs et jusqu'à ce qu'on ait congé du capitaine du charroi. Laurens le Tondeur se rend ensuite à Paris vers cet officier pour lui faire approuver le marché et le prier d'en tenir compte à la ville[1].

1. « A été payé à Laurens le Tondeur la somme de 16 livres 16 sous, assavoir : 14 livres 8 sous qu'il a baillés et portés à Paris à Cardin de Warville, chevaucheur du charroi de l'artillerie du roi, suivant le marché par les gouverneurs à lui fait de livrer pour la ville huit chevaux et quatre hommes pour aider à mener l'artillerie du roi au pays de Picardie, parmi la somme de 24 sous pour chacun jour que le roi tiendra son armée et ost aux champs, ou qu'on aura congé du capitaine dudit charroi ; et 48 sous pour le salaire dudit Tondeur d'avoir été à Paris devers ledit capitaine, Gilles Bonamour, porter lettres de par la ville, à dire qu'il fut content du marché fait avec ledit Cardin, et tint la ville déchargée d'autres quatre chevaux et deux hommes qu'il avait enjoint de bailler ».

« A Nicolas Ambrulart, sergent de Gilles Bonamour, a été donné pour bailler à Cardin de Warville 24 livres 13 sous à compte sur la composition par lui faite de livrer pour la ville en l'artillerie du roi quatre hommes et huit chevaux, pour aider à mener ladite artillerie. » (*Mandement du 11 avril 1476.*)

« A Cardin de Warville, sur ladite composition à lui faite, a été payé 28 livres 4 sous 8 deniers en 22 écus d'or. » (*Mandement du 12 mai 1476.)*

« Audit Cardin a encore été payé 36 livres 16 sous 8 deniers, en ce compris une cédule de Jehan Bucquet de la somme de 10 écus en quoi il était tenu envers Guillaume le Maignin. » (*Mandement du 16 mai 1476.*)

« Audit Cardin a encore été payé 13 livres sur ladite composition, au prix de 24 sous par jour. » (*Mandement du 16 mai 1476.*)

Tandis que ses lieutenants obtenaient dans les deux Bourgognes des succès non disputés, le roi conduisait, en personne, l'entreprise plus difficile contre la Picardie, l'Artois et la Flandre. Nous n'avons qu'à suivre encore le journal de Pierre de Ruissel pour être renseignés sur cette campagne.

« *Venue du Roy.* — Le mercredi XXIX[e] jour de janvier CCCCLXXVI, le Roy arriva au giste en ceste ville et le lendemain s'en partit et alla au giste à Noyon à très grant compagnie. Et disoit-on que vendredi il devoit aller à Falvy sur Somme, pour tirer à Arras, pour prendre l'obeissance des pays revenus à lui par la mort du duc de Bourgongne. »

Le roi et sa suite traversèrent l'Oise dans quatre grands bateaux appelés marnoises, appartenant l'un à Jehan Quioul et les autres à Geffrin Cacquet. Deux de ces bateaux montés par sept mariniers avaient été halés pendant la nuit jusqu'à Choisy par les deux chevaux de Thomelin Véret, et les deux autres occupés par six mariniers, jusqu'au bac à Belle-Rive. Pour tout luxe, on s'était contenté « d'empaillasser » les marnoises avec vingt-cinq bottes de paille, malgré la présence du maréchal de Lohéac qui accompagnait le roi et avait été le seul à recevoir, la veille à Compiègne, plein les deux grands pots de la ville de vin de Beaune. C'est dans cet équipage que le roi atteignit l'autre rive de l'Oise, pour gagner Noyon, le jeudi 30 janvier 1477[1].

1. « A Geffrin Cacquet, son fils et autres compagnons mariniers a été payé la somme de 40 sous, pour avoir le jour d'hier et de nuit, mené quatre bateaux marnoises (sorte de bateau plat long de douze toises et large de trois), garnis de treize hommes : deux à Choisy et deux à Belle-Rive, pour passer le roi et ses gens qui allaient en Picardie, en ce compris 2 sous pour Jehan Quioul qui a livré l'une desdites marnoises. »

« A Thomelin Véret, voiturier, a été payé 10 sous, pour avoir tiré à ses chevaux deux desdites marnoises jusqu'au dit bac à Belle-Rive, et 2 sous pour un quarteron de gerbes à empaillasser lesdites marnoises. » (*Mandement du 30 janvier 1477.*)

« Aux mariniers qui ont été mener un bac à Belle-Rive pour passer le roi et ses gens, a été payé 3 sous pour leur vin. »

Reprenons notre journal :

« Et d'illec (de Noyon) à la ville de Peronne[1] qui lui a fait pleinnière obeissance, où il s'est tenu ou à Clary prez d'illec, jusques au XXe jour de fevrier, qu'il s'en est allé en la ville d'Amiens ; et d'illec à Dourlens et au chastel de Lucheu[2]. Et le mardi IIIIe jour de mars, entra en la cité d'Arras et non pas en la ville, laquelle ville se ferma contre lui, fortifia et rebella, neantmoins que la dame et damoiselle de Bourgongne si furent en treves et abstenence avec le Roy. Et allerent et vindrent les embasades desdictes dame et damoiselle, des villes de Gand, Bruges, Lille et autres villes

« A sept mariniers qui ont mené deux marnoises à Choisy, et à six autres mariniers qui en ont mené deux au bac à Belle-Rive, pour passer le roi et ses gens, et servi tout le jour du jeudi, 30 janvier, pour pain et vin qu'ils ont eus. »

« A Thomelin Véret qui de nuit a mené à ses deux chevaux lesdites marnoises au Bac à Belle-Rive, et à Jehan Quioul pour sa marnoise. »

1. Du côté des Pays-Bas, les gens du roi n'avaient eu d'abord pas moins de succès. Dès les premières nouvelles de la mort du duc, les villes qu'il tenait en gage sur la Somme, entrèrent en traité avec le sire de Torcy, grand-maître des arbalétriers ; elles engagèrent les Flamands qui y étaient en garnison à se retirer pacifiquement. Abbeville ouvrit la première ses portes aux gens du roi ; Montdidier, Péronne et Montreuil-sur-Mer suivirent son exemple. A leur tour, les villes que le duc de Bourgogne avait gardées comme dépouille du connétable, Ham, Bohain et Saint-Quentin, se soumirent volontairement à la France. Les bourgeois de chacune savaient qu'ils étaient Français et retournaient sans effort à leurs anciens maîtres. Il n'en était pas de même dans les villes de la Flandre et de l'Artois. Ces provinces étaient entrées par les femmes dans la maison de Bourgogne ; par le même droit, elles devaient passer à la femme dernière héritière de cette maison. Louis XI qui arrivait sur cette frontière, voulait cependant s'en emparer aussi ; soit qu'il crût qu'il ne pourrait engager la princesse Marie à épouser le dauphin, qui n'était qu'un enfant de sept ans, soit qu'il voulut épuiser sur elle la vengeance qu'il n'avait pas osé exercer sur son père. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 502.)

2. Le château de Lucheu appartenait alors à Marie de Luxembourg, fille du connétable, mariée à son oncle maternel, Jacques de Savoie, sire de Romont, implacable ennemi de la France. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.)

devers le Roy jusques au (laissé en blanc) jour dudit moiz de mars. Aussi allerent durant lesdites abstenences, devers le Roy, le duc de Lorraine qui avoit desconfit le duc de Bourgongne devant la ville de Metz (*sic*) et mena avant lui le bastard de Bourgongne[1], son prisonnier, qui parlementa et incita fort, que on dit, ceux de la ville d'Arras de eulx mectre en la main du Roy. Aussi alla devers le Roy, Monseigneur l'archevesque de Lyon[2], cardinal de Rome, frère de Monseigneur le duc de Bourbon, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Vaast dudit Arras. Et ce pendant le Roy prepara son artillerie et fist faire ses preparacions pour assegier ladicte ville d'Arras. »

Le 1er février, les gouverneurs paient une indemnité de douze sous au « gorellier » Jehan le Roy, pour le rembourser de deux avaloires neuves prises en sa maison par les commis saires du roi, qui conduisaient un grand nombre de charretiers menant de l'artillerie en Picardie.

Le lendemain, Gilles Bonamour étant de passage, et suivant Louis XI et son armée jusqu'à Péronne, descend chez l'hôtelier Colard Darel. Nos pères ne lui laissent pas payer sa dépense qu'ils prennent à leur charge[3], afin qu'il ait la ville pour recommandée touchant la charge de douze chevaux et six hommes destinés à la conduite de l'artillerie, et qu'il avait enjoint de lui envoyer aux dépens du budget communal.

1. Antoine, seigneur de Beures, etc., surnommé le grand bâtard de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et de Jeanne de Prelle, naquit en 1421, servit fidèlement son frère le duc Charles, et fut fait prisonnier à Nancy. Par lettres datées d'Arras, le 4 juillet 1477, Louis XI le demanda au duc de Lorraine pour l'attacher à son service et le combla de faveurs. Il mourut en 1504, âgé de 83 ans. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.)

2. Charles de Bourbon, troisième fils de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, né en 1424, cardinal, archevêque de Lyon, et évêque de Clermont, mort le 13 septembre 1488. Il était par sa sœur Isabelle de Bourgogne, l'oncle de Marie de Bourgogne. (*Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.)

3. La dépense s'élevait à 22 sous.



Le 10, le roi fait partir à Compiègne pour s'y tenir jusqu'à son bon plaisir et inviter la ville à mener des vivres en son armée, l'évêque d'Évreux, Jehan Héberge, qui l'avait accompagné jusqu'à Péronne. Les gouverneurs en profitent pour offrir à ce personnage quelques lots de vin, et à son cheval un muid d'avoine acheté chez Jehan Landigois[1], fermier du minage.

Le même jour, ils présentent également trois lots de vin de Beaune au prévôt Tristan l'Hermite, qui, logé chez Mahieu Dauphin, était venu pour ordonner aux marchands de la ville de conduire des vivres à l'armée du roi. Afin de ne pas les confondre avec ceux des autres cités, ces marchands portaient avec eux une bannière ainsi que douze écussons en toile sur lesquels Jehan de Sarry, dit Picart[2], avait peint le nom et les armes de Compiègne.

En même temps, celle-ci fait parvenir à l'artillere royale vingt-cinq pelles ferrées vendues par Colard le Hère[3], avec plusieurs pics, pioches et autres instruments, tandis que, d'après les ordres du lieutenant de la justice, Adam Murlot, elle achète à Laurent le Mareschal quarante-trois livres de fer pour la réparation des chariots de l'artillerie.

Péronne, naguère le théâtre de son abaissement, avait été livrée à Louis XI par le gouverneur Guillaume Bische[4], qui

1. Le muid d'avoine avait été payé 56 sous.

2. « A été payé 12 sous pour cette besogne. »

3. « A Colard le Hère a été payé 49 sous 8 deniers, assavoir : 37 sous 8 deniers pour vingt-cinq pelles ferrées, etc., et 12 sous baillés à Laurent le Mareschal pour quarante-trois livres de fer par lui livrées, pour employer à aucuns chariots de l'artillerie du roi. »

4. Le Bourguignon Guillaume Bische, seigneur de Cléry-sur-Somme, un ancien ami de Louis XI, lui rendit Péronne, en trahissant la foi qu'il devait à Mademoiselle de Bourgogne. « Les Valenchiennois le prindrent en grand desdaing, car lors estoit en la ville madame sa femme et grande partie de leurs bonnes bagues et vaisselles en grand danger d'estre perdues. Plusieurs hérauts furent envoyés pour ravoir lesdites bagues de par le roy. Si fut ordonné par Mademoiselle que madame de Clary et ses enfans se partiroient et iroient où bon leur sembleroit, et leur bonnes bagues comme vaisselles et joyaux demeureroient à Mons. » (Molinet. II. 19.)

avait été tour à tour son favori et celui de Charles le Téméraire. Après la reddition de la ville, ce seigneur accompagné du bourgeois Buffardin et du bailli de Vermandois, vint à Compiègne, qui leur offrit en plusieurs fois dix lots de vin.

Le 14, on reçoit une lettre[1] du roi qui, désirant fortifier la place qu'il vient d'occuper, demande à nos gouverneurs de lui envoyer à toute diligence vingt maçons avec leurs marteaux et outils pour faire des pierres de bombardes et de canons. Mais avec beaucoup de difficultés, les attournés ne peuvent en rassembler que dix-huit qui, en partant deux jours après, touchent soixante-douze sous de frais de voyage, pour l'aller seulement[2]. Le retour sera fait à leurs dépens, la lettre disant qu'ils « seront payez souffisamment de ce qu'ilz feront, si bien qu'ilz deuvront estre contens. »

Le 16, nouvelle lettre du roi[3] réclamant l'envoi à Péronne,

1. *Aux habitants de Compiègne*. — Péronne, 12 février 1477. — Chers et bien amez, gardez que, incontinent ces lettres venues, vous assemblez jusques au nombre de vingt maçons des mellieurs et des plus gens de bien de vostre ville et des environs, et que, à toute dilligence, vous les nous envoyez en ceste ville avecques leurs marteaulx et oultilz à ce necessaires, pour faire pierres de bombardes et de canon et les adrecez au receveur de ceste ville Baudouyn Boucquet, dit Buffard, auquel nous avons donné charge de les mectre en œuvre. Et seront payez souffisamment de ce qu'ilz feront, si bien qu'ilz deuvront estre contens. Si vous prions et néantmoins commandons que sur ce n'ait point de faulte, car aultrement ne serions pas contens de vous. — Escript à Peronne, le XII[e] jour de fevrier.

2. « Le 16 février, a été baillée la somme de 72 sous, pour faire leurs dépens en allant, à Pierre Masse et son valet, à Jehan Bonnet, Colin Sohier et ses deux fils, Guiot Masse, Guillaume Choquart, Jehan Thabour, Pierre Clamert, Mathelin de Pris, Louis de Guignecourt, Jehan Masse, Colin Marié, Belle Oreille, Jehan le Feure et ses deux fils, qui font en nombre dix-huit maçons qui se partirent de Compiègne, pour aller au service du roi en la ville de Péronne pour faire des pierres à canon, ainsi qu'il était mandé. »

3. *Aux habitants de Compiègne*. — Péronne 16 février 1477. — De par le Roy. — Chers et bien amez, nous envoyons presentement en nostre ville de Compiengne nos amez et feaulx conseillers Antoine Fouldras,

pendant quinze jours, d'un certain nombre de charpentiers et maçons à fixer par les porteurs de la missive. A la réception de cette lettre, le mercredi 19, l'assemblée de la ville répond qu'il ne reste plus de maçons après le départ de ceux exigés par le roi, le 12 précédent. Les deux conseillers délégués, Anthoine Fouldras [1] et Jehan de Reilhac [2],

chevalier, maistre ordinaire de nostre hostel, et Jehan de Ralhac, maistre de noz comptes, pour aucunes choses qui nous touchent, et entre autres pour vous dire que en toute dilligence vous nous veuillez envoier le nombre de maçons et charpentiers qu'ilz vous diront, avec tous leurs houlstiz, souldoyez pour XV jours seullement, affin de les employer en aucunes noz affaires. Si vous prions que ainsi le vueillez faire en la plus grand dilligence que possible sera, et vous nous ferez singulier plaisir; ainsi que plus a plain avons chargé nos diz conseillers vous dire, et les vueillez croire de ce qu'ilz vous diront de par nous. — Donné à Peronne, le XVI février. — Signé LOYS, et J. DE CHAUMOY.

1. Antoine de Fouldras ou de Foudras, seigneur de Coursenay, conseiller et maître d'hôtel du roi, touchait 500 livres de pension.

2. Jehan de Reilhac, maître des comptes, était fils de Guillaume de Reilhac, maître de la chambre aux deniers de Louis I[er] de Bourbon, comte de Montpensier. Il naquit à Aigueperse dans la Limagne d'Auvergne, et débuta vers 1455, dans les fonctions de « greffier des esleuz ou commissaires sur le fait de l'équivalent ou bas païs de Limosin ; » puis il devint secrétaire du roi, de Charles VII d'abord, et ensuite de Louis XI, qui le nomma également, dès l'année 1461, trésorier en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, et enfin maître des comptes le 10 août 1465 ; mais il ne fut installé dans ces dernières fonctions que le 17 mai 1466. Tombé en défaveur vers 1469, pour des motifs restés inconnus, il disparaît de la scène politique jusqu'en 1475 ; rentré, à ce qu'il semble, en grâce à ce moment là, il ne devait pas s'y maintenir longtemps. Le procès du duc de Nemours, en révélant ses relations avec le duc de Bourbon pendant la Ligue du Bien-Public, amena une seconde disgrâce. Remplacé d'abord provisoirement dans son office de maître des comptes par maître Robert des Roches qui avait été son prédécesseur, il eut comme successeur François le Boursier, nommé par lettres de Louis XI, en date de Lyon, le 14 juin 1476 ; à peine reparaît-il comme chargé de surveiller la fabrication de l'artillerie royale. La mort de Louis XI lui permit de rentrer encore une fois dans sa charge de maître des comptes, le 24 octobre 1483) ; la mort seule devait désormais la lui enlever en 1505. (*Lettres de Louis XI,* par Vaesen.)

présents à la réunion, ayant dit qu'il leur fallait au moins cinquante charpentiers, tous les membres de ce corps de métier et les « soieurs d'ais » sont immédiatement convoqués. On n'en peut trouver que vingt-six qui s'en vont le lendemain à Péronne et reçoivent une indemnité de vingt-deux livres huit sous pour frais de voyage, aller et retour[1].

Le 17, une lettre de roi met de nouveau la ville à contribution. Cette lettre est reçue le 19, et aussitôt les gouverneurs expédient par le bateau de Petit-Jehan jusqu'à Pont-l'Evêque six cent quatre-vingts boulets de fer moyens, cinq cent trente boulets de pierre, trente-deux pics, trois grandes pinces de fer, un « mail » de fer, et vingt-cinq pelles ferrées. Ce chargement est retenu à Pont-l'Evêque par Cardin de Warville, « commissaire à ce ordonné, » et remis sur les chariots de Jehan Chauvet, qui le transportent jusqu'à Péronne[2].

1. « Le 20 février, à Jehan Taupin, Colin Guillot, Robin de la Carmoye, Noël Poitevin, Jehan de Hongles, Regnault Hurtault, Henry de Remy, et le Secq, son fils, Jacotin le Charpentier, Jehan Raquet, Jehan Ramesson et son valet, Guillaume de la Carmoye, Régnier Grunian, Robin de Condé, Jehan Lestourmy, Jehan Thibault, Pierre Gombart, Pierre Hérouart, Jehan de Lancry, Pierre de Friges, Pierre du Vinier, Pierre de la Vigne, et le fils Colin Sohier, Perceval Danton, et Martin le Loir, tous charpentiers et soyeurs d'ais, lesquels, par le commandement du roi, se partirent de cette ville pour aller à Péronne, en l'ost et armée du roi, a été baillé pour aider à faire leurs dépens, en allant et revenant, 22 livres 8 sous. »

2. Pendant ce temps, Mademoiselle de Bourgogne envoya au roi, qui était à Péronne, une ambassade composée de son chancelier Hugonet, du sire d'Himbercourt, du protonotaire de Cluny, et de quelques autres personnages les plus considérables de son conseil. Ils étaient chargés de lui remettre une lettre écrite de sa main, par laquelle elle l'informait qu'elle avait pris possession de ses Etats, qu'elle les gouvernerait avec l'aide et par les conseils de la duchesse douairière, du sire de Ravenstein, du sire d'Himbercourt, et du chancelier Hugonet; lui demandant en même temps sa protection. Les ambassadeurs exposèrent ensuite leurs propositions: ils offraient au nom de la jeune duchesse de restituer au roi tout ce que la maison de Bourgogne avait acquis par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, et de lui rendre hommage pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. En retour,

Le budget communal ne pouvant plus continuer à supporter toutes ces dépenses de charroi, la ville envoie Jehan Landigois à Péronne porter de la venaison à Louis XI et des lettres au bailli de Vermandois, en le priant de remontrer au souverain la charge excessive qu'elle supporte. Non seulement on ne reçoit aucune réponse valable, mais de nouveaux et plus coûteux charrois sont encore ordonnés.

Le 24, au commandement de deux commissaires du roi, Jehan de Russon et Nicolas Gille, des voituriers conduisent à Amiens trois gros canons appelés « focres », avec leurs affûts, chambres et soixante-quatre boulets de pierre. Pour effectuer ce transport accompagné par Laurens le Tondeur[1]

ils supplièrent le roi de retirer ses armées, et d'observer la trève de neuf ans conclue à Soleure. Le roi leur répondit qu'il ne voulait point dépouiller sa filleule, mais que, selon la coutume de France, la garde noble d'une vassale mineure lui appartenait, et qu'il venait la prendre. En même temps il voulait réunir à sa couronne les seigneuries qui y étaient reversibles ; mais surtout il voulait presser le mariage de Mademoiselle de Bourgogne avec son fils le dauphin. A cette époque même, il était entré en traité avec le sire de Ravenstein et avec Crèvecœur, baron d'Esquerdes, qui commandaient la nombreuse garnison d'Arras ; ces gentilshommes paraissaient disposés à accepter les offres avantageuses que Comines leur avait faites au nom du roi ; tandis que les bourgeois d'Arras nourrissaient la haine la plus violente contre Louis et contre la France. Louis demanda aux ambassadeurs de Mademoiselle de Bourgogne, comme gage de leur désir sincère de la paix, de lui faire livrer une partie de la ville d'Arras, séparée de l'autre, et en dehors de ses fortifications, qu'on nommait la Cité. Elle ne dépendait que de l'évêque et du chapitre, et le roi prétendait qu'elle relevait directement de lui. Les ambassadeurs y consentirent, et la cité d'Arras, qui n'était proprement qu'un faubourg, fut remise au roi le 4 mars. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 505.)

1. « A Laurens le Tondeur pour un voyage par lui fait en la ville d'Amiens à mener et conduire en ladite ville, par le commandement fait aux gouverneurs et habitants de la ville, de par le roi, par Jehan de Russon, maître d'hôtel, et maître Nicolas Gille, secrétaire du roi, et ses commissaires à faire amener son artillerie audit lieu d'Amiens, trois gros canons appelés « focres » avec leurs affûts, chambres et soixante-quatre boulets de pierre ; pour lesquels mener aux dépens de la ville, a convenu soixante chevaux, tant de cette ville que d'ailleurs, appartenant à Paignon, à Berthemet Polle, à Jehan Dorgny, à Jehan le

qui le surveille, on réquisitionna, à Compiègne ou dans les environs, soixante chevaux appartenant, les uns à Jehan Batel, dit Paignon, à Berthemet Polle, et les autres à Jehan Dorgny, à Jehan le Feure de Bray-sur-Somme. Cette expédition revint à la somme de quarante-trois livres onze sous que la ville ne put payer qu'à l'aide d'un emprunt, tellement elle était obérée par des dépenses qui incombaient au trésor royal[1].

Feure de Bray-sur-Somme et autres; pour le salaire desquels chevaux et charretiers a été payé par ledit Tondeur, comme appert est par les parties qu'il en a baillées par écrit, compris les lettres de récépissé de ceux à qui le Tondeur a baillé et laissé ladite artillerie, la somme de 40 livres 7 sous; et pour quatre jours que ledit Tondeur a vaqué audit voyage, 64 sous; montent lesdites parties à 43 livres 11 sous, comme appert par mandement du 24 février 1477. Et est assavoir que ladite somme de 43 livres 11 sous a été empruntée à plusieurs particuliers de la ville ci-après nommés, que ledit receveur sera tenu de restituer parce qu'il n'en fait point de recette ».

1. « Ensuit le nom de ceux qui ont fait ledit prêt, et que le receveur est tenu de leur rendre » :

Adam Amelot.	1 écu	Robert Charmolue . . .	1 écu
Raoul Thibault.	1 —	Pierre le Féron.	1/2 —
Me Jehan Thibault . . .	1 —	Simon le Féron.	1/2 —
Colard le Hère	1 —	Jacotin Fournier	8 sous
Pierre le Caron.	1 ducat	Laurens Martin.	1/2 écu
Simon le Plat.	1 écu	Jehan Morel.	1 —
Jehan Bucquet.	24 sous	Pierre de Ruissel. . . .	1/2 —
Guillaume Blocquel . .	1 écu	Hutin du Clerc.	8 sous
Thomas Caron	1 —	Jehan Langles	1/2 écu
Jehan Dauderon	1 —	Toussaint Martin. . . .	1 écu
Pierre Guérin	26 sous	Watin Lallemant. . . .	1/2 —
Jehan de Verberie . . .	1 écu	Jehan Simon	1/2 —
Philibert le Masson, dit Saint-André	1 florin	Colard Bertram.	1/2 —
Jehan Bauldet	16 sous	Pierre Bosquet.	1/2 —
Jehan Bourgois.	1 écu	Jehan Henry	1 —
Regnault Courtois . . .	1 —	Regnier de Baillon. . .	1/2 —
Pierre Darin	1/2 —	Pierre le Feuve.	16 sous
Martin Pontonnier. . .	11 sous II d.	Walleram le Féron. . .	1 écu
Pierre de Prinnay . . .	1 écu	Jehan Treslon	11 sous
Pierre du Bos.	1/2 —	Jehan Dargenton. . . .	1/2 écu
		Jehan Dargenton. . . .	1/2 écu

Le 7 mars, maître Jehan le Clerc, secrétaire du roi, vient toucher le montant de l'emprunt que Louis XI avait réclamé à Compiègne par sa lettre du 19 janvier dernier, et reçoit à son arrivée trois lots de vin de Beaune. Les cinq cents écus levés sur plusieurs habitants dénommés au rôle lui sont donnés comptant : après quoi, pour fêter sa bienvenue, on lui offre dans l'hôtellerie de Jehan Bucquet un dîner auquel sont invités le lieutenant du bailli de Senlis[1], le procureur du roi, les gouverneurs et plusieurs notables personnes.

Le 18, nos francs archers à peine revenus de la Bourgogne, partent « hastivement », mandés par le roi, pour rejoindre son armée devant Arras et en faire le siège. Mais Louis XI ayant conclu avec la ville une trève pendant laquelle il fortifiait la cité et y installait sa puissante artillerie, s'était remis en marche[2].

Le 25, Blanchefort, maire de Bordeaux, enjoint aux gouverneurs de lui faire parvenir cinquante chevaux pour mener à Amiens six grosses bombardes de fer avec leurs affûts, ainsi que d'autres canons qui avaient été descendus à Pont-Sainte-Maxence. Aussitôt Jehan de la Morlière, Pierre de Ruissel et Jehan Landigois, dit Recteur, d'aller à Pont trouver Blanchefort, afin de lui « remonstrer les affaires et charges de la ville », et le prier de vouloir bien réduire à vingt le nombre de chevaux qu'il a requis. Mais ce dernier s'y refusant, en exige trente qu'il faut lui expédier le lendemain même, sous peine de confiscation de corps et de biens[3]. Il n'y a donc plus qu'à s'exécuter. Au

1. Guy Villec, lieutenant du bailli de Senlis. – Le dîner coûta 57 sous 8 deniers.

2. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.

3. « Aux voituriers par terre et personnes ci-après nommées et pour les causes ci-après déclarées, a été payé la somme de 18 livres 12 sous, assavoir : à Jehan Chauvet, voiturier d'Orléans, pour lui, trois hommes et treize chevaux, 6 écus ; à Jehan Fourdin, Perrotin Sirvet, et Jehan Picant, serviteurs de Jehan le Feure de Bray-sur-Somme, requis de douze chevaux, 7 écus d'or. Lesquels voituriers, par l'ordonnance des élus et commandement de Blanchefort, maire de Bordeaux, furent

jour dit, Jehan Landigois revient suivi de Jehan Chauvet, voiturier d'Orléans, avec trois hommes et treize chevaux, de Jehan Fourdin, de Perrotin Sirvet et de Jehan Picant, serviteurs de Jehan le Feure de Bray-sur-Somme, avec douze chevaux. Il met ensuite à la disposition de Guillaume Brunel, maître de l'artillerie, tous ces charretiers dont il ne peut venir à bout, à tel point que pour les faire travailler, il doit réclamer l'aide des officiers de la justice de Pont. N'ayant pas d'autorité sur ces mutins, c'est un nommé Geffroy Mouchet, serviteur de Brunel, qui le remplace et se charge de les conduire jusqu'à Amiens.

Messire Pierre Dauphin, religieux de l'ordre des frères prêcheurs jacobins de Compiègne « a presché et sermoné chaque jour en ceste ville durant le Caresme, et en ce faisant priz grant labeur pour l'instruction et doctrine du peuple ». Les gouverneurs lui donnent le 24 avril, la somme de dix livres

pris en cette ville, le 26 mars 1477, et envoyés à Pont devers ledit Blanchefort et Guillaume Brunel, maître de l'artillerie du roi, pour aider à mener à Amiens six grosses bombardes de fer et les affûts avec autre artillerie qui a été arrimée et descendue audit Pont. Lesquels 13 écus, compris le déchet et diminution desdits écus qui étaient trop petits, montent à 17 livres. Et 32 sous baillés à Jehan Landigois, dit Recteur, pour les parties qui s'ensuivent : pour la dépense de Morlière, élu, Pierre de Ruissel et ledit Recteur qui furent à Pont devers ledit Blanchefort remontrer les affaires et charges de la ville, à dire qu'il voulut diminuer le nombre de 50 chevaux qu'il avait mandé et enjoint lui être envoyés le lendemain, sous peine de confiscation de corps et de biens, 9 sous. — *Item*, pour le salaire dudit Recteur, qui, le lendemain, retourna audit Pont mener lesdits chevaux, et bailla auxdits charretiers devant la justice de Pont, la somme de 8 sous, compris 4 sous qu'il donna aux gens de ladicte justice qui lui aidèrent à faire le lendemain mettre en exploit lesdits charretiers dont il ne pouvait venir à bout. – *Item*, 2 sous au tabellion de Pont qui écrivit les quittances desdits charretiers. — *Item*, 8 sous par lui baillés à un nommé Geffroy Mouchet, serviteur dudit Brunel, qui se chargea de conduire lesdits charretiers, au lieu dudit Recteur, jusqu'à Amiens. »

« A Jehan le Feure, voiturier de Bray-sur-Somme, oultre et par dessus la somme de 7 écus baillée à ses valets sur ledit voyage de Pont à Amiens, lui a encore été payé la somme de 77 sous 8 deniers. » (*Mandement du 31 mars 1477.*)

cinq sous « pour contemplacion de ses dicts labeurs et doctrines, et aidier qu'il soit plus enclin en son étude. »

Le 3 mai, pour la troisième fois depuis la mort du duc, nos francs archers retournent en Bourgogne et toujours « hastivement », car de ce côté, les nouvelles survenues pendant le mois d'avril étaient mauvaises pour le roi. La ville d'Auxonne, après avoir reconnu son autorité, s'était révoltée[1].

Le 13, le clerc Jehan Bucquet porte à Amiens des lettres au bailli de Varmandois, le priant d'excuser auprès de Louis XI les habitants de Compiègne de ne pas avoir été à Corbie abattre le château, parce que son lieutenant Champluisant leur avait intimé l'ordre de s'y rendre à cet effet, que lui-même y était parti en menaçant de donner par écrit au roi les noms de ceux qui étaient restés chez eux.

Le 15, Jehan Edouart, couturier, s'en va jusqu'à Reims et Château-Porcien remettre à Guiot Pot de nouvelles lettres par lesquelles les gouverneurs lui demandent d'écrire à

1. Cependant la situation de Mademoiselle de Bourgogne, orpheline, abandonnée, presque prisonnière, éveillait enfin la pitié, et lui ramenait le cœur de ses sujets. D'un autre côté, les rapides accroissements de la France commencaient à exciter les inquiétudes des princes voisins ; et les concussions, la licence que Louis, contre toutes ses maximes, tolérait dans les pays conquis, exaspéraient les habitants, qui avaient attendu un traitement plus doux. Sans doute hors d'état de satisfaire avec ses seules ressources l'avidité immodérée des noblesses française et bourguignonne, qui mettaient leurs services à l'enchère entre les deux partis, le Roi fermait les yeux sur les chefs qui se faisaient eux-mêmes leur part. Le cardinal de Bourbon dans l'Artois, et Craon surtout, dans la Bourgogne dont il était le gouverneur, se signalaient entre tous par leurs affreuses exactions. Ce fut alors une réaction générale contre les Français. Déjà l'inconstant prince d'Orange, humilié de n'avoir pas le suprême commandement dans les Bourgognes, était revenu au parti de la Duchesse. Dès que les populations, foulées par Craon, se voient un chef, le soulèvement devient général. Orange, sans perdre de temps, achète le service de trois mille des Suisses qui venaient d'exterminer le duc Charles, et qui commençaient à s'attacher au subside plus qu'à la cause. Avec leur secours et l'aide des habitants, il chasse, en quelques semaines, les Français de la Franche-Comté, et reprend presque toutes les places du duché de Bourgogne. (*Règne de Louis XI*, par Théodore Bénazet, f° 387.)

Gilles Bonamour ce qu'il a fait pour la ville touchant les trente chevaux et les dix hommes que ledit capitaine avait enjoint de lui envoyer à Lyon sur le Rhône, « affin d'en avoir escripture. » En même temps, Jehan Gardet part à Babœuf avec des lettres pour le capitaine des gens d'armes, lui recommandant de faire « retraire » ces derniers en leurs garnisons, et l'avertissant que Château-Porcien est en composition.

En 1476, le roi de Portugal était venu visiter Paris, après avoir été trouver Louis XI à Tours, à l'effet d'obtenir de lui qu'il le soutînt dans ses prétentions sur l'Espagne. Il y arriva le 28 novembre, et alla descendre à l'hôtel de Laurent Herbelot [1], riche marchand, situé rue des Prouvaires. Il reçut là force présents du corps de ville et de plusieurs particuliers. Mais quelques jours après, s'imaginant que le roi avait dessein de le faire arrêter pour le livrer à ses ennemis, il disparut sous des habits d'emprunt. Il se disposait à partir pour Rome, lorsque, reconnu par Robinet le Bœuf de Normandie, il fut appréhendé au corps. Cependant Louis XI, pour lui montrer combien ses soupçons étaient injustes et mal fondés, fit équiper à ses frais plusieurs vaisseaux qui le transportèrent avec sa suite dans ses Etats. Au mois de mai de l'année suivante, alors qu'il était revenu à Paris, il envoya en Flandre un messager qui fut arrêté à Compiègne, le 20 du même mois. « Lequel a esté trouvé passant en ceste ville, garny de grant quantité de lectres closes adreçans à plusieurs gens et seigneurs en la ville de Bruges et alliez. » Deux jeunes gens, Jehan le Maire et Jehan le Besgue, selon l'opinion de plusieurs notables, le conduisirent à Arras devant le bailli de Vermandois et le maréchal de Lohéac, pour qu'ils puissent l'examiner et voir

1. Laurent Herbelot, notaire et secrétaire du roi, fut commis le 31 décembre 1465, pour recevoir les 4 livres tournois par muid, imposées sur certains marchands de sel qui avaient tiré de leur commerce des bénéfices excessifs. Il était assez avancé dans la faveur du roi pour que, pendant une absence de Bourré, Louis XI ait donné son office de contrôleur de Normandie à maître Laurent.



les lettres, si bon leur semble, « affin de sçavoir s'il y a riens qui préjudicie au Roy, pour ce que par deça l'on n'a voulu ne ozé ouvrir les dictes lectres, et qu'elles sont escriptes au dessus en langaige de Portuigal. »

Gilles de Rouvroy, dit de Saint-Simon, connu sous le nom de grand bailli, mourut peu de temps après avoit fait son testament daté du 20 septembre 1477[1], et y avoir ajouté le codicile du 17 décembre suivant. Il fut enterré dans la

1. *Extrait du testament du bailli de Senlis.* — 20 septembre 1477. — *Item*, je veuil et ordonne aussy que mes trois fils, c'est asçavoir, Guillaume, Loys et Antoine, soient tenus en l'escolle tant et jusqu'ad ce que chacun d'eux sache entendre son latin ; et par spécial veuil que le dit Guillaume soit encore à l'escolle quatre ou cinq ans, et pour ce que ledit Antoine est le plus jeune et que en matière de noblesse, l'aîné a des prééminences que n'ont pas les autres, je donne et laisse à icelluy Antoine, par manière de succession abrégée, ma terre et seigneurie de Coudun-les-Compiègne, Baugy, Orviller et les appartenances et appondances, ensemble la maison et héritages que j'ai acquestés de Me Jacques Thiessart, audit Coudun et terrouer d'environ, avec ma maison de Compiègne, nommée l'Hostel de la Porte rouge, et aussy toute l'acquisition que j'ai faite d'un nommé Pierre Delamotte, pour de ce joyr par ledit Antoine comme de sa propre chose.

Et pour ce, je requiers à ma très chère et amée femme et à mes autres enfants que ce présent lais, par moi ainsi fait, ils veulent avoir pour agréable, ferme et estable et l'en veulent laisser joyr paisiblement, et au cas que les dessus dits soient reffusans, je luy donne pour une fois la somme de 2.000 écus pour employer en terres et héritages ; se ainsy est que ledit Antoine ne viengne en partage à ma succession comme ledit Loys son frère, auquel cas veuil que ce présent lais soit de nul effet. (Afforty. T. XXII. p. 238.)

Gilles de Rouvroy, second fils de Mathieu dit le Bègue, tué à Azincourt, fut élevé auprès de Charles VII. Fait chevalier en 1419 et nommé chambellan du roi, en 1424, il devint bailli de Senlis en 1430, et conserva cette charge pendant près de cinquante ans. Il prit part à la conquête de la Normandie et commanda à Formigny les gens d'armes et les archers.

Gilles de Rouvroy de Saint-Simon mourut en décembre 1477, laissant, de Jeanne de Floques, dame de Sainte-Lux et d'Erlaville, trois enfants : Guillaume ; Antoine, dit Floquet, mort en 1490, et Jacqueline, mariée à Valleran de Sains, seigneur de Marigny, près Compiègne.

chapelle qu'il avait fondée à la cathédrale de Senlis, et qui porte encore le nom de la chapelle du Grand Bailli.

Pendant le cours de cette année, du vin fut offert : le 15 janvier, à Jehan Duc ; le 15 février, à deux secrétaires du roi venus pour faire conduire des maçons à Péronne ; le 25 mai, au Recteur de l'Université ; le 2 juin, au président, maître Jehan le Boulenger et autres secrétaires du parlement appelés tout exprès à Noyon pour le procès du duc de Nemours[1] ; à Nicolas Potier et au comte Germain de Marle, fils aîné du connétable de Saint-Pol[2] ; au trésorier des guerres ; au chancelier de France ; à la femme de maître Jacques Louvet, lieutenant du maître des eaux et forêts ; le 20 juin, au bailli de Senlis ; à un des maîtres de l'artillerie nommé Raoulin ; au président Jehan de la Driesche, trésorier de France ; au commissaire des guerres, Denis le Breton ; et en octobre, au couvent des Cordeliers, le jour de Saint-Simon.

Des exodes de Compiégnois se produisirent aux dates ci-après : en novembre 1475, Picart de Roussel ; en janvier 1476, Thibault Charpentier, demeurant rue de la Heuze ; en juin, Jehan Bonin, marchand de Chauny ; en octobre, Colin Brimont, maréchal ; en novembre, Huguet de Santerre, Massin

1. L'année précédente, Louis XI avait fait arrêter le duc de Nemours, qui avait été son ami et le compagnon de sa jeunesse, et le fit transférer à la Bastille le 4 août 1476. Il fit poursuivre son procès et obligé, par les réclamations des gens de justice, à le renvoyer devant le Parlement, il appela cette compagnie à Noyon, pour y rendre sa sentence, sous la présidence du sire de Beaujeu, son gendre ; il ne permit point aux pairs d'y prendre place ; il en écarta le chancelier, tandis qu'il y adjoignit les commissaires qu'il avait nommés d'abord, avec plusieurs autres membres externes ; et ayant ainsi tout à fait dénaturé ce tribunal suprême, il en obtint le 10 juillet 1477, un arrêt de mort. Le président du Parlement, Jehan le Boulenger, vint, le 4 août suivant, signifier au prisonnier sa sentence, et l'avertir de se préparer à mourir. Le même jour, Nemours, conduit sur un cheval drapé de noir, aux Halles où était dressé l'échafaud, eut la tête tranchée ; au dernier moment, il essaya de rétracter les aveux qui ne l'avaient pas sauvé.

2. Saint-Pol avait deux fils : les comtes de Marle et de Brienne.

de Pamiers, de Roye en Vermandois, et Jehan Lambert, pâtissier. Ces départs rapportèrent quatre-vingt-quatre sous de droits d'issue.

Les droits de ventes s'élevèrent à la somme de cinquante-six sous, concernant : dom Guérard le Caron, prieur de Monchy, qui naguère avait fait l'acquisition de la maison de Jehan Descosse[1], en la rue de Soissons, tenant d'une part à Marie Heppigne, d'autre part à une petite ruelle ou voirie aboutissant à l'hôtel de l'Epée, et redevable envers la ville d'une obole de cens ; Raoul Thibault, pour l'achat d'une rente de seize sous que Henry Mauclerc possédait sur sa maison faisant partie des dépendances du Donjon, en dessous de la ville ; et Jehan de la Court, receveur de Mademoiselle de Maiquelde, qui avait racheté des héritiers de Jehan Charmolue une rente de quarante-deux sous pour laquelle ils avaient donné en garantie deux masures et une grange assises en la rue Parisis, tenant d'une part à l'hôtel Saint-Christophe[2] et d'autre part à Colard Maton.

1. Située au numéro 18 actuel de la rue de la Sous-Préfecture. Jacques Charmolue, de Noyon, se dessaisit en 1491, d'une rente de 4 livres 9 sous parisis, qu'il possédait sur cet immeuble acquis en juin 1476, de Jehan le Mercier, dit Descosse, par dom Guérard le Caron, de l'abbaye d'Ourscamp, prieur de Monchy.

2. Situé au numéro 13 actuel de la rue de Paris.

CHAPITRE VI

(de 1477 à 1481. — Arch. munic. CC. 27. BB. 6).

Obits célébrés par Laurens Conne en l'église Saint-Jacques. — Les rois de l'arbalète et de l'arc. — Envoi de faucheurs à Arras. — Jugement de l'élection concernant un habitant de Bienville. — Incendie à l'hôtel de l'Écrevisse. — Mise en vente de la cloche de la ville appelée la « bancloque ». — Envoi de bestiaux à l'armée de Picardie. — Reconnaissance du droit de la ville d'être marchande de son sel. — Restitution de tailles à Mathieu d'Escouchy. — Audition des comptes de défunt Jehan Bourgois, receveur des deniers communaux. — Destruction d'Arras désormais appelée Franchise. — Envoi d'un lanier à Philippe Luillier, capitaine de la Bastille. — Bataille de Guinegatte. — Incendies aux hôtels du Cygne et du Mouton d'Or. — Procès de la ville contre Gillequin Loste, les maire et échevins d'Amiens. — Incarcération des gouverneurs à Paris et à l'hôtel du roi. — Les Suisses expulsés de la ville. — Réparation au petit moulin du pont. — Venue du légat du pape. — Fourniture d'armes pour le camp du Pont de l'Arche. — Ordre de loger des Suisses.

Jehan Bourgois tenait à louage durant les quinze jours de la Mi-Carême, les deux places de la Cour le Roi et du Change où se vendaient dans l'une les denrées des taillandiers, et dans l'autre celles des cordonniers. Ses successeurs furent en 1478, le boulanger Pierre Darcy ; en 1479, Jehan de Verberie, et en 1480, Farot Belin[1]. Pierre Wattier, dit

1. Les deux places furent louées : 20 sous en 1477 ; 40 sous en 1478 ; 64 sous en 1479, et 12 sous en 1480.

Le droit de forage, rouage et vientrage a été vendu 24 livres en 1478, à Laurens le Tondeur ; 27 livres à Jehan Simon, cordonnier, en 1479 ; et 24 livres à Jacques le Musnier, en 1480.

Le revenu du grand poids de la ville a été vendu 100 sous à Laurens le Tondeur en 1478 ; la même somme à Colard le Hère, l'année suivante, et 4 livres en 1480, à Jehan Landigois, dit Recteur.

Les tonlieu et aunage des toiles ont été vendus 16 sous à Jehan Cabor-

Perrichon, prit à cens, en remplacement de Jehan le Vasseur, une place où il fit édifier une grange neuve qui possédait une sortie devant l'hôtel de la Cour Marée, situé rue de la Poterne[1]. D'un autre côté, Jehan de Guignecourt occupait devant l'hôtel du roi un terrain dont il avait fait un jardin entouré de haies.

Le bas des tournelles rapportait annuellement la somme de 52 sous, et était loué : la tour voisine de celle des Offices, au bout du Porniol, à Pierre Aubry ; l'une des tours de la porte aux Cordiers à Jehan de Brely, cordier ; l'autre à Boniface[2], aussi cordier ; la tour des Poissonniers à Jehan Sourdault, poissonnier ; la tournelle Robert Les-

gne. — Les tonlieu et poids de la laine ont été vendus 32 sous par an, pour les trois années susdites.

Le tonlieu du poisson de mer a été vendu 50 sous à Jehan Langles, sergent, en 1478 ; 44 sous à Jehan Diec en 1479 ; 50 sous à Jehan Caborgne en 1480, et 42 sous au même en 1481.

Le tonlieu des fournées de pain cuit par les boulangers de la ville a été vendu 115 sous à Jehan Caborgne, boulanger, en 1478 ; le même prix à Laurens le Tondeur en 1479 ; à Jehan Caborgne en 1480, et à ce dernier en 1481.

Le poids à la graisse et le tonlieu de la boucherie ont été vendus 110 sous à Drouet Richard en 1478 ; à Pierre Langles, boucher, en 1479 ; à Jacques Langles, aussi boucher, en 1480, et à Drouet Richard, boucher, en 1481.

Le tonlieu des chaux a été vendu 24 sous à Jehan le Roy, gorellier, en 1478 ; à Drouet Richard en 1479 ; à Jehan Landigois en 1480, et à Jehan Caborgne en 1481.

Le tonlieu de la futaille fut adjugé à Jehan Dauderon en 1478 ; à Gilles Poulletier en 1479 ; à Pierre Chocquet en 1480, et à Laurent Poulliet, tonnelier, en 1481.

Le « vendage » du poisson de mer a été adjugé 54 sous à Jehan Guérin en 1478 ; 60 sous à Raoulin Charmolue, sergent, en 1479 ; 7 livres à Jehan Guérin en 1480, et 12 livres au même en 1481.

1. L'hôtel de la Cour Marée, situé au n° 32 de la rue des Trois-Barbeaux était ainsi appelé parce qu'il se trouvait en face d'une petite place où les « chasse-marée » déchargeaient le poisson de mer destiné à être vendu dans la Poissonnerie existant à côté.

2. Il demeurait dans une maison sise rue de Pierrefonds, tenant à l'hôtel de l'Échiquier et ayant appartenu à Pierre de Matigny.

cripvain à Jaquet Quiénart ; l'une des tours de la porte de la Chapelle à Adam Dorigny ; la tour Thibault Cossart à la veuve Mahieu le Jeune ; la tour Trop tôt Marié à Oudin Bourdon, boucher ; la tour de Sorel à Jehan de Roussoy[1], sergent ; la tournelle près des Jacobins à Colart de la Planque ; la tournelle derrière la maison Cossart et celle située près du jardin Raoul Charmolue à Robin de le Ruelle[2], ancien franc archer.

La prairie de la ville qui était louée à la veuve Étienne le Flament, dit Crinon, est reprise pour douze années par Jehan de la Cauchie, dit Canchiot[3], par Oudin Véret, Berthemet Polle et autres.

Jehan Dauderon, propriétaire de l'hôtel du Barillet, achète aux marguilliers de l'église Saint-Médard de Noyon une rente de six livres qu'ils avaient droit de prendre sur son hôtellerie, rente que Tassart Soustremy avait acquise en 1405, avec un quart et demi de cet immeuble. Jehan le Tuillier vend à messire Jehan Chevalier, prêtre, une maison sise rue Parisis, qui avait appartenu à Jehan Charmolue.

Les rentes suivantes sont acquises : six livres par la Table-Dieu sur la maison de Geffroy le Penseur, faisant le coin de la Cour le Roi et possédée par le mercier Jehan Langles ; neuf sous par Colart le Haire sur l'hôtel du Moulinet[4] qu'il habitait ; vingt sous par Jehan Bauldet sur l'hôtel du Pot d'Étain, son domicile situé rue du Pont ; quinze sous par Jehan Dauderon sur l'hôtel du Lion noir[5], sis rue des Gourneaux ; vingt-quatre sous par maître Laurens Caron sur la maison ayant appartenu à maître Jehan

1. Était franc archer en 1467.

2. Était franc archer en 1468.

3. La maison Canchiot était située près des murs du cimetière Saint-Jacques.

4. L'hôtel du Moulinet se trouvait au n° 5, rue des Bonnetiers. La partie de la rue des Bonnetiers qui s'étend vers le Marché aux Herbes s'appelait à cette époque rue du Moulinet.

5. Actuellement n° 20 de la rue des Gourneaux.

Ruzée ; huit sous par Thomas Carrière sur une masure sise en la rue Saint-Antoine, contre l'hôtel du Cerf[1], et trois sous par Pierre Carrière sur un jardin situé rue d'Estrées[2], autrefois possédé par Jacques Ligner[3].

Compiègne perdit sa plus vieille locataire, Jehanne Bigot, qui passa de vie à trépas en 1481. Depuis plus de trente ans, elle occupait, moyennant un loyer annuel de trente-deux sous, la petite maison de la ville, à côté du Marché au blé. Guillaume Hersent était décédé en 1476, après avoir tenu pendant vingt-sept ans son hôtellerie des Chapeaux rouges[4] que sa veuve continua à gérer. Walleram le Féron, ancien gouverneur, possesseur du fief du Triage, mourut également en cette année, et sa veuve alla demeurer à Clermont en Beauvaisis avec son second mari Jehan du Bois.

Le bailli de Vermandois qui habitait Mouy, la ville voisine, reçut pendant les jours gras un cadeau de quatre lots de vin de Beaune avec des tartes et poupelins achetés chez le pâtissier Pierre Daubré[5]. On se serait bien gardé de lui faire ce présent pendant les jours d'abstinence, ceux-ci étant si religieusement observés que Jehan Landigois alla tout

1. Il était aussi désigné sous le nom d'hôtel du Petit-Cerf et était situé près de l'hôtel des Quatre Fils Aymon.

2. Actuellement rue des Cordeliers, à cause du couvent des frères mineurs ou cordeliers transféré, en 1245, dans un terrain joignant le cimetière Saint-Antoine. Cette rue a quelque temps porté les noms de rue Dame Héloïse d'Estrées et de rue Saint-Adrien, empruntés au voisinage de deux hôtels, l'un portant l'image de ce saint, et l'autre habité par la mère de la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, maîtresse d'Henri IV.

3. Ces rentes furent achetées : 15 livres par Colart le Haire ; 15 livres par Jehan Bauldet ; 15 livres par Jehan Dauderon ; 18 livres par Laurens Caron ; 6 livres par Thomas Carrière, et 50 sous par Pierre Carrière.

4. L'hôtel des Chapeaux rouges, n° 13, situé au coin des rues d'Austerlitz et de Saint-Antoine, était chargé, en 1456, d'un surcens envers la Table-Dieu pour lequel cet établissement payait à la ville 8 deniers parisis.

5. Ces pâtisseries furent achetées au prix de 7 sous.

exprès à Soissons porter lettres de la ville à monseigneur l'évêque « pour avoir congié et tolerance de manger beurre et lait au temps de Caresme 1477 », ce qu'il octroya volontiers à cause de la stérilité des fruits.

Cette année, l'Avent et le Carême furent prêchés par frère Jehan Maugart, docteur en théologie de l'ordre des Frères prêcheurs, qui toucha pour prix de son labeur la somme de trente-deux sous. L'année suivante, on ne donna que vingt sous seulement à frère Arnoul Picart pour avoir prêché pendant le Carême et fait plusieurs beaux sermons. Ceux débités en 1479, sur le Carême, la Passion et la Résurrection par maître Abel de Saint-Brieuc, docteur en théologie, lui furent payés quarante-huit sous. Le Carême de 1480 rapporta quarante sous à Jehan Arnoult, bachelier en théologie.

Chaque année, au Carême, messire Laurens Conne, prêtre, curé de Saint-Jacques, célébrait en son église un obit du prix de douze sous, pour la mémoire de défunt Jehan Loutrel, qui, sous cette condition, donna en 1397, l'hôtel de la ville à ses concitoyens[1]. Le même curé touchait aussi tous les ans, la somme de vingt-quatre sous « pour un obit et service pour defunct Pierre Walet, et recompensacion d'un mandement par ledit curé baillé à la ville en 1430, par lequel il appert que ledit feu Pierre Walet avoit faict prest à la ville de XXV livres XV solz, et donné plusieurs planches, clous, blé, vin et autres matieres et alimens prins en sa maison par le commandement de Guillaume de Flavy, affin de servir à la défense de la ville qui lors estoit assiégée par les Angloiz et Bourgongnons, laquelle somme fut promis restituer des deniers de la ville[2]. »

1. « A messire Laurens Conne, prêtre de l'église Saint-Jacques de Compiègne, pour vingt obits célébrés en ladite église par chacun an, durant cette recette, pour la mémoire de défunt Jehan Loutrel, qui donna l'hôtel de la ville, à la charge dudit obit et à célébrer chacun an, au temps de Carême. Il a été payé pour chacun obit 12 sous, et pour quatre ans, 10 livres 8 sous. »

2. En juillet 1422, le bailli de Senlis était venu à Compiègne pour



Pour les aider à supporter les frais de torches qu'ils exposaient la veille du jour de la Saint-Jacques, on avait coutume de donner vingt-quatre sous aux jeunes compagnons de cette paroisse. Quatre torches neuves prises chez le mercier Simon le Plat étaient ordinairement portées aux processions qui se faisaient les jours de l'Ascension, du Saint-Sacrement et de la Madeleine[1]. Tous les ans, à la Pentecôte, une loge de mai était édifiée à la Croix du Saint-Signe où le peuple se rendait processionnellement, et où se disait une messe pour la prospérité du roi ainsi que des biens de la terre[2]. Le 25 octobre, à la Saint-Crépin, on avait également l'habitude de faire une procession depuis l'an 1430[3], « pour ce que en tel jour feust le siège levé qui

nommer Pierre Wallet, gouverneur de la Table-Dieu, et pour installer les gouverneurs attournés dans leurs nouvelles fonctions.

1. « A Simon le Plat, mercier, pour avoir livré quatre torches, le jour de l'Ascension; le jour du Saint-Sacrement en suivant, quatre torches ; le jour de la Madeleine (22 juillet), quatre torches ; et le jour de Saint-Crépin, quatre torches pesant chacune trois livres de cire. »

2. « A Jehan de Lymer, Lanvin Vivenel et Jehan Tabour a été payé 4 sous pour avoir fait à la Pentecôte 1480, une loge de mai. »

3. « Après que ladite ville de Compiègne eut été ainsi délivrée d'un si long et dangereux siège, écrit Dom Bertheau, tous les bourgeois et habitans d'icelle, tant le clergé que le peuple, voulant référer à Dieu seul, auteur de grandes choses, toutte la gloire et l'honneur de cette victoire, et attribuant leur délivrance et liberté à la vertu et efficace des sacrés et précieux reliquaires dont leur ville est ennoblie depuis un long temps, et spécialement du Saint-Suaire de N.-S. ; ayant toujours reconnu qu'en ce très excellent gage du ciel, consistoit leur principalle sauvegarde et protection, pour ne pas paroître ingrats et meconnaissans d'un bienfait si signalé, ils ordonnèrent que de là en avant en perpétuité, se feroit en la dite ville une procession générale le même jour de la délivrance d'icelle qui est le 25 octobre, jour remarquable pour être celuy de la fête des bienheureux martyrs Saint-Crépin et Saint-Crépinien, premiers Apôtres du pays Soissonnois dans lequel est situé la ditte ville de Compiègne, et que le même Saint et Auguste Suaire seroit porté en tout honneur et révéreece à la dite procession à la fin de laquelle seroit chantée solennellement la messe qui se dit en action de grâce. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de Compiègne*. Biblioth. municip. manuscr. p. 173.)

avoit esté tenu sept moys devant la ville par les Angloiz et Bourgongnons. »

Les gouverneurs accordaient une gratification de vingt sous aux jeunes gens qui fréquentaient le jeu de l'arbalète et faisaient la même gracieuseté à ceux qui étaient assidus au jeu de l'arc, « pour aidier à supporter les fraiz en festant le roy de leur jeu, le premier dimanche de may, ainsy que d'ancienneté et de tout temps a esté accoustumé, à dire qu'ilz soient plus enclins à exercer ledit jeu. » En 1480, le roi de l'arbalète s'appelait Jehan Bucquet, clerc; celui de l'arc, Jehan Beauvaillant; l'année suivante, Jehan Vezel et Jehan Tacquet, franc archer, étaient proclamés, l'un roi de l'arbalète, et l'autre roi de l'arc.

Cependant la ville n'était guère en veine de générosité, alors que sa principale ressource, l'aide sur le vin, rapportait si peu. Il ne fut pas mis à prix en 1477, à cause de l'armée que le roi avait en Picardie [1]; cette année, Raoulin Charmolue, mercier et sergent royal, le perçut lui-même, mais d'après l'état qu'il en avait dressé, déduction faite de son salaire, cet impôt ne produisit que soixante livres. Il fallait pourtant payer au receveur des aides, Jehan de la

1. Louis avait occupé Cambrai, ville libre, qui relevait de l'Empire, mais qui n'avait pas osé lui fermer ses portes. De là, il était venu joindre le comte de Dammartin, qui attaquait le Hainaut, et qui faisait alors le siège de Bouchain. Tannegui du Châtel, neveu de celui du pont de Montereau, y fut tué par un arquebusier, tandis que le roi s'appuyait sur son épaule. La ville cependant se rendit le lendemain, et la garnison eut la vie sauve. Le Quesnoy fut assiégé ensuite et se rendit le 2 juin. Avesnes, que le roi vint assiéger le 11 juin, fit plus de résistance. Les braves bourgeois repoussèrent un assaut avec une grande vaillance; le lendemain, ils tuèrent un capitaine de francs archers que Louis XI envoyait pour parlementer avec le sire de Perweis, leur commandant. Celui-ci s'enfuit aussitôt auprès de Louis XI, protestant qu'il n'avait eu aucune part à cette violation des lois de la guerre; les habitants, effrayés de sa fuite, soutinrent mal un second assaut. La ville fut prise; aucun être vivant n'y fut épargné; le feu fut mis ensuite dans tous les quartiers à la fois, et huit maisons seulement échappèrent à l'incendie. (*Histoire des Français*, par de Sismondi, T. XIV, f° 522.)

Vie ou à son commis, Jehan de Bourcières, une somme de deux cents livres pour les frais de conduite de l'artillerie, à raison de quarante livres par mois, depuis mai jusqu'en septembre inclusivement. Il fallait mener à Arras [1], en juillet, deux grosses roues à binards [2] qui avaient été fabriquées exprès pour le transport des canons, et conduire à Amiens, sur des binards « engraissés » par Pierre Guérin [3], des bombardes qui se trouvaient en la grange des Barbeaux. Il fallait aussi tenir compte à Gobin de Bénin, mari de la veuve Jehan Bourgois, ancien prévôt de la ville, des frais qu'il avait supportés pour aider à faire charger l'artillerie du roi et la mener en Picardie, ainsi que pour avoir livré un de ses chevaux, afin de conduire des faucheurs s'en allant devant Douai faucher les blés « qui avoient esté gastez [4] ».

1. Les cruautés du roi exaspérèrent les habitants de la ville d'Arras, parmi lesquels s'étaient réfugiés tous les fidèles Bourguignons de la province ; les gens d'Arras plantaient des gibets sur leurs murailles et y pendaient des croix blanches, « enseigne de France » ; ils écrivirent au-dessus d'une de leurs portes, ces vers si connus :

« Quand les rats mingeront les cats (mangeront les chats)
Le roi sera seigneur d'Arras ».

Toute cette exaltation tomba devant la terrible artillerie de Louis XI ; après une vigoureuse défense de quelques jours contre le roi en personne, les bourgeois d'Arras, voyant la brèche ouverte, n'osèrent attendre l'assaut, et se rendirent moyennant une amnistie (4 mai 1477), laquelle fut assez mal tenue, car le roi fit mourir beaucoup de gens de bien. (*Histoire de France,* par Henri Martin.)

2. « A Lambin Lallouette et Oudin Véret, voituriers par terre, a été payé 6 livres 8 sous pour mener à Arras les deux grosses roues. »

3. « A Pierre Guérin, a été payé 12 sous pour graisse à engraisser les binarts, et pour deux colliers à chevaux pris par les gens de l'artillerie du roi. »

4. Au lieu de profiter de la conquête d'une partie du Hainaut, et de la défaite de l'armée flamande, pour marcher sur Gand, Bruges ou Bruxelles, le roi qui craignait les entreprises hasardeuses, aima mieux retourner en arrière sur les villes de la Flandre française et du Hainaut, pour achever la conquête de ces deux provinces, et soumettre Valenciennes, Lille, Douai et Saint-Omer. Il s'approcha de cette der-

En effet, Louis XI, voulant soumettre Valenciennes, Lille, Douai et Saint-Omer, avait fait rassembler par force des milliers de paysans, dans la Brie, le Vexin et le Beauvaisis, et les avait envoyés au comte de Dammartin, en lui ordonnant de faire faucher tous les blés autour de ces places de guerre et de tout détruire dans les campagnes[1]. C'est pour obéir à ces prescriptions, que le prévôt Jehan Diec mena, au mois de juin, « certain grant nombre de faucheurs de ceste ville et des environs devers le roy à Arras et à l'environ, qui y estoient mandez aller, soubs peine capitale, comme appert par les lectres que le roy en a escriptes, pour saper et faucher les blez, » Le messager du bailli de Vermandois, Jacques Bervinier[2], avait aupara-

nière ville où commandait le sire de Beveren, fils du grand bâtard de Bourgogne. Louis, qui s'était fait livrer, par le duc René, le grand bâtard, fait prisonnier à Nancy, menaça de lui faire trancher la tête, si son fils ne livrait pas la ville. Beveren ne se laissa pas effrayer ; il répondit qu'il aimait tendrement son père, mais qu'il aimait plus encore son honneur. Louis s'arrêta étonné ; au lieu d'exécuter sa menace, il reçut à son service le grand bâtard de Bourgogne, qui, le 15 août, lui prêta serment de fidélité. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 523.)

1. *Saint-Quentin, 25 juin 1477.* — « Au grant maistre. — Monseigneur le grant maistre, je vous envoye trois ou quatre mille faucheurs pour faire le gast que vous savez. Je vous prye, mettez les en besongne, et ne plaignez pas cinq ou six pippes de vin à les faire bien boyre et à les enyvrer. Et le lendemain bien matin, mettez les en besongne, tellement que j'en oye parler. Monseigneur le grant maistre, mon amy, je vous asseure que ce sera la chose au monde qui fera le plus tost dire le mot à ceulx de Valenciennes et adieu. » (*Lettres de Louis XI*, par Vaesen.)

Le roi voulait avoir Valenciennes, « il convertit ses lances en faulx et livrá guerre aux bleds et aux avoines...... Et pour ce que Vallenchiennes et Douay n'admiroient rien sa puissance, mais se fortifioient contre tous assaults, entretenoient gens d'armes à leurs souldées, soustenoient picquenaires......, dont pour mettre ce hideux faict à execucion finale, au mois de juillet, que les bleds ne sont tous verds ne tous murs....., il fit assembler plus de dix mille faucheurs. » (Molinet, *Chronique*. — Ch. XLV. — T. II, f° 73.)

2. « A Jehan Langles, receveur, a été mandé qu'il prenne sur les

vant porté des lettres à Noyon « touchant tous les faucheurs que le roy a mandez, affin de sçavoir comment les manans et habitans de ceste ville se gouvernoient et quel nombre ilz y envoyoient. » Ces barbaries réchauffèrent la haine des populations et ne firent que hâter l'accomplissement d'un mariage bien funeste à la France, celui de Mademoiselle de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Ce fatal évènement livra la Belgique pour des siècles à une puissance rivale de la nôtre, et ses conséquences pèsent encore aujourd'hui sur notre patrie [1].

Après les faucheurs, le commissaire de l'artillerie, Blanchefort, réclamait l'envoi immédiat de tous les chevaux de harnais de la ville et des environs pour mener de Pont-Sainte-Maxence où elles avaient été déchargées, plusieurs grosses bombardes de cuivre à Amiens. Résistant à une telle exigence, les gouverneurs lui dépêchèrent Jehan Landigois, dit Recteur, qui, après bien des pourparlers, obtint que le nombre des chevaux serait limité à trente seulement, et qu'il les conduirait lui-même à destination [2].

A ces réquisitions excessives venaient s'ajouter les ennuis causés par des percepteurs trop zélés. Pierre de Ruissel [3] alla trouver le bailli de Vermandois, « luy estant avec le Roy à la Neufville-en-Hez, pour remonstrer les exploitz que faisoient aucuns commissaires, à la stipulacion du seigneur de Segré, et traictoient plusieurs en grosses amendes touchant des marchandises appartenant à aucuns marchands d'Arras, et qu'on disoit avoir esté recellées, affin d'en parler au Roy. » Mais le bailli conseilla de n'en point parler, parce qu'on pourrait « empirer la chose. »

deniers de sa recette 10 sous 3 deniers, savoir : 6 sous 3 deniers pour un quartier de sel donné à Jacques Bervinier, et 4 sous pour porter lettres à Noyon. »

1. *Histoire de France*, par Henri Martin.

2. En 1477, Jehan Landigois fit refaire la trompette de la ville qui était rompue.

3. Pierre de Ruissel s'en alla en même temps à Senlis trouver les officiers du roi.

La taille était aussi, pour les gouverneurs, un grand sujet de soucis. Jehan le Roy, « gorellier », part à Mouy trouver Madame la baillie de Vermandois pour savoir où était son mari et lui demander conseil au sujet de la commission des élus par laquelle ils commandaient d'asseoir sur les habitants de Compiègne la somme de deux cents livres tournois pour l'année 1477, bien que le roi ait affranchi la ville. Laurens le Tondeur et Pierre de Ruissel se rendent à leur tour à Mouy auprès de Guiot Pot « touchant ladicte assiette, et d'illec à Paris devers le général Beauvarlet auquel ledit bailly escripvit sur ceste matière ; lequel géneral et aultres conseillers du roy ont respondu que le roy n'entendoit point que les villes par lui affranchies deubssent aucunes choses de la taille ordinaire pour le paiement des gens d'armes, mais seullement contribuer aux frais de son artillerie, et ne le portoit pas le mandement du roy, mais que la ville feroit bien d'aidier à supporter les villaiges. »

Au sujet de cette imposition, un curieux jugement du tribunal des élus fut rendu en 1478, contre un nommé Richard de Genlis, qui alléguait faussement avoir son domicile à Compiègne, alors qu'en réalité il résidait à Bienville. Les gouverneurs lui donnèrent cent sous pour l'aïder à supporter la taille qu'on l'avait condamné à payer et à laquelle il avait été assis à Bienville ainsi que les dépens encourus par lui, le procureur de la ville et tous les gens du village qui soutenaient que ledit Richard était habitant de Compiègne, y avait payé la taille cette année, et ne prétendait point demeurer à Bienville. Il fut débouté par les élus qui l'obligèrent à verser sa quote-part d'impôt à Bienville, pour cette année.

Afin d'être exonérée du paiement des quarante livres mensuelles destinées aux frais de conduite de l'artillerie, la ville traite avec Cardin de Warville, qui, moyennant vingt-quatre sous par jour, consent à livrer pendant la plupart du temps que le roi serait en Picardie, huit chevaux de harnais avec des chariots. Satisfaite de ce marché, elle lui offre,

au mois d'août 1477, un dîner[1] auquel sont conviés les élus Jehan Morlière et Colard le Haire, Simon le Plat et plusieurs autres notables personnes. Quelques jours après, Cardin de Warville mène à l'armée du roi, devant Arras, un certain nombre de gros canons parmi lesquels *les deux frères*, et les ouvriers qui avaient aidé à les charger sur des binards vont se désaltérer à la taverne de Jehan la Vache[2].

Dans les premiers jours de novembre, le feu prit par « méchef » en l'hôtel de l'Ecrevisse[3], appartenant à Jacques Charmolue[4]. Plusieurs jeunes gens[5] et femmes au nombre de plus de quarante, se distinguèrent dans cet incendie qui menaçait de prendre de grandes proportions et de brûler les maisons voisines. Après avoir lutté pendant une nuit et un jour entiers, éclairés par cinq torches achetées chez le mercier Jehan Langles, ces travailleurs réussirent enfin à l'éteindre. L'hôtel seulement fut fort endommagé, mais le foin dont il était rempli fut complètement consumé.

En ce mois, la ville, comprenant tout le parti qu'elle peut tirer de son capitaine dont la faveur auprès de Louis XI

1. Le dîner coûta 13 sous 8 deniers.

2. Ces compagnons firent dans sa maison une dépense de 10 sous. — Jehan la Vache, sergent, était propriétaire de son hôtellerie qui avait issue sur la rue de la Platrerie, joignait d'un côté à la grande halle de la ville et d'autre à Oudin Mas, et aboutissait à Jehan le Vasseur. Il devait à la ville une rente annuelle de 44 sous.

3. L'hôtel de l'Ecrevisse était situé rue Pierrefonds, près de la maison Parisis et de celle de Girard de Gouy. L'enseigne représentait un halecret ou corselet formé d'écailles s'emboîtant les unes dans les autres, et qui était porté par nos francs archers.

4. « Des hoirs maître Jacques Charmolue pour leur maison des Estoilles (située rue des Lombards), au tenant de la maison qui fut Colart de la Voulte, a été reçu en 1477, 2 sous et deux chapons de cens. »

5. Quand le feu prit à l'hôtel de l'Ecrevisse, deux torches neuves, pesant quatre livres de cire, et trois autres pesant trois livres furent achetées chez le mercier Jehan Langles.

est de plus en plus grande, donne au bailli de Vermandois qui portait alors le titre de comte de Saint-Pol, et lui envoie en son château de Mouy, trois demi-queues de vin de Beaune provenant de chez un marchand de Paris[1], « à dire qu'il ayt la ville en sa grace et la recommande en la grace du roy envers lequel il a grant crédit. »

Pendant l'année 1477, les personnages qui passèrent par Compiègne et reçurent des lots de vin, furent : le 7 janvier, Le Roy de Vatetot, commissaire du roi pour les francs archers ; le 14, maître Nicole Tillart, secrétaire du roi ; le 18, l'évêque de Senlis ; le 9 mars, l'abbé de la Victoire et monseigneur de Millendre ; le 30, le bailli de Senlis venu pour faire le procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours ; le 26, le capitaine des arbalétriers du roi ; le 5 mai, les abbés de Saint-Eloi-lès-Noyon et de Chaalis qui firent le service le jour de la « ducasse » et pardon de l'église Saint-Corneille[2] ; le chancelier de France ; le 16, le maréchal de Lohéac ; le 20, maître Olivier le Daim, barbier du roi ; le 24, le lieutenant du prévôt des maréchaux, nommé Beauharnais ; maître Olivier le Daim, à son retour de Paris, et l'abbé de la Victoire ; le 10 juin, le receveur de Paris, Nicolas de Neufville ; le 18, monseigneur l'archevêque de Narbonne, Renaud de Bourbon ; la veille de la Saint-Jacques, le sire de Torcy, grand maître des arbalétriers ; le grand bâtard de Bourgogne qui passait par la ville et allait à Paris, « comme on disoit » ; monseigneur l'abbé de Saint-Mard et maître Pierre Poingnant, commissaire du roi ; le 2 août, le bailli d'Amiens ; le 7 septembre, le maréchal de Lohéac[3] ; les

1. Qui avaient coûté la somme de 26 livres 6 sous 2 deniers.

2. « A Robert Thourouse, tavernier, lui étaient dus dès l'an 1477, dont il n'avait pu obtenir paiement de Jehan Bourgois, receveur, neuf lots de vin de Beaune présentés, assavoir : cinq lots aux abbés de Saint Eloi les Noyon et de Chaalis qui furent à faire le service le jour de la ducasse et pardon de l'église Saint-Corneille, le 5 mai 1477, et les autres quatre lots à monseigneur le Chancelier de France. »

3. Le plus illustre entre ceux à qui Louis XI fit éprouver sa colère,

avocats et procureurs du roi en parlement, et la femme de Jehan de la Vie, receveur des aides.

Au commencement de l'année 1478, quelques travaux sont exécutés à l'endroit de la maison de feu Jehan Langelé, ainsi qu'aux conduites et égouts de la ville sur lesquels Colin Sohier cimente huit grandes dalles de pierre provenant des monts Saint-Mard. Pierre Masse construit dans les fossés, au-dessus de la porte de la Chapelle, deux moineaux que le roi fait faire de ses deniers, à la charge par la ville de livrer les pierres, la chaux et le sablon. En même temps, Pierre Gardet retire de la rivière, au-dessous des loges des mégissiers, près la porte du Pont, trois cents pierres de grès.

Le 6 mars, les gouverneurs achètent à Jehan Bucquet, moyennant cent quatre sous, une caque de harengs qu'ils offrent aux religieux cordeliers, « en faveur des cent escuz qu'ils ont l'an passé, prestez à la ville, qui ne leur sont encore rendus. » Pour faire prendre patience à ces frères mineurs qui jouissaient alors d'une réputation de bons vivants, on ne pouvait trouver meilleur régal, et ces harengs que nos aïeux aimaient tant qu'ils en faisaient même du potage, furent pour le couvent un merveilleux éperon à boire.

Dans les derniers jours d'avril, Louis XI dénonce les hostilités qui avaient été suspendues pendant tout l'hiver, et vient mettre le siège devant Condé. Cette ville avec plusieurs châteaux du voisinage, se soumet au commencement de mai. Auparavant il avait écrasé la France d'impôts pour augmenter son train d'artillerie et le diriger sur la Flandre. Il avait fait asseoir sur les habitants de Compiègne une taille de quatre cents livres, collectée par Jehan Ducque,

fut le maréchal Joachim Rouhault; le roi le fit arrêter, et juger, à Tours, par des commissaires. La sentence de ceux-ci, en date du 26 mai 1476, ne porta point cependant sur ce qui excitait le ressentiment du roi; elle condamna Rouhault, sur des prétendues concussions exercées dans ses fonctions de maréchal, à perdre tous ses emplois, à payer une amende de vingt mille francs, et à être banni du royaume.

pour habiller les francs archers[1] et envoyer des chevaux à son artillerie. Maintenant il demandait un don de huit cents écus d'or[2] aux gouverneurs qui ne pouvaient même pas rembourser les cent qu'ils devaient aux cordeliers. Jamais la ville ne s'était trouvée dans un pareil embarras.

Une assemblée est réunie pour aviser aux moyens de sortir de cette situation ; on y propose des moyens extrêmes. Dans leur détresse, les habitants se résignent enfin à vendre leur cloche, leur fameuse « bancloque[3] », qui, en temps de paix, convoquait les bourgeois, et en temps « d'effroy », appelait le peuple aux armes. Faite en l'an 1303, à l'époque où Foucart Harel[4] était maire, elle se trouvait en 1478, dans le clocher de l'église Saint-Jacques. Aussi c'est une véritable calamité publique lorsqu'en avril, Jehan Bucquet et Pierre de Ruissel partent à Paris, chargés de cette pénible mission. Avant d'en arriver à cette dernière extrémité, ils

1. De Jehan Duc pour la fin du compte par lui rendu de la collecte d'une taille par lui collectée montant à 400 livres, assise sur les habitants de cette ville,, pour habiller les franc archers et envoyer des chevaux à l'artillerie du roi, en 1478.

2. De Raoulin Charmolue, sergent royal, pour le compte par lui rendu de la collecte d'une taille montant à 800 écus d'or donnés au roi, en l'an 1478.

3. La cloche fut montée en 1530, dans le beffroi actuel de l'Hôtel de Ville, et une horloge fut commandée à Pierre Garnot, « serrurier et aorlogeur », qui s'engagea « à fère une aorlorge pour servir à la grosse cloche de la ville .» Une inscription en relief occupe sur une seule ligne le cerveau de la cloche. Bancloque est l'expression du XIVe siècle pour signifier le tocsin et veut dire la cloche du ban ou d'alarme. C'est son nom, son emploi et son origine que la cloche nous donne. En voici la traduction : « Je suis la bancloque. A mon son la ville s'arme. On me fit faire au temps de Foucart Harel, maire, l'an 1303 du Christ. Mes fondeurs furent Gilles de Bligny et Guillaume de Croisilles. Je tiens à clous et à chevilles pour la nécessité commune. (*Compiègne*, par LEFEBVRE SAINT-OGAN.).

En 1478, Hutin des Granges était conducteur de l'horloge de la ville, au prix de 4 livres par an.

4. Foucart Harel demeurait rue Amisart, aujourd'hui rue Pierre-Sauvage, dans une maison qui fut ensuite habitée par Robert Harel.

devaient d'abord essayer de constituer sur la ville une rente de quatre-vingts livres, ou bien solliciter un rabais sur le chiffre fixé auprès des généraux des finances, des commissaires et conseillers. Mais ceux-ci répondent : « que le roy avoit faict le rolle, qu'ils n'y oseroient toucher, et ny avoit rien à faire que de trouver l'argent à toute dilligence. » La chose était facile à dire, mais bien plus difficile à réaliser; les délégués en font la triste expérience. Ils se rendent chez plusieurs notables marchands de Paris, offrant la vente de leur cloche dont personne ne veut entendre parler, à moins qu'elle ne soit mise en mains et livrée dans cette ville au prix de huit livres tournois pour le poids total. Un seul offre de la prendre à ce prix, à condition qu'il la recevrait nette de frais de transport. Jehan Bucquet et Pierre de Ruissel acceptent ; cependant, avant de conclure le marché, ils en réfèrent aux gouverneurs qui déclarent renoncer à la vente, « pour ce que le prix en estoit trop petit, et que le métail qui n'est pas sy fin que ladicte cloche se vend couramment douze ou quatorze solz la livre. » Après cette réponse, ils visitent des établissements religieux, le chapitre de Notre-Dame, les maîtres du Sépulcre de Saint-Innocent, leur demandant s'ils consentiraient à acheter de la rente sur la ville. Tout le monde refusa par crainte des ordonnances du roi à ce contraires, en disant qu'il faudrait auparavant obtenir sa permission. Cette démarche n'ayant pas plus abouti que la précédente, les gouverneurs s'avisent en dernier lieu d'envoyer le messager à pied, Jehan Roger, porter des lettres à maître Laurens Herbelot de Paris « touchant la dilligence de sçavoir sy on pourroit trouver emprunt desdicts huit mille escus. » Ce fut très probablement lui qui consentit à prêter cette grosse somme, et sauva la situation.

Au mois de mai, d'après l'ordre de maître Olivier le Daim, la ville achète à Massin le Feure, demeurant à Offémont, vingt-cinq bœufs, à condition qu'il les mènera lui-même en l'ost et armée du roi aux environs de Calais, pour la ravitailler, et qu'il les présentera à Jehan de Reilhac,

commissaire aux vivres[1]. L'envoi doit être fait « hastivement ». Jehan Edouart va exprès à pied à Offémont lui notifier cette recommandation, en même temps qu'il porte des lettres à Senlis « touchant le procez contre le procureur du roy pour le bled demandé sur le minaige ». Mais Massin le Feure n'était pas pressé, à tel point que le « gorellier » Jehan le Roy est obligé d'aller le relancer, « affin que la ville n'en eust préjudice ». Celle-ci continue ses envois de vivres à l'armée de Picardie ; elle fait l'acquisition de cent moutons au boucher Jehan Langles, de dix bœufs et de cinquante moutons à Estiennot Varlet de Villemestries[2], et de la même quantité de bestiaux à Pierre du Feu, fermier de Sept-Voies, Jehan Aubry, Mahieu Martin, Pierre de la Coupelle, Maurice de Ville, Jehan Bauldet et Colin Bobbe[3], franc archer.

Elle donne douze sous à maître Pierre Dauphin, docteur en théologie, de l'ordre des frères prêcheurs « pour ung très notable sermon qu'il avoit faict au moys de juin, en l'église Sainct-Jacques pour la prosperité du roy, de son ost et armée, en instruisant le peuple de par Dieu. » Dans le courant du même mois, les gouverneurs invitent à dîner un capitaine de francs archers, nommé Capedepin, du pays de Guyenne, qui passait par la ville avec un certain nombre d'arbalétriers pour aller rejoindre dans le Hainaut les troupes royales[4].

Le 6 août, les seigneurs de Torcy[5] et de Brisebecq qui étaient en garnison à Arras, veulent loger à Compiègne deux cents chevaux appartenant aux deux cents lances des

1. La ville paya 51 sous 4 deniers pour lui et ses gens qui menèrent lesdits bœufs.

2. Dix bœufs achetés 48 livres parisis, et cinquante moutons payés de 12 à 15 sous pièce.

3. Cinquante moutons achetés au prix de 42 francs 5 sous.

4. Le 30 juillet 1478, Louis XI alla entendre la messe à la Victoire, près Senlis, et loger à Ermenonville.

5. Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Blainville, conseiller et chambellan du roi, grand-maître des arbalétriers, était frère du prévôt de Paris.

gens d'armes de Tristan l'Hermite dont ils avaient la charge. La ville va mettre tout en œuvre pour les éloigner. Déjà les sergents royaux Jehan Moyenson, Jehan la Vache et Jehan Lalemant que pressent fortement les gens du sire de Torcy, s'occupent avec le prévôt de la préparation de ce logement[1]. Mais aussitôt Jacques le Musnier[2] part à Ermenonville avec des instructions destinées à Colart le Hère et Pierre de Ruissel qui s'y trouvaient pour s'opposer à cette désagréable entreprise. D'un autre côté, Robinet Lombart[3] s'empresse d'aller à pied à Amiens porter des lettres à ce sujet au bailli de Vermandois qu'il ne rencontre pas parce qu'il était à Notre-Dame-de-Liesse. Il ne reste plus qu'à essayer d'amadouer le lieutenant du prévôt des maréchaux, Pommereux[4], commis au logement de ces deux cents lances. On lui donne quatre écus d'or, afin qu'il ait la ville pour recommandée et s'emploie auprès du seigneur de Torcy, de façon qu'une partie

1. A Jacques le Musnier pour un voyage à Ermenonville à porter lettres à Colart le Hère et de Ruissel qui y étaient pour avoir provision, parce que les gens du seigneur de Torcy pressaient fort de faire les logis de leurs chevaux, dont il n'y a eu nuls logis.

2. Était franc archer en 1473.

3. A Robinet Lombart pour un voyage à pied à porter lettres au bailli de Vermandois à Amiens, lequel il ne trouva pas et était allé à Notre-Dame-de-Liesse.

4. Un nommé Jean Pommereu était « clerc commis à la dépense de Madame Marguerite d'Anjou, royne d'Angleterre. »

« A Pommereux, lieutenant du prévôt des maréchaux de France, qui est commissaire du roi à loger deux cents lances des gens d'armes dudit seigneur, étant sous la charge de Monseigneur de Torcy et du seigneur de Brisebecq qui sont en garnison à *Franchise* avec les chevaux desdites deux cents lances, a été donné 4 écus d'or, à dire qu'il ait la ville pour recommandée et tienne la main envers le seigneur de Torcy, à dire qu'une partie desdits chevaux soit logée ailleurs, dont il a promis de s'employer ».

« A Jehan Moyenson, Jehan la Vache et Jehan Lalemant pour avoir vaqué avec le prévôt de la ville à faire le logis de deux cents chevaux que les seigneurs de Torcy et de Brisebecq étant en garnison à Arras, voulaient par l'ordonnance du roi, loger en cette ville, lequel logis a été évité par ledit Pommereux ».

des chevaux soit logée ailleurs. Ce dont il promit de s'occuper et à quoi il réussit complètement, faisant mentir une fois de plus le dicton : il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

Le 13, la ville fait cadeau d'un muid de blé aux religieux du couvent des cordeliers pour les aider à supporter la dépense qu'ils ont faite pour recevoir et recueillir les frères de leur ordre « de plusieurs custoderies, pays et coûtures », qui ont pendant une semaine tenu leur chapitre général à Compiègne, en l'église et monastère des cordeliers où ils sont venus au nombre de plus de deux cents, parmi lesquels se trouvaient plusieurs notables docteurs et bacheliers en théologie.

Le 27, les gouverneurs envoyèrent des députés à Beauvais pour « remonstrer la povreté de la ville au sujet du logis des gens d'armes », et demander une diminution sur la taille. Ces délégués « attendirent le roy qui estoit encores à Amiens, qui, ce jour-là, arriva si tard audit Beauvaiz qu'on ne put parler à luy, et le lendemain s'en partit et vint au giste à Creilg où lesdiz nommez le suivirent et furent le lendemain à son lever au chasteau de Creilg dont il se partit au matin et alla oir messe à la Victoire. Ils parlerent à luy enmy la court dudict chasteau comme il montoit à cheval, baillerent leur requeste qu'il fist recepvoir par Guillaume Picart, general de Normandie, et suivirent le roy à la Victoire et à Armenonville ». Picart retourna à Paris, et comme on n'entendait parler de rien, les députés présentèrent une nouvelle requête au roi qui la confia à M. du Bouchage pour la faire expédier. Ils obtinrent enfin un rabais de deux cent quarante livres sur la taille, ce qui était une équitable compensation, car la ville était souvent elle-même obligée de diminuer ses fermes, « tant à cause des gens de guerre qui ont esté en ceste ville, qui ont empesché la collecte et le paiement d'icelles, comme de plusieurs gens qui ont vendu grant quantité de grains[1] ».

1. Henri de Lépinois. *Inventaire des Archives municipales.*

En septembre, Jehan le May, Henry Mauclerc et seize autres mariniers procèdent à l'enlèvement d'une grande quantité d'herbes, de branches et d'immondices qui étaient arrêtées contre la Palée de la ville, l'endommageaient et empêchaient le cours de l'eau. Au mois de juin de l'année suivante, Jehan Quioul, Pierre de la Rue avec six compagnons nettoyèrent la rivière qui, à l'endroit de cette Palée, était couverte d'arbres, de branches et d'herbes de toutes sortes provenant de ce qu'on avait coupé les buissons sur les bords de l'Oise pour faciliter la navigation. En octobre suivant, les mariniers Pierre de la Rue, Colin Goret, Jehan Advisette et Tassin le Duc « décombrèrent » de nouveau un fort amoncellement d'arbres et de branches contre la Palée, « tellement que la rivière du costé de Marigny en estoit comme étanche », et tirèrent du fond de l'eau d'anciens pieux de cette digue que les branches avaient brisés.

Le 2 octobre, une assemblée est convoquée par devant Adam Murlot, lieutenant du bailli de Senlis, pour entendre la lecture des lettres[1] du roi apportées par son secrétaire,

1. *De par le Roy.* — Chiers et bien amez, pour parvenir à la paciffication des divisions qui ont eu cours parcy devant, il nous a convenu promectre à diverses personnes grans sommes de deniers, auxquelles ne pourrions bonnement satisfaire des deniers de nos finances obstant les aultres très grans despens qu'il nous a convenu et convient supporter. Et pour ce que les habitans des villes, lieux et plat pais de notre royaume contribuables à nos taillez ont esté contrains faire mectre sur à diverses foiz ceste présente année. Nous par l'advis et délibération des gens de notre conseil et de nos finances, avons ordonné faire lever certaint grant somme qu'il nous convient promptement recouvrer sur les bonnes villes de notre Royaume qui parcy devant ont esté et sont exemptés de nos dites tailles, pour laquelle cause et pour vous remonstrer nos dites affaires et aussi pour imposer et faire lever promptement la somme de six cents livres tournois que avons ordonné estre levée sur vous pour ceste foiz seulement. Et ce sans prendre de vos privilèges et exemptions pour le temps aucun. Nous envoyons présentement par devers vous notre amé et féal secrétaire maistre Jehan le Clerc et vous prions très affectueusement et sur tous les services et plaisirs que vous désirez jamais faire, que le plus promptement que faire se pourra, vous veuillez paier ladite somme.

Jehan le Clerc[1]. Elles contenaient une pressante demande de six cents livres tournois nécessaires à l'achat des transfuges du parti Bourguignon et à la pension de cinquante mille écus payés à Edouard IV, roi d'Angleterre, en beaux écus *d'or au soleil* que Louis XI frappait tout exprès. Les gouverneurs présentent à l'envoyé du roi, ainsi qu'à celui qui l'accompagnait, maître Pierre de Lailly, chanoine de Laon et chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Liesse, six lots de vin achetés au tonnelier Caisin de Babelaincourt.

Ils offrent aussi en novembre, quatre demi queues de vin de Beaune[2] provenant de Pierre Martin, marchand de vin à Paris, au bailli de Vermandois et les lui expédient à son château de Mouy. Le 18 de ce mois, les habitants, réunis en assemblée, décident que la ville adressera une lettre au lieutenant du roi à Béthune, pour demander de nouveau d'être déchargés des gens de guerre.

Au mois de décembre, les gouverneurs écrivent au général des finances, Beauvarlet, pour obtenir de mettre un plus haut prix sur le sel vendu, et envoient en même temps douze bottes de lin de Tracy[3] à sa femme « ad ce qu'elle recommande la ville à son mary ». La recommandation ne servit guère, car le 30 septembre suivant, Jehan de la Barre, élu à Noyon, étant venu à Compiègne vendre le sel de « maistre Olivier le Daing, varlet de chambre du

Et à cestuy notre besoing qui touche le bien de la chose publicque de notre Royaume ne nous veuillez faillir, vous asseurant que plus grant service ne nous pourriez jamais faire. Et au seurplus veuillez croire ledit maistre Jehan le Clerc de ce que vous dira de par nous touchant ceste matière. — Donné à Selomes, le VIII[e] jour de septembre. — Ainsi signé Loys et au dessoubs Picot. — Et en la subscription : à nos chers et bien amez les gouverneurs, manans et habitans de la ville de Compiengne.

1. Jehan le Clerc fut chargé, le 19 janvier 1477, d'aller solliciter des villes de Paris, Senlis, Compiègne, Laon, Beauvais, Langres et Chartres, du marché de Meaux, des emprunts s'élevant au total à 9.600 écus d'or. (*Lettres de Louis XI*, par Vaesen.)

2. Payées 33 livres 7 sous 4 deniers.

3. Pesant quarante-deux livres qui ont coûté en achat la somme de 63 sous.



roy, » ils se voyaient forcés de lui acheter, le 10 octobre, pour cinq cent cinquante livres seize sous, vingt-sept muids de sel[1], au prix de vingt-cinq livres dix sous le muid. On fit cet achat parce que ledit Olivier avait obtenu la permission de vendre au grenier de cette ville vingt muids de sel avant tous autres et malgré l'octroi accordé par le roi à la ville. Bientôt le 10 juillet 1480, arrivait un *vidimus* de lettres du roi accordant à Jehan Moreau, son valet de chambre, la fourniture pendant dix ans, de tous les greniers à sel du royaume, à l'exclusion des autres marchands. Moreau[2] écrivait en même temps pour s'informer de la quantité de sel qui se trouvait dans la ville afin de préparer son approvisionnement. Les attournés répondirent qu'ils n'avaient point besoin de sel et que le grenier en était fourni pour cinq ans. C'était gagner du temps pour sauvegarder les droits de la ville; il fallut le reconnaître et arriver à un arrangement. Le 3 novembre 1481, Jehan Plume, marchand à Chartres, mandataire de Jehan Moreau, reconnaissait par un acte le droit de la ville de fournir son grenier à sel. Elle devait seulement payer trois écus d'or audit Moreau, et un autre acte transportait la fourniture du grenier à sel audit Plume, moyennant quatre cents livres tournois[3].

1. « Le 10 octobre, a été acheté à Olivier le Daim vingt sept muids de gros sel qu'il avait fait mettre au grenier de l'hôtel du Temple. »

2. « A Jehan Bucquet, hostelain, a été payé 18 sous 4 deniers pour dépenses faites en son hôtel par le serviteur de maître Jehan Moreau, écuyer, valet de chambre du roi, par ledit Moreau envoyé en cette ville touchant la fourniture du grenier à sel qu'avec autres il a obtenu du roi jusqu'à dix ans, et auquel serviteur il avait donné puissance de choisir avec les gouverneurs. »

« Au mois de juillet 1480, le roi a octroyé à Jehan Moreau, son valet de chambre, qu'il put fournir tous les greniers de ce royaume jusqu'à dix ans, après que le sel qui lors était esdits greniers serait vendu, en déboutant par le roi tous autres marchands. »

3. *Comptes de la ville*, par Henri de l'Epinois. — Pour aller acheter du sel, la ville fit, en 1482, un voyage de Compiègne à Coutances, en passant par Beauvais, Gisors, Rouen, le Pontheau-de-Mer, Honnefleur, Saint-Sauveur, Toucques, Bayeux et Saint-Lô.

Le 24 mars 1479, la ville envoyait au bailli de Vermandois en son hôtel à Mouy, quatre poinçons de vin, vendus par un nommé Philibert, marchand de vin à Paris [1]. Cette offrande précédait toujours la sollicitation de nouveaux services, Guiot Pot étant l'ami du roi qui venait d'écarter de l'armée le comte de Dammartin et de casser dix compagnies d'ordonnances remplacées par des Suisses.

En ce même mois, le sergent Colin Thousset conduisit à Paris Mathieu d'Escouchy [2], écuyer, qui s'était marié à

1. Payés 28 livres 4 sous 8 deniers.

2. Il s'intitulait ainsi : « Je Mathieu d'Escouchy, homme lay, natif de Quesnoy en Comte de Haynault, issu de par ma mère de noble generacion et estraint de la ville de Peronne en Vermandois, en laquelle faiz à present ma residance. » A Péronne même, était établi Charles d'Escouchy, père de notre Mathieu. Il avait épousé une jeune fille de Nesle dont je n'ai pu retrouver le nom et qui appartenait à une famille noble. Un Jehan d'Escouchy, sans doute frère de Mathieu, résidait aussi à Péronne où il exerça à plusieurs reprises, de 1450 à 1479, les fonctions de maieur Ce Jehan était licencié en droit canonique et civil, avocat au siège royal de Péronne, et devint en 1476, garde du scel du bailliage de Vermandois; il avait épousé la fille d'André de Maulevrier. On trouve enfin en 1475, un Robert de Conchy, écuyer, qui paraît dans un procès pendant devant le prévôt de Péronne; en 1482, un Anthoine d'Escouchy, remplissant à Péronne les fonctions d'échevin, et en 1489, un Petit Jehan d'Escoucy « jeune compagnon à marier », servant sous les ordres du sire des Cordes. Mathieu d'Escouchy dut naître vers 1420. Sa jeunesse se passa au milieu des hommes de loi, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir de fréquents démêlés avec la justice. Il exerça d'abord un office en Cambrésis, puis vint se fixer à Péronne. Le 29 mars 1468, il devint prévôt de Péronne.

Il était encore prévôt en 1450. Le 22 juin 1451, il figure parmi les membres du conseil de la ville de Péronne. En 1461, il quitta Péronne et vînt habiter Nesle. Il reçut en 1461 ou 1462, pour six ans, le don de l'exécution de Saint-Quentin. Au commencement de la guerre du Bien public, il quitta Péronne où il était revenu et où il siégeait au conseil de la ville. Peut-être était-il parmi les 1.400 chevaux qui, à l'approche du comte de Charolais, s'éloignèrent de cette ville, le 3 ou 4 juin 1465, sous la conduite du comte de Nevers, du maréchal Joachim Rouault, du bailli de Vermandois et du bailli de Senlis. Il alla rejoindre l'armée royale et combattit dans ses rangs, le 16 juillet 1465, à la bataille de Montlhéry. Fait prisonnier par le seigneur de

Compiègne et y exerçait les fonctions de garde des sceaux royaux du bailliage de Senlis. Ce personnage envoyé par Charles, seigneur de Gaucourt, en Picardie, pour le service du roi, allait rendre compte de sa mission. Pendant son absence, on l'avait, au mépris de sa qualité d'écuyer, fait contribuer aux tailles. Mais le 15 juin 1480, les gouverneurs furent obligés de lui restituer la somme de douze livres pour toutes les tailles qu'il avait payées dans notre ville, « à laquelle somme a esté composé audit d'Escouchy, pour ce que le roy l'a affranchi et qu'il a obtenu lectres royaux pour avoir restitucion de tout ce qu'il avoit paié, non obstant opposicion ou appellacion ; moyennant laquelle somme, il a tenu quicte la ville de tout ce qu'il avoit paié ».

Jehan Bucquet, secrétaire du roi, chargé de faire venir

Roubaix et ses gens, il fut conduit en Flandre, à la suite de l'armée du comte de Charolais, vers le commencement de novembre, et y passa neuf mois. Sans se laisser décourager par ses infortunes, Mathieu, au sortir de cette retraite forcée, reprit du service dans l'armée royale. Il n'y fut guère plus heureux. Blessé finalement à la jambe et à un bras de façon à devenir impotent, il se retira en Picardie. Nous le retrouvons à la fin de 1467, remplissant à Saint-Quentin les fonctions de procureur du roi.

De là, Mathieu d'Escouchy alla s'établir à Compiègne où il se maria. A partir de 1473, il exerça les fonctions de garde des sceaux royaux du bailliage de Senlis établis en la prévôté de Compiègne et de Choisy. Le 20 juillet 1474, il prend à ferme le greffe et le péage par eau et par terre de la ville de Compiègne. Le bail du péage et les registres municipaux contiennent cet énoncé remarquable : « Mathieu d'Escouchy, escuyer. » Sans doute qu'en récompense de ses services, Louis XI lui avait octroyé des lettres d'anoblissement. Sa vie désormais exempte de vicissitudes devait pourtant encore être troublée. Il intervint auprès du bailli de Senlis pour lui dénoncer Jean de Croisettes, procureur du roi à Compiègne, comme ayant fait mettre en liberté un criminel de lèse-majesté. Furieux de cette dénonciation, le procureur fit arrêter Mathieu par le sergent royal et le fit interroger. Chargé par Louis XI d'informer sur des abus et exactions commis par Raoul Thibault, substitut du procureur du roi à Compiègne, Mathieu avait encouru la haine de celui-ci. Un reçu du 26 mars 1482 où il se qualifie d'écuyer est la dernière pièce qui nous permette de le suivre. Il devait à cette époque approcher du terme de sa carrière. Peut-être avait-il succombé à la peste qui, en 1483, sévit à Noyon et dans les environs. (*Mémoires de Mathieu d'Escouchy*, par du Fresnes de Beaucourt.)

de la Champagne et des villes circonvoisines, à Paris, une grande quantité de salpêtre pour l'artillerie du roi, employait en qualité de commis Jehan Pintet. Alors que ce dernier amenait de Soissons, en bateau, vingt-cinq muids de salpêtre et prenait, en passant par Compiègne, quinze autres barils de la même substance déposés en l'hôtel de la Grande Croix d'Or, il écrivit le 4 mai, à la ville, la priant de lui payer la somme de six livres, afin d'aider à la conduite de ce salpêtre, « car le roy par ses lectres, veult et mande qu'il soyt mené aux despens des villes par où il passera ».

Le 6, dans une assemblée tenue à l'hôtel de la ville, les gouverneurs rendent compte du soin qu'ils ont apporté dans l'entretien des voies publiques et exposent que depuis le 12 décembre 1478, on a enlevé les boues et les fumiers qui se trouvaient en la rue et porte du Pont, en celle de la Boucherie, à l'endroit des égouts et conduites de la ville et autour du puits situé en la Cour le Roi.

Le 16, Jehan Landigois, dit Recteur, « a esté retenu à estre varlet de la ville, à aller et venir, et faire ce qu'on luy commandera pour les gouverneurs. A esté aussy ordonné que la ville n'aura plus de varlet sergent à pension, et que sy elle en a à faire, on les paiera ».

Le 20, le lieutenant du bailli de Senlis était descendu à l'hôtel du Barillet, chez Jehan Dauderon[1], pour entendre Pierre le Féron avec sa femme, fille de feu Jehan Bourgois, Pierre Masse et Jehan Nicole[2], tuteurs subrogés aux enfants

1. La ville lui paya la somme de 19 livres 6 sous pour la dépense faite en son hôtel par le bailli de Senlis.

Le 22 mai, elle présenta au prévôt des maréchaux, Tristan l'Hermite, logé à l'hôtel de la Clef, situé au numéro 13 de la rue Jeanne-d'Arc, plein deux petits pots de vin.

2. Maison Nicole, n° 6 de la rue des Bonnetiers. — Au coin de la rue du Moulinet et de celle de la Corne-de-Cerf, demeuraient en 1486, Jehan Nicole et Asseline Bourgois, sa femme, qui vendirent à Régule Courtois une rente de 4 sous à prendre sur leur habitation, rente que l'acquéreur donna en dot à sa fille lors de son mariage avec Jehan Champion, marchand mercier. Jehan Nicole vendit, en 1518, sa maison

mineurs de ce receveur, qui rendaient les comptes des recettes des deniers communaux effectuées par ce dernier pendant cinq années finies à la Saint-Jean-Baptiste 1477. Les gouverneurs, les conseillers et procureurs de la ville, Raoul Thibault, substitut du procureur du roi, Adam Murlot, Pierre le Caron, maître Laurens le Caron, Robert Charmolue, Regnault Courtois [1], Pierre Guérin [2], Colart le Hère, Jehan Loinctier [3], Simon le Féron [4], Guillaume Blocquel, Simon le Plat, Jehan Langles, Nevelet Bourgois, Pierre Louvet, Toussaint Martin [5], et plus de quarante notables habitants assistèrent, durant quatre jours entiers, en l'hôtel de la ville, à l'audition non seulement de ces comptes, mais encore de ceux de Henry Langles, collecteur de deux tailles levées pour le roi en 1472 et 1473.

Le 4 juin, les gouverneurs font un bail de vingt-quatre ans, moyennant un cens annuel de douze sous, au cordonnier Jehan le Clerc, dit Barbon, pour une place de la contenance de trente-huit verges, où l'on met les fumiers et marchandises. Elle était située au devant de la porte de Paris, aboutissait d'une part à la chaussée neuve d'en face, et d'autre part à un jardin livré, ce jour même, par la ville, à Robert Brissart.

Le 8, ils achètent à Mahieu Poiremeur, de Tracy, quatre bottes de lin pesant quatorze livres, au prix de vingt-quatre sous, et les donnent au receveur de Senlis, Robert de la Place. C'est sans doute pour lui demander un service qu'il ne se soucie pas de rendre, car il demeure incorruptible et refuse cette offrande qui est laissée entre les mains des filles de l'attourné Simon de la Barre.

à son gendre Pierre Robanille, peigneur et cardeur de laine, et Suzanne Nicole, son épouse. Jehan Nicole exerçait la profession de couturier.

1. Marchand mercier.
2. Gorrelier, c'est-à-dire bourrelier.
3. Marchand mercier.
4. Marchand drapier.
5. Marchand mercier.

Il nous faut maintenant revenir aux nouvelles du théâtre de la guerre qui avait recommencé à la fois en Flandre et en Bourgogne. A défaut des Liégeois restés sourds aux excitations de Louis XI, Gand était de nouveau en pleine révolte. Le 27 avril, nos francs archers reçoivent l'ordre de partir pour Dijon afin de rejoindre le sire de Chaumont qui s'était jeté sur la Franche-Comté. Dôle, privée de ses auxiliaires suisses, dut les remplacer par une garnison allemande. Chaumont la laissa entrer librement dans la ville, sachant bien que cette troupe comptait dans ses rangs nombre de francs archers déguisés. Ils lui livrèrent une des portes, les bourgeois se défendirent avec énergie, mais ils ne firent qu'amener le pillage et l'incendie de leur cité. La prise de cette place importante entraîna la chute de toutes les autres ; Besançon se soumit la dernière, le 9 juillet[1].

D'un autre côté, les sires du Lude et de Cerisais[2] qui commandaient à Arras, tentèrent de surprendre Douai ; quelques hommes déguisés devaient s'emparer de la porte, tandis qu'avec le reste de leur troupe ils se tenaient cachés dans les blés ; mais à peine étaient-ils arrivés au lieu de l'embuscade, que les couleuvrines de la ville commencèrent à jouer sur eux. Les habitants d'Arras qu'ils avaient rançonnés impitoyablement, et qui détestaient le joug français, avaient averti ceux de Douai de tous leurs projets. Il fallut se retirer ; mais du Lude en conçut contre Arras une rage indicible qu'il communiqua à Louis XI. Celui-ci jura de détruire cette cité l'une des plus riches et des plus industrieuses de ses Etats[3]. Au mois de juin, il ordonna de raser les murailles et les fortifications, d'en chasser tous les habitants et de les remplacer par des hommes de métiers pour repeupler la place qui désormais s'appellerait *Franchise*.

1. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.

2. Guillaume de Cerisay, greffier civil de Parlement, écuyer, baron du Hommet, seigneur de Cerisay, etc., en Normandie, protonotaire et secrétaire du roi.

3. *Histoire des Français*, par DE SISMONDI, T. XIV, f° 560.

Cette cruelle sentence fut exécutée à la lettre ; la ville fut déserte, et pendant plusieurs jours il n'y eut pas seulement un prêtre pour y dire la messe. Fort peu de gens se décidant à quitter leur pays pour venir se fixer dans une ville ruinée, le roi voulut forcer chaque bonne ville du royaume à fournir à Franchise un certain nombre de bourgeois et d'artisans.

C'est pourquoi Compiègne recevait le 9 juin, une lettre du roi en date du 2 juin à Héranlandon, convoquant à Paris pour le 12 du même mois, les marchands de Compiègne. Les envoyés de la ville parurent donc avec ceux d'autres villes à l'Hôtel de Ville de Paris, devant les commissaires du roi, Philippe Luillier[1], capitaine de la Bastille, et Henri de Lucay, seigneur en Parlement. Ceux-ci dirent que le roi voulait peupler sa ville d'Arras de trois mille ménagers de gens de tous états pris dans les bonnes villes de son royaume, et « mesmement que des gens desdictes villes mandez en fut esleu III^c mesnagiers et XX grans, puissans, riches marchans qui meissent en bourse commune, pour emploier en marchandise, dix mille escus ». Ils ajoutèrent que chaque ville élirait le nombre d'habitants qui lui serait ordonné pour se trouver, le 8 juillet suivant, au pont de Meulan-sur-Seine où des gens seraient chargés de les conduire jusqu'à Arras. Colart le Hère et Pierre de Ruissel, les deux délégués de Compiègne, s'opposèrent à cette mesure si dommageable pour leurs compatriotes ; ils prirent plusieurs fois à part Philippe Luillier, lui exposant « la povreté de la ville qui estoit fort dépopulée », et le prièrent d'en parler au roi vers lequel il allait à Saint-Denis, pour qu'il les fit exonérer d'une si cruelle charge. Ils reçurent de lui la promesse de faire ce qu'il pourrait, promesse si bien tenue qu'étant partis à Saint-Denis afin d'avoir avec Louis XI un entretien à

1. Philippe Luillier, écuyer, seigneur de Cailly, de Manicamp, etc., capitaine de la Bastille, était fils de Jean Luillier et deJeanne de Vitry. Il épousa : 1° Anne de Morvilliers (morte vers 1481), fille du chancelier ; 2° Gabrielle de Villiers, fille de Jacques, seigneur de l'Isle-Adam. Philippe Luillier était mort au mois de mai 1505.



ce sujet, ils trouvèrent Philippe qui leur assura que le lendemain ils seraient « dépêchés ».

Le lendemain en effet après dîner, celui-ci leur dit et déclara que le roi avait exempté quatre villes dont Compiègne faisait partie.

Le 24, les habitants sont réunis en assemblée pour entendre comment le roi a dispensé la ville d'envoyer des ménagers à Franchise. En récompense du grand service rendu par le capitaine de la Bastille Saint-Antoine, on décide de lui faire cadeau d'un lanier[1], et pour s'enquérir s'il pourrait trouver un de ces oiseaux, le voiturier Jehan de Puiseux[2] se rend tant à Saint-Quentin que dans le Valois, à Chauny, à Senlis. Après douze jours de recherches infructueuses, il revient renonçant à cette entreprise. Mais les gouverneurs ayant « conclud de faire dilligence partout de trouver ung lasnier es lasneries », envoient Jehan Loinctier à Chauny chez un marchand d'oiseaux de cette espèce lui demander s'il en pourrait fournir.

Démarche aussi vaine que la précédente. Le 4 octobre, Jehan Landigois[3], dit Recteur, porte des lettres de la part de la ville à Yon de Vaulx à Béthisy, et y retourne deux jours après, pour « faire sa dilligence d'avoir ung oyseau appelé faulcon, s'il luy est possible ». Le faucon est aussi introuvable que le lanier.

Ce ne fut que l'année suivante, le 29 août 1480, qu'on

1. Espèce d'oiseau de proie diurne de la famille des falconidées et du genre faucon. Les fauconniers faisaient beaucoup de cas du lanier pour la chasse au vol.

2. « A Jehan de Puiseux, voiturier, demeurant au Four-aux-Boivres, a été payé 8 sous pour aller à Chauny, et 48 sous pour avoir été en plusieurs villes, tant à Saint-Quentin, à Senlis, et au pays de Valois, afin de s'enquérir s'il pourrait trouver un lanier pour donner à Philippe Luillier, capitaine de la bastide Saint-Anthoine, à cause des plaisirs qu'il a faits à la ville. »

3. Jehan Landigois reçut 8 sous pour avoir porté des lettres de par la ville à Béthisy, et 8 sous pour un autre voyage à pied au même lieu, le 6 octobre.



finit par obtenir chez « ung faulconnier ung lasnier mur ». Michault Cirot le porta à Paris chez Philippe Luillier qu'il eut la désillusion de ne pas trouver, alors qu'il comptait sur un pourboire[1].

Le 11 juin 1479, par le commandement du roi et de Guillaume Brunnel, maître de l'artillerie, et aussi d'après les ordres des élus, six maçons de Compiègne : Colin Masse, le grand fils Colin Sohier, Guillaume Chiquart, Perrotin de Culasmes, Mathelin de Pris et Andrieu de Tel s'en vont à Mézières-sur-Meuse, auprès dudit Brunnel, pour faire des boulets[2]. Là, Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, commandait une nombreuse armée comptant environ huit mille francs archers. Ils se comportaient assez mal, à en juger par ceux qui campaient aux environs de Compiègne, à Coudun. Ils volaient des vaches, empêchaient les paysans de conduire leur blé aux moulins de Clairoix et menaçaient d'affamer notre ville. Le 18, elle dût composer avec eux et leur capitaine nommé Greslet[3], et payer les vaches qu'ils avaient prises pour les manger[4]. Elle leur envoya une demi-queue de vin, un sac d'avoine et deux douzaines de pain, « à dire qu'ilz feussent plus gracieulx et ne feissent nulle oppression sur le pays ne aux gens et bestiaux de la ville[5] ».

1. « A Colart le Hère et Michault Cirot a été payé la somme de 71 sous 6 deniers, savoir : audit le Hère, 53 sous 6 deniers pour l'achat d'un oiseau par lui fait à un fauconnier, oiseau nommé lanier, qui a été donné au capitaine de la bastide Saint-Anthoine, Philippe Luillier, l'un des commissaires du roi à envoyer en la ville d'Arras, dite Franchise, plusieurs ménagers de plusieurs villes de ce royaume, auquel dès l'année passée, fut promis ledit oiseau, parce qu'il tint la main envers le roi que cette ville fut exemptée d'y envoyer ; et 18 sous audit Cirot pour porter ledit oiseau à Paris à Philippe Luillier, lequel il ne trouva pas. »

2. « Auxquels maçons Colart le Hère bailla 60 sous pour leur dépense de route. »

3. Jehan Greslet, capitaine des francs archers de Touraine.

4. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron de Bonnault.

5. « A Watier Lalemmant pour une demi queue de vin à lui achetée

Le 23, Lancelot Mares, capitaine de l'artillerie, est défrayé de sa dépense en l'hôtel du Barillet où il était descendu ; on lui donne en outre un écu pour qu'il traite la ville « doulcement », parce qu'il se dit envoyé pour prendre à Compiègne cinquante chevaux et qu'il s'est contenté de trente. Ces chevaux étaient destinés à l'armée du sire d'Esquerdes, qui avait été chargé par Louis XI du commandement de la frontière de Flandre.

Au mois de juillet, Jehan de Verberie reçoit en son hôtellerie un clerc et un sergent du prévôt des maréchaux qui venaient pour « contraindre à faire dilligence de mener vivres en l'ost et armée du roy estant de présent au pays d'Artoys et de Picardie à l'encontre du duc d'Aurenche (d'Autriche) et des Flamands. » Buiran Postel, lieutenant de Tristan l'Hermite, ainsi qu'un messager du sire de Crèvecœur, arrivent en même temps à Compiègne pour activer cet envoi, et, comme on a besoin d'argent pour parer aux frais de conduite de l'artillerie, Pierre Bosquet, Pierre Darcy [1], Jehan Fons, Gilles Poulletier, Jehan Meuriem, Philippot Tricotel et Colin Constant [2] sont chargés d'asseoir une taille se montant à six cent soixante livres tournois dont Jehan de Charly [3], dit Hubelet, est nommé collecteur.

56 sous. » - « A Cauchois, voiturier, pour avoir mené ledit vin et un sac d'avoine, 4 sous. » — « A Jehan Landigois, dit Recteur, pour un sac d'avoine, a été payé 13 sous 4 deniers » — « A Pierre Langles, pour un demi-mouton a été baillé 9 sous. » — « A Guiot Cirot et Jehan Hunelle, boulangers, a été payé 4 sous pour deux donzaines de pain. » — « Pour avoir tiré une demi-queue de vin de la cave a été payé au tonnelier Jehan Poulletier 12 deniers. » — « A Jehan Dailly, pauvre laboureur, et Colin Malemaison, pauvre homme, auxquels lesdits archers avaient pris à chacun une vache en la vacherie de la ville, lesquelles ils ont tuées et mangées, a été donné à chacun 16 sous pour partie de restitution d'icelles, en considération de leur pauvreté. »

1. Exerçant la profession de boulanger.

2. « Il fut payé aux dénommés ci-dessus la somme de 48 sous pour avoir au mois de juillet 1479, assis une taille pour les mois de mai, juin, juillet et août audit an. »

3. Maison de Charly, rue de la Sous-Préfecture, nº 9. — Par acte

Le 10 du même mois, la ville verse la somme de quatre livres à Anthoine des Essarts, bailli de Meaux, maître général réformateur des eaux et forêts du roi, pour avoir ses lettres de main-levée et expédition de la main-mise et empêchement qu'il avait fait faire concernant les droits et usages possédés par Compiègne en la forêt de Cuise, « tant de pasturages, comme de prendre bois pour édifier et pour ardoir », jusqu'à ce qu'il lui fut justifié des droits, chartes et expéditions de jouissance de la ville.

Le 7 août, eut lieu la bataille indécise de Guinegatte qui fut nommée celle des Eperons, où les francs archers du sire d'Esquerdes, plus occupés à faire de riches prisonniers qu'à combattre l'armée de Maximilien, enlevèrent à la France une victoire assurée. Le roi fut fort irrité de leur indiscipline, et la mauvaise conduite de l'armée dans cette journée fut la cause ou le prétexte de grands changements dans les institutions militaires. La noblesse fut autorisée à se racheter du service féodal à prix d'argent, et les francs archers furent supprimés ; on ne demanda plus aux paroisses qu'une taxe au lieu d'hommes. Le roi remplaça cette infanterie légère par des « soudoyers » munis de piques et d'arquebuses, plus propres à combattre en ligne ; le noyau de la nouvelle milice permanente fut formé de Suisses : les cantons « prêtèrent » au roi six mille de leurs redoutables fantassins. L'abolition des francs archers fut une faute ; on aurait dû les améliorer et non les supprimer[1].

Le 25, la ville donnait deux sous aux sonneurs qui ont sonné les grosses cloches de l'église Saint-Corneille, pendant qu'on faisait la procession lors de la fête du roi pour la conquête de la Normandie de l'année dernière.

passé devant Jean Dauphin, notaire, le 15 mai 1501, les gouverneurs de Compiègne baillèrent à toujours à Jean de Charly, le jeune, laboureur de vignes, cet immeuble qui appartenait auparavant à Jean Gressier. Il passa ensuite à Jacques de Fontaine en 1516 ; à Jean de Mons, qui payait en 1540, 8 sous parisis de cens ; à messire Gilles Morlière en 1555 ; à Jacques Foucquier en 1563 ; à messire Nicolas Fontaine en 1575, et à Barbe le Roux en 1611.

1. *Histoire de France*, par Henri Martin.

En septembre, le feu « fut bouté par méchef » sur la place du Change, en l'hôtel du Cygne[1] habité par Lorin de Frisquam, et gagna l'hôtel voisin du Mouton-d'Or ou de la Grosse-Tête, appartenant à Jehan Dargenton. On réussit à l'éteindre à l'aide des grandes échelles qu'on avait été chercher à l'Hôtel de la Ville où elles étaient remisées, et où, tout danger ayant cessé, elles furent rapportées par par Jehan Landigois, dit Recteur.

Le 13 de ce mois, les gouverneurs font un envoi de bestiaux et de quatre-vingts flèches d'arc à l'armée du roi qui se trouvait alors à Abbeville.

Au mois d'octobre, Tristan l'Hermite vient à Compiègne pour faire envoyer des vivres à l'armée royale en Picardie, pendant qu'un messager apporte de nouveau au prévôt des maréchaux des lettres de Pierre Duret et du sire d'Esquerdes réclamant une expédition de bœufs et de moutons à Hesdin en ladite armée. Quelques jours après, Jehan Fournival[2], sergent au bailliage d'Amiens, apporte aux gens de justice et aux gouverneurs de notre ville, des lettres écrites à Hesdin par Tristan l'Hermite[3], dans lesquelles il mande aussi et commande de par le roi, sous peine de la vie, qu'on mène en toute diligence des vivres à Hesdin « en l'ost et armée du roy estant au pays d'Artois ».

Le 4 novembre, Pierre Duret, locataire de la ferme des rouages de l'église Saint-Corneille, intente un procès à

1. Situé au numéro 24 de la place du Change.

2. La ville donna à ce sergent 8 sous de pourboire.

3. Au mois d'octobre, Maximilien ayant rassemblé autour d'Aire un millier de chevaux et trente mille fantassins, vint mettre le siège devant Malannoy. Ce château où commandait un capitaine Ramonet d'Occagne, avec cent vingt hommes de guerre, le retint trois jours, et fut enfin pris d'assaut. Le capitaine fut pendu par ordre du vainqueur, avec la plupart de ses compagnons. Cet acte de férocité en amena d'autres comme représailles. Louis donna commission à son prévôt des maréchaux, Tristan l'Ermite, de choisir cinquante des prisonniers les plus distingués qu'il eut entre les mains, et de les aller pendre en face de la porte d'Aire, de Saint-Omer, de Douai et de Lille. (*Histoire des Français*, par DE SISMONDI, T. XIV, fº 569.)

Adam Destournelles, parce que ce dernier avait chargé au-devant de la Cour le Maieur, derrière la maison de la Souche où demeure Gilles Poulletier, trois camions de vin pour lesquels il avait payé le droit de rouage à Jehan Simon[1], fermier des forages et rouages de la ville.

En 1479, comme les années précédentes, la ville de Compiègne avait régulièrement payé ses francs archers; même en considération de leur départ pour la Bourgogne, dès le mois d'avril, elle leur avait avancé le terme de la Saint-Jean-Baptiste et, le 3 octobre, à leur retour de Dijon, elle leur avait soldé le terme qui venait d'échoir à la Saint-Remi, sans s'arrêter à certaines affirmations suivant lesquelles ce terme leur aurait été payé en Bourgogne, sur les deniers du roi. Cependant le receveur des aides et des tailles pour le roi, Simon Girard, ne voulut rien entendre. C'est entre ses mains que l'argent aurait dû être versé, il le réclama de nouveau, et, comme les gouverneurs s'y refusaient, il les fit appréhender par un sergent royal du bailliage de Senlis qui les retint prisonniers à l'hôtel du roi, le 13 novembre 1479. Il fallut céder à la force, et en deux versements égaux, effectués le 13 novembre et le 18 décembre, la ville paya de nouveau la somme de 95 livres tournois, à laquelle il fallut ajouter 5 sous pour Jean Tandoufle, le sergent qui avait exercé la contrainte[2].

Les vins d'honneur offerts pendant l'année écoulée s'appliquaient : le 16 décembre 1478, au frère du bailli de Vermandois[3] ; le samedi avant le carême 1479, à un seigneur qui était logé au Barillet, et à Simon de la Barre, gouverneur; le 1er mai, au seigneur de Genlis[4]; le 4, au bailli de Senlis; le 5, aux abbés de Saint-Éloi et de Royaumont qui étaient venus aux pardons à Saint-Corneille;

1. Exerçant la profession de cordonnier.

2. *Les Francs Archers de Compiègne*, par le baron DE BONNAULT.

3. Philippe Pot, seigneur de la Roche.

4. Jean de Hangest, seigneur de Genlis, bailli d'Evreux, capitaine de Rouen, conseiller et chambellan du roi.

le 7, au bailli de Senlis arrivant pour recevoir les montres des nobles, et au bailli de Meaux, maître des eaux et forêts; le 24, au grènetier de Compiègne, fourrier du roi, qui s'en allait à Péronne, et au frère du prévôt des maréchaux; le 5 septembre, à monseigneur l'évêque de Soissons; et le 4 octobre, au couvent des frères mineurs cordeliers pour fêter la Saint-François.

Le 11 janvier 1480, Nicolas Petit, commis d'Alexandre Tristan, lieutenant-général du capitaine Jean de Baudricourt, arrive dans notre ville pour recevoir la montre des francs archers auxquels il ordonne d'être équipés sous quinze jours. Il fait payer vingt écus d'or à l'élu Morlière pour l'achat de vingt hoquetons fournis par un marchand de Paris, Jehan le Gendre, et à chaque archer deux sous par jour passé à la montre. Il leur recommande en outre de donner chacun trois unzains ; l'un pour son clerc, un pour le sergent qui les a assemblés, et l'autre pour le clerc des élus. Ces unzains ainsi que les deux sous, d'après le consentement des archers, sont employés à solder à Colard Darel la note d'hôtel de Nicolas Petit, se montant à soixante-dix sous.

Jehan Landigois, dit Recteur, reçoit huit sous pour avoir porté des lettres à monseigneur l'évêque de Soissons, à son château de Septmonts, lui demandant l'autorisation de manger du beurre et du lait pendant le Carême, à cause du manque de fruits ; ce qu'il a accordé bien volontiers.

Le 28 mars, les gouverneurs offrent au bailli de Vermandois et lui font parvenir à Mouy « où est madame sa femme », quatre poinçons de vin d'Auxerre achetés vingt-deux écus d'or[1] à Philebot Menant, marchand à Paris, afin que leur capitaine soit plus enclin à requérir auprès du roi et à renouveler l'aide sur le vin sortant de la ville. La ferme allait expirer à la Saint-Jean-Baptiste suivante, et Pierre Bosquet qui la tenait, moyennant cinq cents livres tournois, fut tenu quitte de cent sous pour l'aider à supporter

1. Qui valent 28 livres 4 sous 8 deniers.

les frais occasionnés par l'entérinement du procès qu'il avait entamé contre Gillequin Loste, les maires et échevins d'Amiens, et aussi en considération du prix élevé de cette ferme. En effet, les généraux et commissaires du roi en la justice des aides de Paris avaient condamné les parties poursuivies à verser à la ville des dommages et intérêts[1], parce que Gillequin Loste avait refusé de payer les deux sous de la ferme de l'issue des vins. Ensuite Laurens le Tondeur était parti à Amiens[2] faire signifier aux maire et échevins de se présenter, si bon leur semblait, à Compiègne, à certain jour du mois de mai suivant, en l'hôtel de Jehan Bucquet, sis au Marché au blé, pour voir extraire et collationner par les élus de Noyon les articles des comptes de la ville faisant mention de la valeur dudit aide de l'issue des vins, selon l'appointement de nos seigneurs les généraux, afin qu'ils soient renvoyés devant eux.

Dans ce même mois de mars, Pierre de Hénault, clerc, est envoyé à Paris par les élus demander au général Beauvarlet une diminution sur la taille de six cents livres tournois concernant les frais de l'artillerie pendant les mois d'avril, mai et juin, et de six cents autres livres pour les frais du champ du roi. Vous avez établi cette taille, lui expose-t-il, au lieu des francs archers cassés[3] dont vous réclamez trente-deux francs par tête; mais les francs archers de cette ville ne sont point cassés puisqu'ils sont au service du roi en Bourgogne, et qu'ils ont été payés de leur

1. La taxation des dépens se monta à la somme de 46 livres 6 sous 8 deniers.

2. Il reçut 30 sous pour son voyage à Amiens.

Pour avoir été à Noyon devers les élus, et de là en la ville d'Amiens, Laurens le Tondeur a vaqué six jours, au prix de 72 sous, compris ce qu'il paya au sergent d'Amiens qui fit lesdites significations, pour son salaire, et pour avoir la relation par écrit. (*Mandement du 15 mai 1480.*)

3. Les francs archers étaient suspects au roi depuis la bataille de Guinegatte; il les cassa, et changea en une taxe de quatre livres dix sous par mois, les frais que faisaient les paroisses pour l'entretien de chaque archer. (*Histoire des Français*, T. XIV, f° 577.)

solde et « rhabillés » de neuf. Peine inutile, le général ne veut accorder aucun rabais[1].

Jehan de la Vie, receveur des aides, n'étant pas encore entièrement payé de la taille du premier trimestre de l'année, charge un sergent nommé Gastart d'aller à Compiègne décerner une contrainte contre la ville. Ce serviteur accomplissait son mandat, lorsqu'il fut atteint de la peste qui sévissait fort à cette époque, et en mourut. Cette mise en demeure ne paraît pas avoir produit grand effet sur les gouverneurs, qui, au mois d'avril, sont emprisonnés dans l'hôtel du roi[2] en compagnie de maître Jehan Thibault,

1. Pierre de Hénault, clerc, reçut 30 sous pour ce voyage.

2. « A Jehan Dauderon, maître de l'hôtel du Barillet et gouverneur a été restitué la somme de 100 sous qu'il avait payée et soutenue pour la ville en dépense faite à l'hôtel du roi, en tenant illec prison avec les gouverneurs de la ville, maître Jehan Thibault, Pierre le Caron, Regnault Courtois, Colard le Haire et autres bourgeois de la ville, où ils avaient été constitués prisonniers à la requête de Jehan de la Vie, receveur des aides. »

« *Item*, 7 sous dépensés en l'hôtel Jehan Dauderon, alors qu'un sergent d'Amiens voulut mener prisonniers audit Amiens, pour la taille, Adam Murlot, Pierre Guérin et autres. »

Item, 6 sous baillés à un sergent nommé Gastart qui était venu, à la requête dudit de la Vie, receveur, commander la ville pour la taille, lequel Gastart de ce voyage mourut de peste en cette ville de Compiègne. »

« A Jehan Dauderon, gouverneur de la ville, a été payé 6 livres 10 sous pour les frais par lui faits avec Thomas Carrière, Robert Charmolue et ledit receveur, à cause de l'emprisonnement qu'a fait faire sur les dessus nommés Jehan de la Vie, receveur des tailles du roi, en ce présent mois d'avril 1480, pour avoir paiement de 200 livres tournois qu'il disait lui être dues de reste de 600 livres, pour les frais de l'artillerie du roi, durant les mois de janvier, février et mars derniers, et iceux fait mener prisonniers es villes de Soissons et Paris, où en ce faisant, ledit Dauderon a vaqué par treize jours, tant en allant audit Soissons, revenir en cette ville de Compiègne, revenir à Paris, séjournant illec à tenir prison, que retournant en cette ville de Compiègne; pour chacun jour d'iceux, soit treize jours, a été ordonné audit Dauderon 6 livres 10 sous. »

« A Robert Charmolue, bourgeois de la ville, a été payé 60 sous pour les mises, salaires et dépens par lui faits à avoir été mené prisonnier

Pierre le Caron, Regnault Courtois, Colard le Hère[1] et plusieurs autres bourgeois, afin de les contraindre à avancer le paiement de la taille du roi. Pendant qu'un sergent d'Amiens veut conduire à la prison de cette ville Adam Murlot, Pierre Guérin et autres, Robert Charmolue, Thomas Carrière et le receveur Jehan Langles sont menés en celle de Paris par le frère cadet du receveur des aides, qui réclamait un reliquat de deux cents livres sur un montant de six cents. Par suite d'une mesure incompréhensible, Jehan Dauderon, gouverneur, ne vient prendre sa place auprès de ses compatriotes qu'après avoir été auparavant incarcéré à Soissons.

Compiègne, par l'intermédiaire de Jehan Landigois[2] qui s'en va de pied à Paris, adresse une supplique à Jehan de la Vie, l'aîné, pour demander leur mise en liberté, alléguant qu'il n'est guère dû sur la taille. Celui-ci ayant consenti à les délivrer, les prisonniers, après une détention de neuf jours, furent ramenés dans leur ville par Laurens le Tondeur, dans la seconde quinzaine de mai.

Le mois suivant, les gouverneurs sont encore une fois incarcérés en l'hôtel du roi, avec Pierre le Caron et Jehan

de cette ville à Paris, avec Jehan Dauderon et autres dessus nommés, à la requête de Jehan de la Vie. » (*Mandement du 24 avril 1480.*)

« A Jehan Langles, receveur de la ville, a été payé 60 sous, pour avoir été mené prisonnier à Paris où il a vaqué neuf jours, tant en allant, séjournant à tenir prison à Paris. »

1. Colard le Hère possédait en 1456, l'hôtel des Coquelets qui provenait de sa femme, et pour lequel il payait à la ville un surcens de 36 sous 3 deniers. Il possédait aussi la maison d'à côté provenant de Pierre de Varlin et qui était redevable à la ville d'un surcens de 25 sous parisis.

2. « A Jehan Landigois, dit Recteur, a été payé 12 sous pour un voyage à pied à Paris porter lettres à Jehan de la Vie, l'aîné, receveur, touchant Robert Charmolue, Jehan Dauderon, Thomas Carrière et Jehan Langles que Jehan de la Vie, le jeune, son frère, avait fait mener prisonniers à Paris pour la taille dont il n'est guères dû. A dit qu'il les voulait faire délivrer. » (*Mandement du 8 avril 1480.*)

Henry[1], à cause d'un nouveau retard apporté dans le paiement de la taille du deuxième trimestre. Ils font venir leurs repas de chez le tavernier Jehan Bucquet, au lieu de les prendre chez le geolier Jehan Langles, qui touche trente-deux sous de droits de « geolage » pour ces emprisonnements successifs.

Le 2 août, la ville restitue à Jehan Dauderon dix-sept livres quatre sous qu'il avait prêtés à Jehan Caborgne[2], collecteur de la taille se montant à douze cents livres pour les frais de l'artillerie du roi, pendant les deuxième et troisième trimestres de l'année précédente. Elle rembourse également une somme de quatre-vingt-douze livres, montant de plusieurs prêts consentis en sa faveur pour avancer le paiement de cette taille au receveur du roi qui oppressait fort ce collecteur[3].

Autant qu'avec les prisons, les Compiégnois répugnaient à faire connaissance avec les Suisses, ces aventuriers qui n'entendaient pas la langue française, et qui, formant maintenant le nerf de l'armée, s'étaient conduits, l'année précédente, avec une atroce barbarie dans le comté de Bourgogne. Aussi sont-ils désagréablement surpris lorsque, le 25 avril, ils s'aperçoivent qu'on venait préparer dans leur ville le logement de ces « soudoyers ». En effet, le 1er janvier dernier, Greffin, leur commissaire, accompagné du capitaine des francs archers, Jean de Baudricourt, était descendu chez l'hôtelier Jehan Bucquet[4]. Ils auraient dû

1. Jehan Henry exerçait la profession de charron et habitait à côté de la grande halle.

2. Jehan Caborgne était boulanger.

3. « Lequel par l'état qu'il a montré aux gouverneurs a rendu à plusieurs bourgeois de la ville ce qu'ils avaient prêté, et aux autres non, parce que ses mises excédaient sa recette de ladite taille et les prêts qui lui avaient été faits. »

4. A Jehan Bucquet, hostelain, pour dépenses faites en son hôtellerie par le capitaine Greffin, commissaire des Suisses, le 1er janvier 1480.

« Le 2 janvier suivant, a été présenté à Jehan de Baudricourt, capi-

se douter qu'il trouverait la place à son goût pour lui et ses gens. Néanmoins, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, ils offrent à Greffin ainsi qu'à ses fourriers un dîner où figuraient plusieurs poissons dont un gros payé dix-sept sous au poissonnier Jehan Sourdault. Mais le lendemain, ils se hâtent d'envoyer Jehan Blanc[1] à Mouy chez le bailli de Vermandois, pour le prier d'écrire à Greffin qu'il veuille bien exempter la ville du logement des Suisses. Guiot Pot consent à écrire, et sa missive est remise, à Noyon, à son destinataire qui s'y trouvait à cette date et qui n'en tient aucun compte.

Le 28, tous ces gens de guerre, au nombre de cinq à six cents hommes de pied, entrent dans Compiègne, pendant que les gouverneurs offrent un muid d'avoine ainsi qu'un muid de vin contenant plus de cinq quarts à leur capitaine, Nicolas Hassefort, écuyer, « affin qu'il ait la ville pour recommandée et tiengne ses gens en bonne police[2]. »

taine des francs archers, plein les deux grands pots et plein les deux petits pots de vin de la ville. »

« Le 23 avril, pour vin présenté au prévôt des maréchaux. »

« Le 25, pour un dîner donné à Greffin, commissaire des Suisses où sont les fourriers desdits Suisses, en pain, vin et poisson achetés par Jehan Bucquet, frais d'hôtel, dîner des chevaux, avec un autre gros poisson acheté par les gouverneurs à Jehan Sourdault, poissonnier, a été payé 20 sous 2 deniers. »

« Le même jour, a été présenté à deux fois plein les deux grands pots de vin de la ville au capitaine des Suisses, nommé Nicolas Hassefort. »

1. « Le 26, à Jehan Blanc, cayelier (tourneur), a été payé 24 sous pour un voyage à porter lettres au bailli de Vermandois, pour qu'il récrive à Greffin, commissaire des Suisses, qu'il veuille exempter cette ville du logis desdits Suisses. Laquelle rescription a faite ledit bailli. Les lettres ont été portées audit Greffin à Noyon, mais nonobstant a fait loger six cents Suisses en cette ville, qui y ont été dix ou douze jours. »

2. « A Nicolas Hassefort, capitaine des Suisses logés en cette ville au nombre de quatre à cinq cents hommes, a été donné, le 27 avril, un muid d'avoine et un muid de vin. »

« Le 28 avril, à Jehan Langles, receveur, a été mandé qu'il prenne

Quant à Greffin, à son retour de Noyon, on lui présente à trois fois, au dîner, au souper, et le lendemain au dîner, neuf petits pots de vin, dans l'espoir qu'il sera plus accommodant.

Le 8 mai, Jehan Beauvaillant porte de nouvelles lettres à Mouy et Clermont au bailli de Vermandois, pour l'inviter à récrire à Greffin au sujet du logement des Suisses. Ce dernier répond par un nouveau refus.

Le 15 suivant, Laurens le Tondeur se rend à Paris auprès de lui, toujours pour le même objet, mais n'a pas la chance de le rencontrer parce que ce commissaire était arrivé à Compiègne aussitôt après son départ.

Rien n'y fait, Greffin reste inflexible et « ne se voult oncques déporter dudict logiz ». Pour le faire changer d'avis, il fallut l'intervention de Guiot Pot auprès du roi. Le 24, un chevaucheur de son écurie apportait l'ordre de faire déloger les Suisses, et la ville, dans l'explosion de sa joie, payait du vin à Tristan l'Hermite quand il alla dîner ce jour avec l'abbé de Saint-Corneille, en même temps qu'elle offrait par moquerie le coup de l'étrier au capitaine Greffin.

Le 22, Louis XI commande à ses officiers, aux gouverneurs et aux voituriers de la ville de préparer incontinent cent chevaux de harnais, de façon qu'ils soient le 25 suivant à Châlons, pour aider à mener son artillerie partout où il lui plaira. Malgré tous leurs efforts, ceux-ci ne peuvent rassembler que soixante chevaux qui partent le lendemain, accompagnés de Berthemet Polle, de Jehan Paignon, dit Batel, et d'autres voituriers.

Le 24, des compagnons charpentiers mettent sur des jantes de bois deux grosses bombardes de fer qui se trou-

des deniers de sa recette 28 sous pour un muid d'avoine qu'il a livré et payé à Pierre de Ruissel, et 4 livres 8 sous pour un muid de vin tenant cinq quarts et plus ; lequel vin et avoine ont été donnés au capitaine des Suisses, nommé Nicolas Hassefort, écuyer, logés en cette ville jusqu'au nombre de cinq à six cents hommes à pied, à dire qu'il ait la ville pour recommandée, et tiengne ses gens en bonne police. »

vaient, l'une en la cour de l'hôtel du roi, et l'autre devant la grande halle. Comme ces masses sont lourdes à soulever, ils vont se rafraîchir au compte de la ville dans la taverne voisine, tenue par le sergent Jehan la Vache[1].

Le 26 juin, Jehan Mouret prend la garde des pourceaux à raison de quatre tournois par mois pour ceux qui iront paître en la forêt, et de trois tournois pour ceux qui se rendront aux champs. En outre, il livrera un verrat et restituera les animaux qui seront perdus par sa faute.

Le 19 septembre, Mahieu Dauphin est nommé en l'office des priseurs de la ville par suite de la résignation qui en a été faite entre les mains des gouverneurs par Laurens le Tondeur qui s'est démis de cette charge.

Au mois d'octobre, les fourriers de Jean de Baudricourt[2] et le gouverneur de Limosin[3] descendent à l'hôtel du Barillet, chez Jehan Dauderon, pour préparer le logis de quatre cents chevaux qu'on avait ordonné de faire en cette ville[4].

Le 27, Pierre de Ruissel se rend avec l'élu Jehan Morlière auprès du général Beauvarlet ; il lui remontre la charge et pauvreté de la ville, et le nombre de deniers qu'on a levés sur elle depuis le mois de janvier 1475 que Compiègne fut affranchie, le tout se montant à la somme de huit mille huit cents livres, sur laquelle depuis le mois de janvier de

1. « A Jehan la Vache a été payé 10 sous pour dépense faite en sa maison. »

2. Louis de Balagny avait été remplacé en 1478, comme capitaine de nos francs archers, par Jean de Baudricourt, fils du célèbre capitaine de Vaucouleurs qui avait conduit Jeanne d'Arc auprès de Charles VII. Il était chambellan du roi, lieutenant général en la ville d'Arras, gouverneur de Bourgogne, appointé à 6,000 livres, et marié à Anne de Beaujeu, veuve du maréchal de Culan.

3. Le gouverneur de Limosin s'appelait le seigneur de Curton,

4. « A été payé 20 sous à Jehan Dauderon pour dépenses faites en sa maison par les susnommés, et pour un lot de vin par lui livré et présenté à monseigneur de Marigny, lieutenant du roi, ainsi qu'au prévôt des maréchaux. » (*Mandement du 20 octobre 1480.*)



cette année, ont été perçues deux mille huit cents livres. A l'appui de sa requête, il consigne par écrit le nombre des feux de la ville qui sont de six cent cinquante, combien chacun a payé cette année, et plusieurs autres observations longuement exposées par Morlière pour toute l'élection. Le général répond qu'en effet celle-ci, de même que la ville, a été trop chargée, « qu'il y donnera provision et fera égalité » selon le nombre des feux des autres élections.

En novembre, le pavage des rues étant défectueux, des travaux de réparations sont entrepris. Pierre Gardet transporte trois cents pavés, et Robin le Goix trois miile carreaux de grès au dehors de la porte de Pierrefonds[1], pour rehausser la chaussée qui conduit à l'église de la Madeleine. Cette dernière était située près de l'hôtel de ce nom dans lequel se trouvait un moulin à chevaux servant à moudre le blé, qui fut « désassis » par le charpentier Jehan Ramesson, et mené en la grande halle[2]. Pierre de la Vigne passe quatre jours à enlever des pavés de grés sur le Marché au blé, devant l'hôtel du Chaudron[3], pour les remplacer par des gravois et rehausser le sol abaissé par des fondrières. Anthoine Bernier et Jacob Offémont pavent trente-deux toises de chaussée[4] en la rue du Pont, devant la maison de feu Jehan Bourgois[5], et depuis la

1. En 1477, Huchon Bourdon, portier de la porte de Pierrefonds, prit à louage dix verges de terre, au dehors de la porte de Pierrefonds, au devant du clos et vigne Budin, tenant à la voirie qui mène à la porte de Paris, et d'autre à la voirie qui conduit à Saint-Jehan-des-Vignes.

2. « A Jehan Ramesson, charpentier, a été payé 12 livres 7 sous pour avoir désassis ledit moulin, et 8 sous pour avoir recouvert de planches neuves le marchepied du boulevard de la porte du Pont. »

3. « A Pierre de la Vigne a été payé 6 sous 8 deniers pour cette besogne. »

4. Au prix total de 47 livres 4 sous 6 deniers.

5. La maison des Piliers, ainsi nommée parce qu'elle était portée sur une suite de gros piliers en pierre, touchait en 1456, à la demeure occupée autrefois par Guillaume de Domirés, et ensuite par messire Jehan Bourgois, prêtre, qui lui-même avait pour voisin Robert le Chaussotier.



maison Philippot le Masson, mercier et gantier, jusque devant celles de Pierre Guérin, de Pierre Darcy et de Jehan Moyenson. Le « barot » du receveur de la ville, Jehan Langles [1] sert pendant vingt-quatre jours à mener du sablon et des pavés de grés au devant de l'hôtel du Barillet, et aux environs de la croix [2] de cette rue.

En même temps, on restaure avec de grandes pierres provenant de la carrière du mont Saint-Mard les piliers et les arches du grand pont [3], qui menaçaient de « choir ». Colin Malemaison [4] « décombre » et fait aller « aval l'eau » des marchandises et fumiers jetés et amassés contre les arches des ponts de la ville, à l'endroit du petit moulin, en si grande quantité qu'ils étaient presque aussi hauts que les ponts eux-mêmes [5]. Ce petit moulin sur lequel la ville

1. Jehan Langles reçut 4 livres 16 sous pour ce transport (*Mandement du 13 novembre 1480.*)

2. En face du *Puits de la Croix*, comme on l'appelait à cette époque, se trouvait en 1311, la maison d'Adam le Wattellier, n° 39, de la rue Jeanne-d'Arc, qui devait 3 deniers 1 maille de cens à la ville, et qui provenait de Clarin de Sartrin.

3. « A Pierre Gombart, hostelain, a été payé 8 sous pour dépense faite en son hôtel par un nommé Jehan Viollette, paveur, qui a fait un peu de pavé sur le pont, devant les moulins, et lequel s'en est allé sans compter ni dire adieu. »

« A Colin Sohier, maçon, a été payé 4 livres pour une certaine quantité de grandes pierres provenant du mont Saint-Mard, pour restaurer les arches du grand pont. »

« A Guiot Masse et Jehan Masse, maçons, a été payé la somme de 6 livres 12 sous, qui est à chacun d'eux 66 sous, pour vingt-deux jours employés à réparer les piliers qui soutiennent les arches du grand pont. »

« A Guiot de Guignecourt, maçon, a été payé 33 sous pour onze jours, au prix de 3 sous par jour, à réparer et maçonner les piliers du grand pont. »

« A Colin Sohier et son fils, maçons, a été payé 113 sous 4 deniers, c'est assavoir : audit Colin, 60 sous, et à son fils 53 sous 4 deniers pour vingt jours employés à réparer les piliers du pont.

4. On donna 8 sous à Colin Malemaison pour cette besogne.

5. Les monceaux d'immondices qui, au moyen-âge, garnissaient les

avait droit de prendre tous les ans quinze mines de blé, est également réparé par Jehan Ramesson, qui exécute les travaux par provision de justice, aux dépens des personnes possédant des rentes sur ledit moulin. Celles-ci sont taxées selon le montant de la note du charpentier, à quatre sous par chaque mine de blé de rente que les bénéficiaires paieront, afin que le moulin où il convient de mettre plusieurs pieux neufs ne tombe en ruines. Cette convention est faite en attendant la discussion du procès intenté contre la veuve et les héritiers de feu Jehan Oudart, dernier détenteur et possesseur du moulin qu'il tenait à ferme de Raoul Charmolue[1].

A la même époque, Jehan Landigois, Robin de Brely et autres jeunes gens retirent de la rivière, et portent dans le fossé situé le long du cimetière de l'Hôtel-Dieu plusieurs pierres à bombardes et canons qui avaient été jetées dans l'Oise par les cordes servant à monter les bateaux jusqu'au pont, pour que les maîtres de l'artillerie du roi ne s'en prennent pas à la ville. Ils en retirent aussi plusieurs pierres de grès provenant du pan de mur de l'abreuvoir.

Le 15 novembre, à l'annonce que le légat du pape allait venir de Péronne où il se trouvait, à Compiègne, les gouverneurs se hâtent de faire nettoyer les rues. Robin le Goix enlève les boues de la rue de Pierrefonds; Jehan de Lannoy celles de l'ancienne place du Beffroi, et Pierre Postel celles de devant l'Hôtel-Dieu[2]. Ce légat, Julien de la Rovère,

abords des portes des villes, et s'entassaient parfois plus haut que la muraille elle-même, constituaient, en cas de siège, un véritable péril et favorisaient les surprises.

1. « De Raoulin Charmolue, mercier, pour le petit moulin sur le pont qui doit chacun an quinze mines de blé, n'a été rien reçu du temps de ce compte, parce que ledit moulin est en ruines, et qu'il est en procès contre la veuve et héritiers Jehan Oudart, qui avaient pris ledit moulin. »

« A Jehan Ramesson, charpentier, a été payé 60 sous pour lesdites réparations. »

2. « Le mercredi 15 novembre 1480, à Robin le Goix, voiturier, a été payé 11 sous pour deux jours que, au commandement des gouverneurs,

neveu favori du pape Sixte IX, et plus tard pape lui-même sous le nom de Jules II, était venu à Paris le 4 septembre dernier, avec l'autorité de contraindre par les censures et l'excommunication, Louis XI et Maximilien d'Autriche à faire la paix. Mais les honneurs, les présents et les bénéfices dont le roi le combla inspirèrent de la défiance à Maximilien qui n'accepta pas le cardinal pour arbitre. Celui-ci, voyant son entremise inutile, repartit après avoir obtenu de Louis XI la liberté du cardinal La Balue et de l'évêque de Verdun, son complice, enfermés dans des cages de fer depuis plus de dix ans. Le Saint-Siège promit de juger les deux prélats, mais La Balue, loin d'être condamné à Rome, y raviva son génie d'intrigue et redevint bientôt un personnage.

Ecoutons Pierre de Ruissel raconter tout au long l'arrivée de Julien de la Rovère :

« Le jeudi, XXIII novembre, arriva en ceste ville monseigneur Estienne, cardinal de Romme, neveu et légat de notre sainct père le pappe, lequel avoit esté par aucun temps en la ville de Peronne à compaignie de plusieurs clers et évesques à tout cent vingt chevaux ; au devant duquel les officiers du roy, les gens de la justice, les officiers et gouverneurs de la ville, et plusieurs bourgois allerent à cheval, au nombre de quarante à cinquante chevaux, jusqu'à Marigny où il estoit descendu ; auquel fut faict la

lui, ses chevaux et barot ont servi la ville à vider les boues de la rue de Pierrefonds, pour être nette à la venue de monseigneur le légat du pape qu'on espérait, et qu'on avait écrit qu'il venait en cette ville, de la ville de Péronne où il est. »

« A Jehan de Lannoy, voiturier, a été payé 5 sous pour un jour que ses chevaux et barot ont servi la ville à curer et oter les boues d'environ la place où était le Beffroi, et ailleurs, à la venue de monseigneur le légat, et pour avoir mené de l'hôtel du roi à la rivière quatre muids de vin donnés au bailli de Vermandois. »

« A Pierre Postel, manouvrier, a été payé 3 sous pour deux journées à aider à lever les boues, et les charger au barot devant l'Hôtel-Dieu, pour mener hors à la venue de monseigneur le légat. » (*Mandement du 2 décembre 1480.*)



reverence par la bouche de maistre Jehan Thibault, conseiller de la ville, dont ledict légat fut fort content et fit bonne reponse. Aussy vindrent au devant de luy jusques au dehors de la porte du Pont, les cordeliers et jacobins non revestus, les religieux et abbé de Sainct-Cornille, et les prebstres seculiers, tous revestus en chappes, jusqu'au tapecul de la porte du Pont où ilz le reçeurent et firent la reverence et baisièrent la croix ».

« Et d'illec au long de la rue du Pont qui estoit tendue de costé et d'autre, fut admené jusqu'à la Pantiere de l'église Sainct Cornille[1] qui aussy estoit tendue où illec il descendit de dessubs sa mule, luy fut osté son chappeau rouge et vestu une grande chappe d'ecarlate rouge et habit de cardinal. Et en cet estat entra en l'eglise où il fit son oraison et fit la benediction. Et après s'en alla, et fut mené par le cloistre emmy la court de l'abbaye, en l'ostel abbacial où il fut logé. A Sainct-Pierre fut logé l'evesque de (laissé en blanc). Et assez tost après, les gouverneurs de la ville avec le lieutenant de monseigneur le bailly, Jehan Thibault et aultres allerent devers ledict legat, le bienvenu, et luy presenterent un muid de vin vielz, qui a cousté X livres tournois, deux muids d'avoine de XXXXVIII solz, douze torches et six flambeaulx. Et soit noté que audit legat ne fut point porté le pal au ciel dessubs luy, pour ce qu'il arriva plus tost qu'on n'avoit dict, et que l'on fut si exact d'aller au devant de luy qu'il fut obmis. »

Les deux muids d'avoine offerts au légat avaient été fournis à la ville par messire Jehan Notin, chanoine de Saint-Clément et chapelain de la chapelle de Notre-Dame de la Salvation, qui n'en voulut recevoir aucun paiement[2],

1. Charles le Normant, religieux, était prévôt et pitancier de Saint-Corneille ; il fut remplacé dans ses fonctions par Jehan Filion.

2. « A messire Jehan Notin, chapelain du roi, et chanoine de Saint-Clément, était due la somme de 7 livres 4 sous pour deux muids d'avoine que, dès le mois de novembre 1480, il prêta à la ville ; laquelle fut présentée à monseigneur le légat de Rome, avec autres choses, dont ledit chapelain n'a rien voulu recevoir » (*Archives de Compiègne.* CC. 27.)



parce qu'il n'était pas content d'un rabais de dix-huit sous sur l'appréciation de son avoine. De leur côté, le fourrier et les gens de la suite du cardinal reçurent du vin de Beaune.

Le 1er décembre, le bailli de Vermandois suit à cheval, le jour et la nuit jusqu'à Luzarches, un chevaucheur de l'écurie du roi, qui portait une réponse hâtive du légat à une lettre que Louis XI lui avait écrite. Celui-ci était alors occupé à faire rassembler par le sire d'Esquerdes, auprès de la Seine et du Pont de l'Arche, une armée[1] de vingt mille hommes de pied dans laquelle se trouvaient réunis les six mille Suisses qu'il avait pris à sa solde. Pour armer toutes ces troupes, le roi s'adresse à ses bonnes villes, et, par lettres[2] datées

« A messire Jehan Notin, prêtre, chapelain, a été restitué par Laurens le Tondeur, l'un des gouverneurs, la somme de 7 livres 4 sous, pour restitution et appréciation de deux muids d'avoine que ledit Notin, dès le mois de novembre 1480, avait prêtés à la ville, et qui furent présentés avec vin, cire et autres choses à monseigneur le légat de Rome, neveu de notre saint père le pape, à sa venuē en cette ville, néanmoins que dès lors, entre autres choses, fut baillé mandement et décharge sur ladite avoine de 18 sous, dont ledit chapelain ne fut pas content. Pourquoi est à déduire d'icelle somme de 7 livres 4 sous, la somme de 18 sous qui a été allouée au compte précédent dudit receveur. » (*Archives de Compiègne*. B. B. 6.)

1. L'entretien de cette armée, à laquelle étaient joints deux mille cinq cents pionniers et quinze cents hommes d'armes d'ordonnance, devait lui coûter 1.500.000 francs par année. Cette armée devait marcher toujours avec un camp retranché, entouré d'une forte palissade mobile, qu'on revêtirait de fossés et de boulevards, pour en faire une forteresse. Louis XI, encore bien faible, vint la passer en revue le 15 juin ; mais il la licencia ensuite, parce qu'à cette époque même la trêve avec Maximilien fut prolongée d'une année. (*Histoire des Français*. T. XIV. f° 597.)

2. Loys, par la grace de Dieu roy de France, à nos amez et feaulx conseillers, Philippe Luillier, notre chambellan, cappitaine de nostre bastille à Paris, et Colinet de la Chesnaye, notre maistre d'ostel, salut et dillection. Comme puis naguères pour du tout réduire et mectre en nostre obeissance nos rebelles et désobeissants subjetz et résister aux mauvaises et dampnables entreprinses que s'efforcent chacun tous faire noz ennemys et adversaires, nous ayons puis naguères mis sur et

du 9 décembre, au Plessis du Parc, il enjoint à Compiègne

ordonné estre fait un champ nouveau de gens de pié dont avons baillé la charge de dix mil hommes tous armez de brigandines et sallades selon le patron de sallade par nous devisé à notre amé et féal conseiller et chambellan, le sire des Guerdes, chevalier de notre ordre, notre lieutenant général es pays d'Artoys et Picardie et cappitaine général de notre dit champ, desquels dix mil hommes en y aura trois mil qui auront picques et longues dagues et sept mil qui auront chacun une hallebarde et une longue dague qui font trois mille picques, sept mille hallebardes et dix mil dagues, lesquelles avons ordonné estre faictes es villes qui s'ensuivent, c'est assavoir : en la ville de Paris, quinze cens picques, trois mille hallebardes et quatre mil cinq cens dagues ; Amyens trois cens picques, mille hallebardes et deux mille dagues ; Abbeville trois cens picques, cinq cens hallebardes et six cens dagues ; Saint-Quentin deux cens piques et six cens hallebardes et six cens dagues ; Noyon cent cinquante picques, cinq cens hallebardes et six cens dagues ; Compiengne deux cens picques, cinq cens hallebardes et six cens dagues ; Senlis cent cinquante picques, cinq cens hallebardes et six cens dagues ; Ponthoise deux cens picques, quatre cens hallebardes et cinq cens dagues. Et pour ce qu'il est besoing et necessité faire en toute dilligence lesdits bastons tellement qu'ilz sojent tous faiz dedans Noel prochain venant, Nous pour la bonne confiance que avons de vos personnes et de seur souffisan loyautez et bonnes dilligences, Vous mandons et à chacun de vous expressement enjoignons que incontinent et sans delay, vous vous transportez es villes dessus declarées, et en chacune d'icelle faictes ou faictes faire exprès commandement de par nous aux maire et eschevins et gouverneurs desdites villes que en la plus grant dilligence que faire se porra, ils facent faire chacun d'eulx endroit soy par les ouvriers desdites villes que avec eulx adviserez ou sera advisé lesdites picques, hallebardes et dagues selon qu'il est déclaré. Et pour les faire plus dilligemment, faictes délivrer auxdits ouvriers par les gens desdictes villes toutes les estoffes à eulx necessaires et faites respondre des dits bastons ausdites villes et ouvriers par le trésorier qui a la charge de faire les paiemens desdits dix mil hommes ou ses clers, et comme pour iceulx leur paier premièrement et avant toute aultre chose sur les gaiges et souldes desdits gens de guerre au pris chascune hallebarde d'un escu de XXXII s. 1 d. t. pièce, dix solz tournois la picque et vingt solz tournois la dague ou autre moindre pris ainsi que adviserez que raisonnablement faire se pourra. Et à faire et acomplir les choses dessus dites contraignez ou faites contraindre tous ceulx que verrez estre à faire réaument et de fait, comme il est acoustumé faire pour noz propres besongnes et affaires non obstant oppositions ou appellations quelz conques, tellement que tout soit fait et acomply dedans ledit jour de

de lui fournir pour le jour de Noël prochain, deux cents piques, cinq cents hallebardes et six cents dagues. Lorsque le lendemain de cette date, Nicolas de la Chesnaye, son maître d'hôtel, vint pour prendre livraison de ces armes, il descendit dans l'hôtellerie de Jehan Guérin où les gouverneurs lui présentèrent du vin de Beaune.

Après avoir été reçus par le maître-d'hôtel qui en avait donné sa cédule pour décharge [1], ces « bastons », destinés à la fourniture « du champ de guerre » du roi, furent transportés en bateau jusqu'au Pont de l'Arche, par le marinier Simon Bauchant, accompagné de Jehan Landigois et du receveur Jehan Langles. Quant au paiement promis, Jehan Champion, mercier, s'en alla à Soissons le chercher chez Nicolas Alleurquin, receveur des aides de cette ville, qui

Noël. En faisant deffenses à tous ouvriers dudit mestier sur peine de la hart qu'ilz ne facent plus aucuns voulges ne autres bastons de la façon dessus dite jusques à dès que le nombre desdits bastons soit fait et acomply. De ce faire vous donnons plain pouvoir, auctoritté, commission et mandement especial et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjectz que à vous, voz commis et depputez en ce faisant soit obéy dilligemment, prestent, donnent conseil, confort, aide et prisons se mestier est, et requis en sont. Donné au Plessis du Parc, le IXe jour de décembre, l'an de grâce mil IIII^{c} IIII^{xx}, et de notre règne le vingtiesme — Ainsi signé par le Roy : les sires de Chaumont, du Lude, Pierre Timache, general des finances et autres.

1. Au receveur de la ville, Jehan Langles, pour un voyage par lui fait avec Jehan Landigois et Simon Bauchant, marinier, à mener de cette ville jusqu'au Pont de l'Arche, avec le bateau de ce dernier, la quantité de 500 hallebardes, 200 piques et 360 grandes dagues qu'avait fait faire en cette ville Nicolas de la Chesnaye.

« A été payé 8 sous pour la dépense faite en l'hôtel de Jehan Guérin par Nicolas de la Chesnaye, maître d'hôtel du roi, qui a apporté lettres de monseigneur des Querdes, pour faire charger les piques et hallebardes qu'on avait faites à Compiègne, pour être menées à Mantes. » — Jehan Guérin possédait en la rue des Boucheries, une maison ayant appartenu autrefois à Cornevalon, et depuis à Jehan le Grant, boucher.

« En ce temps, le roy fist casser et abatre tous les frans archiers du royaulme de France, et en leur place y voult estre et demourer pour servir en ses guerres les Souysses et picquiers. Et fist faire par tous coustelliers grant quantité de picques, hallebardes, et grans dagues à larges rouelles. » *(Chronique scandaleuse*, t. 2, f° 103.)

lui versa deux cents livres tournois pour la « parpaye » des dagues et hallebardes fabriquées à Compiègne, et sur laquelle les gouverneurs avaient prêté beaucoup aux ouvriers. Il prit un bateau pour rapporter chez lui cette somme, par peur des brigands que l'on disait être sur la route dans la forêt de Cuise.

Le 31 décembre, la ville dispense les habitants de Saint-Germain-les-Compiègne de lui payer les cinquante sous qu'ils doivent annuellement pour les droits de chaussée et tonlieu, en considération de la dépopulation de ce village, et « faulte de leurs vingnes » qui avaient été gelées. En effet, dit Molinet dans sa chronique, « trente ans par avant, n'avoit esté veu si cruel froid et horrible; il print son commencement dès le vingt-quatrième jour de décembre, et termina le septiesme jour de febvrier, sans desgeller un seul jour, car le vent estoit continuellement en bise. »

Au mois d'avril 1481, les attournés ont probablement encore un service à demander au bailli de Vermandois, parce qu'ils recommencent à lui monter sa cave gratuitement, « à dire qu'il ait la ville en recommandacion ». Cette fois, c'est du vin de Beaune dont ils lui expédient de Paris à Clermont quatre demi-queues achetées : deux, onze écus d'or et demi à Nicolas Potier, et les deux autres, dix écus et demi à Charlot Ginain[1]. Déjà, pour bien disposer leur capitaine, ils avaient envoyé, au mois de mars précédent, toujours pour le bien de la ville, à Madame la baillie, sa femme, deux demi-queues de vin de Tournay, vendues par le marchand Allart-Fatour.[2]

Ils songent aussi à préserver les habitants des maladies contagieuses. Ils donnent vingt sous à Regnaulde Carrouaille, pauvre fille orpheline, native de cette ville, « soup-

1. « A été payé 8 sous au courtier qui a acheté ledit vin ; 56 sous au voiturier qui a mené ledit vin de Paris à Clermont, et 4 sous aux tonneliers qui ont tiré et aidé à charger ledit vin.

2. « Le 6 mars 1481, a été payé la somme de 32 livres 8 sous pour achat à Allart Fatour de deux demi-queues de vin de Tournay.»

En juillet suivant, les gouverneurs présentèrent du vin à Nicolas Potier, marchand de Paris, lorsqu'il revenait de Liesse.

çonnée de la maladie de leppre, pour aller aux espreuves en la ville de Soissons, affin que si elle est telle trouvée, elle feust par les gouverneurs presentée au maistre de Sainct-Ladre, pour avoir et joïr des privillèges ordonnez à ceulx natifs de ceste ville, malades de ladicte maladie[1]. »

Le 28 mai, Jehan Roger offre de garder les pourceaux de la ville, au prix de trois tournois par mois, au bois, avec deux tournois d'amorce; et de deux tournois le mois, aux champs. Il s'oblige en outre à livrer un verrat et à donner caution pendant trois ans des pertes qui pourraient survenir par sa faute. Le 18 juin suivant, il présente comme répondants Regnault Carvir et Pierre Hecquerel.

Le 4 juin, Jehan Mouret demande à garder les vaches de la paroisse Saint-Jacques, moyennant quatre tournois le mois pour chaque tête, et quatre tournois d'amorce, avec l'engagement de fournir lui-même un taureau suffisant.

Le 17 juillet, la ville donne quatre sous aux « compaignons clocquants » de l'église Saint-Corneille, pour les récompenser de ce qu'ils ont eu « grand labeur à sonner les grosses cloches de cette église, durant les processions faites en ce présent mois, aval la ville, tant à la Croix du Saint-Signe qu'à Royallieu, pour la fruition des biens de la terre. »

Le 27, les gouverneurs font cadeau d'une somme de quatre livres seize sous à Andry Poulaine, maître d'hôtel du bailli de Vermandois, pour avoir un pourpoint de satin, à cause de plusieurs services qu'il a rendus à la ville, en écrivant soit au roi, soit à d'autres personnes.

Au mois d'août, le maçon Colin Sohier répare les façades des deux tours situées au bout du Port-Nyot, après la tour des Osiers, en montant vers la porte de la Chapelle[2], l'une

1. *Mandement du 30 avril 1481.* — Pour être admis à Saint-Ladre de Compiègne, il fallait être natif de cette ville, ou bien l'avoir habité pendant dix ans consécutifs. Le lépreux admis ne pouvait sortir sans la permission du maître de l'hôtel Saint-Ladre, « sous peine de perdre son vin huit jours pour chacune fois. »

2. Guillaume de Brely était garde par intérim de la porte Parisis, en 1481.

appelée la *tour du Réveil*, et l'autre tour Colart Broutin. Il restaure également la tournelle Robin de Sains qui est près de l'hôtel du roi[1], et l'avant-pont d'à côté. Jehan Champion, mercier, porte à Paris et paie à messire Pierre Lailly, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Liesse, la somme de trente-neuf livres onze sous huit deniers pour la rente qui lui était due au jour de la mi-août[2].

Le 5 octobre, le roi, par lettres datées du Plessis du Parc les Tours, et reçues le 23 suivant, donne l'ordre à la ville de loger « d'honnêtes Allemans nommez Suisses », comme écrit le greffier de l'hôtel de la ville.

Elles étaient ainsi conçues : « De par le Roy, chers et bien amez, nous avons ordonné à noz amez et feaulx conseillers, Jacques Tiercelin, nostre chambellan, et Anthoine Mortillon[3], nostre maistre d'ostel, loger en la ville de Compiengne certain nombre de gens de guerre de la nation d'Almaigne appelez Suisses. Et pour ce obeissez auxdis Tiercelin et Mortillion, et faites tout ce qu'ils vous ordonneront de par nous et qu'il n'y ait point de faulte. ».

Ces commissaires descendent le lendemain mardi en l'hôtel de Jehan Bucquet avec leurs gens, sept chevaux, et d'autres personnes de leur suite. Ayant reçu la visite des gouverneurs qui leur objectent la pauvreté de la ville, ils consentent à modérer le nombre de mille hommes, qu'ils avaient l'ordre de loger à Compiègne, à celui de cinq cent soixante. Pour caser tout ce monde, ils exhibent leur commission qui était adressée à Mahieu le Feure, lieute-

1. L'église Saint-Jacques payait à la ville une redevance annuelle de 6 deniers pour surcens qu'elle prenait sur la maison Jehan Evrard, située devant la porte de l'hôtel du roi.

2. « Le 15 août 1481, il fut présenté trois lots de vin au procureur du roi de Senlis, qui s'en allait à Noyon. »

3. « A Jehan Bucquet, tavernier, pour dépense faite en son hôtel, le mardi, 24 octobre, par Jacques Tiercelin, chambellan, et Anthoine Mortillon, maître d'hôtel du roi, et ses commissaires à loger les Suisses ès villes de Noyon, Chauny, Compiègne, Crépy, La Ferté-Milon, Clermont et ailleurs ; lesquels ont ordonné être logés en cette ville cinq cent soixante hommes Suisses à pied, a été délivré mandement de la somme de 58 sous 9 deniers. »



nant du bailli de Senlis, Simon Gérard, élu, Laurens le Tondeur, attourné, et Jehan Diec, prévôt de la ville. Ils laissent aussi entre les mains de ces derniers des lettres closes à destination des habitants de Crépy et de ceux de la Ferté-Milon, concernant le logement en chacune de ces villes de six vingts Suisses[1]. Ceux de Clermont sont bien moins favorisés, leur contingent de gens de guerre de cette nation étant fixé à deux cents[2].

Le mercredi 24 octobre[3], les jeudi, vendredi, samedi et dimanche suivants, le bailli de Vermandois, accompagné de monseigneur de Roye et d'autres seigneurs, passe son temps à poursuivre le gibier dans la forêt de Cuise[4]. La ville profite de son séjour pour lui offrir en plusieurs fois vingt-neuf lots de vin.

1. « A Gobin de Beny, chaussetier, a été payé 8 sous pour avoir porté lettres et commissions des commissaires du roi ès villes de Crépy et la Ferté-Milon, pour loger en chacune desdites villes six cents Allemands Suisses que lesdits commissaires avaient commandé auxdits gouverneurs de la ville de leur envoyer. » (*Mandement du 24 octobre 1481.*)

2. « A Jehan le Roy, gorellier (bourrelier), a été payé 8 sous pour porter lettres desdits commissaires aux habitants de Clermont-en-Beauvaisis, pour faire le logis auxdits Suisses. »

3. Le 8 novembre 1481, deux grands pots de vin vendu par Jehan Dauderon furent présentés à monseigneur le Chastellain, commissaire de Franchise ; et deux petits pots contenant trois lots à Jehan Plume, ainsi qu'à maître Jehan Moreau, commissaires des greniers à sel.

Le jour de la Saint-Nicolas, quatre lots et demi de vin furent donnés aux religieux de l'Hôtel-Dieu.

En décembre, trois lots de vin furent présentés à monseigneur le capitaine de Compiègne, et à deux fois, neuf lots de vin aux commissaires d'Arras.

4. Il ne pouvait plus chasser avec le roi, qui, au mois de mars dernier, avait été frappé d'une attaque d'apoplexie après une de ses parties cynégétiques dans la forêt de Chinon. (*Histoire de France*, par Henri Martin. T. VII. f° 145.)

CHAPITRE VII

(de 1481 à 1484. — Arch. munic. C. C. 28 et B. B. 7).

Emprisonnement des principaux bourgeois pour défaut de paiement de la taille. — Une montre de Suisses pendant la foire de la Mi-Carême. — Choix de cinq ménagers pour envoyer à Franchise. — Difficultés avec le châtelain de cette ville, Nicolas Cappellain. — Achat de blé aux religieux de Saint-Mard. — Taxe sur le pain. — Offrande d'un singe au capitaine de Conynghan. — Traité de paix d'Arras. — Mariage du dauphin et de Marguerite d'Autriche. — Épidémie de peste. — Mort du roi Louis XI. — Précautions prises pour garder la ville après sa mort.

Des changements étaient survenus dans la location de la halle aux fripiers : le dessous occupé par le marchand de vin Allart Fatour, moyennant dix sous par mois[1], avait été repris, en même temps que le dessus, par Jehan Sance, gantier. De nouveaux locataires tenaient aussi, durant les quinze jours de la mi-Carême, les deux places de la Cour le Roi et du Change, pour une redevance annuelle de six livres : c'étaient Jehan Caborgne, en 1482 ; Drouet du Pont, l'année suivante ; et Pierre le Hère, en 1484.

Jehan Landigois, dit Recteur, continuait à habiter la petite maison de la ville[2] située près de l'hôtel de la Truie, et où demeurait auparavant Jehanne Bigot, maintenant décédée.

Les droits d'issue étaient payés non seulement quand on quittait la ville, mais encore sur les successions.

La veuve d'Adam Murlot qui partit de Compiègne, au mois d'août 1482, et alla résider à Senlis, paya quarante

1. Pour quatre mois, novembre, décembre 1481, janvier et février 1482.

2. « Parmi 35 sous de location par an. »

sous pour droit d'issue. Les héritiers de Pierre Huart, potier d'étain, et sa femme, qui trépassèrent en l'an 1483, furent obligés de verser trente-deux sous pour l'issue des biens des deux défunts.

Le receveur de la ville, Jehan Langles, perçut une redevance pour chacune des acquisitions suivantes :

D'Ambroise Becque, berger, pour les ventes d'une maison, jardin et lieu assis à Saint-Germain, tenant à messire Raoul Russel, prêtre, d'une part, et d'autre à Jacques Bomble, le tout aboutissant sur la rue et par lui acheté six livres à Marie Bernart, à la charge de quatre muids d'avoine plus deux chapons envers la ville ;

De Jehan Loinctier, pour les ventes de quatre livres de rente qu'il avait acquises de Pierre du Bocquel[1] sur sa maison de l'Ermite[2] où il demeurait, et située en la rue qui mène du Change à la porte de Pierrefonds ;

De Robert Coffin[3], pour les ventes de seize sous de rente achetés par lui sur la maison Pierre le Conte, sise dans les faubourgs de la ville, en dehors la porte Parisis, et portant pour enseigne la Croix-Blanche[4] ;

Du charron Jehan Henry, pour l'achat qu'il avait fait de la maison Jehan le Normant, contre la grande halle, tenant à la taverne de Jehan la Vache, avec une sortie sur la Cour le Roi ;

Et de Caisin Martin, chaussetier, pour la vente d'une rente de quarante-et-un sous par lui rachetée de Pierre Auchier, brigandinier, sur sa maison d'habitation située à l'encoignure de la rue des Croissants.

Ces droits d'issue et de vente se percevaient plus facile-

1. Exerçant la profession de garçon boulanger.

2. L'hôtel de l'Ermite situé rue des Lombards, tenait d'un côté à l'hôtel Lardé, et de l'autre à l'hôtel du Crampon.

3. Robert Coffin était à cette époque greffier de l'auditoire du bailli de Senlis. Il fut nommé gouverneur en 1484, et devint receveur de la ville en 1487.

4. Pierre le Hère tenait à cette époque l'hôtellerie de la Croix-Blanche.

ment que la taille dont le receveur, Jehan de la Vie, ne pouvait jamais obtenir le paiement en temps voulu. Sur le montant de celle de deux mille quatre cents livres de l'année précédente, finie le 30 septembre dernier, il lui était dû un reliquat de quatre cents livres. C'est alors qu'employant de nouveau le remède qui lui réussissait si bien, il fit saisir, le 11 janvier 1482, à l'issue des plaids du bailli de Senlis, et emprisonner dans l'hôtel du roi, Robert Charmolue [1], Pierre de Prunay, Simon de la Barre [2], Jehan de la Court, Adrien Charmolue [3], Jacques Flobin, David Willemont, Robin Lombart et le boucher Pierre Carrière, bien qu'ils eussent acquitté leur quote-part de l'impôt et n'en dussent rien. Le receveur ne les fit élargir qu'après avoir touché une somme de deux cent vingt livres provenant de la constitution d'une rente rachetable de vingt livres que les gouverneurs avec d'autres notables personnes avaient vendue à mademoiselle Jehanne Sarrazin [4], épouse de Robert de Saint-Germain.

Leur incarcération avait duré neuf à dix jours pendant lesquels la ville leur fit passer des provisions de bouche [5], le

1. Robert Charmolue avait été gouverneur de la ville.

2. Simon de la Barre était alors gouverneur.

3. Adrien Charmolue, corroyeur, payait à la ville 6 deniers de cens pour une maison et jardin sis en la rue des Préaux, qui tenaient aux héritiers de Pierre Lion, et qui avaient appartenu auparavant à Jehan Fère.

4. « A damoiselle Jehanne Sarrazin a été payée la somme de 88 livres 8 sous sur celle de 220 livres qui lui était due pour la constitution de 20 livres de rente rachetable que les gouverneurs et autres notables personnes lui avaient vendue, dès le mois de janvier 1482, pour iceux deux cents francs être baillés à Jehan de la Vie, receveur des tailles, sur le reste de la taille montant à 2.400 livres, collectée par Jehan Bucquet, clerc, et Jehan la Vache, qui en sont tenus en grand reste. »

5. « A Jehan Caborgne, boulanger, a été payé 42 sous pour pain fourni aux gouverneurs et à plusieurs bourgeois, prisonniers pour les tailles. A Jehan Meuriem, tavernier, a été payé 105 sous pour pain, vin et viande qu'il a fournis à ces derniers. »

« A Jehan Bucquet, hostelain, a été payé 9 sous pour vin par lui

geôlier Jehan Boutery n'ayant permission de leur livrer que le feu et la chandelle. Ce denier reçut pour droits de « geôlage » quatre mines de blé, plus quatre livres, et ses prisonniers, une indemnité de dix livres pour la dépense qu'ils avaient faite en l'hôtel du roi [1].

Avec la taille on n'était pas quitte, il fallait encore fournir aux réquisitions pour le transport des canons et bombardes. En février, Jehan Guérin loge en son hôtellerie un « chevaucheur » de l'écurie du roi, qui apporte des lettres de François Widal, capitaine du charroi de l'artillerie. Cet officier demandait qu'on lui envoyât à Châlons, pour le 25 de ce mois, six chevaux de harnais accompagnés d'un chariot et de charretiers. Avant de s'exécuter, les attournés expédient à Soissons Jehan Landigois pour s'enquérir auprès des élus de cette ville s'ils avaient reçu du capitaine contre-ordre de mener à Châlons les chevaux qu'il avait réclamés. On lui répond n'en avoir point de nouvelles, et que les chevaux étaient prêts à partir. C'est alors qu'on décide d'en aller chercher à Choisy, ainsi qu'à Vic-sur-Aisne, pendant que Robinet du Vaast s'informera à Soissons de la date du

baillé pour la ville, savoir : 4 lots et demi de vin envoyé à plusieurs notables hommes qui tenaient prison en l'hôtel du roi pour la taille, au commandement de Jehan de la Vie, receveur, qui les avait fait prendre à l'issue des plaids de monseigneur le bailli. »

« Le 11 janvier, a été présenté un des grands pots de vin aux gens de la ville qui étaient prisonniers en l'hôtel du roi. »

1. « Le 24 janvier 1482, à Jehan Boutery, sergent et garde des prisons du roi, a été payé quatre mines de blé pour ses droits de geôlage d'avoir tenu esdites prisons honorables hommes, les gouverneurs de la ville, Jacques Langles, Jehan Diec, Pierre Darcy, Jehan Bauldet, Jehan Feure, Robert Charmolue, Thomas Carrière, ledit receveur, et autres, diverses fois, par deux années, et dernièrement lesdits Robert Charmolue, etc. »

« A Jehan Boutery, geôlier, a été payé 4 livres pour ses droits de geôlage et autres frais par lui soutenus pendant que les gouverneurs et plusieurs autres habitants de la ville ont été prisonniers au nombre de dix à douze personnes, auxquels prisonniers ledit geôlier a livré feu, chandelle et autres choses. »

départ pour Châlons[1], des chevaux de cette élection. Jehan Landigois avait profité de son voyage pour solliciter de monseigneur Millet la permission de consommer du lait et du beurre à l'époque du carême, à cause du manque de fruits, de la cherté des vivres et de la pauvreté du peuple, faveur que l'évêque accorda volontiers.

Le 16 février, le voiturier Gillot Charpentier quitte Compiègne, conduisant six bons chevaux de harnais avec un chariot pour aller à Châlons, sous les ordres de François Widal, servir le roi et l'aider à mener son artillerie partout où il lui plaira.

Après les réquisitions venaient les montres des Suisses, ces mercenaires intraitables dont on avait toutes les peines du monde à se débarrasser quand ils étaient installés dans une place. Le lendemain du départ de Gillot Charpentier, ces gens de guerre furent la cause d'un curieux incident retracé par la plume de Pierre de Ruissel :

« Les officiers du Roy envoièrent Jehan Blossier[2], voyageur, en la ville de Meaulx porter lectres aux commissaires qui avoient assigné jour aux Allemands Suisses à Compiengne, au XVIIe jour de ce mois, pour recepvoir leurs monstres et les paier de leurs gaiges, à dire qu'il leur pleust les faire aller à Noyon ou ailleurs pour la feste du Mikaresme, aultrement ce porroit estre la rompture de ladite feste, et ne porroient estre les marchands logez avec lesdis Suisses. Ils firent aussy soudoyer et paier[3] cinquante archiers qui ont esté mandez par Jacques de Rasse et Ysaac Dagincourt[4]

1. « A Jehan Landigois a été payé 25 sous pour deux voyages à Soissons, et à Robinet du Vaast 6 sous pour avoir été dans cette ville. »

2. « A été donné 16 sous pour ce voyage. »

3. « A été mandé au receveur qu'il prenne sur les deniers de sa recette la somme de 7 livres 6 sous 2 deniers pour soudoyer cinquante archers, compris le salaire de Denis le Caron et de Jehan le Nain, qui ont été à Remy, etc. »

4. L'hôtel d'Agincourt, n° 13 de la rue d'Alger, appartenait à Isaac d'Agincourt. Il l'avait acquis de Jehan de Jouvengnes, qui lui-même l'avait acheté a Jehan Aillot l'aîné.



parmi les gens picquiers et archiers estant sous la charge de messires Gilles de Louvain, chevalier, et du bastard de Longueval se trouvant en ceste ville ce jourd'huy matin. Denys le Caron et Jehan le Nain allerent à Remy, Sept-Voyes, Longueil, Thourotte, Clairoix, Choisy et ailleurs, querir lesdis archiers pour resister aux reffus que faisoient quatre vingts à cent Allemands Suisses, qui estoient, passé ung mois, logez en ceste ville sans ordonnance, de plusieurs compaignies. Lesquelz, quelques remonstrances qu'on leur ait faites diverses foiz que la foire du Mikaresme commençoit à fester, à laquelle affluoient plusieurs marchands de diverses nacions, vendeurs et achepteurs qu'il convenoit loger es lieux et ostelleries où estoient logez lesdis Suisses ; requérant qu'ils se retirassent es lieux à eulx ordonnez estre logez, et que quand les gens de l'ordonnance du Roy avoient esté logez en ceste ville, ilz se retiroient aux villaiges durant ladite feste. N'en vouloient rien faire; mais après qu'iceulx Suisses ont veu lesdis archiers en habillement aller où il leur estoit ordonné, et que le prévost de la ville leur a fait commandement de par le Roy de loger en logiz, ou qu'ilz se départissent, à dire qu'ilz ne feissent nuissance à la foire, ne aux marchands, s'en sont départiz et ont obéi ».

Les attournés, enchantés de ce départ, invitèrent à dîner le prévôt avec ses gens ; ils firent en outre un cadeau à Gilles de Louvain [1], qui était arrivé ce jour même à Compiègne, et qui, accompagné d'autres gentilshommes, avait remontré aux Suisses « qu'il estoit chose raisonnable qu'ilz se departissent. » Par vengeance, ces « soudoyers » rompirent en s'en allant la grande porte de la porte de

1. La ville dépensa 12 sous pour faire un présent à messire Gilles de Louvain. En 1444, Blanche, fille de Robert d'Aurebruche, vicomte d'Acy, femme de Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, de concert avec son amant, un nommé Pierre de Louvain, vicomte de Bergy, qu'elle épousa ensuite, donna ou fit donner par un barbier la mort à son mari.

Paris, dont ils brisèrent les serrures du guichet ainsi que les deux clefs[1].

Quelques jours après, la ville offrit encore à dîner[2] aux généraux des finances, pour se recommander à eux et les prier de ne lui attribuer cette année qu'une taille modérée, eu égard à la diminution de ses ménagers qui sont allés de vie à trépas depuis un an. L'année 1481, il est vrai, avait été terrible à passer pour les Compiégnois; indépendamment de la peste qui fit beaucoup de ravages, l'hiver fut un des plus rudes qu'on eût vus en France. Pendant longtemps, la rivière d'Oise fut gelée de telle sorte que les chariots y passaient comme sur la terre ferme. Comme le froid persista jusqu'en mai, les vignes furent gelées et le vin manqua presque absolument; on fut obligé d'en faire venir à grands frais d'Espagne. Le débordement de la rivière au moment de la fonte des glaces, un printemps pluvieux et des gelées tardives avaient détruit les récoltes. Après la moisson de 1481, le blé s'éleva à un prix excessif, ce qui causa une effroyable mortalité, surtout parmi les pauvres. Elle atteignit ensuite les gens des classes plus élevées à Paris, et la duchesse de Bourbon, les archevêques de Narbonne[3] et de Bourges[4], l'évêque de Lisieux, le premier président au Parlement, Jean le Boulenger, y succombèrent au printemps de l'année 1482[5]. Aussi par ce temps de calamité, le peuple suivit assidûment les sermons de frère Jehan de Baillon, religieux jacobin du couvent de notre ville, qui prêcha le Carême, la Passion, la Résurrection de Notre-Seigneur, et reçut en récompense la somme de quarante sous[6].

1. « A Jehan des Granges, serrurier, a été payé 2 sous 6 deniers pour avoir réparé les serrures du guichet de la porte de Paris et fourni deux clefs neuves.

2. Dîner qui coûta 64 sous.

3. L'archevêque de Narbonne s'appelait François Hallé.

4. Jacques Cœur occupait le siège de Bourges depuis 1447, et Antoine Raguier, celui de Lisieux depuis 1475.

5. *Histoire des Français*, par DE SISMONDI, t. XIV, f° 602.

6. *Mandement du 30 mars 1483*, après *le cierge bénit.*

Le 3 mars, la ville élisait des personnes chargées d'asseoir la taille du roi pour le paiement des gens de guerre montant à deux mille quatre cents livres. La collecte était donnée au rabais à Jehan Bucquet et celle de la taille de 1483, s'élevant à deux mille cent cinquante livres, à Simon le Feure et Guiot Cirot. Comme toujours des réclamations se produisirent, aboutissant en juillet, pour la veuve du peintre Jehan de Sarry, à une décharge de huit sous, parce qu'elle était « trop excessivement assise », et en août, pour Allart Fatour, de Franchise, à une autre de cent sous sur une taille de dix livres. En décembre, Jehan Fournet fut remboursé d'une somme de trente-deux sous parce qu'il avait obtenu « lectres royaux de relief de l'appellacion faicte par le receveur de la ville, au commandement des gouverneurs, de certain appoinctement donné par les esleuz sur le faict des aides », au profit de Pierre Auchier, « brigandinier », et contre la ville qui avait pris la cause de Jehan Bucquet, collecteur.

Mais les habitants avaient alors bien d'autres soucis que la taille, et leur joie d'être délivrés de l'envoi de ménagers à Franchise avait été de courte durée. Le roi, selon son habitude, du moment qu'il n'avait pas juré sur la croix de Saind-Laud, avait manqué à sa parole. Déjà, le 30 décembre 1480, il ordonnait une levée de deux cent cinquante livres tournois[1], destinée aux officiers chargés de la revue des gens expédiés à Franchise.

Bientôt des lettres étaient adressées à ces officiers afin de contraindre les Compiégnois à élire et à y faire parvenir pour le 25 juillet 1481, cinq de leurs ménagers au lieu de dix qu'on avait réclamés primitivement, « dont l'un soit riche drappier, connaissant à faire draps, et les aultres tixeurs et lasneurs de layne expers à faire draps. » Au mois de mars 1481[2], le bailli de Vermandois avait écrit à

1 Levée faite par Robert Coffin, collecteur de la taille de Franchise, dont il a été reçu 100 livres en 1482.

2. Le 18 juin 1481, neuf pots de vin furent présentés aux échevins d'Arras qui passèrent par la ville pour aller trouver le roi.

ces commissaires de vouloir bien exempter la ville de cette contribution, ainsi que le roi l'avait promis. Ils répondirent « que par le rolle du Roy fait par son grant conseil, ceste ville a esté taxée à dix mesnagers qu'ilz ont modéré à cinq, qu'ilz ne sont qu'exécuteurs dudit rolle, et ne l'oseroient faire sans rescription du Roy, et qu'en le faisant rescrire par le Roy ilz en seront très joyeulx [1] ».

Le 27 juillet suivant, il y eut, à ce sujet, une nouvelle assemblée à la suite de laquelle le prévôt forain Jehan Diec et le sergent Jehan Thibault se rendirent auprès de Louis XI qui leur dit, d'un ton bref, d'exécuter l'ordonnance des commissaires. Les habitants convoqués se résignèrent à élire d'abord douze personnes qui devaient à leur tour choisir les cinq ménagers, puis le lendemain 6 août, de nouveau réunis, ils s'engagèrent à les entretenir pendant un an et à leur fournir les laines dont ils auraient besoin.

Deux mois après, arrivèrent des lettres de Nicolas Cappellain, châtelain de Franchise, mandant que cinq ménagers s'étaient présentés pour la ville de Compiègne, et qu'il avait composé avec eux pour le prix de six cents livres. La ville s'empressa de ratifier ce traité, et paya la somme en septembre suivant. Contente d'être ainsi tirée d'embarras, elle prit à sa charge la dépense faite par ce châtelain « tant en l'ostel de Jehan Dauderon où il estoit

1. « A Jehan Diec, prévôt forain de Compiègne, a été payé 29 livres 8 sous pour deux voyages par lui faits, l'un en la ville de Franchise, avec Jacques de Féquigny, sergent, et Pierre Poisson, qui, au mois de mars dernier 1481, portèrent lettres du bailli de Vermandois aux commissaires et lieutenant du roi qui y sont, touchant la commission et ordonnance par eux faite d'envoyer audit Franchise cinq ménagers de cette ville, pour besogner aux dépens de cette dernière, un mois durant, depuis qu'ils étaient arrivés audit Franchise, afin d'être exemptés de la dite commission pour les causes touchées esdites lettres. »

« Et pour un autre voyage fait par ledit Jehan Diec et Jehan Thibault, sergent royal de cette ville, en la ville de Tours, devers le roi, porter lettres écrites par le bailli de Vermandois, à dire qu'il lui plaise écrire auxdits commissaires d'apporter quittance. »



logé, pour luy et ses chevaux, comme à Sainct Cornille à luy festoyer et faire festoyer monseigneur l'abbé[1] ».

Cependant, encore une fois, les habitants s'étaient trop hâtés de se réjouir ; des tribulations de toutes sortes allaient survenir. Le 15 avril 1482, on reçoit des lettres closes envoyées par les officiers du roi qui se trouvaient à Franchise[2] ; elles annonçaient qu'ils n'avaient point reçu les cinq ménagers de Compiègne ; que ceux installés par Nicolas Cappellain ne recevaient de lui aucune somme d'argent ; qu'on y mît ordre au plus tôt, autrement qu'ils en enverront chercher parmi les plus riches de la ville, et que si on ne voulait pas être déçu, il ne fallait pas trop se fier à Cappellain. Après cette lecture et délibération, il est convenu que Laurens le Tondeur, gouverneur, qui déjà est allé à ce sujet à Franchise et a fait le contrat avec son châtelain, se rendra dans cette ville avec Jehan de Villers, un de ses habitants. Sa mission est de savoir combien les ménagers ont reçu de Cappellain qui a encaissé cinq cents livres sur six cents, montant du traité passé avec lui, parce que les commissaires ont écrit qu'il ne leur avait payé que huit vingts livres, et de remédier à cet état de choses selon qu'il jugera convenable.

Le 18, le Tondeur et Ancelet Bachellier partent pour Franchise, emportant la promesse que s'il « advenait, que Dieu ne veuille », un empêchement quelconque de la part des ennemis tenant parti contre le roi, tous deux seraient dédommagés. Cette mésaventure était arrivée l'année précédente au franc archer Waultié de le Ruelle, qui avait été incarcéré à Cambrai dans les prisons des Bourguignons, et élargi à la caution de sa femme. On lui avait donné une indemnité pour l'aider à payer sa rançon, en considération

1. La ville paya 67 sous 8 deniers pour la dépense faite par le châtelain de Franchise.

2. Ces lettres furent apportées par Jehan de Villers et Denis du Bois, sergents de Franchise, qui étaient venus quérir le paiement des ménagers de cette ville. La ville leur donna cinq lots et demi de vin achetés chez le tavernier Jehan Guérin.

de ce qu'il était ménager de Compiègne, et qu'il avait été fait prisonnier en menant à Franchise du vin destiné aux gens du roi.

Le Tondeur avait, avant de partir, reçu la somme de cent vingt cinq livres prêtée par plusieurs personnes[1], afin de la porter à Franchise, et d'aider à fournir au paiement des ménagers de Compiègne, d'après le marché conclu avec Cappellain qui « s'estoit absenté sans payer ne contenter lesdis mesnagers, nonobstant qu'il eut reçeu grant argent de la ville. » Jehan de la Vie, receveur des aides, fit aux gouverneurs, le mois d'août suivant, un prêt de soixante quatre livres pour envoyer à Franchise, et les donner à un des ménagers de notre ville, un nommé Robert Poullet, marchand drapier.

Le Tondeur revint de son voyage le 26 avril, et arriva le soir à Compiègne. Il raconta qu'il avait eu fort à « besogner », parce que les cinq ménagers se plaignaient beaucoup de Cappellain qui ne les avait point payés, que ce dernier avait été emprisonné pour cette cause, puis élargi, « pendant lequel élargissement il s'estoit absenté ». C'est pourquoi, trouvant équitable de leur verser entièrement les six cents livres promises, il les avait soldés.

Le mardi, dernier jour d'avril, Raoul Pasquier et Jehan de Villers, sergent royal, se rendirent à Coutances[2]

1. « Le 2 novembre 1482, à Jehan de Villers, sergent royal à Franchise, a été payé 56 livres qu'il avait prêtées à la ville pour la parpaie de 600 livres à quoi on avait composé pour le fournissement des ménagers que Nicolas Cappellain a fait aller audit Franchise et présenter par la ville. »

« Au même a été restitué 44 livres 16 sous que, dès le mois d'avril dernier, il avait prêtés à la ville, et dont il avait cédule scellée des sceaux des gouverneurs, et icelle somme baillée à le Tondeur pour être distribuée aux ménagers de Franchise. »

« A Raoul Thibault, procureur du roi, a été restitué la somme de 8 livres qu'il avait prêtée à la ville, pour aider à fournir aux ménagers de Franchise. Le messager Simon de Monflammes alla aussi à Franchise, à cette époque.

2. « A Jehan Dauderon, hostelain, a été donné 7 livres 18 sous 6 deniers pour dépense faite en sa maison par Jehan de Villers, ser-

en Normandie, sur l'ordre des gouverneurs, dans le but d'exécuter la commission des officiers de Franchise au sujet de Nicolas Cappellain, et ne rentrèrent que le 19 mai suivant, un dimanche, au soir. Le jour même, ils chargèrent Denis du Bois, sergent de cette ville, d'aller à Coutances décerner une contrainte contre Cappellain pour la somme de trois cent trente six livres qu'il avait retenue des deniers de la ville et qu'il n'avait point livrée aux ménagers. La même opération serait aussi faite contre son frère Jehan Cappellain pour la somme de soixante livres qu'il s'était obligé de verser si Nicolas ne se rendait pas à Franchise dans un certain délai qui maintenant était expiré. Ces deux contraintes, il devait les exercer dans l'espace de six semaines, ou bien rendre les obligations, commissions et besognes qui lui avaient été confiées à cet effet. En outre, cet exploit lui vaudrait vingt écus d'or.

Dans le courant du mois d'avril, le lieutenant du bailli de Senlis accompagné de ses sergents, de maître Jehan Thibault, conseiller de la ville, des gouverneurs et de plusieurs autres habitants allèrent par les maisons « faire la serche pour savoir quelle quantité il y avoit, affin d'en faire delivrer au povre peuple[1] qui crioit et murmuroit

gent royal, demeurant à Franchise, pour voyages qu'il fit en cette ville pour le fait des ménagers de Franchise, dont en bien des voyages il a séjourné en cette ville, en attendant Raoul Pasquier qui a été envoyé avec lui à Coutances pour contraindre Nicolas Cappellain à restituer les deniers qu'il avait reçus pour lesdits ménagers, et non distribués par lui à eux, par vertu de la commission des commissaires du roi audit Franchise; et aussi a séjourné à son retour dudit Coutances, lui et un autre sergent qu'il avait pris à son aide, et icelui advint en cette ville, et revint audit Franchise dont il est. »

1. Pendant l'hiver de 1482 à 1483, la disette, conséquence de la mauvaise récolte précédente, commença à se faire sentir plus cruellement; les maladies se multiplièrent, et prirent presque le caractère d'une peste. Hélie de Bourdeille, archevêque de Tours, aux prières duquel Louis s'était recommandé pour le recouvrement de sa santé, se hasarda à lui faire quelques remontrances sur le malheur des peuples, le fardeau des tailles, la manière sévère dont plusieurs pré-

fort, et se rendirent chez plusieurs que l'on disoit en estre fort furnis et ne le vouloient exposer en vente. » Après avoir bien déjeuné chez le tavernier Jehan Meuriem, ces officiers, suivis de Jacques de Rasse, lieutenant du capitaine, partirent à Aiguisy contraindre le fermier à faire amener en cette ville une certaine quantité de blé qui lui avait été achetée par le receveur de Remy.

Cette recherche avait fait voir qu'il y avait peu de blé dans Compiègne. Il était donc impossible d'obvier au grand inconvénient causé par la clameur du peuple qui se plaignait de la grande cherté du blé et des autres grains, survenue tout à coup en cette ville et aux environs, malgré les défenses faites dans le Valois et le comté de Clermont d'exporter aucuns grains. Il fut décidé qu'on enverrait à Soissons et à Vic-sur-Aisne acheter aux religieux de Saint-Mard des blés pour la provision de la ville. Mahieu le Feure [1], Pierre de Hénault et Jehan Langles y allèrent par deux fois successives faire l'acquisition de trente muids de blé, à la mesure de Saint-Mard, moyennant le prix de quinze sous la mine. Mais depuis cet achat, la garnison de Soissons, accompagnée de plus de quatre cents Suisses, vint enlever de force à Vic-sur-Aisne la plupart des blés, et les emmena dans sa résidence. C'est pourquoi les religieux renchérirent de six deniers par mine le blé qu'ils

lats avaient été traités. Louis en témoigna le plus vif ressentiment ; il regarda comme un acte de trahison envers lui la compassion montrée à ceux qu'il avait punis, et il fit adresser les plus sévères réprimandes par le chancelier à l'archevêque, pour avoir voulu se mêler des affaires d'Etat, quand le roi ne lui demandait que des prières. Quant à la cherté dont le peuple se plaignait, Louis crut y remédier en autorisant des commissaires qu'il nomma à se faire livrer de préférence à tous autres les blés des marchands à un prix raisonnable. Cette violence fit au contraire disparaître des marchés le peu de blé qui y restait encore : on ne trouvait plus à en acheter dans la Beauce pour l'approvisionnement de Paris. (*Histoire des Français*, par de SISMONDI. T. XIV, f° 618.)

1. Lieutenant du bailli de Senlis. Ces deux voyages s'effectuèrent au mois de juin 1482.



délaissèrent « à bien grant peine et difficulté, » et moyennant le don d'un *noble*[1] de cinquante-six sous. L'achat se monta à la somme de trois cent quarante et une livres quinze sous que les délégués de la ville écrivirent aux gouverneurs de leur expédier hâtivement, autrement ce blé ne serait pas livré. Aussitôt on emprunta à Jehan de la Vie, receveur des aides, huit vingts livres, à la femme de Pierre le Hère, cent livres, et le surplus fut fourni par le receveur Jehan Langles. Après que la somme eut été réunie, Pierre de Ruissel et Jehan Bucquet la portèrent à Vic-sur-Aisne. Quand le blé fut amené au port de notre ville et déchargé du bateau, il ne revint à la mesure de Compiègne qu'à vingt-cinq muids et demi dont on vendit dix-sept muids neuf mines, au prix de dix-huit sous la mine, et le reste, moyennant dix-sept sous; en sorte que la vente ayant produit trois cent trente-trois livres quinze sous, et l'achat s'étant élevé à trois cents quarante et une livres quine sous, il y eut une perte de huit livres[2].

Au mois de juillet, avec une mine de blé achetée par

1. *Noble Henri.* Vieille monnaie d'or d'Angleterre, qui eut cours en France sous les premiers Valois; on en taillait trente-cinq au quart de kilogramme. Ces pièces valaient un peu moins que les nobles à la rose. *Noble à la rose.* Monnaie d'or d'Angleterre qui portait la rose d'York ou celle de Lancastre. Les premiers nobles à la rose furent frappés par Edouard III, en 1357. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des nobles à la rose, des demi-nobles et des quarts de nobles. Comme on prétendit que Raymond Lulle avait fourni à Edouard tout l'or nécessaire pour la fabrication des nobles à la rose, on les appelle quelquefois *nobles de Raymond.* Les nobles à la rose valaient environ 23 fr. 70 c. Des monnaies de Flandre ont aussi porté ce nom. (*Dictionnaire de Bescherelle aîné.*)

2. *Mandement du 12 juin 1482.* — Lequel blé coûta à porter du château de Vic-sur-Aisne à la rivière, 30 sous; aux voituriers et bateliers qui l'amenèrent par eau, 32 sous; aux porteurs qui le portèrent aux greniers de la maison d'Ourscamps, 16 sous; pour les dépens par deux jours et deux nuits des délégués de la ville, et des voituriers audit Vic-sur-Aisne, 60 sous; pour un messager envoyé à Senlis aux officiers du roi demander l'exploit de ceux de Soissons, 4 sous.

Jehan Langles[1], d'après l'ordre des généraux, les gouverneurs, le lieutenant du bailli de Senlis, les avocats et procureur du roi, le prévôt de la ville et autres officiers entreprirent de faire faire un essai sur le pain et de statuer sur l'ordonnance concernant les boulangers qui fabriquaient « trop petit pain dont le peuple faisoit grant clameur ». La comparaison ayant été établie entre le salaire d'un boulanger d'Arras qui avait fait la même épreuve sur une mine de blé, et vu la quantité de pain sortie de cette mine, il a été arrêté que les boulangers feront du pain blanc pesant dix sept onces, tout cuit, rassis, qui se vendra trois deniers la pièce, et tout autre pain « à tout sa fleur », pesant vingt onces, cuit et rassis, qui se vendra quatre deniers. Il est entendu que ce prix est basé sur la mine de blé valant huit sous parisis, et que si le blé monte ou diminue, les boulangers augmenteront ou diminueront leur pain à proportion. Cette opération terminée, le pain provenant de la mine de blé qui avait servi d'épreuve fut donné à l'Hôtel-Dieu et aux religieux mendiants.

Ces précautions contre le renchérissement du blé ne faisaient pas oublier à la ville la garde de ses pourceaux qui le 14 juin dernier avait été donnée à Colin Guillot, moyennant trois deniers, aux champs, et quatre deniers, au bois, à condition de fournir lui-même un verrat « à garder en jouissance », et de prendre pour caution Pierre Marsot et Jehan Mouret. En même temps que la garde des pourceaux, il avait obtenu celle des vaches de la paroisse Saint-Jacques, pour le prix de quatre deniers par mois, en s'engageant à livrer un taureau.

Des vaches, nous passons sans transition à un jeune singe, qui, le 26 juin, fut acheté six livres dix sous à Jehan Bucquet et envoyé par Pierre le Hère au capitaine de la

1. « Au receveur a été mandé qu'il prenne des derniers de sa recette la somme de 39 sous, et une mine de blé par lui payée, au commandement des généraux, pour la dépense faite par les gouverneurs, le lieutenant du bailli de Senlis, etc. »

garde écossaise du roi [1], de Conynghan, « afin qu'il lui plût tenir la main envers Louis XI à donner à la ville une certaine quantité d'arcs et de flèches », que dès l'an 1472, monseigneur de Crussol, gouverneur général de l'artillerie, fit décharger à Compiègne, parce qu'on menait ces armes à Ham au connétable, et qu'elles eussent été perdues à cause des Bourguignons. En effet, au mois de juin de cette année, le duc de Bourgogne se trouvait avec son armée auprès de Nesle en Vermandois, et de là il vint mettre le siège devant Roye. En voyant les Bourguignons épars sur le chemin devant Compiègne, Noyon et Ham, Gilles le Roy, changeur du trésor royal, n'osa passer les arcs et flèches [2] en question destinés au connétable, ni s'avancer au-delà de Compiègne, dans la crainte d'être fait prisonnier par les ennemis. Il se retira auprès du seigneur de Crussol, qui se trouvait alors en la ville, chargé d'assurer sa défense, parce que le bruit était que le duc de Bourgogne allait l'assiéger, et ce seigneur, pour aider les habitants à résister à cette attaque, fit décharger les arcs et flèches en la maison de la ville. Mais Charles le Téméraire étant allé pour s'emparer de Beauvais, de Crussol y fit mener une partie de ces armes et laissa l'autre à Compiègne, entre les mains des habitants, qui depuis, l'ont distribuée, chaque année, à leurs francs archers. En recevant son cadeau, le capitaine de Conynghan, tout en remerciant Pierre le Hère, conseilla de ne faire mention desdits arcs qu'en cas de poursuites.

Les habitants en étaient encore à méditer sur ce judi-

1. Indépendamment de sa garde d'archers écossais, Louis XI en avait formé une seconde commandée par Claude de la Châtre, ancien favori de son frère qu'il avait d'abord persécuté. Instituée en 1481, elle était composée de quatre-vingt-seize hommes, trois tambours et un fifre, qui prit le nom de Compagnie des Cent-Suisses; cette compagnie a subsisté jusqu'en 1789. L'armée française ne brillait pas alors par le luxe et l'uniforme; les compagnies de Louis XI ne furent jamais habillées que de fer et de laine.

2. C'est-à-dire 400 arcs, 400 trousses de flèches et 600 cordes à arcs.

cieux conseil, qui valait bien un singe sans doute, lorsque le 19 juillet, ils reçurent des lettres de Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Thomas de Cléry, commissaire du roi, par lesquelles ils enjoignaient aux gouverneurs d'envoyer immédiatement en la ville de Doullens douze chariots chargés de pain pour nourrir les Suisses et autres gens de guerre que le roi faisait tenir sur les frontières de Picardie. Aussitôt on se hâta d'employer six mines de blé pour moudre et « cuire en pain » qui, mis dans des futailles, fut chargé sur sept camions et conduit à Doullens par Jehan Caborgne et Jehan de Paris. Ils partirent le 22, et en avançant vers Doullens, ils furent contraints d'aller plus loin, à quatorze lieues de distance, trouver l'armée qui assiégeait la ville d'Aire[1] et la réduisit en l'obéissance du roi, le dimanche suivant. Ils avaient alors rebroussé chemin, mais en s'en retournant par Saint-Pol[2], camions et charretiers, comme ces derniers l'ont rapporté, avaient été retenus pour mener des vivres en l'armée qu'on disait aller devant Saint-Omer. N'ayant plus rien à faire, ils étaient revenus à Compiègne, après avoir laissé leurs camions et valets. Caborgne affirma que tout le pain vendu à divers n'avait produit qu'une somme de cinquante-trois livres versées par lui au receveur Jehan Langles.

Les femmes Jehan Bochet, potier de terre, Bleuet et Pierre Wattier[3] avaient livré aux gouverneurs huit mines de blé, les religieux de Saint-Corneille deux mines, Raoul Thibault, maître Jehan Thiebault[4], Jehan Bucquet, Colard

1. Aire ou Aire sur la Lys, ville du département du Pas-de-Calais, chef-lieu de canton. Ville de guerre de 4e classe, fondée vers 630, par Lidoric Ier, comte de Flandre. Patrie du jésuite Malebranche et de Guyard des Moulins, qui le premier a traduit la Bible entière en français ; 8.725 habitants.

2. Saint-Pol ou Saint-Pol-sur-Ternoise, chef lieu d'arrondissement, à 28 kilomètres d'Arras (Pas-de-Calais) ; 3 508 habitants.

3. « A été payé aux susnommées 4 livres 16 sous pour huit mines de blé qu'elles ont vendues et livrées en pain aux gouverneurs de la ville, au prix de 12 sous la mine. »

4. Fut attourné en 1488.

le Hère chacun une mine, et Jehan Langles dix-huit mines sur le blé de sa recette, le tout formant un total de trois muids et dix mines qui fut mis en pain et envoyé à l'armée du roi, au siège devant la ville d'Aire.

Cette armée menaçait Saint-Omer et allait entrer dans le Luxembourg. C'est alors que les Etats de Flandre, de Brabant, de Hainaut et des autres seigneuries bourguignonnes s'assemblèrent à Alost et signifièrent à Maximilien leur volonté de terminer la guerre. Ils le contraignirent à donner pleins pouvoirs à quarante-huit députés par eux désignés, afin de traiter le mariage de monseigneur le dauphin avec la fille du duc d'Autriche. Le mercredi 24 juillet, les ambassadeurs arrivèrent à Compiègne à leur retour de Paris où ils étaient allés trouver le roi, au nombre de soixante à quatre-vingts chevaux ; ils étaient passés par Clermont, et le comte de Castres, dit Poufille, accompagné d'un héraut les reconduisait. Ce seigneur avait écrit à la ville que Louis XI voulait que cette ambassade fût reçue « honnestement », que les principaux habitants se rendissent à cheval au-devant d'elle, hors des fortifications, et qu'on lui offrît des cadeaux, « tant vins que poulailles ». Les choses se passèrent comme il avait été ordonné : du vin de Galican et de Beaune[1], plus douze gras chapons lui furent pré-

1. « Leur a été donné et présenté trois lots de vin de Galican de 12 sous, et plein les deux grands et les deux petits pots de la ville, contenant sept lots de vin de Beaune pris chez Jehan Bucquet, hostelain, plus douze chapons gras achetés 43 sous; en tout la somme de 78 sous. Ce jour, les gouverneurs s'assemblèrent avec plusieurs de la ville pour aller au devant de ladite ambassade ; ils consommèrent chez Jehan Bucquet pour 5 sous de pain et de vin. »

Parmi les quarante-huit ambassadeurs de Maximilien figuraient: Jehan, abbé de Saint-Bertin, chevalier de la Toison d'or; Jacques de Goy, sieur Dauby, haut bailli de Gand ; maître Loys Roelof, échevin de la ville de Louvain ; messire Clays d'Etuelde, échevin de Bruxelles ; messire Paul de Baeust, sieur de Voirmizelle, président de Flandre ; maître Jehan Coleghens, bourgmestre de la ville d'Anvers; maître George de la Moere, premier échevin de la kuere de la ville de Gand ; maître Gheldolf van der Hage, premier échevin des parchons de ladite ville ; et le sieur de Bierbecque, et Jehan Pinnock, et Jehan Dymaerzelle, etc...

sentés; quant au comte de Castres, qui était descendu à l'hôtel de la Clef, il reçut deux petits pots pleins de vin.

Le 12 août, les ambassadeurs de Lorraine passant par la ville pour aller traiter de la paix avec le roi, furent accueillis avec le même cérémonial ; les gouverneurs leur offrirent du vin, ainsi qu'au bailli de Vermandois qui était venu à la rencontre de ces plénipotentiaires [1]. Guiot Pot profita de son séjour pour récompenser Jehan Landigois de ses bons et loyaux services, en lui faisant donner par la caisse communale quarante-huit sous destinés à lui procurer le drap d'une robe.

Ce zélé serviteur prêtait un concours actif aux fourriers lors du logement des gens de guerre ; il veillait aussi à ce que les habitants ne fussent pas trop molestés quand les Suisses venaient à Compiègne passer leurs revues périodiques. Les dimanche et lundi, 13 et 14 octobre, Tiercelin, capitaine du Plessis-les-Tours, commissaire du roi, fit faire en notre ville les montres et le paiement de huit cents à mille Suisses, qui, ces opérations terminées, s'en retournèrent, les uns à Roye et Montdidier, pendant que les autres allèrent à Senlis et à Melun. Pour faire partir ces Suisses, et afin qu'il n'en vînt pas d'autres de suite, on présenta à Tiercelin du vin de Galican, dix « gâtelets », une épaule de mouton avec quatre « connins » [2].

1. « Il fut présenté plein les deux grands pots de vin de la ville aux ambassadeurs de Lorraine. »

« A Jehan Guérin, tavernier, a été payé 48 sous 6 deniers pour vingt-deux lots de vin, au prix de 3 unzains le lot, lequel vin a été baillé à plusieurs fois, depuis le jour de Noël, à monseigneur le bailli de Vermandois, capitaine de cette ville, qui était venu en icelle à l'encontre des ambassadeurs de Lorraine, et autres affaires pour le roi. »

2. « A Jehan Bucquet, hostelain, a été payé 8 sous 6 deniers pour avoir présenté un des grands pots de la ville plein de vin de Galican (probablement du vin d'Espagne), au commissaire des Suisses qui recevait leurs montres, et s'est fait serment de tenir les ordonnances qui leur furent publiées, à dire qu'il fasse tenir en bon ordre lesdits Suisses. »

« A Jehan Langles, receveur, a été payé 18 sous pour quatre gâtelets

Jehan Landigois était encore employé à d'autres besognes plus fatigantes. C'est lui qui repêcha en la rivière six vingts gros boulets à canons et bombardes provenant probablement du siège de 1430, et aida à les charger sur un camion pour les amener en la loge des portiers, « dedans le boulevard de la porte du Pont ». C'est lui également qui tira partie hors de l'Oise, partie hors des fossés, sept cents carreaux de grès et les fit transporter dans la cour de l'hôtel de la ville.

Ces carreaux de grès servirent à Pasquier Clabault, paveur, demeurant à Verberie, pour réparer la chaussée du bout de la rue des Domeliers, devant la maison de Simon Boutry ; à faire sept toises de chaussée autour du puits situé en face de l'hôtel de Laurens le Tondeur[1], et une toise vis-à-vis de l'huis de la petite maison de Mahieu Coffin, sise dans la même rue.

Poursuivant la réfection et l'assainissement des voies de communication, les gouverneurs donnèrent huit sous à Simon Boutry pour l'aider à enlever les fumiers et les boues amassés en la rue derrière les Cordeliers, tout près de l'embranchement des égouts de la ville.

Lors des incendies survenus dans les hôtels des Rats, du Cygne et du Mouton-d'Or, on avait éprouvé de grandes difficultés ponr les éteindre, par suite du mauvais fonctionnement du puits commun qui se trouvait contre l'hôtel de l'Ecu-de-Bourgogne, devant l'hôtel de la Nasse. Comme la margelle, la corde et la poulie étaient en très mauvais état,

de 4 sous, pour six autres gâtelets de 6 sous, et pour quatre connins (lapins de garenne) de 8 sous présentés audit capitaine des Suisses. »

Le lendemain, 15 octobre, monseigneur l'évêque de Soissons vint en notre ville visiter les églises.

En septembre précédent, le receveur avait touché 5 sous 4 deniers pour une livre de cire vermeille par lui livrée en l'hôtel et comptoir de la ville pour sceller les mandements et décharges d'icelle.

1. « A Robin le Goix, voiturier, a été payé 20 sous pour quarante barotées de grès par lui menées de la poterne à la porte de Paris, en la rue des Domeliers, devant la maison Laurens le Tondeur, pour paver autour du puits. »

il fut décidé de réparer le tout à frais communs, moitié par les voisins, et moitié par le budget communal, pour le bien et l'utilité de la ville, de façon à avoir plus rapidement de l'eau en cas de sinistre. Mais lorsque le travail terminé, le maçon Colin Sohier présenta sa note montant à soixante-quatre sous, le receveur, qui croyait n'avoir à lui payer que la moitié, selon les conventions, fut obligé de lui verser en plus dix autres sous, parce que les voisins n'avaient pu, à grand'peine, n'en débourser que vingt-deux [1]. La ville contribua encore à la réparation d'un autre puits commun entre la maison de feu Pierre Crin, près de l'église Saint-Antoine, en donnant à Jehan Picart, voisin le plus proche, une indemnité de huit sous.

Simon Garnison cura l'égout de la ville passant dans la rue du Pont, dessous la chapelle Saint-Louis, pendant que Colin Sohier travaillait à la poterne Jehan Robert, et que Robin le Goix enlevait les boues amoncelées devant l'Hôtel-Dieu ; en face de l'hôtel de monseigneur de Marigny ; le long de la rivière, et aux environs de la porte Notre-Dame où il y en avait tellement qu'on ne pouvait passer [2]. Il mena hors du boulevard de la porte du Pont les grosses pierres provenant de la démolition des deux arêtes de ce boulevard qu'il avait fallu « jeter bas hâtivement », parce que la violence des eaux, très hautes cette année, menaçait de les faire « choir » dans la rivière, ce qui eut empêché son cours et celui de la marchandise. Il fut encore occupé pendant sept jours à charrier des gravois et des pavés de grès, entre Compiègne et Venette, sur le chemin de halage qui était impraticable

1. Hutin des Granges, serrurier, répara également le puits situé devant l'hôtel de Bourgogne.

2. « A Robin le Goix, voiturier, a été payé 44 sous pour huit jours que lui, un valet, deux chevaux et un barot ont servi la ville, au prix de 5 sous 6 deniers par jour, à vider les boues de devant l'Hôtel-Dieu. »

« A Robin de Brely et sa femme a été donné 8 sous pour avoir aidé à charger les boues de devant l'Hôtel-Dieu. »

« A Robin le Goix a été payé 42 sous pour six jours passés à vider

et inondé. Colin Sohier répara et replaça une partie des grandes pierres avoisinant le quai sur la rivière; ces pierres avaient été ébranlées et mises « hors de leur gîte » par un grand bateau chargé de vin qui montait le pont et que la force du courant contraignit à le « dévaler » d'une façon très dangereuse.

Le voiturier Jossequin de Gays nettoya les places de la Cour-le-Roi et du Marché-aux-Fromages, où il y avait un grand tas de boues, de fumiers et de marchandises. Pasquier Clabault entreprit le pavage de la chaussée s'étendant autour du puits qui touchait à l'hôtel du Moulinet, de celle située entre la petite maison de la ville et la demeure du bourrelier Jehan le Roy ; il boucha en même temps une excavation qui s'était produite sur le marché au blé, devant l'hôtel de Simon de la Barre. La petite maison de la ville où logeait le receveur Jehan Langles, fut réparée avec vingt-quatre pièces de bois et trois poutres provenant d'arbres abattus au lieudit « le Vinneux », par Thomas Roger [1], sergent du roi en la forêt de Cuise. On n'oublia pas non plus de confier à Jehan de Sarcy [2], peintre et verrier, la réfection des verrières de l'hôtel de la ville qui se trouvaient dans la chambre basse et dans celle aux assemblées. Enfin Pasquier Clabault termina ses travaux de voirie en faisant vingt-neuf toises de chaussée [3] devant l'hôtel d'Aiguisy, dont le propriétaire livra les grès nécessaires parmi ceux qu'il s'était réservés pour paver sa cour.

les boues de devant l'église de l'Hôtel-Dieu. Audit a encore été payé 18 sous pour avoir vaqué trois jours à vider et mener hors la ville les boues qui étaient devant l'Hôtel-Dieu. »

1. « A Thomas Roger, sergent du roi en la forêt de Cuise, a été payé 4 sous pour avoir abattu au lieudit « *le Vinneux* » vingt-quatre pièces de bois et trois poutres qui ont été livrées et martelées par les officiers du roi. »

2. « A Jehan de Sarcy a été payé 32 sous pour avoir réparé les verrières de l'hôtel de la ville ».

3. « A Pasquier Clabault a été payé 102 sous pour lesdites vingt-neuf toises de chaussée ».

Le 1er décembre, le tonnelier Caisin de Babelaincourt vendit aux gouverneurs une demi-queue de vin de Beaune blanc, deux muids de vin clairet[1] avec deux autres muids de vin de Coucy. Tout ce liquide fut expédié à Clermont et donné au bailli de Vermandois qui avait écrit à son lieutenant Jacques de Rasse, de le demander à la ville « pour festier grans gens qui de brief devoient passer par ledit Clermont ».

Durant le cours de l'année 1482, Jehan Bucquet avait livré aux attournés du vin qui avait été présenté : le 4 janvier, aux commissaires d'Arras qui étaient à Saint-Corneille ; en février, aux gouverneurs qui dînaient avec l'abbé de Saint-Corneille, après une procession générale ; le 4 mars, au receveur des aides, Jehan de la Vie ; le 7 suivant, au bailli de Vermandois pendant son dîner et son souper ; le 27, aux abbés de Saint-Corneille, de Saint-Eloi de Noyon et de Chaalis ; le 1er avril, au commissaire d'Arras, Nicolas Cappellain, qui était à Saint-Corneille ; le 17, à Cappellain, pendant son souper, et aux officiers de Senlis quand ils revinrent de Vic-sur-Aisne pour avoir des blés ; la veille de la Saint-Nicolas, à Jehan de Villers, commissaire d'Arras ; le 13 mai, au receveur Jehan de la Vie, alors qu'il se trouvait en la maison de Laurens le Tondeur, rue des Domeliers ; le 12 août, au même Jehan de la Vie qui soupait à Saint-Corneille ; le lendemain à son dîner et souper dans l'abbaye ; le lundi suivant à tous ses repas, et le mardi quand il prit congé de l'abbé.

Les gouverneurs eurent beau l'amadouer, ce receveur des aides les fit de nouveau emprisonner dans l'hôtel du roi, parce que le collecteur des tailles, un nommé Thousset, ne l'avait pas encore payé. Le tavernier Pierre Poisson[2] four-

1. La demi-queue de vin de Beaune blanc a été payée 10 écus d'or et les deux muids de vin clairet, 20 écus d'or.

2. Pierre Poisson tenait l'hôtel de l'Ange ou de l'Angle, situé à l'encoignure de la rue de Paris, à côté de l'église Saint-Antoine. Il avait pour voisin Hutin Duclerc, grènetier, d'un côté, et de l'autre l'hôtel du Pennemaire ou du Pennabaire qui portait pour enseigne une grande fourrure, soit de vair, soit d'hermine.

nit aux détenus et autres bourgeois incarcérés avec eux quarante lots de vin, ainsi que des repas se composant de chair, poisson et fromage. Lorsqu'au bout de neuf jours, ils furent délivrés, c'est-à-dire dans les premiers jours de l'année 1483, ils fêtèrent cet heureux évènement par des libations faites chez le tavernier [1] qui les avait nourris.

Un autre évènement beaucoup plus heureux pour la France venait de se passer : le traité de paix d'Arras avait été signé le 23 décembre 1482, assurant à la monarchie les deux Bourgognes et l'Artois, garantissant sa frontière au nord et au levant, et réconciliant Louis XI avec l'Empire et la maison d'Autriche. Le 11 décembre précédent, les habitants s'étaient réunis en assemblée dans l'hôtel de la ville pour entendre la lecture des lettres [2] envoyées par le bailli de Senlis. Elles étaient ainsi conçues :

« Nous avons reçeu les lettres du Roy [3] dont vous

1. « A Pierre Poisson, tavernier, a été payé 64 sous pour quarante lots de vin, et pour chair, poisson et fromage, 48 sous. Pour dépense faite en son hôtel par les gouverneurs et autres bourgeois, quand ils furent délivrés de prison où ils avaient été détenus pendant neuf jours, dès la fin de décembre 1482 et janvier 1483, a été payé 15 sous. »

2. Au-dessus desquelles est écrit : « A noz chiers et bons amis les gens d'église, nobles et habitans de la ville de Compiengne ».

3. *Lettres de Louis XI.* — A notre amé et féal, puis naguères traictié a esté fait entre noz commis et deppuctez d'une part, et ceulx de notre très cher et très amé cousin le duc d'Autriche pour lui et les enffans et héritiers de feue notre cousine Marie de Bourgongnes, sa femme, fille de feu duc Charles de Bourgongnes derrenier trespassé et des estats de leur pays et subjectz, par lequel traictié, paix final a esté conclute entre nous et tous les pays, terres, seigneuries et subjects d'une part et d'autre. Et aussi a esté conclud, promis et accordé le mariage de notre très cher et très amé fils aisné le daulphin de Vyennois et de notre belle cousine la fille aisnée desdicts duc d'Autriche et sadite feue femme. Et pour ce que en autres choses leur a esté accordé de faire promectre, consentir et accorder par les gens des trois estats des pays de notre Royaulme et seigneuries l'entretènement dudit mariage et traictié de paix final. Et que pour le bien de la chose publicque et de nos subjects, ne vouldrions pour riens

envoyions le double, affin que soyiez informez du contenu et sachiez plus amplement la voulenté du Roy déclarée esdictes lettres. Vous voyez par icelles comment le Roy recommande la chose en dilligence et nous ordonne vous faire assembler au lieu plus convenable par la délibération du conseil du Roy, nostre sire, à Senlis. Il a esté advisé que en ceste ville est le lieu plus convenable pour assem-

qu'il y eut interruption et faulte de notre part, nous voullons, vous mandons que incontinent ces lectres veues, et en toute la plus grant dilligence que faire se pourra, et toutes choses avant mises sans y faire aucun delay, vous assemblez ou faictes assembler par devers vous au lieu plus convenable et que adviserez, des gens d'église, nobles, gens de bonnes villes du tiers commun estat de votre bailliage en tel nombre que adviserez, pour accorder et passer leur promesse de l'entretènement tant dudit mariage que de ladite paix, selon la forme et teneur de la minute que vous envoyons cy dedans enclose. En baillant à ceulx desdits estats les lectres que sur ce leur escripvons, lesquelles leur envoyons pour ceste cause. Et gardez bien que y faictes une grande et extrême dilligence, sans y retarder une seulle heure. Car la chose est fort hastive et requiert grande célérité. Et pour ce que par avanture les deppuctés de nos dits cousin desdits enffans et des estats de leur dit pays pourroient faire quelque difficulté en la forme de ladite mynucte que vous envoyons ainsi que aucunes foiz advient en semblables grans matières, et que pour riens ne vouldrions que la chose feust retardée ou tombast à longueur, nous voulons et vous mandons de rechief que vous faictes que lesdits estatz par aultres lectres commettent et établissent pouvoir de par eulx aucun petit nombre d'entre eulx des plus aisez à assembler que faire se pourra, auxquels ils donnent ample puissance de passer au nom desdits estatz toutes telles promesses qui seront requises et advisées pour le bien des matières. Et par notre amé et féal, notre secrétaire, maistre Jacques Hérolde nous envoyez lesdites lettres en si grant dilligence que par faulte de ce, la chose ne chet en delay. Et qu'il n'y ait point de faulte sur tant que désirez à nous faire suite. Et aussi plus le croiez de tout ce qu'il vous dira de par nous touchant ceste matière ».

Donné au Plessis du Parc, le IIII[e] jour de décembre. — Ainsi signé : Loys. — Et au dessoubs : Pavent. — Et en la subscription desdites lectres estoit escript : au bailly de Senlis, ou à son lieutenant.

Ces lettres furent apportées par Robinet du Vaast, sergent à Senlis, qui descendit à l'hôtel de Robert Thourouse et y fit une dépense de 8 sous.

bler. Pour ce, vous mandons, et par vertu du pouvoir à nous donné par le Roy, enjoignons, sur peine d'encourir en l'indignation dudict seigneur, et d'estre reppuctez rebelles et desobeyssans à lui, que incontinent ces lettres veues, vous vous assemblez. Et en l'assemblée que ferez, faictes faire lecture des lettres dudict seigneur et de ces presentes, et envoyez à toute dilligence devers nous en ceste ville de Senlis, vendredi prochain, pour tout le jour, gens notables par vous esleuz tant de ladicte ville comme de la chastellenie d'icelle qui auront puissance de passer et accorder avec les aultres habitans de ville de ce bailler, les lettres dont ledict seigneur rescript. Et gardez que en ce n'ait faulte, car sy elle y estoit, nous en rescripverions au Roy ainsy qu'il appartiendra. Nous vous envoyons seullement ces lettres missibles sans aultre contrainete, pour ce que nous esperons que serez joyeulx du contenu et que en ferez toute dilligence aussy bien que si vous faisons contraindre par notre commission. Et à Dieu qui vous ayt en sa garde [1]. »

Après cette lecture, il fut conclu d'élire six personnes pour aller à Senlis auprès du bailli. Le choix se porta : pour les gens d'église, sur l'abbé de Saint-Corneille et messire Laurens Conne, curé de Saint-Jacques ; pour les nobles, sur Waleran de Sains [2], seigneur de Marigny, et Jehan de la

1. « Rescript à Senlis, ce X^e jour de décembre. »

2. Waleran de Sains, seigneur de Marigny, échanson du roi, et plus tard bailli et capitaine de Senlis, dut naître vers le milieu du xve siècle, de Jean de Sains, gentilhomme du Beauvaisis, et d'Alix, fille de Philippe le Fortier de Marigny, seigneur normand, et sœur de Philippe, évêque de Cambray, puis archevêque de Sens, de Jean, évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen, et d'Enguerrand, comte de Longueville, le malheureux intendant des finances de Philippe le Bel.

Marié à Jacqueline de Rouvroy-Saint-Simon, il mourut en 1524, après avoir eu trois filles : Blanche, mariée le 13 février 1499 à Jean d'Etampes, seigneur de la Ferté-Imbault ; Christine ou Catherine, mariée en 1510 à Robert des Hayes, dit d'Epinay, seigneur de Boisgueroust, et Jeanne, qui épousa Jacques, comte de Sancerre. (*Causeries du Besacier*, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour, 1re série, pag. 48.)

Morlière, écuyer ; et pour le commun et tiers-état, sur maître Jehan Thibault, avocat, et Colard le Haire. Aussitôt élus, ces députés se rendirent, le vendredi 13 décembre, dans la ville qui leur avait été assignée, et y restèrent trois jours entiers. Ils furent accompagnés par Laurens le Tondeur, Simon le Plat, le prieur de Royallieu, Isaac Dagincourt, écuyer, et plusieurs commissaires du roi, qui allaient eux aussi assister, avec les autres gens des trois états du bailliage, à « certaine ratification touchant le traictié de la paix d'entre le Roy et monseigneur le duc d'Autriche, et le mariage de monseigneur le Daulphin de Vyennois et la fille dudict duc d'Autriche, selon que les embazadeurs dudict duc l'ont requist et que le Roy leur octroya estre faict[1]. »

Le samedi 28 décembre, les habitants furent de nouveau convoqués pour entendre la lecture des lettres adressées par maître Hugues Boileau, lieutenant-général du bailli de Senlis à Maraine, son lieutenant à Compiègne, et dont la teneur suit :

« De par le Roy, — A noz chers et bien amez,

« Depuis les derrenières lectres que vous avons escriptes touchant la ratiffication tant de la paix que du mariage de nostre très cher et amé filz le Daulphin de Vyennois, nos embazadeurs et ceulx de la part de nostre très cher et très amé cousin le duc d'Autriche, ses estatz des pays de Flandres nous ont envoyé ung get et forme de ladite ratiffication telle qu'ilz la demandent, laquelle leur avons octroiée. Et à ceste cause en escripvons de rechief à nostre bailly de Senlis, et lui envoyons le double d'icelle ratiffication pour la vous faire passer et expédier. Sy vous prions et neantmoins mandons bien expressément que incontinent ces lectres veues, et touttes excusations cessans, et en la plus grant et extrême

1. « A maître Laurens le Tondeur, gouverneur, et à Simon le Plat a été payé 4 livres 16 sous pour un voyage à Senlis où ils ont vaqué deux jours dont leur a été baillé à chacun 32 sous. » (*Mandement du 31 décembre 1482.*)

dilligence que faire se pourra, et sans vous arrester au premier geet que vous avons envoyé, vous passiez et accordiez ladicte ratiffication selon ladite fourme, sans y rien muer, et icelle delivriez audit bailly de Senlis pour la nous envoyer dilligemment. Et y faictes en manière que n'ayons plus cause d'en renvoyer devers vous, sur tant que desirez nous obeir et complaire et que aymez le bien de nous et de nostre Royaulme. Et qu'il n'y ait point de faulte[1]. »

Le samedi 3 janvier 1483, un « chevaucheur » de l'écurie du roi à qui furent donnés cinquante-deux sous pour « son vin et despense », apporta des lettres de Louis XI adressées aux échevins, manants et habitants de Compiègne, et formulées en ces termes :

« De par le Roy,

« Chers et bien amez, nous avons nagueres presentement reçeu les lectres de noz embasadeurs estans à Franchise[2], desquelles vous envoyons le double. Et pour ce, faire incontinent crier et publier la paix et en faire processions et prieres, et regracier Dieu et Nostre-Dame, et faire les feux de joye en la plus grant sollempnité et esjouissement que vous porrez, ainsy qu'il se doibt faire pour le bien de paix[3]. »

En vertu de ces lettres, Jehan Landigois, revêtu de sa robe neuve, fit, « par cry publicque, à son de trompe, aux

1. Donné au Plessis-du-Parc, le 18e jour de décembre. — Ainsi signé : Louis. — Au dessous : Charpentier. — Et en la suscription : à nos très chers et bien aimés les gens d'église, nobles, gens de bonnes villes et autres du tiers et commun état de notre bailliage de Senlis.

2. « Au mois de juin 1483, a été payé 18 sous à Colard le Haire pour neuf lots de vin pris en son hôtel et présentés aux échevins de Franchise, qui passaient par Compiègne en allant devers le roi. »

3. Donné au Plessier-du-Parc, le 26e jour de décembre, et adressé : à nos chers et bien aimés les maieur et échevins, bourgeois, manants et habitants de notre ville de Compiègne.

fenestres de l'ostel de la ville, et par les carrefours d'icelle », la publication suivante : « On fait assavoir à tous de par le Roy, notre sire, que la paix et appointement final sont faiz, accordez et concluz entre ledict seigneur d'une part, et très hault et très puissant prince, le duc Dautriche, ses enffans et leur pays, terres, seigneuries et subgetz, du conseil et consentement des trois estatz desdicts pays, d'autre. Et aussy a esté faict traictié et accordé le mariage de très hault et très puissant prince, monseigneur le Daulphin de Vyennois, et très haulte et puissante princesse, madame Marguerite Dautriche, fille dudict duc. Et pour ce, on commande à tous de garder et maintenir ladite paix. Deffend on aussy qu'aucune chose ne soit faicte au contraire, sur les peines en tel cas acoustumées et requises. »

Ensuite, la nuit, on fit devant l'hôtel de la ville des feux de joie où furent brûlées six sommes de bois vendues par le boulanger Jehan Caborgne[1]. Le lendemain, une procession eut lieu où l'on porta le corps de Notre Seigneur, le Saint-Suaire, les corps de saint Corneille et de saint Cyprien, la vraie croix de Saint-Corneille et celle de Royallieu, ainsi que plusieurs reliques ; et pendant toute la durée du jour et de la nuit, « on fist feux de joye et solempnité par les rues ».

Le roi ne devait pas jouir de son triomphe : la mort qui avait combattu pour lui en frappant tous ses adversaires, étendait la main sur son front ridé, que courbaient les fatigues et les soucis plus encore que les années. Au mois de mars 1481, il avait eu une attaque d'apoplexie qui l'avait laissé à peu près perclus de tous ses membres. Aussi dans toutes les circonstances, priait-on pour sa santé : pendant le Carême prêché, de même que la Passion et Résurrection, par le prieur des Jacobins, Jehan de Baillon[2] ; à la Pente-

1. « A été payé 12 sous à Jehan Caborgne pour six sommes de bois qu'il a livrées à la ville et dont on a fait feux par deux jours devant l'hôtel de la ville. ».

2. « En avril 1483, a été donné 40 sous à frère Jehan de Baillon pour avoir prêché le Carême, la Passion et Résurrection. »

côte où Lorin Vivenel, Jehan Deslimons et Ancelet Quentin[1] firent une loge de mai sur l'autel de l'ermitage de la Croix du Saint-Signe pour honorer la procession qui s'y rendait ; et lorsque le peuple, suivant celle qui avait lieu autour de la ville, passait la rivière avec les saintes reliques sur les bateaux et nacelles du marinier Simon Bochant[2].

Le mardi, 1er juillet, après une procession générale qui avait parcouru les rues principales, on porta le Saint-Suaire en l'église de Royallieu où l'abbé de Saint-Corneille célébra la messe et prononça un sermon dans lequel il invita les fidèles à prier Dieu pour la santé du roi, et pour préserver les habitants de Compiègne de l'épidémie qui régnait dans les villes circonvoisines. Au retour de la procession, l'abbé et son couvent reçurent les cinq grands pots officiels remplis de vin pris en l'hôtel de Pierre de Ruissel, avec un quart de mouton et deux chapons livrés par Colard le Haire[3].

Pendant l'hiver de 1482 à 1483, la peste sévissait à tel point que le 1er août, Jehan le Camus, maître ès arts, et

1. « A Lorin Vivenel, Jehan Deslimons et Ancelet Quentin a été payé 4 sous pour cette besogne. »

2. « A Simon Bochant et autres compagnons mariniers a été payé 12 sous. » (*Mandement du 1er août 1483.*)

« A Jehan de Sarcy, peintre, a été payé au mois de juin 1483, 26 sous pour avoir fait quatre écussons de fer blanc, et sur iceux peint les armes de la ville pour mettre aux quatre torches dont on convoie les corps saints aux processions, et pour avoir rafraîchi les vieux écus desdites torches. »

3. Colard le Haire payait en 1456, 36 sous 3 deniers de cens pour sa maison provenant de sa femme où pendait pour enseigne les Coquelets ; et 25 sous de cens pour sa maison d'à côté provenant aussi de sa femme, et ayant appartenu à Pierre de Varlin.

« Le 10 juillet 1483, à Simon le Feure a été donné l'office de priseur des biens de la ville, vacant par la mort de Raoulin Charmolue, sergent. Il a fait le serment par devant le lieutenant de monseigneur le bailli. »

Le vin coûta 15 sous 9 deniers ; le quart de mouton, 6 sous, et les deux chapons, 16 sous.

régent des écoles de Compiègne, reçut des gouverneurs un demi-muid de blé, pour aider à son entretien durant l'absence de ses écoliers qui s'étaient abstenus de venir à cause de la mortalité régnant alors dans la ville et autres motifs déclarés dans sa requête[1].

Le mardi 12, messire Pierre Dosfin, maître en théologie. prononça en l'église des Jacobins dont il était religieux, un notable sermon à l'issue de la procession générale que l'on fit pour la santé du roi, pour la cessation de l'épidémie, pour exciter le peuple à la dévotion et requérir l'aide de Dieu[2].

Mais toutes les oraisons furent impuissantes à retenir la vie dans le corps du roi qui semblait un squelette ambulant. Il avait beau s'habiller magnifiquement, contre son ancienne coutume ; l'or et le velours ne faisaient que rendre son « étisie » et sa décomposition plus évidentes. Il expira enfin la veille de la Saint-Louis, le 24 août, dans sa soixante et unième année, laissant la couronne à son fils le dauphin Charles, âgé de treize ans, à qui il avait recommandé avant de mourir, comme dignes de toute sa confiance : du Bouchage, Guiot Pot, bailli de Vermandois, le sire d'Esquerdes, maître Olivier le Daim et Jean Doyat[3]. Ce fut, suivant Commines, celui des princes de ce temps dont il y eut le plus de bien et le moins de mal à dire. Bien qu'il soit difficile de faire une satire plus sanglante des princes du quinzième siècle, il est certain qu'il fut l'un des plus grands rois de France[4].

1. « A vénérable personne, maître Jehan Camus, régentant les écoles de cette ville, a été donné six mines de blé pour aider à son vivre, parce que la plupart des enfants délaissaient à aller à l'école pour la peste. » (*Mandement du 14 août 1483.*)

2. « A maître Pierre Dosfin a été donné 16 sous. »

3. Après la mort de Louis XI, Jean Doyat, qui avait particulièrement offensé le duc de Bourbon, fut battu de verges ; il eut la langue percée, et il perdit les deux oreilles ; l'une lui fut coupée à Paris, et l'autre à Montferrand.

5. Après la réunion de sept provinces à la couronne, l'Etat se trouva

Le 29 août, dans une assemblée tenue à l'hôtel de la ville, Robert Pavent, lieutenant du capitaine qui remplaçait Jacques de Rasse, décédé, Raoul Thibault, procureur du roi, Colard le Haire, gouverneur, et Pierre de Ruissel, firent savoir qu'ils avaient appris par plusieurs personnes arrivant de Paris, que le bruit de la mort du roi courait dans cette ville. La nouvelle leur était aussi parvenue que, dans la matinée, une compagnie de gens d'armes Bernois, disant aller en Normandie, avait voulu s'introduire « à grant nombre » dans Noyon dont l'entrée leur fut refusée ; ce que voyant, ces Suisses étaient venus se loger à Thourotte, Janville, Clairoix et Choisy. En présence de ces faits, il fut décidé qu'on enverrait à chacune des trois portes de la ville deux hommes faire le guet, pour le cas où il surviendrait quelque incident fâcheux pendant la nuit, et que le lendemain, quatre hommes garderaient les portes en question pour la sûreté de la cité, en attendant les évènements.

Le trépas du roi avait été soigneusement caché afin d'éviter les troubles et les compétitions fomentés par les grands pour s'emparer du pouvoir. La nouvelle officielle de cette mort ne parvint à Compiègne que le jeudi, 4 septembre. Le lendemain, dans une assemblée présidée [1] par

assez puissant pour mettre sur pied jusqu'à cent mille soldats et pour entretenir un corps auxiliaire de six mille Suisses. L'artillerie de Louis XI était aussi la plus formidable et son royaume le mieux défendu de l'Europe.

1 A laquelle assistaient : Colard le Haire; Pierre le Caron pour son fils, gouverneur; Raoul Thibault, procureur du roi; Jehan Morel; Jehan Langles, receveur de la ville; Robert Pavent, lieutenant du capitaine; Simon de la Barre; dom Pol de Hétrus, trésorier de Saint-Corneille; messire Jehan le Vavasseur, curé du Crucifix; Pierre Thibault; Jehan Caborgne, boulanger; Pierre Langles; Jehan Picart; Jehan Morlière, élu; messire Laurens Conne, prêtre, curé de Saint-Jacques; Pierre le Haire; Simon Bochant, marinier; Jehan Loinctier, marchand mercier; Regnault Luce; Jehan Guérin; Jehan le Plat; Robert Thourouse, tavernier; dom Jehan Filion, religieux et pitancier de Saint-Corneille; Guiot Cirot, boulanger; Gilles Psaultier; Jehan

Isaac Dagincourt [1], lieutenant du bailli de Senlis, sont publiées et lues des lettres envoyées par Andry Poulaine, maître d'hôtel de Guiot Pot, par lesquelles ce capitaine écrit à son lieutenant « que le Roy alla de vie à trépas samedi derrenier passé, et qu'il ne mecte nul plus fort que luy dedens la ville, synon Monseigneur de Beaujeu [2], de Dunoys [3], et ledit cappitaine qui garde monseigneur le Daulphin à présent Roy. Par quoy a esté conclud de faire garder les portes de la ville, et six hommes à chacune porte, et faire guet de nuyt sur les trois portes de deux hommes sur chacune, et qu'on ne laisse entrer dans la ville plus fort que la ville. En outre, la poterne Dardoise restera ouverte pendant huit jours, tant qu'on n'aura pas d'autres nouvelles, et l'on bouchera un trou qui existait dans les fossés, à l'endroit de la cave d'Anthoine du Saulsoy ».

Pendant que la ville était soigneusement gardée, on veillait aussi à la santé de ses habitants décimés par la peste.

Le 26, les gouverneurs, ainsi que ceux de la Table-Dieu, donnèrent chacun dix sous à Jehan le Bel, pauvre homme qui était barbier et faisait métier de saigner, « affin qu'il feust plus enclin à tirer le sang de ceulx quy en avoient

Champion, marchand mercier ; Robin de Brelly, portier de la porte du Pont ; le maître de Saint-Ladre ; Caisin de Babelaincourt, tonnelier Jehan Bucquet, tavernier ; maître Anthoine Dauderon ; Colin le Lasse ; Jacques Langles, boucher ; Jehan Thibault, sergent ; et Jehan Bucquet, clerc.

1. L'hôtel Dagincourt, n° 13 de la rue d'Alger, appartenait à Isaac Dagincourt, qui, en 1499, fut délégué à Senlis pour élire un député aux Etats d'Orléans. Il en avait fait l'acquisition à Jehan de Jouvengnes, qui, lui-même, l'avait acheté à Jehan Aillot, l'aîné.

2. Pierre II, sire de Beaujeu, cadet d'une branche éloignée de la maison royale, avait épousé Anne, la fille aînée de Louis XI.

3. François d'Orléans, comte de Dunois, était fils du fameux bâtard, mort en 1468. Il passait pour fort habile en politique, et il était marié à Agnès de Savoie, sœur de la reine-mère. Il se fit donner le gouvernement du Dauphiné, avec une pension de 3.900 ducats, assise sur le Briançonnais.

besoing, mesme de ceulx quy estoient atteints de l'épidémie, et qu'il ne quictast pas Compiengne ».

On ne négligeait pas non plus les charges de ville, comme celle de l'office « d'aulneur et courtier de draps », qui, le 3 novembre, fut confiée à Jehan Nicolas, par suite du décès du titulaire, Nevelet Bourgois.

Durant l'année 1483, des vins avaient été offerts aux personnes ci-après : le 22 janvier, au commissaire des Suisses ; à un « chevaucheur » de l'écurie du roi [1], qui venait réclamer un envoi de chevaux pour l'artillerie ; et au prévôt d'Angers, l'un des commissaires d'Arras ; le 13 mars, au trésorier des Suisses ; le jour de la Mi-Carême, aux gouverneurs qui se trouvaient avec le prévôt de l'église Saint-Corneille ; la veille de Pâques, à l'évêque de Sens ; le 14 avril, au commandeur du Temple, Sarrazin de Fay ; le lendemain, à maître Jehan de Lailly, chanoine de Paris, et chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Liesse.

1. « Lui a été donné 6 sous pour sa dépense d'une nuit ».

A. Bazin.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES PERSONNES MENTIONNÉES DANS CE TRAVAIL

Les chiffres renvoient aux pages.

A

B

C

D

G

H

I

J

K

L

M

N

Q

R

U

V

W

Y

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

0

MÉMOIRE DES RÉVOLUTIONS

ARRIVÉES

A LA VILLE DE PIERREFONDS

Pendant les Guerres civiles du XVIe siècle,

Par EMERI DE FOUCAULT, prieur de Pierrefonds,

Suivi de Documents inédits sur la destruction du Château,

Le Mémoire inédit que nous publions ici, conservé aux Archives Nationales (S. 4410, cote 23), est contenu dans un petit cahier de huit pages, sur papier, d'une écriture du commencement du XVIIe siècle. Sa rédaction est de l'année 1618, comme l'indique le passage où il est question du siège du château par le comte d'Angoulême. Ce manuscrit est partiellement en assez mauvais état et la fin en est mutilée. L'écriture est très difficile à déchiffrer. Une main moderne a tracé, à la dernière page, ces mots au crayon : « Reconnu comme illisible ».

J'ai pu cependant, avec un peu de peine et beaucoup de patience, arriver à en reconstituer le texte et j'ai pensé qu'il méritait d'être publié. Si, en effet, le récit du prieur Emeri de Foucault ne modifie pas, dans ses grandes lignes, la connaissance que nous avons du rôle joué par Pierrefonds dans les guerres civiles de la fin du XVIe siècle, il précise néanmoins certains faits et certaines dates. Il nous donne surtout, sous une forme naïve, le récit des dévastations qu'eurent à subir les habitants du bourg et leur prieur

pendant ces années de troubles et d'angoisses qui ne prirent fin qu'avec le démantèlement de la forteresse.

Ce démantèlement, depuis si longtemps désiré par les populations de toute la région voisine, donna lieu à des négociations de quelque durée. Nous avons groupé, dans un appendice, quelques documents — dont plusieurs sont inédits — relatifs à cette affaire.

La destruction du château de Pierrefonds faisait partie du plan d'ensemble que le cardinal de Richelieu avait résolu de mettre à exécution pour porter le dernier coup aux bandes de soudards qui prétendaient se substituer aux grands seigneurs féodaux, en faisant de leurs châteaux abandonnés, le repaire de leurs brigandages et de leur licence sans frein. Le naïf récit du prieur de Pierrefonds nous montre combien étaient devenues nécessaires ces destructions de châteaux que l'archéologue peut regretter, mais que l'historien doit approuver comme indispensables à la politique de pacification et de sécurité inaugurée par le grand Cardinal et qui marqua l'apogée du règne de Louis XIV. Qui peut dire quel eut été le sort de la monarchie française si la Fronde, commencée par une révolte du Parlement, mais devenue, dans sa seconde période, le dernier mouvement de résistance de la grande féodalité expirante, eut encore trouvé debout toutes ces grandes forteresses du Moyen-Age qui entouraient Paris d'un cercle de refuges toujours redoutables, malgré les récents progrès de l'artillerie ? Le cours de notre histoire aurait pu être changé. Nous en avons une preuve dans le rôle que joua dans cette guerre le château de Coucy, qui fut occupé par les mécontents, et qui, vainement assiégé par les troupes royales en 1652, ne put être démantelé qu'à la fin de cette année.

Pierrefonds était donc un pion d'importance dans l'échiquier politique de cette époque décisive et, à ce titre, tout ce qui a trait aux derniers jours de cette grande forteresse nous paraît mériter d'être mis au jour.

Mémoire des Révolutions arrivées à la Ville de Pierrefonds pendant les Guerres civiles, par Emery de Foucault, prieur de Pierrefonds.

Les répparations de ruine quy sont de présent estre affaire aux bastimens du Prieuré de Pierrefons sont arrivé par les troubles de guerre civille quy ont régné en ce roiaulme depuis trente-deux ans.

Premièrement, sytost et après la mort de Monsieur de Guise, arrivée au mois de décembre mil cinq cens quatre vingt et huict, se leva guerres entre le Roy et les princes quy s'estoient ligués, et sur ce, fut toutte la France troublée. Et estoit lors pour la garde du chasteau de Pierrefons M. de Gonnelieu[1] et le sieur de Jumencourt quy commandoient audict chasteau[2] ; et firent faire garde jusque environ la fin de janvier ou au commencement du mois de febvrier l'année mil cinq cens quatre vingt et neuf, que ledict chasteau furent (*sic*) surpris par quelques habitans[3], par le commandement du Lieutenant-Général de Vallois quy estoit aux Estats de Blois, et se mirent du party de la Ligue et pris prisonniers les dits sieurs de Gonnelieu et Jumen-

1. Jean de Gonnelieu, seigneur de Pernant et d'Autrêches, marié en 1593, à Madeleine de Rubempré.

2. Graves *(Attichy*, p. 88), copiant Victor Tremblay (*Pierrefonds*, p. 17), dit que le commandant pour le roi s'appelait Nicolas Esmangart et qu'il se retira avant l'attaque qui eut lieu, d'après lui, à la fin de 1588. « Antoine de Saint-Chamant, continue-t-il, devint capitaine pour la Ligue, de Pierrefonds et de la Ferté-Milon ; il demeura dans ce dernier fort et plaça dans l'autre, comme son lieutenant, un partisan nommé Rieux...... »

3. « Au commencement de février 1589, ce chasteau fut surpris par un nommé Champion Bonvouloir, ligueur ». Nicaise Picard : *Mémoires sur la Ligue à Compiègne*, manuscrit cité par D. Berthaud : *Collection de Picardie*, t. XX. — Ce Champion Bonvouloir est probablement le personnage dont la dalle tumulaire se voit dans l'église de Soucy, près Villers-Cotterets. (A. Robert : *le Château de Pierrefonds*, 1900, p. 21).



court. Ce qu'estant congnu par tout, le sieur de Humières, Gouverneur de Compiègne pour le Roy, voiant que ceux qui estoient dedans ledict chasteau faisoient la guerre contre le Roy, vint audict Pierrefons avecq sept ou huit cents hommes pour (as)siéger ledict chasteau, et furent les gens de guerre fourrager partout, ayant faict grand dommage ; mais à cause que ledit sieur de Humières avait failly estre tué, son cheval l'aiant esté, il se seroit retiré avecq ses gens.

Peu de jours après seroit entré audict chasteau le Lieutenant de Vallois qui y auroit mis garnison et faict la guerre partout.

Ce que voiant feu Monsieur le Prieur de Pierrefons et les menassent (*sic*) que luy faisoient ceux dudict chasteau, auroit été contrainct quicter et habandonner ledict Prieuré, luy disant qu'il estoit pour le Roy ; et aussytost auroit pris tous les bleds, vins et autres choses quy étoient audict prieuré, mesmes y auroient iceulx mis des soldatz quy gastoient et faisoient grand dommage audict Prieuré, spécialement à la couverture, aux bois de charpenterie et menuiserie.

Environ le mois de may de la dicte année, à cause de la guerre que faisoient iceulx, le sieur de Rieulx le Jeusne[1] qui estoit du party du Roy, vint nuitamment audict Pierrefons avecq nombre de gens de guerre, prit le bourg, mit le feu en plusieurs maisons qui furent bruslées et y eut grand dommage partout[2].

1. On appelait Rieux de Pierrefonds « M. de Rieux le Jeune », pour le distinguer du maréchal du même nom. Sur ce personnage, on peut consulter Stanislas Prioux : *Communications sur le Sr de Rieux*. Paris, 1864, 13 p. in-8.

2. Pendant toutes ces guerres du xvie siècle, le château de Pierrefonds servait d'asile intermittent aux habitants des pays circonvoisins. Un vieil auteur raconte à ce sujet l'histoire invraisemblable de la fille d'un paysan, âgée de 10 à 11 ans, réfugiée avec sa famille dans le château, laquelle tomba du haut des murailles dans le fossé sans se faire aucun mal. (Adrien de Boufflers : *Choix de plusieurs histoires*. Paris, 1608, in-8, p. 789).

Peu de temps après, le s[r] de Rieulx l'aisné se vint réfugier dans ledict Prieuré avecq nombre de soldatz, tant de cheval que de pied, et vivoient là dedans comme à une armée, prenant les biens dudict feu sieur Prieur, gastant et desmollissant tous les bastimens comme font ordinairement tels gens, et faisoient les dicts gens de guerre la guerre partout.

Quy fut cause que peu de jours après, le sieur d'Epernon, avecq deux pièces de canon, vint avecq grand nombre de gens[1], assiéger ledict chasteau, entrant par force tant dans ledict Prieuré que dans le bourg et partout, et s'y estoit logé en entreprenant de l'assiéger, ayant faict par ce moien grand dommage audict Prieuré et aux bastimens et en autres lieux dudict Pierrefons. Mais (à) cause que ledict sieur d'Epernon fut blessé à la fasse d'un coup d'arquebuze, ils s'en retournèrent sans prendre ledict chasteau[2].

Ne laissoit toujours ledict Prieuré d'estre occupé et plain de soldats et des Cordelliers de Compiengne quy s'y estoient retiréz avecq lesdits soldatz, aulcuns d'iceulx mesmes portant les armes.

Et quelque temps après, le feu mareschal de Biron, père du dernier, par le commandement du Roy, vint au moys d'aoust (1591) avecq une armée et cinq pièces de canon de batterie, siéger ledict chasteau où ils furent par l'espace de dix sept ou dix huict jours, et furent tirés contre led. chasteau unze à douze cens coups de canon[3]. Néantmoings

1. Graves place la venue d'Epernon au mois de mars 1591 et Victor Tremblay (Pierrefonds ancien et moderne, 3e édition, 1859) au mois d'avril.

2. D'après Graves, il avait mal pris ses dispositions d'attaque, par suite du mépris que lui inspirait Rieux, son adversaire.

3. « On rapporte, écrit GRAVES (*loc. cit.* p. 89), que sur huit cents coups de canon tirés par l'armée royale, cinq seulement touchèrent les tours, Rieux démontant les batteries après leur premier feu. Le maréchal, ayant perdu beaucoup de monde, décampa au mois de septembre. » Henri IV était venu lui-même présider aux premières opérations de ce siège qui fut levé le 12 septembre (PALMA CAYET, *Chronologie novenaire*, I. p. 326, et VAULTIER, dans ADHELM BERNIER : *Monum. inéd.*, Senlis, 1835, p. 229).



ne puet estre pris. Durant lequel temps les soldatz s'estoient logés dans ledict Prieuré, dans l'Eglise et partout les maisons du bourg, lesquels ils avoient entièrement rompus, gasté et desmolliz, soit les couvertures et les planchers, faict des trous aux murailles et bastimens, mesmes y eut grand nombre de maisons bruslées, comme l'on peult encore veoir ; et fut ledict siège mis en l'année cinq cens quatre vingt et unze, quy estoit lors gouverneur et commandant dans ledict chasteau ledit sieur de Rieulx, qui quicta ledict Prieuré, se mit par le consentement dudict sieur Lieutenant dans led. chasteau, où après y avoir esté quelque temps avecq ledict Lieutenant, ledict de Rieulx mit hors d'icelluy ledit Lieutenant.

Ne laissèrent les garnisons dudict Pierrefons d'aller audict Prieuré quand ils vouloient, prendre ce qu'ils vouloient, à cause que ledict s^r de Rieulx n'y estoit[1] ; et revint environ l'année V^c IIII^xx et treize (faire) ung tour audict Prieuré, à cause de la trève quy fut accordé par le Roy, et icelle faillie, ledit sieur de Rieulx fut gouverneur de Laon et mit dans ledit chasteau le s^r d'Arcy[2] que après, y avoit esté quelque temps. Et après la mort dudict sieur de Rieulx[3], ledict Chasteau fut surpris de nuit par des pétartz qui y furent apposés et fut pris par le s^r du Pescher[4], ledict s^r d'Arcy pris prisonnier, sa femme morte, et fut fait grande pitié audict Pierrefons à cause d'icelle prise. Quelque temps

1. Il était alors aux Etats-Généraux de la Ligue à Paris (10 février 1593.)

2. Ce capitaine Gouy d'Arsy était l'oncle par alliance de Rieux, qui avait épousé sa nièce, Hélène de Sermoise. Il prit le commandement de Pierrefonds en octobre 1592.

3. C'est en janvier 1594 que Rieux, ayant quitté Laon pour faire une expédition de pillage entre Pierrefonds et La Ferté-Milon, fut surpris traversant l'Aisne en nacelle, en face de Rethondes, par des arquebusiers de la garnison de Compiègne. Il fut pendu dans cette ville le 11 mars suivant.

4. Antoine de Saint-Chamant, sieur du Pescher, était gouverneur de La Ferté-Milon pour la Ligue. Après la prise de Rieux, il vint immédiatement à Pierrefonds pour en prendre possession ; mais comme

après, ledit s^r du Pescher vendit[1] ledict chasteau à Monsieur le Marquis de Trèmes[2] quy y vint demeurer avecq grand nombre de soldatz et de garde qu'il amena audict Pierrefons, faisant nourrir ses gens à discression, tellement que les habitans dudict Pierrefons estoient fort violentés ; et gastoient tous les maisons, allant aussy audict Prieuré quand ils vouloient y faire ce que bon leur sembloient et y fut environ sept à huict mois, et jusque à ce qu'il rendit ledict chasteau au feu s^r d'Estrées[3], qui après

Gouy d'Arcy était en négociations pour rendre cette place au Roi, il fut obligé d'employer la force.

« Ledit jour (20 juin 1594), le seigneur d'Arsy, oncle dudit défunt sieur de Rieux, gouverneur de Pierrefonds, qui avoit naguère mandé à Sa Majesté qu'il tenoit la place pour lui, et à l'occasion d'une querelle qu'il avoit contre quelque personne, il lui prioit lui donner la garde d'icelui ; de quoi le seigneur Dupescher, en étant averti, et craignant qu'on y mit autre garnison qui l'eût grandement importuné, fut de La Ferté-Milon audit Pierrefonds avec deux pétards et intelligence qu'il y avoit pratiquée, et, avec quelques soldats, ils entrèrent dedans, tuèrent ceux qui se mirent en défense, prirent prisonnier ledit seigneur d'Arsy et son fils, qui estoient blessés ; de quoi à l'instant la demoiselle sa femme décéda d'effroi ; et étant assuré de ladite place, après y avoir laissé garnison et pourveu à tout, il se retira à La Ferté-Milon. » VAULTIER, *loc. cit.*

1. Cette vente eut lieu moyennant 60.000 écus avec lesquels Antoine de St-Chamant acheta la seigneurie de Méry-sur-Oise.

2. Il est probable que cette reddition eut lieu en même temps que celle de La Ferté-Milon. (VIOLLET-LE-DUC : *Pierrefonds*, XIIIe édition. p. 40). Le marquis de Tresmes, dont parle ici Foucault, était Louis Potier, alors seigneur de Gesvres, qui avait toute la confiance de Henri IV. Le comté (et non marquisat) de Tresmes ne fut érigé en sa faveur qu'en 1608; mais notre prieur, qui écrit en 1618, lui donne son nouveau titre Tresmes prit d'ailleurs le parti des mécontents en 1616 et confia le commandement de Pierrefonds à un capitaine nommé Villeneuve.

3. Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, et père de Gabrielle, la maîtresse de Henri IV. — Philippe de Longueval, s^r de Manicamp, était le neveu d'Antoine d'Estrées. Il était, en effet, le troisième fils de Philippe de Longueval, seigneur de Haraucourt et de Cramaille, et de Françoise d'Estrées, sœur d'Antoine. La terre de Manicamp lui avait été apportée par Isabelle de Thou, sa femme.



l'avoir accepté, y mit pour gouverneur le s[r] de Manican quy y mit garnison pour le service du Roy, et y furent jusque au mois d'aoust de l'année quatre-vingt-quinze. Le jour saint Laurent (10 août 1595) ledict chasteau fut pris par traïson[1] par des eschelles de cordes par des Espagnolles quy estoient encore à Soissons, et sy tost ou incontinent après, vint audict Pierrefons sept ou huict cens tant Espagnolles, Wallons, Napolitins que estrangers ; se mirent en garnison tant audict Prieuré, grand nombre, que aux aultres lieulx dudict Pierrefons, et gastoient et desmollissoient tous les maisons et bastimens où ils estoient, et dans ledit Prieuré ; et y furent quelque temps qu'ils s'en retournèrent en leur païs, du moings une partie, pour ce que ladicte partie demeura dans ledict chasteau et fut-on contrainct y mettre de rechef le siège qui y fut mis par le s[r] d'Estrées, lieutenant en l'Isle de France, avec grand nombre de gens, durant ledict siège l'espace de quinze jours et davantage ; et y avoient loué (logé) grand nombre de gens dans ledict Prieuré et y faisoient ce que bon leur sembloient.

Enfin fut ledict chasteau rendu par composition moyennant quelque argent quy leur fut baillé et remis ès mains dudict s[r] d'Estrées[2].

1. Cette surprise eut pour auteur Henri de Savreulx, religieux de Soissons et cousin de Rieux, dont M. Stanislas Prioux a raconté la vie aventureuse. (Voir J. Vaultier, dans *Monuments...* publiés par Adhelm Bernier, p. 324.)

2. Après la surprise et l'escalade de Savreulx, M. de Manicamp avait investi Pierrefonds (dès le 15 août 1595) et cet investissement ne contribua pas peu à engager la garnison wallonne à vendre la place. M. de Poncenac, gouverneur de Soissons, prit une part active aux négociations qui aboutirent le 29 octobre suivant.

« Le dimanche 29 octobre (1595), M. d'Estrées qui étoit audit siège de Pierrefonds et par le moyen du seigneur de Poncenac, gouverneur de Soissons, qui commençoit à penser à sa conscience, ledit chasteau de Pierrefonds lui fut rendu moyennant 3500 écus qui furent délivrés aux dits Espagnols, en sortant bagues et armes sauves, et conduits en assurance jusqu'à La Fère qui tenoit encore pour eux ».

Jehan Vautier : *Hist. et Discours des choses faites à Senlis de 1588 à 1598*, p. 124 du vol. de *Monum. inéd. de l'Hist. de France*, publ. par Adhelm Bernier, Senlis, 1835, in-8.

Durant lesquelz troubles ledict feu sieur Prieur n'a jouy ny de longtemps après la paix faicte, de tout le revenu dudict Prieuré, et n'en a joui que d'une partie quy n'estoient pas capables de ses nourritures et charges qu'il a paiéz.

Lequel chasteau depuis l'année quatre vingt et seize ledit s^r d'Estrées après luy auroit tenu Monsieur le marquis de Cœuvres, son fils, et jusque en l'année VI^c dix-sept dernier, à la fin de mars, fut ledict chasteau assiégé par le commandement du Roy par Monsieur le comte d'Auvergne[1] quy y

1. Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, prince légitimé de France, né en 1573, frère de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. Il était sorti depuis peu de la Bastille (le 26 juin 1616) où il avait subi une détention de quatorze ans, pour rébellion.

Le comte d'Auvergne, allant assiéger Pierrefonds, passa par Senlis le mardi 14 mars 1617, ainsi que nous l'apprenons par le procès-verbal d'une délibération des eschevins et notables de la commune de cette ville tenue ce jour-là sous la présidence de Maître Philippe Loisel :

« A esté résolu pour la réception de M. le comte d'Auvergne, qui doibt ce jour-d'huy arriver en ceste ville, seront advertis vingt-cinq hommes de chacune cinquantaine des mieux armés, lesquels seront conduits par MM. Bertault et Crochet......

« Ledit seigneur comte d'Auvergne est arrivé cedit jour vers deux heures, et ont esté au devant de luy environ cinquante hommes conduits par lesdits sieurs Crochet et Bertault, quatre enseignes et deux tambours ; Messieurs les eschevins estoient à la barrière de la porte de Paris, lui présentèrent les clefs de la ville, et fut reçu comme lieutenant pour le Roy en son armée et Gouvernement de l'Isle de France ; estoient aussy à la suite plusieurs seigneurs. Sur les quatre heures arriva Madame la Comtesse à laquelle furent aussy présentées les clefs.

« Ledit sieur est party de Senlis le 16 mars pour aller à Crespy... » (AFFORTY : XII, p. 7638).

Le rendez-vous de l'armée était dans cette ville et Charles de Valois la passa en revue dans la plaine de Sainte-Agathe.

(LE GRAIN : *Décade de Louis le Juste*, l. IX, p. 372. — V. aussi CARLIER : *Histoire du Valois*, t. III, p. 29, le *Mercure de France*, t. IV, 3e partie, p. 164 ; *Lettres et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, publ. par AVENEL, passim, etc.). — On voit que notre manuscrit confirme que le comte d'Auvergne n'avait que quatre pièces de canon, contrairement aux évaluations fantaisistes de CARLIER (*Hist. du Valois*, III, 29, 30) déjà réfuté d'ailleurs par des écrivains plus sérieux (Cfr. CAILLETTE DE L'HERVILLIERS : *Le dernier Siège de Pierrefonds*, 1860, p. 53 à 61).



amena l'armée du Roy aveq quatre pièces de gros canon quy auroict faict battre et l'auroict pris[1]; et fut durant ledict siège logé audict Prieuré le régiment du s^r de Saucourt (pour Soyecourt)[2] et deulx ou trois compagnies conduittes par le s^r de Montebrins (?) que l'on disoit estre du régiment de Chappe, quy auroit fet grand dégastz audict Prieuré, à cause du grand nombre de soldatz quy y estoient...............

....

....

.... ne veu lesd. siège ainsi..................

.... ledict chasteau et.........................

.... erre ayant esté occupé....................

.... atz il n'y a apparence qui.................
l'on puisse inculper aulcune faulte au Prieur s'il y a des repparations à faire audict Prieuré, pour ce que cela vient de la malisse des guerres.

(*Fin du Manuscrit.*)

Dès la reprise du château de Pierrefonds sur les Espagnols le 29 octobre 1595, les villes voisines avaient demandé au Roi sa destruction. Le 6 novembre suivant, le Prévôt des marchands et les échevins de Paris avaient écrit aux villes de Compiègne, de Crépy, de Meaux, etc., pour les engager

1. Le château fut pris par capitulation le 2 avril sur le capitaine de Villeneuve, qui y commandait pour le marquis de Cœuvres, et après six jours d'une canonnade bien dirigée qui fit écrouler une des tours et ébranla le donjon. Le Grain (*Décade de Louis le Juste*, in-folio, Paris, 1618, l. IX, p. 376) assure que l'attaque eut lieu du côté de la porte, sur l'indication d'un prêtre qui avait demeuré à Pierrefonds et qui affirma au comte d'Angoulême qu'il était facile de faire brèche de ce côté.

2. Une compagnie du nom de Sauvecourt (erreur évidente pour Saucourt) est citée dans les *Lettres et Papiers d'État de Richelieu* (I, p. 446) comme ayant pris part au siège de Pierrefonds, et Fontenay-Mareuil, dans ses *Mémoires* (coll. Petitot, I, p. 368), nous indique parmi les régiments du comte d'Auvergne celui de Saucourt (pour Soyecourt).



à réclamer avec eux la démolition de ce nid de brigands[1]. Le roi paraissait même décidé à faire raser la forteresse, si nous en croyons un fragment de lettre du maréchal de Schomberg au connétable de Montmorency, datée du 20 novembre 1595[2]. Mais les événements ne permirent pas de donner suite à ce projet.

La prise de Pierrefonds par l'armée royale du comte d'Angoulême permit aux villes voisines de renouveler leurs efforts et leur donna, cette fois, l'espoir de réussir. On trouve l'expression de ce sentiment dans les Registres des délibérations des échevins et notables de Senlis (Afforty : tome XII, p. 7638).

« Cette place est tellement importante auxdittes villes de Senlis, Compiègne et autres et environs, — écrivait un auteur contemporain dès la prise de la forteresse[3] — qu'elle devroit estre ruinée et le seigneur dédommagé, en quoy on leur feroit grand plaisir : car, si ce chasteau n'est de leur party en temps de troubles, elles en reçoivent de grandes incommodités. Je les ay vues durant la Ligue, quand le capitaine Rieux y commandoit pour ladite Ligue, et croy que si ces villes eussent esté ligueuses, il se fust déclaré réaliste (royaliste), afin d'avoir moyen de bien piller comme il faisoit et d'exercer les actes d'hostilité qu'il exerçoit en ce pays-là. Et maintenant que la faiblesse de cet endroict par où elle a été battue est recognue, ceux qui s'en empareroient cy-après ne s'oubliroient pas à le bien fortifier, ce faisant rendroient la place imprenable, et les peuples voisins d'icelle en grande misère, s'il n'y est pourveu auparavant que quelque affamé s'en empare ».

La Régente Marie de Médicis et ses Conseillers semblaient, du reste, avoir compris la nécessité d'en finir immédiatement avec Pierrefonds.

1. Viollet-le-Duc, *op. cit.*, p. 43.

2. Bibl. Nat. Fontan. 339-340, 9060, f° 32. Cfr. St. Prioux : Communication sur le sieur de Rieux aux Sociétés savantes, en 1864, p. 13.

3. Le Grain : *Décade de Louis le Juste*. Paris, in-fol. 1618, l. IX, p. 376.



Dès le 16 mai 1617, le jeune Roi Louis XIII écrivait au comte d'Auvergne la lettre suivante :

« Mon cousin, ayant, depuis quelques jours, considéré combien il étoit utile pour le bien, repos et tranquillité de mes subjets de la province de l'Ile-de-France que, conformément à ma première intention, le chasteau de Pierrefons fust démoly, et m'estant en même temps souvenu que je vous avois envoyé lettre patente pour ce faire, j'ay estimé qu'il estoit raisonnable, suivant le premier, juste et nécessaire vous adresser le second commandement de vous despescher le porteur exprès pour vous rendre celle-cy, et par là mesme vous asseurer de la continuation de ma bonne volonté, et que soyez tout certain, puisque c'est chose que je désire, qu'en toutte diligence et sans aucun delay vous ferez parachever la démolition dudit chasteau. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escript à Paris, le 16 may 1617.

« Signé : Louis.

Et plus bas :

« Signé : de Loménie.

« A mon cousin le comte d'Auvergne. »[1]

Le Comte d'Auvergne transmet copie de cet ordre royal aux habitants de Senlis en leur écrivant la lettre suivante :

« Messieurs, craignant que quelques-uns qui ne seroient tant affectionnés au bien et repos de ceste province de l'Isle-de France, et particulièrement de vostre ville, comme moy, n'eussent détourné le Roy mon seigneur de l'intention qu'il a de faire démolir le chasteau de Pierre-Fons, suivant le commandement que j'en avois reçu de Sa Majesté il y a quelque tems, j'ay tant fait avec Elle que je l'ay fortifiée en ceste résolution, et m'a chargé nouvellement de faire travailler

1. Viollet-le-Duc, p. 45. Cfr. Edmond Caillette de l'Hervilliers *Le dernier Siège de Pierrefonds*. Compiègne-Paris, 1860, in-8.
Cfr Afforty : T. XII, p. 7670.

à cette démolition en toute diligence, ainsy que vous verrez par la copie de la lettre que Sa Majesté m'a escrite, que je vous envoye par ce porteur exprès, affin que incontinent icelle reçue vous vous assembliez et députiez quelqu'un de vostre part vers moy pour adviser les moyens de promptement exécuter sa volonté, faire en sorte que, oultre la satisfaction que Sa Majesté désire en cela, que le pays demeure deschargé des oppressions qu'il a reçues jusqu'icy, à quoy j'apporteray tout ce que je jugeray estre pour vostre bien et contentement. Sur ceste asseurance, attendant de vos nouvelles, je commenceray, Messieurs.

« Votre affectionné,

« Signé : Charles de Valois.

« A Paris, le 19 may 1617.

« A MM. les Eschevins, officiers et habitants de la ville de Senlis. »[1]

Les Senlisiens montrèrent, nous devons l'avouer, peu de zèle. Ils reçurent les documents que nous venons de reproduire le 20 mai et c'est seulement le jeudi 25 que le corps de ville se réunit en « assemblée particulière » dans le compte-rendu de laquelle nous lisons :

« Sur ce qui a esté dit que les habitans de Compiègne avoient député M. Alexandre Levesque pour avec MM. les prévosts et eschevins de Paris et les députés des autres villes, adviser sur la démolition du chasteau de Pierrefons, a esté résolu qu'il n'estoit besoin, quant à présent, de députer ni envoyer personne de ceste ville pour cet effest, mais seulement escrire audit sieur Levesque pour le prier d'advertir les eschevins de ce lieu de ce qui se fera à Paris touchant ceste affaire. »

Malgré cette abstention des habitants de Senlis — qui eut sans doute pour motif quelque raison d'économie — quel-

1. Afforty : T. XII, p. 7639.

ques jours après, on tentait la destruction de Pierrefons par tous les moyens dont on disposait alors. Mais ces vieilles et solides murailles opposèrent à la sape et à la mine de telles difficultés qu'elles lassèrent le courage des démolisseurs qui abandonnèrent leur œuvre inachevée.

Pierrefonds, à moitié ruiné, mais encore gigantesque et solide, continua donc à montrer sur son promontoire ses tours éventrées, telles qu'ont pu les voir encore ceux d'entre nous qui ont la barbe grise, jusqu'au moment où le grand architecte Viollet-le-Duc en fit la magnifique restitution que l'on peut admirer aujourd'hui.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

BÉATIFICATION

DES

CARMÉLITES DE COMPIÈGNE

Rien de ce qui touche à l'histoire et à l'honneur de notre Ville ne saurait nous être étranger. Seule l'histoire contemporaine nous est interdite par un règlement fort sage, qui a voulu assurer notre complète impartialité : cependant je ne crois pas manquer à l'esprit de notre Société, en revenant sur des faits vieux de plus d'un siècle, plusieurs fois étudiés ici même, et qui viennent de recevoir à Rome la plus glorieuse consécration. Quel honneur que cette béatification des seize Carmélites de Compiègne ! non seulement au point de vue religieux, mais au jugement même de l'historien. Dans les listes de personnages illustres qu'il dresse pour la postérité, avant les princes, les héros et les savants, ne donne-t-il pas toujours le premier rang aux saints ?

Nombre d'habitants de notre Ville l'ont compris et malgré les menaces d'une température trop élevée ont fait le voyage de Rome pour assister à ces fêtes dont je voudrais être, en secrétaire consciencieux, le narrateur fidèle.

Autour de l'évêque de Beauvais, Mgr Douais, qui a pour Rome une affection si profonde qu'elle s'étend aux dessous de la Ville Éternelle, à ses catacombes qu'il explore toujours avec tant de science et explique avec tant d'intérêt, j'ai retrouvé plusieurs de ses prêtres, nos zélés confrères, l'archiprêtre Philippet, le doyen Pihan, le chanoine Morel,

l'abbé Gallois, etc. Les dames étaient plus nombreuses encore, mais je n'en citerai qu'une, notre fidèle collègue, Mme Le Féron d'Eterpigny, toujours si attachée aux vieux souvenirs d'une ville auxquels son nom est si constamment et si honorablement uni.

Par des voies diverses, nous rejoignaient bientôt le docteur Chevallier et sa famille, et enfin le Maire de Compiègne. A peine revenu d'une rapide visite en Allemagne, où il avait voulu étudier sur place les derniers perfectionnements favorables à la santé publique, l'infatigable M. Fournier Sarlovèze repartait pour Rome, afin de témoigner par sa présence, qu'un administrateur éclairé n'est pas moins soucieux du prestige moral de sa cité que de ses intérêts matériels.

Malgré les multiples attraits de Rome, d'autant plus vifs pour plusieurs qu'il s'y ajoutait celui de la nouveauté, une inquiétude commune dominait tous ces Français. Le pape, qu'une indisposition avait empêché d'assister à la béatification récente des dominicains espagnols, pourrait-il prendre part aux fêtes qui se préparaient en l'honneur de nos Carmélites ? On connaissait son zèle pour cette cause qui, introduite le 2 décembre 1902, avait été conduite si rapidement sous son pontificat que la congrégation des Rites avait pu rendre son décret le 24 juin 1905. Moins de deux ans et demi ! C'est bien peu, pour qui connaît la lenteur romaine.

Pour nous rassurer, tous les journaux italiens répétaient qu'à l'heure où le gouvernement français accentue sa politique anti-religieuse, le Saint Père tiendrait à honorer les victimes de cette politique, qui n'est pas nouvelle, et à témoigner en même temps de son affectueuse sollicitude pour la France.

*
* *

L'audience du vendredi 29 mai nous l'a fait sentir d'une façon émouvante. Nous venons à peine d'être introduits par Mgr di Santo Paolo dans la salle royale, que le pape parait, ayant auprès de lui le cardinal Mathieu, cardinal de curie

pour la France, Mgr Amette, coadjuteur de Paris, les évêques de Beauvais et d'Évreux. Si Paris a été le théâtre du martyre et s'il a fourni plusieurs religieuses, parmi lesquelles l'héroïque prieure, si le diocèse d'Évreux peut revendiquer maintenant deux des martyres, nul ne saurait disputer la place d'honneur à l'évêque de Beauvais. A lui de prendre la parole, de rappeler les glorieux souvenirs des Carmélites compiégnoises et de présenter les pèlerins au Saint Père. Sans manquer de respect à notre évêque, il faut convenir que pendant son discours bien des oreilles sont distraites, tant les yeux sont attachés sur Pie X.

Pour moi qui ai eu le bonheur d'être reçu en audience privée, il y a à peine un an, il me semble que ses traits sont singulièrement fatigués, comme bouleversés. Leur expression devient plus inquiétante encore quand il prend la parole, suivant son habitude, en italien. Cette langue d'ordinaire si intelligible dans sa bouche, même pour les personnes peu familiarisées avec elle, ne me laisse aujourd'hui que des idées confuses, mais une impression fort nette de souffrance contenue.

« L'Église, dit-il, traverse une période d'épreuves et de douleurs, auxquelles la France ne contribue que trop, et nul n'y est plus sensible que le pape. Son cœur souffre des persécutions qui accablent les catholiques de France ».

A ce mot de *persécutions*, sa voix achève de se briser. Sur sa figure raidie et comme congestionnée par un effort impuissant, en dépit de sa volonté, les larmes coulent et tous alors, faisant mieux que de comprendre ses paroles, sentent quelle immense bonté et quelle douleur agitent ce saint et ce père. A travers nos regards humides, passe la vision du Bon Pasteur épuisé à la recherche de la brebis infidèle.

Cependant Pie X se ressaisit, sa physionomie s'illumine, sa parole même retrouve sa clarté habituelle, une immense espérance a traversé son âme et il continue ainsi :

« Quelles que soient les persécutions, ayez confiance dans la protection de vos bienheureuses Carmélites martyres,

quand on combat pour Dieu et avec Dieu, finalement on est sûr de vaincre. »

Le cardinal Mathieu traduit alors en français l'allocution du vénéré pontife. N'est-ce pas le cas de rappeler le proverbe italien : *traductore traditore*. Le geste dégagé du cardinal, sa voix tonnante, son style même auquel les journalistes italiens reconnaissent par avance les qualités académiques, tout cela s'accorde mal avec l'émotion qui nous étreint tous.

Je n'ai pas à dissimuler la mienne quand, appelé par Mgr Douais comme représentant de la Société historique de Compiègne, j'ai eu le grand honneur de recevoir la bénédiction particulière du Saint Père.

Je ne pouvais oublier que dans ce procès de la béatification des Carmélites de Compiègne, le premier document marqué au coin d'une véritable critique historique était l'œuvre du président Sorel et qu'il avait vu le jour dans notre Bulletin. Aussi c'est à ce titre que je reporte sur vous tout l'honneur qui m'a été fait, comme j'ai appelé la bénédiction du souverain pontife sur votre regretté président et sur la digne veuve qui entoure sa mémoire d'un culte aussi intelligent que délicat.

*
* *

Le lendemain samedi, après la messe pontificale célébrée par Mgr Douais aux catacombes de Domitille et la conférence de l'éminent archéologue Marucchi, sur lesquelles vous me permettrez de passer, parce qu'elles n'ont pas un rapport direct avec la béatification, nous nous retrouvions, vers 5 heures, au palais de la chancellerie pour assister à la conférence de M. Geoffroy de Grandmaison, sur les Carmélites de Compiègne.

Au premier rang, on remarquait le cardinal Agliardi qui avait bien voulu nous recevoir dans la grande salle de ce palais, une des plus vastes de Rome, le cardinal Ferrata, ancien nonce à Paris, le cardinal Vincenzo Vannutelli, frère du cardinal qui, lors de l'élection de Pie X, fut regardé

comme *papabile*, le cardinal Macchi, dont on n'a pas oublié les fonctions pendant le conclave, et enfin le cardinal Mathieu; Mgr Amette, coadjuteur de Paris, l'évêque d'Évreux, celui de Beauvais assis à côté de Mgr Gaspari, et, modestement dans un coin, le diligent postulateur de la cause, l'abbé Hertzog.

Mgr Amette présente le conférencier bien connu et bien préparé par de nombreux travaux sur l'époque révolutionnaire. Dès le début, M. de Grandmaison se montre expert dans l'art des allusions ; il n'oublie aucun de ses illustres auditeurs et il assure que l'Académie française ne pourra résister au désir de rehausser ses habits à palmes vertes par l'éclat d'une robe rouge de cardinal[1].

Entré ensuite dans le vif de son sujet, il le suit chronologiquement depuis la fondation du Carmel de Compiègne jusqu'à la glorieuse montée à l'échafaud. Les ouvrages publiés depuis le récit de la mère Marie de l'Incarnation, sont trop nombreux et trop connus pour vous présenter un résumé de cette conférence qui a duré plus d'une heure et demie, sans que l'intérêt ait fléchi un instant.

J'aurais désiré seulement que M. de Grandmaison indiquât les auteurs qu'il a consultés, Sorel, Victor Pierre, le P. Cherot, l'abbé Odon, etc., mais si c'est une règle absolue pour l'historien, elle n'est peut-être pas aussi obligatoire pour un conférencier ? Cependant, alors que je prenais plaisir à applaudir des passages entiers empruntés au président Sorel, d'autres auditeurs, moins familiarisés avec le sujet, s'étonnaient qu'on pût avoir tant de détails sur les victimes d'un tribunal aussi expéditif qui ne se souciait pas plus des formes que de la justice[2].

1. Le cardinal Mathieu a été nommé le 21 juin 1906, membre de l'Académie française, en remplacement du cardinal Perraud.

2. Depuis la lecture de ce compte rendu, la conférence de M. de Grandmaison, publiée chez Bloud, satisfait complètement à cette observation.

La cérémonie de la béatification a eu lieu le dimanche matin, 27 mai, dans la basilique de Saint-Pierre. Une grande toile peinte de Bartolini, flottant au balcon de la Loggia, l'annonce aux pèlerins qui débouchent sur l'immense place circonscrite par la double colonnade du Bernin.

Mais ce n'est point par la grande façade qu'entrent les privilégiés. Contournant le flanc gauche de la basilique, ils gagnent la porte Sainte-Marthe et, après avoir montré plusieurs fois leur billet, montent dans la tribune qui leur est assignée. Grâce à la protection de Mgr Douais, nous nous trouvons si près de celle réservée aux deux sœurs et à la nièce du pape, qu'un de nos compagnons a pu un instant s'y fourvoyer.

Pour une béatification, on ne décore que le bras de la croix, de la confession à l'abside. Mais tous les murs de marbre sont recouverts d'immenses tentures en soie rouge. Au fond, un autel est dressé entre les tombeaux d'Urbain VIII et de Paul III, au-dessous de la fenêtre où on découvrira bientôt une toile peinte également par Bartolini et consacrée à l'apothéose des Carmélites. Sur les côtés, deux autres étendards peints par Cesare Carroselli représentent les deux miracles reconnus par la congrégation des Rites. Ces peintures sont déjà visibles et n'ont rien de bien remarquable. On regarde bien davantage les personnages qui arrivent. Au bas de notre tribune, du côté de l'évangile, se rangent les cardinaux ; en face seul, sur un siège plus élevé, s'agenouille le cardinal Rampolla, archiprêtre de Saint-Pierre, ayant à sa suite le chapitre de la basilique. Ces chanoines ont rang d'évêque et le privilège de dire la messe en la circonstance présente ; ils en sont si jaloux qu'ils ont pris soin, paraît-il, d'exclure de leur choix un collègue d'humeur plus conciliante, qui aurait été capable de céder sa place à un évêque français.

Au milieu de ce double rang de prélats, cardinaux, évêques, chanoines tout de rouge vêtus, s'avance en modeste apparat le postulateur de la cause qui demande tour à tour au cardinal préfet de la congrégation des Rites et au cardinal

archiprêtre de Saint-Pierre la permission de publier le bref de béatification. La scène a grand air et l'on revit une de ces vieilles estampes du Concile de Trente. La permission accordée, commence aussitôt la lecture du bref, en latin naturellement, mais hélas prononcé à l'italienne. Chaque carmélite est nommée et est l'objet d'une courte biographie ; puis la lecture terminée, les cloches s'ébranlent (le canon tonnait jadis au fort Saint-Ange), le voile tombe devant la toile peinte de la fenêtre du fond, découvrant la bienheureuse prieure Thérèse de Saint-Augustin, montant au ciel dans une auréole formée de seize lis où sont inscrits les noms des seize martyres. L'église compte seize bienheureuses de plus, la France et notre Ville surtout seize protectrices.

Dirai-je les émotions qui agitent tant d'âmes pieuses en voyant ainsi glorifiées les plus pures victimes d'une révolution, pareille à un de ces volcans toujours prêts à se rouvrir pour tout bouleverser. Il ne m'appartient pas de sonder les cœurs, mais il me semble que dans cette radieuse apparition, devant ces victimes entrées dans la paix bienheureuse, toute pensée de haine s'atténue, même pour leurs bourreaux. On ne voit en elles que de salutaires exemples de courage et de puissants motifs d'espérance, pour un pays qui enfante de telles vertus.

La messe terminée, quand la foule s'écoule par la grande nef de Saint-Pierre, il est bon de s'arrêter sur le seuil de ce vaste temple et de se retourner vers l'abside merveilleusement illuminée à la lumière électrique. Cette infinité de lustres fort légers jette dans la buée mouvante qui emplit l'immense voûte des myriades d'étoiles, entre lesquelles l'apothéose des martyres prend des proportions célestes. A rêver ainsi du ciel, on a la douceur d'oublier la terre.

L'après-midi, quand nous sommes revenus occuper nos places, nous avons remarqué en face de nous une tribune qui, vide le matin, se garnissait maintenant de personnages chamarés de décorations. Il n'y a pas à y chercher des

compatriotes, la France est volontairement absente de la tribune diplomatique, où les représentants de l'Europe sont venus parce que le pape doit paraître. Il arrive sur la *sedia,* sans les trompettes d'argent et les grands éventails de plume. Cette pompe est réservée aux canonisations, mais tous les cardinaux sont présents.

Le Saint Père s'agenouille sur un vaste prie-Dieu préparé devant l'autel où un évêque donne le salut. Tout le rôle du Pape se borne à une prière muette et à la vénération des reliques qu'on lui présentera dans un reliquaire neuf. Mais sa présence, après l'accueil si émouvant qu'il nous a fait avant-hier, captive tous les regards. On remarque ses traits pâles mais détendus, son immobilité sereine comme celle d'un *priant* sur un tombeau.

Quand il se relève, la cérémonie terminée, le postulateur lui remet une gerbe de fleurs pendant qu'on achève la distribution commencée le matin de gravures et de livres relatifs à nos bienheureuses carmélites.

*
* *

Les fêtes sont finies, il ne reste plus qu'un triduum à Saint-Louis des Français, comme il s'en ouvrira d'autres plus tard à Paris et à Compiègne.

Mgr Douais devait prêcher à Saint-Louis le premier jour, mais, obligé de reprendre le chemin de la France dès le lundi matin, il a dû se faire remplacer au dernier moment par l'archiprêtre Philippet. Celui-ci, ainsi pris au dépourvu, a prouvé une fois de plus la vérité du vieil adage : *Pectus quod disertum fecit*, qu'on me permettra de traduire : l'éloquence du cœur est toujours la mieux comprise.

Le lendemain mardi, le célèbre prédicateur de Notre-Dame, l'ancien dominicain, maintenant l'abbé Janvier, a transporté son auditoire, au point qu'il a fallu tout le respect dû au saint lieu pour contenir les applaudissements. Il a trouvé notamment, pour dépeindre la souffrance des carmélites chassées de leur couvent et dépouillées de leur habit religieux, des accents d'une éloquence véritablement

poignante, parce qu'elle trahissait une souffrance vécue impossible à cacher.

Tel est le récit de ces fêtes, exact comme un procès-verbal mais auquel il manque, je le sens bien, ce qui en a fait pour beaucoup le charme inoubliable, les impressions religieuses que chacun a pu y trouver. Ce sont là des sentiments trop intimes que je ne puis qu'effleurer. Les âmes pieuses ont de ces pudeurs devant lesquelles on doit s'incliner et se taire.

Baron DE BONNAULT.



ÉGLISE DE CHAMPLIEU — ABSIDE

D'après un croquis inédit.

L'ÉGLISE DE CHAMPLIEU

ET SON PRIEURÉ

Champlieu est célèbre depuis 1850 par ses ruines romaines : le temple, l'hypocauste, et le théâtre. Déjà, au XVIII[e] siècle, l'abbé Carlier avait signalé le camp romain. Cet ensemble de monuments intéressants et curieux, bien connus des savants, fait oublier la modeste église du XII[e] siècle. Elle a cependant aussi son histoire, et ses ruines méritent bien d'attirer un instant l'attention des archéologues. Des notes prises sur place et quelques pièces trouvées aux archives départementales nous ont permis de rédiger une notice que nous sommes heureux d'offrir à nos chers confrères de Compiègne.

L'église faisait partie d'un prieuré de bénédictins. Désaffectée à la Révolution, elle a été ruinée, en 1814, par la chute de la foudre. Elle était rectangulaire, construite en pierres de petit appareil.

La façade, épaulée par deux contreforts, offre aux regards un portail intéressant. Il se compose de trois boudins en retraite, qui retombent sur six colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages et de crochets. L'archivolte extérieure est décorée de violettes et retombe sur des têtes humaines formant culs-de-lampe. Autour du tympan on lit une inscription que Graves et ses copistes ont donnée d'une manière fautive. Il faut lire, en effet, *Res spectatur* et non *Respectatur*. De plus, cette inscription — personne, je crois, ne l'a remarqué — forme un distique, la voici :

Res spectatur in hoc templo veneranda Maria
Quam rosa pulchra magis matris imago Dei. 1716.

Nous reviendrons sur cette inscription qui nous paraît singulièrement suggestive. Continuons notre description. Au-dessus de l'archivolte s'ouvre une fenêtre à plein cintre.

La muraille de la nef du côté sud a été détruite ; celle du côté nord existe encore. Elle est percée de fenêtres romanes avec un cordon de dents de scie et une corniche à modillons plats, ondés. A l'intérieur, des arcades simulées en tiers-point, sont adossées à la muraille nord. Elles reposent sur des pilastres carrés à angles rabattus. Les fenêtres romanes chevauchent sur ces arcades.

M. l'abbé Müller a le premier signalé cette disposition. Le chœur paraît plus ancien que la nef. Il est à plein cintre. Le chevet est éclairé par une fenêtre percée postérieurement. Elle est à plusieurs divisions. Les meneaux ont été brisés, mais on en voit les amorces. Sur le côté est ménagée une piscine double.

Deux chapelles placées à la naissance du chœur donnaient à l'édifice la forme d'une croix latine. L'une était dédiée à la Sainte Vierge, sous le vocable de la Nativité, l'autre à Saint Jacques, apôtre.

Le clocher, dit M. l'abbé Pihan, dans *Les Monuments historiques de l'Oise*[1], était en bois, posé sur le chœur. Il contenait trois cloches, dont l'une de 1593, a été transportée à Orrouy pour être fondue plus tard. Le même auteur en donne en note la description suivante : « Sujets représentés : un Christ entre la Sainte Vierge et Saint Jean, un agneau, la Vierge portant l'enfant dans ses bras, Saint Martin partageant son manteau, Saint Nicolas ayant à ses pieds deux jeunes enfants placés dans une cuve. L'inscription, accompagnée d'une couronne de fleurs de lys, était ainsi conçue : *Marie suis nommée par René de Brion, seigneur de Néri en partie et de ce lieu et damoiselle Belonie de Bonneval, sa femme, et damoiselle Anne de Bonneval, dame par moitié de Champlieu*, 1593. »

Voici les dimensions de l'église. La nef mesurait environ

1. Op. cit., p. 495.

20 mètres de long sur 10 de large. Le chœur, plus étroit, avait 9 à 10 mètres de long sur 4 m. 1/2 de large.

Nous avons donné plus haut l'inscription de l'archivolte. Marie est proclamée plus belle que la rose. Cette inscription trahit une origine bénédictine. La Vierge, honorée à Champlieu et qui était l'objet d'un pèlerinage, devait être une Vierge à l'Epine [1]. Les Bénédictins aussi bien que les Victorins en ont multiplié les images. En lisant le distique, on se rappelle le vers d'Hugues de Saint-Victor :

Sicut spina rosam genuit Judœa Mariam.

La fête patronale de l'église de Champlieu était la Nativité de la Sainte Vierge au 8 septembre. Elle était le siège d'un pèlerinage. On invoquait spécialement Marie pour les femmes enceintes. Un fait miraculeux, arrivé en 1620, contribua à rendre le pèlerinage florissant.

Une jeune fille étant tombée dans un puits, fut ramenée à deux reprises, elle retomba, mais sortit finalement saine et sauve. Une cérémonie commémorative se célébrait le 16 mars ; Léon Ewig, qui écrivait en 1841, raconte le fait dans le style romantique de son époque. Il appelle la Sainte Vierge une sorte *de Dame blanche* [2].

Disons maintenant quelques mots du prieuré ; Carlier, dans son *Histoire du Duché de Valois* [3], nous apprend que le prieuré de Champlieu dépendait de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, abbaye bénédictine importante. Il se composait de frères servants avec quelques prêtres pour faire valoir les biens de l'Eglise. La comtesse Eléonore, par sa charte aumônière de l'an 1194, donne 20 sols de rente à Sainte-Marie de Champlieu.

Carlier que nous nous bornons à résumer, nous apprend encore que le prieuré eut à subir plusieurs incendies. Il fut uni au prieuré de Saint-Thibaud de Bazoches, dépen-

1. Une représentation très répandue au Moyen-Age, était celle du buisson de Moïse avec une Vierge issant substituée au Père Eternel, c'était le symbole de la perpétuelle virginité de Marie.

2. *Compiègne et ses environs*, p. 252.

3. Tome II, p. 38-39.



dance de Marmoutier. Plus tard, les deux prieurés furent donnés à la communauté des Bénédictins anglais de Paris. Cette communauté s'établit rue du Faubourg-Saint-Jacques en 1614, avec l'autorisation du roi Louis XIII.

Les lettres patentes qui leur furent accordées au mois de janvier 1680 louent leur piété et leur charité, non seulement à l'égard de ceux de leur nation, mais encore des habitants *dudict faubourg*[1]. En leur donnant le prieuré de Champlieu, le roi se proposait évidemment de venir en aide aux Bénédictins anglais et de favoriser leurs pieuses libéralités.

Nous sommes peu documenté sur l'histoire du prieuré de Champlieu. La vie s'y écoulait doucement, simple, tranquille, et rares sont les évènements un peu marquants. En 1625, nous trouvons un procès. On sait la place importante que les procès occupaient dans la vie de nos pères. En voici le sujet. Après l'union du prieuré à la communauté des Bénédictins anglais, on y plaça un prêtre qui prit le titre de curé. De là, protestation du curé d'Orrouy, sur la paroisse duquel était situé le prieuré. La cause fut portée à la Primatie de Reims. Claude de la Personne, seigneur de Champlieu, intervint. Le curé d'Orrouy eut gain de cause sur plusieurs chefs. Cependant, en pratique, rien ne fut changé aux anciens usages. Les habitants de Champlieu continuèrent à regarder leur église comme indépendante de celle d'Orrouy[2].

Un événement d'une autre nature vint occuper les religieux dans leur retraite. Le 12 octobre 1770, on découvrit dans le jardin du curé de Champlieu, en fouillant la terre, deux tombeaux de pierre.

L'année précédente on avait trouvé, non loin de là, deux autres tombeaux renfermant deux fers de lance, une urne et quinze médailles. *Les Affiches de Picardie*, de 1770, mentionnent ces découvertes avec quelques détails. Nous ren-

1. Archives nationales, S. 3656.

2. Carlier, op. cit.

voyons à l'ouvrage de M. Lefebvre Saint-Ogan : *Compiègne*, qui donne l'extrait des *Affiches* relatant ces intéressantes trouvailles [1].

Nous arrivons à la Révolution qui, là, comme par toute la France, devait amener la ruine du prieuré.

Le 23 janvier 1791, jour de dimanche, Louis-François Castella, à l'issue de la grand'messe, prête le serment constitutionnel, dans l'église de Champlieu.

Le jeudi 8 décembre 1791, Louis-Auguste Blesme, vicaire, qui desservait, depuis plusieurs mois, l'église succursale de Champlieu (appelée ici église Saint-Jacques) prête serment à son tour. Il accomplit cet acte dans l'église d'Orrouy avec l'autorisation de Maître Pierre-Henry Lainé, qualifié de curé d'Orrouy et succursale de Champlieu. Cette rédaction semble indiquer la disparition de Castella, titulaire de Champlieu, et l'amoindrissement de cette église devenue dépendance d'Orrouy. Le vicaire Louis-Augustin Blesme prêta le serment dans les termes suivants : « Je jure de remplir les fonctions de mon ministère, qui me seront confiées, d'être fidèle à la Nation, au Roy, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution votée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy. »

Une pièce portant la date du 14 décembre 1791, règle le traitement définitif de Louis-François-Alexandre Castella. Il est fixé à 700 livres. Cette pièce porte les mentions suivantes : District de Crépy, canton de Verberie [2].

Le prieuré de Champlieu avait été supprimé, son église désaffectée, pour employer l'expression moderne. Le 17 germinal an II (16 avril 1794), on procéda à la vente de son modeste mobilier. Il n'offre pas d'intérêt au point de vue artistique ou archéologique, mais c'est le cœur serré qu'on assiste à la dispersion des ornements et des divers objets servant au culte. La plupart, vendus à vil prix, sont achetés par des habitants de Champlieu, d'Orrouy

1. Op. cit. p. 302.

2. Archives L. 2^v.



et de Crépy. La chaire, estimée 5 livres, fut vendue 10 livres. Parmi les ornements, notons plusieurs devants d'autel de couleurs diverses. Cela prouve que la rubrique concernant *l'antipendium,* bien oubliée aujourd'hui, du moins en France, était encore en vigueur à la fin du XVIIIe siècle.

Notons encore une robe de Vierge, estimée 10 sols et vendue 21 sols au citoyeu Annobert, à Orrouy [1]. On connaît l'usage d'habiller les statues, particulièrement dans les sanctuaires de pèlerinage.

Le 28 prairial an III (16 juin 1795), on procéda à l'estimation du presbytère de Champlieu. L'opération fut faite par Laloue, entrepreneur de bâtiment, qui estima la maison 1,800 livres [2].

La maison ne fut vendue que deux ans après, le 3 ventôse an V (21 février 1797). Elle était fort modeste. Le presbytère se composait d'un corps de logis couvert en tuiles, d'une petite chambre à feu au-dessus, de trois autres bâtiments sans couverture et d'un hangar au-dessus d'une petite cave.

Il fut vendu avec une pièce de terre, en face du cimetière, pour la modique somme de 538 livres. On voit qu'on est loin du prix d'estimation, mais en deux ans, la maison abandonnée avait bien souffert. L'acquéreur fut le citoyen Antoine Longuet, cultivateur-aubergiste à Crépy.

Ainsi finit le prieuré de Champlieu. Seules les ruines de l'église se dressent mélancoliquement au milieu de la plaine déserte et rappellent le passé et l'antique dévotion de nos ancêtres pour l'auguste Mère de Dieu.

Nous connaissons trois vues de l'église. La première est une lithographie. Elle se trouve dans le livre de Léon Ewig : *Compiègne et ses environs* et date de 1836. La fenêtre de la façade est encore tout entière. La seconde est également une lithographie. Elle se trouve dans l'ouvrage

1. Archives série Q.

2. Même série.

de Lambert de Ballyhier : *Compiègne historique et monumental*, tome II. On lit en bas : Lith. par Armant, d'après Perint. Un côté de la fenêtre de la façade est écroulé, c'est encore l'état actuel.

Quant à la troisième vue, représentant l'abside, elle fait partie d'un album provenant de l'auteur de « Compiègne historique et monumental » et appartenant actuellement à M. le baron de Bonnault d'Houët. Grâce à l'extrême complaisance et à l'habileté de notre excellent confrère, qui a bien voulu nous en relever un dessin à la plume, nous avons pu faire figurer cette vue, jusqu'alors inédite, en tête de notre modeste étude.

Chanoine L. Marsaux.

LES NONNAINS

DE COMPIÈGNE

I

Les nonnains de Compiègne étaient des religieuses de l'ordre de saint Augustin. Leur abbaye a pris le nom de Saint-Jean-des-Vignes, parce qu'elle était située au milieu d'un vignoble, au faubourg Saint-Germain de Compiègne. Leur installation en ce monastère ne remonte guère qu'à l'année 1246. C'est par erreur, croyons-nous, que dans la *Gallia Christiana* [1], elle porte la date de 1240. Les frères Mineurs ou Cordeliers, comme nous le verrons, n'ont pu céder la place aux religieuses qu'à la fin de l'année 1245.

D'où venaient ces religieuses? Avaient-elles, auparavant, une demeure conventuelle dans le voisinage ? La *Gallia Christiana* insinue qu'elles habitaient, depuis cent vingt ans au moins, un couvent peu sûr dans la forêt et que même elles y tenaient, de Louis-le-Gros, un droit d'usage, consistant en une certaine quantité de bois. Leur maison se serait appelée Sainte-Perrine, à cause des reliques de sainte Pétronille dont elle aurait eu la garde.

Carlier va plus loin. « Le monastère de Saint-Jean-au-Bois, dit-il [2], a été peuplé, en premier lieu, par une colonie de religieuses sorties de Sainte-Perrine, où elles étoient fort à l'étroit et presque sans moyens. La chapelle de Sainte-Perrine, qu'on voit encore, paroit avoir été bâtie au temps

1. *Gallia Christiana*, Provincia Parisiensis, t. VII, 869.
2. *Histoire du Duché de Valois*, t. II, p. 151.

où la reine Adélaïde plaça des religieuses à Saint-Jean-au-Bois. Après que le roi Louis VII eut ordonné qn'on ne recevroit plus de religieuses à Saint-Jean-au-Bois, à moins que leur nombre n'eût été réduit à quarante, la plupart des personnes du sexe, auxquelles on refusoit l'habit à Saint-Jean-au-Bois, se retiroient à Sainte-Perrine »

Observons, tout d'abord, qu'à Saint-Jean-au-Bois, on suivait la règle de saint Benoit et à Saint-Jean-des-Vignes la règle de saint Augustin. On ne voit pas bien comment des Augustines se seraient transformées en Bénédictines pour venir occuper, en 1152, le monastère que fondait, à Saint-Jean-au-Bois, la reine Adélaïde. On ne comprend pas davantage comment des jeunes filles éconduites d'un monastère bénédictin, pour lequel elles avaient de l'attrait, ne soient pas allées frapper à la porte d'un autre monastère bénédictin, à Notre-Dame de Soissons, par exemple, ou à Morienval, mais aient préféré entrer chez des Augustines.

Quant au droit d'usage que possédaient en forêt les religieuses de Saint-Jean-des-Vignes, une charte nous dira qu'il leur avait été accordé par Philippe-le-Bel en 1286 [1], en même temps que la chapelle de l'ermite Baudouin et l'habitation du chapelain. C'est en cet ermitage qu'elles se retirèrent sous la conduite de leur abbesse, Cécile le Picart, après la destruction de leur monastère par Charles d'Humières, pour la sûreté de la ville, pendant la Ligue, en 1591. Il est bon de remarquer que le carrefour de Sainte-Perrine et celui de l'Ermite sont dans le voisinage de Sainte-Perrine. La carte de la forêt de Compiègne en fait foi. Ainsi s'explique cette phrase énigmatique de Carlier [2] : « Un riche seigneur, qu'on ne nomme pas, et que, cependant, on dit issu du sang royal, fit clore de murs l'ancienne habitation (de Sainte-Perrine) qui avoit été abandonnée. Il releva les bâtiments, les agrandit, les embellit de manière qu'il changea ce désert en une campagne tout à fait

1. D. Bertheau, Bibl. nat., ms. lat. 13891, f° 120 v°.

2. *Histoire du Duché de Valois*, t. II, p. 152.

agréable. » La *Gallia Christiana*[1] se contente de dire : Après la destruction de leur premier domicile, les religieuses se retirèrent dans un ermitage que leur céda, au milieu de la forêt de Compiègne, l'ermite lui-même, qui était, assure-t-on, d'origine royale.

Les frères de sainte Marthe, dans la première édition de la *Gallia Christiana*, n'étaient pas si loin de la vérité, quand ils considéraient le roi Philippe-le-Bel comme le fondateur de Sainte-Perrine. Ils prenaient une importante donation pour une fondation.

II

Passons en revue les chartes du monastère, insérées par dom Bertheau dans ses *Preuves de l'Histoire de Compiègne*[2].

Par bulle donnée à Lyon, le 22 novembre 1249, le pape Innocent IV[3] charge l'abbé de Saint-Eloy de Noyon, le doyen et l'official du même lieu, de juger un différend, survenu entre l'abbesse et le couvent de Saint-Jean-des-Vignes, et l'évêque de Soissons. Le vicaire général du prélat avait excommunié les religieuses, bien qu'il n'eût aucune juridiction, ni ordinaire, ni déléguée, sur leur maison, et malgré l'appel qu'elles avaient interjeté au Saint-Siège. Le monastère de Saint-Jean-des-Vignes ne dépendait pas de l'évêque de Soissons, mais de l'abbaye de Saint-Corneille, à qui étaient soumis tous les couvents de la ville. La sentence des délégués du pape ne nous est pas connue.

Au mois de juin 1250[4], Arnoul, maire d'Erches, au diocèse d'Amiens, entre Roye et Moreuil, d'accord avec Eremburgis, sa femme, vendait à Saint-Jean-des-Vignes de

1. *Gall. Christ.*, t. VII, 869.
2. D. Bertheau. Bibl. nat., ms. lat. 13891.
3. D. Bertheau, f° 122 v°.
4. D. Bertheau, f° 122 v°.

Compiègne, moyennant 158 l. 10 sous, vingt-et-un journaux et vingt verges et demie de terre, situés au territoire d'Erches.

En mai 1255, Jean dit à la Barbe[1], *Johannes dictus ad barbam,* mari d'Emiline d'Ailly, cédait également aux Augustines de Saint-Jean, hors des murs de Compiègne, toute la dime et tout le champart qui leur appartenaient au territoire de Jaux, *in territorio de Gellis,* au prix de 58 liv. parisis. Eudes, dit Troussel, chevalier, seigneur de Jonquières[2], leur abandonnait à la même date, pour 84 liv. parisis, tous les droits de dime qu'il avait au même lieu. La dime et le champart de Jaux étaient en la mouvance de Warnier de Venette, *Warnerius de Venetta.* Son approbation, nécessaire à la validité des contrats, se trouve jointe aux deux aliénations. Saint Louis les confirma par lettres datées, l'une de Paris et l'autre de Pontoise[3].

Jean, abbé de Saint-Corneille, nous apprend qu'un mois après, en juin 1255, les religieuses de Saint-Jean-des-Vignes furent mises en possession d'un legs, fait en leur faveur par Herbert dit Herboilles, bourgeois de Compiègne[4]. Herbert avait chargé Jean Lescrivain, Gérard de Coudun et Rainier, bourgeois de la même ville, de l'exécution de ses dernières volontés. Son testament fut remis aux frères Mineurs de Compiègne « en la warde le gardien, quiconque soit gardien. »

Il laissait trois cents livres parisis « à achepter rentes et héritages à une chapellerie estofer pour servir à Saint-Jehan fors des murs de Compiègne, près du faulxbourg de la rue Parisis, là où les frères Mineurs souloient estre et où les nonnains sont or en droit, et pour achepter les ornements à un autel. » Vingt livres parisis fut consacrées à cet achat d'ornements « lesquels ornements, dit la charte, sont si bons et si beaux que nous et l'abbesse et

1. D. Bertheau, f° 123.
2. D. Bertheau, f° 123.
3. D. Bertheau, f° 123.
4. D. Bertheau, f° 120.

couvent du lieu nous en tenons à payéz. » Cet acte nous indique d'une manière précise la place qu'occupait l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. C'était l'ancienne maison des Franciscains, dits frères Mineurs ou Cordeliers, hors des murs de Compiègne, près le faubourg de la rue de Paris. Les Cordeliers avaient habité cette maison qu'ils tenaient de Robert-le-Lorgne [1], depuis le mois d'avril 1229 jusqu'en 1246, c'est-à-dire environ 17 ans. Ils y étaient encore le lundi avant la fête de Saint-Thomas, 18 décembre 1245 [2], car à cette date, maître Richard, curé de Saint-Antoine, leur réclamait une indemnité pour le dommage que leur future installation près du cimetière de sa paroisse semblait devoir lui causer. Ses prétentions parurent exorbitantes aux Franciscains. Ils convinrent toutefois avec lui de s'en remettre à la décision de Herbert de Restet, autrefois chantre de Senlis et alors chanoine de Notre-Dame de Paris. Renier de Betencourt dans les lettres, où il se soumet à cet arbitrage, au nom de ses religieux, se qualifie gardien des frères Mineurs demeurants à Compiègne, hors des murs, *gardianus fratrum minorum apud Compendium extra muros commorantium*, puis il déclare son intention d'aller demeurer avec sa communauté à l'intérieur de Compiègne, près du cimetière de Saint-Antoine : *Cum vellemus habitare infra muros Compendii in quodam loco sito juxta cimiterium Beati Antonii.*

C'est donc bien en 1246, que les Cordeliers cèdent leur maison aux nonnains de Saint-Jean-des-Vignes.

D'ailleurs une bulle du Pape Innocent III, donnée à Lyon au mois de mars 1246 [3], accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles, qui par leurs aumônes aideront les frères Mineurs à construire l'église de leur nouveau monastère et les bâtiments nécessaires à la communauté. Les religieux n'avaient quitté leur modeste habitation du fau-

1. Cartul. de Saint-Corneille, Bibl. nat., ms. lat. 9171, ch. 501.
3. Cartul. de Saint-Corneille, ch. 504.
3. D. Bertheau, f° 119 v°.

bourg Parisis qu'après avoir jeté les fondements d'une vaste demeure, *ecclesiam cum necessariis officinis ceperunt opere sumptuoso*. Mais, comme nous le donne à entendre le Souverain Pontife, ils n'étaient qu'au commencement de leurs travaux. Leur installation dans la ville était donc toute récente.

III

Retournons à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Saint Louis, étant à Royaumont, au mois de mars 1259[1], fit remise aux religieuses d'une rente d'un muid d'avoine, mesure de Compiègne, d'une redevance de 6 chapons et du champart de trente mines de terre dont était grevée à son profit une masure[2] et demie qu'elles avaient à Villeneuve-au-Bois, *apud Villam Novam ad boscum*, aujourd'hui Royal-Lieu. De ces terres devant champart au roi, vingt mines étaient situées entre le bois et le village ; huit mines au Tilloloy *apud Tilloletum*, probablement l'endroit nommé ailleurs le Tillard ; et deux mines près du clos d'Amis de Rameru, le bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu.

Au mois de décembre 1270, Agnès, veuve de Gilles Gemmard, bourgeois de Compiègne, vendait aux Augustines de Saint-Jean-des-Vignes, représentées par Agnès, leur abbesse, deux pièces de terre et prairie contenant 3 mines 68 verges, situées entre Venette et Margny, dans la mouvance du roi. Philippe le Hardi ratifia cette aliénation sept ans plus tard, en février 1277[3].

En l'année 1274, un nouveau différend surgit entre l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes et l'évêque de Soissons. Le prélat se plaignait que les religieuses refusaient de lui obéir, et de lui rendre leurs devoirs, bien qu'il fût leur

1. D. Bertheau, f° 123.
2. Exploitation agricole avec habitation.
3. D. Bertheau, f° 123.

diocésain. Le clerc Gui de Saint-Quentin, son procureur, soumit l'affaire au pape. Grégoire X chargea l'official de Châlons de la juger. L'abbé de Saint-Corneille prit fait et cause pour les religieuses de Saint-Jean-des-Vignes. Jean de Piedmont, *de Pedemontis*, son procureur, protesta contre les revendications de l'évêque de Soissons et demanda une reconnaissance écrite des droits de Saint-Corneille sur le monastère incriminé. Ce ne fut qu'après avoir donné pleine satisfaction à cet égard, que le prélat put pénétrer dans le couvent de Saint-Jean-des-Vignes. Maître Pierre, chanoine, sous-diacre de Sa Sainteté, correcteur de ses lettres et son commissaire enquêteur, consigna cet accord en une charte, le 18 mars 1274 [1].

En février 1285 (1286, n. s.), Philippe-le-Bel fit don à l'abbaye de Saint-Jean hors des murs, de l'ermitage de Frère Baudoin, situé en la forêt de Compiègne, nommée alors forêt de Cuise, avec tous les revenus qui en formaient la dotation [2]. Deux muids de blé d'hiver, mesure de Paris, à percevoir dans les greniers royaux de Béthisy, un doublier de vin, *duplarium vini*, à prendre au cellier du palais de Compiègne, et quarante sous parisis constituaient la redevance annuelle fondée par Saint Louis, au mois de juillet 1228 [3], pour le prêtre qui viendrait servir Dieu en cet ermitage. Philippe le Hardi, par charte datée de Villers-Cotterets, le dimanche avant la fête des bienheureux apôtres Philippe et Jacques, 30 avril 1273 [4], y avait ajouté un droit de pasnage pour douze porcs, en la forêt de Cuise. Le dénombrement fourni le jeudi avant Pâques fleuries, 15 mars 1284 (1285, n. s.), par Pierre, abbé de Saint-Corneille, mentionne en outre comme droits du chapelain, la faculté d'avoir en la forêt autant de bêtes, vaches ou bœufs, qu'en peut loger l'ermitage, la jouissance de huit arpents de terre autour de sa maison, la provision de bois nécessaire à son

1. D. Bertheau, f° 122 v°.
2. D. Bertheau, f° 120 v°.
3. *Vidimus* aux Archives de l'Oise. Sainte-Perrine.
4. D. Bertheau, f° 121.

chauffage et l'entretien de la chapelle, des ornements, des vêtements et des livres aux frais du roi[1].

Toutes ces redevances et tous ces droits d'usage furent spécifiés par Philippe-le-Bel dans l'acte de concession qu'il fit remettre à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, sauf les quarante sous parisis et le nombre illimité de bestiaux, qui fut remplacé par le chiffre de quarante vaches. Les religieuses devaient entrer en jouissance de l'ermitage après la mort du chapelain. Elles semblaient à l'abri de tout trouble quant à cette possession. Cependant, en 1334, elles se virent sur le point d'être dépossédées des deux muids de blé, qu'elles percevaient annuellement dans les greniers de Béthisy. Philippe de Valois venait de faire remise à Robert de Boutenvillers, son échanson, et à Agnès, sa femme, leur vie durant, de tous les grains qu'ils lui devaient à cause de de leur terre de Puisiers ou du Grand-Puisieux[2], à Béthisy-

1. D. Bertheau, f° 118.

2. Le fief de Puisiers ou Puisieux, *Puteolum*, relevait du château de Béthisy. Nous y trouvons, au commencement du XIII[e] siècle, Raoul, Thibaud, Eudes et Hilduin du Puisieux. (CARLIER. *Histoire du Duché du Valois*, t. II, 9, 10 et 105).

En 1220, Renaud de Béthisy, qui avait hérité du fief de Puisieux, à la mort de son père Hugues de Béthisy, et en habitait le manoir, y fonda une chapelle, de concert avec Emmeline, sa femme, dame d'Houdencourt. (CARLIER. Ibid., t. II, p. 55).

Au XIV[e] siècle, le fief de Puisieux fut divisé en deux parties, le Grand-Puisieux et le Petit-Puisieux, ce dernier situé vers Sainte-Luce et le Plessis-Châtelain. En 1334, le Grand-Puisieux était aux mains de Robert de Boutenvillers, échanson du roi, et d'Agnès, sa femme.

En 1502, suivant un dénombrement fourni à la comtesse d'Angoulême, Louise de Savoie, tutrice de François I[er], comte d'Angoulême et de Valois, ce fief était possédé par Ivon de Vaulx, écuyer, à qui il était échu à la mort d'Ivon de Vaulx, écuyer, et de Marie de Saint-Simon, ses père et mère.

L'hôtel seigneurial avec ses dépendances, chapelle, granges, cellier, cave, cour, colombier, étables, jardins, vergers, vignes, fontaine, vivier, 70 arpents de bois et terres, avait une superficie de cent arpents. Il tenait d'un côté au grand chemin, de l'autre à l'évêque de Senlis à cause de sa maison de Sainte-Luce, d'un bout vers le Plessis-Châte-

Saint-Martin. Ces grains, apportés aux greniers de Béthisy, en formaient le principal approvisionnement. L'abbaye rappela au roi le don qui lui avait été fait. Philippe de Valois trouva la réclamation légitime. Par lettres du mois d'avril 1334, il donna l'ordre à ses receveurs de Senlis et

lain au seigneur, et de l'autre bout au chemin qui relie le grand chemin à Sainte-Luce. Deux cent vingt-six arpents de terre dépendants du Grand-Puisieux furent donnés aux religieux de Royaumont, par le duc de Valois. Le fief de Bacouel, avec son hôtel seigneurial, situé près de Rhuis, relevait du Grand-Puisieux. Jean de Madaillan, seigneur de Montataire et châtelain de Pont-Sainte-Maxence, en fournit le dénombrement, le 6 décembre 1604, et Henri de la Mothe-Houdancourt, acquéreur du sieur de Montataire, le 10 janvier 1642. Le Grand-Puisieux passa à Valerand de Vaulx, qui en fournit le dénombrement, le 15 janvier 1529.

Le 15 avril 1605, aveu et dénombrement sont présentés par Charles de Brion, seigneur de Glaignes et du Grand-Puisieux, à cause de sa femme, Jeanne de la Sangle, fille unique et seule héritière de Jean de la Sangle, écuyer, seigneur de Richemont, et de Jeanne de Vaulx, dame de Puisieux.

Le 18 juillet 1613, Charles de Brion reçoit assignation d'avoir à rendre compte au duc de Valois, des fruits et revenus du Grand-Puisieux qui avait été saisi féodalement. C'est à Charles de Brion que le 10 janvier 1642, Henri de la Mothe-Houdancourt fait foi et hommage pour le fief de Bacouel. Vers 1646, Marc-Cyrus de Brion, écuyer, fait à son tour foi et hommage au duc de Valois, pour le fief du Grand-Puisieux, au nom de sa mère, Jeanne de la Sangle, veuve de Charles de Brion, chevalier, seigneur de Hautefontaine, et héritière de Jeanne de Vaulx, sa mère. Le 2 mai 1654, sa mère lui fait l'abandon du fief. Le 22 décembre 1654, il fournit son aveu et dénombrement. Le 5 octobre 1655, il fait foi et hommage à Crépy-en-Valois. Son fief est saisi féodalement le 29 octobre 1655, sans doute pour défaut de payement des droits seigneuriaux. Le 26 août 1672, il fournit un nouveau dénombrement. Le 5 octobre 1676, il est assigné à rapporter les anciens dénombrements, comme pièce justificatives.

En 1703, le Grand-Puisieux appartient à Charles de Brion, chevalier, seigneur de Hautefontaine, fils et héritier de Marc-Cyrus de Brion et de Louise Godard.

Nous avons extrait tous ces renseignements d'un inventaire des titres du Grand-Puisieux (xviie siècle) que nous a très obligeamment communiqué M. Plessier, notre dévoué président, auquel nous adressons tous nos remerciements.

de Valois, ainsi qu'à ses grènetiers de Béthisy et de Verberie, d'acquitter exactement la redevance due aux religieuses[1].

La perception de ce revenu ne se faisait jamais sans difficulté. Les receveurs et admodiateurs du domaine de Valois avaient toujours quelque motif à faire valoir pour ne pas payer. Si le comte, puis le duc de Valois bénéficiait de leur tactique, ils y trouvaient aussi leur compte.

Deux mandements adressés au grènetier de Béthisy, l'un par Louis, fils de Robert de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, le 24 janvier 1403[2], et l'autre par Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, de Milan et de Valois, mère de Louis XII, le 5 septembre 1468, les sentences rendues en faveur des religieuses de Saint-Jean-des-Vignes[3], le 14 septembre 1529, par Nicolas Viole, seigneur d'Asse, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, — le 7 juillet 1546, par Louis Rangueul, licencié en loix, lieutenant général du gouverneur et bailli de Valois, — et le 6 avril 1628, par René Potier, comte de Tresme, conseiller d'Etat, gouverneur et bailli de Valois, attestent surabondamment que ces nonnains se virent continuellement obligées de revendiquer leurs droits. Il leur fallut, chaque fois, s'autoriser de la donation du mois de février 1286.

En 1290[4], Adam le Fèvre et Marie, sa femme, leur cédèrent 70 sous de rente payables sur leur manoir, sis à Choisy, près Compiègne, en la rue de Thourotte, tout près de la maison de charité de Choisy, *contigue domui elemosinarie dicte ville de Choisiaco*. Cette acquisition fut confirmée par le roi à Choisy, au mois de novembre de la même année.

Jean, dit le Convers, et Marie, sa femme, vendirent également aux nonnains de Saint-Jean-des-Vignes plusieurs

1. D. Bertheau, f° 121.
2. D. Bertheau, f° 121.
3. Arch. de l'Oise. Sainte-Perrine.
4. D. Bertheau, f° 123 v°.

pièces de terre sur le territoire du même village de Choisy, leur résidence. Des lettres d'amortissement pour ces biens furent délivrées au couvent par Philippe-le-Bel à Asnières, en novembre 1295[1].

En novembre 1301, avant la fête de saint Clément, Marie la Petite, veuve de Jean le Concelier, lui léguait par testament deux cents livres parisis, à convertir en rente, afin d'avoir à l'abbaye une messe, tous les jours, après sa mort.

Les dons ne cessaient d'affluer à cette communauté.

En 1303[2], Guillaume de Mouret lui céda le manoir qu'il avait à Jaux, en la mouvance du roi. En 1309, le même Guillaume de Mouret et ses deux frères, Regnier et Jean, tous trois demeurants à Compiègne, vendirent encore aux religieuses leurs vignes de Jaux, ainsi que plusieurs rentes.

Philippe-le-Bel amortit ces biens par lettres datées, l'une de Vincennes en juillet 1303, et l'autre de Compiègne en juin 1310[3].

Au mois d'août 1319[4], étant à Royal-Lieu, il concéda aux Augustines le fonds de deux arpents de bois en la forêt de Cuise tout près de leur abbaye, du côté de leur oratoire, afin de leur faciliter l'agrandissement de leur maison et de ses dépendances. Il leur permit en outre de couper sur ces deux arpents le bois nécessaire à leurs constructions et aux besoins de leur couvent, jusqu'à concurrence de 70 livres parisis.

Le dernier des actes, que nous a conservés dom Bertheau, est un échange de biens fait entre Jean de Rameru, échanson du roi, et l'abbaye en 1321. Vingt-quatre sous parisis de cens sur la vigne de Jean le Paon, dit l'Ermite, deux sous de rente sur la maison de Pierre Colin et 7 verges de terre labourable, près du domaine abbatial, furent cédés

1. D. Bertheau, f° 123 v°.
2. D. Bertheau, ibid.
3. D. Bertheau, ibid.
4. D. Bertheau, ibid., f° 124.

aux religieuses pour 2 mines 7 verges de terre attenantes au clos de Jean de Rameru. Le roi ratifia cet échange en l'abbaye de Notre-Dame du Lys, près Melun, en mars 1321 [1].

IV

Une liste des abbesses de Saint-Jean-des-Vignes ne manquerait pas d'intérêt, mais pendant la guerre de Cent Ans, tant de titres de ce monastère ont été perdus, que les noms de six abbesses au moins resteront probablement toujours ignorés.

Agnès, la première abbesse, figure dans une charte de 1270, que nous avons analysée.

Marie de la Potière, cent quarante ans après, en 1410, se trouve à la tête de l'abbaye.

Anastasie la remplace en 1434.

Odeline Garcé de Reims, avec la permission de l'évêque de Soissons, est intronisée par le prieur de Saint-Corneille, le 28 avril 1439.

Marguerite de Chaulle lui succède en 1460.

Alizonne la Clergesse gouvernait l'abbaye en 1486 [2]. Elle mourut en octobre 1502.

Paschasie Haurelaut fut aussitôt élevée par tous les suffrages du monastère à la dignité d'abbesse. Claude Terrail, vicaire au temporel et au spirituel d'Hugues de Talaru, abbé commendataire de Saint-Corneille, confirma cette élection, le 17 octobre 1502 [3]. Paschasie fit bien quelque résistance, mais enfin elle accepta la charge qui lui était imposée.

Catherine Lagache occupa le siège abbatial, de l'an 1506 à sa mort, arrivée en 1525.

Marguerite Fauvel, dite Bassac, fut élue abbesse, le

1. D. Bertheau, ibid., f° 121.
2. *Gall. Christ.*, t. VII. 870.
3. D. Gilleson. *Mémoires*, ms. fr. 19842, f° 606.

12 décembre de la même année. Dom Gilleson, en ses *Mémoires*[1], nous a conservé tout le détail de la cérémonie. Voici son récit :

« Jean Datiche, doyen de la Collégiale de Saint-Clément, vicaire au spirituel et au temporel d'Antoine de Talaru, abbé de Saint-Corneille, après avoir rendu les derniers devoirs à Catherine Lagache, de pieuse mémoire, abbesse de Saint-Jean-des-Vignes, près Compiègne, de l'ordre de saint Augustin, et mis son corps en terre, ordonna de procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse. Les nonnains s'assemblèrent donc en chapitre, le 12 du mois de décembre. Après s'être confessées, elles firent chanter une messe du Saint Esprit et y communièrent. Les notaires et ceux qu'elles voulurent appeler en leur chapitre furent alors introduits. Elles prétèrent serment, firent les protestations et autres cérémonies d'usage, puis élurent Marguerite Fauvel, dite Bassac. A l'élection succéda le chant du *Te Deum*. Marguerite Fauvel fut menée devant le grand autel de l'église, où les sœurs lui demandèrent si elle consentait à l'élection que l'on venait de faire de sa personne. Il fallut lui poser la question plusieurs jours de suite. Enfin elle donna son consentement. »

Une supplique fut aussitôt adressée à l'abbé de Saint-Corneille, pour obtenir son approbation.

Jean Datiche, en qualité de vicaire général, ratifia le vote des religieuses dans son église de Saint-Clément au portail, où il avait cité la nouvelle élue à comparaître devant lui. Le 18 février 1526, Marguerite Fauvel fut mise en possession de son monastère par Pierre de la Marre, trésorier de Saint-Corneille. Elle entra par la grand'porte de l'église, baisa le maître-autel, toucha les ornements et s'assit dans la stalle abbatiale ; puis elle alla au chapitre, où elle admit les religieuses à lui promettre obéissance, et enfin se rendit en la maison abbatiale. L'évêque de Soissons, Foucaud de

1. D. Gilleson. Ibid., f° 606 v°.

Bonneval, l'autorisa à se faire bénir par un évêque de son choix, à l'exception toutefois du franciscain Jean de Pleurs, qui se donnait comme suffragant de Beauvais. Le 24 août 1526, en la fête de l'apôtre saint Barthélemy, elle reçut, dans l'église abbatiale de Saint-Jean d'Amiens, la bénédiction de Nicolas de la Gréné, évêque d'Hébron, vicaire général de François de Hallwin, évêque d'Amiens, abbé de Saint-Jean-les-Amiens et du Mont-Saint-Martin.

Marguerite Fauvel conserva le gouvernement de l'abbaye jusqu'au mois de mai 1536, où elle le résigna en faveur de sœur Marie de Barthélemy. Elle vécut jusqu'en 1564. Le nécrologe la qualifie quinzième abbesse.

François Ier, informé des intentions de Marguerite Fauvel, avait dès le 6 février 1535 (1536, n. s) en vertu du Concordat, adressé au Souverain Pontife la proposition suivante dont le texte nous est fourni par dom Gilleson [1] :

« Inclinans à la requeste qui nous a esté faicte par aucuns de nos spéciaux serviteurs et pour autres bonnes causes, raisons et considérations à ce nous mouvans, nous avons libéralement consenty et accordé la résignation que veut et entend faire ès mains de vostre Sainteté sœur Marguerite Fauvel de son abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, près Compiègne, de l'ordre de saint Augustin, an diocèse de Soissons, en faveur de sœur Marie de Barthélemy, religieuse de la dicte abbaye, dont par la présente avons bien voulu advertir vostre Sainteté et icelle très affectueusement suplier et requérir, que à nostre nomination, prière et requeste, son bon plaisir soit admettre la dicte résignation et sur ce octroyer et concedder et faire expédier à la dicte Marie de Barthélemy toutes et chacunes les bulles, dispenses et provisions apliquées qui pour ce seront requises et nécessaires, suivant les mémoires, procurations et suplications qui en seront présentées à vostre dicte Sainteté, laquelle en ce faisant nous fera très singulier plaisir, priant atant le Créa-

1. D. Gilleson. Ibid., f° 607.

teur, Très Saint Père, qu'il veuille bénignement maintenir, préserver et garder vostre Sainteté au bon régime et gouvernement de nostre mère sainte Église.

« Escrit à Lyon, le siziesme jour de febvrier mil cinc cens trente-cinq.

« Vostre dévots fils, le Roy de France,

« FRANÇOIS. »

Les bulles ne furent guère expédiées qu'au bout d'un an. Guillaume Vuatin, vicaire général de Soissons, laissa à Marie de Barthélemy la faculté de choisir l'évêque qu'elle voudrait pour en recevoir la bénédiction abbatiale. Elle demanda ce service à Pierre, évêque d'Hébron, vicaire général de Jean d'Hangest, évêque de Noyon. La cérémonie eut lieu le jour de la fête de la chaire de saint Pierre, 22 février 1537[1].

Marie de Barthélemy se démit de sa charge en 1550.

Claude de Francières, en faveur de qui elle avait résigné son abbaye, obtint l'agrément du Souverain Pontife la même année et mourut de la peste onze ans après[2].

Marie de Barthélemy devint abbesse, pour la seconde fois, le 29 novembre 1562.

Jeanne Viole la remplaçait en 1576.

Cécile le Picart était abbesse en 1597. C'est sous son gouvernement, dit la *Gallia Christiana*[3], que les religieuses quittèrent le couvent du faubourg Saint-Germain de Compiègne, pour aller habiter au milieu de la forêt un ermitage, dont le maître leur fit l'abandon. Nous avons dit qu'une charte de 1286 donnait une explication suffisante des droits de propriété que les nonnains de Saint-Jean-des-Vignes avaient sur cette maison, sans qu'il fût nécessaire d'inventer aucune légende.

Françoise de Harlay fut placée à la tête du monastère de

1. D. GILLESON. Ibid., f° 606 v°.
2. *Gall. Christ.*, t. VII, 870.
3. Ibid.

la forêt on 1598. Elle le gouverna pendant quatorze ans et mourut le 23 mars 1614.

Anne de Harlay, fille de Jean de Harlay, seigneur de Césy et de Thésine et d'Anne du Puy, succéda à sa tante Françoise, le 7 juin 1614, et mourut deux ans après. Elle fut remplacée par sa sœur Charlotte, religieuse bénédictine, à Gercy-en-Brie, le 14 juillet 1616.

Nous arrivons à un nouveau changement de domicile des nonnains. Elles n'habitèrent la forêt que trente-quatre ans, de 1592 à 1626. Leur demeure n'offrait guère de sûreté.

En 1625, pendant un long séjour qu'il fit à Compiègne, Louis XIII songea à acheter pour elles une maison dite de la Porte-Rouge, dans la ville de Compiègne. Cette maison était mise en vente par les enfants de Henry Charmolue, lieutenant de Noyon [1].

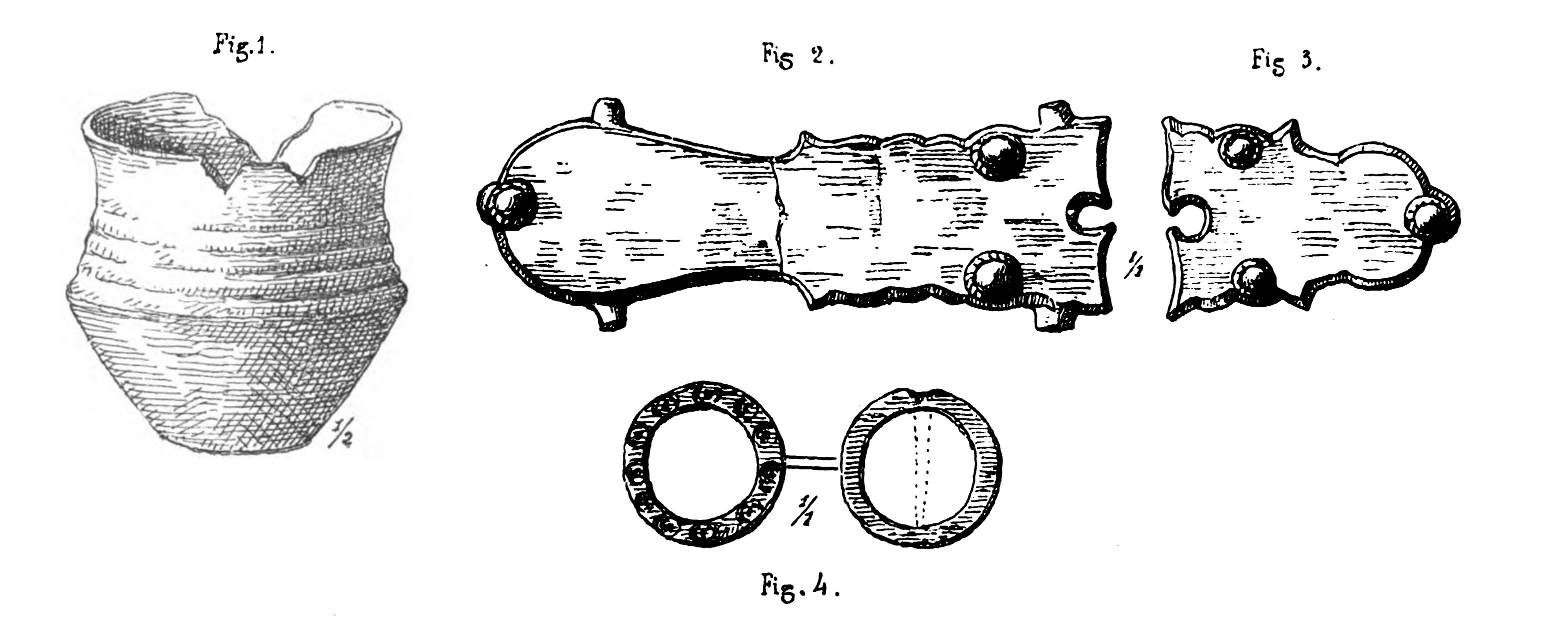
Le 4 janvier 1626, Simon le Gras, évêque de Soissons, consacra l'église de ce troisième monastère, qu'abandonnèrent les nonnains en 1645, pour aller s'établir à la Villette près Paris [2]. Elles changèrent d'habitation une dernière fois, en 1742, lorsqu'elles furent réunies à la communauté de Sainte-Geneviève de Chaillot qui prit, dès lors, le nom d'Abbaye royale des chanoinesses de Sainte-Perrine. La Révolution les a supprimées au nom de la *Liberté*, de l'*Egalité* et de la *Fraternité*.

E. Morel.

1. Dirmant. *Corporations religieuses de Compiègne.*

2. Le 10 avril 1645, l'abbesse Charlotte de Harlay, pria l'évêque de Soissons, Simon le Gras, de lui permettre d'aller avec sa communauté s'établir à la Villette, près de Paris. Elle venait d'y acheter une maison confortable au prix de 35.400 livres, dont le maréchal de Bassompierre paya 16.000 livres sur les 36.000 qu'il avait promises à sa fille, Louise, à son entrée au couvent de Compiègne. L'évêque de Soissons qui s'était d'abord opposé à cette translation, fut ainsi amené à y donner son consentement. (*Gallia Christiana*, t. VII, 869, 870.)





ANCIENNES SÉPULTURES DE JAUX (OISE)

Objets trouvés dans l'un des sarcophages.

DESCRIPTION

D'ANCIENNES SÉPULTURES

ET DE DIVERS OBJETS

DÉCOUVERTS A JAUX (Oise)

Les sépultures anciennes, disséminées en groupes plus ou moins importants, abondent sur tous les points de la France, notamment sur ceux où s'est constituée l'hégémonie nationale. Les régions du Nord ou du Nord-Est sont des mieux partagées sous ce rapport ; et, en ce qui concerne spécialement notre département, nous ne doutons pas que l'exploration méthodique de ses nombreuses nécropoles ne permette, un jour, d'en reconstituer très approximativement la topographie des lieux habités aux premières époques de l'histoire.

D'un autre côté, les objets fréquemment rencontrés dans les sépultures des différents âges, enrichissent progressivement nos musées ou les collections particulières, et leur étude comparative vient, presque toujours, ajouter quelque nouvel élément aux connaissances acquises sur l'industrie, les habitudes ou les coutumes de nos aïeux.

C'est pourquoi, pensons-nous faire œuvre utile, à ce double égard, en signalant à l'attention de nos confrères en archéologie, divers objets exhumés autrefois sur le ter-

ritoire de Jaux [1], objets que le hasard ou plutôt la gracieuse obligeance de leur détenteur légitime [2] a fait entrer, depuis quelque temps déjà, dans notre modeste collection d'antiquités locales.

Ces objets, comme le montre la planche jointe à notre travail, sont au nombre de quatre : un vase funéraire, deux accessoires de ceinture et la couronne extérieure d'une petite fibule ou broche. Nous donnerons d'abord une description succincte de chacun d'eux.

Vase funéraire [3]. Quoique maltraité par la pioche, au moment des fouilles, et assez ébréché sur plus de la moitié de son orifice, nous avons pu, en rapprochant les morceaux recueillis, en suppléant à ceux qui manquent, rétablir aisément la forme de ce vase et en déterminer les dimensions exactes.

Il mesure extérieurement quatre-vingt-six millimètres de largeur à son orifice, quatre-vingt-onze dans sa partie la plus large, et quarante-et-un millimètres à sa base. Quant à sa hauteur, elle est de quatre-vingt-deux millimètres.

Constitué par une terre noirâtre assez fine, il fut d'abord dégrossi à la main, au moins dans sa partie inférieure, et placé sans doute ensuite sur le tour, pour son achèvement. La base en est donc assez irrégulière, tandis que la moitié supérieure, beaucoup plus lisse, témoigne de l'emploi de la spatule. Aucune couverte ou enduit extérieur ne paraît l'avoir jamais orné ni décoré.

Il ne présente d'autre ornementation que quatre stries à peu près équidistantes, tracées assez grossièrement à la pointe mousse ou à l'ébauchoir, marquant le passage du col à la panse, et l'amorce d'une cinquième strie sur la moitié environ de son pourtour, à l'endroit le plus évasé.

1. Commune des canton et arrondissement de Compiègne, département de l'Oise.

2. M. Devaux Narcisse, ancien cultivateur à Jaux et propriétaire du champ où furent rencontrées les sépultures. Nous sommes heureux de lui renouveler ici le témoignage public de notre cordiale reconnaissance et de nos plus sincères remerciements pour son offre gracieuse.

3. Fig. 1re.

Enfin, le bord supérieur, assez prononcé et bien incurvé en dehors, donne à ce vase un ensemble assez gracieux, bien proportionné, quoique d'une grande simplicité.

Accessoires de ceinture[1]. Ces objets sont au nombre de deux, une *contre-plaque*, brisée en deux morceaux, et une autre petite plaque, désignée ordinairement sous le nom de *ferret*. Il nous manque donc la plaque portant la boucle, ou *plaque-boucle*, généralement semblable à sa contre-plaque, et la *boucle* elle-même, dont il est impossible, par suite, de déterminer ni la forme, ni la grandeur, ni l'ornementation.

La contre-plaque, comme forme générale, ressemble assez vaguement à une lyre antique, dont les clefs correspondraient aux deux premiers appendices latéraux de cette pièce. Elle présente ainsi deux parties très distinctes : une première, de surface rectangulaire, à bords contournés, mesurant environ quatre centimètres de longueur, sur vingt-trois millimètres de largeur, et une seconde, demi-ellyptique allongée, de même largeur maxima, se rattachant à la première par une gorge ou un chanfrein arrondi.

Enfin, dans la portion circulaire la plus élargie, se retrouvent également deux autres appendices latéraux, espèces d'oreilles ou antennes, qui donnent à cet objet un caractère tout particulier.

En outre, le bord de la partie antérieure, portant au milieu cette échancrure en fer à cheval où venait se loger l'extrémité de l'ardillon, s'infléchit de chaque côté et se raccorde aux arêtes latérales, par deux courbes en accolade.

La face supérieure est ornée des trois clous traditionnels, tandis que la face opposée montre encore, à demi-brisés, les deux *tenons* destinés à maintenir l'objet en place, au moyen de petites chevilles ou goupilles. Il est bon d'observer que ces clous dont la tête est relativement petite, eu égard à sa hauteur, sont munis d'embases plus larges et finement ciselées.

1. Fig. 2 et 3.

Quant au second accessoire auquel nous conserverons le nom de *ferret*, en attendant que sa destination véritable soit mieux ou définitivement établie [1], il est également formé d'une partie rectangulaire à bords contournés et se rattachant, par un chanfrein droit, à une autre portion semi-circulaire. Il mesure environ quatre centimètres de longueur, sur une largeur maxima égale à celle de la contre-plaque. Il est orné de trois clous à tête ovoïde, semblables à ceux de cette dernière, et porte au revers deux tenons d'attache, l'un à demi-brisé, l'autre intact, auxquels adhéraient encore, au moment où l'objet nous fut remis, quelques débris d'un cuir noirci et durci par le temps.

1. L'abbé Cochet a, le premier, considéré ces petites plaques, carrées ou triangulaires, comme « terminaisons » (*Sépultures gauloises, etc.*, pag. 150-153, 167, 171, 174, 184 et 191) ou comme ornements des extrémités libres des ceintures, ceinturons et baudriers. Depuis, un grand nombre d'auteurs ont contesté cette attribution, en prétendant, peut-être avec raison dans certains cas, que les dimensions du ferret ou de la plaque carrée qui lui était assimilée ne leur permettaient pas de s'engager dans la boucle de la plaque principale. Les figures de la pag. 151 de l'ouvrage précité, et la fig. 1 de la pl. IV du travail de M. Pilloy sur les *Cimetières antiques de Monceau-le-Neuf*, tendraient à prouver le contraire, en présentant des boucles très élargies par rapport aux plaques-supports, et dans lesquelles des *ferrets*, de même largeur que ces dernières, passeraient très aisément. L'assertion du savant Lindenschmit, qui paraît surtout avoir provoqué cette seconde appréciation (*Manuel des Antiquités des Mérovingiens*, pag 355), se trouve également contredite, au moins en ce qui concerne la plaque triangulaire ou véritable *ferret*, par Racinet (*Le Costume historique*, tom. VI, pl. 497, fig. 22) qui nous montre, d'après du Cleuziou, la *gouriz*, ceinture bretonne en usage aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, et peut-être encore actuellement à Plonévez-du-Faou, arrondissement de Châteaulin (Finistère). Munie d'une simple boucle, cette ceinture « en cuir toujours blanchi à neuf » est ornée, à une certaine distance de cette boucle, d'une plaque carrée, pouvant jouer le rôle indiqué par le savant allemand, mais aussi, à son extrémité libre, d'une autre plaque triangulaire ou cordiforme, rappelant exactement le *ferret* des temps anciens, le *mordant* du moyen-âge, et la simple garniture terminale en cuivre des buffleteries modernes. Comme la boucle elle-même, les plaques de la « gouriz » sont « en cuivre jaune, gravées et « repoussées,..... avec clous saillant modérément ».

Ces objets sont entièrement en bronze. Leur face supérieure et leur pourtour sont encore recouverts d'une épaisse couche d'argent fort bien conservée, sauf sur quelques points et notamment la tête des clous, où l'oxidation du métal sous-jacent a fait éclater l'argenture. La face inférieure, au contraire, est restée brute, telle qu'elle est venue à la fonte ; mais la base du pourtour ou partie inférieure, soigneusement ébarbée, en a été dressée très régulièrement, et les tiges des clous recoupées à l'épaisseur de la pièce.

Couronne extérieure de fibule ou broche[1]. — Le quatrième objet consiste en une petite couronne de bronze de quinze millimètres de diamètre intérieur, sur trois de largeur, donnant ainsi, pour l'extérieur, un diamètre de vingt-et-un millimètres. Cette pièce ne porte aucune trace d'argenture, mais elle est ornée, sur la face qui devait être apparente, d'une série de ces annelets centrés, ou petits cercles marqués au centre d'un creux, auxquels nombre d'auteurs donnent le nom *d'œils-de-perdrix*.

La seconde face, au contraire, est parfaitement lisse, sauf sur un point où une légère dépression et quelques traces d'étain semblent indiquer la soudure d'une épingle articulée ou simplement recourbée, permettant de fixer ce modeste bijou à un vêtement extérieur quelconque.

Cette pièce, d'ailleurs, n'est pas complète. Il nous manque évidemment le petit disque argenté, doré ou simplement ajouré, le cabochon ou la pierre colorée qui devait en occuper le centre, et donner à la fibule sa valeur décorative.

Ainsi qu'on le voit, les objets exhumés sur le territoire de Jaux ne sont ni nombreux, ni d'une grande richesse. Néanmoins, ils pourront nous aider beaucoup, sinon exclusivement, dans la détermination de l'âge probable des sépultures en question.

Quand nous aurons ajouté qu'ils furent trouvés, en mars

1. Fig. 4.

1891 [1], en labourant un champ [2] situé au lieu dit les « Gravillers », dans un sarcophage placé à 0m70 ou 0m75 de profondeur ; que ce sarcophage contenait un squelette « presque réduit en poussière » ; qu'aux pieds de ce squelette fut recueilli le vase funéraire en terre, au-dessus des hanches les contre-plaque et ferret argentés et enfin, à hauteur de la poitrine, le modeste débris de la fibule ou broche, nous aurons à peu près épuisé la série des renseignements qui nous furent donnés, lors de la remise des objets, par leur premier possesseur. Force nous eût même été de nous en tenir exclusivement là, si l'aimable propriétaire n'eût ajouté à

1. Le *Progrès de l'Oise*, dans son numéro du 20 mars 1891, relate ainsi la trouvaille de Jaux :

« Curieuse découverte.

« Depuis deux ou trois ans, un cultivateur de Jaux remarquait en « labourant que sa charrue heurtait un obstacle souterrain dont la « nature l'avait souvent fort intrigué.

« Cette année, il voulut en avoir le cœur net, et se livra à des fouilles « qui amenèrent la découverte d'un sarcophage renfermant un sque- « lette humain. »

....

Dans son numéro du 4 avril suivant, le même journal, revenant sur les sépultures de Jaux, ajoute les détails ci-après :

« Nous avons parlé dernièrement de la découverte d'un sarcophage « en pierre sur le terroir de Jaux.

« Ce sarcophage, creusé en forme d'auge, est plus étroit au pied qu'à « la tête ; il contenait un squelette, presque réduit en poussière, dont « les pieds étaient tournés vers l'Est et la tête à l'Ouest. On a trouvé, « entre les jambes, des pots funéraires en terre noire, de formes diffé- « rentes, portant des ornements en creux ; au milieu du corps était « une plaque de ceinturon damasquinée, ornée de têtes de clous en « cuivre doré et couverte de patine. Près du squelette étaient une « tête de lance et un couteau en fer oxidé. »

....

Ces détails sont quelque peu fantaisistes, car la pluralité des vases funéraires, leur position dans la tombe, la damasquinure de la plaque, la dorure des têtes des clous, le fer de lance et le couteau n'ont existé que dans l'imagination du correspondant du *Progrès*.

2. Une ancienne carte représente ce champ planté en vignes. Baillieul, *Carte de la Forest de Compiègne et ses environs*, Paris, 1728.

son offre gracieuse, celle de nous faire visiter le champ des « Gravillers » avec lui, et d'opérer de nouvelles fouilles en notre présence.

Rendez-vous fut donc pris avec empressement, pour une date déterminée ; et le jour convenu nous retrouvait sur les lieux avec M. Devaux et deux ouvriers munis de sonde, bêches et pioches.

Nous pûmes dès lors constater avant tout et *de visu*, que le champ en question se trouve dans la plaine assez mouvementée qui s'étend au-dessus de Jaux vers Jonquières, à proximité du chemin des Tartres[1] à celui de Dizocourt[2] à Varanval[3], sur le bord même de ce dernier et à une faible distance de l'ancienne voie de Compiègne à Clermont et à Beauvais, ou de Normandie en Champagne[4].

Le terrain, légèrement incliné de l'Ouest à l'Est, est formé de limon argileux, ou *loess*. renfermant une certaine quantité de petits graviers, d'où vient incontestablement le nom du lieu dit les *Gravillers*.

Notre attention se fixa naturellement ensuite vers l'endroit où avait eu lieu la première découverte ; et, sur les indications précises du propriétaire, quelques coups de bêche eurent vite ramené à la surface du sol les débris du sarcophage, qui, en 1891, avaient été rejetés dans la fouille. Ces débris se composaient de la partie inférieure, complète et encore intacte, et de morceaux plus ou moins importants, provenant des parois du pourtour. Quant au couvercle, nous ne pûmes qu'en constater de nouveau l'absence, car il avait déjà disparu au moment des premières recherches, ce qui semble l'indice, sinon d'une spoliation, du moins d'une violation plus antérieure de la sépulture.

Ce sarcophage, comme la plupart de ceux rencontrés dans le département de l'Oise, était en *Vergelé* de Saint-Leu[5]

1. Hameau de la commune de Jaux, à peu près disparu.
2. Autre hameau de Jaux.
3. Autre hameau de Jaux.
4. Graves. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, pag. 185.
5. Saint-Leu-d'Esserent, commune du canton de Creil, arrondissement de Senlis, département de l'Oise.

ou plutôt de Ressons-le-Long[1], dans la vallée de l'Aisne, où la pierre présente un grain plus uniforme et plus serré. Il était surtout caractérisé par son extrême rétrécissement vers les pieds.

Sa mensuration exacte nous donna : soixante-treize centimètres à l'extrémité la plus large, trente-sept à la plus étroite, et deux mètres quinze centimètres de longueur, le tout pris extérieurement. Quant aux dimensions intérieures, elles sont respectivement de cinquante-huit et vingt-quatre centimètres, sur deux mètres, ce qui laisse pour épaisseur aux parois du pourtour, savoir : huit centimètres et demi dans la grande largeur, six et demi dans la petite, et sept centimètres et demi pour les côtés. L'épaisseur du fond, un peu plus forte, est de dix centimètres sur les bords ; mais, par suite de la forme légèrement concave donnée à l'intérieur, elle se réduit à sept ou huit centimètres au milieu.

La fouille, vidée jusqu'au niveau des terres anciennement remuées, nous conduisit au sol vierge, en nous démontrant de façon péremptoire :

1° Que la partie inférieure du sarcophage reposait bien à soixante-quinze centimètres au-dessous de la surface du terrain ;

2° Qu'aucune autre sépulture, comme à Champlieu[2] ou ailleurs[3], et comme semblait l'insinuer le second article du *Progrès de l'Oise*, ne s'y trouvait à une plus grande profondeur.

Nos recherches se reportèrent alors sur les parties voisines et bientôt la sonde nous révéla une autre tombe à gauche de la première, à une distance de soixante à quatre-vingts centimètres et sur la même ligne transversale.

Les terrassements, poursuivis avec les précautions et toute l'attention nécessaires, ne tardèrent pas à nous mettre

1. Commune du canton de Vic-sur-Aisne, arrondissement de Soissons, département de l'Aisne.

2. V. Cauchemé. *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne*, pag. 107 et pl. 5 du 3e fascicule.

3. Cochet (abbé). *Loc. cit.* pag. 114 et 161.

en présence d'un second sarcophage, d'orientation régulière et gisant à la même profondeur que le premier.

Comme celui-ci, ce dernier sarcophage était privé de son couvercle ; ses parois, n'ayant pu sans doute résister à la poussée latérale des terres, s'étaient également affaissées à l'intérieur, en recouvrant des restes d'ossements appartenant à un adolescent, et parmi lesquels ne furent rencontrées aucunes traces de mobilier funéraire.

Le fond, retiré intact de la fouille pour être soumis au mesurage, accusa extérieurement les dimensions suivantes : cinquante-huit centimètres de largeur à la tête, trente aux pieds, et un mètre soixante-dix-huit centimètres de longueur. Les dimensions intérieures ayant été respectivement trouvées de quarante-cinq, vingt, et un mètre soixante-trois centimètres, il est facile d'en déduire les épaisseurs des parois, qui ressortent ainsi à six centimètres et demi dans la partie la plus large, à cinq dans la plus étroite et à sept centimètres et demi pour les côtés. Le fond, légèrement concave à l'intérieur, n'avait, sur les bords, qu'une épaisseur de sept centimètres environ.

Ces chiffres sont un peu plus faibles que ceux relevés plus haut, mais cela tient évidemment à la grandeur différente des sarcophages.

Enfin, l'après-midi, l'exploration se continua, toujours d'après des sondages préalables qui semblaient indiquer de nouveaux gisements à gauche encore de la seconde fouille et un peu en arrière. Mais là, notre attente fut complètement déçue : car, au lieu de sarcophages ou même de sépultures régulières, le déblaiement des terres ne mit à jour qu'un amas d'ossements entassés pêle-mêle les uns sur les autres, et parmi lesquels se distinguaient seulement des boîtes crâniennes, des fémurs et des tibias, aux trois quarts rongés par le temps et par l'humidité relative du sous-sol.

Malgré les recherches les plus patientes, les plus minutieuses, aucune pièce intéressante ou non, provenant de mobilier funéraire, ne fut encore rencontrée dans cette

espèce d'ossuaire, et la journée dut s'achever par la remise en place des ossements ou des débris de sarcophages, et par le régalement des terres à la surface du terrain.

Tels sont les observations et les résultats auxquels les fouilles successivement exécutées aux « Gravillers », ainsi que les quelques objets reueillis, ont donné lieu. Leur importance n'est pas très considérable, mais ils n'en offrent pas moins un certain intérêt archéologique, en permettant, *a priori*, de fixer un nouveau jalon pour la topographie de nos anciennes nécropoles locales.

Il ne semble pas téméraire, en effet, de conclure à l'existence, sur ce point, d'un ancien champ de repos à l'usage des populations occupant le plateau, avant l'existence des Tartres, Dizocourt, Varanval, peut-être de Maresson [1] et Bouquy [2], ou même des habitants de certains de ces hameaux, antérieurement à la création d'un cimetière unique autour de l'église paroissiale, au centre de Jaux.

Cette opinion paraît d'autant plus plausible que le chef-lieu actuel, à cette époque lointaine, avait lui-même sa nécropole spéciale à l'extrémité du village, vers Venette, où des extractions de pierre à chaux ont décelé, depuis longtemps, la présence de sarcophages et de sépultures diverses.

Enfin, à quelle époque probable peuvent remonter les sépultures des « Gravillers » ?

Telle est la question qui se pose en dernier lieu et que

1. Maresson, Mareson ou Maressons, aujourd'hui complètement disparu, était un des nombreux hameaux de la commune ou anciennement de la paroisse de Jaux. Situé au nord du chef-lieu, à l'est de Varanval et au-delà du vieux chemin de Clermont, il est encore cité dans l'état des paroisses de l'Election de Compiègne pour 1676 (*Manuscrits Charmolue*, dans la collection de Mme veuve Pouillet), et figure également sur la carte de cette élection, dressée par Desnos en 1762 (*Atlas chorographique, historique et portatif des Elections du Royaume*, *Généralité de Paris*, etc. Paris, 1763), ainsi que sur la carte de Cassini.

2. Autre hameau de la commune de Jaux et siège d'un ancien prieuré (GRAVES. *Précis statistiqne sur le Canton de Compiègne*, page 154.)



nous allons essayer de résoudre, en nous reportant à la forme des sarcophages, ainsi qu'aux divers objets, notamment à ceux de parure, rencontrés dans la première tombe.

Ces derniers, comme on l'a vu, sont au nombre de trois : une contre-plaque de ceinture ou ceinturon, son ferret, et la couronne extérieure d'une petite fibule.

La contre-plaque est surtout caractérisée par une forme toute particulière, et par deux paires d'appendices latéraux qui en font un type complètement inédit. C'est en vain, en effet, que nous en avons cherché la réplique chez les divers auteurs qui se sont occupés des sépultures anciennes. La publication spéciale de l'abbé Cochet[1], les grands ouvrages de MM. Barrière-Flavy[2] et Boulanger[3], ne nous ont fourni aucun objet de ce genre, se rapprochant du nôtre. La contre-plaque de Jaux n'en devient donc que plus intéressante, mais assez difficile à classer, comme travail et comme époque.

Les bords contournés de la partie antérieure rappellent bien ceux des grandes plaques carolingiennes, et les angles qui terminent la section quadrangulaire, certains crochets plus ou moins accentués des mêmes objets ; mais la portion ellyptique s'éloigne absolument des types classiques, aussi bien carolingiens que francs. D'un autre côté, les appendices latéraux paraissent une réminiscence plus ou moins heureuse de ceux qui ornent les grandes fibules digitées ou rayonnantes de l'époque carolingienne, avec une énorme différence, toutefois, dans la facture et l'ornementation. Les têtes de clous, relativement petites en ovoïdes, font également assez triste figure, malgré leurs embases ciselées, si on les rapproche de celles des grandes plaques en question, où leurs dimensions et leur éclat les ont fait regarder

1 *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, Paris, in-8°, 1857.

2. *Les Arts industriels des Barbares de la Gaule, du Ve au VIIIe siècle*, Toulouse et Paris, 1901, 3 vol. gr. in-4°, dont un de planches.

3. *Le Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, Paris, 1902-1903, gr. in-4°, avec 50 pl. en chromolithographie.



comme de véritables *bossettes*. Les idées et la technique qui ont présidé à sa fabrication attestent certainement une dégénérescence de l'art ancien, et la contre-plaque des « Gravillers » doit donc être considérée comme un produit hybride d'assez basse époque.

Du ferret, peu de choses à dire, sinon que par sa forme, ses dimensions, ses clous, tenons et sa décoration, abstraction faite des appendices latéraux qui n'y existent pas, il se rapporte exactement, comme travail et comme date, à l'objet de parure qu'il était appelé à compléter.

Le débris de la fibule ou broche est aussi bien modeste, bien pauvre même, si on le compare aux bractéates, aux fibules ornithomorphes ou digitées et autres bijoux analogues, formés de matières précieuses et ornés de véritables rubis ou d'émaux cloisonnés. Il semble évidemment appartenir à ces « variétés de la fibule ronde, d'une facture « grossière, en bronze orné de quelques traits, dépour- « vues de dorures, de filigranes et même de cabochons, dont « le centre est simplement bombé et orné quelquefois d'une « pierre colorée[1] ».

La décadence de l'art est d'ailleurs nettement accentuée, aussi bien par l'exécution que par la conception. Le poinçon a remplacé le burin et l'artisan a succédé à l'artiste. Les « œils-de-perdrix » si réguliers, si délicats dans les pièces plus anciennes, sont ici beaucoup plus grossiers, beaucoup plus irrégulièrement espacés ; et la face extérieure de la couronne est encore comme boursouflée par l'action du poinçon et du marteau. Cet objet, comme décoration et facture, ne peut donc qu'appartenir également à une très basse époque.

Quant au vase rencontré dans la première tombe, il vient aussi, lui-même, à l'appui de cette appréciation. Son galbe, sans cesser absolument d'être assez gracieux, s'écarte complètement des types précédents ; les simples stries qui le décorent ne sauraient, non plus, être rapprochées des entre-

1. Barrière-Flavy. *Loc. cit.*, tom. Ier, pag. 117.

lacs, chevrons ou autres motifs, imprimés à la roulette, qui caractérisent les poteries de l'époque franque et de la plus grande partie de l'époque carolingienne.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la forme des sarcophages, qui ne puisse être utilement invoquée, pour la détermination de l'âge de nos sépultures.

Il est notoire, en effet, que ces derniers, de forme rectangulaire parfaite à l'origine, vont successivement en se rétrécissant vers les pieds, à mesure que l'on approche de l'époque où leur usage deviendra moins fréquent, pour cesser ensuite complètement. Or, ceux des « Gravillers » présentent, à cet égard, la proportion extrême, soit environ une demi-largeur aux pieds ($0^{m}37$ / $0^{m}73$ et $0^{m}30$ / $0^{m}58$), et ne peuvent appartenir, par conséquent, qu'à cette dernière période, c'est-à-dire à une époque concordant avec celle des divers objets rencontrés dans le premier d'entre eux.

En résumé, la forme trapézoïdale très prononcée des sarcophages, la simplicité du vase funéraire, la configuration et les détails des contre-plaque et ferret, la facture et la grossière décoration de la couronne de la fibule ou broche, rapportent nettement les sépultures de Jaux à la fin de l'époque carolingienne, soit au dernier tiers du huitième siècle, ou au premier quart du neuvième.

L. PLESSIER.



ROSCELIN

CHANOINE DE SAINT-CORNEILLE

DE COMPIÈGNE

I. Roscelin et le bénédictin Walter.

Sous ce titre, un écrivain inconnu du XIe siècle[1], Dom Germain Morin, religieux bénédictin de l'abbaye de Maredsous, province de Namur (Belgique), a naguère publié et annoté trois lettres de Walter, moine de Honnecourt-sur-l'Escaut[2], puis de Vézelay[3], dans le Nivernais.

Jusqu'à présent, le nom du moine Walter semble être demeuré tout à fait inconnu. S'il nous paraît utile de le faire connaître, c'est que l'une des lettres, dont nous devons la révélation à dom Morin, fut adressée par lui à Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne. Les deux personnages ne manqueront pas d'intéresser, à raison des graves questions débattues entre eux. Nous laissons la parole à dom Morin[4].

« Walter était moine bénédictin de Honnecourt, monastère du diocèse de Cambray, fondé au VIIe siècle. Il semble y avoir exercé les fonctions d'écolâtre, vers 1085. Les cita-

1. *Revue Bénédictine*, XXIIe année, avril 1905, p. 165-180.

2. Nord.

3. Yonne.

4. *Revue Bénédictine*, 1905, p. 167.

tions d'auteurs chrétiens et profanes, dont ses lettres sont parsemées, témoignent qu'il avait assez de lectures pour l'époque. L'intelligence et le savoir ne l'empêchaient pas d'être bon religieux. Malgré cela, à cause de cela peut-être, il ne put vivre en paix avec ses confrères. Nous ne savons au juste ce qui se passa : toujours est-il qu'à la fin, trouvant qu'il s'était dépensé assez longtemps au service d'êtres jaloux et ingrats, il quitta son cloître, l'âme profondément blessée, et vécut quelque temps ou plutôt erra dans le monde. Cette existence vagabonde le fatigua vite. L'abbaye de Vézelay, en Bourgogne, l'attira. Il ne tarda pas à y goûter cette paix et cette joie qu'il n'avait pu trouver à Honnecourt. La parfaite régularité de ses nouveaux confrères, la charité qui régnait parmi eux, le dédommagèrent de ses déboires passés. Aussi, lorsque les moines d'Honnecourt, ayant enfin découvert sa retraite, s'efforcèrent de le décider à retourner chez eux, ils ne purent obtenir qu'un refus très net ». C'est dans la lettre écrite à cette occasion par Walter, que dom Morin a puisé les éléments de la biographie de ce moine « à la fois original et sympathique ».

Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne, est le fameux chef des Nominalistes. Les genres et les espèces sont-ils des réalités, des êtres ? Ne seraient-ils pas plutôt de simples idées, de purs mots ? Telle fut la question qu'au déclin du IIIe siècle se posa, sans la résoudre, le philosophe Porphyre dans son *Introduction aux catégories d'Aristote*. On y revint au XIe siècle. Roscelin prétendit trancher la question. Il n'existerait, d'après lui, que des individus, en dehors desquels il ne peut y avoir que des conceptions arbitraires, des noms. C'est pourquoi son système fut appelé le Nominalisme. Il le poussa si loin, qu'il finit par mettre en cause le Mystère de la Sainte-Trinité.

Un archidiacre de Paris, Guillaume de Champeaux, qui devint, plus tard, évêque de Châlons-sur-Marne, se fit le champion de la thèse adverse. Il soutint que les idées générales sont des entités réelles, distinctes de l'esprit qui les conçoit et des individus dont elles sont les types. Le Réalisme engageait la lutte contre le Nominalisme.

On vit alors entrer en lice le trop célèbre Abailard, avec une doctrine intermédiaire. Pour lui, les espèces et les genres n'étaient pas de purs mots dépourvus d'individualité, mais des produits réels de l'esprit, des conceptions. Son école s'appela le Conceptualisme,

Le premier de ces jouteurs, Roscelin, était breton d'origine, si l'on en croit les *Annales bavaroises* de Jean Thurnmaier dit Aventin :

« Le breton Roscelin, y lisons-nous, fut le maître de Pierre Abailard. C'est lui qui fonda une nouvelle école, précisa le premier le sens des mots ou des termes et trouva une nouvelle méthode de philosophie (le Nominalisme) [1]. Othon, évêque de Freisingen, dans sa *Chronique*, qui va d'Adam à l'an 1146, ne nous apprend rien du pays d'origine de Roscelin, mais nous fait savoir seulement qu'il fut le premier maître d'Abailard : Voici ses paroles : « Abailard eut d'abord pour maître un certain Rozelin, qui, le premier à notre époque, fit entrer dans la logique la science des mots (le Nominalisme) [2]. Un chroniqueur anonyme, dont les Annales s'étendent du roi Robert à Philippe Ier, nous renseigne ainsi sur les philosophes contemporains, sinon émules de Roscelin : « En dialectique les principaux sophistes ou philosophes furent : Jean, qui démontra que la vraie méthode philosophique était nominale, Robert de Paris, Roscelin de Compiègne, Arnoul de Laon, ses disciples, qui eurent eux-mêmes de nombreux élèves » [3].

1. His quoque temporibus fuisse reperio Rucelinum britannum, magistrum Petri Abelardi, novi lycæi conditorem, qui primus scientiam vocum sive dictionum instituit et novam philosophandi viam invenit. (Ann. Bojor. lib. VI. Patrol. lat. CLXXVIII, 115).

2. Habuit tamen primo præceptorem Rozelinum quemdam, qui primus, nostris temporibus, in logica sententiam vocum instituit. (Othonis Frisingensis chronicon. Patrol. lat., ibid.)

3. In dialectica quoque hi potentes extiterunt sophistæ : Joannes qui eamdem artem sophisticam vocalem esse disseruit, Robertus Parisiensis, Roscelinus Compendiensis, Arnulfus Laudunensis : hi Joannis fuerunt sectatores, qui etiam quamplures habuerunt auditores. (Patrol. lat., ibid.)



Roscelin est ici désigné sous le nom de Roscelin de Compiègne, car il fut chanoine de Saint-Corneille, comme Walter va nous l'apprendre, et c'est vraisemblablement en ce monastère qu'il commença à enseigner.

Sa doctrine fit du bruit. La critique s'en mêla.

Le moine d'Honnecourt était-il alors en relations avec Roscelin ? Se préoccupa-t-il plus que les autres de la rumeur publique ? Quoi qu'il en soit, il semble bien avoir été le premier à en écrire au chanoine de Compiègne.

« Walter, dit dom Morin[1], Walter commence par reconnaître les mérites réels de Roscelin, qui joint à la vivacité de l'esprit une véritable éloquence. Puisse-t-il avoir de plus cette sobriété de l'intelligence qui préserve de tout écart dans les questions où la foi est en jeu ! Mais il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Le bruit se répand que le chanoine s'est permis de recourir à des comparaisons et à des termes jusque-là inusités, en parlant de la Sainte Trinité. Il se représente et dépeint à ses auditeurs les trois personnes divines comme les âmes de trois individus. Pour lui, Dieu le Père, le Fils, le Saint Esprit, sont en réalité trois substances, identiques seulement en ce qu'elles ont une même volonté, une même sagesse, un même pouvoir. Une telle façon de s'exprimer n'est-elle pas contraire à la terminologie reçue dans l'église latine tout entière. Il est vrai que les Grecs diffèrent de nous dans l'usage qu'ils font du mot substance, comme l'avait déjà remarqué saint Augustin, mais on ne saurait sans un vrai danger pour la foi, se prévaloir de cette différence, pour introduire chez les latins un langage si nouveau, quand il s'agit de la nature divine. Si l'on s'entête à imiter en cela les Grecs, au lieu de nous parler de trois substances, qu'on s'en tienne au barbarisme « trois hypostases ». Là dessus, Walter rappelle à son correspondant, non sans y mettre un peu d'ironie, avec quelle vivacité cette expression elle-même « trois hypostases » fut jadis repoussée par saint Jérôme durant son séjour dans le désert de

1 *Revue bénédictine*, XXII[e] année, avril 1905, p. 169.

Syrie : et il cite à ce propos plusieurs passages d'une des lettres du saint au pape Damase. Au reste, peut-être les rumeurs qui circulent au sujet de Roscelin sont-elles dénuées de fondement. Walter le prie de lui faire savoir ce qu'il en est, et au cas où il enseignerait sciemment les erreurs qu'on lui attribue, de vouloir bien citer ses autorités. »

Lisons maintenant la lettre[1] :

A Roscelin, chanoine de l'église de Compiègne.

Souhait d'avoir sur le Seigneur des sentiments corrects et de chercher à le connaître dans la simplicité du cœur, comme il est dit au ch. I, v. 1 de la Sagesse.

Vous êtes doué d'un esprit sagace qu'une brillante éloquence suit ou mieux escorte, comme une fidèle servante accompagne son maître.

Qu'à ces deux facultés s'en ajoute une troisième, une intelligence réservée, vous deviendrez un parfait disciple de la divine philosophie. Je dis une intelligence réservée qui s'exerce dans les limites de la sainte foi, pour qu'il lui suffise d'atteindre le but marqué sans le dépasser.

Ceci dit, j'arrive à l'objet de ma lettre.

On me raconte qu'au sujet de la Trinité qui est Dieu, vos explications sont très catégoriques et très élevées, mais manquent de simplicité.

Pour faire comprendre votre pensée à votre auditeur, vous usez de comparaisons nouvelles ; pour décrire l'essence de la nature divine vous employez des expressions insolites. Car les personnes distinctes en Dieu Trinité, vous vous les représentez comme trois âmes d'hommes bien distinctes et vous les dépeignez aux autres sous ces figures. Vous n'hésitez pas à dire qu'il y a trois substances en un seul Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, et vous affirmez que leur identité consiste en ce qu'elles ont la même volonté, la même intelligence, la même puissance. Que vous enseigniez cela, si toutefois vous l'enseignez, cela m'étonne et n'étonne pas que moi. Car toute la fidèle église de langue latine croit fermement, confesse pieusement et prêche invariablement que la manière d'être des trois personnes dans la divinité est telle, qu'il n'y a qu'une seule substance pour les trois personnes.

1. Voir le texte latin à l'Appendice.



Des Grecs, comme le rappelle saint Augustin au 7e livre de son traité de la Trinité, suivant le génie de leur langue, ont employé les termes d'une essence et trois substances, comme nous disons une substance et trois personnes. Ils croient mieux exprimer l'unité de la Trinité divine par le mot essence que par le mot substance. parce que, chez eux, ces deux noms ne signifient pas absolument la même chose. Mais ces Grecs, tout en disant substances au lieu de personnes et en prétendant par l'emploi d'expressions si différentes affirmer la même doctrine que nous, pourraient cependant de l'avis de saint Augustin, s'ils le voulaient, dire aussi bien trois prosopes (personnes) que trois hypostases (substances) et il y aurait avantage à faire cadrer le mot de leur langue avec le terme de la nôtre.

Nous donc qui sommes latins, quand nous parlons de la nature divine, nous devons sagement nous contenter des termes consacrés par les anciens et de la langue paternelle.

Il pourrait nous arriver, suivant le proverbe reçu, qu'en voulant planer longtemps au-dessus des noms et fixer avec des yeux de lynx, ou si vous l'aimez mieux, des regards d'aigles, la sphère du soleil invisible, justement repoussés par lui, les ailes brûlées, nous ne tombions enfin aveuglés, et qu'en tombant, d'abord nous ne mourions de la mort du péché, et qu'ensuite nous ne vivions dans les feux inextinguibles de la géhenne.

Fasse le ciel que semblable malheur ne nous arrive pas. Qu'il enveloppe plutôt ces Grecs qui, d'une manière si indiscrète, prétendent scruter l'essence de la divinité, une par elle-même; que si chez nous quelque sophiste veut imiter les Grecs, qu'il n'ergote pas en latin sur les trois substances, mais qu'il emprunte aux Grecs leur barbarisme, trois hypostases.

Vous aurait-il échappé, mais peut-être n'avez-vous jamais su, je plaisante, ô Minerve, vous rappelez-vous ce qu'à ce sujet a pensé ou écrit notre admirable interprète Jérôme. Dans cette solitude où la Syrie confine à la Barbarie, pressé par quelques personnes de reconnaître trois hypostases, il jugea nécessaire de consulter Damase, souverain pontife de la ville de Rome, par une lettre rédigée en style très vif, mais nourri. Lisez cela, s'il vous plait. Voyez ce qu'il dit: « Maintenant, oh douleur! après la foi de Nicée, après le décret d'Alexandrie auquel s'est rallié tout l'Occident, les descendants des Ariens, les campagnards Mélétiens me demandent, à moi qui ai du sang romain dans les veines, d'employer le terme tout nouveau de trois hypostases. Quels apôtres nous ont transmis un tel langage?

Quel docteur des nations, nouveau Paul, nous a fourni un pareil enseignement? » Il y revient et insiste : « Qu'on fabrique une nouvelle foi, après la foi de Nicée, et soyons réputés orthodoxes, en usant des mêmes termes que les Ariens. » Et plus loin : « Qui jamais, je vous le demande, a osé d'une bouche sacrilège prêcher trois substances ? » Et encore : « Que jamais pareille expression n'entache la foi romaine ! Que jamais des cœurs religieux n'aient à se défendre contre semblable sacrilège ! Qu'il vous suffise de dire une seule substance, trois personnes. » Et enfin : « Croyez-moi, sous ce miel est caché du venin. »

J'ai emprunté ces fragments à la lettre même de saint Jérôme que j'ai démembrée. Car d'un bout à l'autre elle ne paraît guère traiter d'autre chose. Cela doit suffire, je pense, à votre amendement, si vous reconnaissez avoir dévié. Si la rumeur publique nous a trompés, ce que je désire fort, n'hésitez pas à nous le faire savoir au plus tôt. Enfin, si ce ne sont pas de faux bruits, si vous enseignez sciemment les erreurs qu'on vous impute, ne tardez pas à nous faire connaître sur quelles autorités vous vous appuyez.

Quelle a été la réponse de Roscelin ? Nous l'ignorons.

II. **Roscelin et saint Anselme.**

Les nouveautés de Roscelin arrivèrent jusqu'aux oreilles de l'abbé du Bec[1], saint Anselme. Roscelin, s'empressa-t-on de lui dire, raisonne ainsi : Si en Dieu les trois personnes sont une même chose et non pas trois choses différentes, séparées l'une de l'autre, comme sont trois anges ou trois âmes, en sorte pourtant qu'elles n'aient qu'une même puissance, une même volonté, on peut logiquement conclure que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés aussi bien que le Fils.

Cette doctrine heurta d'autant plus saint Anselme, que Roscelin la lui imputait, comme il l'imputait à l'archevêque défunt de Cantorbéry, Lanfranc.

Le moine d'Honnecourt avait demandé au chanoine de Compiègne de citer les autorités sur lesquelles il s'appuyait;

1. Le Bec-Hellouin, canton de Brionne (Eure).



celui-ci en cherchait frauduleusement parmi les célébrités de l'époque.

Saint Anselme écrivit aussitôt une réfutation succincte dont les copies se multiplièrent, sans qu'il l'ait voulu. Lui-même nous donne la date approximative de cette réfutation, lorsqu'il dit : « J'étais encore abbé du monastère du Bec, quand un clerc de France hasarda cette thèse sur la Trinité. J'en ai démontré immédiatement l'erreur dans une lettre. » Les affaires de son couvent appelèrent l'illustre abbé en Angleterre, vers la fin du règne de Guillaume le Conquérant, mort vers le 10 septembre 1087. C'est à son retour en Normandie, en 1088 ou 1089, qu'il eut à se prononcer sur la doctrine de Roscelin et à confondre son imposture.

L'alarme fut semée au loin. On parla de réunir un concile à Soissons. Saint Anselme chargea l'évêque de Beauvais, Foulques de Dammartin, de protester énergiquement en son nom contre les imputations de Roscelin. Il lui adressa la lettre suivante[1] :

A Monseigneur et très cher ami, le révérend évêque de Beauvais Foulques, frère Anselme, dit abbé du Bec, salut.

J'apprends, ce que cependant j'ai peine à croire, que le clerc Roscelin enseigne qu'en Dieu les trois personnes forment trois choses distinctes les unes des autres, comme sont trois anges, de manière toutefois à n'avoir qu'une seule volonté, une seule puissance, sinon qu'il faut admettre l'incarnation du Père et du Saint-Esprit. On pourrait aussi bien dire, ajoute-t-il, qu'il y a trois Dieux, si l'usage le permettait. Et il affirme que l'archevêque Lanfranc, de vénérable mémoire, et moi, nous sommes de cet avis. Un concile, m'annonce-t-on, doit être prochainement convoqué à Soissons par l'archevêque de Reims Raynaud. Votre Révérence ne peut manquer d'y assister. Je désire l'instruire de ce qu'elle devra répondre à ma place, le cas échéant. La vie de l'archevêque Lanfranc est connue de beaucoup d'hommes religieux et sages. On sait qu'il n'a jamais enseigné rien de semblable. L'accusation par le fait tombe d'elle-même. Sa mort aussi le défend contre toute nouvelle attaque.

1. S. Anselmi Cantuar. archiep. epist. xli, ad Falconem. Patrol. lat. clviii, col. 1192.

Pour ce qui me regarde, je veux que personne n'ignore ma véritable profession de foi. Je tiens pour certain tout ce que nous confessons dans le symbole. Nous disons dans celui des Apôtres : Je crois en Dieu le Père Tout-Puissant, créateur du ciel et de la terre. Et dans celui de Nicée : Je crois en un seul Dieu, le Père Tout-Puissant, auteur du ciel et de la terre Et encore dans cet autre : Quiconque veut être sauvé doit avant tout garder la foi catholique, etc., etc. Ces trois symboles de confession chrétienne que je viens de rappeler, je les crois de cœur et je les confesse de bouche, parce que je suis convaincu, que quiconque essaierait d'en nier un article, et notamment quiconque prendrait pour une vérité le blasphème que j'ai rapporté tout à l'heure, comme attribué à Roscelin, fût-il un homme ou un ange, serait anathème. Et en insistant sur ce point j'ajouterai : Tant qu'il persistera dans son entêtement, qu'il soit anathème, car il n'est plus du tout chrétien. S'il est baptisé et s'il prend rang parmi les chrétiens, on ne doit plus faire attention à ce qu'il dit. Il n'y a pas à lui demander compte de son erreur, ni à lui exposer la vérité que nous croyons. Dès que le doute ne sera plus possible sur son aberration, il devra anathématiser le poison qu'il vomit dans ses paroles, ou bien il se verra anathématiser par tous les catholiques, s'il ne vient à résipiscence. C'est une folie notoire, une véritable déraison, de mettre au nombre des questions mal assises, ce qui est établi très solidement sur la pierre ferme.

Notre foi doit être défendue par la raison contre les impies, mais pas contre ceux qui prétendent tirer gloire de leur titre de chrétien. On doit exiger d'eux, à bon droit, qu'ils fournissent sans observation la garantie qu'ils ont promise à leur baptême. Car le chrétien doit par la foi arriver à l'intelligence des choses et non s'élever par l'intelligence des choses à la foi. S'il ne parvient pas à comprendre, s'éloignera-t-il donc de la foi ! Tout au contraire, s'il ne peut comprendre, il lui faut avoir en vénération ce qui dépasse ses facultés. Je prie votre Sainteté de porter mes présentes lettres au concile susdit. S'il arrivait que vous ne pussiez vous y rendre, veuillez les faire parvenir par quelqu'un des vôtres. Si ma qualité le demande, que mes lettres soient lues en séance générale, sinon qu'on s'en abstienne.

Portez-vous bien.

Le Concile de Soissons eut lieu à la fin de l'année 1092, ou au commencement de l'année suivante. Les doctrines de

Roscelin y furent condamnées. Le chanoine de Compiègne se vit contraint de rétracter ses erreurs. Sa soumission, hélas! ne fut qu'apparente. Il désavoua presque immédiatement sa rétractation. Saint Anselme reprit la plume. « Lorsque par une disposition particulière de la Providence, dit-il, j'eus été retenu en Angleterre et élevé à l'épiscopat (6 mars 1094), j'ai appris que l'auteur des propositions condamnées à Soissons persévérait dans son sentiment et déclarait n'avoir abjuré ses erreurs, que par crainte d'être tué par le peuple. Plusieurs d'entre mes frères me supplièrent de trancher cette question de la Sainte-Trinité, dans laquelle s'embarrassait si fort le novateur, qu'il ne croyait pouvoir s'en tirer sans admettre, soit l'incarnation du Père et du Saint-Esprit, soit la pluralité des dieux ».

Saint Anselme rédigea donc un véritable traité, auquel on a depuis donné pour titre : *Livre sur la Foi de la Trinité et sur l'incarnation du Verbe, contre les blasphèmes de Ruzelin ou Roscelin* [1]. Il le dédia au souverain pontife, le bienheureux Urbain II, en le priant d'y rectifier tout ce qui lui paraîtrait s'écarter de la droite ligne de la vérité.

Dans le préambule, il rappelle sa première lettre restée inachevée. « J'ai, dit-il, négligé de la compléter, jugeant que c'était inutile, celui contre lequel je l'écrivais s'étant rétracté au concile assemblé à Soissons par le vénérable Reynaud (du Bellay), archevêque de Reims, et personne ne paraissant plus ignorer ce dont il s'agissait. Ce commencement de lettre n'a pas moins été, à mon insu, transcrit par quelques frères et ceux-ci l'ont donné à lire aux autres. Je le fais savoir, afin que si ce fragment de lettre tombe sous les yeux de quelqu'un, bien qu'il ne s'y trouve aucune erreur, il soit considéré comme une ébauche bien imparfaite ». Ce premier travail du saint docteur n'est pas venu jusqu'à nous.

1. Patrol. lat. CLVIII, col. 259-260.

III. Roscelin et le Clergé de la Grande-Bretagne.

Roscelin, après sa condamnation fut, à raison de sa mauvaise foi, obligé de quitter la France. Il alla se réfugier en Angleterre. On lui fit d'abord bon accueil. Ses calomnies et ses récriminations trouvèrent de l'écho à la cour de Guillaume le Roux, alors en lutte avec l'archevêque de Cantorbéry, au sujet des investitures. Mais désireux de grandir sa réputation, il osa se poser en réformateur, lui qui avait tant à réformer, aussi bien dans sa conduite que dans ses idées. Il tonna contre les désordres trop réels qui déshonoraient alors la société anglaise, même le clergé. Des prêtres se livraient au libertinage, et au mépris de toutes les convenances, faisaient admettre leurs enfants dans l'état ecclésiastique. L'abus était révoltant. Roscelin se crut autorisé à le dénoncer. Nous ne saurions lui en faire un crime.

Un clergé simoniaque et concubinaire pouvait-il accepter ce blâme d'un écolâtre de France ? Thibaud d'Étampes, qui occupait une chaire à Oxford, se chargea de protester. Il mit assez d'acrimonie dans la défense d'une mauvaise cause. Nous ne connaissons de lui que cinq lettres. Dans l'une, il prend le titre de docteur de Caen, *doctor Cadumensis* ; dans une autre, celui d'écolâtre de Caen, *magister Cadumensis*, et dans deux autres celui d'écolâtre d'Oxford, *magister Oxenefordiæ*.

Donnons quelques extraits de sa lettre au chanoine de Compiègne[1] qu'il appelle par moquerie *magister Compendiosus*, maître raccourci, diminué.

A Roscelin, maître raccourci, Roscelino Compendioso magistro, *Thibaud d'Étampes, maître à Oxford, souhait de n'être pas plus sage qu'il ne faut, mais d'être sage avec sobriété.*

Vous vous en prenez assez étourdiment aux enfants des prêtres et à ceux qui sont nés d'une faiblesse honteuse, et dans vos récrimi-

1. Patrol. lat. CLXIII, col. 767-770.

nations, vous vous efforcez d'établir mal à propos qu'ils sont hors la loi. Je vais vous remettre en mémoire ce que, suivant la droite raison, j'ai appris des Saints Pères, non pas en me livrant à des conjectures, mais en prenant souci de l'exactitude. Parmi les décrets du pape Calixte, en cherchant j'ai trouvé, et en trouvant j'ai lu : « Si quelqu'un enseigne qu'un prêtre après une déplorable chute ne peu revenir par la pénitence à la dignité sacerdotale, il se trompe. Son sentiment n'est pas catholique ». Si donc des prêtres qui se sont oubliés peuvent revenir aux saints ordres, à plus forte raison est-il permis d'admettre aux saints ordres des innocents nés d'un commerce illégitime.. Il est d'une plus grande importance d'avoir une conduite édifiante que d'être né de parents vertueux. Dieu regarde la vie de l'homme et non sa naissance.

On objecte qu'il n'est pas convenable d'élever en dignité dans l'église ceux qui sont hors la loi Rien n'est plus juste et plus vrai, mais ce n'est pas le cas d'invoquer ce principe. Il s'agit d'enfants, régénérés par le baptême, admis par notre mère la sainte Église à la cour du Christ, nourris par elle de son propre lait et fortifiés de son pain... On ne doit pas considérer comme hors la loi ceux qui ont Dieu lui-même pour père, ceux qu'à engendrés la grâce du Christ, cette mère très tendre de tous les régénérés. Nous ne devons pas leur reprocher ici la faute de leur père, ni la couche de leur mère ; nous avons plutôt à nous informer minutieusement de la pureté de leurs mœurs. Car la faute commise par le père ou la mère ne peut pas fermer aux enfants la porte du ciel.

Roscelin ne paraît pas avoir répliqué. La réplique lui était cependant facile.

Il s'en alla chercher ailleurs un asile et des moyens d'existence, car ses ressources étaient épuisées. Son titre d'écolâtre ne lui rapportait plus rien. Il n'avait plus de chaire, plus d'émoluments. Il se pourrait même qu'on lui eût volé le peu qu'il possédait encore.

IV. Roscelin et saint Ives de Chartres.

Roscelin se souvint alors de saint Ives de Chartres qu'il avait connu abbé de Saint-Quentin-les-Beauvais.

La lettre qu'il lui écrivit serait pleine d'intérêt.

Nous ne la connaissons que par la réponse de l'évêque de Chartres[1]. Cette réponse fut pour lui une amère déception. La voici :

Ives, par la grâce de Dieu, humble évêque de Chartres, à Roscelin.

Souhait de ne pas se croire plus savant qu'il ne l'est, mais de se montrer savant avec mesure.

Je voudrais que vous fussiez la centième brebis perdue dans le désert, mais déjà rendue au troupeau.

De même que mon zèle est resté brûlant à votre égard depuis que vous nous avez quittés et attaqués, *quandiu te intellexi aversum et adversum*, de même ma pensée s'arrêterait avec complaisance sur vous, si je vous voyais converti et revenu à la saine doctrine, *si te cognoscerem ad doctrinam sanam conversum et reversum.*

Je sais trop bien, hélas ! qu'après le concile de Soissons, vous vous êtes acharné à défendre dans ces conférences clandestines votre précédente doctrine, la doctrine même que vous avez abjurée.

Je sais que vous avez essayé d'ériger en dogmes d'autres propositions non moins extravagantes.

Il ne m'est donc pas possible de croire que vous ayez encore redressé vos croyances et amélioré vos mœurs.

Si la rapacité sordide de quelques forcenés vous a contristé à cette occasion en vous privant de vos biens, il vous faut considérer moins l'injustice de leur violence, que la sagesse de Dieu, si justement désireuse de vous corriger, et si empressée à faire servir à ses desseins les méchants eux-mêmes, à leur insu, tandis que vous vous évertuez à déchirer le vêtement de sa majesté, par votre faconde armée de sophismes et néanmoins impuissante. Les exemples ne manquent pas pour donner raison au poète satyrique lorsqu'il dit :

Le vase garde longtemps l'odeur dont il vient d'être une fois imprégné :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem.
Testa diu.

Votre venue ne peut m'inspirer ni crainte ni répulsion. Car je garde toujours l'espoir que vous vous amenderez et songerez à votre salut. Mais parmi nos concitoyens, il en est qui se plaisent à scruter la vie des autres, au lieu de chercher à corriger la leur. Ils pourraient

1. D. Ivonis Carnot. ep. epist. VII, Patrol. lat. CLVII, col. 17.

vous prendre en haine et avoir de la défiance envers moi, à cause de vous. Quand ils apprendront votre nom, votre conduite passée, vite, suivant leur habitude, ils ramasseront des pierres et tâcheront de vous ensevelir sous un tas de pavés. C'est pourquoi, faute de mieux, je vous conseille de prendre patience, à l'exemple du saint homme Job. *Interim igitur consulo tibi ut assumpta patientia Job*, et bien que vous soyez loin de lui ressembler, de dire cependant comme lui : Je supporterai la colère de Dieu, puisque je l'ai méritée. Puisse-t-il enfin prendre en main ma cause !

Je vous le certifie, si vous convertissant, vous pleurez vos fautes et si, désireux de vivre de la simplicité de la foi, vous cessez de vous enfler de la vanité du sens charnel, les douceurs de la consolation divine ne vous feront pas défaut et votre mère la sainte Eglise, qui vous a réprimandé avec une paternelle sévérité dans vos égarements, vous recevra avec une tendresse maternelle à votre retour.

Il ne vous reste plus qu'à chanter la palinodie, à faire amende honorable pour vos injures, à recoudre et repriser publiquement *publice resarcias* le vêtement de Notre-Seigneur, que vous avez déchiré publiquement *quam publice scindebas*. Puisque vous avez donné à beaucoup de personnes l'exemple de l'insubordinotion, désormais soyez l'exemple de la soumission. La bonne odeur de vos vertus vous précédera, fera oublier la fétidité de vos vices d'autrefois. Vous redeviendrez l'objet de l'amitié et de l'attention de tous, et bientôt vous serez comblé de bienfaits.

Roscelin n'avait que trop mérité les dures leçons qu'il recevait de toutes parts. Non seulement il continuait à propager ses erreurs, mais il ne tarissait pas en insultes. Il déversa successivement sa bile sur Pierre d'Arbrissel, le fondateur de l'abbaye de Fontevrault, sur saint Anselme, sur Abailard, son élève, etc. Et il n'y a pas lieu de s'étonner de la réponse que lui fit saint Ives de Chartres. Ce saint évêque, malgré sa grande charité, se vit obligé à observer, comme les autres, la recommandation de saint Paul à Tite, son disciple : Après un premier avertissement et un second, fuyez l'hérétique. Son propre jugement le condamne. (Tit. III. 10).

V. Roscelin et Abailard.

Une lettre d'Abailard à l'évêque de Paris et une lettre de Roscelin lui-même contre Abailard nous feront connaître le caractère violent du chanoine de Compiègne, aigri par le malheur.

Commençons par la lettre d'Abailard[1] :

A G.[2] (Galon, 1104-1116) par la grâce de Dieu, évêque du siège de Paris, et au vénérable clergé de cette même église Pierre, l'éternel hommage du respect qui vous est dû.

A leur arrivée, quelques-uns de nos disciples nous ont raconté que cet orgueilleux et toujours boursoufflé ennemi antique de l'église catholique, dont l'hérésie détestable a été par les pères réunis en concile à Soissons convaincue de confesser et de prêcher trois dieux, puis punie de l'exil, vomit contre moi de nombreuses injures et des menaces. Il agit ainsi depuis qu'a paru l'opuscule sur *la Foi en la sainte Trinité*[3] que j'ai rédigé principalement contre la susdite hérésie dont il est infecté.

Un de nos disciples, avec lequel il s est entretenu à ce sujet, nous a rapporté également, qu'il vous attendrait jusqu'à votre retour, pour vous signaler certaines erreurs, que j'aurais fait entrer dans cet opuscule.

Son but est de vous indisposer ainsi contre moi, comme il essaie de le faire contre tout le monde. S'il est vrai qu'il use de pareils procédés, nous vous prions, vous les athlètes du Christ, vous les défenseurs de la sainte foi, de nous citer lui et moi à comparaître en temps et lieu convenables, devant des personnes charitables et discrètes que vous choisirez.

On entendra ce qu'il débite contre moi, en mon absence, et une

1. Petri Abaelardi epistola XIV ; Patrol. lat. CLXXVIII, col. 355-358.

2. G. pourrait aussi bien désigner Gilbert, évêque de Paris, de 1116 à 1124.

3. Au concile tenu à Soissons en février 1121, on exigea d'Abailard qu'il jetât lui-même au feu son livre *de Trinitate* (Petri Abaelardi historia calamitatum, cap. IX et X).

juste punition sera infligée, soit à lui pour ses fausses accusations, soit à moi pour mes présomptueuses assertions.

En attendant, je rends grâces au Seigneur de m'avoir jugé digne de lutter contre ce souverain ennemi de Dieu, le destructeur de notre foi, le contempteur de nos croyances et de m'avoir appelé à défendre cette foi dans laquelle nous vivons. Je le bénis d'avoir permis que je sois rangé parmi les gens de bien, à raison des accusations de cet homme qui ne s'attaque qu'aux personnes honnêtes et dont la conduite et la doctrine sont connues de tous. N'a-t-il pas eu l'audace d'écrire une lettre insolente contre cet illustre héraut du Christ, Robert d'Arbrissel ?

Ne s'est-il pas répandu en injures contre cet éminent docteur de l'église, Anselme, archevêque de Cantorbéry, à tel point que son insupportable arrogance l'a fait, sur l'ordre du roi d'Angleterre, expulser de la Grande-Bretagne et que peu s'en est fallu qu'il n'y ait perdu la vie. Il a voulu faire passer Anselme pour son compagnon d'infamie, afin de pouvoir, en diffamant les bons, se consoler de sa propre infamie[1]. Il ne sait que haïr les gens de bien, ne sachant pas être homme de bien lui-même.

Sa morgue poussée à l'excès l'a fait chasser avec un souverain mépris des deux pays qu'il a habités, l'Angleterre et la France.

Dans l'église même de Saint-Martin, dont sans vergogne il se dit chanoine[2], il n'a jamais pu, dit-on, remplir aucune fonction ecclé-

1. Vult eum infamiæ habere participem, ut per infamiam bonorum, suam consoletur infamiam.

2. Roscelin de Compiègne figure, au commencement du XII[e] siècle, parmi les chanoines de Saint-Martin de Tours, dans une charte relative aux droits de tutelle qu'Elie, comte du Maine, voulait faire payer, comme seigneur du Château-du-Loir, aux colons du monastère.

Eudes, doyen de Saint-Martin de Tours, et le clergé de sa collégiale chargèrent l'écolâtre Foucher et le grand chantre du même nom de défendre leurs privilèges. Elie dut reconnaître ses torts en présence de Raoul, archevêque de Tours, Hildebert, évêque du Mans, Geoffroy, doyen du Mans, chanoine de Tours, Foucher, écolâtre, Foucher, grand chantre, Etienne, prévôt, Roscelin de Compiègne (*Roscelino de Compendio*), Hervé de Loudun, Erchambaud de Canut, Ernaud Bordellion et d'autres encore. (*Gallia Christ.*, t. XIV. Eccles. Turon. instrumenta, LX, col. 80.)

La charte n'est pas datée, mais nous savons que Raoul d'Orléans fut archevêque de Tours de 1086 à 1118, et Hildebert de Lavardin, évêque

siastique. Les chanoines le lui ont interdit. Il est inutile de désigner cet homme par son nom. La particulière infamie attachée à sa doctrine comme à ses mœurs le fait assez connaître.

Il est aussi faux dialecticien, qu'il est faux chrétien. Si sa dialectique n'admet pas qu'une chose ait des parties, qu'un genre ait des espèces, elle ne respecte pas davantage les pages sacrées ; quand, par exemple, il est dit que le Seigneur a mangé un morceau de poisson grillé, il déclare qu'il faut entendre un morceau de ce mot poisson grillé, et non un morceau du poisson lui-même. Ne soyez donc pas surpris qu'ayant l'audace de discuter le ciel, cet homme déraisonne sur la terre, et que s'attaquant à Dieu, il s'en prenne aussi à ses créatures. Peut-il épargner quelqu'un, celui qui ne s'épargne pas lui-même ?

Portez-vous bien.

Abailard devait moins que personne insister sur la déconsidération qui s'attachait au nom de Roscelin. Celui-ci le lui fit bien voir.

Sa lettre n'est qu'un torrent d'injures. La vengeance y déborde. La colère s'y répand en termes odieux. Les peintures les plus repoussantes y abondent. Luther seul a poussé plus loin le cynisme. Nous avons hésité à traduire cette lettre, mais c'est la seule que nous possédions du fougueux nominaliste. Il nous a fallu en atténuer les expressions, d'une crudité révoltante, en plus d'une place. Si le portrait d'Abailard n'y est pas flatté, la physionomie de Roscelin n'en paraîtra pas plus attrayante.

Roscelin à Pierre Abailard.

Si vous aviez, ne fut-ce qu'un peu, goûté la douceur de la religion chrétienne, dont votre habit est le symbole, par respect pour votre ordre et votre profession monastique, et aussi par reconnaissance des nombreux et signalés services, que je vous ai rendus,

du Mans, de 1097 à 1125, qu'Eudes devint doyen de Tours après 1101, et que Geoffroy, doyen du Mans, fut promu à l'archevêché de Rouen en 1111.

C'est donc entre 1101 et 1111, mais après son retour d'Angleterre, c'est-à-dire vers 1110, que Roscelin de Compiègne résidait à Tours.

depuis votre enfance jusqu'à votre adolescence, alors que j'étais votre maître[1], et de nom et de fait, vous ne vous seriez jamais permis les injures et les calomnies que vous avez vomies contre mon honneur; vous n'eussiez jamais dardé contre moi votre langue fratricide, à l'instar de ceux que le psalmiste a ainsi qualifiés : « Leur langue est un glaive aiguisé[2]; vous n'eussiez pas méprisé les préceptes de notre Sauveur, si salutaires et si faciles à observer. Quand l'éternelle Vérité nous dit : « Si votre frère pêche contre vous, usez de réprimande seul avec lui ; s'il ne vous écoute pas, prenez des témoins ; s'il s'obstine, dites-le à l'Eglise[3] » ;vous foulez aux pieds les deux premières recommandations et, subitement au paroxysme de la colère, vous recourez rageusement à la troisième.

Vous avez envoyé à la vénérable Église de Saint-Martin de Tours une lettre débordante d'invectives contre moi et dégageant des odeurs sans nom. Dans cette lettre où ma personne est vilipendée par de multiples notes d'infamie, comparables aux taches variées de la lèpre, oubliant toute retenue, vous n'avez pas craint d'outrager cette très sainte Église, en l'appelant une fosse. La fosse dans les livres saints est toujours prise en mauvaise part. « Pour creuser devant moi une fosse », dit le psalmiste[4], « une fosse à mon âme » dira à son tour Jérémie[5]. « Si un aveugle prétend conduire un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse », ajoute saint Mathieu[6]. « Celui qui prépare une fosse à son prochain y tombe le premier », dit le Sage[7]. C'est pourquoi vous ne deviez pas comparer à une fosse cette très sainte Église, qui a daigné m'accueillir avec une bienveillance marquée, moi indigne et pécheur, à vrai dire, l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. Ne mérite-t-elle pas plutôt d'être comparée à celui dont elle reproduit les actes

1. Abailard lui-même a reconnu que Roscelin fut son maître, tout en le traitant d'insensé. Ce fut, dit-il, je ne l'ai pas oublié, la doctrine si extravagante de notre maître Roscelin, que rien ne se décompose en plusieurs parties. *Fuit autem, memini, magistri nostri Ros. tam insana sententia, ut nullam rem partibus constare vellet.* (COUSIN. Fragments philosoph. p. 57.

2. Ps. LVI. 5.

3. Math. XVIII, 15.

4. Ps. LVI, 7.

5. Jérém. XVIII, 20.

6. Math. XV, 14.

7. Eccli. XXVI, 29.

dans sa conduite, au Seigneur qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants, qui répand la pluie sur les justes et sur les pécheurs, qui, pour montrer son immense charité à l'égard des pécheurs, est descendu du ciel sur la terre, qui, pendant son séjour parmi nous, a reçu les pécheurs et mangé avec eux, qui est descendu aux enfers, où se lamentaient les pécheurs, pour mettre fin à leurs souffrances. Faut-il s'étonner de vous entendre déblatérer contre l'Eglise, lorsque par votre conduite vous êtes en si grande opposition avec elle ? Votre outrecuidance me fait pitié. Ce n'est pas la raison, mais l'intensité de la douleur qui vous fait agir ; de même que le dommage subi en votre corps mutilé est irréparable, ainsi le chagrin que vous me causez est inconsolable.

Vous avez à redouter grandement les jugements de Dieu. Après avoir été châtié comme les abeilles, auxquelles on enlève leur dard, prenez garde d'être traité comme les serpents, dont on arrache la langue. Serait-ce pour vous que le psalmiste[1] a dit : « Ils ont aiguisé leur langue, comme une langue de serpent. Le venin des aspics est sous leurs lèvres ».

Je n'insisterai pas davantage sur l'affront que vous m'avez fait. J'aurais l'air de me venger. Je préfère répondre à votre lettre point par point et vous montrer ce que je puis vous concéder et ce que je dois repousser.

Tout d'abord, il y est question de mon indignité et de l'affront essuyé par l'Église de Saint-Martin. Je regrette ce que vous dites de l'Église, mais votre langage à mon sujet ne saurait m'affliger. Je suis bien, je le reconnais, tel que vous me dépeignez dans vos écrits, un type de débauche. J'adhère de toutes mes forces à cette affirmation de la vérité. Je m'y considère comme dans un miroir, mais Dieu est assez puissant, pour changer les pierres elles-mêmes en vrais fils d'Abraham. Je ne chercherai pas à me justifier, car si je cherche ma gloire, ma gloire n'est rien. Loin de moi la pensée de tirer de mon cœur des paroles malicieuses, pour excuser mes fautes ! Mais que j'aie été convaincu d'entêtement dans l'hérésie et d'infamie, et pour cela expulsé du monde entier, je le nie formellement et repousse ces trois afirmations, en invoquant le témoignage des Églises de Soissons et de Reims. Si parfois je me suis servi de termes impropres, si même je me suis écarté de la vérité, je n'ai pas défendu opiniâtrement mes expressions inexactes et mes fausses assertions. Toujours plus disposé à m'instruire qu'à imposer

1. Ps. CXXXIX, 4.

mon sentiment, je suis prêt à faire bon accueil à toutes les observations qui pourraient m'être faites.

On n'est pas hérétique, parce que l'on est dans l'erreur, à moins qu'on ne persiste à soutenir son erreur. Saint Augustin dit en propres termes : « La raison pour laquelle les hérétiques sont appelés hérétiques, c'est que, ne comprenant pas bien les Saintes Ecritures, ils s'obstinent à défendre leurs opinions en désaccord avec la vérité de ces textes sacrés ».

Il répond de même à Vincent Victor : « Gardez-vous de croire que vous avez dévié de la foi catholique. Votre esprit n'est-il pas resté catholique, en s'apprêtant à recevoir toutes les critiques et en les attendant ? » Puisque je n'ai jamais défendu ni mes erreurs, ni celles des autres, il est hors de doute que je ne puis être traité d'hérétique.

Quand, sous une inspiration immonde, vous vomissez contre moi des accusations infamantes et affirmez que j'ai été condamné en concile [1], chacun sait que ce sont là de pures calomnies. Les églises de Soissons et de Reims, dans lesquelles je suis né et auprès desquelles j'ai été élevé et instruit peuvent l'attester Je vous le prouverai, quand nous discuterons ensemble ces questions à Saint-Denis, dont on vous considère comme moine, bien que vous n'y soyez pas souvent. Soyez sans inquiétude au sujet de mon arrivée à Saint-Denis. Je vous la ferai savoir par votre abbé et je vous y attendrai aussi longtemps qu'il faudra. Si vous ne vous rendez pas à l'appel de votre abbé, ce dont vous êtes coutumier, je saurai bien vous trouver, fussiez-vous au bout du monde.

Comment avez-vous pu dire que j'ai été expulsé du monde entier, lorsque Rome elle-même, la capitale du monde, m'accueille avec faveur, m'écoute avec plus de satisfaction encore et se range absolument à mon avis. Elle n'est pas en dehors du monde l'Église de Tours, ni celle de Loches où vous vous êtes assis à mes pieds, comme le plus petit de mes disciples, ni l'Église de Besançon dont je suis chanoine. Toutes trois m'ont en vénération, me comblent de prévenances et, par amour de l'étude, conservent mes enseignements.

La fausseté bien évidente de tout ce que vous avez avancé jusqu'ici contre moi ne laisse aucun doute sur le cas qu'il faut faire du reste de votre lettre.

1. Les erreurs de Roscelin furent cependant condamnées au Concile tenu à Soissons en 1092 ou 1093.

Je regrette vivement que vous m'ayez représenté comme le persécuteur des gens de bien. Si je ne suis pas bon, je n'en ai pas moins entouré de vénération tous les hommes de bien, comme c'est mon devoir. Ceux que vous citez comme exemples, le seigneur Anselme de Cantorbéry et Robert d'Arbrissel, tous deux de mœurs édifiantes et de bonne renommée, je ne les ai jamais persécutés, bien que certaines de leurs paroles et de leurs actions ne soient pas sans reproche. Cela n'a rien de surprenant, car ce que nous voyons maintenant, nous ne le voyons qu'en énigme et comme dans un miroir. Ces deux savants et pieux personnages ne sont pas d'un mérite et d'une sagesse plus considérables que Pierre, le prince des apôtres, le glorieux martyre, ni que le bienheureux Cyprien, évêque de Carthage, docteur très suave et martyr très glorieux, dont saint Jérôme s'est plu à faire cet éloge : « Le bienheureux Cyprien, comme une fontaine très limpide, est doux et calme. Absorbé par les exhortations à la vertu et les tortures de la persécution, il est resté fidèle aux divines Ecritures. »

Aurélius Prudence, dans son *Peristephanon* (ou livre des Couronnes en l'honneur des martyrs). a encore renchéri jusqu'à dire : « Tout homme qui aime le Christ lira vos écrits, docteur Cyprien. » Et cependant cet homme, élevé si haut dans l'estime des saints, s'est trouvé en contradiction avec eux au sujet du baptême des hérétiques et l'a consigné dans ses écrits, dont les erreurs ont été relevées. Aussi saint Augustin dans son traité du *Baptême* a-t il cru devoir insérer cette rectification : « Il a semblé à quelques personnes distinguées, parmi lesquelles figure au premier rang le bienheureux Cyprien, que le baptême du Christ n'existait pas chez les hérétiques et les schismatiques. Malgré le respect et l'honneur que je dois et veux toujours rendre au pacifique et glorieux martyr Cyprien, je me permets de dire que son opinion au sujet des hérétiques et des schismatiques à baptiser était différente de celle que j'ai émise plus tard, non de mon chef, mais d'après l'enseignement de l'église universelle, appuyée par l'autorité d'un concile général. »

Pierre, le prince des apôtres, pour avoir astreint à la circoncision les gentils qui demandaient le baptême, a été, à bon droit, réprimandé d'abord par l'apôtre saint Paul, puis par les saints Pères. L'apôtre dit formellement : « Lorsque Céphas était à Antioche et s'écartait de la vérité évangélique, je lui ai résisté en face ouvertement, parce qu'il était répréhensible ». C'est pourquoi saint Augus-

tin commente ainsi cette parole : « Vénérant pour son mérite Pierre, le prince des apôtres et le très éminent martyr, j'ose cependant lui dire qu'il a mal agi en forçant les gentils à judaïser ». Le même saint Augustin dit ailleurs : « Ceux qui se disent Chrétiens Nazaréens sont des hérétiques, nés de cette erreur à laquelle s'est laissé entraîner saint Pierre, et de laquelle saint Paul l'a rappelé. » Il dit encore : « Pierre s'était montré hésitant sur la mer ; il avait essayé par un sentiment trop naturel de détourner le sauveur de sa Passion, il l'avait renié trois fois pendant cette Passion, il avait simulé un respect superstitieux pour les observances judaïques, mais, ayant obtenu son pardon, il n'en parvint pas moins à la gloire du martyre. »

Serait-il donc étonnant que les deux personnes, objets, dites-vous, de mes injustes persécutions, aient prêté parfois à la critique dans leurs paroles ou dans leurs actes, n'étant nullement supérieures aux deux saints docteurs et martyrs dont il vient d'être question.

J'ai vu le seigneur Robert d'Arbrissel recevant des femmes qui fuyaient leurs maris, malgré les réclamations de ces derniers. Jusqu'à la mort, il a persisté dans sa désobéissance à l'évêque d'Angers qui lui ordonnait de renvoyer ces femmes à leurs maris. Cette conduite n'est-elle pas tout à fait déraisonnable ? Si une femme refuse à son mari le devoir conjugal, et qu'ensuite le mari se livre à l'adultère, la faute n'est-elle pas plus grande de la part de la femme qui provoque la tentation, que de la part du mari qui y succombe ? La femme devient donc coupable d'adultère, en abandonnant son mari, qui ne tarde pas à pécher par nécessité. Comment alors celui qui la retient et la conseille pourrait-il se croire innocent et s'excuser de toute faute ? Cette femme n'aurait point agi, comme elle l'a fait, s'il ne s'était pas trouvé quelqu'un pour la retenir.

Ecoutez ce sévère langage de saint Augustin : « La femme abandonnée, qui s'unit à un autre homme, commet l'adultère. Si elle résiste à la tentation, celui qui l'y a poussée n'en est pas moins répréhensible, et Dieu lui imputera ce péché, quand même sa femme serait restée vertueuse. Si donc un homme est coupable en abandonnant sa femme, dont la vertu sait se maintenir, combien plus le sera-t-il, si elle vient à faillir. »

Ecoutez encore l'observation que fait saint Grégoire à un abbé, au sujet d'un homme marié, désireux d'embrasser la vie monastique : « On ne pourra l'admettre, dit-il, que si la femme consent elle

même à entrer en religion ». Le mariage, de deux corps, n'en fait qu'un. Il n'est donc pas convenable que l'un entre en religion, tandis que l'autre reste dans le monde. Que tous deux se retirent du siècle, ou que tous deux y restent.

Vous parlerai-je du seigneur archevêque Anselme de Cantorbéry, si recommandable par la sainteté de sa vie et si recherché pour sa haute science qui le rend bien supérieur au commun des hommes ? Dans le livre auquel il a donné pour titre : *Cur Deus homo. Pourquoi un Dieu homme*, n'a-t-il pas dit que Dieu ne pouvait sauver les hommes autrement qu'il ne l'a fait, c'est-à-dire sans se faire homme et sans souffrir tout ce qu'il a souffert ? Son sentiment est victorieusement réfuté, dans les écrits des saints docteurs, dont la doctrine est la lumière de l'église. De saint Léon en effet, sont ces paroles : « Lorsque beaucoup d'autres moyens s'offraient à Dieu pour racheter le genre humain, il a choisi de préférence ce mode, afin que cette rédemption fut accomplie, non en vertu de sa puissance, mais conformément à sa justice ». Ecoutez saint Augustin dans son traité de *la Trinité* : « Pourquoi laissant de côté les innombrables moyens dont il pouvait se servir pour nous racheter, le Tout Puissant n'aurait-il pas choisi de préférence la mort ?

Voici une autre réflexion du même saint docteur : « Comment réfuter ceux qui disent : Tout autre moyen de délivrer les hommes de leur misère et de la mort du péché a-t-il donc manqué à Dieu, qu'il a laissé son fils se faire homme et souffrir la mort ? Il ne suffit pas de leur répondre qu'excellent a été le moyen par lequel Dieu, usant d'un médiateur, a daigné nous délivrer, il faut en outre leur montrer que le Seigneur, à la puissance duquel tout est soumis, pouvait employer bien d'autres moyens, mais que, pour guérir notre misère, aucun moyen n'était plus convenable et plus opportun que celui-là. »

. Saint Augustin dit encore : « Dieu ne pouvait-il pas susciter un homme, qu'il aurait constitué médiateur entre lui et les hommes, sans le faire sortir de la race d'Adam, comme il a créé le premier homme, sans le tirer d'une autre race. Il pouvait créer ainsi, ou tout autrement à son gré, un autre homme qui aurait enchaîné le vainqueur du premier, mais il a préféré prendre la nature humaine dans la race de celui qui avait été vaincu ».

Dans son livre du *Combat Chrétien*, il s'exprime de la sorte : « Ils sont fous ceux qui disent : Pourquoi la sagesse de Dieu ne pouvait-elle pas sauver les hommes autrement qu'en se faisant



homme et en naissant d'une femme ? Nous leur répliquerons : Il le pouvait assurément, mais s'il avait fait autrement, il aurait également déplu à votre imbécillité ».

Si donc chez ceux que vous m'accusez d'avoir poursuivis de mes calomnies, je trouve des sentiments contraires à la sainte Ecriture, pourquoi vous étonnez-vous que parmi vos assertions, il s'en trouve de répréhensibles, quand tout le monde sait que vous n'avez nullement étudié les saintes Ecritures ? Les écrits des saints Pères Ambroise, Augustin, Isidore, ne sont guère favorables à vos théories sur l'essence divine.

Roscelin consacre ensuite de nombreuses pages à justifier son enseignement. Il invoque, suivant son habitude, le témoignage des docteurs de l'Eglise. Nous venons de voir comment il procède. Il accumule citation sur citation, pour confondre ainsi Abailard. A saint Ambroise, il emprunte neuf textes ; à saint Augustin, vingt-sept. Il appelle à son aide Boëce et saint Jérôme, saint Athanase, dont il commente le symbole, et saint Isidore de Séville. Cette interminable discussion ne saurait avoir, pour l'historien, qu'un médiocre intérêt. Laissons-la aux amateurs de subtilités philosophinues et théologiques.

Le plaidoyer de Roscelin se termine ainsi :

Il est un point sur lequel nous ne pouvons pas ne pas tomber d'accord : c'est la nécessité qu'il y a pour nous de prier Dieu, qui est un et trin, unité et trinité, *qui unus trinus est*, quelle que soit la signification que nous donnions à ces termes. Nous avons à lui demander d'éclairer les ténèbres de notre ignorance, de laver la tache de notre infidélité et de répandre dans nos esprits la connaissance de sa vérité. Que Jésus-Christ, notre Seigneur, calme notre fièvre de discorde et nous donne d'être enfin unis dans les mêmes sentiments. Ainsi soit-il.

Cette conclusion laisserait croire que Roscelin, après avoir déchargé sa colère, s'est décidé à une réconciliation. Il n'en est rien. Sa lettre va redoubler d'insolence. Il reprend :

Mais puisque vous vous êtes trop longtemps complu dans les fables, voluptueusement imaginées par vous pour me déshonorer,

comme un ivrogne gorgé de vin s'oublie dans les délices d'un festin, et qu'à l'instar de certain animal immonde, vous vous êtes vautré dans la fange de vos calomnies contre moi, j'userai de représailles, non pas en vous mordant avec la dent de la haine, ni en vous frappant avec le bâton de la vengeance, mais diverti par les aboiements de votre lettre, je passerai en revue les incroyables métamorphoses de votre vie, et vous ferai voir à quel degré d'ignominie, vous en êtes venu par votre honteuse conduite.

Pas n'est besoin de rien inventer. à votre exemple, pour établir votre indignité. Je n'ai qu'à raconter ce qui est de notoriété publique de Dan à Bersabée[1]. N'ai-je pas vu qu'à Paris un certain clerc, nommé Fulbert, vous avait donné l'hospitalité dans sa maison, vous avait admis à sa table, comme un ami, un familier, vous avait traité avec tous les égards que l'on peut avoir pour un membre de sa famille, et vous avait même confié l'éducation de sa nièce, jeune fille très prudente et d'un excellent caractère ; et vous, à ce noble personnage, clerc et même chanoine de l'église de Paris, votre hôte et votre seigneur, qui vous entourait de soins et d'honneurs, vous avez fait le plus sanglant outrage. Sans respect pour la vierge que vous deviez protéger comme une pupille, instruire comme une écolière, poussé par vos passions effrénées, vous lui avez appris, non pas à argumenter, mais à forniquer. En un seul fait, vous avez réuni plusieurs crimes, la trahison, la fornication, la séduction et la corruption. Mais le Dieu vengeur, oui le Seigneur Dieu des vengeances, n'a pas tardé à vous punir en vous châtiant par où vous aviez péché. Le riche enseveli en enfer était torturé dans la partie par laquelle il avait péché, lorsqu'il demandait qu'une goutte d'eau vînt rafraîchir sa langue.

Torturé par une douleur aussi cuisante que honteuse, poursuivi par la crainte d'une mort imminente, méritée par votre mauvaise vie, vous avez changé d'habit et essayé de vous faire moine. Mais écoutez ce que dit saint Grégoire de ceux qui, par peur, entrent en religion : « Celui qui fait le bien par crainte ne s'est guère éloigné du mal, puisqu'il conserve le désir de pécher, au cas où il pourrait pécher impunément. »

Ecoutez aussi saint Augustin : « Celui qui, par crainte de la mort, évite de pécher, ne peut vraiment pas se dire vainqueur du péché,

1. C'est-à-dire du Nord au Midi. Laïs ou Dan est au Nord de la Palestine et Bersabée au Midi.



puisque, si extérieurement il ne cède pas à sa passion, celle-ci n'en domine pas moins à l'intérieur. Peut-il paraître innocent devant Dieu celui qui ferait ce qui est défendu, s'il n'avait plus rien à craindre? N'est-il pas déjà coupable en sa volonté celui qui ferait ce qui n'est pas permis, mais ne le fait pas, parce qu'il ne le peut pas faire impunément? Autant qu'il est en lui, il souhaiterait qu'il n'y eût pas de justice. Avec de tels sentiments, il s'emploierait, s'il le pouvait, à détruire la justice. Comment donc serait-il juste cet ennemi de la justice? Pour être l'ami de la justice, il faut, par amour de la justice, s'abstenir de pécher. Celui qui craint l'enfer ne craint pas de pécher, mais de brûler. Au contraire, celui-là craint de pécher qui hait le péché comme l'enfer. » Ecoutez en ore saint Augustin : « Ce n'est pas inutilement qu'ont été établis, à l'adresse des pécheurs, le pouvoir royal, le droit de glaive, les ongles de fer du bourreau, les armes du soldat. Tout cela imprime de la crainte, et permet aux gens de bien de vivre en sécurité, au milieu des méchants. Pourrait-on appeler bons ceux qui, redoutant ces moyens de répression, évitent de pécher. On ne devient pas bon par crainte du châtiment, mais par amour de la justice. Mais admettons que la conversion provoquée par la crainte puisse être sérieuse, toujours est-il qu'il faut qu'elle soit suivie d'une bonne conduite. »

Voyons donc, depuis que vous vous êtes converti, comment vous vous êtes conduit.

Le monastère de Saint-Denis où tout est régi, non pas suivant la sévérité de la règle, mais d'après l'indulgente bonté d'un très sage abbé, qui accorde autant de dispenses que peuvent en réclamer les besoins de chacun, ce monastère n'a pas eu le don de vous plaire. Vous aviez reçu des religieux, au nom de l'obéissance, une église à desservir, mais c'est votre volonté et votre volupté que vous aviez l'intention de desservir. Quand vous vous êtes aperçu que cette église ne répondait pas à votre goût pour les frivolités et à vos convoitises, vous en avez choisi une autre à votre convenance.

Le seigneur abbé vous l'a donnée d'accord avec tous les religieux. Mais, n'en disons pas plus, vous y avez réuni une bande de barbares et, tant par ignorance que par orgueil, vous y avez remplacé les œuvres d'art par des pauvretés. Vous ne cessez d'enseigner ce qu'on ne doit pas enseigner, lorsque vous ne devriez même pas enseigner ce qu'il est permis d'enseigner.

Après avoir perçu le prix des faussetés que vous débitez, vous ne vous contentez pas de l'envoyer à l'objet de votre passion, pour

payer sa honte, mais vous le portez vous même, et l'argent que vous donniez jadis pour assouvir vos désirs, vous le donnez maintenant en payement.

Ainsi vous péchez plus en rémunérant maintenant le crime passé, qu'en achetant jadis le crime futur. Vous péchiez par volupté, vous péchez actuellement par volonté, mais, grâce à Dieu, il vous est devenu impossible d'en faire plus.

Ecoutez encore cette sentence de saint Augustin : « Vous avez voulu faire quelque chose, mais vous ne l'avez pas pu. Dieu vous en demandera compte, comme si vous aviez fait ce que vous avez voulu. »

J'en prends Dieu à témoin et ses saints anges : ce sont vos confrères, les religieux, qui me l'ont appris. Lorsque, le soir venu, vous rentrez au monastère, vous prenez l'argent recueilli de toutes parts comme rémunération des faussetés que vous enseignez, et sans honte vous courez le porter à celle que vous avez déshonorée, pour lui payer impudemment son crime passé.

Puisque après avoir pris l'habit, vous avez usurpé l'office de docteur en enseignant des mensonges, vous avez par le fait cessé d'être moine, car saint Jérome, moine lui-même, a ainsi défini le moine : « Le moine, dit-il, a l'office, non de docteur, mais de pleureur, puisqu'il pleure sur le monde et attend avec effroi l'avènement du Seigneur. ».

La couleur sombre de votre habit de clerc ne vous fait pas clerc pour cela, mais vous êtes beaucoup moins laïc, depuis que vous portez la couronne monacale. Si donc vous n'êtes ni clerc, ni laïc, ni moine, quel nom vous donnerai-je ? J'y suis fort embarrassé. Continuer à vous appeler Pierre, par habitude, serait un mensonge. Il est clair qu'un nom du genre masculin, s'il est appliqué à un être déchu de son genre, ne garde pas sa signification habituelle.

Les noms propres ne signifient plus rien, lorsque les objets qu'ils servent à désigner ont cessé d'avoir leur perfection. Enlevez le toit ou le mur d'une maison, vous ne l'appellerez plus une maison, mais une maison imparfaite. De même si vous enlevez à Pierre ce qui en fait un homme, vous ne l'appellerez plus Pierre, mais Pierre imparfait. On pourrait croire que c'est pour mettre le comble à l'ignominie d'un pareil homme, que sur le sceau, dont vous avez scellé votre insolente lettre, vous avez fait figurer deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme.

N'est-ce pas la preuve que la même passion dévore toujours celui

qui n'a pas craint de la glorifier par cette union de deux têtes ? Je m'étais proposé d'en dire davantage encore à votre confusion, tout en ne racontant que des choses vraies et publiques, mais puisque j'ai affaire à un homme imparfait, je laisse imparfaite mon œuvre commencée.

Abailard mourut en 1142, à l'âge d'environ 67 ans, après avoir à plusieurs reprises rétracté ses erreurs, demandé très humblement pardon de ses scandales et reçu pieusement le saint Viatique. Roscelin a-t-il fini ses jours d'une manière aussi édifiante ? L'histoire est muette sur ce point, aussi bien que sur la date de sa mort.

VI. Dates probables de la vie de Roscelin.

A quelle époque Roscelin fut-il chanoine de Compiègne ? Ce fut vraisemblablement vers 1085, à l'époque où le moine Walter résidait à l'abbaye d'Honnecourt. Walter mit comme suscription à la lettre qu'il lui adressa : *Roscelino Compendiensi Canonico.* Roscelin était donc bien alors chanoine de Compiègne.

Il ne paraît pas y avoir séjourné longtemps, car son nom ne figure dans aucun acte de l'époque.

Avait-il trente ans quand ses erreurs sur la Trinité attirèrent l'attention de Walter? Cela paraît très vraisemblable. Déjà ses doctrines excitaient la rumeur publique.

Elles n'étaient pas encore condamnées cependant. Elles le furent au Concile de Soissons, tenu à la fin de l'année 1092 ou au commencement de l'année suivante.

Est-ce dans l'intervalle qu'Abailard devint son élève à Tours ou à Loches ?

Nous avons tout lieu de le croire, car c'est *a puero usque ad juvenem*, de son enfance à sa jeunesse qu'il reçut ses leçons, par conséquent de douze à vingt ans. Or Abailard, né vers 1075, pouvait avoir dix-sept ans en 1092.

Après sa condamnation, Roscelin se retira en Angleterre. Combien de temps y resta-t-il ? Probablement pendant tout

le règne de Guillaume le Roux et aussi longtemps qu'il n'excita pas les mécontentements du clergé.

La première des lettres que nous possédons de Thibaud d'Etampes, celle qu'il adressa à l'évêque de Lincoln, et dans laquelle il ne prend aucun titre, est de l'an 1108. Celle qu'il écrivit à Roscelin est, à n'en pas douter, de la même date.

Peu de temps après, Roscelin demanda aide et protection à saint Ives de Chartres, qui est mort le 23 décembre 1115.

Vers 1110, il résidait à Saint-Martin de Tours.

Si nous plaçons entre 1110 et 1120 la polémique acharnée qui eut lieu entre Abailard et lui, nous aurons épuisé toutes les conjectures.

Il y a plus de vingt-cinq ans que notre érudit confrère, M. J. du Lac, dans une étude très soignée[1], a tenté d'assigner des dates aux principaux événements de la vie de Roscelin.

La lettre de Walter récemment publiée nous a suggéré l'idée de relever tous les détails de cette existence si tourmentée. Ce n'est pas encore la pleine lumière. On la fera difficilement.

Nous ne dirons pas en empruntant à Dom Bertheau[2] son appréciation sévère : « Le malheureux hérétique Roscelin ne doit être considéré que comme un indigne avorton de la noble Église de Compiègne, la mémoire duquel y sera toujours en exécration » ; mais nous reconnaîtrons volontiers qu'il existe pour la ville de Compiègne des gloires plus pures et des illustrations plus enviables.

E. Morel.

1. *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. II, p. 56-70.

2. D. Bertheau. *Histoire de Compiègne*, ms. Biblioth. de la ville de Compiègne, p. 90.

APPENDICE

Frater Walterus Roscelino Compendiensi canonico[1].

Roscelino Compendiensis ecclesiae canonico, sentire de Domino in bonitate[2], et cetera de contextu

Laudabili uiges ingenio, quod similis eloquentia sequitur, immo ut prompta pedissequa dominum comitatur. Quibus duobus si tertium se coniungat, sobrius intellectus, idoneus diuinae philosophiae formaris discipulus. Dico autem sobrium intellectum, qui se infra sanae fidei regulam sic exercet, ut sibi satis esse censeat.

Praescriptam pertingere, non excedere, metam. His praemissis rem prosequor. Mihi relatum est, te de Trinitate, quae Deus est, multa magnaque sentire, nec simpliciter. Ut enim sententias tuas intimes auditori, nouas comparationes adaptas, insolitis vocabulis esse diuinae naturae depingis. Nam singulas in Deo Trinitate personas, quasi singulas hominum tres animas, tibi fingis, aliisque fingendas inpingis. Non taces etiam unum Deum. Patrem, Filium, Spiritum Sanctum, tres esse substántias; et dicis in hoc tantum identitatem debere notari, quod idem uelint, idem sapiant, idem possint. Quam rem quare tu praedicas, si tamen tu praedicas, miror ego, nec solus. Nempe tota latinae linguae fidelis ecclesia firmiter credit, pie confitetur, constanter praedicat, ita tres in Deitate personas, ut trium sit una substantia personarum. Quidam uero Graecorum, sicut beatissimus Augustinus in septimo de Trinitate libro[3] commemorat, iuxta proprietatem locutionis suae unam essentiam, tres dixerunt substantias ; quemadmodum nos dicimus unam substantiam, tres personas : Unitatem Trinitatis deificae aptius sibi forte per essen-

1. Bibliothèque de Metz, collection Salis 65 (1212), f° 361. *Revue Bénédictine*, XXII, avril 1905, 172-175.

2. Sap. I, 1.

3. C. IV, n° 7. MIGNE, Patrol. lat. XLII, col. 939.

tiam quam per substantiam exprimentes, quoniam apud eos haec duo nomina non eiusdem rei sunt signa. Qui Graeci licet, posuerint substantias pro personis et in diversis signis eandem nobiscum intelligentiam habere se dixerint, possent tamen, praedicto Augustino testante[1], si uellent, sicut dicunt tres hypostasis, sic tria prosopa dicere; et commodius facerent, si aequipararent in sua vocabulum linguae nostrae. Nos igitur, qui Latini sumus, quando de divina loquimur natura, usitatis a maioribus dictis et patria lingua decet esse contentos ; ne iuxta uulgare proverbium, ultra nomina diu, dum uolamus, dum per lynceos uel. si libet, aquilinos [f° 361 v] obtutus speram solis inuisibilis rimari temptamus, iustam passi repulsam, pennas adusti, insuper excaecati cadamus, cadentes prima morte moriamur, et in secunda inextinguibili gehennae uiuamus. Fiat procul a nobis infortunium tale ; illos potius graecos involuat, qui unius Deitatis essentiam indiscrete discernunt. Quod si apud nos contentiosus aliquis graecizare maluerit, non iam latine tres substantias cathegorizet, sed cum graecis tres ypostasis barbarizet.

Numquid excidit tibi, sed forte nondum incidit (ludimus, o Minerva), numquid meministi quid senserit inde, quidue scripserit ille memorabilis interpres noster Iheronimus ? Sane cum esset in ea solitudine, quae Syriam iuncto barbariae fine determinat, et extorqueretur a quibusdam tres ypostasis profiteri, coactus est consulere Damasum, urbis Romae summum pontificem, per epistolam luculentissimo calamo, sed non uacuo exaratam ; in qua lege, si placet, ac uide quid dicat. Ait ergo *Nunc igitur proh dolor ! post Nicaenam fidem, post Alexandrinum iuncto pariter Occidente decretum, trium ypostaseon ab Arrianorum prole Campensibus nouellum a me homine Romano nomen exigitur. Qui ista, quaeso, prodidere apostoli ? Qui novus magister gentium Paulus haec docuit[2] ?* Et post pauca affectando sic : *Condatur*, inquit, *nova post Nicaenam fides, ac similibus uerbis cum Arrianis confiteamur orthodoxi*[3]. Rursumque : *Quis umquam, rogo, ore sacrilego tres substantias praedicavit ?* Et infra : *Absit hoc a Romana* [*fide*[4]] *: Sacrilegium tantum religiosa populorum corda non hauriant. Sufficiat nobis*

1. *Ibid.* C. VI. n° 11, col. 943.

2. Epist. XV, n° 3. Migne. *Patrol. lat.*, XXII, col. 356.

3. *Ibid.*, n° 4.

4. Le scribe a oublié *fide*.

dicere unam substantiam tres personas. Item : *Mihi*, inquit, *credite, uenenum sub melle latet.*

Haec minuta ex ipsa epistola euiscerando protraxi, cum tota nichil aliud uideatur intexere, quam quod dixi. Quae tibi ad correctionem reor sufficere, si te cognoveris deuiasse. Si autem nos fama fefellit (quod utinam uerum sit!) non tibi onerosum sit, cito rescribe. Denique si pro fama rem tenes et scienter oberras, quibus auctoribus inniteris, obnixe rogo, renotare ne pigriteris.

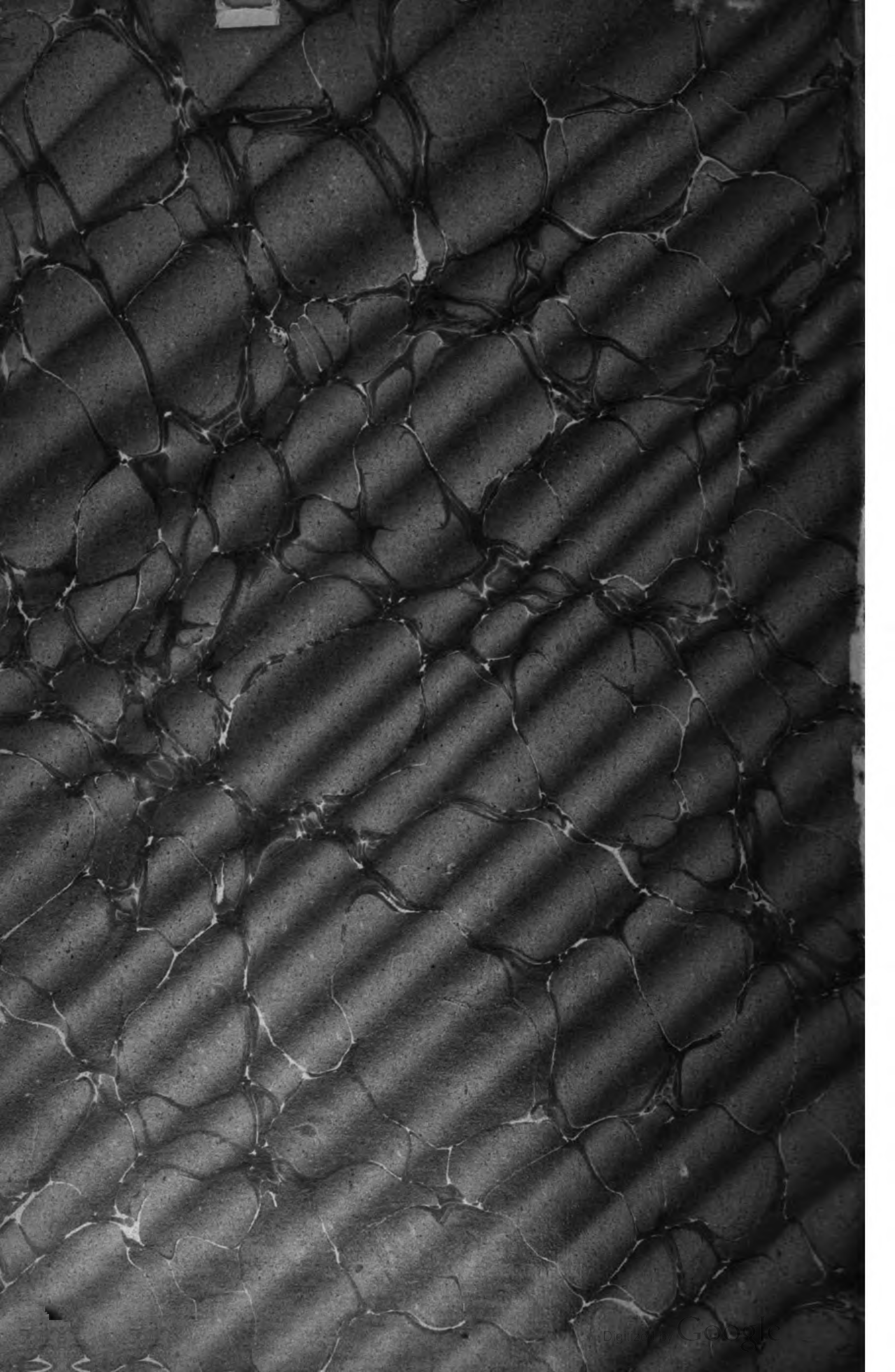
Vale.

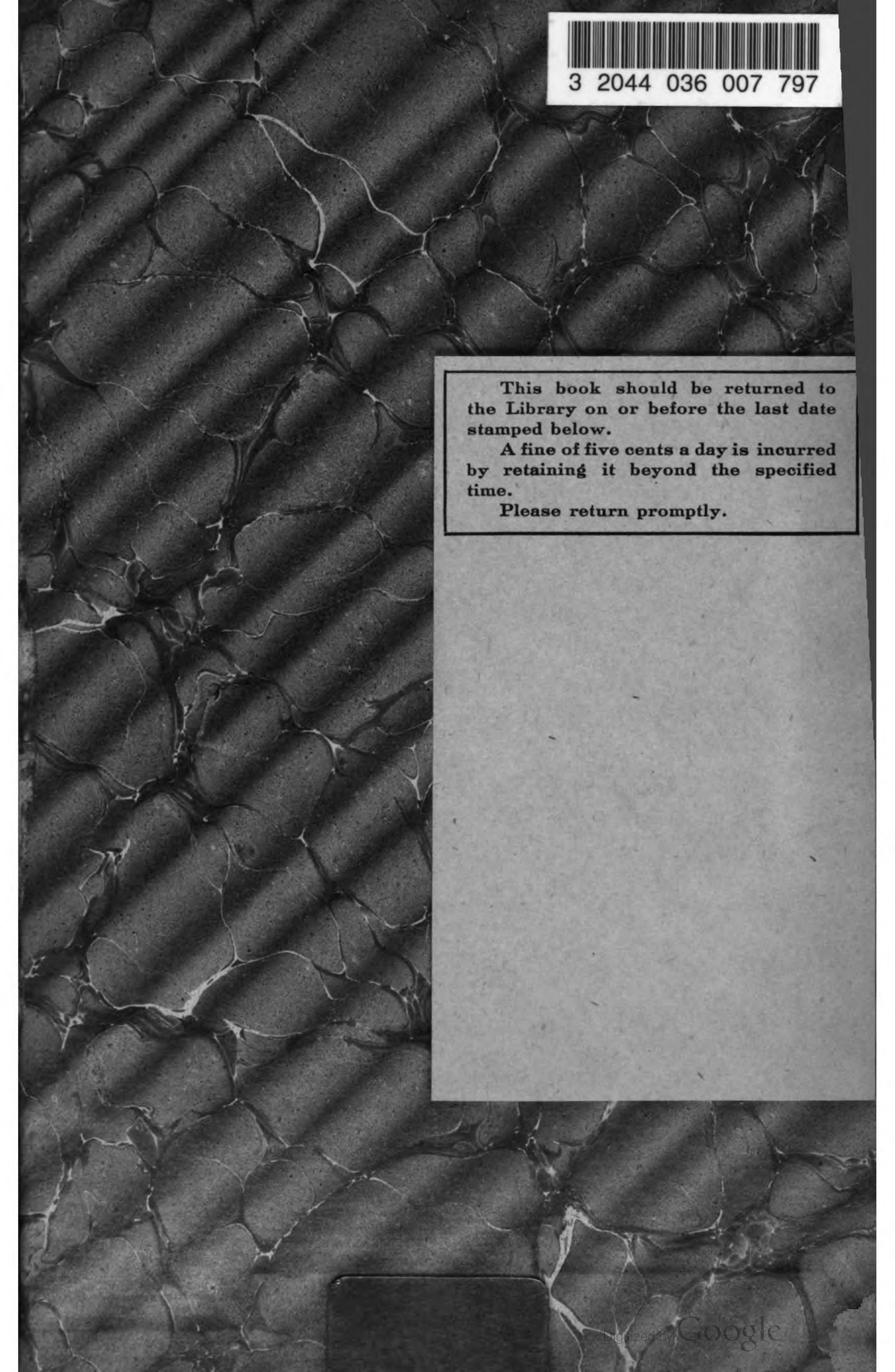
TABLE DES MATIÈRES

2444 Compiègne — Imp. du Progrès de l'Oise, rue Pierre-Sauvage, 17. -- Tél. 0 56.








3 2044 036 007 797

